This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

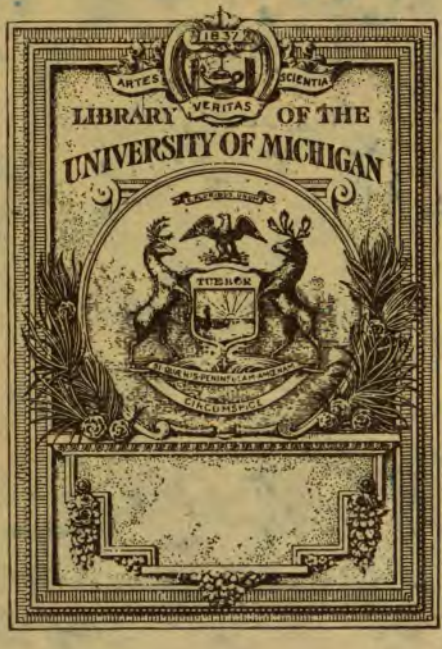
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

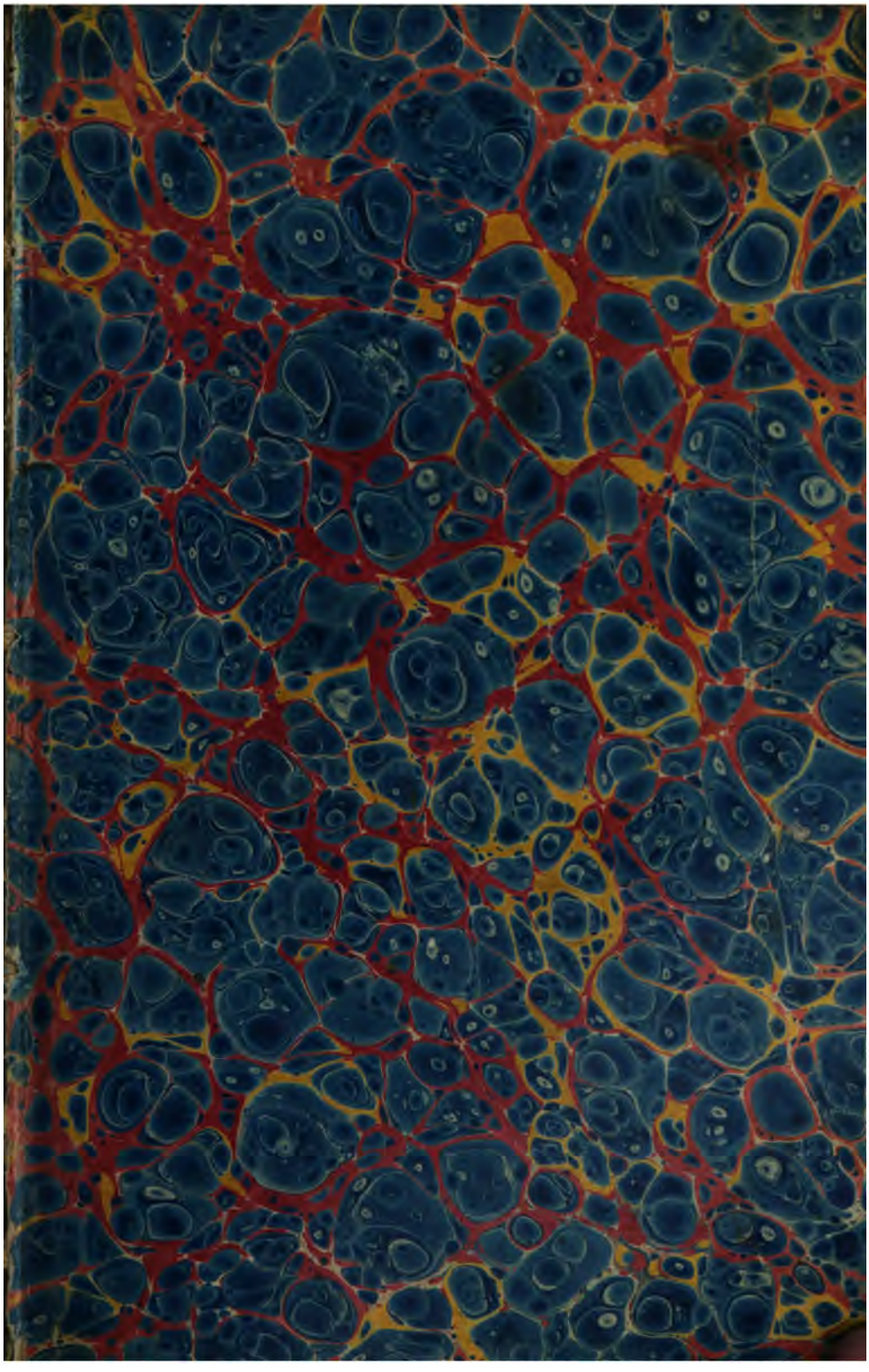

HM
401
.M58

MESSAGER

DES SCIENCES ET DES ARTS

DE LA BELGIQUE,

OU

Nouvelles Archives

HISTORIQUES, LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES.

MESSAGER

DES SCIENCES ET DES ARTS

DE LA BELGIQUE,

OU

NOUVELLES ARCHIVES

HISTORIQUES, LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES;

Recueil publié par

MM. F. DE REIFFENBERG, A LOUVAIN, C. P. SERRURE, A. VAN LOKEREN, A. VOISIN ET L. A. WARNKOENIG, A GAND.

TOME TROISIÈME.

GAND,

D. DUVIVIER, IMPRIMEUR DE L'OCTROI MUNICIPAL,
Rue aux Marjolaines, N.° 31.

1835.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM. D. Arnould, à Louvain
R. Chalon, à Mons.
N. Cornelissen, à Gand.
J. De S. Génois, ibid.
H. Delmotte, à Mons.
L. P. Gachard, à Bruxelles.
Gobert, à Gand.
V. Gorthals, à Bruxelles.
Lavalleye, à Liège.
J. J. Lambin, à Ypres.
Le Glay, à Lille.

MM. E. Le François, à Gand.
J. H. Mertens, à Anvers.
Ch. Morren, à Gand.
C. Parmentier, ibid.
L. M. Polain, à Liège.
A. G. B. Schayes, à Louvain.
Schmerling, à Liège.
Tandel, à Louvain.
Ch. A. Van Coetsem, à Gand.
C. Vervier, ibid.
J. F. Willems, ibid.

CH. ONGHENA GAND

La Vierge et l'Enfant Jésus.

Tableau de Jean Van Eyck, 1439.

HAUTEUR, 22 CENTIMÈTRES; LARGEUR, 16 CENTIMÈTRES.

En 1425 Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, était veuf de deux femmes et n'avait point de lignée (1) : quelques années après, il résolut de convoler en troisièmes noces et il jeta les yeux sur Élisabeth ou plutôt Isabelle de Portugal, fille du roi Jean 1er, dit le Grand. Pour négocier ce

(1) Sa première femme fut Michelle de France, fille du roi Charles VI: il l'avait épousée en 1409. Michelle mourut à la fleur de son âge, le 8 juillet 1422, dans son palais de la *Poterne* à Gand. Elle fut enterrée dans le chœur de l'église du monastère de S.t Bavon en cette ville. (Boek van memorien der stad Gend. p. 123, aux archives de la Flandre Orientale). Sa douceur et son esprit conciliant lui gagnèrent le cœur de tous les Gantois : le bruit se répandit qu'elle avait été empoisonnée par une de ses dames d'honneur, nommée Ursule, épouse du seigneur de Viefville, avec qui elle était liée d'amitié et à qui elle confiait son sceau. On ordonna de l'arrêter : mais elle s'échappa à l'aide d'un ami ; et je ne sache pas, qu'on ait jamais trouvé des preuves de sa culpabilité.

La Poterne, en flamand *Bestorm-poort, de posterne ou pasterne*, existe encore, ainsi qu'une partie des bâtiments, qui ont servi de demeure aux ducs de Bourgogne. En 1465, la cour de la Poterne fut vendue au seigneur d'Imbercourt, le même qui fut décapité à Gand douze ans plus tard, malgré la démarche que fit la comtesse Marie auprès des magistrats pour intercéder en sa faveur. On croit assez généralement que cette scène eût lieu au Marché au Vendredi; mais c'est a tort. Elle se trouve décrite, avec les plus grands détails dans le manuscrit, rappelé plus haut.

400388

mariage, il envoya en ce pays Messire Jehan, seigneur de Roubais et de Herzelles, son conseiller et premier chambellan et plusieurs autres gentilshommes de marque. Le prince voulut que son ambassade représentât dignement sa cour, la plus fastueuse de l'Europe, à cette époque ; aussi ordonna-t-il à Guy Guilbaut, son conseiller et gouverneur général de ses finances, de lui " *délivrer largement deniers pour faire grande et honnourable despense : pour laquelle conduire, il ordonna et envoya un gentilhomme nommé Bauduin Dongnies, escuier, maistre d'ostel d'icelle despense, et un clercq d'office pour en faire le paiement.* „

Le bon duc avait joint à l'ambassade un homme qu'il pouvait estimer autant que le plus beau joyau de sa couronne et à qui il avait confié une mission particulière, celle de faire le portrait de sa future. Cet homme était *Jean Van Eyck !*

Ce fait est consigné dans le deuxième registre aux chartes de la chambre des comptes de Brabant, reposant des archives du royaume (1)... " *Avec ce*, y est-il dit, *lesdits ambaxadeurs, par ung nommé maistre Jehan de Eyk, varlet de chambre de mondit seigneur de Bourgoingne et excellent maistre en art de painture, firent paindre bien au vif la figure de madite dame l'infante Elisabeth.* „

L'ambassade partit du port de l'Ecluse, en Flandre, sur deux galères de Venise, le 19 d'octobre 1428, et arriva en Portugal le 26 décembre de la même année. Vers la mi-janvier (1428) les ambassadeurs entrèrent en négociation relativement au but de leur voyage et Van Eyck se mit à l'œuvre : son portrait fut fini vers le douze du mois de février et envoyé, avec le précis des négociations, au duc

(1) Cette pièce a été publiée par M.r Gachard, archiviste du royaume, dans sa *Collection de documens inédits concernant l'histoire de la Belgique*, t. II. liv. 1. page 63.

de Bourgogne " *aussi luy envoyerent-ils la figure de ladite* » *dame faicte par paincire, comme dit est.* „

Les biographes de Jean Van Eyck ont ignoré son voyage en Portugal et qu'il fut valet de chambre du bon duc : Vanmander (et depuis, tous ceux qui ont puisé à cette source, la seule véritable pour l'histoire des artistes de notre pays) allègue, sans l'affirmer toutefois, qu'il fut son conseiller privé et qu'il vécut dans son intimité : au reste, il est très-probable que ce prince, appréciateur éclairé d'une découverte, qui devait jeter autant d'éclat sur son règne, que ses plus beaux faits d'armes, ait élevé Van Eyck à cette dignité.

Van Eyck séjourna assez long-temps en Portugal. Il fit avec le seigneur de Roubais, Messire Bauduin de Lannoy et autres hauts personnages attachés à l'ambassade, une excursion à S.t Jacques en Galice, de là ils allèrent visiter le duc d'Arjonne, le roi de Castille, celui de Grenade et plusieurs autres grands seigneurs : ils ne furent de retour qu'à la fin de mai.

Le huit d'octobre 1429 l'ambassade quitta Lisbonne, accompagnée de la princesse Isabelle, et aborda aux côtes de Flandre le jour de Noël de cette année.

Nous ne pouvons pas supposer que Van Eyck ait passé huit à neuf mois, aux bords du Tage, sans se livrer à son art, qu'il dut aimer avec passion et à si juste titre : le beau soleil de la Lusitanie aura aiguillonné son génie, et quelques chefs-d'œuvre auront enrichi ces plages lointaines.

Ces notions étaient trop précieuses pour que nous n'en prissions pas acte dans un article relatif à un nouveau tableau de J. Van Eyck : il vient du village de Dikkelvenne (1). Un ecclésiastique, par l'entremise d'autres personnes, le fit offrir en vente à Gand, toutefois sans le mettre à prix; enfin

(1) Ce village se trouve à trois lieues de Gand, sur l'Escaut : c'est le seul endroit de la Flandre, dont le nom soit rappelé dans l'acte de

transporté à Anvers, ce tableau fut acheté pour la superbe collection de tableaux antiques de M.r Van Erborn. Il représente la Vierge et l'Enfant Jésus : Marie, couverte d'un manteau d'azur, dont les plis ondoyants tombent jusqu'à terre, se tient debout, avec son divin enfant sur les bras, vers la partie inférieure d'un tapis écarlate, richement brodé en or, soutenu par deux génies. Le fond est un bosquet touffu de lis et de roses : sur la gauche on voit une fontaine, dont les eaux jaillissent dans un bassin de vermeil. Le panneau, qui est enchassé dans le cadre, est marbré à l'extérieur, avec le plus grand soin.

Ce tableau, qui, selon toutes les apparences, est resté long-temps enfoui dans quelque sacristie, est d'une conservation rare; nous disons rare, car deux petits éclats que l'on voit l'un à la tête de l'enfant, l'autre à celle de la mère, ne sauraient détruire cette qualification, si l'on considère qu'il y a bientôt quatre siècles qu'il est peint. Personne autre que Van Eyck n'y a touché, il porte encore le vernis que ce maître y mit et qui fut sa première découverte. Son exécution ne laisse rien à désirer : sa pureté permet d'y étudier toute la délicatesse du pinceau de cet artiste, dont on ne connait guère que des ouvrages beaucoup plus grands. Le ton de la couleur, tant soit peu brune, a quelque chose de mâle, la touche en est ferme et moins léchée que celle de Memling en général. On peut juger, par le trait ci-joint, de la correction du dessin et du caractère de la tête de la Vierge, dont le contour forme un ovale parfait, plein de grace.

---

partage du royaume de Lothaire, de 870, sous le nom de *Ticlivinni*. Hilduard, évêque de Thoul, mort au même village, y érigea un monastère en 750 : les Normands le détruisirent au IXme siècle. Baudoin IV, comte de Flandre et de Hainaut le rétablit en 1068; enfin, Gerard II, évêque de Cambrai le transféra à Grammont, en 1081. (Voyez Meyer, ann. fl. an. 750 et De Bast, antiquités rom. et gaul. p. 434.)

Ce petit bijou est d'autant précieux, que l'auteur l'a daté et signé : les tableaux, qui peuvent être attribués à Jean Van Eyck, sont déjà rares; ceux qui portaient sa signature avérée sont en nombre si petit, que cette circonstance doit ajouter beaucoup à la valeur de celui-ci.

Sur le bas du cadre, on lit l'inscription suivante : AME IXH XAN. Et plus bas, IOHĒS DE EYCK ME FECIT + 9PLEVIT AN̄O 1439. La dernière phrase n'a pas besoin de commentaire, quant à l'autre, exprimée en monogramme, nous avouons franchement ne pouvoir y attacher un sens rationel. Ces mêmes lettres se trouvent au bas du portrait de la femme de Jean Van Eyck, peint par lui en 1439, et qui est au musée de Bruges. Le Messager en a donné le trait dans le volume de 1825 : l'auteur de l'article qui l'accompagne, a expliqué ces lettres par " *amate Jesum Chris-* » *tum Xanctissimum.* „ Cette explication peut s'appliquer ici, on a d'abord pensé que la troisième lettre du premier mot était un C et non un E, mais en y regardant de plus près, on s'aperçoit facilement que c'est un E, dont la branche du milieu est effacé. Au reste c'est un point de discussion peu intéressant, et que nous abandonnons volontiers aux philologues.

A. V. L.

Le Jeu d'Esmorée, Fils du Roi de Sicile.

DRAME FLAMAND DU XIII^e^ SIÈCLE.

L'Histoire du Théâtre au moyen-âge est encore à faire. Ce n'est que depuis un demi-siècle que quelques savans laborieux s'en sont occupés. Leurs efforts ont prouvé qu'il n'était pas sans intérêt d'exhumer, de nos vieux manuscrits, les pièces dramatiques dont la représentation avait sans doute, pour nos ancêtres, le même attrait qu'offre pour nous celle des chefs-d'œuvre de l'école moderne.

L'abbé De la Rue (1) a réfuté dernièrement, d'une manière victorieuse, l'opinion de ceux qui attribuaient l'origine du Théâtre en France, aux pélerins revenus de la terre sainte. En effet le goût pour les spectacles avait passé, à l'époque la plus reculée, de Rome dans les Gaules et s'était répandu, de là, dans le reste de l'Europe. Malheureusement nous n'avons que très-peu de notions sur cette partie de la littérature avant le XIII^e^ siècle. Antérieurement à cette période on trouve seulement la mention de quelques *vies de saints* dramatisées que l'on représentait dans les églises, et le nom de quelques auteurs devenus célèbres dans ce genre de compositons.

(1) *Essai sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères.* Caen, 1834, t. I. p. 159.

Adam De le Hale, surnommé *le Bossu d'Arras*, Jean Bodel, de la même ville, et Rutebeuf, de Paris, trois poètes contemporains du XIII^e^ siècle, sont les plus anciens auteurs dont les pièces nous soient parvenues. On doit, au premier, *le Jeu de Robin et de Marion*, espèce d'opéra comique et celui connu sous le nom de *Jeu d'Adam* ou *de la Feuillée*. Le second est auteur du *Jeu de Saint-Nicolas*. Quant à Rutebeuf, il nous a laissé, outre *le Miracle de Théophile*, *la Dispute du croisé et du non-croisé*, dans lequel ne figurent que deux interlocuteurs, qui, tour-à-tour disent un ou deux couplets. Le grand d'Aussy (1) a donné une analyse de toutes ces pièces ainsi que le texte de *Robin et de Marion*. On connaît encore de nom *le Jeu du Pélerin* (2). En ajoutant à cela le charmant fabliau d'*Aucassin et Nicolette*, composition qui est mêlée alternativement de vers et de prose, on a indiqué tout ce qui peut appartenir à cette première période (3).

En Angleterre, durant les XIV^e^ et XV^e^ siècles, on donna des représentations dans les églises et il paraît que le genre des *mystères* y eut long-temps la préférence. En effet, les pièces profanes n'y remontent pas à une époque fort reculée. Un point assez intéressant pour nous, c'est qu'en tête de celles que l'on cite ordinairement on place une farce intitulée : *A merye jest of a man that was called*

---

(1) *Fabliaux et Contes, éd. de Paris*, 1829. t. I.

(2) *Roquefort, de l'état de la poésie française dans les XII^e^ et XIII^e^ siècles*, p. 261.

(3) Le libraire Techener, de Paris, a publié dernièrement une collection de *Farces*, *Moralitez*, *Sermons ioyeux*, composée de pièces extrêmement intéressantes, mais qui toutes appartiennent aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. Nous regrettons que ces opuscules soient tous tirés à un très-petit nombre d'exemplaires, ce qui, en les rendant fort chers, empêche de repandre davantage le goût pour ce genre d'études.

Howleglas (1), qui, comme le dit la préface, est traduite du flamand (2). Ces aventures d'*Uilenspiegel* sont loin de valoir les compositions d'Adam de le Hale, de Bodel ou le drame flamand que nous publions aujourd'hui. Aussi rentrent-elles dans un genre moins sérieux dont nous avons conservé différens exemples chez nous.

Un fait remarquable c'est que l'Allemagne, qui offre d'ailleurs pour le moyen-âge une littérature si riche et si variée, n'ait pas une seule pièce dramatique à citer avant le XVI^e^ siècle. Nous n'ignorons pas que l'on donne comme telle le poème de Wolfram von Eschilbach, intitulé *der Krieg aus Wartzburg* (3) qui se trouve dans le manuscrit n° 7266 de la bibliothèque du roi à Paris et que l'on connaît par la publication qui en a été faite dans la collection des *Minnesingern*, mais cette jolie composition n'a rien du drame que le dialogue. En effet, ce n'est qu'un concours qui a lieu en 1207, à la cour de Thuringue, devant le duc Herman et son épouse Sophie, et auquel prennent part les principaux chantres de l'Allemagne.

Les auteurs qui ont écrit sur l'histoire et la littérature (4)

---

(1) Les faits plaisants d'un homme nommé *Uilenspiegel*.

(2) *Percy, Reliques of ancient engl. poetry*. Lond. 1794, t. I. p. 129.

(3) *Vonder Hagen, Grundrisz zur Geschichte der deutschen Poesie*, p. 521.

(4) Il n'est question, ici, que de la partie de la Belgique où l'usage de la langue flamande est général. On sait que dans ces provinces le théâtre français est d'une époque très-moderne. Le premier, celui de Bruxelles, n'existe que depuis 1700, celui de Gand ne remonte qu'à 1750. Antérieurement à cette époque *les Chambres de Rhétorique*, qui jouaient en flamand, avaient le privilége exclusif de donner des représentations. Les troupes françaises n'étaient qu'ambulantes. Ainsi à Gand en 1660, lors de l'inauguration de l'évêque Charles van den Bosch, on fit venir de Paris la troupe de *Mademoiselle d'Orléans* pour jouer devant le prélât. Voir *Cannaert, Bydragen tot het oude Strafregt*, p. 205.

de notre pays n'ont parlé jusqu'ici que *des Mystères*, *des Moralités* et *des Vies de Saints* représentés, depuis la fin du XIV^e^ siècle jusqu'à celle du XVI^e^, dans les églises, sur les cimetières ou sur les marchés. Les acteurs de ces sortes de jeux étaient ordinairement des ecclésiastiques qui formèrent peut-être les premiers ces sortes de corporations devenues célèbres sous le nom de *Chambres de Rhétorique*, dont l'origine cependant ne paraît pas remonter au-delà de l'époque des ducs de Bourgogne. La composition la plus ancienne que l'on ait conservée des Rhétoriciens est inédite et se trouve dans un manuscrit appartenant à M. Lammens, bibliothécaire de l'université de Gand; elle paraît avoir été jouée à Bruxelles vers 1444 par ordre du magistrat. Dans le prologue, on lui donne le titre de *Première joie de Marie.* L'histoire de Lierre et celle de Courtrai font plus d'une fois mention de spectacles de cette nature (1). Dans les comptes de la première de ces villes de 1428 à 1478, on porte à différentes reprises parmi les dépenses, les honoraires payés à Henri Bal, de Malines, et à certain maître Wautier, comme auteurs de différens Jeux de Saint Gommaire. A Courtrai des prêtres représentaient en 1478 et 1481 *le Mystère* ou *le Jeu de la Résurrection.*

On ne s'est pas douté jusqu'à présent qu'il ait existé chez nous, comme en France, un genre de pièces qui n'a rien de commun avec celles dont nous venons de parler et qui appartiennent à la période brillante de l'ancienne poésie flamande, c'est-à-dire à celle antérieure à l'année 1350. Quels étaient les acteurs de ces pièces? Dans quel endroit les représentations avaient-elles lieu? C'est ce que nous n'avons pu découvrir. Toujours est-il certain qu'elles n'ont pas eu des prêtres pour acteurs puisque toutes roulent sur des sujets

(1) *Van Lom, Beschryving van Lier*, p. 227 et 228, et *Goethals-Vercruysse, jaerboek van Kortryk*, vol. II.

profanes, qui souvent sont loin d'être édifians. Elles n'étaient pas non plus jouées en plein air, ni dans une église, mais bien dans la partie supérieure d'une maison où on pouvait se procurer des rafraîchissemens. Cela se voit clairement par les derniers mots du Jeu d'Esmorée.

Les pièces dramatiques antérieures aux chambres de Rhétorique, se divisent en deux classes très-distinctes : 1° en *Jeux* ou compositions sérieuses. Nous en connaissons quatre de cette espèce, dont une seule : *de l'Été et de l'Hiver* (1), est à personnages allégoriques. 2° en *Sotties* ou farces qui roulent généralement sur un sujet assez trivial. Celles-ci sont au nombre de sept. Le spectacle qui commençait par une pièce du premier genre se terminait par une *sottie*.

Il nous reste à dire quelques mots sur le drame, dont nous offrons la traduction. Le texte original (2), qui est en vers, se trouve dans un manuscrit du XV^e^ siècle, qui m'a été communiqué par feu M.^r^ Van Hulthem. Ce volume qui contient plus de deux cents pièces en vers flamands, presque toutes inédites, forme à lui seul, pour ainsi dire, une anthologie de notre poésie, depuis le XII^e^ siècle jusqu'au XV^e^. Il commence par un grand fragment du *Voyage de Saint-Brandan au Paradis terrestre*, espèce d'Odyssée monastique qui existait dans plusieurs langues dès le XII^e^ siècle, époque à laquelle la version flamande appartient peut-être également. Deux complaintes, l'une sur la mort de Wenceslas, duc de Brabant, arrivée en 1383, et l'autre sur celle de

---

(1) C'est peut-être une imitation de celle qu'indique l'abbé De la Rue, t. I. pag. 189.

(2) Le texte d'Esmorée ainsi que celui de quelques autres *Jeux* paraîtra sous peu dans un premier volume d'une *Collection de poésies flamandes des XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles*, ouvrage que l'auteur de cet article va publier par souscription, chez l'imprimeur du *Messager des Sciences et des Arts*.

Louis de Male, comte de Flandre, 1384, sont, à en juger par le style, ce que le volume renferme de plus-moderne. En effet, on s'aperçoit aisément que ces deux poèmes n'appartiennent plus à la belle période de l'ancienne littérature flamande. Peut-être Jacques Van Maerlant, ennemi prononcé de tout ce qui était fable et tançant vertement les romanciers qui donnaient un essor un peu libre à leur imagination, avait-il beaucoup contribué à faire remplacer les fictions brillantes de ses devanciers par des sujets plus graves à la vérité, mais bien moins poétiques.

Revenons à Esmorée. Ce drame appartient selon nous, pour les motifs que nous venons d'énoncer, au XIII^e^ siècle. Par qui a-t-il été composé? C'est ce que nous n'avons pu découvrir. Dans quelle ville a-t-il été représenté? C'est là encore une énigme. Toujours sait-on, comme nous l'avons déjà dit, qu'il n'a pas été joué sur une place publique. L'épilogue nous apprend que le spectacle ne se bornait pas à un seul jour, puisqu'on engage le public à revenir le lendemain. Apparemment a-t-il eu lieu à l'occasion de l'une ou l'autre fête publique. Le hazard nous apprendra peut-être toutes ces petites particularités.

Le sujet de cette pièce semble être entièrement de l'invention de l'auteur : du moins nous n'avons pas rencontré, dans l'histoire de Sicile, ni les noms des principaux personnages, ni le récit d'un événement qui puisse avoir donné lieu à cette fiction.

Le style nous ferait attribuer la composition d'Esmorée à un habitant des Flandres. L'auteur fait usage de quelques mots peu connus dans les autres parties de la Belgique où l'on parle la langue flamande. Le dialecte ressemble le plus à celui de Gand.

Dans le texte original on ne trouve que l'indication des personnages qui parlent et rien de plus. Aucune indication du changement de scène, etc. Le copiste a cru sans doute

qu'il était inutile d'en faire mention, puisque la pièce était destinée plutôt à être jouée, qu'à être lue, et qu'il était facile aux acteurs de suppléer par leurs actions et leurs gestes à une foule de petits détails, que celui-ci pouvait difficilement expliquer par écrit. Cette omission rend malheureusement ce jeu moins intelligible pour nous, qui ignorons complètement de quelle manière les théâtres étaient disposés à une époque si reculée. Nous ne savons pas, par exemple, comment un acteur fesait pour se trouver tantôt en Sicile, et tantôt à Damas; si cela avait lieu avec ou sans changement de décorations.

Afin de mieux faire comprendre la marche du drame, nous avons cru pouvoir le diviser en deux parties. Cela s'établit assez naturellement par une espace de dix-huit ans qui s'écoule depuis la naissance d'Esmorée jusqu'à ses amours avec Damiette. Nous avons également indiqué les scènes. Au reste on serait libre de couper la pièce en actes ou en tableaux, comme on le juge convenable.

La naïve simplicité du prologue et de l'épilogue prouverait seule l'époque reculée à laquelle cette pièce a été composée. Ce sont bien là les caractères du XIII^{e} siècle. *Le Jeu de Saint-Nicolas* (1), qui date incontestablement de ce temps, commence à-peu-près de la même manière qu'Esmorée.

Quelques noms propres ont peut-être besoin d'un mot d'explication. Les poètes du moyen-âge fesaient deux personnages différens de Mahom et de Mahomet. Apolin et Tervogant sont des divinités payennes que l'on rencontre dans presque tous les romans de chevalerie composés en français, en anglais (2), en flamand, etc. M.^{r} Eloi Johanneau croit que le mot Tervogant est une corruption du mot

(1) *Le Grand d'Aussy, Fabliaux et Contes*, t. 1. p. 185.

(2) Les Anglais donnent le nom de *Termagaunt* à *Tervogant. Percy, Reliques*, t. I. p. 62 et 67.

extravagant, par aphérèse et métathèse (1). Cette supposition nous paraît un peu hazardée.

On s'apercevra aisément que la traduction du *Jeu d'Esmorée* est aussi littérale que possible. Nous n'avons rien voulu changer aux éternelles répétitions de l'original. C'est là un défaut que les poètes du moyen-âge ont de commun avec le chantre de l'Iliade. Il aurait été plus facile et plus agréable peut-être de ne donner cette pièce que par extrait, mais comme on a fait un reproche à Le Grand d'Aussy d'avoir tronqué en quelque sorte les productions des anciens auteurs, nous donnons notre Jeu en entier, au risque d'ennuyer nos lecteurs.

C. P. Serrure.

PERSONNAGES D'ESMORÉE.

Le Roi de Sicile, ou le Roi Chrétien.
La Reine, son épouse.
Esmorée, leur fils unique.
Robert, neveu du Roi de Sicile.
Le Roi de Damas, ou le Roi Maure.
Damiette, sa fille.
Plagus, Astrologue du roi de Damas.

Quant aux personnages muets, qui peuvent figurer dans cette pièce, le lecteur pourra aisément les placer là où il paraissent nécessaires.

(*La scène se passe tantôt en Sicile et tantôt à Damas.*)

---

(1) *Des XXIII manières de Vilains, pièce du XIII siècle accompagnée d'une traduction en regard, par Achille Jubinal, suivie d'un commentaire par Eloi Johanneau.* Paris, 1834. p. 32.

Le noble Jeu d'Esmorée, Fils du Roi de Sicile.

DRAME FLAMAND DU XIII^e^ SIÈCLE.

PROLOGUE.

INVOCATION.

Dieu, né de la vierge, ne voulant pas livrer à la perdition ce qu'il avait créé de ses mains, voulut bien mourir de la mort de la croix.

ALLOCUTION AU PUBLIC.

Messieurs et Mesdames, je vous prie de faire silence et de m'écouter.

EXPOSITION DU SUJET.

Autrefois régnait en Sicile un prince dont vous allez entendre des merveilles. Son épouse mit au monde un fils. Le roi avait auprès de lui un méchant homme nommé Robert, le fils de son frère. C'était à lui que le royaume devait échoir, si le roi venait à mourir sans postérité. Mais la naissance de cet enfant excita dans le cœur de Robert une colère et une jalousie implacables. Vous allez entendre ce qui advint au jeune homme; comment Robert, en le vendant aux Sarrasins, le plongea dans l'infortune et l'affliction, et comment la mère qui le porta dans son sein, vécut pendant vingt ans, privée de la lumière du soleil et des astres, sans que le sourire parut sur ses lèvres. Tout cela fut l'œuvre de Robert. Faites silence et écoutez le commencement de cette histoire.

PREMIÈRE PARTIE.

SCÈNE PREMIÈRE.

(En Sicile.)

ROBERT.

Malheur, malheur à moi, par cette fatale naissance d'Esmorée, mon neveu! Moi qui me flattais d'être roi après la mort de mon oncle! Et voilà que ce vieillard vient d'avoir un enfant de sa femme. O Sicile, jardin de délices, si riche en bois majestueux, noble royaume, frappé du sort d'un bâtard, jamais je ne pourrai te posséder! Mon cœur en est tellement accablé, que je finirai par succomber.... Mais, de par le Dieu qui gouverne tout, dussé-je me tourmenter nuit et jour, j'entraînerai cet enfant à sa perte; il faut que je l'étouffe ou que je le noie; j'y travaillerai sans relâche, dussé-je y périr moi-même. Oui, je veux être roi de Sicile, roi de ce beau pays. Commençons par mettre tout en œuvre pour diffamer la reine, afin que cette femme ne partage plus la couche de mon oncle, de ce vaillant guerrier..... C'est ainsi que j'obtiendrai ses états, si je parviens à atteindre mon but.

SCENE II.

(A Damas.)

L'ASTROLOGUE, LE ROI MAURE.

L'ASTROLOGUE.

Où êtes-vous, illustre seigneur, puissant roi de Damas? mon cœur saigne des choses que j'ai vues.

LE ROI MAURE.

Savant Placus, d'où vous vient cet air soucieux ? que doit-il arriver ?

L'ASTROLOGUE.

Sire roi, cette nuit, à l'heure des matines, je me trouvais dans les champs où je regardais les régions célestes. Je lus dans les planètes qu'un enfant d'une naissance illustre venait de voir le jour et qu'il vous donnerait la mort par le fer. Votre fille deviendra son épouse et se fera chrétienne.

LE ROI.

Apprenez-moi, maître, quand naquit cet enfant.

L'ASTROLOGUE.

Sachez, ô roi, que cet enfant est né la nuit dernière. Son père, homme puissant dans la chrétienté, est roi de Sicile.

LE ROI.

Dites-moi, maître, ces événemens doivent-ils advenir?

L'ASTROLOGUE.

Par Apolin ! oui sire, sans le pouvoir de grandes précautions. Cependant si vous voulez agir avec prudence, je vous donnerai un conseil qui pourra vous sauver, car le cas exige des mesures habiles.

LE ROI.

Malheur à moi ! mon déshonneur est donc inévitable. Ce que vous me dites me trouble tellement le cœur, que je ne sais quel parti prendre. Mais vous Placus, cher ami, vous qui êtes un homme si habile et qui m'avez servi si longtemps avec fidélité ; vous m'avez toujours donné des conseils dont la sagesse a constamment maintenu ma dignité.

Je vous prie donc, mon bon et loyal maître, de trouver sur le champ un moyen qui sauve mon honneur, et me délivre des alarmes que cet enfant, d'après vos prédictions, doit me causer quelques jours.

L'ASTROLOGUE.

Sire roi, vaillant guerrier, mon illustre seigneur, écoutez; vous me donnerez de suite une forte somme d'argent, avec laquelle je vais sans tarder me transporter en Sicile. Le pouvoir de mon art fera venir entre mes mains ce jeune homme de haute naissance. Je conjure Mahomet de m'accorder son assistance et de seconder mes projets. Je ne reparaîtrai pas devant vous, sans vous remettre cet enfant. A cet effet, vous allez me confier beaucoup d'or et d'argent, au moyen duquel j'emmènerai le jeune homme; et même, s'il le faut, je saurai me servir de la ruse : tel est mon projet. C'est ainsi que je compte bientôt vous rendre maître de sa destinée : il deviendra un franc payen; nous l'instruirons dans notre religion, et vous maintiendrez de la sorte votre dignité. Il croira que vous êtes son père. Mais le temps presse, je pars sur le champ.

LE ROI.

Votre projet est excellent, Placus, partez, hâtez-vous, n'épargnez rien, puisez à volonté dans mes trésors et amenez-moi cet enfant. Ne craignez pas surtout de les prodiguer, car je brûle de le voir.

L'ASTROLOGUE.

Assurément, sire, je ferai mon possible pour réussir.

SCÈNE III.

(*En Sicile.*)

ROBERT, L'ASTROLOGUE.

ROBERT.

Voilà donc mon attente remplie et mes désirs satisfaits. Je le tiens cet enfant si cher à mon oncle, ce vieillard tout cassé, et à sa mère qui ne cessent tous deux de vanter sa beauté sans égale. Je détruirai leur allégresse qui me déchire le cœur. Soyez maudit ainsi que celle qui vous mit au monde! Depuis votre naissance mon cœur n'a plus connu la joie. Dussent-ils en perdre l'esprit, je vous ôterai la vie : vous périrez dans les eaux, ou d'une mort plus cruelle encore.

L'ASTROLOGUE.

Ce serait fâcheux, mon ami, cet enfant me paraît si beau. Vous feriez une folie de lui ôter la vie. Je vois bien à votre figure que vous lui en voulez. Veuillez, je vous prie, me dire les raisons qui vous indisposent si fortement contre lui.

ROBERT.

Sachez, mon ami, que lorsque sa mère le mit au monde, j'appris dans un songe qu'il devait me faire mourir. Voilà ce qui me causa depuis une crainte si vive, que je n'eus plus le moindre repos. J'ai profité d'un moment opportun pour le dérober à sa mère. Je ne compte pas m'en dessaisir tant qu'il sera vivant.

L'ASTROLOGUE.

Mon ami, si vous voulez m'écouter, je vous donnerai un conseil plus sage. Apprenez-moi, je vous en conjure par Apolin, quelle est son origine. S'il était d'une certaine naissance

je l'achèterais sur le champ, pour l'emmener avec moi loin d'ici, chez les Maures, dans la ville de Bagdad, située au-delà de la Turquie.

ROBERT.

Voulez-vous, ami, acheter cet illustre rejeton? Je vous ferai connaître son père et sa mère. Apprenez que son père est roi de Sicile et guerrier de haute naissance, et que sa mère est fille du roi de Hongrie.

L'ASTROLOGUE.

Si telle est sa condition, il me convient à merveille. Je l'achèterai si vous voulez. Parlez, quel prix exigez-vous ?

ROBERT.

Mille livres d'or comptant, et je vous l'abandonne.

L'ASTROLOGUE.

Tenez, les voici, et donnez-moi l'enfant. Mais veuillez m'instruire d'un point. Quel est son nom ?

ROBERT.

Esmorée est le nom de cet enfant illustre.

L'ASTROLOGUE.

Je vous garantis qu'il restera éternellement payen. Je pars avec lui; que Mahomet me protège.

SCÈNE IV.

ROBERT.

Me voilà donc délivré de ce qui causait mes alarmes. Il sera, comme je n'en doute point, pour jamais enseveli dans le pays des Maures. Car la ville de Bagdad est située dans une contrée lointaine, bien au-delà de la Turquie ! Que Dieu l'abreuve d'opprobre ! Combien il m'a tourmenté ! Je vais déposer tout cet or dans un lieu de sûreté; dussé-je ne

jamais posséder le royaume, l'argent que je viens de recevoir m'assure un rang élevé. J'ai rempli mon attente, car la Sicile ne saurait m'échapper.

SCÈNE V.

(*A Damas.*)

LE ROI MAURE, L'ASTROLOGUE.

L'ASTROLOGUE.

Où êtes-vous, illustre guerrier, puissant roi de Damas? Venez, voyez cet enfant issu de noble sang.

LE ROI MAURE.

Jamais je n'éprouvai un contentement pareil à celui que me donne cette précieuse capture. Je l'élèverai comme s'il était mon propre fils et le confierai à ma fille.

L'ASTROLOGUE.

Surtout cachez à votre fille le nom de ses parens. Ne lui confiez jamais ce secret, il pourrait, après de longues années, vous causer de cuisantes alarmes. Le cœur d'une femme est faible. Ne lui faites pas connaître la haute naissance de cet enfant : car si plus tard l'amour inquiète son cœur et lui inspire de la passion pour lui, elle pourrait bien lui révéler comment il est venu dans ces lieux. Lorsque le jeune homme aura grandi, les feux de l'amour pourraient bien enflammer le cœur de votre fille. Contentez-vous donc de lui dire que c'est un enfant trouvé : ainsi elle s'en souciera peu.

LE ROI MAURE.

Par Tervogant! Placus, j'approuve fort vos conseils; cachons éternellement ce mystère à ma fille : par là je vivrai toujours en paix. Où êtes-vous, Damiette? venez promptement, ma fille. Par Mahom! J'ai à vous parler.

SCÈNE VI.

LE ROI MAURE, DAMIETTE.

DAMIETTE.

Très-volontiers, mon père; parlez : quels sont vos ordres?

LE ROI MAURE.

Par notre Dieu! regardez cet enfant que nous venons de trouver : sa bouche a la fraicheur de la rose. Mahomet me l'a envoyé. En me promenant au verger, j'entendis ses cris et le trouvai sous un cèdre. Damiette, je le confie à vos soins : traitez-le comme un frère et soyez à la fois, pour lui, sa sœur et sa mère. Son nom est Esmorée.

DAMIETTE.

Par Tervogant! mon père, jamais je ne vis de plus bel enfant : si Mahomet nous l'a envoyé, je lui en serai reconnaissante ainsi qu'à Apolin. Je lui servirai volontiers de sœur et de mère. Céleste enfant, vous êtes la plus belle créature que mes yeux aient jamais vue : certes Mahomet a droit à ma reconnaissance, pour m'avoir donné un frère : oui, je serai sa sœur et sa mère. Esmorée, ô bel enfant, combien votre aventure m'étonne : vos langes semblent révéler une naissance illustre, et l'on vous délaisse, privé de tout secours! venez, mon bel enfant, vous serez mon frère.

SCÈNE VII.

(En Sicile.)

LE ROI CHRÉTIEN, ROBERT.

LE ROI CHRÉTIEN.

Où êtes-vous, Robert, mon vaillant neveu? Venez, j'ai à vous parler. Il me semble que mon cœur se brise des profonds chagrins qui l'accablent.

ROBERT.

Eh ! puissant seigneur, quel est le sujet de votre trouble ?

LE ROI CHRÉTIEN.

Mon cœur est déchiré de peines si violentes, que je crains d'y succomber. J'ai perdu mon bel enfant ; j'ai perdu Esmorée, mon fils. Non, rien n'égale ma douleur. La perte de tous mes biens et même de mon royaume, me causerait infiniment moins de regrets que celle de mon bel enfant. O douleur amère ! malheur à moi ! malheur à mon épouse ! Je crois que cette perte sera cause de ma mort et de celle de la reine, cette noble femme, tant sa douleur est grande ! Oui, je préférerais la mort à ce tourment.

ROBERT.

O vous, dont la renommée s'étend au loin, ne vous affligez pas tant. Je sais bien ce qui en est. Quoique la reine paraisse inconsolable, sa douleur n'est pas sincère, j'en suis convaincu : elle est indisposée contre vous, parceque vous devenez vieux. Souvent, sans qu'elle s'en doutât, je l'ai entendue faire des plaintes à ce sujet. Je crois, que, par ses artifices, elle vous ôtera la vie. Je prévois qu'elle vous empoisonnera. Plus d'une fois, lorsqu'elle se croyait seule, j'ai su l'épier, et lui ai entendu proférer des menaces contre vous. Cependant, ma bouche demeura aussi close que la vôtre l'est en ce moment. Je sais qu'elle même a mis à mort cette innocente créature. Toujours elle vous eut en horreur, parce que votre barbe commence à blanchir. Elle a sans doute d'autres penchans pour quelque jeune homme.

LE ROI CHRÉTIEN.

Par les cendres de mon père ! Si j'en était assuré, ni prières, ni trésors ne sauraient la racheter de la mort à laquelle je vouerais cette exécrable femme.

ROBERT.

Ma tête répond de la vérité de ce que je vous avance. Je sais depuis nombre d'années que son cœur ne vous est pas attaché.

LE ROI CHRÉTIEN.

Hélas! qu'ai-je fait pour le mériter? Mes plaintes ne sont que trop fondées! En voyant ses nobles traits, je crus voir ceux d'un ange, tandis qu'ils cachaient une ame si noire. Certes, mon neveu, tout cela me surprend au dernier point. Allez et amenez-la moi. Je veux l'entendre parler.

ROBERT.

Où êtes-vous, illustre dame, approchez du roi mon oncle. Ah! noble femme, ayez soin de lui, car ses esprits sont troublés.

SCÈNE VIII.

LE ROI, LA REINE ET ROBERT.

LA REINE.

Hélas! grand roi, qui nous consolera du deuil amer où nous plonge la perte de notre enfant.

LE ROI.

Taisez-vous : que le ciel vous couvre d'infamie! femme éhontée et méchante! C'est vous qui êtes cause de mes regrets et de mes afflictions : il vous en arrivera malheur. Je sais comment tout s'est passé. Vous-même avez étouffé mon enfant : vous seule avez commis ce meurtre : oui, il vous en coûtera la vie! Vous êtes sans contredit la femme la plus méchante qui fût jamais au monde.

LA REINE.

O mon roi, ô mon époux ! Comment mon cœur pourrait-il consentir à faire le malheur de celui que j'ai porté dans mon sein ?

LE ROI.

Taisez-vous, méchante femme, il suffit : je ne veux plus vous entendre parler. Je vous ferai jeter dans une fosse. Robert, emmenez-la en prison.

LA REINE.

Le Dieu qui mourut en croix, viendra à mon secours, et dévoilera mon innocence, car j'ignore tout.

ROBERT.

Certes, reine, j'en suis désolé.

LA REINE.

O mon Dieu, ayez pitié de mes grandes infortunes. J'ai perdu mon enfant, et c'est moi qu'on accuse de ce forfait. O Dieu puissant, dont tout relève, et qui, dans votre humilité, avez souffert que l'on vous attachât à la croix, au moyen de trois clous, sans que vous l'eussiez mérité : Dieu de miséricorde, je vous conjure de dévoiler la vérité et de mettre mon innocence dans tout son jour. Reine des cieux, je vous fais la même prière. Hélas ! comment pourrai-je conserver mon courage ? Grand Dieu ! qui donc a si méchamment lancé sur moi ses traits empoisonnés ? ô mon Dieu, source de toute justice et de toute vérité, faites que l'on découvre et que l'on reconnaisse mon innocence.

DEUXIÈME PARTIE.

(18 ans se sont passés.)

SCÈNE PREMIÈRE.

(*A Damas.*)

ESMORÉE.

Par Tervogant et par Apolin! comment, ma sœur, cette femme charmante, peut-elle pousser la chasteté au point de n'aimer aucun homme et même de ne connaître dans les pays soumis au prophète, personne dont elle veuille faire son époux? Par Tervogant! ou bien sa nature céleste est inaccessible à l'amour, car elle ne sent de penchant pour aucun homme; ou bien elle aime en secret et à mon insçu. C'est à Mahomet sans doute qu'elle doit ce noble caractère. Voici le verger de mon aimable sœur, le lieu de sa promenade favorite. Par mon dieu Apolin, je veux aussi profiter de sa fraîcheur. Le sommeil me gagne, j'en veux goûter le repos.

(*Il essaie de s'endormir.*)

SCÈNE II.

ESMORÉE, DAMIETTE.

DAMIETTE, *sans apercevoir Esmorée.*

Hélas! Quel pesant fardeau je porte en secret au fond de mon cœur! Je brûle des feux d'un amour violent. C'est à vous, ô Apolin, que j'avoue la passion que j'éprouve pour un homme dont je ne connais ni la naissance, ni l'origine! Telle est la puissance de l'amour qui m'enchaîne en ses liens, depuis que mon père trouva ce jeune homme, et qu'il me le remit comme un enfant trouvé, pour que je lui servisse de mère et de sœur. Il se croit mon frère, mais

il ne m'appartient par aucun lien du sang. Cependant je l'ai aimé par-dessus tout, car il a un caractère noble et un courage éprouvé : il possède la vaillance propre aux rangs illustres. Quoiqu'il soit un enfant trouvé, mon cœur me dit intérieurement qu'il est d'une haute naissance. Heureux Esmorée! noble et beau guerrier! Dix-huit ans se sont écoulés depuis que mon père vous trouva : je le me rappellerai éternellement; vous ne cessâtes jamais d'être l'objet de mon amour. Brave guerrier, le chagrin sera éternel pour moi, car je ne veux point vous le confier : cette confidence porterait mon père à m'ôter la vie.

ESMORÉE, *se relevant.*

Femme charmante, suis-je donc un enfant trouvé? Je croyais, noble dame, que le roi mon maître était mon père, et que vous étiez ma sœur. Oui, je croyais que nous étions nés d'un même sang. Hélas! quel chagrin j'éprouve. Certes, par Tervogant! je suis l'être le plus malheureux qui naquit jamais. Malheureux! suis-je donc un enfant trouvé? Non, il ne fut jamais sur la terre homme plus affligé que moi. Je me croyais d'une naissance illustre et j'apprends maintenant ma basse origine. Je vous en conjure, que votre bouche vermeille me raconte en détail comment votre père me trouva.

DAMIETTE.

Esmorée, beau guerrier, je suis aussi affligée que vous. Je ne vous savais pas si près de moi, quand je poussai ces plaintes. Ne vous en offensez pas, noble guerrier, c'est l'amour qui me les arrachait.

ESMORÉE.

Illustre dame, apprenez-moi comment les choses se sont passées? J'avais coutume de vous appeler ma sœur; ce nom

ne m'est plus permis : il faut que je change de ton, et que je vous parle comme un homme qui vous est étranger. Toutefois, je dois rester éternellement votre ami, et vous rendre mes hommages de préférence à toutes les autres femmes. Parlez, princesse, et apprenez-moi où je fus trouvé.

DAMIETTE.

O Esmorée ! noble jeune homme ! vous dont le caractère est si magnanime ; d'après ce que vous avez appris, je veux vous dire où mon père vous trouva : ce fut dans le verger, pendant qu'il y respirait le frais.

ESMORÉE.

O noble dame ! apprenez-moi une chose, n'avez-vous jamais appris dans la suite que des épouses, ou de jeunes filles se soient plaintes d'avoir perdu un enfant ?

DAMIETTE.

Non, je n'appris jamais rien à cet égard.

ESMORÉE.

Hélas ! je crains fort d'être né dans une condition obscure, ou dans un pays lointain. Veuille Mahomet me faire surmonter cet opprobre : qu'il m'apprenne celui qui a déshonoré ma naissance en m'abandonnant à mon sort malheureux. Cette nuit et celle de demain ne se seront pas écoulées, avant que je n'aie appris de quel sang je suis issu et quel est mon père.

DAMIETTE.

O Esmorée, restez près de moi : je vous en conjure par l'honneur sacré d'une femme. Si mon père mourait, je vous prendrais pour époux et vous deviendriez ainsi le puissant roi de Damas.

ESMORÉE.

Illustre dame, un tel déshonneur ne vous arrivera pas. Loin de vous l'opprobre de vous allier à un enfant trouvé. Votre père est un grand roi, et votre beauté l'emporte sur celle de toutes les autres femmes du monde. Mon cœur frémit, lorsque je songe au déshonneur attaché à mon existence.

DAMIETTE.

Je vous en conjure, Esmorée, calmez cette excessive douleur : jamais je ne vous reprocherai l'état d'abandon dans lequel mon père vous trouva ; nous vivrons ensemble dans un bonheur sans bornes.

ESMORÉE.

Noble femme, je vous en serai éternellement reconnaissant ; mais, par Tervogant! jamais je ne m'unirai au sort d'aucune femme, quelque brillant qu'il soit, avant que je ne connaisse celui qui me donna la vie et celle qui me porta dans son sein. Beauté céleste, je ne me suis arrêté que trop long-temps en ces lieux ; adieu, je vais à la recherche.

DAMIETTE.

Hélas ! quel sort malheureux m'est réservé! me voilà donc seule, abandonnée à mes infortunes! C'est un défaut que de trop parler; j'en ai fait l'expérience : la prodigalité des paroles a souvent causé des malheurs et occasionné la perte d'un grand nombre de personnes. Si j'avais gardé le silence, j'aurais passé toute ma vie au sein du bonheur avec Esmorée, que mes discours indiscrets viennent d'éloigner de moi. Certes, avec raison je puis me plaindre de ce que ma langue ne se soit pas glacée dans ma bouche, lorsque je prononçai ces funestes paroles.

ESMORÉE.

Illustre dame, il me faut partir : que Mahomet veille sur

votre chaste beauté : veuillez, je vous prie, saluer de ma part le roi, mon seigneur : car je ne reviendrai pas avant d'avoir connu mon origine, ainsi que la personne qui m'exposa au lieu où je fus trouvé.

DAMIETTE.

Beau jeune homme, je vous prie humblement de revenir près de moi, quand vous en serez instruit.

ESMORÉE.

Par Tervogant, belle Damiette, cœur généreux, je me ferai un devoir de revenir promptement, quand j'aurai découvert la vérité.

DAMIETTE.

O Esmorée, prenez cette ceinture qui vous enveloppait lorsqu'on vous trouva. Croyez-moi, portez-la en évidence autour de la tête : il pourrait se faire que quelqu'un vous reconnût à ce signe : pensez à moi, ô mon Esmorée, car loin de vous je serai accablée de soucis.

SCÈNE III.

(*En Sicile.*)

LA REINE, *devant la fenêtre d'une prison*, ESMORÉE.

ESMORÉE,

Le Dieu à qui rien n'est caché doit être mon consolateur. Mahomet, Apolin, Mahom, Tervogant, venez tous à mon secours ! Si les belles armoieries qui sont brodées sur cette ceinture m'appartenaient, j'en serais ravi, car elles attesteraient ma noble origine. Je le présume, puisque je portais ce bandeau lorsque je fus exposé. Oui mon cœur me le dit, et cette ceinture qu'on a trouvée sur moi en est un indice infaillible. Je ne saurais goûter de bonheur avant que je n'aie découvert mon origine, et que je ne sache quel est celui

qui, dès ma naissance, me livra à mon sort malheureux. Par Apolin, il en récevrait la récompense. O que mon cœur serait soulagé si je pouvais trouver mon père et ma mère. S'ils appartenaient à un rang illustre, je serais entièrement délivré de soucis.

LE REINE.

Noble jeune homme, venez près de moi : èxpliquez-vous, car de loin je vous ai entendu pousser des plaintes.

ESMORÉE.

O belle dame, quels motifs vous ont fait enfermer dans cette prison.

LA REINE.

Généreux jeune homme, des traîtres, en m'accusant d'un crime que je n'ai point commis, me retiennent dans cette prison. Apprenez-moi comment vous êtes venu dans ces lieux et qui vous donna cette ceinture.

ESMORÉE.

Par Mahomet, mon maître, je veux volontiers vous satisfaire. Nous pouvons échanger nos chagrins : vous êtes en prison et moi je souffre cruellement : car étant encore enfant je fus exposé et l'on me trouva enveloppé dans cette ceinture : je la porte en évidence, parce qu'il se peut que l'on me reconnaisse quelque jour à ce signe.

LA REINE.

Dites-moi, savez-vous où vous fûtes trouvé ?

ESMORÉE.

Noble dame, ce fut à Damas, dans un verger, où le roi de ce pays me trouva : ce fut aussi lui qui m'a retenu dans son palais.

LA REINE.

Soyez béni, ô Dieu, de qui provient toute vertu! Quel bonheur d'avoir vécu jusqu'au jour où je revois mon enfant. Mon cœur ne peut supporter l'excès de sa joie : je contemple, j'entends parler mon fils, pour qui j'endure ces tourmens. Soyez le bien venu, mon cher fils Esmorée, apprenez que je suis votre mère et que vous êtes mon enfant. Ma propre main a brodé cette ceinture que vous portiez lorsqu'on vous trouva : elle vous enveloppait au moment où vous futes enlevé d'auprès de moi.

ESMORÉE.

O ma chère mère, faites-moi connaître sans tarder celui à qui je dois le jour.

LA REINE.

Votre père, beau jeune homme, est le grand roi de Sicile, et le mien est roi de Hongrie. Vous ne pourriez prétendre à une plus illustre naissance dans toute la chrétienté.

ESMORÉE.

O ma mère, dites-moi pourquoi vous-êtes en prison ?

LA REINE.

O mon cher enfant, je dois mon sort à un traître, méchant et perfide, qui fit accroire à votre père que moi-même je vous avais étouffé.

ESMORÉE.

Crime abominable! celui qui donna ce conseil à mon père fut aussi cause que l'on m'abandonna à mon malheureux sort. Ah ! si l'auteur de ce forfait m'était connu, par mon dieu Apolin, la mort serait sa récompense. Non, ma chère mère, je ne veux plus tarder à travailler à votre délivrance. La première grâce que je demanderai à mon père, à

cet illustre seigneur, sera celle de vous tirer de cette prison. que Mahomet et Apolin soient loués, ainsi que le Dieu qui me créa! Il m'a fait retrouver ma famille et celle qui me porta dans son sein. C'est avec raison que mon cœur tressaillit de joie au moment où je vis cette femme bien aimée.

LA REINE.

Dieu d'humilité, soyez loué et béni à toute heure. J'ai retrouvé le cher enfant qui doit me délivrer. La joie qui énivre mon cœur est sans bornes.

SCÈNE IV.

LE ROI CHRÉTIEN, ROBERT.

ROBERT.

Hélas! le supplice du malfaiteur qu'on met à mort n'est pas plus terrible que celui que j'endure en ce moment : un opprobre éternel va me couvrir. Si mes mains l'eussent tué au lieu de le vendre, son existence ne me causerait plus de tourmens. Je crains fortement qu'il ne m'en advienne malheur : car si l'on découvre que je l'ai vendu à un Sarrasin, c'en est fait de moi.

LE ROI CHRÉTIEN.

Allez, Robert, mon neveu, allez trouver la reine, mon épouse, que je vais éternellement aimer avec fidélité, et à laquelle je veux être soumis pour toujours; car sans qu'elle l'ait mérité, je l'ai gardée en prison. Mon cœur est en butte à mille reproches pour avoir été si cruel à l'égard de cette femme innocente. Allez, amenez-la moi sur le champ, et qu'elle voie son fils bien-aimé.

ROBERT.

Sire roi, certes, je le ferai volontiers. Venez, noble dame, sortez de cette prison que vous habitâtes si long-temps!

Vous verrez Esmorée, votre fils; vous verrez ce jeune guerrier. Mon cœur fut comblé de joie, lorsque son air belliqueux frappa mes regards.

SCÈNE V.

LE ROI CHRÉTIEN, LA REINE, ROBERT.

LE ROI CHRÉTIEN.

Noble femme, donnez-moi la main et daignez me pardonner mon crime. Je veux vous être soumis, tant que je vivrai. Je vois clairement que les torts sont de mon côté : car notre fils Esmorée est revenu plein de jeunesse et de force. Je vous en conjure, par le Dieu qui mourut par amour pour nous, pardonnez-moi mes torts !

LA REINE.

Puissant seigneur, cœur généreux, je vous les pardonne volontiers, car toutes mes souffrances, mes malheurs et mes chagrins sont passés; où est mon cher enfant Esmorée? Appelez-le, que je le voie.

ROBERT.

Noble dame, vous allez être obéie. Où êtes-vous Esmorée, mon neveu?

ESMORÉE.

Par Apolin, me voici. Par Mahomet et Mahom, je vous salue, ô mes illustres parens, que je vois aujourd'hui pour la première fois. Tous les chagrins que mon cœur éprouva sont oubliés. Lorsque j'appris que j'étais enfant trouvé, j'étais l'homme le plus malheureux de la terre: mais tout a tourné à mon avantage.

LE ROI CHRÉTIEN.

O Esmorée, faites-moi connaître où vous avez séjourné.

ESMORÉE.

Chez le roi qui porte la couronne de Damas, ô mon père. Cet illustre Sarrasin me trouva dans son verger : il a une fille d'une caractère généreux : elle m'adopta avec le plus grand empressement, quand le roi, son père, m'eut recuilli, elle me tint lieu de mère et me traita comme un frère. C'est elle qui m'a fait connaître de quelle manière son père me trouva et comment j'étais enveloppé dans cette ceinture, quand je lui fus confié.

LA REINE.

Cette ceinture, Esmorée, moi-même je l'ai brodée : je dessinai en trois endroits différens les armes de votre père et celles de la maison de Hongrie, dont vous descendez. Je vous aimais si tendrement, que moi-même j'achevai ce travail. Mais bientôt, Esmorée, lorsque je vous perdis, ma joie se changea en douleur. Je supplie le Dieu qui choisit la mort de la croix, de pardonner à celui qui fut cause des douleurs amères dans lesquelles j'ai vécu si long-temps.

ESMORÉE.

Par Apolin, ma mère, jamais il ne fut ni meurtre ni méfait qui ne vînt au grand jour et ne reçût enfin sa digne récompense.

ROBERT.

Par notre seigneur qui fut couronné d'épines, Esmorée, mon neveu, si l'auteur de ce crime m'était connu, il recevrait la mort de mes mains, à moins que la terre ne vînt à l'engloutir : oui, mon épée le tuerâit et mettrait fin à son indigne vie. Ah! si je connaissais le méchant qui vous couvrit de cet opprobre, il ne saurait m'échapper dans aucun lieu de la chrétienté.

LA REINE.

Vivons désormais dans un contentement parfait et ou-

blions toutes nos douleurs, car mon cœur ressent une joie sans bornes.

LE ROI.

Allons, Esmorée, ne songeons plus qu'à notre bonheur. Mais il faut que vous abjuriez Apolin et Mahomet, et que vous croyiez en la Vierge Marie et en Dieu le père éternel qui nous a tous créés et qui, par sa science divine, a fait naître tout ce qui respire sur la terre. Le soleil, la lune, le jour et la nuit, le ciel et la terre, les arbres et les plantes, tout doit l'être à sa puissance : c'est en lui que vous devez croire.

ESMORÉE.

Je le conjure donc, ce Dieu tout-puissant, de veiller avant tout sur les jours de la belle Damiette : elle a droit à ma reconnaissance, cette jeune et noble reine de Damas, qui m'a élevé avec tant de soins : car elle est bonne et sensible. Je dois l'aimer par-dessus toutes les femmes du monde. C'est à tort que je ne l'aimerais pas, car elle me chérit de tout son cœur.

ROBERT.

Cela n'est que trop juste, Esmorée : oublions toutes nos peines. Le repas est servi, mettons-nous gaiement à table.

SCÈNE VI.

(*A Damas.*)

DAMIETTE.

Hélas ! qu'est-ce qui retient Esmorée et l'empêche de revenir près de moi ? Je crains qu'il ne soit perdu ou qu'il n'ait fait une mauvaise fin. Peut-être vit-il au sein du bonheur et ne songe plus à moi. Je connaîtrai la vérité sur tout ce qui le concerne, dussé-je parcourir le monde. Où êtes-vous Placus, savant maître ?

SCENE VII.

DAMIETTE, L'ASTROLOGUE.

L'ASTROLOGUE.

Bonne et aimable princesse, me voici prêt à vous servir.

DAMIETTE.

Maître, je veux aller chercher Esmorée dans tous les pays, dussé-je endurer la faim et la soif, des revers et des humiliations. J'y suis résolue. Un amour légitime m'y force. Je vous prie, mon cher Astrologue, de ne pas me quitter, et de m'aider de vos conseils pour le retrouver.

L'ASTROLOGUE.

Rassurez-vous, princesse; puisque telle est votre volonté et que le jeune homme vous est si cher, nous le chercherons.

DAMIETTE.

Allons donc, mon maître, mettons-nous en route, en pélerins.

SCENE VIII.

(*En Sicile.*)

ESMORÉE, DAMIETTE, L'ASTROLOGUE. *Les deux derniers en habits de pélerins.*

DAMIETTE ET L'ASTROLOGUE.

Hélas! n'y a-t-il personne qui veuille donner l'aumône à deux pélerins égarés et dépouillés par les brigands?

ESMORÉE.

Ah! Il me semble entendre Damiette : ne l'entends-je pas? Par la sainte Vierge Marie! comme cette voix ressemble à celle de Damiette, cette jeune reine de Damas, que j'adore par-dessus toutes les femmes du monde. Parlez, que j'entende votre voix : elle ressemble à la sienne d'une manière étonnante.

DAMIETTE.

Si j'étais au palais de Damas, vaillant et beau jeune homme, vous me reconnaîtriez mieux que sous ce costume de pélerin.

ESMORÉE.

O noble femme, ô ma chère Damiette, est-ce bien vous? rien ne saurait plus mettre obstacle à mon bonheur. Jamais, à aucun hôte du monde, je n'accordai l'hospitalité avec tant de joie. Racontez-moi, noble princesse, comment vous êtes arrivée dans ce pays.

DAMIETTE.

Vaillant guerrier, je conçus le projet de vous chercher. Mais comme je ne pouvais l'exécuter sans m'exposer à de grands dangers, je pris le costume de pélerin et j'errai à l'aventure dans le pays, ayant pris avec moi Placus, pour qu'il me protégeât.

ESMORÉE.

Où êtes-vous, mon père bien aimé? Venez voir celle qui m'aime si tendrement et avec tant de constance : il est juste que je la paie de retour, elle a tant fait pour moi.

SCÈNE IX.

LE ROI CHRÉTIEN, ESMORÉE, DAMIETTE, ROBERT, L'ASTROLOGUE.

LE ROI CHRÉTIEN.

Aussi je veux lui faire un accueil cordial : soyez la bien-venue, charmante Damiette, vous seule serez reine de Sicile. Je mettrai la couronne sur la tête de mon fils et vous deviendrez son épouse : car je suis trop avancé en âge pour en supporter plus long-temps le fardeau.

ROBERT.

Par Saint Jean, ô mon oncle et mon roi, Esmorée en est digne; il est devenu un chevalier renommé qui manie bien les armes. Le projet de lui céder votre couronne me paraît sage. Approchez, Damiette, soyez l'épouse du jeune roi.

PLACUS.

Aidez-moi, Mahomet! je m'étonne de me posséder dans un pareil moment. O Esmorée, noble et loyal chevalier, c'est lui qui est cause de tous vos malheurs: au fond du cœur il désavoue les discours de sa bouche. C'est lui qui vous vendit à moi, et mille livres d'or furent le prix de notre marché.

ESMORÉE.

Dites-moi, maître, ce qui en est.

PLACUS.

Par Apolin, il y a dix-huit ans, je me transportai au même endroit que vous voyez d'ici. Écoutez quels étaient les projets de ce méchant: sans aucun doute, il vous aurait fait périr dans une fosse; il vous accablait de malédictions parce que votre naissance lui enlevait tout espoir à la couronne. Son air me fit connaître que vous lui apparteniez par les liens du sang.

ESMORÉE.

Maître, je vous en conjure, racontez-moi tout en détail. Je suis au désespoir de ne pas savoir la vérité et d'ignorer quel est celui qui a causé à ma mère tant de peines et à moi tant d'opprobre.

PLACUS.

Par Mahom, Robert lui-même est l'auteur de tout. Par mon Dieu Tervogant! il vous aurait ravi la vie: il était sur le

point de consommer ce crime. Je l'entendis et lui dis que c'eût été un lâche forfait de faire mourir ce jeune et illustre enfant; de sorte que je vous achetai mille livres d'or fin.

ESMORÉE.

Par le seigneur qui gouverne tout, ce crime sera vengé avant qu'une goutte de vin désaltère ma soif. Robert votre dernier jour est arrivé: où êtes-vous, mon père, noble baron, et vous assassin perfide?

ROBERT.

Par Dieu, mon neveu, cela est faux. J'ai toujours été bon et loyal serviteur, et je ne fus jamais ni traître ni assassin.

ESMORÉE.

Taisez-vous, fils d'une mère débauchée! le crime que vous avez commis est bien plus exécrable: comment a pu vous venir l'idée de vendre celui que les liens du sang vous attachaient si étroitement et de faire croire à mon père que ma mère avait commis ce crime?

ROBERT.

S'il est quelqu'un dans le pays qui m'accuse, je veux entrer en lice avec lui pour soutenir mon innocence.

PLACUS.

Taisez-vous, homme perfide; vous l'auriez assassiné, si je n'étais pas arrivé près de vous. Jamais je ne fus si satisfait, que lorsque je parvins à le tirer de vos mains à prix d'argent. Je vous le donnai, sans le compter, dans une cassette d'ivoire. Je parie ma tête qu'on la retrouverait encore dans vos coffres.

ESMORÉE.

Malheur à vous, Robert, monstre abominable, je vous

hais à juste titre. Voici le jour de votre supplice; l'univers entier ne saurait vous en arracher.

(*Ici on pend Robert.*)

EPILOGUE.

ESMORÉE.

Ainsi l'on voit toujours à mauvaise vie mauvaise fin : les cœurs purs et vertueux finissent par triompher. Je vous conseille donc tous, qui que vous soyez hommes ou femmes, de ne jamais quitter le sentier de la droiture : ainsi vous serez un jour unis à ce Dieu dont le trône sublime est dans les cieux où vous entendrez les concerts divins des anges. Que le père céleste nous donne cette grâce! et nous, répétons tous Amen.

PLACUS, *au public.*

Que Dieu nous accorde à tous sa protection, vous avez pu voir, hommes sages et prudens, quelle vengeance Esmorée a prise de Robert, son oncle.

Que personne ne quitte sa place pour retourner chez lui, car nous allons jouer une *Sottie* (1) qui sera courte. Cependant si quelqu'un d'entre-vous est pressé par la faim ou la soif, qu'il aille prendre des rafraîchissemens en descendant par cet escalier. Si vous vous êtes bien amusés, revenez tous demain.

(1) Nous ne donnons pas la traduction de cette *Sottie* ou *Farce*, qui suit immédiatement le drame d'Esmorée, parce qu'elle n'offrirait peut-être pas le même intérêt pour nos lecteurs.

Jean Van Hembyze. (1)

L'amour effréné de la liberté contribua à procurer à la réformation un succès rapide dans la ville de Gand, et amena ces scènes tumultueuses par lesquelles cette ville eut le malheur de se distinguer dans le cours de la guerre des Pays-Bas.

SCHILLER.

Il est pénible d'avoir à réveiller le souvenir des crimes de l'ambition; d'avoir à retracer le portrait d'un homme qui jeta sa patrie dans un abîme de maux, et de rappeler ces affreuses guerres religieuses qui ensanglantèrent la Belgique au XVI^e^ siècle; c'est cependant une obligation. S'il est utile d'exposer souvent aux yeux le spectacle des vertus civiles et religieuses récompensées, il n'est pas moins nécessaire de montrer aussi l'homme coupable et puissant, atteint enfin par la justice de la Providence, et servant de déplorable exemple à ceux qui seraient tentés de marcher dans ces mêmes voies criminelles.

Les idées de réforme religieuse et politique, qui avaient pris naissance en Allemagne et à Genève, avaient pénétré de bonne heure dans les Pays-Bas, malgré les édits sévères de Charles-Quint (2). La secte des Anabaptistes, aujour-

(1) Le portrait que nous donnons ici est exécuté d'après une bonne copie faite sur l'original, appartenant à l'un des descendants de Van Hembyze. Nous devons la communication de cette copie à l'obligeance de M.^r^ l'architecte *Goetghebuer*, qui possède une précieuse collection d'estampes et de dessins d'anciens monumens de la ville de Gand, ainsi que de portraits de ses hommes illustres.

(2) Publiés en 1526, 1529 et souvent renouvelés ultérieurement.

d'hui si paisible, avait séduit des hommes qui appartenaient aux classes honorables de la société. Nous lisons dans un de nos chroniqueurs les plus consciencieux et les plus importans pour cette époque (1) qu'à Gand, le chevalier de Jérusalem Josse de Bakker, en 1530 (2); Arnould de Jaeghere et Jean de Gentbrugge, en 1534; le chirurgien Liévin Van de Walle et Alexandre Huybrechts, en 1536; furent, les uns brûlés vifs, les autres décapités pour crime d'hérésies.

Les sociétés de rhétorique de la Flandre, déjà célèbres avant que les Jeux Floraux fussent connus en France, contribuèrent à répandre les opinions de la réforme. En 1539, celle de Gand, dite des *Fontainistes*, demanda aux sociétés des villes voisines, quelle était la plus grande consolation de l'homme mourant? La chambre de rhétorique

---

(1) *Pater de Jonghe, Gendsche geschiedenissen*, Gend, 1781. T. I en II. — Voyez aussi : *Historie der Hervormde kerk te Gend, door W. Te Water.* Utrecht, 1756. in-8.° *passim.* On sait que le fils de l'auteur publia à Utrecht, en 1794, un appendice de 85 pages et qu'il y ajouta un nouveau titre à l'ouvrage de son père.

(2) Déjà avant cette année, des partisans des nouvelles doctrines avaient été mis à mort dans d'autres villes des Pays-Bas. En 1525, Jean, prêtre à Woerden, en Hollande, et la noble dame van Bigarden avec son fils à Bruxelles : en 1527, une jeune fille nommée Wendelmat, à La Haye; en 1528, Henri Vlaminck, moine augustin à Tournai; en 1529, Guillaume de Zwoll, à Malines. Voyez *de Beschryvinge van de geschiedenissen in der religie saecken toegedragen in de Nederlanden. Deerste Boeck. Gedruckt in Augusto* 1559. kl. in-8.° L'auteur de cet ouvrage de la plus grande rareté, est *Jacques Van Wesembeecke*, conseiller pensionnaire de la ville d'Anvers. Un exemplaire en flamand en a été vendu, à la vente du capitaine Michiels, à Anvers, en 1781, fl. 46, 4 sous de change (97 fr. 77 c.) : deux exemplaires ont été vendus, à la vente du comte de Proli, à Anvers, en 1785, l'un au prix de 70 fl. (148 fr. 14 c.), l'autre 40 fl. (84 fr. 65 c.) A la même vente, un exemplaire français fut payé 130 fl. (275 fr. 13 c.)

de Bergues S.t Winox ayant répondu : " La confiance dans le Christ et dans son Esprit. „ remporta le second prix : les Gantois avaient jugé que cette solution renfermait toute l'essence de la religion reformée (1). Les diverses questions et les moralités (*sinnebeelden*) proposées par les sociétés de rhétorique des Pays-Bas, et surtout de la Flandre, éveillèrent la soupçonneuse inquiétude de Philippe II. Ce prince, par un placart en date du 26 Janvier 1559, défendit tous ces *Jeux d'esprit auxquels on mêlait des questions et des matières qui jetaient le trouble dans la religion catholique* (2). Toutefois ces mesures vinrent échouer contre les progrès de la réforme qui se propageait avec tant de rapidité, qu'en 1544 la ville de Gand eut son ministre évangélique, dont le nom n'est point parvenu jusqu'à nous (3). A la suite de ces prédications, bon nombre d'habitans embrassèrent les nouvelles doctrines de Luther, et furent exposés à de cruelles persécutions qui firent naître de nouveaux prosélytes.

Enfin s'alluma dans les Pays-Bas la plus affreuse et la plus longue des guerres civiles et religieuses dont les annales de l'histoire fassent mention. Les chefs de la révolution voulurent arracher violemment leur patrie à la cruauté des Espagnols, et compromettre tout le peuple, afin de le forcer à abattre son ennemi, pour ne point périr par le bûcher; ils mirent donc la hache et la torche aux mains des iconoclastes, race impie et grossière. Alors parut le duc d'Albe, exécuteur impitoyable des vengeances de son maître, et à sa voix, pendant plusieurs années, le sang innocent comme celui du coupable inonda chaque jour nos places

(1) Van Meteren nederl. historie. 1 boek, bladz. 16. á., et M.r N. Cornélissen, notice sur les chambres de Rhétorique, etc. Gand, 1812. in-8.°

(2) Plakkaet-boek van Vlaenderen.. bladz. 815, 816.

(3) Historie der Martelaren. 1 deel. fol. 44.

publiques. " C'est pourquoi des gens d'esprit, de vertu, de probité et de littérature étaient préoccupés autant et plus que les autres contre les Espagnols, et se distinguaient dans le maniement des affaires, et dans toutes les mesures contre eux; il y en eut plusieurs qui s'emportèrent bien loin, jusqu'à embrasser les erreurs et l'hérésie; car, comme les premières persécutions se fondaient sur la religion, le respect se perdit pour n'avoir rien de commun avec une nation qui la professait avec un zèle si outré, et l'antipathie qu'on se sentait pour les Espagnols rejaillit sur la religion même. „ (1).

Mais alors il y avait aussi aux Pays-Bas, une autre classe d'hommes, qui, le cœur endurci par les horreurs de la guerre civile, et ayant perdu tout sentiment de foi et d'honneur, sans amour ni pour leur terre natale, ni pour la véritable liberté, voulaient s'élever sur les ruines de leur patrie. Au milieu d'eux apparaît et domine la grande figure de Van Hembyze dont la carrière politique et la catastrophe sont un des épisodes les plus dramatiques de ces temps de trouble.

Issu de la noble et illustre famille de Silly, dont les descendans ont brillé en Hainaut, en Flandre et en France, Jean Van Hembyze, appelé dans nos chroniques *Jonkheer Jan*, avait été comblé de tous les dons de la naissance, de la fortune et des talens. Il naquit à Gand en 1513, de Jean Van Hembyze, échevin des Parchons en 1545, et de Wilhelmine Triest, fille de Josse. Il épousa en premières noces la dame Jeanne De Waerhem; devenu veuf, lorsque sa mauvaise étoile l'eut ramené à Gand après son expulsion, il prit pour seconde femme l'une des filles d'un gentil-

(1) Voy. *Vander Vynckt*, hist. des troubles des P.-B. Brux. 1822. v. I. p. 13. édit. de M.r de Reiffenberg. Dans le cours de cette notice, on s'apercevra que j'ai mis souvent cet excellent auteur à contribution.

homme, conseiller au Conseil de Flandre, et dont les descendants existent encore dans la Flandre-Occidentale (1).

Jean Van Hembyze avait reçu le bienfait d'une éducation solide, à une époque où le génie d'Erasme et la propagation de l'imprimerie faisaient revivre les chefs-d'œuvre d'Athènes et de Rome, et avait acquis, dès sa jeunesse, une profonde connaissance des hommes et des choses; peut-être aussi les écrits spirituels et satiriques de l'auteur de l'*Eloge de la Folie*, eurent-ils sur ses idées religieuses l'influence qu'ils avaient exercée sur le père du savant Daniel Hensius, son concitoyen (2). Divers voyages en Europe, la connaissance de plusieurs littératures étrangères et celle des sciences exactes, l'étude enfin des anciennes constitutions politiques avaient développé son jugement : ajoutez à toutes ces qualités une éloquence facile et persuasive, une grande activité de corps et d'esprit, un génie entreprenant, subtil et délié, un amour simulé du bien public, une rare tempérance (3), enfin une connaissance peu com-

(1) Voyez *Marcus Van Vaernewyck, historie van Belgis, Gend* (1830) *D. J. Vander Haeghen*, 2 *deelen in*-8°. Cette nouvelle édition qui est très-soignée, est infiniment plus ample que toutes les précédentes. On y trouve entr'autre un appendice de 136 pages sur les Gantois célèbres (*alphabetische beredeneerde naemlyst der Gentenaeren die... eenen onsterffelyken naem verworven hebben*). Ces biographies, publiées sans nom d'auteur, et qui renferment des renseignemens précieux pour celui qui voudrait écrire une *Biographie de la Belgique*, ont pour la plupart été rédigées par trois de nos amis, que la mort nous a enlevés en moins de quatre ans, MM. *Hye-Schoutheer*, secrétaire de la régence, *L. De Bast*, secrétaire de la Société royale des Beaux-Arts, et *J. F. Van Hoorebeke*, pharmacien et antiquaire instruit.

(2) Meursii Athen. Bat. pag. 211.

(3) Sa devise était *sobrie et vigilanter*. Un auteur, dont le nom nous échappe, a fait la remarque que presque tous les ambitieux étaient très-sobres, sans doute par crainte de trahir leurs desseins secrets. On possède encore aux archives de la ville de Gand quelques-uns des coins originaux avec lesquels Van Hembyze fit battre monnaie en son nom, lorsqu'il était à l'apogée du pouvoir, et qui portent sa devise.

mune de l'état, des ressources et des diverses administrations de la Flandre, dans laquelle il avait souvent occupé des magistratures. Ces qualités étaient malheureusement effacées par des vices qui plongèrent sa ville natale et les Pays-Bas, dans d'épouvantables désordres, et dont la plupart des historiens n'ont pas, ce nous semble, assez senti les désastreuses conséquences sur la marche des événemens, pendant nos troubles du XVI^e^ siècle.

Dévoré d'une ambition insatiable et sans bornes, artificieux, fougeux dans ses passions, Van Hembyze avait cru ne pouvoir plus facilement dominer le parti des *Gueux* qui devaient lui servir de marche-pied à la souveraineté populaire, qu'en vouant aux Espagnols et aux catholiques une haine implacable et qu'en reniant le Dieu de ses pères (1). Il disposait à son gré d'un peuple nombreux, aguerri par dix ans de guerre civile et accoutumé, depuis la destruction des manufactures, à ne vivre que du pillage des églises, des abbayes et des couvents. A son moindre signal 30,000 hommes armés obéissaient aveuglément à ses ordres. Il avait recherché son principal appui dans le sein de sa nombreuse et puissante famille : ses trois frères François, Antoine et Roland Van Hembyze, ainsi que son cousin Bussaert Van Hembyze, seigneur de Gits, étaient ses instrumens dociles et dévoués : ils lui prêtaient dans toutes les circonstances le secours de leurs bras et de leur conseil : aussi les avait-il fait entrer dans le *magistrat gueux* de la ville de Gand, comme l'appellent les auteurs contemporains. On devine

(1) Cependant le P. De Jonghe, I. 429, dit avoir lu dans un ancien manuscrit, que Van Hembyze était mort catholique, quoiqu'il eut été accompagné jusque sur l'échafaud par *Jacques Hinnedonck*, ministre protestant de S.^t^ Bavon. *Van Meteren*, au contraire, VIII, Boek. fol. 143. c. nous assure que ce fameux tribun *a bien prouvé qu'il n'avait ni religion ni amour pour sa patrie.*

facilement qu'un tel homme était peu scrupuleux sur les moyens de se débarrasser de ses ennemis, et de se procurer de l'argent pour acheter des créatures qu'il attachait à sa personne, soit par des dons semés avec adresse, soit par une coupable indulgence pour leurs crimes.

Van Hembyze était surtout impatient de toute domination, et ne reconnaissait de maître qu'autant qu'il croyait pouvoir le faire servir à ses projets : son aversion pour le Prince d'Orange était aussi grande que pour l'archiduc Matthias et les autres pouvoirs qui succédèrent à ce prince. Mais il détestait avant tout la France, sans doute parce que l'intervention de cette puissante monarchie dans les affaires des Pays-Bas, effrayait ses projets de république et de dictature suprême. En effet, l'établissement d'une république était l'unique pensée qui dirigeât toute sa conduite. Combinant les principes démocratiques de Sparte et de Rome, avec ceux du Luthéranisme, son but était de faire de Gand une nouvelle Genève, et nous sommes forcés d'avouer que l'organisation politique qu'il lui donna, quelque compliquée qu'elle fut, porte l'empreinte du génie (1). Ce despote que nous avons vu si impérieux à l'apogée du pouvoir, fut lâche et tremblant lorsque la faveur populaire l'abandonna devant la seule présence du Prince d'Orange : et plus tard, quand les hommes de son propre parti vinrent lui demander sa tête en expiation de ses forfaits et de sa trahison, il versa des larmes, comme un enfant. La terreur de la mort le priva à tel point de l'usage de ses facultés intellectuelles, qu'il ne sût plus écrire correctement ni son propre nom, ni la date de l'année de son supplice (2).

---

(1) Voyez, cette constitution dans Vander Vinckt, L. C. II. 12-25.

(2) Voyez dans l'ancienne collection du *Messager des Sciences et des Arts*, VI. 431, les lettres inédites de Van Hembyze, du Comte d'Egmont et de la reine Elisabeth, publiées par l'auteur de cette notice.

La conduite de Van Hembyze eut l'influence la plus décisive, sur le cours de la révolution contre la tyrannie espagnole. Cet ambitieux en voulant former de la ville de Gand et de la Flandre qu'il avait soumises à son pouvoir, une république particulière qui ne reconnaissait l'autorité ni des états, ni du prince d'Orange, ni de l'archiduc Matthias, ni du duc d'Alençon, annihila les heureux effets que l'on attendait de la célèbre pacification de Gand, fit naître chez les Wallons le *tiers-parti des mécontens*, qui ouvrirent la Belgique aux conquêtes du prince de Parme, opéra la scission des XVII provinces des Pays-Bas, et força le prince d'Orange à cimenter un coalition plus intime des provinces du Nord, qui, sous le nom fameux *d'Union d'Utrecht*, devint la pierre fondamentale de la république Hollandaise.

Semblables au flux et au reflux d'une mer orageuse, tour-à-tour vainqueurs et vaincus, à Gand, le parti des catholiques et celui des gueux avaient porté la perturbation dans le pays et arrêtaient la marche des événemens : ce dernier se divisait encore en deux factions dont l'une, visant à une entière indépendance républicaine, avait pour chef Van Hembyze, tandis que celle de Ryhove voulait, avec le prince d'Orange, la confédération des provinces. La révolution faisait une halte forcée au milieu du sang et des crimes de toute espèce, et nulle part la célèbre Pacification de Gand n'était plus ouvertement violée que dans la ville où elle avait été signée. Pour mettre un terme à tant de calamités, l'archiduc Matthias et les États-Généraux publièrent le 7 Juillet 1578, un réglement pour l'exercice des deux religions; il avait pour base la Paçification de Gand. Ce réglement, nommé *Paix de religion*, contenait dix-huit articles (1). On y faisait le partage des églises paroissiales et des chapelles de la ville. La religion réformée, désignée

(1) Voy. *P. Bor*, XIII *Boek*, bl. 72 en P. de Jonghe, II. 95.

la première, obtenait les églises de S.t Jean (aujourd'hui S.t Bavon), de S.t Sauveur, de Notre-Dame (maintenant détruite), etc., etc. On y pourvoyait à la subsistance des religieux et des religieuses, enfin l'on y prononçait des peines contre ceux qui troubleraient l'exercice de l'un ou de l'autre culte. Hembyze, soutenu par le conseil des XVIII et le fougueux Dathenus, ministre de la nouvelle religion, voulait repousser ce réglement, jusqu'à ce que la liberté de culte eut été généralement accordée dans les XVII provinces (1). L'influence du prince d'Orange, venu exprès en personne à Gand, pour mettre un terme à des troubles si nuisibles à l'avancement de ses projets, et la faction de Ryhove l'emportèrent enfin : l'édit passa en résolution et fut publié au son de trompe, sur la place de la maison-de-ville, le 27 Décembre 1578.

Quelques jours auparavant, l'abbé de S.t Pierre avait obtenu de l'archiduc Matthias l'ordre de pouvoir arrêter la démolition de son abbaye qu'exécutait Jean Vander Laer, commissaire de la ville, accompagné d'un certain nombre d'ouvriers (2). Cet ordre, auquel le *magistrat* s'était soumis à regret, augmenta la défiance naturelle de Van Hembyze à l'égard des catholiques. Aussi, quoique la paix de religion dût paraître bien plus hostile à ceux-ci qu'aux réformés, affectant sans doute de craindre quelque restriction mentale de leur part, il leur fit signer la déclaration suivante, à laquelle il apposa lui-même sa signature avec le second échevin. Cette pièce intéressante a échappé jusqu'ici aux investigations de P. Bor, du Père De Jonghe, de Te Water, et de tous les écrivains qui se sont occupés de l'histoire de nos troubles religieux. Nous en devons la communication à l'obligeance de M.r Parmentier, archiviste de

(1) *Hist. der Hervormde kerke te Gent, door W. Te Water. bl.* 40.
(2) *Gendsche gesch.* I. 93.

la ville de Gand, qui, en moins de quatre années, a déjà mis tant d'ordre dans le riche dépôt confié à son activité et à ses connaissances (1).

Forme et projet de Serment, en remplacement du Serment publié à Gand, par la paix de religion, le 27 Décembre 1578.

Nous etc., jurons et promettons au nom du Dieu tout-puissant, d'observer inviolablement et en son entier l'édit de la paix de religion sur l'exercice des deux cultes, publié par le magistrat de la ville de Gand, le 27 *Décembre* 78; *par conséquent de défendre fidèlement les priviléges de la susdite ville, ainsi que les habitans de celle-ci, de corps et de biens, tant de l'une que de l'autre religion; d'aider à les tenir en paix, repos et tranquillité, sous peine d'être punis de nos corps et de nos biens, par ledit magistrat: nous soumettant, tant ecclésiastiques que séculiers, à être leurs justiciables; et quant à nous, qui sommes de la religion romaine, pour prévenir toutes dissentions et méfiances, nous nous désistons par les présentes de tous les priviléges, de toutes les immunités, et exemptions qui pourroient nous être favorables, par les droits*

(1) Vorme ende concept van Eede in de plaetse van Eede ghepuebliceert binnen Ghendt by de religioens vrede den 27 Decembris LXXVIII.

Wy etc., sweeren ende beloven by God almachtich vast ende onverbrekelik 't honderhoudene d'ordonnantie van den religions vrede up d'exercitie van beede de religien, by den magistraet der stede van Ghendt den 27 December 78. ghepubliceert, dienvolghende de previlegien der voorseyder stede, ooc alle de jusetenen der zelver, zo van d'eene als dandere religie, ghetrouwelyk te beschermen in lyfve ende goede, ende te helpen houdene in paise, ruste, ende vrede, up peijne van bij 't voornoemde magistraet, zo in lyfve als goede, ghepuniert te werdene, alwaer wylieden zo gheestelycke als weerlicke ons te rechte stellen ende advoueren, ende ome by ons van roomsche religie alle diffidentien ende misvertrouwen te weerene, renunchieren, ende gaen af by desen, van alle previlegien, vryheden ende exemptien, die ons wt keyserlicke, pau-

impériaux, ou canoniques; par les conciles ou autrement, tant par grâces, indultes, dispenses obtenues ou à obtenir de la part de l'autorité ecclésiastique ou civile, que sous quelque prétexte ou serment prêté ou à prêter à ce contraire, et nommément à l'opinion de quelques uns qu'en matière de religion et de foi, on ne serait point obligé de tenir promesse et fidelité à ses adversaires, laquelle opinion, au moyen de ce qui est dit ci-dessus, nous abjurons, aux fins et effets précités.

En témoignage de quoi cet acte a été souscrit, au désir des deux parties, tant ecclésiastiques que laïques par les prénommés abbés de S.t Pierre et de Tronchiennes, au nom du clergé, et par les deux premiers échevins de la ville de Gand, au nom des séculiers, le 14 *Janvier* 1579.

Gheleyn, *abbé de S.t Pierre.*

Liévin, *humble abbé du couvent de Tronchiennes.*

J. Hembyze.

Gillis Borluut.

---

selicke, cannonicke rechten, concilien, ende anderssins soude moghen te baten commen, zo by absolutien, gratien, indulten, dispensatien, vercreghem ofte te vercryghene by gheestelicke ofte weerlicke overheijt, ofte met eenighe pretexten of eede ghedaen, ofte te doene ter contrarien, ende namelyk der opinie van eenighe, dat men in styck, van religie ende gheloove, der wederpartije niet verbonden en zoude zyn belofte ende trouwe te houdene, de welcke wij met aldies voorseyd es, afzweeren ten fijne ende effecte voorscreven.

Oorconden zo es ditter onderteekend ter begheerte van beede partyen zo gheestelic als weerlic by de voornoemde heeren in Gode de Prelaeten van Sinte Pieters ende Dronghene, vuten name van der clergie ende vuten name van der werelicke by beede de voorschepene der stede van Ghendt, desen 14.n January 1579.

Gheleyn, abt van S.t Pieters.

Lieven, oitmoedich abt van clooster van Droghen.

J. Hembyze en Gillis Borluut.

Ceci est la minute originale convenue le 14 *Janvier* 78, *en présence des abbés de S.t Pierre et de Tronchiennes, des chanoines Meyer Meganck, Mayaert, Curtewille, G.s Wecnier, des curés M.r Louis Huughe, M.r Jean Van Dale, Adrien Van Loo, M.r Pierre Van de Putte, François Herzele; de la part des séculiers, en présence des deux premiers échevins, du gentilhomme Ch.s Utenhove, de Dathenus et Bolle ministres, du gentilhomme Josse De Gruutere, de G.s Chasteleer, Balbiau, Martin Van den Poele, Josse Dehondt, François Everaerts, Liévin Goethals et Liévin d'Herde, clerc.*

Au dos de l'acte se trouve ce qui suit :

Promesse souscrite par les abbés seigneurs de S.t Pierre et Tronchiennes, au nom des ecclésiastiques d'une part, et les deux premiers échevins de la ville de Gand, d'autre part, datée du 14 *Janvier* 1578. *Concernant l'observance de l'édit de la Paix de Religion ici promulgée.*

Plus tard Van Hembyze, chassé par la faction de Ryhove et du prince d'Orange, alla se réfugier en Allemagne : rappelé par ses partisans à la fin de l'année 1583, et voyant les progrès que fesaient les armes du prince de Parme, il voulut racheter son pardon des Espagnols, en leur livrant sa ville natale. Il fut arrêté et emprisonné par ces mêmes hommes dont il avait été l'idole. Accusé de trahison et d'autres crimes qui emportaient la peine de mort, (*Van verraed, munte, roof, moord en geweld*), il fut con-

---

Dis es de origineele minute, gheaccordeert den 14 January 78. present prelaten Sinte Pieters ende Dronghene, canonicken Meyer, Meganck, Mayaert, Curtewille, M.r G.s Wecnier, pasteurs, heer Loys Huughe, M.r Jan Van Dale, Adriaen Van Loo, Franch Herzele, Van Weerlicke beede de voorscepenen Jor Charles, Dathenus en Bolle ministers, Jo.r Joes De Grutere, G.s Chasteleer, Balbiau, Marten Vanden Poele, Joos Dehondt, Franch Everaert, L.n Goethals en L.n Dherde als clercq.

damné, et décapité le 4 août 1584, sur la place de Sainte Pharaïlde, aujourd'hui Marché au Poisson. Selon l'arrêt du jugement, la tête de l'ancien *Premier de Gand*, devait être exposée pendant une heure au bout d'une pique : elle tomba par hasard sur l'un des spectateurs. Un bon poète gantois, *Maximilien De Vriendt*, qui avait fait, sur le mariage inconvenant de Van Hembyze, une satyre très-spirituelle en latin, nous a laissé sur ce dernier événement le distique qui suit :

O quantum patriæ caput hoc nocuisse putemus,
Quando etiam vivis post sua fata nocet.

Un mois après la mort de Van Hembyze, le prince de Parme entra à Gand, et, en reconnaissance des efforts que ce célèbre démagogue avait faits pour *advancer la reconciliation avec le roy*, il réhabilita sa mémoire, et fit à la veuve la remise de l'amende à laquelle son époux avait été condamné (1).

A. Voisin.

(1) Voyez le rescrit du prince de Parme que j'ai publié dans l'ancienne collection du *Messager des Arts*, vol. VI. p. 439.

Notice

SUR LE DÉPÔT DES ARCHIVES DE GAND.

De tout temps nos ancêtres ont attaché la plus haute importance au dépôt de leurs archives : les magistrats en répondaient sur leur tête; un simple soupçon d'infidélité, en temps de troubles, était plus que suffisant pour faire appliquer à la torture les échevins qui en avaient la garde. Ce ne fut cependant que depuis le XII.e siècle que les Gantois mirent un soin si jaloux à la conservation de leurs chartes : à cette époque leur commune avait été instituée, ou pour mieux dire elle avait été renouvellée. La charte d'affranchissement avait trop d'importance, pour qu'on ne la mît point à l'abri de toute tentative de soustraction : il est plus que probable que c'est à l'insouciance et à l'incurie des magistrats qu'il faut attribuer la disparution des actes constatant les franchises, antérieures à Philippe d'Alsace et données à des époques encore inconnues. Dès lors cette charte importante, ainsi que tous les priviléges ou immunités qu'ils devaient à la loyauté de leurs comtes, ou qu'ils leur arrachaient par la crainte et les armes à la main, furent déposées dans le Beffroi, monument qu'ils avaient érigé en commémoration de leur pacte fondamental.

(1) En 1432, les archives s'y trouvaient encore : à cette

(1) Pour ce qui suit, voyez Diericx, mém. sur la ville de Gand, vol. I. préf. page 6 et suiv.

époque deux commissaires, de la part du collège des échevins, unis aux deux grands doyens et à un certain nombre des plus notables bourgeois, s'y rendirent, pour dresser un inventaire, qui porte la date du 26 Juin de cette année. Cet inventaire fut renouvellé et augmenté le 10 Juillet 1525, ainsi que le 9 Août 1532.

Survint la téméraire révolte de 1539 : Charles-Quint confisqua toutes les chartes déposées au Beffroi, ainsi qu'un grand nombre d'autres actes, qui se trouvaient à l'hôtel-de-ville : il fit plus, il cancella presque tous les priviléges des Gantois, et ordonna de brûler quelques registres.

Cependant, avant la fin de l'année, l'empereur fit rendre à la Ville de Gand tous les titres, par lesquels les Gantois avaient acquis leurs propriétés communales et d'autres documens relatifs à leur ancien commerce. En avril 1543, toutes ces pièces furent inventoriées, de même qu'en 1584 : comme elles avaient été numérotées et mises dans des layettes, on les renferma dans un *coffre de fer*, qui fut placé dans un petit cabinet, attenant à la première secrétairerie des échevins de la Keure.

Quant aux autres chartes et priviléges, elles furent transportées à la chambre des comptes à Lille, où elles restèrent jusqu'au temps des troubles, sous Philippe II.

L'article 18 de l'édit, nommé *la pacification générale* portant que les villes et autres administrations seraient réintégrées dans leurs anciens droits et priviléges, les échevins de Gand, le corps représentatif de la commune, dit la *collace*, et le grand-bailli, s'adressèrent aux états-généraux, assemblés à Bruxelles, pour demander la restitution de leurs chartes. Cette demande leur fut octroyée par décret du 22 Octobre 1577, que l'on notifia à la chambre des comptes ; aux mois de janvier et février de l'année suivante, l'inventaire en fut fait, par ordre de date ; et en mars, les députés de la ville de Gand vinrent enlever

leurs chartes, avec le double de l'inventaire, et ils les déposèrent dans une chambre à côté de la trésorerie.

Depuis ce moment les soins religieux que l'on avait mis à la conservation des priviléges, diminuèrent de jour en jour : la puissance toujours progressive des comtes, qui foulaient aux pieds les droits les mieux établis, fit oublier des chartes, qu'on était dans l'impuissance de faire valoir.

L'oubli en était arrivé à un tel point, que les échevins de la Keure firent connaître par une résolution du 25 février 1705, qu'un grand nombre des minutes de notaires se trouvaient chez des boutiquiers ! A la révolution de 89 les archives étaient dans un abandon complet ; alors les chartes se sont vendues presque publiquement; aussi manque-t-il la moitié des pièces, qui revinrent de Lille en 1578, et le *coffre de fer*, qui renfermait tant de documens intéressans pour l'histoire, fut-il égaré pendant long-temps ; on le retrouva enfin, placé qu'il était sous quelqu'escalier.

En 1794, les révolutionnaires avaient pénétré dans l'intérieur de l'hôtel-de-ville; leur premier soin fut de précipiter dans la rue le buste de Philippe II, exécuté par *Duquesnoy*. Ils exigèrent de l'inspecteur des travaux de la ville, la remise des archives : il s'y opposa au péril de sa vie. Revenus, avec une nouvelle fureur, un de ces forcenés laissa échapper le motif de leur acharnement : ils voulaient détruire les archives, parce que les registres des Échevins des parchons, *portaient sur la couverte les armes du souverain et celle du premier échevin !...* On parvint à les calmer en les effaçant (1).

C'est à feu M.r Hye, secrétaire de la régence, que l'on a l'obligation, que les archives de la ville n'aient pas perdu,

---

(1) Quatre de ces couvertures sont conservées intactes : elles sont de 1469-1505-1506 et 1507.

leurs plus précieux monumens. Il sut rendre infructueuse la mission du commissaire spécial Dupré, chargé en 1812, par le gouvernement français, d'inventorier les archives des différentes administrations, pour en transférer en suite, à Paris, les pièces les plus intéressantes.

Depuis la création du royaume des Pays-Bas, l'administration municipale s'est occupée plus spécialement du dépôt des archives. La nécessité d'une réorganisation dans cette partie, s'étant fait ressentir partout, l'arrêté royal du 23 décembre 1826, y pourvut. L'impulsion était donnée : l'esprit libéral qui présida à la rédaction de cet arrêté, n'a pas peu contribué à propager d'avantage le goût, déjà très prononcé, pour les études historiques en ce pays.

L'administration de la ville de Gand, ayant fourni généreusement, aux frais indispensables que nécessitait la mise en ordre des archives, les archivistes ont l'extrême satisfaction de pouvoir annoncer que tous les documens, chartes, cartulaires, registres, etc, sont classés et mis en ordre. En attendant l'entier achèvement de l'inventaire, qui exige encore plusieurs mois d'un travail assidu, et dans le désir de justifier la confiance que l'on a placée en eux et d'être utiles en même temps à leurs concitoyens, ils ont jugé qu'il était de leur devoir de publier le relevé sommaire, qui suit, de tout ce que les archives de la ville de Gand possèdent.

A l'exception des deux premières cathégories les cartulaires, etc., et les chartes au nombre de 1213, non inventoriées à Lille en 1578, et qui ne proviennent pas du coffre de fer, on a suivi dans cette notice les anciennes classifications.

CARTULAIRES ET AUTRES REGISTRES.

PLANS, DESSINS, ETC., ETC.

Plan original du Beffroi de Gand de l'année 1183, au dos duquel on trouve écrit : *Dbeweerp van den beelfroete — Sigerus castelanus ganden me fondavit ano M.° C.° LXXXIII III.ª kal May.*

Dessins originaux de l'hôtel-de-ville de Gand, du commencent du XVI.e siècle (1).

Plan de la ville de Gand, fait en 1592 par François Horenbault (2).

Plan de la ville de Gand, fait par Jacques Horenbault au mois d'Avril 1619.

Deux dessins du Beffroi, faits par Liévin Cruyl, architecte, en 1684 (3).

Un portefeuille contenant grand nombre de plans, cartes et projets de bâtimens publics, maisons, etc., de Gand.

Quatre planches en cuivre; entrée triomphale du gouverneur général des Pays-Bas Léopold-Guillaume, dans la ville de Gand, en 1654, gravées par Bolswert et Quellinus aux frais de la ville.

Cinquante anciens et nouveaux cachets et coins. — Dans ce nombre se trouve un cachet de l'hôpital de S.t Jacques à Gand (4); ainsi que trois coins ayant servi à battre mon-

---

(1) La nouvelle maison échevinale fut commencée en 1481 : la première pierre en fut placée le 4 juillet : Jaen Taesens en fut l'architecte. La mort l'ayant enlevé à ses travaux, il eut pour successeur Justin Pollet (1516) qui fit abattre tout ce que son prédécesseur avait fait, et élargir la rue de la Haute Porte. On lui adjoignit deux architectes étrangers, l'un de Malines et l'autre d'Anvers. Ce sont les plans de Justin Pollet, qui ont été conservés et dont une partie fut exécutée.

(2) Ce plan a été gravé en 1640, ou 41 par H. Hondius.

(3) Tous ces dessins sont encadrés sous glace.

(4) Le sceau d'une charte, émanée de cet hôpital, de 1293, en porte l'empreinte : elle se trouve aux archives.

naie à Gand, lors des troubles à la fin du XVI.e siècle.

Trois portefeuilles d'autographes et signatures au nombre de 267 pièces, des années 1521 à 1794.

Registre d'ordonnances et priviléges, concernant les droits du comte sur les rivières, (myns heeren stroem van Vlaenderen) 1199 à 1424.

Ancien registre des tonlieux : contenant le tonlieu de Gand que l'on payait dans cette ville, celui du pont de Brabant, de Wasselin, de la porte de Tronchiennes, celui de Rodes, celui que l'on payait *par charité* au pont en pierres près de l'église de S.t Jacques, respectivement de l'an 1199 : en tête de ce registre se trouve l'enquête que fit faire la comtesse Marguerite, en 1271, pour le renouvellement des tonlieux.

Registre des statuts pour les frères et sœurs de l'hôpital des Lépreux, avec les résolutions prises à l'égard de cet hôpital, par les échevins de Gand : 1236 à 1623.

Idem des ordonnances de Gand (Keuren) accordées par le comte Gui en 1296. — Paix de Casant et autres priviléges ; écriture du commencement du XVI.e siècle.

Idem contenant plusieurs priviléges, etc., de 1296 à 1591.

Idem, copies d'actes et chartes du XIII.e et XIV.e siècle; écriture du XIV.e siècle.

Idem où sont inscrits tous les noms des échevins des deux bancs de la ville de Gand de 1301 à 1793, et des noms des magistrats depuis cette époque, jusqu'en 1815, avec plusieurs annotations historiques.

Le *livre blanc* superbe cartulaire, contenant plusieurs anciens priviléges du pays de Flandres, du XII.e au XV.e siècle : écrit au commencement du XVI.e (1).

---

(1) D'après la tradition, il a été donné à la ville, par un ancien magistrat. Diericx mém. sur la ville de Gand. T. I. préface page 9.

Cartulaire intitulé *Swarten Boek*, écriture du XV.e siècle, contenant copies de différens actes des XI.e, XII.e et XIII.e siècles, ayant rapport à l'abbaye de Saint Pierre-lez-Gand.

Registre des publications, des échevins de la Keure (voorgeboden) de 1337 à 1338.

Idem où se trouve inscrit le transport de Flandres de 1408 et autres actes de ce siècle.

Idem des bannis, commençant le 2 octobre 1472, au 13 juin 1537.

Idem miscellanea, 1408 – 1592.

Idem contenant plusieurs anciennes loix et priviléges de Gand.

Idem de fiefs et arrière-fiefs du vicomté de Gand (écriture du XV.e siècle); c'est une copie collationnée d'un semblable registre reposant en la chambre des comptes à Lille.

Idem des bourgeois dits *huyten-poorters* de 1476 à 1478. — Id. *Poorter-boek Gent* 1480 à 81. — Id. 1487 à 92. Id. 1651 à 1738.

Idem *Stapelbouck van de graenen*, commençant par une ordonnance de l'an 1484, concernant l'étape des grains à Gand.

Idem où se trouve l'acte d'achat au profit de la ville de Gand, de plusieurs terrains vagues (upstallen) sis dans ladite ville, en date 1269, ainsi que plusieurs actes concernant la rivière la Liève, etc.

Idem sentences du conseil provincial des Flandres des années 1500.

Idem sentences du même conseil du XVI.e siècle.

Idem grand nombre de lettres autographes écrites par Antoine Triest, évêque de Gand, de 1631 à 1655.

Idem formules d'actes usités par les secrétaires en cour, du temps de Charles-Quint et Philippe II.

Idem pièces ayant rapport aux chambres de Rhétorique de la Flandre de 1437 à 1819.

Idem des déliberations de la *collace* pendant l'année 1539 (1).

Deux idem des délibérations de la collace de 1540 à 1573. — Idem de 1562 à 1568, diverses requêtes, sur lesquelles ont été accordées plusieurs censes au profit de la ville, demandes afin de reconstructions de maisons, etc., curage et élargissement du petit Escaut et autres ouvrages.

Idem documens concernant les troubles et nouvelle religion, à Gand de 1564 à 1566 — 1565 à 1567 et 1566 à 1579; ce sont, pour la plupart, des pièces originales.

Idem procès-verbaux, résolutions, etc., des nobles et membres de la Bourgeoisie de Gand de 1577 à 1583.

Id. pièces ayant rapport à l'union d'Utrecht de 1578 à 79.

Idem concernant l'exportation des espèces et monnaies de 1581 à 1582.

Idem l'acte de réconciliation avec le prince de Parme du 13 décembre 1584, et autres pièces y relatives: en outre plusieurs suppliques et requêtes de la part du magistrat de Gand, au gouverneur général, etc., etc.

Registres des Actes passés devant les Échevins de la Keure.

14 registres du XIV.e siècle, le premier contient les années 1339 — 43 à 44 — 45 à 46 — 49 à 50 — 53 à 54 — 57 à 58 et 1360 à 1361. Les autres se suivent jusqu'à l'année 1398.

50 id.m du XV.e siècle, des années 1400 à 1499. — 70 id.m du XVI.e siècle. — 32 id.m du XVII siècle, savoir: de 1600 à 1646 — 1649 à 1670 et 1616 à 1679.

53 id.m des échevins de la Keure de Gand, marqués par ordre alphabétique, et intitulés : *Witte, swarte, geluwe* et *roode boeken, etc.*

---

(1) La plupart de ces pièces ont été publiées par M.r Steur, dans un mémoire couronné par l'Académie de Bruxelles en 1829.

Le registre A, intitulé : *Auden geluwen boek* (écriture du XVI.e siècle), contient plusieurs actes et ordonnances du temps de Charles-Quint.

Idem C, *Geluwen boek;* (écriture des XV.e et XVI.e siècles) : les anciennes coutumes de Gand, décrétées par le comte Gui, en 1296 et plusieurs autres actes des XIV.e, XV.e et XVI.e siècles.

Idem G, *Eerste zwarten boek, alias vrouw marie boek;* tous les différens traités de paix entre l'archiduc Maximilien et ceux de Gand et le pays de Flandres; ainsi que ceux faits avec le roi de France : en outre les contestations ayant rapport à la tutèle du duc Philippe, etc.

Idem H, 2.n *zwarten boek;* les propositions faites par S. M. aux états-généraux des Pays-Bas des années 1557 à 1559, ainsi que les résolutions, répartitions et octrois y en suivis, etc.

Idem L, 5.n *swarten boek,* plusieurs propositions et requêtes aux états-généraux des Pays-Bas et en particulier aux membres de Flandres, résolutions accords, actes d'acceptation, refus et octrois y relatifs, des années 1561 à 63.

Idem M, 6.n *swarten boek;* grand nombre de requêtes présentées à S. M. au nom du magistrat de Gand, des années 1568 à 69, concernant la police et administration de la ville.

Idem N, 7.n *swartèn boek;* contient entr'autres les affaires des troubles et rébellions du pays des années 1576 et suivantes.

Idem P, *Nieuwen swarten boek,* entr'autre la cession des Pays-Bas, faite par Charles-Quint à son fils Philippe.

Idem R, S, T, V, W et X; placcards et ordonnances de 1550 à 1588.

Idem T, V et W : pour la plupart, placcards et ordonnances concernant les troubles.

Dans le registre AA : *Eersten witten boek,* se trouve la

copie de l'inventaire des actes et documens restitués à la ville de Gand par Charles-Quint, par suite de la sentence à charge de ladite ville en 1540.

Le registre EE, contient des documens concernant les troubles et la nouvelle religion.

Dans le registre LL, sont transcrits plusieurs actes d'institution de confréries, érigées en plusieurs églises et chapelles, à Gand, du consentement des échevins.

Dans le registre QQ, se trouvent plusieurs relations des troubles de l'année 1572.

Plusieurs registres des ordonnances de la ville (*voorgeboden*) de 1482 à 1616, et d'autres ordonnances politiques, sentences, etc., de 1545 à 1695.

Inventaire par ordre alphabétique des matières de 47 de ces registres fait en 1694, par le secrétaire Van Hulle (1).

48 registres, intitulés (*Resolutien Keure*) contiennent les actes, procès-verbaux et résolutions du magistrat de Gand de 1549 à 1794 (2).

Idem des résolutions des échevins de la Keure, relatifs aux actes cautionnemens pour les revenus de la ville (*stads middelen*) 1683 à 1716.

Idem des cautionnemens des fermiers de la ville et des ordonnances faites à ce sujet par les échevins de la Keure de 1402 à 1436.

Idem des maisons de logemens à Gand de la fin du XV.e siècle.

---

(1) Ce volume a été acheté en vente publique il y a deux ans. La ville met à la disposition des archivistes une somme annuelle, pour acquérir les documens qui intéressent l'histoire, ou qui ont appartenu aux archives.

(2) Ces registres sont très-intéressans pour les faits qu'ils renferment et qui se rattachent aux troubles de la fin du XVI.e siècle et à la révolution de 1789 et 1790. (Les années 1570-1575 et quelques autres manquent).

Compte des fraix pour les jeux du tir, de la confrérie de S.t George à Gand, de la fin du XV.e siècle.

6 Registres intitulés *Vaertboecken* de 1546 à 1574, contenant tous les actes ayant rapport au canal du Sas, etc. (1).

4 id.m (dans des boîtes en fer blanc) concernant les censes et rentes foncières, appartenant à la ville de Gand, intitulés le 1.er : *Tweeden grooten auden boek vry huys vry erve.* — Le 2.de *Minsten en alderminsten boek.* — Le 3.me *Cleenen boek*, et le 4.me *Eersten grooten auden boek van vry huys vry erve.*

Idem des actes passés devant les échevins de la Keure, relatifs aux maisons connues sous la dénomination de *vry huys van erve*, savoir : 4 des années 1529 à 1584 — 1 de 1629 à 1632 — 14 de 1640 à 1699 — et 20 de 1700 à 1796.

Ancien registre des sermens.

Idem déclaration du terrain obtenu par la ville pour sa défense en 1490.

Idem des ordonnances de la ville, (*Voorgeboden*) de 1628 à 1644.

Idem de la levée de deniers de 1710 à 1728.

Idem tableaux des revènus de la ville, fait en conformité du décret du 4 août 1769.

Extrait du procès-verbal en date 17 mars 1770, de la reconnaissance des titres et documens tirés du trésor des chartes de l'ancienne chambre des comptes à Lille, pour les pièces regardant la ville de Gand.

Une farde de pièces originales telles que résolutions, notices, correspondance, etc., etc.—Un volume de dessins

---

(1) Les tables alphabétiques des matières de chacun des volumes, sont reliées ensemble.

originaux (1), le tout ayant rapport aux fêtes du jubilé de 700 ans, célébré à Gand en 1767.

Registre d'ordonnances politiques, statuts de corporations et confréries de la ville de Gand, de 1781 à 1791 et 1782 à 1787.

Crayon généalogique de la famille de Mesdach, originaire de Bruges, par Delaunay, contenant un grand nombre d'armoiries en couleurs, bien conservées.

CHARTES ET DOCUMENS,

AU NOMBRE DE 1213, QUI NE FAISAIENT PAS PARTIE DE CEUX PLACÉS DANS LE COFFRE DE FER, ET QUI N'ONT PAS ÉTÉ INVENTORIÉS A LILLE, EN 1578.

Grande Salle des Archives.

Une copie moderne, en flamand, du tonlieu dit *dAyshove*, avec autres pièces y relatives, de 1191.

Quatre documens du XIII.e siècle, dont l'un est la copie de l'ordonnance décrétée par Gui, comte de Flandres, sur la vente des draps, etc., à Gand. — 16 pièces de 1301 à 1385, — 201 de 1401 à 1499, — 474 de 1500 à 1599, — 420 de 1600 à 1699 et 98 de 1700 à 1792. Parmi lesquelles figurent les suivantes :

Louis, comte de Flandres, par conseil de ses villes et terroir du franc, fait arrêter les personnes et biens des marchands allemands, appartenants à la Hanze, parce qu'ils s'étaient permis plusieurs choses contraires à leurs priviléges, aux droits seigneuriaux du comte et aux droits et libertés de ses villes et pays. 13 *mars* 1377.

---

(1) Contient 46 dessins faits par Van Reysschoot, peintre à Gand, et qui ont servi aux graveurs Heylbrouck et Wauters : les planches se trouvent dans la description du Jubilé de S.t Macaire, imprimé à Gand, chez Jean Meyer, en 1767.

Vidimus d'un manifeste adressé par le duc de Bourgogne, aux baillis, justiciers, officiers, et bons sujets de Gand, etc., à l'égard de Daniel Sersanders, Liévin De Potter, Liévin Sneevoet, et autres principaux instigateurs de révolte, et meneurs du bas peuple en ladite ville. *Du 4 juin* 1451.

Ordonnance du duc Philippe de Bourgogne, par laquelle il déclare que la porte de S.t Liévin et celle de Courtrai demeureront closes, chaque jeudi, etc. — 24 *juillet* 145[illegible].

Attestation d'Ywein Van Vaernewyc, greffier de la chambre du conseil en Flandres, portant qu'on avait transmis au greffe du dit conseil, pour en former un vidimus sous le sçeau de la dite chambre, le privilége en date 28 Mai 1507, contenant défense d'exercer aucun métier dans le rayon d'une lieue autour de la ville. 23 *juillet* 1507.

Copie authentique de l'octroi de Charles-Quint, concernant la translation du chapitre de S.t Bavon dans l'église de S.t Jean, avec tous ses priviléges, franchises, etc. 10 *juillet* 1540.

Copie du contrat fait entre les échevins de la Keure de Gand et Jacques Waghemens, fondeur de cloches à Malines, par lequel ce dernier s'oblige à livrer une nouvelle sonnerie pour l'horloge du Beffroi. 1 *février* 1542.

Soumission, ordonnance et statut, donnés à Gand, par le princede Gavre, le 11 *septembre* 1566, au sujet de l'exercice de la nouvelle religion dans ladite ville (original).

Copie de l'inventaire de l'artillerie et munitions de guerre, trouvées au grand château de Gand, lors de sa reddition à S. M., dressé par les députés et délégués du Conseil d'État. 27 *novembre* 1576.

Union des États-Généraux des Pays-Bas, souscrite comme original, par les députés des dits États à l'hôtel-de-ville à Bruxelles, *le* 9 *janvier* 1577 (1).

(1) Vide Van Meteren et P. Bor.

Documens concernant le transport des chartes de Rupelmonde à Gand. 9 *octobre* 1578.

Lettre du duc d'Anjou du 28 juillet 1582, à l'effet de procéder à Gand, à la confection de l'inventaire des mêmes chartes.

Paix de Religion, publiée à Gand le 27 décembre 1578, suivie d'une promesse sous serment d'observer ladite paix, en date du 14 janvier 1579, faite et souscrite par les prélats de S.t Pierre et de Tronchiennes, pour le clergé, et par Jean Van Hembyze et Gille Borluut, premiers échevins, pour les séculiers.

Original de l'union d'Utrecht. 4 *février* 1579.

CHARTES DÉPOSÉES DANS LE COFFRE DE FER.

Les chartes et documens restitués à la ville de Gand, par ordre de Charles-Quint, ensuite de sa sentence à charge de ladite ville, en date du dernier d'avril 1540, furent inventoriés l'an 1543 : on y joignit les nouveaux priviléges, carolines ou concessions, ordonnances et octrois, accordés depuis cette époque, et concernant la ville; cet inventaire se trouve imprimé dans l'ouvrage du chevalier Diericx, tome 1.er des mémoires sur les lois, coutumes et priviléges des Gantois, f.° 345, et suivans, toutes les pièces y mentionnées se trouvent dans le *coffre de fer*, à l'exception des suivantes :

Le N.° 2, layette E, (on a trouvé une notice que cette pièce a été levée.)

Le N.° 18, layette T, et la requête mentionnée sous le N.° VII, layette A.

Les pièces dont l'inventaire ne fait pas mention et qui s'y trouvent, sont :

1.° Déclaration qu'on a satisfait à la sentence, du 3 mai 1540, coté N.° XVII. bis

2.° Ratification du traité, signé par le Roi, à Madrid le 12 décembre 1584, marqué B, I.bis

D'après le relevé de toutes ces pièces, on trouve que la plus ancienne est de 1178 (layette T. N.° XVII) et que celles du XII.e siècle sont au nombre de huit; 35 du XIII.e siècle, 11 du XIV.e, 10 du XV.e et 44 du XVI.e siècle et une sans date: total 109 pièces, la plupart bien conservées.

CHARTES INVENTORIÉES A LILLE EN 1578.

Les chartes inventoriées en la chambre des comptes à Lille, au mois de janvier et février 1578, par ordonnance des Etats-Généraux des Pays-Bas, au nombre de 602, pour la plupart des titres, concernant les droits, libertés, coutumes, franchises et priviléges de la ville de Gand, lui furent restituées, le 18 mars de la même année.

Depuis cette époque, grand nombre de ces documens ont disparu (1), il n'en reste plus que 326, dont un quart sont plus ou moins endommagés.

Il y en a 2 du XII.e siècle, 41 du XIII.e, 191 du XIV.e, 64 du XV.e, 23 du XVI.e siècle et 5 sans date.

Un inventaire de ces pièces vient d'être dressé avec indication de l'état dans quel ils se trouvent: on y a annoté celles imprimées dans les ouvrages de M.r Diericx et transcrites dans les cartulaires et registres des échevins de la Keure de Gand.

---

(1) Les archivistes de la ville ont eu depuis peu la satisfaction de faire réintégrer aux archives les intéressans documens pour l'histoire, cotés sous les N.os 558-572-573 et 574. (Voyez l'inventaire, mémoires du chevalier Diericx, tom. I.er fol. 373) qui se trouvaient entre les mains d'un particulier depuis 15 à 20 ans.

ARCHIVES DES ÉCHEVINS DE LA KEURE,

EN PARTIE, COMME FORMANT LE 1.er MEMBRE DE FLANDRES.

Un grand nombre de liasses, intitulées *Polices mémoires* de 1483 à 1799; ces liasses contiennent principalement des mémoires, copies de diverses pièces, notices, fragmens de pièces de procédure, instructions pour les députés en cour, etc., concernant les affaires du pays, rapports faits par les députés au collége, requêtes de divers aux quatre membres de la province de Flandres, requêtes adressées par les membres à S. M. : copies d'actes des assemblées des membres, comptes d'impôts, bordereaux et tableaux des frais supportés par divers quartiers pour les troupes, depuis l'arrivée du duc d'Alve ; pièces concernant le 10.e et 20.e deniers, résolutions des membres concernant les aides et subsides, suppliques des membres à son excellence, aux mêmes fins, etc.; états de déclarations de troupes de guerre, rôles d'inspection de troupes (monster-rollen), projets nominations d'offices, avis et consultations, etc., etc.

Compte de Jean Rufelaert relatif aux 10 et 40 mille écus, imposés en 1483.

Idem du même, à l'égard des 20 et 80 mille écus, imposés en 1484.

Idem de payemens aux troupes, et achats d'artillerie de 1487 à 1489.

Idem des frais de guerre, 1489.

Idem rendu aux échevins de la Keure par les commis aux récompenses et indemnités à accorder aux personnes lesées par les fortifications, 1579 à 1581.

Registre des biens perdus par les fortifications de la ville de Gand, de 1579.

Idem vente de biens ecclésiastiques 1579 à 1580.

Registre de 1580. — Idem de 1581 et un idem des biens ayant appartenu au monastère de S.t Bavon de 1581.

Idem intitulé *Geestelyke goederen — recompense fortificatien.* — Un cahier id.m id.m de 1590.

Divers comptes d'impositions.

Un grand nombre de cahiers, impositions des 10.e et 20.e deniers, sur les communes dans la province de Flandres, de la fin du XVI.e siècle.

Registre compte, contributions de Menin de 1581.

24 Liasses intitulées *collatien* contenant des procès-verbaux des colléges du pays de Flandres, extraits des registres aux résolutions, copies de lettres, impositions et charges du pays, etc., etc., de 1540 à 1794.

Registre des affaires des quatre membres du pays de Flandres commençant le 28 Novembre 1564 et finissant le 9 Octobre 1574.

Idem intitulé actes et résolutions des quatre membres du pays de Flandres de 1578.

Diverses résolutions des membres, des années 1576 – 78 – 80 – 92 et 1595.

15 registres : résolutions des ecclésiastiques et membres du pays de Flandres, du 11 Août 1670 au 4 Avril 1683.

Liasse, comptes et autres pièces concernant la seigneurie de Burcht et Zwyndrecht.

Idem, lettres reçues par les états de Flandres 1752 à 1790.

Idem, minutes de lettres écrites de 1790 ; et autres pièces de peu d'importance.

TRÉSORERIE (1).

Comptes.

Les comptes de la ville de Gand, du XIV.e siècle (1314 à 1399), très-intéressans pour les faits historiques

(1) On conserve encore dans l'ancienne salle de la trésorerie neuf glaives de justice et le drapeau des révoltés sous Philippe II.

qu'ils renferment (1), furent inventoriés l'an 1717 : cet inventaire mentionne que 31 de ces comptes ne furent plus découverts ; 8 furent également annotés comme manquans du XV.e siècle et du XVI.e, on ne retrouva plus les années 1528 – 1533 – 1535 et 1540.

Depuis la confection de cet inventaire (1717), la conservation des archives n'ayant été que trop négligée, ces registres ont été laissés à l'abandon, pendant plus d'un siècle : et ce n'est qu'en 1833, qu'on est parvenu à les sauver de leur perte totale. Ceux du XIV.e siècle sont reliés en 10 volumes et ceux du XV en 24.

Il est à regretter qu'un grand nombre de ces comptes manquent, le plus ancien n'est que de 1314, et plusieurs sont endommagés (2).

Registre de rentes héréditaires de la ville de Gand de 1337. — Id. de 1360 à 1369. — Id. de 1418, un du commencement du XV.e siècle, 2 id. de 1475 et 1477, et un id. rentes vendues de 1453 à 1475.

Idem des recettes et dépenses du trésorier de Gand, de 1464.

Idem comptes du trésorier, ventes de rentes à terme et rentes viagères de 1554 à 1562.

14 Id. comptes, payemens faits de rentes héréditaires et viagères de 1458 à 1506, manquent les années 1460 à 62, – 65 à 69 et 1473 à 1492.

7 Id. de rentes viagères et héréditaires à charge de la

---

(1) Feu M.r Van Hoorebeke, dont la perte est si déplorable pour l'histoire de notre pays, avait parcouru la majeure partie de ces registres : il était à même de publier un grand nombre de faits historiques inconnus et intéressans, que ces documens lui avaient fournis.

(2) Nous croyons que plusieurs de ces registres se trouvent actuellement aux archives de l'état à Bruxelles.

ville de Gand de 1455 à 1518, manquent les années 1456 à 66 et 1469 à 78.

Idem compte de maître Jean Damman des rentes héréditaires de la ville pour l'année échue 1580.

Idem des rentes sur la ville Gand, confisquées à charge des partisans du duc Philippe, de 1488 à 1489.

Idem comptes de biens des absens de 1488-1489. — Id. de 1491.

Idem compte de Jean Vutermeere et d'Adrien Claeus, procureurs de la confiscation de 1491.

2 Id. des prêts d'argent faits à la ville de 1368 à 1370 (1) et 1492.

Idem compte de l'imposition d'un florin par foyer, de 1493.

Idem de payemens aux créanciers à Tournay, pour rentes sur la ville de Gand de 1497.

Registre d'alimentations accordées aux ecclésiastiques par les échevins de la Keure de Gand, en 1579.

1 Id. comptes de censes de la ville de 1565. — 1 Idem de 1689 à 1692. — 2 Id. de 1735 à 1743 et 7 id. de 1748 l'année à 1795.

Idem contenant les ordonnances expédiées au trésorier de 1556 à 1562.

Diverses liasses, minutes, ordonnances de payement de 1562 à 1795.

9 Id. d'annonces-fermages, revenus de la ville de 1481 à 1790.

Registres de revenus de la ville (pagtboeken) de 1517 à 1555. — Id. de 1625 à 1685.

---

(1) Dans ce registre se trouve une liste des corporations et métiers de la ville de Gand, au nombre de 59 (*der cleenen neeringhen*).

Registre compte du receveur des ouvrages de la ville, de 1681 – 82.

Grand nombre de pièces concernant les ouvrages de la ville, de 1593 à 1794.

2 Liasses, conditions, pour les ouvrages de la ville, faits par entreprise, de 1564 à 1669.

Registre, compte des ouvrages faits dans la ville de Gand en l'an 1635, lors de l'entrée triomphale à Gand du prince cardinal Ferdinand, frère du roi d'Espagne.

Une liasse, comptes, dépenses, lors du siège de Gand en Mars 1678.

Diverses id., comptes du receveur de la ville, de 1636 à 1755. — Idem comptes de la contribution foncière dite *huysgeld*, de 1644 à 1793.

Idem comptes dits *gemeene middelen*, de 1733 à 1788.

Deux registres marqués AI et KW, intitulés *Nieuwe boeken huysgeld.*

Un paquet de divers comptes des détenus pauvres de la ville à la prison dite *chastelette.*

Plusieurs comptes de l'Académie royale de dessin à Gand, de 1771 à 1793.

Liasse concernant les ouvrages de la Coupure, canal qui unit celui de Bruges à la rivière la Lys, de 1750 à 1754.

Un grand nombre de comptes des impositions et droits de ville, ainsi que plusieurs autres liasses de peu d'importance.

ADMINISTRATION.

Un grand nombre de pièces arrangées par ordre alphabétique, dont l'inventaire se trouve aux archives, ayant principalement rapport à l'admodiation des droits de la province, levée de deniers, chambre des pauvres, ventes d'office, capitulations de la ville de Gand, maison d'arrêt

et autres prisons, fondations à Gand, curage des canaux, fortifications et ouvrages de la ville, écoles des pauvres, séparation des limites à l'endroit dite *Den Ham*, inaugurations, église des pères jésuites, cimetières, loteries, rivière dite *la Liève*, nouveau bâtiment sur le Marché-aux-Grains, grande boucherie, patentes et nominations des grands baillis et châtelains du château de Gand, réglemens de la ville, confrérie de la Rhétorique, orfèvres, charpentiers et menuisiers, liste des tableaux inventoriés en 1770, inventaire de l'artillerie de la ville faite en 1727.

56 Liasses, missives et lettres adressées aux échevins de la Keure à Gand, de 1460 à 1795.

34 Id. minutes de lettres écrites, de 1550 à 1794.

Plusieurs id. représentations par la ville à S. M. de 1542 à 1782.

Notice faite par feu le secrétaire Hye : indication de quelques lettres du prince d'Orange-Nassau, Guillaume 1.er, adressées aux échevins de la ville de Gand, de 1580 à 1584, jointe aux missives sus-indiquées.

26 Liasses, lettres d'avis de S. M. de 1569 à 1794.

15 id. décrets et advertances de S. M. de 1573 à 1761.

2 id. rescriptions diverses, de 1586 à 1794.

8 id. minutes résolutions, de 1698 à 1794.

Rescriptions admodiateurs, de 1755 à 1788.

Liasses, requêtes diverses, 1546 à 1795.

4 Id. contrats ordinaires, de 1583 à 1622. — 2 Id. de 1626 à 1639 et 5 id. de 1641 à 1756.

23 Id. requêtes et plans afin de reconstruction de maisons, etc., à Gand, de 1600 à 1800.

Registre, nomination de tuteurs aux interdits, de 1655 à 1680.

Un grand nombre de liasses, d'attestations-procurations, contrats de ventes d'immeubles, reconnaissances de dettes et baux, nominations et renonciations au droit de bour-

geoisie, d'actes intitulés *Erfscheedingen, Smalle Wetten,* de requêtes en nomination et commission d'offices, d'actes de caution pour affaires ordinaires et d'admistration, de censes de la ville, de logemens militaires, de placcards de S. M., d'actes intitulés *Vry-huys, Vry-erve,* de documens concernant le canal du Sas, d'actes d'émancipation, de décrétemens, d'autorisations, de curatèles, de divorces, de consentemens supplétifs pour contracter mariage, de comptes et états des mineurs (*overjarige weesen*), de nominations et démissions de curateurs, pièces concernant les voisinages, la monnaie et les écluses à Tournay, et un grand nombre d'autres pièces.

Plusieurs liasses, revues de la garde bourgeoise de la ville de Gand de 1583 à 1788, manquent les années 1661 à 1667.

Diverses pièces concernant la garde bourgeoise des XVI.e, XVII.e et XVIII.e siècles.

AFFAIRES CRIMINELLES,

DEVANT LES ÉCHEVINS DE LA KEURE.

14 Registres qui contiennent des sentences et enquêtes criminelles de 1515 à 1598 : les registres des années 1524 à 37 manquent, de même de 1540 à 54, de 1568 à 71, ainsi que l'année 1584 (1).

140 Id. suite aux précédens de 1600 à 1699, manquent les années 1634-38-40 et 1671.

54 Id. id. de 1700 à 1779, plusieurs années manquent.

5 Liasses, sentences criminelles de 1625 à 1711.

---

(1) C'est dans ce registre qu'ont été transcrites les informations et enquêtes contre *Jean Van Hembyze*, ainsi que la sentence prononcée contre lui. Ce registre a probablement été anéanti, lors de la réhabilitation de Van Hembyze, par le prince de Parme.

1 Liasse procès-verbaux de torture, de 1625 à 1711.

6 Id. requêtes sur avis, advertances de Sa Majesté, etc., des années 1582 à 1793.

16 Id. d'enquêtes et informations criminelles, de 1590 à 1714 : manquent plusieurs années.

10 Id., lettres reçues et écrites au sujet des affaires criminelles, de 1602 à 1794.

4 Id. procès-verbaux d'inspections de cadavres (assassinés et noyés) de 1623 à 1796.

11 Id. actes des grands et sous-baillis de Gand, contenant des accusations (*tichten*) de 1630 à 1793.

Une Id. actes de grâces ou pardons accordés par S. M. à plusieurs criminels le Vendredi-Saint, de 1638 à 1793.

Une Id. lettres d'avis, rescriptions criminelles, de 1692 à 1793.

Une Id. avis criminel, de 1623 à 1718.

Une Id. comptes des geoliers des prisons de la ville, et hallebardiers, de 1656 à 1728.

Une farde contenant les pièces de procédure à charge du sculpteur *Jerôme Duquesnoy;* les interrogatoires qu'il a signés se trouvent dans le registre de l'année 1654.

Registre intitulé *Informations et Sentences* (examina en sententien) par le souverain bailli au quartier de Gand, de 1573 à 1574.

Pareil registre du prévôt de Bruges et terroir du franc, de 1573 à 1574.

DIFFÉRENS TRIBUNAUX DES ÉCHEVINS DE LA KEURE.

Registre des sentences civiles en chambre dite *Veirschaere,* de 1386 à 1420.

Idem fragmens de deux registres id., de 1448 à 1469 et de 1476 à 1489.

Fragment d'un pareil registre, de 1540 à 1542.

2 Liasses, avis et sentences, de 1564 à 1777.

2 Id. de sentences civiles 1586 à 1773.

Registre, sentences dites *in cameren*, de 1608.

33 Liasses avis et sentences en chambre dite *Vierschaere*, de 1617 à 1795.

40 Id. avis et sentences civiles, de 1661 à 1795.

Registre manuel d'enquêtes, de 1515.

Idem affaires civiles dites *en chambre*, de 1529 à 1530.

Idem id., de 1535 à 1536.

Idem contenant les noms des personnes déclarées insolvables (*in de belle gedaen*) de 1543 à 1662.

Idem des nantissemens, de 1579 à 1584.

Idem des procès-verbaux, ventes par décret, etc., de 1585 à 1595.

29 Liasses ventes d'immeubles par expropriation forcée, de 1587 à 1794 : manquent les années 1641 et 43.

7 Id. liquidations de poursuites en expropriation forcée, de 1660 à 1794.

8 Id. ventes volontaires d'immeubles, de 1661 à 1795, manquent les années 1761 à 65.

42 Liasses d'enquêtes, de 1634 à 1792.

5 Id. procès-verbaux, de 1624 à 1795.

5 Id. de collocations, de 1663 à 1789.

Registre de consignations, de 1736 à 1753.

Idem de procès-verbaux, de 1750 à 1754. — Idem, de 1754 à 1757.

2 Liasses autorisations, approbations, agréations, divorces et émancipations, de 1751 à 1771. — 6 id., de 1781 à 1793.

Une id. actes de divorces, de 1765 à 1775.

2 Id. collocations, obéissances et main-levées, de 1784 à 1794.

5 registres de nantissemens, de 1691 à 1748.

Une liasse actes intitulés *Wettelykheden van vry-huys vry-erve*, de 1780 à 1793.

Plusieurs pièces, saisies et poursuites en levée, concernant des nantissemens et consignations, dites *Vry-huys vry-erve.*

Une liasse, intitulée *Vinderen der diversche prochien,* de 1710 à 1715.

Une id. intitulée *Collatien-vinderen*, de 1781 à 1794.

Et plusieurs liasses de saisies, nantissemens, consignations et autres actes de peu d'importance.

REGISTRES DES NOTAIRES.

Un grand nombre de registres et protocoles de notaires de 1591 à 1794.

L'inventaire se trouve aux archives de la ville.

ARCHIVES DES ECHEVINS DE LA KEURE ET PARCHONS.

AFFAIRES CIVILES DEVANT LES TRIBUNAUX, SEQUESTRES ET CONSIGNATIONS.

Inventaire des états de biens passés devant les échevins des parchons, de 1701 à 1785.

Un grand nombre de pièces de procédure, concernant la ville, en partie inventoriés et dont l'inventaire se trouve aux archives.

Pièces de procédure à la poursuite du sous-bailli de Gand.

Registre concernant les droits d'issue.

Un grand nombre de documens, sequestres et consignations sous les échevins de la Keure, classés par ordre alphabétique et dont un inventaire se trouve aux archives.

143 Registres contenant des sentences et jugemens, affaires civiles intitulés : *Dictums van sententien*, de 1517 à 1751.

106 Registres contenant des procès-verbaux, intitulés *Ferieboeken in vierschaeren*, de 1533 à 1761, manquent plusieurs années.

Livres d'enquêtes, de 1592 à 1794.

17 Registres contenant des actes, procurations pour les affaires dites *in cameren*, de 1626 à 1795.

63 Id. intitulés *Furnissementen in vierschaeren*, de 1627 à 1795.

121 Id. intitulés *Ferieboeken in cameren*, de 1633 à 1795 : manquent les années 1643 – 44 – 57 et 58, – 63 à 65 et 1674.

8 Id. de procurations passées au greffe, de 1644 à 1702.

19 Id. *Rapport en distributie boeken*, de 1668 à 1794.

6 Id. contenant des procurations au bureau des enquêtes, de 1669 à 1772.

26 Id. *Furnissementen in cameren*, de 1675 à 1792.

Idem Procès-verbaux, de 1700 à 1795.

5 Id. *Ferieboeken-smalle wetten*, de 1715 à 1794.

62 Id. *Stapelboeken* (pour les grains) de 1637 à 1734.

ÉCHEVINS DES PARCHONS,

CHEF-TUTEURS DES MINEURS.

417 Liasses numérotées de 1 à 417, contenant des états de biens, balances, etc., passés devant les échevins des parchons, de 1505 à 1795.

162 Id. numérotées, comptes de 1582 à 1792.

1 Id. conditions de ventes d'immeubles, 1614 à 1694. — Id. de 1632 à 1639. 101 Id. de 1642 à 1795.

Une liasse, actes purges d'hypothèques, 1630 à 1650. — 5 Id. de 1660 à 1720. — 2 Id. de 1730 à 1795.

168 Id. actes et contrats passés devant les échevins des parchons, de 1701 à 1795.

11 Id. enquêtes tenues devant les échevins, 1575 à 1689.

6 Liasses de procès-verbaux intitulés *Verbaelen*, de 1630 à 1794.

433 Registres des échevins des parchons intitulés *Weeze boeken*, commençant en 1350 et finissant en 1788; savoir : 50 registres de 1350 à 1399 — 97 de 1400 à 1499 — 109 de 1500 à 1599 — 97 de 1600 à 1699 et 80 registres de 1700 à 1788. Les plus anciens sont divisés en deux parties, la 1.re contient divers actes, telsqu'états de biens, testamens, ventes, etc.; la 2.de intitulée *Zoendinc boeken*, fait mention des réconciliations entre parties, pour les faits de meurtres, blessures et autres cas, et contient en outre d'étranges condamnations, tels que d'aller en pélerinage dans plusieurs états de l'Europe, etc., etc.

Les anciens registres ci-dessus mentionnés furent inventoriés en 1534. Il conste par cet inventaire, qu'on ne découvrit plus les registres des années 1429 à 30 et 1444 à 45. Depuis, celui de 1478 s'est aussi égaré.

Dans la série du XVII.e siècle plusieurs années manquent également.

168 Registres des actes et contrats passés devant lesdits échevins des parchons, savoir : 97 de 1599 à 1699 — 69 de 1699 à 1785 et 2 de 1787 à 1788.

22 Id. intitulés *Betoogboeken op rekeningen*, de 1653 à 1794.

35 id. intitulés *Boeken op staeten*, de 1625 à 1795.

4 Id. tenus par les frères Alexiens, dits *Cellebroeders*, chargés des enterremens dans la ville de Gand : le 1.er est de 1673 à 1699 et les autres de 1703 à 1796.

15 Livres manuels des échevins de parchons concernant leurs affaires, savoir : 1 de 1433 à 35 — 1 de 1443 — 1 de 1459 à 60 — 3 de 1463 à 66 — 1 de 1470 à 71 — 3 de 1485 à 88 — 2 de 1494 à 96 — 2 de 1514 à 19, ainsi qu'un registre contenant des sentences civiles de 1478 à 79.

Registre intitulé *Zwarten boek, gedeelle.*

Idem contenant plusieurs actes et jugemens du XV.e siècle.

4 Id. des consignations, de 1467 à 1739. — 2 Id., de 1769 à 1788.

Registre des nantissemens, de 1727 à 1793.

Idem des curatèles et séquestres, de 1644 à 1673. — Idem, de 1681 à 1716. — Idem, de 1695 à 1724. — Idem, de 1724 à 1743. — Idem, de 1735 à 1774. — Idem, de 1740 à 1795 et un id. contenant des notices de séquestres, de 1775 à 1783.

50 id. enquêtes en affaires civiles, tenues devant les échevins, des années 1631 à 1793.

En outre un grand nombre de registres du XVII.e et XVIII.e siècles, des procès-verbaux dans les affaires civiles, redigés par les secrétaires des échevins des parchons; registres de sentences civiles et autres, concernant les différens tribunaux dits échevins des parchons.

CARTULAIRES, REGISTRES ET COMPTES,

DES ANCIENNES CORPORATIONS ET MÉTIERS.

La plupart des registres et comptes qui suivent ont été déposés, volontairement, aux archives, ensuite d'une circulaire adressée en 1830, par M.r le gouverneur Van Doorn, aux détenteurs de ces pièces.

Parmi ces registres les plus intéressans sont les suivans :

Métier des Charrons. — Un petit registre, contenant leurs ordonnances de 1334, renouvellés en 1484. — Idem fait en 1535. — Un idem, où sont inscrits les noms des maîtres, de 1535 à 1788. — Idem des résolutions, de 1689 à 1793,

Orfèvres. — Registre, de 1338 à 1583, de leur statuts et des noms des maîtres et ouvriers; registre des rentes héréditaires appartenantes à cette corporation, avec plu-

sieurs actes ayant rapport à ce métier, des XIV.e, XV.e et XVI.e siècles.

13 Planches en cuivre où sont gravés les noms, marques ou poinçons des membres de cette corporation : dont une commence en 1454 et une autre en 1480.

Un portefeuille contenant un grand nombre de sentences civiles prononcées par les doyens du corps des métiers de la ville de Gand, de 1357 à 1583.

Charpentiers (1) *et fendeurs de bois.* — Registre des fendeurs de bois : leurs statuts (écriture de la fin du XV.e siècle) et les noms de leurs chefs et jurés, de 1403 à 1716; une belle vignette se trouve en tête du volume.

Registre des charpentiers, fendeurs de bois et menuisiers, où sont inscrits leurs noms, commençant en 1403 et finissant en 1510.

Idem du métier des charpentiers. Leurs statuts y sont suivis d'une ordonnance, qui fixe de quelle manière ils sont tenus de veiller et de monter la garde (*auweet doen*) à la mi-carême (2) (écriture du commencement du XV.e siècle); on y trouve en outre le nom des doyens et jurés jusqu'en 1517.

Inventaire des documens appartenants au métier des fendeurs de bois, de 1417, avec copie de divers actes des XIV.e et XV.e siècles.

Registre des charpentiers, de 1609 à 1683.

Idem des charpentiers et fendeurs de bois, contenant les noms des chefs et jurés, de 1685 à 1769, avec une vignette en tête du volume.

Idem des résolutions des charpentiers, de 1671 à 1699.

---

(1) L'étendard de cette corporation, ainsi que celui des non-francs bateliers, est conservé aux archives.

(2) Cette ordonnance, donnée en 1414, est très intéressante, sous le rapport de l'équipement et armement des hommes de guerre, à cette époque.

— Idem, de 1699 à 1750. — Idem, de 1750 à 1772, et idem de 1769 à 1772.

Tailleurs. — Registre des tailleurs, dits *sceppers*, avec les noms des doyens, maîtres, etc., de 1423 à 1609.

Chirurgiens-barbiers (*baerdemaekers*), — Leur registre avec leurs noms, de 1433 à 1793.

Forgerons. — Deux registres reliés ensemble de 1438 et 1521, contenant les noms des doyens, maîtres et enfans des maîtres du métier. — Registre de leurs statuts de 1477 : en outre plusieurs copies d'actes des XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles.

Bouchers. — Registre des naissances des enfans des bouchers de la grande Boucherie de Gand, de 1463 à 1478. — Idem des comptes des bouchers, de 1471 à 1510. — Idem de leurs résolutions, de 1667 à 1722.

Vieux cordonniers. — Un petit registre contenant plusieurs ordonnances relatives à ce métier.

Tanneurs. — Registre de cette corporation : en tête se trouve une très-belle vignette. Il commence par leurs statuts et contient les noms de ceux qui ont fait partie de ce métier, de 1478 à 1697, avec plusieurs annotations curieuses; l'écriture est du XVI.^e^ siècle (1).

Idem du même métier fait en 1511 ; plusieurs actes des XIV.^e^, XV.^e^ et XVI.^e^ siècles, relatifs à cette corporation, y sont annotés.

Francs merciers. — Registre où sont inscrits les noms des membres de cette corporation, de 1485 à 1753.

Tonneliers. — Registre de cette corporation, de 1555 à 1757, contenant les noms des garçons du métier, (*knapelicke kinderen*) des jurés et des acquéreurs (2).

---

(1) Cet intéressant manuscrit a été donné aux archives par feu M.^r^ Van Hoorebeke, pharmacien à Gand.

(2) En 1555 Jean Van Hembyze, fils de G.^me^ était chef de ce métier (*hoofdman*) et en 1561 son frère François accepta la même charge.

Chaudronniers. — Registre des résolutions de ce métier, de 1737 à 1781.

Confrérie des S.te Pierre et Paul des pêcheurs d'eau douce (*verssche visschers.*) — Registre de cette confrérie, renouvellé en 1560 et continué jusqu'en 1733.

Une liasse, requêtes relatives à l'admission de chirurgiens et apothicaires et autres pièces concernant cette corporation, de 1665 à 1721.

Un grand nombre de comptes rendus aux échevins du premier banc de la ville de Gand, par presque tous les métiers et corporations de la ville, dont les plus anciens sont de 1613 et vont jusqu'en 1795 : plusieurs années manquent.

Autres documens et pièces de ces corporations, de peu d'importance.

Comptes du collége des médecins, de 1664 à 1716.

Plusieurs pièces concernant Jean Palfyn, de Courtray.

Une liasse de requêtes, afin d'autorisation d'ordonnances politiques, créations et remboursemens de rentes, de plusieurs corporations libres et confréries.

DOCUMENS, CONCERNANT L'HÔPITAL DE S.t JEAN, PRÈS DE L'ÉGLISE DE S.t JACQUES, A GAND, FONDÉ PAR LES MAGISTRATS DE CETTE VILLE.

Copie d'une charte de la comtesse Marguerite, de 1278, par laquelle elle donne à l'hôpital, plusieurs biens situés à Assenede, écrite à la fin d'un rouleau, contenant la spécification des mêmes biens.

Ancienne déclaration ou spécification (écriture de 12 à 1300) des biens, rentes et terres appartenans à l'hôpital.

Rouleau des fermages des biens situées à Eychem, fait en 1317.

19 Anciens rouleaux, description des biens à Gand,

Eychem, Saemslacht, Assenede et ailleurs, rentes héréditaires, censes, etc., etc., sans dates.

14 Rouleaux, écriture du XIV.e siècle, contenant la spécification des biens, rentes, fermages et censes à Gand, Eychem, Saemslacht et autres lieux.

Rouleau, écriture du XIV.e siècle, contenant une ample explication de ce que les fermiers d'Eychem et autres endroits seront tenus d'observer à l'égard de l'entretien de leurs habitations et bâtimens, et principalement concernant la culture des terres, etc., etc.

Un registre sur parchemin contenant les ordonnances des frères et sœurs de l'hôpital, données par les échevins de la Keure de Gand, en 1404. — Copie d'un acte passé devant les échevins, en 1470. — Relation des droits des *enragés* (*dullen*), entrant dans l'hôpital de S.t Jean; anciennes coutumes et ordonnances, données par la ville de Gand, en qualité de tuteurs de l'hôpital. — Idem concernant les prébendés. — Actes de 1364 et 1414, ainsi qu'une ordonnance du magistrat de Gand, du mois de mai 1245, tous ayant rapport à l'hôpital de S.t Jean.

15 Chartes de 1196 à 1300, – 88 de 1302 à 1399, – 118 de 1404 à 1499, – 53 de 1500 à 1594, – 8 de 1614 à 1692 et 2 id., de 1719 à 1729. Pour la plupart bien conservées, et contenant des actes de ventes, et donations au profit de l'hôpital. Les plus intéressantes sont celles qui suivent :

Règle ou institution de l'ordre des frères et sœurs de l'hôpital de S.t Jean aux enragés (aliénés), de l'année 1196.

Ordonnance sur la prière, sans date.

Acte de donation faite par Marguerite, comtesse de Flandres et Gui son fils, au profit de l'hôpital, de 4 bonniers et demi de terre, à Assenede, à charge d'une redevance annuelle de 2 deniers pour chaque bonnier.

Charte en date du lundi devant l'annonciation de Notre

Dame, 1302, par lequel Jean De Namur déclare prendre l'hôpital sous sa protection et sauvegarde.

Acte daté de Lille, du 16 octobre 1386, par lequel Philippe, duc de Bourgogne, déclare prendre l'hôpital et tous ses biens, sous sa protection et sauvegarde.

Ordonnance pour l'hôpital de S.t Jean, du 14 novembre 1409.

Copie authentique faite le 17 juillet 1432, de l'ordonnance et règle de l'hôpital de S.t Jean à Gand en date 1262.

Actes des échevins de la Keure de Gand, du 25 septembre 1501, ainsi qu'une copie collationnée contenant les droits des enragés (aliénés) qui seront admis à l'hôpital.

Ordonnances sur le marché au bétail, des années 1509 et 1515.

Ordonnance prescrivant de quelle manière les frères et sœurs de l'hôpital seront tenus de vivre, octroiée par l'évêque de Tournay, le 14 janvier 1517.

Copie de l'adjudication de l'aunage des toiles à la maison dite *het Metershuys* à Gand, en date 19 février 1554.

Ordonnance en date 19 septembre 1565, concernant les prébendées de l'hôpital.

Comptes de l'hôpital de 1425 à 1496, manquent les années 1428 à 46 — 1459 à 66 — 1469 à 73 — 1474 à 76 — 1478 à 84 — 1486 à 95.

Idem comptes de 1535 à 1561, manquent les années 1542-1551-1553 à 56 et 1559.

Enfin une spécification et description des biens concernant l'hôpital susmentionné.

DOCUMENS CONCERNANT L'HÔPITAL DE S.t JACQUES A GAND.

Trois fragmens de registres pour les paroisses de S.t Jean, de S.t Jacques et de S.t Nicolas, commençant par les statuts

de la confrérie de S.t Jacques, érigée par des personnes qui s'étaient rendues en pélerinage à S.t Jacques en Gallice. Ces statuts contiennent entr'autres, que les personnes, tant hommes que femmes, pour être admises dans cette confrérie doivent faire le même voyage endéans l'année de leur inscription, s'ils ne peuvent faire conster, qu'ils ont déjà fait ce pélerinage; libre à eux toutefois d'y envoyer quelqu'un et à défaut d'être tenus de payer certaine somme au profit de la confrérie.

L'écriture de ces statuts est du XIII.e siècle, à la suite se trouvent inscrits les noms des confrères, et on trouve mentionné sur les 2.e et 4.e feuillets de ces registres, l'année 1290.

4 Chartes du XIII.e siècle, achats de propriétés, faits par l'hôpital; un acte de 1291 contenant fondation d'une *chapellenie* au profit de la confrérie de S.t Jacques, par Seger Utendaele et sa femme, et fondation d'une autre *chapellenie* au profit de l'hôpital, par l'abbé de S.t Bavon, de 1293.

63 Chartes de 1307 à 1399 — 76 Id. de 1400 à 1499 — 62 de 1500 à 1596 et 8 id. de 1628 à 1677, pour la plupart bien conservées et contenant des actes de vente et donations au profit de l'hôpital.

Livre de rentes, de 1333 et années suivantes.

Plan d'une croix, faite et érigée hors la porte dite Petercelle-poorte, à l'endroit nommé ten *Screyboome*, par Guisbert Mayhus, Jacques Bette, Jacques Sneevoet, Jean Ghisels, Henri Van Danckaertsheeke, proviseurs de la maison de S.t Jacques à Gand, avec l'acte de soumission (sans date, paraît être du commencement du XIV.e siècle) de maître Jean Eebins, par lequel il s'oblige à construire cet ouvrage avec des pierres blanches du Brabant, pour la somme de 10 livres de gros tournois.

Comptes de l'hôpital de S.t Jacques, de 1416-19-20

– 21 et de 1422 à 1476 : manquent les années 1423 à 1427 – 1459 à 1461 et 1467 à 1475.

Idem, de 1477 à 1499 : manquent les années 1479 à 1484 – 1486 et 1493 à 1496.

Registre contenant la description de plusieurs biens de l'hôpital, fait en 1432, sur lequel se trouve transcrit un acte mentionnant qu'en 1282, lors d'une assemblée de 4 à 500 personnes, ayant fait le pélerinage de S.t Jacques en Compostelle, cette confrérie fut érigée par eux en hôpital de S.t Jacques sur la Terre–Neuve, à Gand.

Compte des recettes du jaugeage des bâteaux, en 1440. Ainsi que le livre de recette de l'hôpital de S.t Jacques, dans lequel on a écrit d'anciens vers flamands.

Registre de rentes renouvellées en 1477.

Idem des confrères et consœurs de la confrérie de S.t Jacques sur la Terre–Neuve, avec copies collationnées de chartes. — Ordonnances concernant l'hôpital, de 1499 et 1538.

Inventaire des chartes et autres documens concernant cet hôpital, écriture du XV.e siècle.

12 Anciens rouleaux des rentes et fermages dont un contient la description des ornemens de la chapelle, tous regardant l'hôpital et sans date.

Livre des rentes hors de la ville, sans date.

Décret du 4 mai 1717, souscrit par le marquis de Prié, contenant ce que les prébendés de l'hôpital sont tenus de payer à leur entrée, etc., etc.

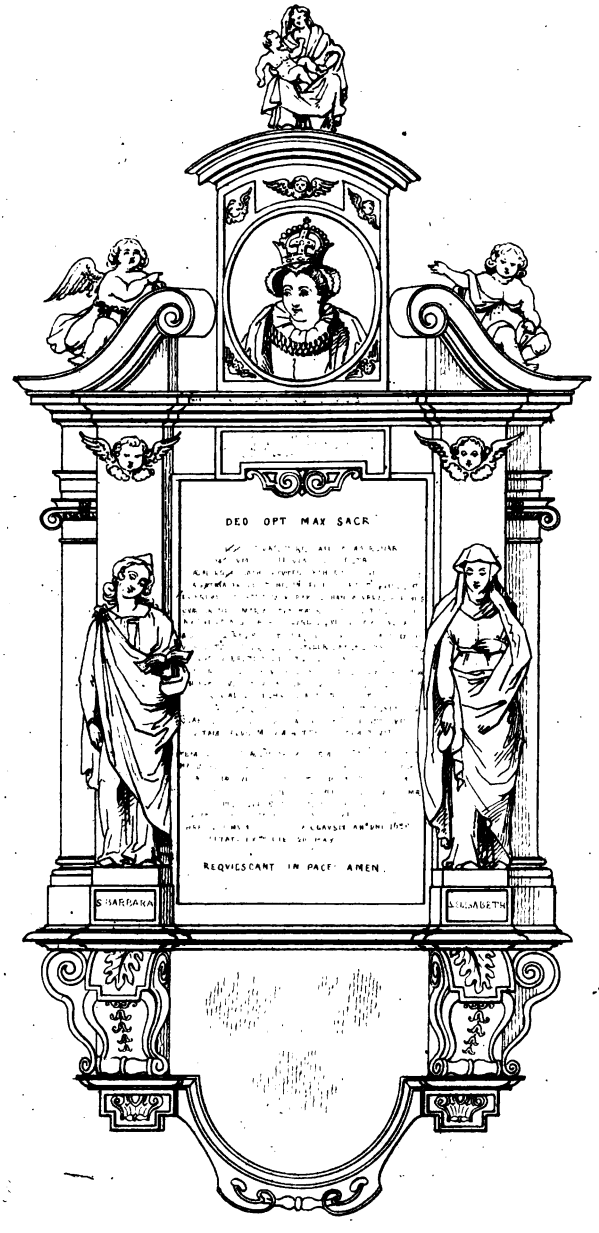

CH. ONGHENA SC.

Mausolée de deux dames d'honneur de Marie Stuart.

Qui se trouve dans l'église de S.t André, a Anvers.

La Belgique a été de tout temps le pays où les Anglais exilés cherchèrent un refuge. Déjà, en 956, nous voyons S. Dunstan, après avoir encouru la disgrace d'Edwin, roi des Anglo-Saxons, se retirer à Gand où il séjourna pendant quelque temps à l'abbaye de S.t Pierre (1). Ce fut encore là, que le roi Elfred chercha une retraite, et ce prince, en récompense du bon accueil qu'il avait reçu des moines, leur donna le manoir de Levesham avec les appendances Greenwich, Woolwich et la terre appellée *Werman acre*, située près de Londres. Telle est l'origine des vastes possessions de l'abbaye de S. Pierre en Angleterre, qui furent successivement confirmées en 1044 par S.t Edouard, en 1240 par Henri III, et par leurs successeurs. Nous avons déjà vu que la princesse Gunilde, sœur de Harold II, dernier roi de la race Anglo-Saxonne, finit ses jours à Bruges, en 1087 (2).

Plus tard, lorsqu'en Angleterre les catholiques furent en butte à toutes sortes de vexations, ils se réfugièrent en masse chez nous, et il existe encore aujourd'hui, en Bel-

(1) Lingard, antiquités de l'église Anglo-Saxonne. Paris, 1828. p. 483.
(2) Messager des Arts, nouvelle série. I. 425.

gique, plus d'une famille originaire de la Grande-Bretagne, dont les ancêtres quittèrent leur patrie à cette époque. C'est à ces nombreuses émigrations, qu'il faut attribuer l'origine des couvens anglais et irlandais qui existaient dans presque toutes les villes de la Belgique. On voyait autrefois, dans la plupart de nos églises, des épitaphes de personnes appartenant aux premières familles d'Angleterre, qui, voulant s'éloigner des troubles de leur patrie, étaient venues mourir dans la terre étrangère. Les ouvrages de Sweertius, de Le Roy, de Sanderus, de Christyn, de Tombeur, de De Munck et autres, nous en ont conservé un bon nombre, sans indiquer cependant toutes celles qui offraient quelqu'intérêt (1).

On voit encore dans l'église de S.t André, à Anvers, un Mausolée élevé à la mémoire de deux dames d'honneur de la malheureuse reine d'Écosse, Marie Stuart. Ce monument se trouve placé contre un pilier, en face de la chapelle du S.t Sacrement. Il est en marbre noir et blanc, et les chapiteaux, ainsi que les soubassements des colonnes sont dorés. Comme il n'a jamais été gravé, nous croyons faire plaisir en le donnant, ici, d'après un dessin que nous devons à l'obligeance de M.rs P. Kremer, peintre d'histoire, et A. J. Rousseaux, marbrier, à Anvers (2).

---

(1) A l'extrême droite du pourtour du chœur de l'église de Notre-Dame, à Anvers, on lit sur une pierre tumulaire l'inscription suivante :

IN MEMORIAM
D. IOANNIS BUTLERI
ANGLI
OBIIT 2 OCTOBRIS
1665
R. I. P.

La famille Butler a produit beaucoup d'hommes célèbres. Nous ignorons si cette épitaphe a rapport à l'un d'eux.

(2) Ces messieurs, ainsi que M.r Mertens, ont reçu de M.r le curé de S.t André l'accueil le plus-bienveillant, et il s'est empressé de leur procurer toutes les facilités pour exécuter ce dessin.

Les différentes inscriptions sont en lettres dorées, sur un fond de marbre noir. Nous aimons à les reproduire, parce que dans l'ouvrage du baron Le Roy, *Théâtre sacré du Brabant*, et dans celui de Descamps, *Voyage pittoresque, édit. de Rouen*, 1769, les seuls où on les trouve, le texte est loin d'être exact, et l'ordre des lignes n'a pas été observé. M.r Mertens, bibliothécaire de la ville d'Anvers, à qui nous devons une grande partie des détails qui suivent, a eu la bonté de les lever sur les lieux, avec la plus scrupuleuse exactitude.

Voici les deux inscriptions sous le portrait. La première se trouve sur le larmier.

MARIA STVARTA SCOT : ET GALL : REG : IACO : MAG : BRITA REG : MATER

AN.° 1.5.6.8 IN ANGL. REFVGY CAVSA DESCENDENS COGNA. ELISB : IBI REGNAN : PERFIDIA. SENAT. HÆRET : INVIDIA POST. XIX. CAPTIVIT : ANOS RELIG : ERGO CAPITE OBTRVNC : MARTYRIV CONSVMMAVIT AN.° DN. 1.5.8.7. ÆTA : REG. 4.5.

Inscription principale :

DEO OPT. MAX. SACR.

NOBILISS. DVAR. E BRITANNIA MATRONAR.
MONVMENTVM VIATOR SPECTAS :
QVÆ AD REGIS CATHOL : TVTEL. ORTHODO. RELIGION. CAVSA
A PATRIA PROFVGÆ. HIC IN SPE RESURRECT. QVIESCVNT

IN PRIMIS BARBARÆ. MOVBRAYD. IOHAN. MOVBRAY BARONIS F.
QVÆ SERENISS. MARIÆ STVARTÆ REGINÆ SCOT. A CVBICVLIS
NVPTVI DATA GVILBERTO CVRLE, QVI ANN. AMPLIVS. XX.
A. SECRETIS REG. FVERAT VNAQ SINE QVERELA ANN. XXIIII.
VIXERVNT, LIBEROSQ OCTO SVSTVLER . SEX CÆLO TRANSCRIPTIS
FILII DVO SVPERSTITES, IN STVDIIS LIBERALITER EDVCATI.
IACOBVS SOCIE. IESV SESE MADRITI AGGREGAVIT, IN HISP.

HIPPOLYTVS NATV MINOR IN GALLO. BELG. SOCIET. IESV
PROV. ADSCRIBI CHRISTI MILITIÆ VOLVIT
HIC MOESTVS CVM LACRYMIS OPTIMÆ PARENTI. P. C.
QVÆ PRID KALEND. AVGVST. AN.° D. CIↃ. IↃ CXVI. ÆT. LVII.
VITAM CADVCAM CVM ÆTERNA COMMVTAVIT.

ITEM ELIZAB. CVRLÆ AMITÆ EX EADEM NOB. CVRLEOR. STIRPE
MARIÆ QVOQ. REGINÆ A CVBICVLIS, OCTO ANNIS VINCVLR.
FIDÆ SOCIÆ, CVI MORIENS VLTIMVM TVLIT SVAVIVM.
PERPETVO CÆLIBI, MORIBVSQ. CASTISS. AC PIENTISSIMÆ
HIPPOLYTVS CVRLE FRATRIS EIVS F. HOC MONVM.
GRATI ANIMI PIETATISQ. ERGO LIB MER. POSVIT.
HÆC VLTIMUM VITÆ DIEM CLAVSIT. AN° DNI 1620.
ÆTAT. LX.^mo DIE 29 MAY.

REQVIESCANT IN PACE. AMEN.

Ce qui veut dire :

Marie Stuart, reine d'Écosse et de France, mère de Jacques, roi d'Angleterre, chercha en 1568 *un asile en Angleterre; par la perfidie de la reine Elisabeth, sa parente, et la haine d'un parlement hérétique, après une captivité de dix-neuf ans, elle y eut la tête tranchée à cause de sa religion, et souffrit la mort des martyrs l'an* 1587, *la* 45.° *année de son règne et de son âge.*

A l'honneur de Dieu tout-puissant.

Passant, tu vois ici un monument où reposent, en attendant le réveil des justes, deux nobles dames anglaises, que leur attachement à la religion orthodoxe a fait fuir de leur patrie, pour se mettre sous la protection de S. M. très-catholique.

L'une d'elles, Barbe Moubray, fille du baron Jean Moubray, Dame d'honneur de la sérénissime Marie Stuart, reine d'Écosse, fut mariée à Gilbert Curle, qui durant plus de vingt ans, fut secrétaire du roi. Ils vécurent en-

semble, pendant vingt-quatre années, dans l'union la plus paisible et donnèrent le jour à huit enfans, dont six ont déjà passé au ciel. Les deux qui survivent furent élevés dans la carrière des lettres. Jacques, l'aîné, s'aggrégea à la Société de Jésus, à Madrid. Hippolyte, le second, voulut également faire partie de la milice du Christ en s'associant à la même compagnie, dans la province de la Gaule-Belgique. Ce dernier pleurant la meilleure des mères, qui passa de cette vie terrestre à la vie éternelle, le 31 *juillet* 1616, *à l'âge de* 57 *ans, lui a fait ériger ce monument.*

L'autre, Elisabeth Curle, issue de la même illustre famille des Curle, fut pareillement Dame d'honneur de Marie Stuart, et après avoir été pendant huit ans sa compagne fidèle, dans la prison, ce fut elle, qui, au moment du supplice de la reine, en reçut le dernier baiser. C'est également à l'honneur de cette dame, sa tante, que Hippolyte Curle, fils de son frère, a érigé ce monument, comme un témoignage de sa piété et de sa gratitude. Elle termina ses jours le 29 *mai* 1620, *à l'âge de* 60 *ans.*

Que leurs ames reposent en paix. Amen.

Les Anglais, si avides de tout voir quand ils sont en pays étranger, et si curieux de tout ce qui appartient à leur histoire, ne manquent jamais d'aller visiter l'église de S.t André. Leur admiration pour ce monument, sans doute plus intéressant sous le rapport du souvenir qui s'y rattache, que sous celui de l'art, va si loin, que plus d'une fois on a prétendu, non seulement que le portrait est un de ceux qui retrace le plus fidèlement les traits de la malheureuse Marie Stuart, mais qu'on a été jusqu'à l'attribuer au pinceau de Van Dyck. Aussi bon nombre d'amateurs d'outre-mer l'ont-ils fait copier dans les derniers temps.

Pour ce qui est de la ressemblance nous sommes loin

de la contester. Les traits du visage sont tout-à-fait ceux qu'on retrouve dans les meilleurs portraits de cette reine d'Écosse, et le peintre n'a pas négligé de lui donner jusqu'à la chevelure roussâtre, telle que la dépeignent les meilleurs historiens et même Walter-Scott, qu'on me pardonnera de citer en cet endroit; car tout romancier qu'il est, son témoignage ne peut pas être suspect, puisque peu de personnes connaissaient mieux les antiquités de son pays que lui. Cet auteur en fesant, dans *l'Abbé*, le portrait de Marie-Stuart, ne manque pas de dire *the thick clustered tresses of dark brown.*

Ce serait une opinion plus que hasardée que d'attribuer ce tableau à Van Dyck qui était maître en ce genre, et le portrait est loin, sous tous les rapports, d'approcher du faire de ce peintre. Nous n'ignorons pas que Van Dyck n'avait que vingt-et-un ans en 1620, lorsque ce monument paraît avoir été élevé, mais encore pensons nous que même à cet âge il aurait fait mieux.

Une remarque faite par M.r Mertens concourt encore à prouver que ce tableau ne mérite pas l'importance que l'on y a souvent attachée. En effet, il croit que le mausolée, tel qu'il se voit aujourd'hui, a subi différentes modifications depuis son érection primitive. Cela paraît avoir eu lieu soit lors de la révolution française, soit déjà à une époque antérieure. On remarque, dans la partie inférieure du monument, trois taches raboteuses à l'endroit, où autrefois, étaient sans doute placées les armoiries des familles Moubray et Curle, qui n'ont disparu que sous la main des Vandales du XIX.e siècle. Ce fait est pour ainsi dire certain. En outre, il est assez douteux que les statues de S.t Barbe et de S.t Elisabeth soient encore les figures primitives. Elles pourraient très-bien provenir de l'un ou l'autre autel, et n'avoir été adaptées ici que pour remplacer celles qui s'y trouvaient anciennement.

Nous venons de dire que déjà, antérieurement à la révolution française, ce monument semblait avoir subi quelques changements, et c'est sur le témoignage de Descamps que nous appuyons cette conjecture. Cet auteur s'exprime, dans le *voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant, édition de Rouen* 1769, de la manière suivante : *ici vis-à-vis* (de la chapelle du S.t Sacrement) *est un mausolée élevé à la mémoire de la reine d'Écosse, Marie Stuart,* son buste en marbre *comme tout le reste a été fait aux dépens de deux dames anglaises réfugiées en cette ville.* D'après cela, il paraît qu'en 1769 il y avait un buste au lieu d'un tableau. Voici maintenant l'extrait du même livre mais de l'édition d'Anvers 1792. *Ici vis-à-vis est un mausolée élevé à la mémoire de la reine d'Écosse, Marie Stuart,* son portrait peint, *et tout l'ouvrage ont été faits aux dépens de deux dames anglaises réfugiées dans cette ville.* On se demande donc, si une erreur qui s'était glissée dans la première édition du livre de Descamps a été corrigée dans celle de 1792, ou si effectivement de 1769 à 1792, il y a eu substitution d'un portrait à un buste. Ce dernier point est le plus probable, puisqu'encore aujourd'hui le portrait se trouve entouré d'un cercle en cuivre bombé, ce qui convient beaucoup plus à une espèce de niche pour le placement d'un buste, qu'à l'encadrement d'un tableau. C'est sans doute à l'un ou l'autre de ces renouvellemens que l'on doit les deux inexactitudes, assez légères à la vérité, que l'on observe dans l'inscription principale. A la ligne 6.e on lit MOVBRAYD au lieu de MOVBRAY. D. L'autre ne consiste que dans les dates 1620 et DIE 29 MAY écrites en chiffres arabes, tandis que, pour être d'accord avec le reste, il faudrait lire comme Descamps dans l'édition de Rouen, CIↃ.IↃC.XX et DIE XXIX MAY.

Ajoutons encoré, qu'outre ce *monument honoraire,* on voyait autrefois une pierre sépulcrale de marbre bleu, placée

au-dessus de l'entrée du caveau dans lequel les corps étaient enterrés. On lisait sur cette pierre une seconde inscription que le baron Le Roy nous a conservée dans *le Théâtre sacré*. La voici :

D. O. M.

Sub hoc lapide duarum feminarum vere piarum conduntur corpora D. BARBARÆ MOUBRAY *et* D. ELISABETHÆ CURLE *utræque Scotæ, nobilissimæ Mariæ Reginæ a cubiculis, quarum monumentum superiori affigitur columnæ. Illa vidua mortalium legi cessit* XXXI *Julii anno ætatis* LVII, *dum hæc semper cœlebs* XXIX. *Maii ætatis* LX. Dni M.C.XX.

Ce n'est, comme on voit, que la répétition en abrégé de la première.

C. P. SERRURE.

Notice

Sur la collection des Manuscrits de Granvelle, conservée a la Bibliothèque de Besançon.

Le rapport que M. Guizot, ministre de l'instruction publique, a présenté au roi des Français, le 27 novembre dernier, relativement à la publication des monuments inédits de l'histoire de France (1), a rappelé l'attention de toutes les personnes que nos fastes nationaux intéressent, sur une collection de pièces qui est plus belge que française, quoiqu'elle se conserve à la bibliothèque de Besançon : nous voulons parler des manuscrits du fameux cardinal de Granvelle.

Il y a longtemps que cette collection a été signalée à la curiosité des savans. Dans le XVII.e siècle, l'abbé Boizot, qui l'avait formée, écrivit une lettre à Pélisson, où il donnait quelques détails sur les documens dont elle se composait; cette lettre est insérée dans le tome IV des *Mémoires de littérature*, du P. Desmolets, qui sont entièrement oubliés aujourd'hui. Bernard de la Monnoye en parla, à son tour, dans l'édition qu'il fit paraître, en 1715, du *Ménagiana*. Plus tard, elle fut encore citée dans les *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Granvelle* (2), par dom Prosper Lévêque, dans la préface de l'édition, imprimée à Bruxelles, de *l'Histoire du cardinal*, par Luc Denans de

(1) Ce rapport a été inséré dans la plupart des journaux de Paris, et nommément dans le *Journal des Débats*, du 30 novembre 1834.

(2) Paris. Desprez, 1754, deux volumes in-12, sans nom d'auteur.

Courchetet (1), dans le mémoire historique lu à l'académie de Besançon par dom Grappin, le 24 août 1787; enfin, tout récemment, M. Capefigue, dans sa lettre à M.r le baron Pasquier, président de la chambre des pairs, qui sert de préface à son *Histoire de la réforme, de la ligue et du règne de Henri IV* (2), en a fait mention aussi.

C'est dans les *Mémoires* de dom Prosper Lévêque, qu'on trouve le plus de renseignemens sur les manuscrits de Granvelle; toutefois ils sont loin de suffire pour l'appréciation d'une collection aussi vaste et aussi importante.

Un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, qui fut, pendant de longues années, bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Vincent, à Besançon, où elle était déposée, et qui, en 1784, vint à Bruxelles s'associer aux travaux des Bollandistes, dom Anselme Berthod, avait rédigé, dans le temps qu'il habitait Besançon, des *anecdotes*, ou plutôt des extraits tirés de ces manuscrits. Il les avait présentés à l'académie de cette ville, dont il était membre; mais ils ne furent pas rendus publics.

Me trouvant à Paris au commencement de 1828, j'appris, par une *Notice* que M. Champollion-Figeac venait de mettre au jour *sur le cabinet des chartes et diplômes de l'Histoire de France* (3), l'existence, dans ce cabinet, de « deux vo» lumes in-folio : Extraits analytiques des 85 volumes de » manuscrits historiques de Nicolas et Antoine de Gran» velle, ministres de Charles-Quint et de Philippe II. » M. Champollion, à la rare complaisance duquel je suis heureux d'avoir cette occasion de rendre hommage (4), ayant

(1) Bruxelles. Ermens, 1784, deux volumes in-12.

(2) Bruxelles, Louis Hauman et Compagnie, 1834. Six vol. ont paru.

(3) Paris, imprimerie de Firmin Didot, 1827 : in-8° de 32 pages.

(4) M. Champollion-Figeac est aujourd'hui conservateur de la section des manuscrits de la bibliothèque du roi, dont le cabinet des chartes et diplômes forme une dépendance.

bien voulu les mettre à ma disposition, je reconnus qu'ils étaient la copie des *anecdotes* de dom Berthod envoyée, en 1787, par son successeur à Besançon, dom Grappin, à M. Moreau, historiographe de France et directeur du cabinet des chartes (1). Inutile de dire que je les parcourus avec avidité. Mais je ne me bornai pas à les lire; j'en pris des extraits assez étendus.

C'est ce travail qui me met aujourd'hui en état de fournir aux amis de notre histoire nationale, sur la *Collection de Granvelle*, des notions qui, je l'espère, seront accueillies par eux avec plaisir.

Mais, avant de décrire ce Recueil, il importe de faire connaître quelques particularités qui se rattachent à sa formation; ici je laisserai parler l'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire du Cardinal* : « Peu de ministres, dit dom » Prosper Lévêque, ont été aussi laborieux, aussi exacts, » aussi attentifs, que le cardinal de Granvelle. Il conservait » toutes les lettres qu'on lui écrivait, jusqu'à celles de pur » compliment..... On peut juger par là du soin qu'il avait » de rassembler les lettres d'affaires et de *conséquences*; » il en a laissé un grand nombre écrites en différentes lan- » gues, toutes chargées d'apostilles de sa propre main..... » Cependant, après la mort du cardinal, ces riches monu- » ments de son habileté, ces preuves fidèles et solides de la » confiance de ses maîtres, ces dépôts les plus secrets et

---

Tous ceux qui ont eu à faire des recherches dans ce vaste dépôt des connaissances humaines, s'empresseront de rendre hommage, avec moi, à l'inépuisable complaisance de ce savant.

(1) On conserve aussi, au cabinet des chartes et diplômes, une copie du « Mémoire sur quelques manuscrits de la bibliothèque publique de » l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon, lu à la séance de l'académie, » le 28 novembre 1770, par dom Berthod, sous-prieur et bibliothé- » caire de cette abbaye. » Mais ce mémoire est beaucoup moins riche en renseignements sur la collection de Granvelle, que les deux volumes d'*Anecdotes*.

» les plus précieux des affaires politiques de son siècle, » furent regardés comme des paperasses inutiles ; on les » transporta dans un galetas, puis chez un épicier : triste » sort, mais trop ordinaire ! Il ne fallut pas moins que » toutes les recherches de l'abbé Boizot, pour recouvrer ce » trésor, et empêcher qu'il ne fût dissipé en grande partie. » M. Jules Chifflet, abbé de Balerne, conseiller-clerc au » parlement de Bourgogne et ancien chancelier de l'ordre » de la Toison-d'Or, avait déjà *réchappé* du naufrage beau- » coup de ces lettres ; M. le comte de Saint-Maurice et le » baron de Thoraise en avaient conservé plusieurs autres, » comme des effets de famille : diverses autres personnes » en gardèrent, par la seule vénération qu'on a encore » dans Besançon pour tout ce qui vient de la maison de » Granvelle. Tous ceux dont je viens de parler cédèrent à » l'abbé Boizot chacun leur part de ces papiers, il rassembla » le reste de côté et d'autre. »

La collection de Granvelle se compose de 85 volumes, lesquels portent les titres suivans :

Mémoires de Granvelle.	35	volumes.
Lettres de Morillon.	8	
Lettres d'Hoppérus.	7	
Apologie de l'empereur Charles V. .	1	
Ambassade de Saint-Mauris. . . .	1	
Ambassades de Simon Renard. . .	5	
Ambassade de Chantonay	8	
Lettres de M. de Champagney. . .	8	
Lettres de et à M. de Bellefontaine. .	3	
Lettres de et à M. de Vergy. . . .	2	
Mémoires pour servir à l'histoire. ·	2	
Traités de paix.	4	
Journal des voyages de l'empereur Charles-Quint.	1	
	85	volumes.

Chacun de ces recueils a un caractère d'intérêt qui lui est propre, et qu'indique en général le titre qui lui a été donné. Un aperçu des principaux documens que les uns et les autres contiennent fera mieux apprécier cet intérêt.

MÉMOIRES DE GRANVELLE, 35 VOLUMES.

Lorsque l'abbé Boizot recueillit et classa les manuscrits de Granvelle, il voulut d'abord les ranger tous, sans exception, selon l'ordre des dates : mais ensuite, trouvant des séries considérables de papiers ayant rapport au même objet, il jugea préférable de former de ceux-ci des recueils distincts et séparés. Ce fut dans ce système, qu'il composa des collections particulières des lettres de Morillon, de celles de Champagney, de celles d'Hoppérus, etc. : tous les documents qu'il ne put pas faire entrer ainsi dans un cadre spécial, il les réunit, en les soumettant à l'ordre chronologique, sous le titre de *Granvelle.*

Cette dernière partie de la collection, qui est la plus considérable, est aussi la plus précieuse pour l'histoire.

Les quatre premiers volumes contiennent des pièces du XV.e et de la première moitié du XVI.e siècles, savoir : des lettres de Jean-sans-Peur, de Philippe-le-Bon, de Charles-le-Téméraire, de Maximilien, de Philippe-le-Beau, de Charles-Quint, de Marguerite, duchesse de Savoie, de François I.er, lors de sa captivité ; des lettres et des instructions de Charles-Quint, de la reine Marie, et du chancelier Perrenot, aux ambassadeurs en France, etc.

On trouve, dans le 5.e, (années 1554-1557), des lettres de l'évêque d'Arras à l'empereur et à Philippe, son fils.

Dans les 6.e, 8.e et 9.e (1558-1563), un grand nombre de lettres de Granvelle au roi et *vicissim*, tant avant qu'après le départ de ce prince pour l'Espagne, jusqu'au moment où le cardinal se retira des Pays-Bas;

Dans le 10.e et les suivans jusques et compris le 24.e,

des lettres de Granvelle au roi, à l'empereur, à la duchesse de Parme, avec les réponses de ces princes; nombre de lettres de Viglius, du secrétaire Bave, de l'écuyer Bordey et de quelques autres amis du cardinal restés aux Pays-Bas, par lesquelles ils l'intruisaient régulièrement de tout ce qui se passait à Bruxelles et dans les provinces : ces quinze volumes embrassent une des époques les plus intéressantes de nos troubles, les années 1564 à 1567.

La correspondance du cardinal avec Claude Bélin, Franc-Comtois qui, par le crédit de Granvelle, avait été appelé à siéger au conseil des troubles, est ce qui mérite le plus d'attention dans les 25.e et 26.e volumes, qui se rapportent aux années 1567 et 1568.

Les 27.e, 28.e et 29.e volumes n'offrent rien de bien remarquable, non plus que les 34.e et 35.e.

Des correspondances de Granvelle avec le roi, avec don Juan d'Autriche, avec la duchesse de Parme et le prince Alexandre son fils, sont contenues dans les 30.e, 31.e, 32.e et 33.e

Lettres de Morillon, 8 vol.

Maximilien Morillon, prévôt d'Aire et depuis évêque de Tournai, était l'ami particulier de Granvelle, qui l'avait chargé, après sa retraite des Pays-Bas, de l'administration de l'archevêché de Malines. Ce n'est pas toutefois sur cette administration que roule principalement la correspondance dont il est question ici, mais sur les affaires publiques, dont le prévôt d'Aire tenait son patron exactement informé, et il puisait aux meilleures sources.

Chacun des six premiers volumes des lettres de Morillon embrasse une année, à partir de 1564. Le 7.e renferme des lettres de l'année 1572; le 8.e, des pièces mêlées de 1573, 1575, 1576, 1578, 1581.

Lettres d'Hoppérus a Philippe II, 7 vol.

Joachim Hoppérus, ou Hopper, fut appelé à Madrid par Philippe II, en 1567, pour remplacer Charles Tisnacq comme garde-des-sceaux des Pays-Bas. Ce fut en cette qualité, qu'il adressa au roi les rapports (plutôt que les lettres) dont est composé ce recueil, et sur la plupart desquels Philippe mit des apostilles. Les cinq premiers volumes appartiennent aux années 1571 à 1575; les cinq derniers sont relatifs à l'année 1576. Il ne paraît pas qu'ils répandent un grand jour sur les ressorts de la politique de Philippe, ni sur les causes secrètes des événemens du temps.

Comment les rapports d'Hoppérus se trouvèrent-ils ensuite parmi les papiers de Granvelle délaissés à Besançon? C'est un point qui n'est pas éclairci : seulement, je présume qu'ils parvinrent dans les mains du cardinal, lorsque, en 1579, appelé par Philippe auprès de lui, il se trouva de nouveau chargé, quoique sans commission expresse, des affaires des Pays-Bas.

Apologie de l'empereur Charles V, 1 vol.

Dom Berthod avait une estime singulière pour ce recueil, qui contient des traités, des lettres, des instructions et autres papiers d'état, la plupart en original, relatifs aux démêlés de Charles V et de François I.er Plusieurs de ces pièces sont retouchées de la main propre de l'empereur et de celle de son chancelier Nicolas Perrenot, père du cardinal de Granvelle.

Ambassade de S.t Mauris, 1 vol.

Jean de S.t Mauris, seigneur de Montbarrey, fut envoyé ambassadeur en France sur la fin de 1544, et il y demeura jusqu'en 1548. L'objet de sa mission était de terminer

quelques difficultés survenues dans l'exécution du traité de Crépy.

C'est de cet objet que traitent les pièces rassemblées dans ce volume : elles sont des années 1544 et 1545.

Ambassades de Simon Renard, 5 vol.

Simon Renard succéda à S.t Mauris dans son ambassade à la cour de France. Il fut ensuite chargé de négocier, en Angleterre, le mariage de Philippe II avec la reine Marie, fille de Henri VIII, et il prit part aussi à la conclusion de la trève de Vaucelles.

Des instructions, des dépêches de l'empereur et de Nicolas et Antoine Perrenot, des lettres et rapports de Renard, pendant les années 1548, 1549, 1550, 1551, 1553, 1554, 1555 et 1556, tels sont les documents dont sont formés, pour la plus grande partie, les quatre premiers volumes de ce recueil. Le 5.e ne concerne pour ainsi dire que la famille de Renard : on y trouve, entr'autres, le procès de son maître d'hôtel Quiclet, condamné à perdre la vie par arrêt du parlement de Dôle, procès dans lequel Renard lui-même se trouve impliqué, et qui fut dans la suite la cause de sa perte.

Ambassade de Chantonay, 8 vol.

Thomas Perrenot, comte de Cantecroix, baron de Chantonay, fut nommé par Philippe II, en 1565 ambassadeur à Vienne, avec la charge principale de détourner l'empereur du projet, qu'on lui attribuait, de solliciter, à la cour de Rome, le mariage des prêtres.

Les huit volumes de son ambassade ne concernent pas seulement cet objet; on y trouve aussi des pièces qui offrent un intérêt plus particulier pour notre histoire; je mentionnerai, entr'autres, celles qui font connaître les conseils, que l'empereur donna à Philippe, d'user de

clémence envers les Pays-Bas, lorsqu'il y envoya le duc d'Alve, et celle encore par où l'on voit les instances que firent le même prince et les électeurs de l'empire en faveur des comtes de Hornes et d'Egmont, ainsi que leurs démarches pour procurer une réconciliation entre le prince d'Orange et Philippe. Il y a, dans le même recueil, un monument curieux de l'arrogante vanité du duc d'Alve : ne trouvant en Espagne aucun parti digne de son fils, il chargeait Chantonay de s'informer si l'une des filles de l'électeur de Bavière ne pourrait pas lui convenir.

Les pièces de l'*ambassade de Chantonay*, lesquelles sont pour la plupart des lettres et des mémoires à lui adressés, se rapportent aux années 1565 à 1570.

LETTRES DE M.r DE CHAMPAGNEY, 8 VOL.

Cette correspondance appartient aux années 1590 à 1597; ainsi elle est postérieure à la mort du cardinal et aux événemens principaux du XVI.e siècle : c'est assez dire que les lettres dont elle est formée ne sont pas d'un intérêt majeur. On peut toutefois y puiser quelques notions curieuses sur le caractère de ce frère de Granvelle et de plusieurs autres personnages du temps.

LETTRES DE ET A M.r DE BELLEFONTAINE, 3 VOL.

N. de S.t Mauris-Montbarrey, prieur de Bellefontaine, était le cousin de Granvelle, qui avait en lui la plus grande confiance : c'est leur correspondance que renferme le présent recueil. L'abbé Boizot ne faisait d'aucune des parties de sa collection autant de cas que de celle-ci, et dom Prosper Lévêque en parle également avec la plus grande estime. Je ne saurais lui accorder la même valeur. J'ai parcouru les *Lettres de Bellefontaine* dans une copie en trois volumes in-folio, qui se conserve, je ne sais pourquoi, à la section des *livres imprimés* de la bibliothèque

de la rue de Richelieu; elles offrent, il est vrai, des particularités dignes d'être recueillies; mais, sous le rapport historique, elles sont loin d'avoir, à mes yeux, autant de prix que les *Mémoires de Granvelle* et la correspondance de Morillon.

Les lettres contenues dans les deux premiers volumes sont des années 1561, 1562, 1563, 1567, 1568, 1572, 1574, 1577, 1578, 1579, 1580, 1581, 1582, 1583, 1584, 1586.

Le troisième volume concerne exclusivement la famille de S.t Mauris-Montbarrey.

Lettres de et a m.r de Vergy, 2 vol.

Ces lettres, qui sont du XVI.e et du XVII.e siècles, n'offrent nul intérêt pour l'histoire de la Belgique; elles n'en ont que pour la famille de Vergy et la Franche-Comté, dont un membre de cette famille était gouverneur sous Philippe II.

Mémoires pour servir a l'histoire, 2 vol.

J'en dirai autant de ce recueil, dont le contenu s'applique principalement au ministère du cardinal de Richelieu et à des événemens postérieurs.

Traités de paix, 4 vol.

On trouve, dans le premier volume, le traité conclu à Madrid, entre l'empereur et François I.er, avec plusieurs actes y relatifs; puis les traités de Cambrai, de Crépy et de Cateau-Cambresis.

Le 2.e contient divers traités entre les ducs de Bourgogne et les rois de France.

Les 3.e et 4.e sont consacrés au traité de Vervins.

JOURNAL DES VOYAGES DE L'EMPEREUR CHARLES V, 2 VOL.

Voici le titre littéral de ce volume, qui est l'original même de l'auteur, dédié et présenté par lui à *révérendissime et illustrissime seigneur, monseigneur le cardinal de Granvelle.*

« Sommaire des voyaiges faicts par Charles cinquième » de ce nom, toujours auguste, empereur des Romains, etc., » depuis l'an mil cinq cent et quatorze jusques le vingt- » cinquième de may l'an mil cinq cent cinquante et ung » inclusivement, recueillis et mis par escript par Jehan » de Vandenesse, contreroleur, ayant suivi S. M. en tous » lesdits voyaiges, continué pour Philippe II depuis 1551 » jusqu'à 1560. »

Dom Berthod parle, avec les plus grands éloges, de ce manuscrit, qu'il s'était proposé de publier; on ignore les circonstances qui l'empêchèrent de donner suite à ce dessein : j'ai lu dans *l'Emancipation* du 21 decembre 1834, que mon savant collègue à la commission d'histoire, M. le baron de Reiffenberg, en avait donné des extraits fort curieux dans des *Particularités inédites sur Charles-Quint et sa sœur*, insérées au 8.e volume des mémoires de l'académie belge, qui doit bientôt paraître.

Par cette simple indication des documents dont se compose en général la *Collection de Granvelle*, on peut se faire une idée de son importance pour l'histoire de la Belgique. Peut-être n'en est-il aucune, sans excepter même celle des papiers d'état qui se conservait autrefois à Bruxelles, et que la cour de Vienne n'a pas encore restituée, qui répande plus de lumières sur les causes de la révolution du XVI.e siècle, et sur le caractère des personnages qui y jouèrent les principaux rôles, sur celui surtout de ce célèbre cardinal, émule des Ximénès et des Mazarin, qui, malgré les portraits que tant de mains habiles en ont tracés, n'a pas encore été représenté sous son vrai jour.

C'est dans cette collection que l'on peut voir, démontrée par les faits, l'influence qu'exerça Granvelle sur les résolutions de Philippe II, soit lorsque ce prince, au moment de partir pour l'Espagne, organisa le gouvernement général de Bruxelles, soit ensuite dans les instructions que de Madrid il faisait passer à la gouvernante. Les motifs qui déterminèrent Granvelle à se retirer des Pays-Bas, et qui ont été ignorés des historiens, lesquels attribuent à tort cette sortie à un ordre de Philippe; les circonstances qui l'accompagnèrent et la suivirent, s'y trouvent retracées avec beaucoup de détails. Elle en offre aussi de peu connus sur l'érection des nouveaux évêchés, sur l'acceptation du concile de Trente, sur le procès des comtes d'Egmont et de Hornes, sur l'imposition des 10.e et 100.e deniers, sur l'envoi, en 1572, du duc de Médina-Cœli pour remplacer le duc d'Alve, mesure qui, accordée à l'indignation universelle, fut rendue infructueuse par l'audacieuse persistance de ce dernier; sur les démêlés qu'il y eut entre Marguerite de Parme et son fils, lorsque, après la mort de don Juan d'Autriche, la duchesse fut de nouveau chargée du gouvernement des Pays-Bas.

On y apprend encore que ce fut Granvelle qui détourna constamment Philippe d'autoriser la convocation des Etats-Généraux, et que ce fut lui aussi qui, nourrissant contre Guillaume-le-Taciturne une haine invétérée, donna au roi le conseil de mettre à prix la tête de ce chef de l'insurrection, circonstance qui n'est point non plus parvenue à la connaissance des historiens.

Dans sa volumineuse correspondance, le cardinal dévoile plus d'une fois les traits caractéristiques de Philippe, « voulant tout faire, et faisant peu ou rien, toujours » abhorrant les résolutions et les conclusions » : ce monarque superstitieux semble avoir pris le soin de se peindre lui-même dans une lettre à Hoppérus, où il se montre

plien de joie de l'horoscope donné par un astrologue que celui-ci avait consulté à l'occasion de la naissance du prince d'Espagne.

Guillaume, Egmont, Hornes, Marguerite de Parme, Alexandre son fils, le duc d'Alve, Viglius, Hoppérus et nombre d'autres qui prirent part aux affaires du temps, sont peints dans une foule d'anecdotes extrêmenent curieuses. Une lettre de Champagney au cardinal bouleverse toutes les idées qu'on s'était formée, d'après les récits des historiens, du caractère du vainqueur de Lépante, de don Juan d'Autriche : par cette lettre, qui est de l'année 1584, Champagney mande à son frère que les seigneurs regardaient don Juan comme stupide; que, pendant qu'on délibérait au conseil, on le surprit caché derrière une tapisserie; que, à l'époque de ses discussions avec les Etats, il pensait à sortir furtivement des Pays-Bas, etc.

J'aurais à m'étendre longuement, si je voulais reproduire tout ce que j'ai noté de remarquable dans les extraits de dom Berthod, lesquels ne présentent pourtant qu'une analyse décolorée de la collection même. L'examen que j'y ai consacré m'a convaincu plus que jamais que, malgré les livres de Van Meteren, de Le Petit, de Pierre Bor, de Bentivoglio, de Strada, de Vander Vynckt, une histoire exacte et complète de la révolution du XVI.e siècle est encore à écrire.

Je terminerai cette notice par quelques observations.

Aujourd'hui que l'on attache, et à juste titre, tant de prix aux travaux qui ont pour objet de faire connaître l'une ou l'autre des époques, d'éclairer une des faces quelconques de notre histoire nationale; aujourd'hui que tout le monde sent le besoin de recourir aux monuments originaux, pour avoir enfin des annales qui ne renferment plus des faits de convention, mais des faits authentiquement établis, ne serait-ce pas une mesure qui obtiendrait l'assentiment du

pays tout entier, que l'allocation, dans le budget de l'état, d'une somme destinée à couvrir les frais de copie des documens intéressans pour la Belgique qui existent à l'étranger, et nommément ceux de Besançon ? Ce fut ainsi que procéda le gouvernement français dans le siècle dernier, lorsqu'il voulut rassembler les monumens de l'histoire de la monarchie; et cet exemple est imité par le gouvernement britannique, qui, depuis plusieurs années, fait copier, dans toutes les archives, dans toutes les bibliothèques du continent, les documens concernant l'histoire d'Angleterre qui s'y trouvent.

On objectera peut-être, quant à la *Collection de Granvelle*, que M. Guizot a annoncé l'intention d'en faire publier la partie principale. Mais il est fort probable que cette publication ne comprendra que les pièces qui se rapportent aux affaires de la France, ou aux affaires générales de l'Europe, et qu'on laissera de côté celles qui n'intéressent que la Belgique, c'est-à-dire les plus essentielles pour nous : cela est dans l'ordre. Au surplus, on pourrait s'entendre, à cet égard, avec la commission que M. Guizot a établie à Besançon, sous la présidence du bibliothécaire, M.r Weiss : je puis d'avance garantir qu'on trouverait, dans ce savant, avec lequel je m'honore d'avoir eu quelques relations, la plus obligeante disposition à faciliter l'examen et la copie des pièces.

Je dois déclarer ici que la mesure que j'indique était entrée dans les vues du gouvernement précédent, j'en conserve la preuve dans une lettre que le département de l'instruction publique m'écrivit en 1827, d'après quelques notions que je lui avais fournies (les seules que je possédasse à cette époque) sur la *Collection de Granvelle*, et ce fût même à cette occasion, que j'entrai en correspondance avec M.r Weiss, pour préparer les voies à l'exploration des manuscrits, dont on désirait que je me chargeasse.

En 1764, le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de l'impératrice Marie-Thérèse aux Pays-Bas, avait conçu un dessein plus grand encore; il voulait acquérir la *Collection de Granvelle*, qui était alors la propriété de l'abbaye de Saint-Vincent. Ce projet n'eut point de suite; mais il ne fut pourtant pas sans résultat : car, le comte de Cobenzl en ayant fait part à l'abbé de Nélis, celui-ci en prit occasion de signaler au ministre l'existence, dans la bibliothèque des jésuites du faubourg Saint-Antoine à Paris, dont la vente était annoncée, de trois portefeuilles de lettres qui avaient la même origine que les manuscrits de Besançon (1), et le ministre les fit acheter pour la bibliothèque de Bourgogne (2). Ce n'est pas sans intention que j'ai cité ces deux faits. Si des gouvernans étrangers se sont autant occupés d'un objet qui intéresse la Belgique, que ne doit-on pas attendre du gouvernement national auquel sont maintenant confiées les destinées du pays ?

GACHARD,
Archiviste général du royaume.

(1) Lettre originale de l'abbé de Nélis au comte de Cobenzl, en date du 26 novembre 1764, conservée aux archives du royaume.

(2) Il furent payées 800 livres. De ces trois portefeuilles, il n'y en a plus que deux à la bibliothèque de Bourgogne; l'autre est dans la bibliothèque délaissée par feu M. Van Hulthem, qui en fit l'acquisition lors de la vente des livres et manuscrits de M. de Nélis.

Analyses Critiques d'Ouvrages.

OBSERVATIONS SUR LE PREMIER TITRE DU PROJET DE LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE, PRÉSENTÉ A LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANS LE 31 JUILLET 1834, PRÉCÉDÉES DE L'ANALYSE DE CE TITRE.

Analyse du Titre.

Le système adopté pour l'organisation de l'enseignement élémentaire est exposé en ces termes, dans les motifs de la Commission de rédaction (folio 11) : « Les frais de l'in-» struction primaire doivent être à la charge de la com-» mune : c'est le système le plus naturel; la commune est » l'association qui remplace la famille ; c'est le seul système » praticable ; il est en harmonie avec l'ensemble de la légis-» lation, et confirmé par l'expérience des lois étrangères. » Comme la commune vient au secours de la famille indi-» gente, de même la province viendra au secours de la » commune, quand ses revenus sont insuffisans. . . . . » . . . . . » le trésor public suppléera » au budget des provinces quand la charge sera trop grande.

D'après ces principes :

L'art. 1.er a pour objet d'assurer l'existence d'une école primaire au moins par commune, sauf le cas de nécessité ou plusieurs communes seront autorisées à se réunir pour fonder une école.

L'art. 2 détermine les matières qui y seront nécessairement enseignées.

L'art. 3 veut que l'instruction soit donnée gratuitement aux enfants pauvres.

L'art. 4 crée une commission d'instruction pour chaque province. Elle est composée de six membres nommés par le conseil provincial, et renouvelés par tiers tous les deux ans; les membres sortants sont rééligibles. Cette commission choisit son président et son secrétaire. Elle veille à l'exécution des articles précédents et remplit les autres fonctions déterminées ci-après.

L'art. 5 assimile entièrement aux particuliers, les communes qui établissent des écoles à leurs frais et les soustrait à l'intervention de la commission, soit pour nommer, suspendre ou révoquer les instituteurs, soit pour fixer leur traitement, soit pour diriger l'instruction.

L'art. 6 enjoint à la commission de requérir le conseil communal, dans les lieux où il n'y aurait pas d'école fondée ou adoptée par lui, d'en créer une dans un délai prescrit.

L'art. 7 autorise la députation permanente, dans le cas où le conseil ne déférerait pas à l'injonction de la commission, de porter d'office au budget communal une somme pour l'érection de l'école.

L'art. 8 crée, mais seulement pour les écoles communales qui reçoivent un subside, un comité local de surveillance, composé du bourgmestre et du curé qui sont membres de droit, et de trois notables choisis par la commission d'instruction, sur une liste double de candidats présentée par le conseil communal.

L'art. 9 exige que la vacance des places d'instituteurs soit publiée, dans les journaux, un mois avant la nomination.

L'art. 10 veut que, pour les écoles subsidiées, la commission provinciale s'assure de la capacité et de la moralité des candidats, et qu'après avoir pris l'avis du comité local, elle en présente trois parmi lesquels le conseil communal choisira l'instituteur.

L'art. 11 autorise le conseil municipal, sur la plainte du comité local, à suspendre l'instituteur pour un terme qui n'excédera pas un mois.

L'art 12 accorde à la commission le pouvoir de révoquer l'instituteur, soit d'office, soit sur la proposition du conseil communal ou du comité local, après les avoir entendus ainsi que l'instituteur.

L'art. 13 dit; que le traitement de l'instituteur, fixé par le conseil municipal, sous l'approbation de la députation permanente, ne peut être moindre de 300 francs, plus l'habitation ou une indemnité de logement.

L'art. 14 soumet à l'approbation de la commission provinciale, le réglement du conseil municipal qui détermine la rétribution des élèves, les heures du travail, les vacances, le mode de punition et de récompense.

L'art. 15 veut, qu'en cas d'insuffisance des ressources des provinces, il leur soit alloué des subsides sur le trésor public, pour contribuer aux dépenses de l'instruction primaire.

Les articles 16, 17, 18, 19, 20 et 21 sont relatifs aux écoles-modèles à établir aux frais de l'état, dans les chefs-lieux de province et dans les arrondissements, aux leçons normales qui s'y donneront à certaines époques de l'année, et à l'école normale pour l'enseignement primaire; ils sont extraits à peu de chose près du travail de la première commission, sauf qu'on laisse au gouvernement la faculté de créer successivement deux autres écoles normales.

L'art. 22 laisse au conseil provincial la fixation de l'indemnité à accorder à la commission pour frais de déplacement, de présence, de bureau et pour le traitement du secrétaire qui ne sera pas en dessous de mille francs.

Enfin l'art. 23 et dernier oblige la commission provinciale à faire annuellement un rapport sur l'état de l'instruction primaire, qui sera imprimé, soumis au conseil,

et adressé au gouvernement, et dans lequel elle signalera les instituteurs des écoles rétribuées par la province qui se sont distingués.

Observations sur les articles 4, 5, 8, 15 *et* 19.

Nous nous sommes attachés, dans cette analyse, à mettre les lecteurs à même d'apprécier le système du projet, la composition et les attributions des commissions provinciales, et les divers rapports de ces commissions avec les autorités municipales, suivant que les écoles sont entretenues aux frais de la commune ou subsidiées par la province.

Le système est d'une application d'autant plus facile et plus immédiate, qu'il se conforme aux habitudes du pays, en chargeant les communes de pourvoir à l'instruction élémentaire de leurs habitans.

Mais il ne suffisait pas de reconnaître le principe, il fallait pourvoir aux moyens de surveillance nécessaires pour assurer l'exécution de la loi. Les rédacteurs du projet ont encore eu recours à une institution connue, en rétablissant les commissions provinciales d'instruction. Ils en ont écarté avec soin tout ce qui, sous un autre régime, avait été blâmé, et ils y ont associé des comités locaux de surveillance, à l'instar de ceux qui ont été créés en France, par la loi du 28 juin 1833.

Nous croyons devoir rappeler ici, que les six membres des commissions provinciales sont nommés par les conseils provinciaux, que les trois notables des comités sont présentés par les conseils municipaux et que les écoles communales non subsidiées, sont assimilées aux écoles privées, et relèvent uniquement de la commune. Le projet abandonne donc entièrement aux communes et aux provinces, la direction, l'administration et la surveillance des écoles

primaires communales, et ne laisse pas au gouvernement la moindre part d'influence. Il ne fait même mention de l'état que pour ce qui concerne les écoles établies à ses frais et pour les subsides qu'il doit fournir, en cas d'insuffisance des ressources des provinces.

Cependant lorsque l'état intervient comme la province par des subsides en faveur des écoles communales, il est bien juste qu'il intervienne aussi comme elle dans la surveillance de l'emploi qu'on en fait. Voilà pour la question d'argent, et si on se bornait à celle-là, on pourrait ajouter que les dépenses des communes, des provinces, et de l'état ne se paient qu'au moyen des contributions imposées, sous diverses formes, au peuple, et que le gouvernement doit veiller à ce qu'on n'en fasse pas un usage contraire à l'intérêt général.

Mais il en est une autre d'un ordre plus relevé : si, comme on le reconnaît dans tous les états de l'Europe, soit constitutionnels, soit despotiques, l'instruction primaire est une dette de l'état, le gouvernement ne peut rester étranger à la manière dont les communes acquittent cette dette en son nom.

Le système qui, sous le régime précédent, laissait au roi la nomination des membres des commissions provinciales, et celui qui, sous le gouvernement actuel, abandonnerait entièrement ces nominations aux provinces, sont dans un sens contraire, également absolus; car si d'une part la centralisation pouvait offrir de graves inconvéniens, d'autre part l'esprit provincial n'offrirait pas de moindres dangers par sa tendance à l'isolement. Qui sait si on ne verrait pas quelques provinces adopter des doctrines différentes, et en changer au gré de l'influence sous laquelle les conseils nommeraient les membres des commissions provinciales, et si nos écoles disputées par les partis ne seraient pas dirigées dans le sens d'un libéralisme exalté

ou dans un sens entièrement opposé, suivant la composition des commissions.

On éviterait ces deux extrêmes en adjoignant aux six membres élus par le conseil provincial, deux membres à la nomination du gouvernement, le président et le secrétaire. La présidence appartiendrait généralement au gouverneur de la province qui, en cette qualité, pourrait fournir d'utiles renseignemens, faciliter les relations, et les seconder de toute l'influence que lui donne sa haute position. Le secrétariat serait confié à un homme capable et zélé, qui deviendrait la cheville ouvrière.

Ces deux fonctionnaires apporteraient, dans la commission, des idées de conservation et d'unité de vue si désirables en matière d'enseignement; ils imprimeraient aux travaux l'impulsion sage et modératrice d'un gouvernement national, et opposeraient un obstacle aux trop brusques changemens que le renouvellement bisannuel des membres électifs pourrait amener.

C'est dans des vues semblables que, en France, la loi de 1833, introduit dans les comités d'arrondissement, des membres de droit qui sont : le préfet ou le sous-préfet, président; le procureur du roi, un juge-de-paix, un curé, un ministre de chacun des cultes en exercice dans la circonscription, un professeur et un instituteur, à côté des trois membres du conseil d'arrondissement nommés par ce conseil, et des membres du conseil général du département qui ont leur domicile dans le ressort du comité. Tous les intérêts sont représentés dans cette composition, mais elle offre le désavantage de rendre le comité trop nombreux, et d'y introduire des personnes qui pourraient, par leur indifférence et leurs fréquentes absences, rester étrangères aux opérations, et en rompre l'esprit de suite quand elles assisteraient aux séances.

Le système adopté en Prusse est beaucoup plus simple :

l'instruction primaire entre, comme les autres branches d'administration, dans les attributions de la régence du département qui représente nos députations provinciales, mais à chacune de ces régences se trouve attaché, sous le nom de *Schulrath*, un conseiller spécial nommé par le gouvernement pour les écoles primaires; il correspond avec les ministres de l'instruction publique et de l'intérieur, avec les inspecteurs, les comités locaux et les instituteurs; il visite les écoles et fait ses rapports à la régence départementale qui prend les décisions qu'elle juge les plus convenables.

Ce système aurait pu, selon quelques personnes, s'approprier aux institutions actuelles de la Belgique; car nos députations permanentes étant nommées par le conseil provincial, et renouvelées par tiers tous les deux ans, sont sous le rapport de leur origine populaire dans la même position que les commissions provinciales proposées; elles sont en outre, sous le rapport administratif, dans une situation bien plus avantageuse, en ce qu'elles sont réunies toute l'année, et entretiennent des relations constantes avec les communes dont elles connaissent parfaitement les ressources et les besoins. Il ne s'agirait donc que d'autoriser le gouvernement à leur adjoindre un fonctionnaire spécial qui remplirait les fonctions d'inspecteur pour les écoles, et de rapporteur pour toutes les affaires qui les concernent et sur lesquelles la députation aurait à prononcer.

La dépense qu'exigerait le traitement de ce fonctionnaire serait moindre que l'indemnité que, d'après l'article 22 du projet, l'on devra accorder à la commission pour frais de déplacement, de présence, de bureau et pour le traitement du secrétaire dont le minimum est fixé à mille francs.

Les partisans de ce système disent, qu'un fonctionnaire responsable est généralement plus actif et plus conciliant que les membres d'une commission qui, n'acceptant souvent

leurs fonctions qu'à regret, et ne les exerçant qu'avec insouciance, ou qui mus par l'esprit de parti, cherchent plutôt à propager leurs doctrines qu'à donner à l'enseignement une sage direction.

Les commissions provinciales d'instruction ayant été supprimées (1) par arrêté du régent de la Belgique, en date du 31 mai 1831, la commission nommée le 31 août de la même année, pour la rédaction du projet de loi sur l'enseignement, avait proposé de les remplacer par un inspecteur provincial à la nomination du roi, ce qui était d'autant plus rationnel qu'il ne s'agissait alors que des écoles établies aux frais de l'état ou subsidiées par le trésor public.

Ce fonctionnaire représenterait *le Schulrath* de la Prusse, s'il était attaché à la députation des états comme rapporteur, ou bien il serait *secrétaire permanent* de la commission provinciale proposée par le projet de 1834, si l'on croit trouver plus de garantie dans l'établissement de ces commissions.

En exposant, pour éclairer la question, les divers systèmes admis ou proposés pour la surveillance des écoles, nous n'avons eu en vue que de mieux faire sentir la nécessité de chercher une combinaison dans laquelle la commune, la province et l'état interviendraient dans l'ordre de leurs attributions. Les détails administratifs seraient ainsi laissés aux localités, et l'action du gouvernement ne se ferait sentir que pour surveiller ou provoquer l'exécution des lois, et pour donner une impulsion générale propre à fortifier les sentimens de nationalité, si l'esprit provincial tendait à les affaiblir.

---

(1) En France, où la loi de 1833 a déjà pourvu si largement à la surveillance des écoles, une ordonnance du 26 février 1835, porte qu'il y aura, dans chaque département, un inspecteur spécial de l'instruction primaire.

Nous croyons que moyennant l'adjonction d'un président et d'un secrétaire nommés par le roi, les commissions provinciales se composeraient des élémens nécessaires pour en assurer le succès.

Mais quelle que soit la combinaison qu'on admette, ces commissions n'atteindraient qu'imparfaitement le but que se promettent les auteurs du projet de loi, si l'on n'étend pas leurs attributions à toutes les écoles communales.

Il faut, dit l'exposé des motifs (folio 11) « une sanction » à la loi : une autorité doit recevoir la mission de s'en- » quérir si les communes remplissent leurs obligations, » et de les y contraindre en cas de négligence. Une » commission nommée par le conseil provincial nous a » paru propre à remplir ces fonctions importantes et » délicates : l'assemblée des élus de la province réunit » les conditions d'indépendance et de confiance qui seules » peuvent garantir des choix que l'opinion publique con- » firmera. »

Cependant l'article 5 vient rompre toute l'harmonie du système, en émancipant de la surveillance de la commission provinciale, les communes qui établissent des écoles à leurs frais. Il ôte, nous semble-t-il, à la commission, le moyen de s'assurer *si les communes remplissent leurs obligations.*

Cette exception est fondée, disent les motifs (folio 10) sur ce que « l'orsqu'une commune possède un local » convenablement disposé où on enseigne ce qui est » prescrit par la loi, où on instruit gratuitement les » enfans des familles indigentes, elle a satisfait à ses » devoirs ; elle peut, dès-lors, comme tout particulier, » revendiquer la prérogative constitutionnelle, et, par » conséquent, l'administration indépendante de ses écoles. » Le législateur n'intervient que pour suppléer à l'action » de la liberté et assurer, dans tous les cas, le bienfait » de l'instruction générale. »

C'est justement parce que le législateur *intervient pour assurer le bienfait de l'instruction générale* que les communes ne peuvent être assimilées aux particuliers à qui assurément on ne peut imposer l'obligation d'ouvrir une école. La question constitutionnelle est là toute entière, elle se réduit à savoir si l'article 17 de la constitution permet ou défend d'imposer cette obligation aux communes.

Mais du moment où l'on reconnaît ce pouvoir au législateur, on ne peut lui refuser celui de faire exercer, sur les écoles communales, la surveillance nécessaire pour l'accomplissement de la loi.

La restriction proposée par l'art. 5, serait tout-à-fait en désaccord avec notre législation administrative qui assujettit les communes à la surveillance de l'autorité, et soumet même à l'approbation certains actes qui ne concernent que leurs propres intérêts.

D'ailleurs l'article 108 de la constitution en bornant, dans le § 2, les attributions des conseils communaux à tout ce qui est d'intérêt communal, prescrit au pouvoir, dans le § 8, d'empêcher que ces conseils *ne sortent de leurs attributions et ne blessent l'intérêt général.* Or, comme de tous les intérêts généraux le plus important est de former de bons citoyens par une instruction bien dirigée, il est indispensable que l'état qui confie ce soin aux communes, puisse s'assurer en tout temps qu'elles s'en acquittent consciencieusement. La loi en remettant ce soin aux élus des conseils provinciaux ne pourrait point exciter les défiances nées sous un ordre de choses tout différent. Comment d'ailleurs la commission provinciale pourrait-elle savoir qu'une commune *possède une école dans un local convenablement disposé*, si elle ne peut vérifier par elle-même ou par son délégué, que ce local est sain, bien aéré, d'une grandeur suffisante, et

pourvu du matériel nécessaire? *Que l'on enseigne ce qui est prescrit par la loi, et que l'on instruit gratuitement les enfans des familles indigentes*, si elle ne peut assister aux leçons et prendre des renseignements près de l'autorité communale?

Et tandis qu'elle intervient pour le traitement, la nomination ou la révocation des instituteurs des écoles subsidiées, pourquoi permettrait-on aux autres de n'allouer qu'un traitement insuffisant, de faire choix d'hommes qui n'offriraient pas les garanties nécessaires de capacité et de moralité ou de conserver par faiblesse, comme cela arrive encore quelquefois, des maîtres d'école dont l'ivrognerie ou les vices offrent à la jeunesse les exemples les plus pernicieux?

Pourquoi surtout ces communes seraient-elles privées du comité local de surveillance établi par l'art. 8 du projet? Et cependant on ne peut leur en donner un sans le faire entrer dans les attributions de la commission provinciale, à moins d'introduire une nouvelle anomalie dans la loi, car cette commission doit faire choix de trois notables qui entrent dans la composition du comité local.

D'après ces observations, nous pensons qu'il convient de retrancher entièrement l'article 5 du projet, et de supprimer dans l'article 8 le passage qui ne permet d'établir un comité local de surveillance que près des écoles *qui reçoivent des subsides de la province.* (1).

Tout a été dit en France sur ces comités locaux lors de la discussion de la loi du 23 juin 1833; il nous semble qu'en lui empruntant cette institution, il eût fallu aussi lui emprunter le correctif. On peut l'adopter à notre

---

(1) Le *Courrier de la Meuse* du août 1834, a fait sur l'article 5 des observations de même nature.

législation en autorisant *la députation permanente, sur l'avis de la commission provinciale, à dissoudre le comité local de surveillance et à le remplacer par un comité spécial, dans lequel personne ne sera compris de droit.*

Cette disposition ne pourrait donner aucune inquiétude sérieuse, puisqu'elle confierait aux élus du conseil provincial le droit de dissolution que la loi française accorde au ministre de l'instruction publique. C'est d'ailleurs le seul remède à opposer à l'apathie, à l'ignorance ou au mauvais vouloir des comités locaux qui se refuseraient aux injonctions de la commission ou de la députation provinciale.

Nous ferons une observation du même genre sur l'art. 15, concernant les subsides à accorder par l'état en cas d'insuffisance des ressources des provinces. Il nous paraît nécessaire d'ajouter à cet article une disposition analogue à celle de la loi de 1833 (art. 13) qui autorise les conseils à imposer aux communes jusqu'à concurrence de 3 p. % et aux départemens jusqu'à 2 % des contributions foncière, personnelle et mobilière, et veut que cette imposition soit établie par ordonnance royale, en cas de défaut de vote du conseil communal ou du conseil général. Ce n'est que lorsque cette obligation est remplie que le trésor public vient au secours des caisses communales et départementales.

Cet amendement empêcherait les communes et les provinces de rejeter, autant que possible, sur le budjet de l'état, les dépenses de leurs écoles, et tracerait en même temps au gouvernement et aux provinces, une règle propre à faire cesser les accusations de partialité dans la distribution des subsides.

L'article 16 crée des écoles primaires-modèles aux frais du gouvernement dans toutes les provinces. Il pourra, dit

le projet, en être établi une dans chaque arrondissement judiciaire. Nous voudrions remplacer le mot *il pourra* par *il y aura*, comme dans le projet de la première commission, afin qu'il n'y eût pas d'exception.

Il est à regretter qu'en extrayant de ce premier projet tout ce qui, dans le second, est relatif aux écoles entretenues par le trésor public, on n'ait pas reproduit les dispositions du chapitre IV, concernant les examens à subir par les instituteurs. Elles auraient pu être facilement appliquées au système adopté, en les resserrant pour les écoles communales, dans les bornes prescrites par la liberté de l'enseignement.

Nous ne voyons pas non plus pourquoi l'art. 19 accorde au gouvernement la faculté de créer trois écoles normales. Serait-ce pour en placer une dans les provinces flamandes, et une dans les provinces wallones? Cela ne pourrait que renforcer la séparation que la différence de langue et de mœurs n'établit déjà que trop entre des provinces qu'il faudrait, autant que possible, chercher à rapprocher par une éducation commune. Nous pensons, avec les auteurs du premier projet, qu'une seule école normale suffit aux besoins de la Belgique, et qu'elle doit être placée au centre du royaume, afin que les aspirans-instituteurs s'y forment à l'enseignement dans les deux langues, y puisent l'instruction à la même source, et s'y éclairent par de fréquentes conférences. Ils pourront, dès lors, reporter dans les communes un esprit dégagé des idées étroites de localité, et faire naître dans l'ame de leurs élèves des sentimens de nationalité qui contribueront un jour à la force et à la prospérite du pays.

Le titre que nous examinons se termine par l'article 23 conçu en ces termes :

« Un mois avant la session ordinaire du conseil pro-
» vincial, la commission d'instruction fera à la députation
» permanente un rapport sur l'état de l'instruction primaire,

» qui sera imprimé, soumis au conseil et adressé au gou-
» vernement.

« Elle signalera dans ce rapport les instituteurs des écoles
» rétribuées par la province qui se sont distingués et
» pourra proposer des moyens de récompenses. »

Le rapport annuel prescrit sera nécessairement très incomplet, si on laisse subsister dans le dernier paragraphe de cet article les mots *écoles rétribuées par la province.* Cette observation renforce encore celle que nous avons faite sur la nécessité de supprimer l'article 5 ; car si les écoles non subsidiées sont en dehors de la sphère d'action de la commission provinciale, elle ne pourra rendre compte de ce qui les concerne, et son rapport ne comprendra que l'état de l'instruction primaire dans quelques communes, au lieu de l'état de l'enseignement dans toutes les écoles communales de la province.

Résumé.

Nous n'avons eu pour but, en entreprenant ce travail, que d'attirer l'attention publique, sur les moyens de donner à la loi l'étendue nécessaire pour produire d'heureux résultats.

Personne au surplus n'apprécie mieux que nous toute la difficulté du sujet; il n'en est aucun en Belgique sur lequel les opinions soient plus divergentes et montrent plus d'exigence. Le projet nous paraît propre à les calmer; mais nous pensons néanmoins que pour organiser convenablement l'instruction primaire, il serait nécessaire d'y introduire les modifications proposées ci-dessus; nous allons résumer les principales :

1.° Adjoindre à la commission de six membres élus par les conseils provinciaux, deux membres à la nomination du roi, savoir : le président et le secrétaire, afin que le gouvernement ait la part d'influence qui lui appartient pour surveiller l'emploi des subsides, pour requérir l'exécution

de la loi, et pour imprimer au besoin une impulsion conciliatrice et nationale (art. 4).

2.° Supprimer l'art. 5 qui, tel qu'il est, offrirait une anomalie dans l'administration provinciale.

3.° Accorder à la députation permanente le pouvoir de dissoudre le comité local de surveillance qui, sans cette réserve, pourrait opposer la force d'inertie aux injonctions de l'autorité supérieure (art. 8).

4.° Fixer, autant que possible, la proportion dans laquelle la commune et la province doivent contribuer dans les dépenses des écoles, avant d'obtenir les subsides de l'état, afin d'éviter toute erreur dans la distribution des secours (art. 15).

5.° Ne créer qu'une seule école normale, et la placer au centre du royaume, afin que les instituteurs flamands et wallons y puisent l'instruction à la même source (art. 19).

Nous regrettons que le projet ne contienne aucune disposition pour l'établissement de l'école des filles, et pour assurer une retraite honorable aux vieux instituteurs; mais la crainte de soulever des questions qui pourraient retarder l'adoption de la loi, si elles étaient agitées, nous empêche de sortir du cercle que les rédacteurs se sont tracé. Nous nous sommes donc bornés aux amendements les plus indispensables, persuadés que, s'ils sont admis, cette partie de la loi renfermera tous les élémens propres à assurer au pays les avantages qu'il a droit d'en attendre.

Ce n'est ni par amour de la centralisation, ni dans la vue d'augmenter les prérogatives du pouvoir, que nous proposons d'accorder à l'autorité provinciale et au gouvernement une part d'influence suffisante pour assurer les bienfaits de l'instruction : l'intérêt de la civilisation et du progrès ne permet pas d'abandonner exclusivement, aux autorités inférieures, le plus précieux de tous les biens que nous puissons léguer aux générations appelées à nous succéder.

D. A.

Examen de la Jacqueline de Bavière

DE M.r PROSPER NOYER.

Possunt, quia posse videntur.
VIRG.

Ce principe, si plein de vitalité, semblait avoir jusqu'ici manqué à la littérature du pays. Loin qu'elle trouvât dans l'esprit public ces encouragements qui font la force, un funeste préjugé malheureusement trop répandu l'avait frappée au cœur, ou semblait croire à son impuissance. Envain, dans la conscience de leurs talens, maints littérateurs, à l'exemple de ce philosophe de l'antiquité à qui l'on niait le mouvement, avaient marché, pour convaincre les incrédules; de continuelles entraves les arrêtaient dans la carrière. C'était surtout au théâtre qu'ils rencontraient des obstacles qu'on aurait pu croire insurmontables. Le brillant succès obtenu par M. Prosper Noyer, a changé totalement la disposition des esprits. Sa pièce fera époque : l'auteur, en provoquant, si je puis parler ainsi, cette innovation sociale, aura doublement bien mérité du pays. Au reste cette heureuse révolution se préparait en silence. Le goût de plus en plus décidé pour les bons ouvrages y poussait puissamment. Les jour-

naux littéraires et scientifiques répandus partout, portaient partout le feu sacré. L'étude de la localité, cette étude si éminemment nationale, s'était aussi propagée. De là plus de lumière. De là plus d'amour du pays. Aussi, j'en ai la conviction intime, quelque soit le mérite intrinsèque de l'ouvrage de M. Prosper Noyer, le choix d'un sujet national n'aura pas peu contribué à son succès. Et puis l'époque est évidemment propre à la scène. Quoi de plus dramatique, en effet, que le grand et noble caractère d'une princesse sur laquelle la nature avait épuisé ses dons les plus précieux, une rare beauté, un esprit vif et pénétrant, une fermeté et une résolution au-dessus de son sexe, et à laquelle sa fortune semblait promettre la plus heureuse destinée! Comme ses belles qualités reçoivent un nouveau lustre de la faiblesse du duc Jean, son époux et de sa conduite envers elle! Et ce Philippe de Bourgogne, que la douceur de son gouvernement a fait surnommer le Bon, quelle injuste spoliation il exerce sur une princesse de son sang, sa proche parente! quelle tache pour sa gloire! Quant à Borselle qui, dans le drame de M. Noyer, joue un si grand rôle, tout en conservant son caractère, si l'auteur ne s'est pas conformé à l'histoire, pour l'époque des faits, il s'est cru sans doute autorisé à cette espèce d'anachronisme par des antécédents nombreux que la scène lui offrait de toutes parts. Il faut avouer qu'il en a su tirer le plus heureux parti. Cette attraction que Jacqueline et Borselle exercent réciproquement l'un sur l'autre est du plus dramatique effet. Toute la magie de la pièce, et elle est entraînante, est là. Le drame, comme tous ceux de notre époque, se rattache au genre romantique, mais l'auteur n'a point cherché des émotions dans des mœurs imaginaires et tout exceptionnelles; il ne les a pas provoquées, comme on dit, à coups de machines, et d'incidens bien extraordi-

naires, bien noirs, bien affreux; en un mot, il n'a pas recherché les honneurs du drame frénétique; mais l'intérêt de sa pièce qui va toujours croissant, il le doit à une peinture toujours vraie, toujours bien sentie du cœur humain. M. Noyer est né observateur, me disait un de ses amis, sa pièce le prouve.

L'exposition ne se fait pas attendre. La scène nous reporte à ces époques de troubles et d'alarmes où le droit trop souvent méconnu avait parfois recours à des moyens qui nous rappellent l'épée et la corde de la terrible Vechmée. Un guerrier inconnu, visière baissée, s'est présenté devant l'enclos d'une hôtellerie, située dans la campagne près de Bruxelles. Comme on tarde à lui ouvrir; d'un coup de sa hâche d'armes, il brise la barrière. Vive altercation entre l'inconnu et un poste de piquiers qui se trouve là; mais la fière contenance de l'étranger leur impose. Les couleurs de madame Jacqueline qu'il porte, et la cervoise qu'il leur fait servir par l'hôtelier, car il veut les faire jaser, ont amené la confiance. Il apprend d'eux, et nous avec lui, qu'ils forment l'escorte du comte de Croy, chambellan de Brabant; qu'un tournois va avoir lieu à Bruxelles, en l'honneur de l'arrivée du comte de Glocester; que le comte de Croy, en sa qualité de commandeur de l'ordre du Cygne, est venu au-devant des chevaliers étrangers qui arrivent de tous côtés pour prendre part à cette fête. La conversation s'engageant de plus en plus, on a parlé des maîtres, de l'amour que l'on portait à la duchesse, de la fermeté, du courage qu'elle a montré en marchant contre le Bavarois, son oncle, ancien évêque chassé par les Liégeois, et de la faiblesse du duc Jean, son époux, qui au moment, où elle serrait de près les Frisons et reprenait une à une les villes rebelles, eut la lâcheté de conclure avec le Bavarois une paix honteuse. La mésintelligence entre

les époux s'en serait accrue, et le duc se serait même engagé à livrer la princesse à son ennemi. Ces renseignements et d'autres sur les ennemis particuliers de Jacqueline sont donnés avec hésitation d'abord, ensuite avec moins de réserve et enfin avec un entier abandon, à mesure que la cervoise opère; car on a craint d'abord les boulaies des sergents. Mais cet inconnu quel est-il ? S'il est comme tout l'annonce un partisan de Jacqueline, d'où vient le soin qu'il met à se cacher; et l'on est intrigué plus que jamais, quand on le voit se récrier, lorsque les soldats viennent à nommer le vieux Floris Borselle parmi les ennemis de la duchesse, Borselle, qui, dans la guerre de Zélande était, pour me servir de l'expression des piquiers, l'âme damnée du Bavarois. La dispute s'échauffant, ils vont l'arrêter, quand le comte de Croy sort de l'hôtellerie avec le capitaine du poste. Ils le désignent comme suspect au comte qui l'interroge. Il fait retirer le capitaine et les soldats; car il a reconnu Borselle, Borselle rebelle, proscrit, mais son ami, son ancien frère d'armes. Qu'on se figure l'étonnement, l'effroi même du comte, quand Borselle lui demande les moyens d'arriver à la duchesse, « il faut qu'il la voie. » Le comte de se récrier; Borselle de lui ouvrir son cœur : il a vu la princesse, il en est épris, et d'ennemi acharné qu'il était, il est maintenant son gardien, son esclave. L'impétuosité du caractère de Borselle se révèle tout entier dans l'expression de sa passion. Le comte entraîné finit par promettre. Mais Borselle en peignant sa passion à son ami n'a pu lui en découvrir que la violence; la circonstance qui l'a fait naître, ce qui la nourrit, le motif si puissant qu'il a de voir de suite la duchesse, il est forcé de le lui cacher. Ce sentiment si exalté est partagé par Jacqueline. Déjà Borselle l'a sauvée des plus grands périls... le mystère qu'il est contraint de mettre dans la

protection dont il l'entoure, tout concourt à développer ce sentiment dans le cœur d'une princesse, portée naturellement aux affections tendres. Cependant Borselle a trouvé moyen de s'introduire auprès de la duchesse et lui a dévoilé les affreux projets de son époux. Il lui remet dès dépêches adressées au Bavarois, qui ne laissent aucun doute, et qu'il a fait enlever la nuit même à un agent du duc qui les portait en Zélande. Le duc survient, on fait placer Borselle derrière le dais du fauteuil de Jacqueline (car on craint quelque violence) « et si ma volonté est sacrée pour mes défenseurs, a dit la princesse, quelque chose qu'ils entendent, ils commanderont à leur cœur la froideur, à leurs bras l'inaction jusqu'à ce que j'appelle leur secours. » La scène entre les deux époux est pleine de mouvement et de vie. La différence de leur caractère est parfaitement reproduite. C'est d'une part la fermeté que montre Jacqueline, en ne souffrant pas que t'Serclaes, l'un des perfides conseillers, à qui elle doit en partie sa disgrace, entre chez elle avec son époux; c'est la noblesse et la dignité avec laquelle elle repousse les injurieux propos du duc, irrité de l'affront fait à son favori; et lorsqu'elle lui reproche ses infames complots, comme il est attéré! comme il se dit repentant! comme il s'empresse de proposer une réconciliation. Peut-être aurait-on désiré que Jacqueline allât moins loin, qu'elle ne fit point pressentir au duc un assassinat; comme quand elle lui dit : « Regardez autour de vous et songez où vous êtes!... Eh bien! est-ce qu'une horreur secrète ne s'élève pas en vous, comme à l'approche d'un événement sinistre, est-ce que vous ne tremblez pas, etc. » Mais cette partie de la scène est d'un grand effet théâtral; l'auteur s'y sera laissé entraîner. Mais un incident terrible est survenu; six écuyers entrent précipitamment et annoncent au duc l'assassinat de son chapelain, le Père Gérardus. C'est lui

qui était porteur des dépêches ; elles ont été enlevées, et la duchesse en connaissait le contenu, elle est donc complice du crime ! Étrange perplexité de cette dernière ; fureur du duc. Il sort en annonçant qu'il met à prix la tête du meurtrier. Jacqueline qui a voulu le retenir est repoussée par lui et vient tomber sur les marches du dais. Et Borselle sort de sa cachette, « il a frappé Gérardus, parce que c'était un des ennemis de Jacqueline ; il les frappera tous. » Et la duchesse ne pouvant s'empêcher de lui témoigner tout son mépris pour une telle action, hors de lui, il s'élance au perron et se livre à la garde comme le meurtrier que l'on cherche. Cette dernière scène offre ainsi que celle qui précède une suite non interrompue d'émotions les plus secouantes.

La duchesse s'est retirée dans ses états du Hainaut pour se soustraire aux persécutions de son mari. Ce prince trop faible pour aller attaquer seul une femme si courageuse, a appelé à son secours le duc de Bourgogne qui, dans ses vues ambitieuses, s'est empressé d'arriver avec une puissante armée. La princesse s'est vue contrainte de s'enfermer dans la ville de Mons qui est assiégée par les armées combinées, et où Philippe a de secrètes intelligences. Au moment où la scène s'ouvre, il y a une trève de quarante-huit heures. Mais la ville, travaillée par des agents de troubles, est menacée des plus affreux désordres. Le grand-bailli a été tué la nuit même. Des soldats blessés et des hommes du peuple occupent l'hôtel-de-ville que les magistrats ont abandonné. On entend un grand bruit, c'est le boucher Pelou qui vient avec sa corporation s'y installer Grand-Bailli. Cette scène, comme on s'y attend, est tout à la fois violente et comique. Cependant la duchesse qui a eu connaissance de l'intention des bouchers, arrive à l'hôtel-de-ville. Plusieurs bouchers veulent barrer le passage à la princesse. Le comte de Croy qui la précède

repousse l'un d'eux et lui arrache sa hallebarde. Jacqueline s'avance et en habile politique, reprenant la hallebarde des mains du comte, « Si vous les désarmez, comment me défendront-ils? Reprends ton arme, et viennent les archers de Flandre, tu répondras à leur bon jour, n'est-ce pas! » Et Borselle? qu'est devenu Borselle? Dans un danger aussi pressant, la princesse aurait bien besoin de son bras et de sa fougueuse audace. Rassurons-nous, il a trouvé moyen de s'évader de la prison où il avait été jeté d'après son aveu. Il a appris les dangers de Jacqueline et il a volé à son secours. C'est toujours mystérieusement qu'il agit; les ennemis de Jacqueline sont si nombreux, sont si puissants qu'il n'a pu la servir qu'en feignant toujours d'être son ennemi. Il veut du moins se réserver le moyen de pouvoir la sauver au moment d'une catastrophe qu'il est aisé de prévoir; elle ne peut lutter contre les forces réunies des deux ducs. Et puis il a prévu les projets ambitieux du duc de Bourgogne; il a prévu qu'à la mort du duc de Brabant qui, vu son mauvais état de santé, ne peut tarder, l'officieux cousin s'emparera de ses états qu'il se sera fait laisser en héritage, qu'il s'emparera de ceux de Jacqueline. Borselle compte sur les suites de cette spoliation, sur l'esprit des peuples qu'il pourra plus facilement soulever alors; car malgré sa tête ardente, il voit de loin. Alors ses vues sur Jacqueline pourront se réaliser. Dans ce moment, il est à Mons à la tête du parti de Bourgogne. Il est tout puissant sur la populace. Pendant que Jacqueline est avec le bailli Pelou dont elle a confirmé la nomination pour conserver sa prérogative; le peuple qui a appris que le secours anglais sur lequel comptait Jacqueline vient d'être écrasé par les Flamands, s'est soulevé aux cris de Bourgogne, et court à l'hôtel-de-ville pour égorger la duchesse. La princesse qui n'a plus avec elle que le comte de Croy, car elle a

déterminé avec assez de peine Pelou à courir à la défense des remparts menacés par une surprise ; la princesse se croit perdue ; mais Borselle arrive, dissipe d'un mot l'attroupement, monte seul auprès d'elle et lui indique un moyen de se sauver par un passage souterrain à lui connu. Resté avec Jacqueline, pendant que le comte est allé reconnaître les lieux, il se fait enfin connaître à la princesse qui jusqu'alors avait ignoré son nom. Quelque précaution qu'il prenne avant de se nommer, le nom de Borselle fait sur la princesse une impression terrible ; le fils de Floris Borselle, l'ennemi le plus acharné de sa maison ! Cependant en songeant à tout ce qu'il a déjà fait pour elle, elle consent à l'entendre. Elle est vivement émue à la peinture de son dévouement et de son amour enthousiaste, elle est comme en extase devant cet exposé de l'homme selon sa tête, selon son cœur. Ce qu'elle demande, ce n'est pas seulement la vie sauve, mais la ruine de ses ennemis, mais le triomphe de son ambition plus vaste qu'elle ne fut jamais. Voilà quelle je suis, s'écrie-t-elle ; voilà mes projets ! S'ils sont dignes de ton courage, sois mon compagnon, je t'accepte ; et pour gage de sa promesse, elle lui donne un anneau qui vient de son père. Elle part pour soulever la Zélande. Ils doivent se retrouver dans un mois à la cour de Bruxelles, Borselle l'hermine ducale et le sceptre au poing, ou sous le manteau de conspirateur et le poignard à la main.

Jacqueline a succombé dans son projet. Elle vient de rejoindre Borselle qui a réuni, au milieu des ruines de l'abbaye de Caudenberg, les principaux agens d'une conspiration qu'il a formée contre le duc de Bourgogne. Il est neuf heures du soir ; l'heure est fixée à minuit, si d'ici là rien n'arrête l'exécution. Au reste une torche allumée au haut de la tour S.t Michel donnera le signal. Les conspirateurs congédiés, Jacqueline reste seule avec Borselle. C'est une des plus

belles scènes du drame. Elle est tracée de main de maître. Jusqu'ici nous avons vu Jacqueline entrainée vers Borselle par l'ascendant de son caractère entreprenant et audacieux, par le dévouement sans bornes qu'il lui montre, et depuis l'entrevue de Mons, par un amour partagé depuis longtemps à son insu peut-être, mais plus vif dès lors qu'il était ouvertement avoué; mais cet amour avait pour but une conformité de vues, de caractère, un même enthousiasme, une même exaltation. Aujourd'hui la passion de Jacqueline nous apparaît sous une autre forme. Ce n'est plus la princesse si intrépide, si attachée au succès de ses entreprises, qui n'est arrêtée par aucun danger; c'est une femme aimante, qui ne voit de bonheur pour elle que dans son union avec le bien aimé, car la mort du duc l'a rendue libre. Ce n'est plus l'homme intrépide qu'elle aime en Borselle, c'est Borselle lui-même; ce n'est plus l'homme qui peut assurer la réussite de ses projets qu'elle recherche, ces projets auxquels elle tenait tant, elle est prête à y renoncer, pour ne pas avoir à craindre d'être séparée de l'homme de son choix; cette crainte même a peut-être contribué à sa défaite en Zélande; elle jusque là si intrépide, qui n'avait qu'une idée fixe, celle de triompher de ses ennemis; eh bien! elle s'est surprise craignant la mort, la mort qui devait la séparer de l'époux selon son affection. Boileau a dit avec raison de l'amour,

> De cette passion la sensible peinture,
> Est pour aller au cœur la route la plus sure.

En effet, nous sommes d'abord étonnés de voir une princesse d'un caractère si ferme et si décidé, soumise, comme une faible femme, à un sentiment qui la fait renoncer à tout; mais l'aveu qu'elle en fait avec tant de naturel nous touche et augmente encore l'intérêt qu'elle nous inspire ainsi que Borselle. La résistance qu'il lui oppose, les grands

et nobles motifs qu'il fait valoir nous rassurent. On craint pour un instant qu'il n'accède. Céder pour lui eut été faiblesse. Il ne peut mériter son bonheur qu'en ne reculant devant aucun danger, il ne peut y avoir de bonheur pour lui avec Jacqueline qu'en lui rendant son trône ; c'est alors seulement qu'il sera digne de le partager avec elle. La noble opposition de Borselle a rendu Jacqueline à sa fermeté première, et pour que la bénédiction du ciel descende sur leurs têtes, avant que la foudre éclate, un moine dévoué à la duchesse, dont il fut autrefois le chapelain, les unira dans une heure en sa cellule. Ils se séparent alors en se livrant tous deux à l'espoir d'un plus heureux avenir. Mais le duc est déjà instruit de tout. Les dernières mesures que l'on vient d'arrêter viennent de lui être communiquées par un espion qui s'était mêlé parmi les conspirateurs, à l'aide d'une lettre du comte de Croy adressée à Borselle, et qu'il avait trouvé moyen d'enlever à celui qui devait en être le porteur. Il sait que c'est dans le caveau de l'abbaye où l'on doit célébrer à minuit un service anniversaire sur le tombeau de son père, qu'on doit l'attaquer ; sur le tombeau de son père assasiné à pareil jour, à pareille heure sur le pont de Montereau, comme le lui fait observer son écuyer Jacques de Lallaing, qui veut détourner le duc de s'y rendre. Mais celui-ci persiste, il sent toute l'importance de surprendre la conspiration en flagrant délit. Toutes les mesures sont prises à cet effet. Seulement les chevaliers du Cygne et de la Toison d'or, parmi lesquels il sait que les conjurés doivent se glisser, ne descendront pas avec lui au caveau, il n'aura que ses huit conseillers. Tout se passe comme il l'a prévu. L'effet théâtral est des plus émouvants. Tous les conspirateurs ont été emmenés, Borselle seul est resté dans le caveau. Le duc peut maintenant sévir sans crainte d'être taxé de cruauté, l'attentat à sa vie est constant ; mais Borselle n'est plus un conspirateur ordinaire. Son mariage

avec Jacqueline, car le duc en a connaissance, en a fait de suite un homme important. Le duc ne peut se dissimuler tout l'odieux de son usurpation. Borselle a voulu à tout prix rendre à son épouse la couronne que son parent lui a ravie; voilà les réflexions qu'on ne manquera pas de faire et qu'il voudrait prévenir. Il sait d'ailleurs que Jacqueline a de nombreux partisans; que d'autres tentatives ne manqueront pas d'être faites encore; ses jours seront donc toujours menacés! S'il pouvait obtenir une renonciation volontaire; Borselle a tout pouvoir sur son esprit, elle l'aime, il doit périr, elle ne pourra rien lui refuser pour qu'il sauve sa tête. Et le duc va trouver Borselle « Ah! vous rassasier des tourments d'un captif, c'est un noble plaisir! » s'écrie celui-ci dès qu'il l'aperçoit. — Il se trompe : il n'est venu que parce que seul il pouvait lui dire les choses qu'il va entendre. Il faut, dans ce dernier quart-d'heure qui lui reste, qu'ils décident ensemble d'une grande destinée à venir. Il sait qu'il est l'époux de Jacqueline, il voudrait lui pardonner, mais la tranquillité de ses états s'y oppose; qu'il se dépouille de ce qui le rend redoutable, qu'il obtienne de Jacqueline une renonciation à son titre de souveraine, et il n'écoute que son cœur, et il lui fait grace à l'instant. Borselle de rejeter cette proposition de toute l'indignation de son ame. Mais le duc sans se rebuter va changer de batteries. Dans les ames exaltées, si l'on ne peut éteindre le courage, on peut éveiller les faiblesses, a-t-il dit précédemment à Jacques de Lallaing, son écuyer et son confident; c'est à ce moyen qu'il va avoir recours. Une lettre de Jacqueline au comte de Glocester va servir de base à sa nouvelle attaque. Cette lettre n'a rien de déshonorant pour Jacqueline ni pour son époux. Elle l'écrivait à ce prince, pressée qu'elle était de toute part par ses ennemis, pour lui offrir ses états qu'elle ne pouvait plus défendre, et sa personne; c'était l'œuvre

de la nécessité, un cri de détresse poussé dans un moment où elle était aux abois, mais cette lettre est adressée à un prince dont le nom suffit pour mettre Borselle en fureur, et Borselle une fois troublé, il insinuera plus facilement le soupçon dans son cœur, tout en ayant l'air de s'apitoyer sur son sort. Borselle criera à la calomnie et le prince en s'approchant de lui et lui glissant la lettre dans la main « dis-moi, ne sens-tu pas en la touchant, que c'est là cette œuvre de perfidie?... prends-la et je te laisse. Adieu, mais rappelle-toi que tu as été prisonnier à Mons pendant une année, n'oublie pas que lorsque tu fus délivré, le prince de Glocester venait de retourner à Londres. — C'est vrai, s'écriera Borselle malgré lui; et le duc le laissera se débattre sous le trait dont il vient de lui percer le cœur. »

Borselle resté seul lutte long-temps contre l'affreuse tentation. A la fin il lit la fatale lettre. Dans son trouble, il se croit trahi; et comme on vient de lui apporter le vin des suppliciés, il y mêle le poison renfermé dans la bague qu'il tient de Jacqueline. La scène du dénouement est déchirante. La duchesse est venue. Elle s'est disculpée d'un mot, elle a fait au duc de Bourgogne l'abandon de ses états, s'il veut sauver son époux. Voilà ce qu'apprend Borselle, quand déjà la mort est dans son sein. Car pour être plus calme, il a voulu mettre la mort entre elle et lui, avant de lui adresser des reproches. On se figure son désespoir. La princesse qui l'attribue d'abord au danger de sa position et au regret de l'avoir injustement soupçonnée, s'efforce de le calmer par l'expression de l'amour le plus tendre. Son désespoir s'en accroit, la princesse s'effraie enfin de la sueur froide qui couvre le visage de Borselle, l'anneau qu'il lui montre lui annonce l'affreuse vérité. En ce moment la porte de fer s'ouvre. Le duc de Bourgogne, le capitaine des gardes, deux conseillers et un homme te-

nant une torche, se rangent sur le palier au haut de l'escalier. Le capitaine (*lisant*). De par monseigneur le Duc, à messire France de Borselle il est fait grace de la vie. Sa grace, s'écrie Jacqueline. Puis secouant son époux. Borselle ! Borselle ! Et voyant qu'elle n'étreint plus qu'un cadavre, elle le laisse tomber, et se levant toute droite : elle appelle la malédiction du ciel sur l'auteur de ses maux.

On a pu voir d'après ce faible aperçu, que le drame de M.r Prosper Noyer est extrêmement remarquable. La teinte de l'époque est généralement bien conservée ; les caractères bien saisis, bien soutenus. Le style est le plus souvent ce qu'il doit être ; si parfois il donne un peu dans l'enflure, ce n'est pas le défaut de l'auteur ; c'est une concession qu'il a cru devoir faire à certaines notabilités du genre. Mais avec le talent qu'il vient de montrer, on peut facilement se passer de cet appui.

GOBERT-ALVIN.

Choix de Légendes historiques Belges ;

PAR M.r C.... DE P.... BRUXELLES, 1 1835. VOL. IN-8°.

Un genre de littérature fort à la mode aujourd'hui, celui de présenter des faits historiques sous la forme de roman, s'est aussi répandu en Belgique. Parmi les personnes qui consacrent, chaque jour, quelques instans à la lecture des journaux, un grand nombre affectionne ces compositions

plus ou moins heureuses, dont nos publications quotidienne ornent leurs feuilletons. L'histoire du pays est riche de faits singuliers, d'anecdotes piquantes et d'épisodes intéressans. Il se passait autrefois, en Belgique, des choses qui nous paraîtraient aujourd'hui fort étonnantes. Mais il n'est pas donné à tous de nous les retracer avec talent, sous les couleurs poétiques de la littérature contemporaine: ou l'histoire est complètement altérée, où le récit est languissant et fastidieux. Aussi, lorsque le sort nous favorise parfois d'une légende bien racontée, nous la lisons avec le plus grand plaisir.

Un littérateur connu par un grand nombre de compositions de ce genre, publiées depuis deux ans, dans les *feuilletons de l'Émancipation*, a fait un choix de ses meilleurs morceaux inédits, en ce genre, pour en former un recueil destiné à l'amusement de la jeunesse. L'auteur ayant communiqué son manuscrit aux rédacteurs du *Messager*, afin de connaître leur opinion sur l'opportunité de cette publication, nous croyons être agréables à nos lecteurs, en leur offrant, comme un échantillon de cet ouvrage, non encore paru, un morceau qui nous a semblé l'un des plus heureux de ce recueil intéressant.

Quoique ce morceau ne rentre pas dans le cadre ordinaire du Messager (le genre historique sévère) nous n'avons pas hésité à le donner; car l'anecdote qui nous est racontée ne renferme aucun fait, aucune allusion qui ne soit historique. Le fait, par lui-même, est si extraordinaire, qu'il mérite d'être rappelé au souvenir de la génération actuelle de la Belgique.

La Rédaction.

UNE LEÇON DE JUSTE-LIPSE.

Loquela prompta nec sine venere in publico.
Baron De Reiffenberg.

Il y avait, à l'hôtel de ville de Louvain, le 28 novembre de l'année 1599, une cour étincelante et nombreuse. C'était celle de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle, sa royale épouse. Enfin la Belgique voyait en eux, non plus des gouverneurs-généraux, mais des souverains. Le vieux Philippe II tenait d'autant plus aux Pays-Bas qu'ils lui avaient coûté plus de peines. Quarante ans de guerres et de troubles sanglants n'avaient pu en effet remettre les Belges sous son obéissance. En 1596, il avait confié à l'archiduc Albert, son neveu, cardinal de Tolède, le soin de pacifier ces malheureuses contrées. Déjà, quoique fort jeune, dans sa vice-royauté du Portugal nouvellement conquis, Albert vait montré de la sagesse et des talents politiques. Cest talents ne suffirent pas en Belgique, où il fallait combattre à chaque instant. Dans le but tardif de contenter les esprits qui ne pouvaient s'accoutumer au gouvernement espagnol, Philippe II se décida en 1598 à détacher les Pays-Bas catholiques de sa couronne. Il en fit un état à part, indépendant, qu'il donna pour dot à sa fille Isabelle-Claire-Eugénie; et il se résolut à la marier à l'archiduc Albert. Ce prince avait besoin pour une telle union de doubles dispenses; il épousait sa cousine; et il était cardinal. Le roi d'Espagne obtint tout de Rome, pour une disposition qui devait mettre fin à tant de guerres. Albert, relevé de ses vœux, déposa sa robe et son chapeau de cardinal aux pieds de Notre-Dame de Hal; après quoi, reprenant le costume de chevalier et laissant au cardinal André d'Autriche le soin de gouverner les Pays-Bas en son

absence, il partit pour la célébration de son mariage, qui eut lieu à Valence le 18 d'avril 1599.

L'archiduc Albert avait quarante ans; sa figure était froide et réservée. L'infante Isabelle venait d'entrer dans sa trente-troisième année. Elle était grande, un peu maigre, mais elle avait des yeux noirs expressifs et la peau très-brune; du reste une beauté plus qu'ordinaire. C'est elle que la satyre menippée représente dans ces vers :

Pourtant, si je suis brunette,
Ami, n'en prenez émoi;
Car autant aimer souhaite
Qu'une plus blanche que moi.

Mais malgré sa peau basanée, et quoique déjà surannée, comme disaient les rimeurs d'alors, l'infante Isabelle était une princesse recommandable par sa sagesse, sa piété profonde et ses vertus. Elle était accoutumée à la guerre, aux expéditions, à la chasse, à la fatigue, et aussi aux travaux de cabinet. " C'était, dit Brantome, une princesse » de gentil esprit, qui faisait toutes les affaires du roi son » père et y était fort rompue. Aussi l'y nourrissait-il fort. „ Philippe II l'appelait la lumière de ses yeux. Long-temps il avait espéré la voir reine de France. Il avait même proposé au roi de Navarre (depuis Henri le Grand) de répudier Marguerite de Valois pour épouser l'infante, qui, alors (en 1584) avait dix-huit ans. Mais les français ne se montrèrent pas disposés à entrer en quelque sorte sous la protection de l'Espagne; et après bien des négociations, des guerres, des efforts divers, Philippe II, comme nous l'avons dit, s'était décidé à la marier enfin à son cousin Albert, et à l'employer comme instrument politique à la soumission des provinces belges, qu'il renonçait à réduire par la force.

Mais il fallait toute la constance d'Albert et d'Isabelle, à qui du moins cette qualité était commune, pour ramener le calme dans nos belles contrées. Les premières

années de leur règne furent de longues et furieuses guerres. Albert quoiqu'il eut été homme d'église, était brave; plusieurs faits le témoignent; et sa cuirasse, que l'on conserve au musée de Bruxelles, porte l'empreinte de quatre coups de mousquet, qu'il reçut au long siège d'Ostende. C'est pendant ce siège, que l'infante, compagne assidue de son époux jusques dans les camps, donna ses diamants aux soldats qui se révoltaient parce qu'on ne les payait point; c'est là aussi que fatiguée de la résistance que lui opposait Ostende, et comptant sur un surcroit de forces qui lui était parvenu, elle fit vœu de ne point changer de linge qu'elle ne fut maîtresse de la place; elle tint ce serment; et le siège ayant duré plus de trois années, le linge que portait la princesse acquis cette couleur fauve, qui de son nom est appelée encore *couleur Isabelle.*

Mais en empiétant sur l'avenir, pour faire connaître les personnages qui nous occupent, nous nous écartons de l'époque que nous avons posée. Mariés le 18 d'avril 1599, Albert et Isabelle avaient fait leur entrée à Bruxelles avec magnificence, le 6 de septembre. Quoique nommés souverains par Philippe II, il fallait dans ce pays de libertés qu'ils fussent reconnus comme tels; les états, attentifs au maintien des priviléges publics, avaient mis du temps à la rédaction de la formule du serment réciproque que devaient se prêter les souverains et les peuples. L'inauguration des archiducs, c'est le nom que prirent Albert et Isabelle, ne fut célébrée à Louvain qu'à la fin de novembre. Elle n'eut lieu à Gand qu'en 1600.

Isabelle et son époux aimaient les sciences et les arts; ils se montraient favorables à l'industrie et au commerce. Mais leur piété rigide et la sévérité de leurs mœurs promettaient de leur part un gouvernement austère. Beaucoup d'hérétiques et de coupables gémissaient dans les prisons. Ils pouvaient attendre des nouveaux souverains

une justice complète, selon les lois d'alors, mais point de graces; et dans les circonstances qui entouraient le naissant pouvoir des archiducs, il eut fallu de l'indulgence surtout, pour fermer toutes les plaies.

La cour des archiducs était donc rassemblée après la messe, ce qui était un devoir de tous les jours, dans la plus grande salle de l'hôtel-de-ville de Louvain. C'était comme on l'a dit, le 28 de novembre. Le temps était sombre et pluvieux; il était neuf heures du matin; et la nombreuse assemblée, avec des princes peu amusables, contemplait la perspective d'une journée d'ennui, lorsqu'Albert demanda doucement : — Qu'y a-t-il à connaître dans cette ville?

— Mais l'université, monseigneur, répondit le bourgmestre de Louvain. Elle a vu Charles-Quint sur ses bancs.

— Et maintenant, ajouta le comte de Fuentès, elle compte, parmi ses professeurs, Juste-Lipse.

— Je connais ce grand nom, dit Isabelle. Mon père lui a conféré le titre de son historiographe. N'est-il pas de Brabant?

— Oui madame, répondit le bourgmestre. Il est né à Isque, entre Louvain et Bruxelles, il a maintenant cinquante deux ans. Sa famille était noble et riche; son oncle Martin fut l'ami d'Erasme. A dix ans, au collége d'Ath, il fit des vers latins qui eurent de l'éclat.

— A dix neuf, poursuivit le comte de Berg, il publia son livre des diverses leçons *variarum lectionum*, où l'on admire une latinité pure, une élégance de style qui semblent appartenir aux beaux tems de la langue des Romains.

— Je l'ai lu, dit Isabelle. On le croirait de Cicéron. Ce livre n'était-il pas dédié au révérend cardinal de Granvelle?

— Précisément madame.

— Je fais cas, dit Albert de son commentaire sur Tacite.

— C'est un prodige que cet ouvrage, répliqua le comte de Fuentès. Aussi l'a-t-on déjà réimprimé dix fois.

— Je lui préfère pour mon compte, dit Isabelle le traité *De Militiâ Romanâ ;* mais sa *politique* ne me paraît pas excellente.

— Il en a fait cependant, repondit Cabbeliaw (c'était un capitaine flamand). N'a-t-il pas pris parti pour le duc de Leicester, quand la reine Elisabeth nous envoya ce seigneur, avec l'espoir que nous nous ferions anglais.

— Oh ! dit Albert, ce sont des choses qu'il faut oublier. Nous sommes persuadés que Juste-Lipse ne se souvient guères lui-même de ses petits égarements.

— Il a pourtant bonne mémoire, dit en souriant le comte de Berg. Car on dit qu'en étudiant Tacite il est parvenu à le savoir par cœur tout entier. On conte même qu'un jour il s'obligea à réciter, mot pour mot, tous les passages qu'on lui désignerait de cet écrivain célèbre, consentant à être poignardé, dans le cas où il ne les rapporterait pas fidélement.

— De tels hommes font de si hautes exceptions, qu'on ne saurait trop les ménager, dit l'archiduchesse.

— C'est l'honneur du pays, madame, continua le comte de Fuentès. Aussi voyez tout ce qu'on a fait pour nous le ravir ! A Vienne, on n'a pas épargné les séductions ; à Iena, où il professait, il y a vingt-cinq ans, l'éloquence et l'histoire, les princes de Saxe-Cobourg lui ont fait les offres les plus honorables. A Leyde, on lui proposait pour le retenir *des montagnes d'or.* Il y a six ans, pendant qu'il était à Liége, le pape Clément VIII à Rome, le sénat de Venise, le roi Henri IV à Paris, Ferdinand de Médicis à Florence, l'académie de Pise lui envoyèrent des ambassadeurs, c'est à-peu-près le mot que je dois employer. L'amour

de la patrie l'emporta dans le cœur de Juste-Lipse. Il préféra une chaire d'histoire ancienne à l'université de Louvain; et il l'occupera jusqu'à sa mort.

— Et sans doute, dit Albert, il est revenu de ses erreurs religieuses?

— En doutez-vous repliqua l'infante? N'a-t-il pas abjuré à Mayence tout qui pouvait se trouver entaché d'hérésie dans ses écrits et dans ses actions, du temps qu'il vivait au milieu des hérétiques? Et n'écrit-il pas à présent l'histoire des miracles de Notre-Dame de Hal? Quand se donnent les leçons d'histoire ancienne?

— A l'heure qu'il est, madame, répondit le bourgmestre Muyen de Louvain.

— Messieurs, reprit Isabelle, en élèvant la voix, nous allons visiter ce qui est plus rare qu'un monument, un grand homme. Notre désir est que toute la cour assiste avec nous à une leçon du docteur Juste-Lipse, sur les mêmes bancs où s'est assis Charles-Quint, notre aïeul auguste.

L'assemblée salua toute entière avec satisfaction; elle voyait là du moins une distraction d'une heure. Les archiducs et leur suite, les chevaliers de la Toison d'Or, les ducs, les marquis et les comtes, les dames d'honneur et les capitaines, le bourgmestre et les notables de la ville, deux cents personnes environ, plus ou moins chamarrées de soie, d'or et de velours, ornées de plumes, de colliers, de diamants et de dentelles, se rendirent à l'université, précédées par un corps de musique, escortées de la foule curieuse.

Les portes du temple des sciences, fondé par Jean IV, duc de Brabant, s'ouvrirent toutes entières devant le noble cortége; et la cour d'Isabelle pénétrait dans l'enceinte, alors silencieuse, quand Juste-Lipse, à qui la musique faisait mal, demanda la cause de tout le bruit qu'il entendait?

Pour toute réponse, il vit paraître les archiducs et leur suite nombreuse. Le bourgmestre lui dit que leurs altesses désiraient assister à sa leçon. Le silence de l'école ne fut pas autrement troublé. Isabelle et sa cour saluèrent sans dire un mot; le professeur, sans descendre de sa chaire, se leva et posa sa toque. Il savait que les hommes supérieurs allaient alors de pair avec les souverains. Il se rappelait que, dans une cérémonie publique, l'empereur Charles-Quint avait donné la droite au recteur magnifique de Louvain. Il salua cependant, en inclinant la tête vers ses nobles auditeurs, pendant que ses nombreux élèves, qui chérissaient leur maître, se pressaient pour faire place à la cour.

Juste-Lipse était d'une taille moyenne; il avait le front large et élevé, l'œil vif; il maigrissait en vieillissant; la couleur de son teint révélait le commencement de la maladie de foie qui devait bientôt le mettre au cercueil. Il était vêtu d'une simple robe à larges manches. Il avait devant lui, dans un petit vase blanc, une tulipe; car il se plaisait à cultiver ces fleurs; son chien Saphir était assis avec recueillement au pied de sa chaire.

La leçon de Juste-Lipse n'avait été arrêtée que par un léger mouvement de quelques minutes; tout était redevenu calme; seulement l'auditoire avait changé de face.

Au moment où la cour avait paru, le professeur expliquait à ses élèves la belle retraite des dix mille, écrite par Xénophon, qui en avait été le héros. Au lieu de poursuivre cette matière devant les archiducs, il se leva de nouveau; et prenant en main le livre de Sénèque *De la Clémence*, il lut ce passage remarquable où la vertu qui pardonne est présentée avec chaleur comme capable d'élever l'homme jusqu'aux dieux. Lipse en public parlait avec ame, avec éloquence, avec grâce; tout le feu de son génie l'inspira; il commenta magnifiquement un texte

si convenable à la circonstance ; il fit voir que la clémence était la seule vertu spéciale qui put distinguer les grands des autres hommes : — Eux seuls ont le bonheur de pouvoir l'exercer, dit-il ; eux seuls peuvent vaincre leurs ennemis à force de bienfaits !

Il peignit l'autorité qui comprime les cœurs, et la bonté qui les gagne ; la justice qui glace les peuples, le pardon qui les réjouit et les ranime. Il fit un suave tableau de la sérénité qui entoure une ame douée de clémence, du doux sommeil qui repose un cœur bienfaisant ; il montra la mort sans agonie, sans épouvante, sans effroi, sans laideur, au terme d'une vie généreuse. Il releva encore la sublime morale du philosophe payen ; en la renforçant de la doctrine surhumaine et des paroles augustes de l'évangile. — Dieu ne serait pas Dieu, dit-il, si sa clémence n'égalait son immensité ; et Satan ne serait plus le démon, si la clémence pouvait entrer dans son cœur. Aussi parmi les souverains, ceux-là seuls seront grands devant les hommes et seront élus devant Dieu, qui auront mesuré leur clémence à l'étendue de leur pouvoir....

Le professeur s'arrêta. La leçon était terminée ; la cour se retira, pénétrée, grave, sérieuse. Le soir de ce jour là, l'archiduc Albert nomma Juste-Lipse membre de son conseil d'état. Il signa, avec Isabelle, les lettres de grâce de trois cents brabançons condamnés, qui le lendemain virent s'ouvrir, émerveillés, les portes de leurs prisons ; le 30 novembre, ils allèrent en corps remercier Juste-Lipse ; tous les ans, à pareil jour, ils lui portèrent jusqu'à sa mort un bouquet de tulipes éclatantes. — Mais en l'année 1606, ils le déposèrent sur son tombeau.

RECHERCHES SUR LES OSSEMENS FOSSILES DÉCOUVERTS DANS LES CAVERNES DE LA PROVINCE DE LIÉGE, *par le docteur* SCHMERLING. 1.er *volume; in-4.° de* 167 *pages avec Atlas in-fol. de XXXIV planches lithographiées. Liége,* 1833-34.

La géologie moderne est venue singulièrement augmenter l'intérêt que nous présentaient déjà par leur forme, leur étendue, leurs inscrustations, ces cavités souterraines connues sous le nom de grottes. Ces cavités ont, en effet, été tellement fouillées par les géologues, qu'aujourd'hui on doit les considérer comme les vraies catacombes des temps diluviens. L'Angleterre, l'Allemagne, le midi de la France ont offert des grottes remplies d'ossemens d'animaux fossiles entremêlés pêle-mêle, tantôt avec des animaux encore connus de nos jours, tantôt de races éteintes, tantôt enfin avec les restes de l'espèce humaine. La grotte de Han, connue depuis long-temps en Belgique, n'avait pas montré ces ossemens. Dans celle de Remouchamps, on n'avait rencontré que des dents d'Hyènes. En 1829, M. Schmerling découvrit des grottes nouvelles à Chokier dans la province de Liége, et ces cavités ont été reconnues par lui comme des gîtes ossifères précieux. Ils sont en effet des plus riches.

Les géologues sont loin d'être d'accord sur la formation des grottes. M. Schmerling a pu se former une idée à lui sur cette formation, parce que, lorsqu'il a découvert ces cavités, elles étaient vierges et personne avant lui n'y avait pénétré. Ce ne sont pas les eaux, ce ne sont pas les gaz qui, selon lui, ont formé ces cavités, mais ce sont peut-être, dit-il, les replis multipliés du calcaire intermédiaire qui les ont produites. L'auteur pense ainsi, parce que les grottes se rencontrent dans ces replis, plus ou moins haut, mais rarement sur les escarpemens éloignés de ces

replis. Ici, l'on pourrait peut-être se demander d'où viennent les replis dans le calcaire de transition, et l'auteur se les explique par le redressement des couches calcaires, lorsque celles-ci avaient déjà acquis un degré de dureté peu différent de celui qu'elles possèdent aujourd'hui.

Les ossemens nombreux que recèlent ces grottes y ont été amenés par les eaux; celles de Chokier, d'Engihoul, de Huy n'ont point servi de repaires aux ours, aux hyènes; celles d'Engihoul et du fond de Forêt dont les entrées étaient très-faciles, ne contenaient que très-peu d'ossemens de ces grands animaux. Ces mêmes cavités renfermaient des os d'animaux herbivores, marins, des coquilles d'eau douce, des bélemnites et une baculite.

M. Schmerling décrit ensuite séparément les cavernes de Chokier, d'Engis, d'Engihoul, celles des rives de l'Ourte, de la Vesdre, du fond de Forêt, de Goffontaine; il donne les figures de l'entrée de quelques-unes d'entre elles.

Un fait extraordinaire, mais qui n'était pas sans antécédens, est la découverte qu'a faite M. Schmerling, d'ossemens humains fossiles dans ces grottes; les deux crânes qu'il a découverts ramènent ces hommes à la race éthiopienne; l'auteur croit que ces ossemens ont été enfouis dans le limon des cavernes par un courant d'eau douce en même temps que les autres ossemens d'animaux fossiles.

Après une belle discussion sur les hommes fossiles, le géologue passe successivement en revue les ossemens fossiles qu'il a trouvés dans sa province et qui se rapportent aux chauves-souris, hérissons, musaraigne, taupe, *ursus spœleus*, *ursus priscus*, *ursus leodiensis* (nouvelle espèce), *ursus giganteus* (nouvelle espèce), *ursus arctoïdeus*, glouton, blaireau. Cette dernière espèce nous force à faire une légère remarque. L'auteur, page 166, paraît

croire que l'existence du Blaireau fossile n'aurait été signalée que par lui et M. Tournal, mais long-temps avant 1833, nous avons mentionné un Melés fossile des environs de Bruxelles.

Les planches de l'ouvrage de M. Schmerling sont faites avec soin et exactitude; l'ouvrage est écrit avec une élégante lucidité et tous les géologues conviendront que depuis fort long-temps la Belgique n'avait produit un travail polæontologique aussi remarquable et aussi méritoire. La publication du second volume a commencé; aussitôt que la première partie nous sera parvenue (1), nous nous empresserons d'en rendre compte à nos lecteurs.

CH. MORREN.

L'ouvrage de M. Schmerling dont M. Morren vient de donner une courte analyse, a excité au plus haut degré l'attention des savans Allemands: un des géologues les plus célèbres de l'Allemagne, M. Noeggerath, professeur de Minéralogie et de Géologie à l'université de Rouen, a publié sur la première livraison de ce livre, un article qui fait bien connaître toute son importance scientifique: cela nous engage à en donner ici la traduction (2).

Les amas d'ossemens fossiles récemment découverts dans les montagnes calcaires des environs de Liége, ont acquis une importance spéciale, parce qu'on y trouve, dans le même état de pétrification, des restes de races d'animaux qui ont disparu du globe, avec d'autres espèces encore existantes, et même des *ossemens humains* le tout entre-

---

(1) Elle a paru il y a quelques mois.

(2) Cet article se trouve dans les *Annales pour la critique scientifique, de Berlin.* Juin 1834, n.° 113.

mêlé avec des objets travaillés par la main de l'homme. On a découvert, à la vérité, il y a déjà long-temps, en Angleterre et en Allemagne, des ossemens humains parmi des restes d'espèces d'animaux éteintes; mais l'opinion généralement admise que l'homme doit appartenir à une création plus récente, et qu'il ne peut avoir vécu dans les mêmes contrées que ces races d'animaux éteintes était trop universellement reçue; et la doctrine de Cuvier, la dessus, ne fut plus révoquée en doute. On s'efforça donc d'expliquer comment ces ossemens auraient pu être accumulés, plus tard et par hasard, dans ces cavernes. On en avait trouvé les causes, dans plusieurs circonstances, mais on généralisa trop légèrement ces données, qui ne pouvaient être certaines que dans des cas particuliers.

Cependant les découvertes importantes qui furent faites plus récemment par Tournal, de Christol, Marcel de Serres et autres, dans des cavernes en France, suscitèrent des doutes en faveur de l'existence d'ossemens fossiles humains. Les observations de ces naturalistes, bien qu'elles confirmassent de plus en plus cette opinion, ne purent pourtant faire ajouter foi généralement à l'existence d'ossemens humains, quoique Boué et Razoumovsky eussent déjà trouvé en Autriche des ossemens d'hommes avec des ossemens d'espèces d'animaux éteintes. On ne se laissa pas même convaincre par la découverte des Anthropolites de la Guadeloupe, ni par celle que le comte Van Sternberg et Van Schlotheim firent, dans les crevasses des platrières de Costritz, d'ossemens humains, mêlés avec des ossemens d'animaux antédiluviens et d'animaux appartenant aux races encore vivantes. Cet esprit de doute ne céda pas non plus aux découvertes de même nature, *plus rapprochées*, que Spallanzani et Fortis firent d'ossemens humains dans la brèche d'ossemens de la mer Méditerranée.

Il n'y a pas long-temps encore que l'auteur de cet article

était lui-même au nombre des incrédules sur cette matière, et son opinion avait pris d'autant plus de consistance, qu'en visitant les cavernes d'Hohlerstein, près de Brilon dans le duché de Westphalie, renfermant un grand nombre d'ossemens d'hyène, d'ours, etc., il y trouva aussi des ossemens d'hommes, qui, évidemment, devaient y avoir été rassemblés à une époque postérieure. Ce qui lui fit croire qu'il en devait être de même pour tous les ossemens humains trouvés dans d'autres cavernes. Il ne voulut donc pas se prononcer sur les découvertes faites à Liége, avant de les avoir vues de ses propres yeux. Il fit tout récemment le voyage de Liége, mais il n'eut pas le temps nécessaire pour visiter ces cavernes; mais en revanche il fit la connaissance de M.r Schmerling, et il se convainquit, autant qu'une conversation prolongée avec ce savant, le lui permit, de l'exactitude et de la circonspection que M.r Schmerling avait mises dans ses observations. La connaissance personnelle qu'il fit de ce savant le persuada de la véracité de ses communications; il vit sa riche collection d'ossemens tirées des cavernes de ce pays; collection qui, abstraction faite de son intérêt local, est jusqu'ici la plus riche et la plus complète de toutes celles de ce genre. Dès lors le soussigné revint entièrement de sa prévention sur l'impossibilité de l'existence d'ossemens humains à l'état fossile; il ne lui manque que d'avoir vu et examiné lui-même les gisemens des couches d'où on les a tirés.

Mais occupons-nous plus spécialement du contenu de l'ouvrage de M.r Schmerling. Dans son *avant-propos* l'auteur raconte qu'au mois de septembre 1829, il fit la découverte de la caverne d'ossemens à Chokier, et que depuis il trouva plus de quarante cavernes dans la province de Liége, dont plusieurs contiennent des ossemens de même nature. Que non seulement le nombre de ces ossemens est considérable, mais qu'il en est de même surtout du nombre des espèces

reconnues; de sorte que sous ce dernier rapport, ces cavernes peuvent rivaliser avec les plus riches de l'Allemagne. M.r Schmerling se propose de donner la description d'ossemens de plus de soixante espèces d'animaux, tous appartenant aux cavernes de Liége. *L'introduction* ne contenant que des généralités, nous la passons sous silence.

Chapitre I. *Des cavernes de la province de Liége en général.* Ces cavernes ne se trouvent que dans les montagnes calcaires, dont l'ordre des couches a été interverti par de violentes révolutions.

Le sol de ces cavernes présente très-fréquemment, dans les couches supérieures, du sable, du gravier, ou une couche dure d'argile, qui, rarement contiennent des ossemens; vient ensuite une couche d'argile moins dure, grise ou noirâtre, beaucoup d'ossemens, des fragments de pierres calcaires angulaires et plus souvent arrondis, des galets siliceux et autres, contenant même des stalactites brisées, (Kalksinter), ce qui cependant ne se présente pas toujours. Les différentes hypothèses sur l'origine de ces cavernes sont examinées par l'auteur. Nous sommes entièrement de son avis lorsqu'il dit : " En considérant donc la forme extérieure de ces cavités, où souvent les parois correspondent exactement à l'inclinaison des couches à l'extérieur, ainsi que les vastes éboulemens que l'on observe de temps en temps, soit en avant, soit dans l'intérieur même de ces cavités; vu enfin la distribution irrégulière, la nombreuse quantité de pierres qui se sont détachées de la voute et de ses alentours; tout me porte à croire que la majeure partie a été formée à une époque où les bancs calcaires avaient déjà acquis un degré de dureté peu différent de celui qu'ils possèdent aujourd'hui. „ Les ossemens gisent pêle-mêle dans ces grottes, souvent ils sont roulés et arrondis. L'auteur déduit de cette circonstance et de plusieurs autres qu'il indique,

que la terre dite *fossile, a été charriée, avec tout ce qu'elle contient* par l'eau, dans ces cavernes. Jamais on n'a trouvé d'os rongés, pas plus que des excrémens d'hyènes ou d'autres animaux, quoiqu'il y ait des cavernes dans lesquelles des hyènes, des ours, etc., ont vécu, comme Buckland l'a démontré pour celles de Kirkdale et de Lunel-Vieil; la plus grande partie des carrières d'ossemens qu'on connaît, ne paraît cependant pas appartenir à cette catégorie, et certainement celles de Liége ne sont pas de ce nombre. Nous aimons à rappeler ici le beau rapprochement des cavernes de Gaylenreuth, Sundwich et Kirkdale, que M.r Goldfuss a fait dans les *Verhandlungen der Léopold. Carol. Akademie der Naturforscher.* vol. XI. sect. II.

Chapitre II. *Des cavernes en particulier.* Ce chapitre renferme une description plus spéciale des cavernes. Nous en indiquerons les noms, l'ordre que l'auteur a suivi, et nous n'extrairons que quelques détails. 1.° *Caverne de Chokier;* elle se trouve à deux lieues et demie de Liége. " Le fait le plus intéressant que la grotte de Chokier a offert, est sans contredit la présence de deux couches de stalagmites; au-dessous de chacune d'elles, se trouvaient des ossemens fossiles. „ Tournal a déjà observédans des cavernes de Bize, non pas exactement la même chose, mais un fait semblable. En effet, ce sont deux formations de glaises l'une sur l'autre, seulement on n'y trouve pas les galets de stalactite, tant entre ces couches qu'au-dessus. 2.° *Cavernes d'Engis,* à trois quarts de lieue de la précédente. Dans une de ces grottes qui est riche en terres fossiles, on a trouvé une dent incisive, un os de la colonne vertébrale et une phalange de doigt d'homme; quelques ossemens d'ours, d'hyènes, de chevaux et d'animaux ruminans, et plusieurs silex taillés en forme triangulaire. Nous avons vu ces pierres dans les collections de l'auteur; il n'en donne pas de plus ample description. Ce sont des

pierres à feu, qui ont, à-peu-près, la forme d'un couteau, elles ont la largeur régulière d'un peu plus d'un pouce, et leur section transversale offre un triangle irrégulier dont le sommet forme un angle obtus. Ces instruments nous surprirent à cause de leur ressemblance frappante avec des pierres d'obsidienne, façonnées de même, qui se trouvent entre des amas de fragments de ces sortes de pierres, dans les anciennes mines du Mexique. Il est reconnu que les Mexicains se servaient d'obsidiennes pour leurs instruments tranchans. Dans une seconde caverne près d'Engis, on trouva un fragment de crâne humain, avec des circonstances qui ne font aucunement douter qu'il n'ait été enveloppé, à la même époque, avec des ossemens d'animaux en partie perdus et d'autres qui existent encore. Nous donnerons quelques détails, sur cette matière, dans le chapitre suivant. 3.° *Cavernes d'Engihoul*, situées à trois lieues vers le sud-ouest de Liége. Ces cavernes ont fourni sous les mêmes circonstances, plusieurs ossemens humains, ainsi que des os d'ours, d'animaux ruminans, de renards, d'oiseaux et autres animaux. 4.° *Cavernes sur les rives de l'Ourte.* Il y a sur l'Ourte plusieurs cavernes parmi lesquelles celle de Remouchamp est depuis long-temps célèbre par son étendue. Elle n'a fourni que des fragments d'ossemens d'ours, d'hyènes, de renards, de rhinocéros, de chevaux, de bœufs, de cerfs et d'un oiseau. 5.° *Cavernes situées sur la Vesdre.* L'auteur n'en dit rien de marquant. 6.° *Cavernes du Fond de Forêt*, à trois lieues vers le sud-ouest de Liége, contenant des ossemens de plusieurs animaux antédiluviens, ainsi que d'autres d'animaux plus récents, et situés à la superficie. L'auteur distingue soigneusement ces anciennes couches, d'autres plus récentes. 7.° *Caverne de Goffontaine*, également située sur la Vesdre, à quatre lieues de Liége. Elle est certainement la plus riche en ossemens fossiles. L'auteur donne le dessin et la coupe de l'entrée de la grotte, dessins qui ne sont du reste ni heureux ni instructifs.

Chapitre III. *Des ossemens fossiles humains.* Ce chapitre commence par des réflexions générales sur les ossemens fossiles d'hommes, et sur les opinions des différents auteurs touchant cette matière. Il y donne le dessin et la description du crâne d'un homme adulte, auquel manquent les os du visage. « C'est à un mètre et demi de profondeur que nous rencontrâmes ce crâne, caché sous une brèche osseuse, composée de restes de petits animaux, et contenant une dent de rhinocéros, et quelques-unes de cheval et de ruminans. Cette brèche avait la largeur d'un mètre, s'élevant à un mètre et demi au-dessus du sol de la caverne, et adhérant fortement à la paroi. La terre qui contenait ce crâne humain, n'indiquait aucun dérangement; des dents de rhinocéros, de cheval, d'Hyène et d'ours l'entouraient de toutes parts. »

La ressemblance que prétend avoir remarqué l'auteur entre ce crâne et le crâne de la race éthiopienne, ne mérite pas une attention particulière, surtout parce que l'on a dû se borner à ce seul exemple. On n'a représenté que la machoire supérieure d'un autre crâne humain, d'un jeune individu qui se trouvait dans la même caverne, à côté d'une dent de Mammouth. Le crâne fut brisé en le déterrant. Viennent ensuite les dessins de plusieurs autres ossemens humains, tous des cavernes d'Engis et d'Engihoul, dont la dernière a fourni la plus grande quantité. Ici, comme dans les autres cavernes, ces ossemens étaient mêlés à ceux de fossiles d'espèces d'animaux, sans ordre et en partie enfermés dans des stalagmites calcaires. On ne remarque dans l'état fossile des ossemens d'hommes et de ceux d'animaux aucune différence essentielle. Un grand nombre de raisons engagent à croire que tous ces ossemens humains ont été introduits simultanément et par les mêmes causes, dans les cavernes, avec les ossemens des races d'animaux éteintes.

Chapitre IV. *Des carnassiers.* On trouve dans ce chapitre une description exacte de quatre espèces de chauve-souris, d'un porc-épique, de deux musaraignes, d'une taupe, tous fossiles des cavernes. Les chauve-souris paraissent appartenir à des espèces encore existantes; mais l'auteur n'en détermine pas plus amplement les classes, parce qu'on n'en connaît pas encore suffisamment la description. Le hérisson ne diffère en rien de l'*Erinaceus europaeus.* Les musaraignes ressemblent au *sorex araneus* Lin. et au *sorex tetragoneus* Herm. La taupe appartient à l'espèce aujourd'hui indigène. La circonstance que ces animaux aiment à vivre dans les cavernes et les souterrains, pourrait faire croire qu'ils se sont introduits plus tard dans ces cavernes, comme ceci a été supposé par Buckland et autres, touchant des ossemens de petits *rongeurs*, qu'on a trouvés dans les cavernes de Kirkdale etc. Mais l'auteur assure que ces ossemens se présentent dans le même état que ceux des espèces éteintes. Il dit entre autres des ossemens de hérisson : " Ce qui me paraît plus remarquable, c'est que ces os se sont trouvés dispersés, isolés, cassés comme les restes des espèces éteintes, et à différentes profondeurs dans la terre à ossemens; ce qui éloigne en même temps toute possibilité d'expliquer la présence de ces ossemens dans les cavernes, comme accidentelle, c'est-à-dire, de supposer qu'ils y auraient été introduits plus tard.„ Si donc on trouve dans les destructions opérées par le déluge non-seulement l'homme, mais en outre des animaux dont l'espèce existe encore aujourd'hui, il ne reste plus qu'à admettre l'hypothèse suivante de l'auteur : « Le règne animal a pu, avant ce dernier cataclisme, être tel qu'il existe aujourd'hui; cette catastrophe a pu détruire des espèces, même des genres, mais une partie a échappé, et a continué à se propager. La marche graduelle et

régulière de la nature ne nous autorise point à adopter des phénomènes apparaissant trop brusquement dans la succession des êtres organisés. » Comme l'homme existait avant la dernière révolution de la terre, l'auteur croit que la création devait avoir eu alors son développement actuel, et que les espèces actuellement existantes ont échappé à ce cataclisme.

ENCYCLOGRAPHIE DU RÈGNE VÉGÉTAL, *présentant la figure, la description et l'histoire des Plantes les plus récemment découvertes sur tous les points du globe ou introduites dans les serres des jardins de l'Angleterre, de la Belgique et des autres parties de l'Europe, accompagnée de* MONOGRAPHIES DE GENRES, *destinées à former progressivement une* FLORE UNIVERSELLE. *Ouvrage publié sous la direction de* M.r Drapiez, *secrétaire de la Société royale d'Horticulture de Bruxelles. Tom. I in-fol. Bruxelles.* 1833 (*achevé en* 1834)., *avec* 72 *planches coloriées, représentant* 426 *espèces végétales.*

Dans un pays comme la Belgique où la culture des belles plantes met en circulation plusieurs millions de francs, toute publication d'horticulture doit réussir, puisqu'elle répond à un besoin réel. L'expérience prouve cette assertion. Mais parmi les ouvrages que cette science a fait naître, nous devons signaler en premier lieu l'*Encyclographie de* M.r Drapiez, œuvre immense, digne de notre époque et surtout de l'activité incessante de la librairie belge. Il fallait des spéculateurs comme M.r Meeus-Vandermaelen pour oser entreprendre une opération de ce genre.

Un des résultats qu'elle doit entraîner, est de fixer de plus en plus chez nous le commerce des plantes; la Belgique est devenue pour ce commerce la rivale de l'Angle-

terre sur le continent, et que de fois les amateurs français ne viennent-ils pas se pourvoir chez nous de plantes nouvelles, tout en se pavanant chez eux d'avoir passé la Manche. Or, les expositions horticulturales, les sociétés de botanique, les cours publics, les ouvrages sur la science des végétaux, tout cela doit répandre de plus en plus un goût inné chez nos concitoyens qui se rappelleront, sans doute, que les jardins de leurs ancêtres étaient au 16^{me} siècle les plus beaux de l'Europe.

L'Angleterre possède quatre journaux magnifiques, destinés à publier toutes les plantes nouvelles, outre les recueils des sociétés savantes, comme les transactions de la société d'horticulture, de la société linnéenne, wernerienne, etc., etc. L'abonnement au plus stricte nécessaire revient à 350 à 400 francs par an, pour l'horticulteur qui veut se mettre au courant des découvertes anglaises. Viennent ensuite les publications françaises, et tout le monde sait ce que coûtent les ouvrages des Bonpland, des Redouté, des Duhamel. Ce n'est donc pas le modeste jardinier, mais souvent encore le particulier aisé qui ne pourraient pas se procurer les ouvrages nécessaires pour se tenir au courant des découvertes quotidiennes. Monsieur Drapiez a eu l'heureuse idée de fondre tous les ouvrages anglais et français en un seul; mais, c'eut été là une simple compilation ou une réimpression à bon marché, si ce botaniste zélé n'avait singulièrement agrandi le cadre de l'ouvrage; en effet, M. Drapiez donne des phrases génériques et spécifiques, la synonimie, la classification, l'histoire et la culture de toutes les plantes figurées par *Loddiges* dans le *Botanical cabinet* sans description aucune. En outre, à chaque espèce figurée par *Lindley* dans le *Botanical register*, il ajoute le caractère du genre s'il ne se trouve pas dans l'original. Des monographies de genres sont ensuite traitées séparé-

ment à chaque livraison et c'est pour elles que le luxe des planches devient remarquable. La première livraison contenait une plante nouvelle qui, pour la première fois, avait fleuri en Europe, à Gand; cet antécédent faisait augurer que par la suite l'auteur aurait suivi la même marche et que toutes les plantes nouvelles qui auraient fleuri en Belgique auraient trouvé leur place dans ce recueil. Cet espoir ne s'est pas réalisé, mais cela tient non pas à l'auteur, mais à l'apathie singulière que l'on trouve malheureusement chez beaucoup de nos jardiniers et de nos amateurs, apathie qui semble s'opposer à toute communication avec les botanistes lorsque quelque végétal nouveau vient à fleurir dans leurs établissemens. Nous croyons cependant que le second volume de l'encyclographie dont il a déjà paru deux livraisons représentera mieux que le premier les progrès de la culture nationale, quant aux plantes nouvelles. Somme toute, l'ouvrage de M. Drapiez mérite le suffrage des botanistes et des horticulteurs.

Ch. Morren.

Bulletin Bibliographique.

HISTOIRE BELGIQUE.

Collection de documens inédits concernant l'histoire de la Belgique, publiée par L. P. Gachard, archiviste du royaume. Tome 3.e Bruxelles, Hauman, 1835. in-8.° 522 pages.

[Il sera rendu compte de ce volume].

Bibliothèque des antiquités belgiques, par E. Marshall et F. Bogaerts, Anvers, Rysheuvels, 1834, in-8.°, liv. 4, pages 231-326 et livr. 5 par E. Marshall. pages 1-80 du 2e vol.

[Voir le *Messager* de 1833, page 489].

Fastes militaires des Belges, ou histoire des guerres, siéges, conquêtes, expéditions et faits d'armes qui ont illustré la Belgique, depuis l'invasion de César jusqu'à nos jours. Bruxelles 1835 in-8.° III à V.

Geschiedenis van Belgenland, door Joseph Delin, onderwyzer, secretaris der commissie van toezigt over de stadsschoolen van Antwerpen. Tweede druk. Antwerpen J. B. Heirstraeten, 1835. van 263 bladz.

[Ce livre avait à peine paru dans les premiers jours de janvier, que M. Joseph Delin fut enlevé tout-à-coup, à la fleur de l'âge, après une courte indisposition. M. Delin a rendu de grands services à l'instruction primaire dans la ville et la province d'Anvers : on lui doit entre autres la traduction flamande de presque tous les ouvrages de l'abbé Gaultier].

Tableau chronologique de l'histoire des Belges, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Bruxelles 1835. En deux feuilles color.

[L'auteur, dans ce travail qui facilitera beaucoup dans les athènées et colléges l'étude de notre histoire, a pris pour modèle les excellents tableaux de Las Cases].

Aardryks-geschiedkundige beschryving der stad Gend, voor de jeugd; met eene kaart, door P. Jonglas. Gend, Snoeck-Ducaju en zoon, 1834. 100 bladz. kl. in-8.°

[Il serait bien à désirer que chaque ville de la Belgique eut une petite histoire locale, ainsi que M. Jonglas vient de le faire pour Gand. En Allemagne et en Hollande, il n'existe presque pas de localité quelque minime quelle soit, qui ne possède son histoire particulière: c'est le seul moyen d'inspirer de bonne heure aux enfans l'amour et la connaissance de leur pays].

Essai sur la statistique ancienne de la Belgique. Seconde partie. Population, architecture, mobilier, costumes; par le baron de Reiffenberg. Bruxelles 1835, in-4.° de 163 pages.

PUBLICATIONS RELATIVES A LA RÉVOLUTION BELGE DE 1830, FAITES EN HOLLANDE.

Bijdragen tot de geschiedenis der Nederlanden, aanvang nemende 25 aug. 1830, bevattende de oorzaak van den belgischen opstand, deszelfs begin, voortgang, einde en gevolgen voor geheel Nederland door F. J. Halls. 4 afleveringen. Amst., 1830.

Overzigt der voornaamste gebeurtenissen, gedurende den opstand te Brussel, Luik enz. Utrecht 1830.

Belgie en 1830. Amst.

Kort verhael der voornaemste gebeurtenissen voorgevallen binnen Brussel etc. Amst.

Diepe verontwaardiging over het schandelyk oproer te Brussel gepleegd, in de laatste dagen van augustus 1830. Amst. 1830.

Brief aan den heer C. D., te 's Gravenhage, over den toestand van Holland, na deszelfs afscheiding van Belgie. Amst.

Het sprakeloose meisje van Brussel of de rebellen-bruid, een tafereel uit den laatsten opstand in Belgie door A. Kramer. Amst.

Le départ de la garde nationale d'Amsterdam, par A. Vaudrin. Amst.

Nu of nooit vaderlandsche uitroeping na het ontstaan van het oproer, in een gedeelte van Belgie. *Tweede, verbeterde en met een bijvoegsel vermeerderde druk.* Utrecht 1830.

Séparation de la Hollande et de la Belgique. Amst.

De afscheiding van Belgie, vooral uit eene zedekundig oogpunt beschouwd door een Noord-Nederlander. Amst, 1830.

Séparation de la Hollande et de la Belgique, par le comte de Hogendorp.

Réfutation du système de M. le comte de Hogendorp, relativement aux affaires de la Belgique, par S. P. Lipman. Amst.

De prins van Oranje door de graaf van Hogendorp. Haag.

De vrede (3 nov. 1830) door den gr. v. Hogendorp.

De natie (15 nov. 1830) door G. K. grave v. Hogendorp. Haag.

De scheiding van Belgie in derzelven gevolgen getoetst door M. S. P. Lipman, advokaat. *Derde en veel vermeerderde druk.* Amst., 1830. 3 *stukken.*

De vrede, door M. S. P. Lipman, avokaat. Amst.

Wederlegging van het stelsel van den heere Gysbert-Karel Van Hogendorp uit het fransch vertaald door Lipman. Amst.

Wat sal er worden beslist? of de scheiding van Noorden en Zuiden. Haag, 1830.

Iets betrekkelijk de afscheiding van het Zuiden en Noorden door Fokkema. Leeuwaarde.

Vrijmoedige gedachten over de tegenwoordige beroerten in een gedeelte van het koningrijk der Nederlanden. Haag, 1830.

Dichtregelen op aanleiding van de vermelding in de couranten, wegens eenen brief van Z. H. den paus, te Rome, aan Z. M. onzen koning, door Zimmerman. Utrecht.

De koning bij het openen etc., door Hallo. Amst.

Doet gij voor het vaderland wat gij kunt. Middelburg.

Het krediet. 's Hage.

Holland bij de vernieling van Antwerpen. Rotterdam.

Aan Nederlands rustverstoorders, door W. E. Cooke. Rottd.

Gedachten ter gelegenheid van den tekst van sommige Noord-nederlandsche dagbladeren, etc., door van Tetroode. Amst., 1830.

Wenken voor Holland, door een vriend van Vorst en Volk. Breda.

Wat moet men denken etc., door den schrijver van de Stem uit Amsterdam. Amst.

Vaderlandsche bedenkingen op den herderlijken brief van den heere bisschop van Luik. Gorinchem.

Bij het lezen van 's konings woorden in staatsraad « Mijn lot is daer boven beslist! ik heb de grondwet bezworen en zal die handhaven. » *Derde druk.* Utrecht, 1830.

GÉOGRAPHIE DE LA BELGIQUE.

Dictionnaire géographique du Limbourg, par Ph. Vandermaelen. Brux., à l'établissement géographique. in-8.° 127 pages d'introduction, 149 de dictionnaire et 10 tableaux.

[Ce volume qui vient de paraître est le 6.e de la collection, que nous avons déjà eu occasion de citer dans ce recueil. Cette publication est sans doute une des plus importantes qui se font dans ce moment en Belgique].

LITTÉRATURE.

Aventures de Tiel Ulenspiegel, de ses bons mots, finesses et amusantes inventions, nouvelle édition dédiée aux bibliophiles belges, augmentée de rapprochemens littéraires, d'observations sur ce personnage d'après les différents auteurs qui en ont parlé, et d'une notice des principales éditions de son histoire, par J. O. Delepierre. Bruges, Bogaert-Dumortier, 1835. in-8.° de 90 pages.

[Tiré à 50 exemplaires, les noms des souscripteurs marqués à la presse].

Revue belge publiée par l'association nationale pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique. 1.re année, 1.re livr. Liége, 1835. in-8.° de 72 pages.

Religion et amour, par P. J. F. De Decker. Bruxelles, Hauman, 1835. 12.° 126 pages avec 4 lithographies.

Poésies de Louis Labar. Brux., 1834. in-18.° de 69 pages.

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Nouveaux mémoires de l'académie royale des sciences et belles lettres de Bruxelles. Tome VIII. Brux., Hayez, 1834. 4.

[Ce volume renferme I. Bulletin des séances de l'académie, 56 pages avec une planche. — II. Mémoire sur le rapport et la conformité de plusieurs points des anciennes coutumes et chartes du pays et comté de Hainaut, avec l'ancien droit romain antérieur à Justinien et au code Théodosien; par M. Raoux. 58 pp. — III. Particularités inédites sur Charles-Quint et sa cour, avec un appendice sur l'ordre de saint Hubert, recueillies par le baron de Reiffenberg. 83 pp. — IV Supplément à l'art de vérifier les dates et aux divers recueils diplomatiques, ou mémoires sur quelques anciens fiefs, par le baron de Reiffenberg. 304 pp. — V. Aperçu historique des observations de météorologie faites en Belgique jusqu'à ce jour, par A. Quetelet. 72 pp. — VI. Mémoire sur l'intégration d'une classe d'équations aux différentielles, partielles linéaires, relatives au mouvement de la chaleur dans les corps solides; par M. Pagani. 32. pp. — VII. Note de l'équilibre d'un système dont une partie est supposée inflexible et dont l'autre partie est flexible et extensible; par M. Pagani. 14 pp. — VIII. Essai d'une théorie générale comprenant l'ensemble des apparences visuelles qui succèdent à la contemplation des objets colorés, et de celles qui accompagnent cette contemplation; c'est-à-dire la persistance des impressions de la rétine, les couleurs accidentelles, etc., par J. Plateau. de 68 pp. avec une pl. lithogr.]

Notice biographique sur André Goethals, trente-troisième prélat du monastère de Waerschoot à Gand, par l'auteur d'une notice sur Henri Goethals. Gand, D. J. Vanderhaeghen, 1831. in-8.° 17 pages, avec portr.

[La notice sur Henri Goethals, connu sous le nom de Henri de Gand, parut en 1828. En 1829, elle fut suivie d'une seconde notice sur un autre Henri Goethals].

Annuaire de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. Première année. Brux., Hayez, 1835. in-8.° 128 pages.

[Cet annuaire, dont la publication est un nouveau service rendu

à la propagation des sciences dans notre pays, par M. Quetelet, nommé récemment secrétaire-perpétuel de l'académie, renferme un aperçu historique sur la création de cette société savante, ses divers réglemens, les listes de ses membres, des notices biographiques sur le comte Charles de Cobentzl, P.-F. Mac-Neny, F.-G.-J. marquis de Chasteler, G.-A.-F. baron de Feltz, le commandeur de Nieuport, C.-J.-E. van Hulthem, L.-D.-J. Dewez, etc.

Nous croyons devoir relever une légère erreur touchant la date de la mort de M. Ch. van Hulthem. Ce savant académicien est décédé le 16 décembre, 1832, et non pas le 17, comme le dit l'annuaire, p. 77, et en 1833, comme l'indique son article biographique, p. 105].

JURISPRUDENCE, LÉGISLATION, ETC.

Code de milice, dédié à S. M. Léopold I.er, par J. A. Orlent, avocat près la cour d'appel de Gand, et P. J. Cornille chef de division au gouvernement provincial de la Flandre Orientale. Gand, Vanderhaeghe-Maya, 1835. in-8.° de 230 pages.

Projet de loi sur l'enseignement médical, donné aux frais de l'état en Belgique, présenté au roi et aux chambres, par Ch. Houdet et P. J. Wauters fils, médecins, à Gand. Brux., P. J. Voglet, 1835. in-8.° 48 pages.

Mémoire sur la réorganisation du haut enseignement, adressé aux chambres par le collége des curateurs et le sénat académique de l'université de Gand. Gand, 1835. in-4.° 20 pages.

Mémoire sur le projet de loi relatif à l'instruction publique, adressé aux membres du pouvoir législatif par le sénat académique de l'université de Louvain, précédé de celui que le collége des curateurs de la même université a présenté au roi le 16 aout 1834 (Louvain, le 23 fév. 1835) in-folio de 19 pages et un tableau.

A sa majesté le roi des Belges (1834 et 1835), 7 pages, grand in-4.°

[Requête des habitans de Louvain pour conserver l'université].

Exposé des motifs du projet d'organisation de l'académie de Belgique, communiqué à titre de renseignemens, par le ministre de l'intérieur, à la commission chargée, par la

chambre des représentans, de l'examen de la proposition faite par un de ses membres relativement à l'organisation d'une académie belge. in-8.° de 29 pages.

[C'est le projet de M. Ch. Rogier, alors ministre de l'intérieur].

Observations sur le projet de révision du code pénal présenté aux chambres belges suivies d'un nouveau projet par J. J. Haus, professeur de droit à l'université de Gand. 1.re partie. Gand, V.e L. De Busscher-Braeckman, 1835, in-8.° de 220 pages.

OUVRAGES DIVERS

Traité des batteries, par E. Hayez, lieutenant d'artillerie. Bruxelles, 1835, in-8.° de 102 pages avec 3 planches.

Ville de Gand. Population 85,432 habitans. Budget pour l'année 1835. Gand, V.e L. De Busscher-Braeckman. in-4.° de 48 pages.

Chronique des Sciences et Arts, et Variétés.

RETOUR DE CHARLES-QUINT DE L'EXPÉDITION D'ALGER EN 1541. Ce retour a été raconté par les historiens, de différentes manières. La plupart cependant s'accordent à le représenter sous les couleurs les plus sombres, tel est Verstock qui semble avoir été bien informé (1). La Lettre suivante qui se trouve aux Archives de Malines et qui nous a été communiquée par le respectable M.r Gyseleirs-Thys, confirme ces relations en s'efforçant, par des motifs politiques, sans doute, d'attenuer la perte de l'empereur dont ses ennemis avaient déjà fait un sujet de sarcasmes et d'insultes.

Marie, par la grace de Dieu royne douaigière de Hongrie et Bohême, etc. régente etc.

Chers et bien améz,

Nous avons présentement reçeu lettres de l'empereur monseigneur et frère par lesquelles sa Majesté nous advertit de son retour d'Affrique et arrivement en ses royaulme d'Espaigne en bonne santé, ayant par tormente de mer souffert quelque perte de Gallères et Naves, non pas toutes foiz si grande que l'on en a fait courre le bruyt, dont tous ses bons et leaulx serviteurs et subgectz se doibvent rejoyr et en rendre graces et louenges à dieu nostre Createur. Ce que vous avons bien voulu signifier pour le faire entendre aux gens d'église et de religion, nobles et vassaulx du terroir de Malines, à ce que chacun en son endroit se veulle acquitter de faire procession generalle et solempnelle, aulmoisnes, pryères et aultres œuvres meritoires, afin qu'il plaise à nostre dit Createur conserver la personne de sa Majesté

(1) *Vitæ ac res gestæ Principum ac Ducum Brabantiæ auctore Fr. Gasp. Verstock relig. abb. S. Bernardi prope Antverpiam.* 18.° 1672 p. 414 et 418; voir aussi l'édition flamande *Leven en daden der Hertogen van Brabant door F. G. V.* 1664 in-18° p. 344.

en longue vie et prosperité au bien de l'universelle chrestienneté, à l'augmentation de nostre sainte foy et au repos et tranquilité de ses royaulmes pays et subgectz. A tant chiers et bien améz nostre seigneur vous ait en garde. De Byns le XXVIII^e^ *jour de decembre* XV^c^ XLI.

Signé MARIE.

Et plus bas signé VERREYKEN.

Au dos était écrit,

A noz chiers et bien améz les Excoutéte, Commune-maistres et Eschevins de la ville de Malines.

PRISE DE GAND PAR LOUIS XIIII, EN 1678. — Le savant éditeur de Balderic, M. le Docteur Le Glay, de Cambrai, a eu la bonté de nous communiquer les deux inscriptions suivantes, composées à l'occasion de la prise de Gand, le 9 mars 1678. Elles se ressentent de l'esprit d'adulation propre à un grand nombre d'écrivains du siècle de Louis XIIII et on ne doit pas être étonné d'y voir les Gantois très-maltraités et calomniés en quelque sorte. C'est là le sort des vaincus.

Voici la première de ces inscriptions qui est du baron de Vuoerden :

Quod timere supersedit Hispanus,
Vix potuit sperare Gallus,
Neutiquam subodorare hostis fœderatus,
Gandam LUDOVICUS MAGNUS
Intra IX dies adortus, adeptus est.
Fiduciam Ibero dederat iter Regis in Lotharingiam.
Ex quâ, ceu augustus accipiter,
In Flandriam advolavit.
Pontes, vallum, vineæ,
Contabulati lacus, immensa opera,
Signante, urgente ipso rege, triduo confecta.
Urbs Caroli V imperatoris altrix,
Fama, libertate, cive nobili inclyta,
Claustris amnium, fastis annalium,
Trophæis bellorum tumida,
Regi imperatori cessit.
Ante id. mart. M,DCLXXVIII.

La seconde, toute faible qu'elle est, est pourtant de l'immortel La Fontaine.

Qui ne scoit des Gantois les dures destinées,
La colère de Charles indigné justement,
Et de ces villes mutinées
Le sévère et long châtiment ?
Ce sont événements trop marqués dans l'histoire ;
Ils ne le sont pas moins dans le cœur des Gantois ;
Et l'Espagne avoit lieu de croire
Que Gand feroit des vœux en faveur des François.
Ce n'est point ce qui fit incliner la balance.
Le ciel n'entend les vœux des mutins qu'à regret.
Louis força ces murs, mais par la vigilance,
Par sa valeur, par le secret.

Ces inscriptions découvertes depuis peu par M. Le Glay, avec diverses autres, appartenaient à une galerie pittoresque et historique que M. Du Fresnoy, premier commis de la guerre, sous Louvois, avait établie à Glatigny, près de Pontoise. La Fontaine, qui était ami de Du Fresnoy, avait fait seize inscriptions françaises, quand la mort le surprit au commencement de 1695. Ces inscriptions, qu'il voulait retoucher encore, sont, à ce qu'il parait, inédites.

Règles de Travail pour les Ouvriers en Brabant, dans le XVI^e^ siècle. — Nous possédons peu de notions sur la vie privée de nos ancêtres. Leurs mœurs, leurs habillemens, leurs jeux, leur manière de vivre, leurs relations de société, tous ces détails qui ont tant de charme pour nous aujourd'hui, les historiens d'autrefois les dédaignaient, tandis qu'ils s'étendaient avec complaisance sur les batailles, les siéges, les séditions, les naissances et les mariages des princes, les fêtes des cours. Les historiens actuels, il est juste de le reconnaître, ne méconnaissent pas le goût du public à cet égard; mais peu d'entre eux se mettent en peine de le satisfaire; il faudrait, pour cela, s'ensevelir durant un temps considérable, dans les dépôts d'archives, et c'est une tâche qu'ils n'ont pas le courage ou la patience d'entreprendre.

Un registre de la ville de Nivelles, nous fournit un document bien curieux sous le rapport que nous venons d'indiquer : c'est un réglement qui détermine, pour les ouvriers

du Brabant, la division du travail journalier dans les différentes saisons de l'année.

Voici cette pièce, ou l'on trouvera des renseignemens qui, peut-être ne s'offriraient nulle part ailleurs. Elle n'est pas datée dans le registre d'où nous la tirons; mais elle appartient évidemment à la première moitié du XVI^e^ siècle : elle est authentiquée par le clerc de la ville, en fonction à cette époque :

Coustumes ordinaires d'aller en l'ouvraige, tant en yver que en estés desquelles l'on uze à Bruxelles en ens aultres villes de Brabant.

Premier. Le lundy après le jour des Roys, doibvent estre tous ouvriers en leurs ouvrages, du matin à sept heures, sans laissyer l'oeuvre jusques à XI *heures. Après disner, doibvent semblablement estre en l'ouvrage depuis* XII 1/2 *heures jusques à cinq heures, sans laissyer l'oeuvre comme dessus.*

Item. *Le premier de febvrier, doibvent estre les ouvriers sur leurs ouvraiges du matin à* VI 1/2 *heures, sans laissyer l'oeuvre, jusques à* V 1/2 *heures.*

Item. *Le* XXII *de febvrier, doibvent estre les ouvriers en l'ouvrage du matin à* VI *heures, sans laissyer l'oeuvre jusques à* XI *heures; après disner, puis* XII 1/2 *heures jusques à* VI *heures.*

Item. *Le* XVIII *de mars, du matin, en l'ouvrage à* V 1/2 *heures, sans laissyer l'oeuvre jusques* XI *heures; après disner, depuis* XII 1/2 *heures jusques à* VI 1/2 *heures.*

Item. *Le* X *d'apvril, du matin, en l'ouvraige à* V *heures jusques à* XI *heures; après disner, depuis* XII 1/2 *heures jusques à* VII *heures; mais ils peullent (peuvent) laissyer l'oeuvre devant disner demye heure, et après disner semblablement.*

Item. *Le premier jour de may jusques au premier jour de septembre, doibvent estre les ouvriers sur leurs ouvraiges, du matin à* IIII 1/2 *heures jusques à* XI *heures; après disner, dupuis* XII 1/2 *heures jusques à* VII *heures. Sur ce, laissent-ilz l'oeuvre au matin une heure, et après disner semblablement.*

Item. *Le premier de septembre, doibvent estre à l'ouvraige du matin à* V *heures jusques à* XI *heures; après disner, depuis* XII 1/2 *heures jusques à* VII *heures. Sur ce, laissent-ilz l'oeuvre du matin pour mengier demye heure, et après disner pareillement.*

Item. *Le* XXI *de septembre, doibvent du matin estre en l'ouvraige à* V 1/2 *heures jusques à* XI *heures, après disner, depuis* XII 1/2 *heures jusques à* VI 1/2 *heures.*

Item. *Le* XIII *d'octobre, doibvent du matin estre en l'ouvrage à* VI *heures jusques à* XI *heures; après disner, depuis* XII 1/2 *heures jusques à* V 1/2 *heures.*

Item. *Le* XXIX *d'octobre, doibvent estre du matin à l'ouvraige à* VII *heures jusques à* XI *heures; après disner, depuis* XII 1/2 *heures jusques à* V *heures.*

Item. *Depuis le jour Saint Martin jusques aux Roys, doibvent les ouvriers estre en l'ouvraige du matin à* VII 1/2 *heures jusques à* XI *heures, sans laissyer l'oeuvre devant ne après disner.*

Item. *Les jours de jeunes, laissent les ouvriers au disner par l'espace de deux heures.*

LETTRE INÉDITE DE GUICCIARDIN. — Lorsque Guicciardin publia sa description des Pays-Bas, il en offrit des exemplaires aux principales villes de la Belgique. Dans les archives à Gand on possède, si non l'exemplaire offert par l'auteur, du moins la lettre d'envoi. M.r Parmentier conservateur de ce dépôt a eu l'obligeance de nous en faire une copie que nous communiquons ici. Nous avons eu soin d'imprimer en caractères ordinaires quelques mots qui ne se trouvent plus dans l'original.

Ludovicus Guicciardinus amplissimo senatui S. S. P. D.

Cum hoc opus de vestre inferioris Germanie descriptione condiderim (domini mei observandissimi) in honorem atque commodum totius hujus Provincie, visum est mihi non alienum esse ab hoc meo officio civitatibus capitalibus, ut est vestra omnium clarissima, exemplar unum offerre, ut hinc cernere liceat, quantum ea in re laboris exhauserim; et quantum benevolentie ergo illustrissimam nationem vestram ostenderim. Supplico magnificentie vestre ut bonum animum meum in optimam partem accipiatis, et me apud vos quam commendatissimum habere velitis; valete: Antverpie XVI *die Decembris* MDLXVI.

Am*plissimo et prudentissimo* senatui *preclare civitatis* Gand*ensis.*

R.ta in Collegio den XXVIII *decembris* XV.c LXVI.tich

Polders. — Rien n'est plus obscur jusqu'ici que l'époque précise à laquelle ont été endigués les premiers polders. M.r Warnkœnig dans son *Histoire politique et législative de la Flandre*, t. I. p. 239, cite une charte de l'année 1218, comme la plus ancienne où le mot se rencontre, mais parmi les archives de l'ancienne abbaye de S. Bavon il s'en trouve une du comte Philippe d'Alsace, de l'année 1189, où il est déjà fait mention du *Sudpolre* et du *Kerpolre*, situés dans le pays de Catsand. Cette pièce sera imprimée sous peu dans une première livraison du Cartulaire de cette abbaye qui est sous presse. M.r Gheldolf, substitut du procureur du roi à Gand, a fait, pour une grande partie de la Flandre, des recherches très-curieuses sur cette partie de la topographie. En attendant qu'il les communique au public, nous avons cru qu'il ne serait pas sans intérêt de publier une petite charte appartenant à la partie du dépôt des comtes de Flandre, que l'on conserve aux archives de la province à Gand. C'est une quittance de l'abbesse de Marquette, dans laquelle elle parle d'un polder, qui, en 1269, était récemment endigué par sire Jehans de Leffinghe, bourgeois de Bruges. En voici le texte :

A tous cheaus ki ces letres veront et oront, suer Owède albeesse de Markète et tous li couvens de cel meisme liu, del ordene de cystiaus, salus en deu. Nous faisons sauoir à vous que nous quitons toute le tère que nous clamiemes et demandiemes dehuers no polre, que sire Jehans de Leffinghe, jadis bourgois de Bruges, dika darrainement de par nous, et le quel polre nous avons vendu a signeur Lammin le Tonniwer, borgois de Bruges, no partie. Et en tesmoingnage de cou, nous avons ces letres saielées de no saiel en l'an del Incarnation Jhesu Crist mil deus cens sissante et nuef, le venredi après l'assumption nostre Dame.

On lit au dos, d'une écriture du temps : *I. letre de ceulz de Marquete qu'il quittent certainez terrez quil demandoient dehors un polre* et la marque XIIIc.IXco qui se rapporte sans doute à un ancien inventaire.

Le sceau, qui s'est trouvé attaché à cette pièce, est perdu.

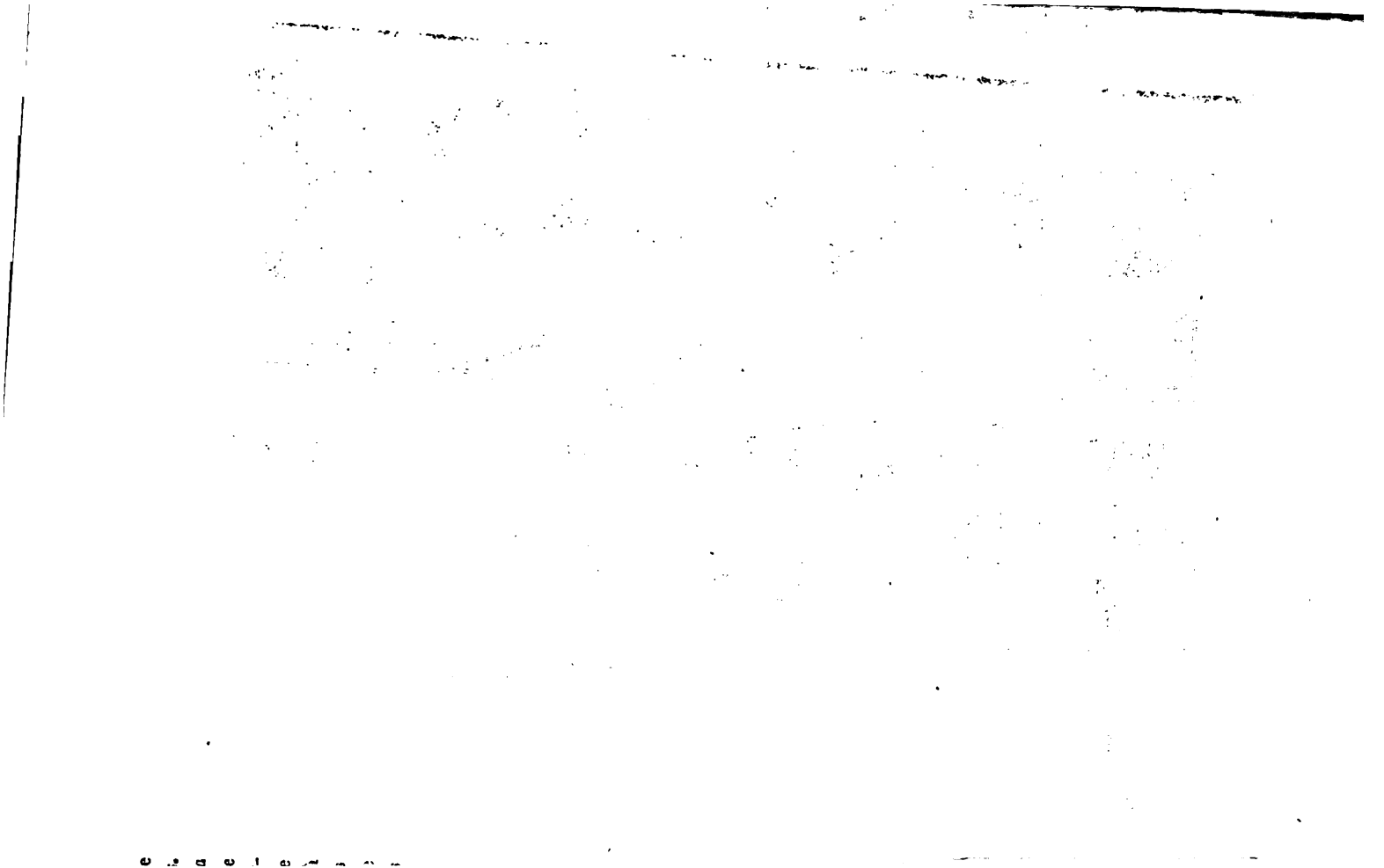

CH. ONGHENA GAND.

[illegible] donné dans le *Messager* [illegible]

[illegible]

[illegible] avons [illegible] peu [illegible] bâtie [illegible] plus remar- [illegible] Il témoigne de [illegible] offre, sous le rapport de [illegible] de l'état de l'architecture gothique dans sa [illegible]

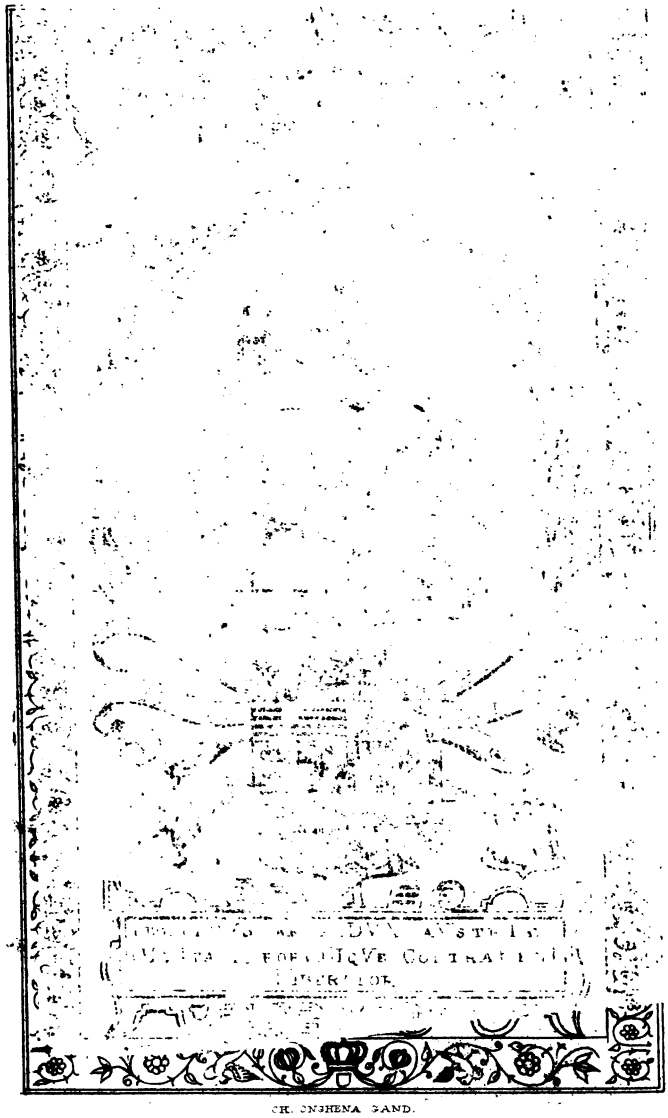

CH. ONSHENA SAND.

Damassé de Flandre. — Nous avons donné dans le *Messager* de 1838, page 295, la gravure d'une serviette damassée, représentant la levée du siège de Valenciennes en 1656. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en communiquant encore un monument du même genre; d'après un dessin que nous devons à l'obligeance de M.r R. Chalon, avocat, à Mons, qui conserve l'original dans sa collection d'antiquités. C'est une nappe commémorative de la prise de Courtrai par l'archiduc Léopold en 1648. Elle est carrée de 2-75 mètres de face; le cadre en occupe le milieu; le reste est rempli par un parsemé de fleurs très-délicatement travaillées, mais que l'on n'a pas cru devoir reproduire, parce qu'alors l'échelle aurait été trop-petite pour les détails du dessin principal.

Il paraîtrait, d'après les exemples indiqués déjà antérieurement dans le *Messager*, et encore d'après celui-ci, que la ville de Courtrai avait la coutume de faire confectionner de pareilles nappes à chaque événement remarquable qui arrivait dans le pays, pour être offertes en présent aux souverains ou autres grands personnages. Espèce de médaille, que leur petit nombre et la matière peu durable dont elles sont faites, ont dû rendre très-rares, mais dont la suite ne serait peut-être pas cependant sans intérêt.

— Pendant que tous les amis des Beaux-Arts songent aux moyens propres à préserver de la destruction les monumens qui ont échappé au vandalisme de différens siècles, pendant que le gouvernement nomme des commissions pour veiller à leur conservation, quelques journaux nous annoncent qu'à Anvers on a le projet de démolir la Boucherie. Nous avons de la peine à ajouter foi à cette nouvelle qui ferait peu d'honneur à la Régence de cette ville. Cette Boucherie, bâtie de 1500 à 1503, est sans doute le monument le plus remarquable de ce genre, qui existe en Belgique. Il témoigne de l'ancienne opulence d'Anvers, et offre, sous le rapport de l'art, un exemple remarquable de l'état de l'architecture gothique dans sa dernière période.

— La restauration de la maison de ville de Louvain, un des plus beaux monumens de l'architecture gothique en Belgique, se continue avec une diligente persévérance. Ce travail ne va à rien moins qu'à renouveler entièrement tous les bas-reliefs, et tous les ornemens délicats qui couvrent les façades de l'édifice, et comme l'on sait, comprennent toute l'histoire de la bible. Pour cela on détache successivement les parties à renouveler; on les imbibe d'huile et de cire, pour en prendre le moulle en plâtre; et ce n'est qu'après avoir complété, dans ce moule, les parties perdues ou détériorées, que la pierre destinée à remplacer la partie détachée, passe successivement dans les mains de plusieurs sculpteurs de force inégale pour recevoir sa perfection artistique. Il circule, qu'il faudra encore bien cinq années pour terminer cette laborieuse et scrupuleuse restauration.

— M.r Gérard Buckens, d'Anvers, avait fait l'apprentissage de la ciselure, à Munich; il avait habité cette ville pendant plusieurs années et jouissait des avantages mérités par son talent et par sa modestie; cependant l'espoir de fixer son art parmi nous l'avait ramené à Anvers; mais cet espoir étant complétement deçu, il vient de s'en retourner à Munich dans les premiers jours de 1835. De là, il ira peut-être en Russie. Tous les artistes d'Anvers s'accordent à le regarder comme le plus intimement artiste d'entr'eux; ils le regrettent vivement, et plusieurs l'ont accompagné à Bruxelles, où ils l'ont fêté dans une petite réunion d'amis. Les ciselures sur argent, dont l'une très-remarquable représentant *La Samaritaine*, qui figuraient aux derniers salons d'Anvers et de Bruxelles, étaient de lui.

Société des Sciences, Lettres et Arts d'Anvers, fondée le 10 novembre 1834, et installée le même jour a l'hôtel de la régence. — Avant la réunion de la Belgique à la Hollande, Anvers possédait une société scientifique sous le titre de *Société d'Émulation*, qui a publié le résultat de ses travaux et qui a été fondée par M.r d'Herbouville, préfêt du département des deux Nèthes. Cet administrateur habile, dont le nom sera toujours

cher aux Anversois, a beaucoup contribué, autant par ses travaux que par sa protection, à faire prospérer cette compagnie. Depuis le départ des français, cette institution a cessé d'exister. On avait lieu de s'étonner que dans une grande ville comme Anvers, on ne formât pas une societé analogue (1). M.r le docteur De Kirckhoff conçut le premier l'idée de faire renaître à Anvers une association consacrée aux sciences, lettres et arts. Il communiqua son projet à plusieurs amis des sciences, qui se sont réunis à lui; bientôt le noyau de fondateurs fut arrêté, et la *La Société des Sciences, Lettres et Arts d'Anvers* est déjà définitivement organisée. C'est un corps que les autorités peuvent consulter chaque fois qu'elles le jugeront convenable dans l'intérêt public.

La première séance de cette société a été ouverte par Monsieur le Bourgmestre Legrelle. Il a exposé, en peu de mots, que les idées du bien public s'enchaînent et se fortifient par les alliances réciproques et par l'esprit d'association; que jusqu'aprésent Anvers n'offrait pas aux professions libérales, de centre commun qui réunît les connaissances, les essais divers qui, pour se trouver isolés, se perdent en tentatives infructueuses. Après cela, M.r De Kirckhoff a prononcé un discours dont nous transcrivons une partie :

» Messieurs, nous nous sommes assemblés dans le but d'établir, à Anvers, une société consacrée à la culture et à l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, et destinée à propager parmi nos concitoyens l'amour de l'instruction. Cette éntreprise honorable pour notre ville, ne peut manquer

(1) Nous regrettons que dans cette note communiquée au *Messager* on ne fasse aucune mention de la *Société Littéraire* d'Anvers, qui n'a cessé d'exister qu'avec les événemens politiques de 1830. Cette société instituée en 1803 sous le modeste titre d'*Utile à la Jeunesse* ne s'occupa, dans le principe, que de l'instruction primaire, à laquelle elle a rendu de grands services. Depuis 1815 elle s'aggrégea comme membres les savans et les littérateurs les plus distingués de la Belgique et de la Hollande, et publia différens recueils en prose et en vers bien plus connus que le seul volume publié par la *Société d'Émulation.*

Note de la rédaction du Messager.

de recevoir l'approbation de toutes les personnes qui s'intéressent au bien public, et qui attachent quelque importance à l'honneur national. On peut avec raison s'étonner que dans une cité riche et éminemment industrielle comme la nôtre, il n'existe pas une de ces compagnies savantes que la marche de la civilisation, et le désir d'étendre le cercle des connaissances humaines ont tant multipliées de nos jours..... Quelque soit le goût que l'on ait pour l'étude, il est rare qu'on puisse embrasser à la fois toutes les connaissances, et le plus souvent il est sage de se borner à en cultiver quelques branches; mais lorsque les hommes se réunissent en société, marchent d'un commun accord et travaillent avec persévérance au perfectionnement de la science qu'ils cultivent, ils s'éclairent mutuellement; les lumières éparses se rassemblent en un même faisceau, que le talent et l'expérience viennent chaque jour fortifier; et c'est ainsi qu'ils parviennent à reculer les bornes des sciences et des arts.....

Je le sais, Messieurs, nous nous imposons une tâche difficile et qui n'est pas exempte de désagrements; mais ne nous laissons point rebuter par les difficultés nombreuses que présente l'organisation d'une société scientifique naissante; sachons les surmonter, ne restons pas indifférents aux intérêts qui réclament nos efforts; faisons abnégation de nous-mêmes, voyons seulement le bien que nous sommes appelés à faire, ne songeons qu'à nous rendre utiles, et efforçons-nous de retirer tous les avantages possibles de ces réunions, que l'amour des sciences provoque et que l'émulation soutient.....

Aucun d'entre vous, MM., n'ignore que l'instruction exerce l'influence la plus favorable sur la prospérité et la morale publiques. L'étude des lettres, en éclairant l'homme, polit ses mœurs, fait de lui un citoyen utile, un ami invariable de l'ordre, un auxiliaire puissant de l'autorité. La méditation et le travail empêchent l'homme de contracter des habitudes vicieuses, et lui font goûter un charme qui ne peut être connu que de ceux qui se livrent à l'étude: par l'instruction, on acquiert le sentiment de l'ordre et de l'harmonie qu'il faut apporter et entretenir dans la société, et on en recueille le fruit dans chaque action de sa vie.....

Les sciences morales nous font connaître les obligations que nous avons à remplir vis-à-vis de nos semblables et de nous-mêmes ; l'étude des sciences physiques et mathématiques, en nous révélant de plus en plus l'étonnante combinaison des élémens dont nous sommes environnés, excite notre admiration, rectifie notre jugement, en mettant à notre disposition tous les moyens de rechercher les vérités utiles ; mais notre admiration s'accroît, lorsque nous portons notre attention sur la chaîne des êtres vivans, dont l'homme forme le premier anneau, lorsque nous considérons surtout ce principe intelligent qui place l'homme au sommet de la création, et soumet à son pouvoir tout ce qui l'entourre..... Les sciences naturelles déploient cette innombrable série de combinaisons que la sagesse divine a su tirer de la matière et du mouvement..... Les Lettres et les beaux-arts charment notre vie, et, en nous transmettant les souvenirs du passé, nous fournissent des leçons pour le présent et pour l'avenir. Or, Messieurs, quand les sciences, les lettres et les arts n'auraient d'autre résultat que leur heureuse influence sur le sort des hommes, ne mériteraient-ils pas d'être l'objet de notre culte le plus constant ? Mais ils ne font pas seulement le bonheur de ceux qui les cultivent, ils assurent encore la prospérité et la gloire des peuples. Apportons donc, Messieurs, tout le zèle dont nous sommes capables à faire naître, dans notre ville, l'amour de l'instruction, qui resserre tous les liens de la société et fait germer la vertu dans les cœurs ; et tâchons de démontrer que la culture de l'esprit est le vœu impérieux de notre organisation, le seul moyen de sortir de la foule commune.....

Je pense, Messieurs, que les arts industriels, le commerce et l'agriculture, qui sont les nerfs d'un état, réclament toute notre sollicitude aussi bien que les sciences, les lettres et les beaux-arts. La prospérité publique est essentiellement liée à celle du commerce ; il convient donc que nous, habitants d'une ville comme Anvers, fixions spécialement notre attention sur les arts industriels, si importants sous le rapport commercial, par lesquels un peuple rend les autres peuples tributaires de ses travaux et de son génie..... »

Suit le plan d'organisation proposé par M.r De Kirckhoff, et qui a été adopté.

Ont été élus : *Président,* M.r Teichmann, ancien gouverneur. *Vice-président,* M.r le chevalier De Kirckhoff, docteur-médecin. *Premier Secrétaire,* M.r l'avocat Veydt, ancien échevin. *Deuxième secrétaire,* M.r Bogaerts, professeur à l'Athénée d'Anvers. *Trésorier,* M.r Legrelle, bourgmestre d'Anvers. *Bibliothécaire-archiviste,* M.r Mertens, conservateur de la bibliothèque de la ville.

Société Physiophile de Gand. — Compte rendu des travaux pendant le 1.er trimestre. — Cette société s'est formée à Gand, le 1.er décembre 1833, sous la présidence de M.r D'Hane-De Potter, représentant. Elle a pour but la culture et les progrès des sciences naturelles, en général, et plus particulièrement les recherches sur l'histoire naturelle du bassin de l'Escaut et de la Lys, et des deux Flandres. Elle tient deux séances par mois. Celles du mois de décembre ont été consacrées à des mesures d'ordre.

Séance du 2 janvier 1834. — *Entomologie.* M.r Vande Weghe lit une note sur le Scorpion d'Europe.

Monstre humain. — M.r Morren présente le moule en plâtre d'un *acéphale-coccicéphale humain* sur lequel il lit une notice.

Séance du 16 *janvier* 1834. — *Zoologie.* — M.r Bombeke présente la première partie de son histoire naturelle élémentaire comprenant les vertébrés. L'auteur a suivi le règne animal de Cuvier, et parle surtout des animaux de la Belgique.

Géologie. — M.r Emile De Vigne lit une note sur divers fossiles de la marne bleue du groupe oolithique trouvés en Flandre.

Botanique. — M.r Morren lit un mémoire sur la prétendue progression des racines de Colchique sous la terre.

Séance du 6 *février* 1834. — *Zoologie.* — M.r Bombeke présente la partie de son histoire naturelle élémentaire qui traite des annélides.

Ichtyologie. — MM. Vande Weghe et Morren font voir aux membres de la société un ovaire de Carpe singulièrement déformé par une grande quantité d'hydatides.

Ornithologie. — M.r Vande Weghe communique ses premières observations sur les espèces d'oiseaux qu'il a pris aux environs de Gand.

Séance du 20 *février* 1834, *Zoologie.* M.r Vande Weghe lit un mémoire sur l'asphyxie des Batraciens dans les corps solides.

M.r De Vigne communique un travail qu'il a commencé sur les Mollusques de la Flandre.

Des communications sur le même sujet sont faites par M.r Vanputte.

Séance du 6 *mars* 1834. — *Anatomie.* M.r Morren lit un mémoire sur les organes générateurs de l'Aulastoma nigrescens Moq. Tand., et dépose sur le bureau les planches et les préparations anatomiques qui l'accompagnent.

Géologie. — M.r De Vigne communique les résultats d'un voyage géologique fait à Anvers, Louvain, Bruxelles, Lessines, etc.

Séance du 20 *mars* 1834. — *Électricité.* — On lit une note de MM. Vande Weghe et Morren relative aux effets de la décharge électrique sur divers animaux (1).

— M.r A. G. B. Schayes, de Louvain, un des collaborateurs les plus zélés de ce recueil, et qui a été couronné pour des mémoires historiques, l'année dernière, par *l'académie de Bruxelles* et tout récemment par *la Société des Antiquaires de la Morinie*, est sur le point de mettre au jour un grand ouvrage auquel il travaille depuis plusieurs années. Cette publication portera pour titre : *Les Pays-Bas avant et durant la Domination Romaine ou Tableau historique, géographique, physique, statistique et archéologique de la Belgique et de la Hollande*, depuis les premiers temps jusqu'au 6me siècle. Cet ouvrage imprimé sur beau papier, formera deux volumes in-8°, ornés de trois cartes. Le sommaire suivant que l'auteur s'est tracé, fera

(1) Ce rapport se trouve également, mais plus développé, dans *l'Institut, Journal général des Sociétés scientifiques de la France et de l'étranger, qui paraît à Paris.*

apprécier les immenses recherches auxquelles il a dû se livrer pour le remplir.

Livre premier. — Ire Partie. La Belgique avant la Domination Romaine. — Chap. Ier. Origine des Gaulois et des Celto-Belges. II. Expulsion des Celto-Belges par des peuplades germaniques, et établissement de ces dernières dans la Belgique. III. Position géographique et limites des peuplades de la Belgique, avant la conquête de César. IV. Culte, mœurs et usages des Celto-et-Germano-Belges. V. État physique et aspect de la Belgique avant la domination romaine. VI. Recherches sur la population de la Belgique à l'époque de l'arrivée de César dans cette contrée, et sur celle de plusieurs autres pays célèbres de l'antiquité.

IIme *Partie.* La Belgique durant la Domination Romaine. — Chap. I.er Conquête de la Belgique par César. Eclaircissements de plusieurs points obscurs relatifs à cet événement et sur l'époque où les Romains commencèrent à connaître la Belgique. II. Repeuplement de la Belgique par de nouvelles colonies germaniques. III. Division géographique et administrative de la Belgique durant la domination romaine. IV. Condition politique dont jouirent les Belges sous les Romains. Lois, administration de cette contrée. Annales des Francs jusqu'au 6me siècle. V. Recherches sur la population de la Belgique durant la domination romaine. Population et état des Gaules à la même époque. VI. État politique et gouvernement de Rome; tableau et état général des provinces de cet empire. VII. État des mœurs et industrie des Belges durant la domination romaine. VIII. Topographie, état physique et aspect général et particulier de la Belgique sous les Romains et pendant les douze premiers siècles de notre ère. (13 grandes feuilles d'écriture). IX. Recherches sur les noms et le nombre des villes existant en Belgique, dans les Gaules et dans les autres provinces de l'empire romain pendant les cinq premiers siècles de notre ère; sur la géographie de Ptolémée, la Table de Peutinger, l'Itinéraire d'Antonin, et celui de Bordeaux à Jérusalem. Nouvelle explication de la Notice des Gaules (*Notitia provinciarum*

et civitatum Galliæ). X. Recherches sur l'origine et l'histoire des villes de la Belgique pendant la domination romaine. XI. Recherches sur l'étendue, la topographie et la population des villes de la Belgique à l'époque romaine, des autres villes romaines de la Gaule et de la plupart des villes célèbres de l'antiquité et de l'empire romain. XII. Autres établissements romains dans la Belgique n'ayant point le titre de villes; routes romaines, antiquités découvertes dans la Belgique, etc.

Livre Deuxième. — LA BATAVIE, LA FRISE, ETC. AVANT ET SOUS LA DOMINATION ROMAINE. — CHAP. I. Origine des Bataves, des Caninefates, des Frisons et autres peuplades anciennes du nord des Pays-Bas. II. Position géographique et limites de ces peuplades. III. Condition politique dont elles jouirent avant et durant la domination romaine. IV. Recherches sur la population ancienne des parties septentrionales des Pays-Bas. V. Mœurs des Bataves, des Frisons, etc., avant et pendant la domination romaine; leur obstination à conserver les mœurs et les usages germaniques à cette dernière époque. VI. Topographie, état physique et aspect de la Batavie, de la Frise, etc. VII. Etablissement, routes et antiquités romaines dans la Batavie, la Frise, etc.

Appendice. — Recherches sur l'origine de toutes les villes actuelles de la Belgique et de la Hollande, et preuves qu'il n'existait, avant le 9^{me} siècle, que trois villes dans la première de ces contrées et une seule dans la seconde.

Recherches sur l'origine de l'agriculture, sur les défrichements et les causes de la fondation des villes et villages des Pays-Bas.

Catalogue systématique et critique de toutes les sources et écrits anciens et modernes relatifs aux Celtes, aux Germains, aux Belges, aux Bataves, aux Frisons et autres peuples anciens des Pays-Bas.

SOUSCRIPTION. — CARTE CADASTRALE DE LA PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE, A L'ÉCHELLE D'UN A 80,000; PAR M.^{r} P. GERARD. — Cette carte, divisée en deux feuilles, format grand aigle, sera gravée sur cuivre et exécutée, avec le plus grand soin,

par deux des premiers artistes de la Belgique. La première paraîtra le 1^er^ mars 1836 : la seconde à la fin de la même année. Le prix de la souscription pour les deux feuilles est de 15 francs, payables par moitié, et seulement lors de la livraison de chaque feuille. Pour les non-souscripteurs, le prix sera de 20 francs : cette condition sera rigoureusement observée, et ce dernier prix ne sera diminué sous aucun prétexte : on peut souscrire jusqu'au premier janvier 1836. La publication de cette carte n'est nullement une spéculation pécuniaire : en faisant, par un prospectus, un appel aux administrateurs, aux officiers de l'armée belge, aux amis des arts et aux propriétaires, l'auteur a voulu seulement s'assurer qu'un certain nombre de signatures honorables le mettront à même de publier un travail consciencieux, qui a coûté des peines infinies, de fortes dépenses, mais dont la mise au jour sera un service réel rendu au pays, et notamment à la Flandre. Les personnes instruites qui ont vu la carte originale de M.^r^ *Gérard*, s'accordent unanimement à dire, que rien d'aussi parfait en ce genre, n'aura encore été publié en Belgique. Une triangulation faisant suite à la grande triangulation de la France, a servi de base à la construction de la carte cadastrale de la Flandre Orientale. Cette carte présentera les détails *extraordinaires* qui suivent :

1.° Les villes avec toutes les rues, rivières et édifices publics. 2.° Les villages et hameaux avec maisons, jardins, etc. 3.° Tous les chemins, *à deux traits*, et d'une largeur proportionnelle à celle qu'ils ont sur le terrain. 4.° Les limites des communes, cantons et arrondissements. 5.° Le nombre d'hectares et de parcelles de chaque commune. 6.° Les plus petites masses de nature de culture, telles que bois, prés, etc. 7.° La latitude et la longitude de chaque point de la carte, déterminées par les méridiens et les parallèles qui y sont tracés.

Recueil de Costumes du moyen age, pour servir a l'Histoire Belgique. — C'est sous ce titre que M.^r^ Félix De Vigne, peintre d'histoire, et membre de la Société royale des Beaux-Arts à Gand, va publier un grand ouvrage, dont le besoin s'était vivement fait sentir jusqu'à présent. En effet le manque

d'un livre traitant *ex-professo*, des costumes du moyen age, est l'unique cause des fréquents anachronismes qui ne déparent que trop souvent les productions des artistes les plus-distingués. L'auteur nous assure dans le prospectus que le recueil qu'il va publier est le fruit de quatre ans de recherches et de voyages en Belgique, en Angleterre, en France et en Prusse. *Monuments, Bas-Reliefs, Statues, Médailles, Peintures sur verre, Manuscrits, Sceaux, Tableaux, Gravures sur bois, etc.*, tout cela a été mis à contribution.

Nous regrettons que M.r De Vigne ne nous promette qu'un travail sur les costumes. Il est fâcheux qu'il n'ait pas également dirigé ses recherches sur les meubles, les ustensiles de ménage, etc., du moyen age, dont la connaissance n'importe pas moins à nos peintres pour compléter leurs tableaux. Au reste cela pourrait être le sujet d'un second recueil.

L'ouvrage sera publié in-folio et in-4.° Il paraîtra deux livraisons par mois. Chacune sera composée de quatre planches et la cinquième comprendra une partie de texte. Toutes les figures coloriées sur les monumens le seront également dans la publication. Après avoir donné un avant-propos, l'auteur indiquera avec soin les sources où il a puisé; il y joindra une explication et une notice sur l'origine des étoffes, armures, etc. Cette partie, si elle est bien traitée, ne sera pas la moins intéressante du recueil. Nous sommes persuadés que le public ne manquera pas de faire un accueil favorable à l'ouvrage de M.r De Vigne, s'il répond dignement à son attente..

Chronique inédite. — Nous recommandons vivement à tous les amis de notre histoire, la nouvelle publication que va mettre sous presse notre savant et estimable collaborateur, M.r *J. F. Lambin*, archiviste de la ville d'Ypres. Voilà la traduction du prospectus qu'il a fait à ce sujet paraître en flamand :

Événemens remarquables, surtout en Flandre et en Brabant, et dans les contrées limitrophes, de 1378 *à* 1443; *d'après un manuscrit original inédit et anépigraphe d'*Olivier van Dixmude; *avec un discours préliminaire et une table alphabétique.*

Dans un moment où le goût presque universel de propager la connaissance des événements historiques se développe d'une manière si honorable, surtout dans la Belgique, et y fait des progrès étonnans, tandis que les savans concourent à publier tout ce qui mérite notre attention, et que leurs investigations réitérées ne cessent d'arriver à des découvertes qui ajoutent à l'intérêt de l'histoire et en étendent encore les limites, nous avons cru pouvoir coopérer, de notre côté, et ajouter aussi quelque chose qui puisse contribuer à donner encore plus d'intérêt à notre histoire générale, et à celle de la ville qui nous a vu naître.

Pour atteindre ce but, nous proposons la publication d'un ouvrage qui contient entr'autres, le récit de quelques événements importants, restés inconnus jusqu'à ce jour, et que l'on chercherait vainement ailleurs. L'auteur, en son temps échevin d'Ypres, paraît d'autant plus digne de foi, qu'il a été témoin oculaire, ou plutôt contemporain, de la plupart des événements dont il nous a transmis le détail.

Pour conserver à l'ouvrage son originalité, nous ne nous permettrons aucun changement, ni à l'ortographe, ni au style : ainsi, nous le publierons littéralement, en remplissant cependant les abréviations, et en y ajoutant, là où nous le croirons nécessaire, des remarques concises, afin que le lecteur puisse saisir l'intention de notre auteur. Après que le manuscrit eut été terminé, on y a ajouté, en quelques endroits, des annotations historiques, également intéressantes, et datant de 1303 à 1440 ; ces annotations, considérées comme un complément, seront reportées à la suite de notre édition.

L'ouvrage consistera en un volume in-4.°, d'environ 200 pages, au prix de 7 frans, payable lors de la livraison qui aura lieu au commencement du mois de Mars 1835: la liste des souscripteurs y sera jointe.

Les non-souscripteurs ne pourront obtenir le volume qu'au prix de 8 francs.

On souscrit chez les éditeurs de ce prospectus, rue de Bailleul, N.° 6, à Ypres, chez les principaux imprimeurs et libraires, et

aux bureaux des postes aux lettres des provinces flamandes du royaume.

Si un nombre suffisant de souscripteurs nous met à même de faire face aux frais de cette édition, nous nous occuperons alors de la publication du manuscrit d'un autre auteur contemporain, qui pourra faire suite à celui d'Olivier van Dixmude.

— Nous recevons le prospectus suivant :

Les Tournois de Chauvenci, donnés vers la fin du treizième siècle, décrits par Jacques Brétex. 1285. *Annotés par feu Philibert Delmotte, bibliothécaire de la ville de Mons, et publiés par H. Delmotte, son fils, bibliothécaire, conservateur des archives de l'état, à Mons.*

Ce poème, offert aujourd'hui au public, repose manuscrit dans la bibliothèque de Mons. Il y a été découvert par feu M. Philibert-Ignace-Marie-Joseph Delmotte, avocat et bibliothécaire de cette ville. Ce savant, enchanté de sa précieuse trouvaille, lut et copia les 4500 vers dont se compose le poème, puis il l'enrichit de notes, de commentaires et d'un glossaire. Ce travail lumineux permet à toutes les curiosités de savourer la poésie naïve du moyen age; on se reporte, par l'entraînement de cette lecture, aux tems héroïques de la chevalerie; on puise sans peine dans les trésors de l'imagination du poète ancien, et l'on croit assister à un spectacle enchanteur dont la magie reflète les séduisantes couleurs de l'époque.

Quelques lacunes dans les notes ont été comblées par deux savans lexicographes, qui ont fait ce que la mort n'avait pas permis au docte bibliothécaire de terminer. Ce poème est ainsi devenu un des plus curieux monumens du vieux langage français et des mœurs antiques.

Le frontispice sera orné d'une lithographie représentant un *Tournois*, dont le dessin n'est pas moins digne de remarque que le poème. — Dans les greniers de l'hôtel-de-ville de Valenciennes, gisait, dans un coin obscur, un énorme tapis de haute lisse de manufacture flamande. Ce tapis servait d'asile aux rats, mais leur dent n'en épargnait pas toujours la trame hospitalière. Heureusement, M. Vitet, inspecteur des monumens, passant à Valenciennes et promenant ses regards sur le

poudreux amas de meubles, de décors et de paperasses qui encombraient ce grenier, aperçut ce tapis, le fit dérouler et fut frappé de surprise à l'aspect de groupes charmans, d'un style antique, dont les couleurs avaient conservé leur fraîcheur primitive. C'est le dessin exact de ces groupes, que l'on a adopté pour frontispice, ce sujet paraissant être en parfaite harmonie avec celui du poème.

Cette publication formera un fort volume in-8.°, imprimée en caractère de M.r F. Didot, chez A. Prignet, à Valencienne.

Société des Antiquaires de la Morinie. Programme pour le Concours du 21 Décembre 1835. — 1.° Il sera décerné une médaille d'or du prix de 200 francs, au meilleur mémoire qui sera présenté sur cette question :

Quel était l'état des lettres dans les pays d'Artois et de la Flandre Française, lors de l'établissement de l'*Imprimerie* dans ces provinces ?

2.° Il sera décerné une médaille d'or du prix de 150 francs, à la meilleure dissertation sur le *Dévouement d'Eustache de S.t-Pierre et de ses Compagnons*, au siége de Calais en 1347, fait historique que plusieurs auteurs ont paru révoquer en doute.

3.° Il sera décerné une médaille d'or du prix de 150 francs, au meilleur mémoire présenté sur cette question :

Quelles sont les diverses institutions judiciaires (considérées notamment sous le rapport de leur juridiction et de leurs attributions respectives) qui ont existé dans la Morinie depuis le V.e siècle jusqu'à l'établissement du conseil d'Artois en 1530 ?

Les Mémoires qui seront présentés à la Société, devront, pour être admis au concours, être adressés, *franc de port*, avant le 30 octobre prochain, terme de rigueur, ils ne doivent point être signés et porteront en tête une épigraphe ou sentence, qui sera répétée à la souscription d'un billet cacheté, lequel contiendra le nom et l'adresse de l'auteur Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aurait été jugé digne d'un prix ou d'une mention honorable ; sinon il sera brûlé publiquement, séance tenante.

Passé le 30 Oct. 1835, aucun mémoire ne sera admis au Concours.

P. Van Huffel pinx.t *Madou del* *Lith. de De Wasme Pletinckx*

JOAN D'HUŸVETTER,

mort à Gand le 11. Novembre 1833, âgé de 63 ans.

les unes à grands frais, les autres à force de temps et de recherches, soit par des amateurs fortunés, soit même par de simples artisans. Ce goût pour les lettres et les sciences, si nous en croyons le vieux traducteur français de

JOAN D'HUYVETTER,

mort à Gand, le 11. Novembre 1833, âgé de 63 ans.

Notice

SUR LE CABINET D'ANTIQUITÉS NATIONALES DE FEU M.R JEAN D'HUYVETTER.

De tout temps, la ville de Gand s'est distinguée par un grand amour des sciences et des arts; ce goût qui est, pour ainsi dire, inné chez elle, s'accroit et se développe encore tous les jours. Lorsque la tourmente révolutionnaire de 1790 se fut enfin calmée, semblables à l'abeille qui secoue ses ailes après l'orage et retourne à ses travaux, les Gantois, sous les auspices d'un magistrat habile et appréciateur de leurs talents, M. le préfet Faipoult, se mirent avec ardeur à créer de nouvelles institutions utiles et agréables. C'est de cette époque, et même quelques années auparavant, que datent nos expositions publiques de tableaux et de fleurs, nos concours, l'érection de la Société royale des Beaux-Arts, celle de Botanique, etc., institutions qui furent les premières de la Belgique, et qui servirent de modèle à toutes celles qui furent établies plus tard. Il n'est donc pas étonnant que la ville de Gand possède un si grand nombre de bibliothèques et de collections d'objets d'arts, heureux fruits de l'instruction, du luxe et de la prospérité; collections formées avec persévérance, et un rare esprit de conservation, les unes à grands frais, les autres à force de temps et de recherches, soit par des amateurs fortunés, soit même par de simples artisans. Ce goût pour les lettres et les sciences, si nous en croyons le vieux traducteur français de

Guicciardin, était déjà bien vif au milieu du XVI.e siècle (1). " En l'abbaye de S. Pierre, dit-il, on voit une ancienne et insigne bibliothèque, comme aussi ez couvents et maisons des Frères Prescheurs, des Carmes et des Chartreux. Les librairies y sont fournies de bons livres, qui y est un rare thrésor pour cette ville, la quelle est autant bien garnie de ces raretez que ville qui soit en tous les Pays-Bas, sujets du roy catholique... En cette ville on use d'une grande piété, et bon ordre pour dresser escoles, et estudes pour l'entretien et nourriture d'un grand nombre de pauvres, qui sont enseignez aux dépens de la ville. On y nourrit aussi pour parade de grandeur et de magnificence, des Lyons, des Ours, Loups-Cerviers et autres bestes cruelles et farouches d'estranges contrées : les Gantois sont fort civils, grands politiques, sévères et adonnés à la guerre. „

Ce goût des sciences et des beaux-arts ne fait que grandir dans la ville natale de Charles-Quint, de Daniel Heinsius, et de Liévin Meyer. Aussi possède-t-elle aujourd'hui 47 cabinets bien connus de tableaux, 13 de gravures et de dessins, 10 d'antiquités et de verres peints, 29 de médailles, monnaies, etc., 6 d'histoire naturelle, 4 de physique, 46 bibliothèques et 9 collections de manuscrits, autographes, etc.

La galerie de tableaux de M. Schamp, formée depuis trois générations d'amateurs instruits et fortunés, jouit d'une réputation européenne (2). Tous les étrangers savent

---

(1) L. Guicciardin, description de tous les Pays-Bas : trad. et augm. par P. Du Mont. Campen en Amst., 1641. in-4.o obl. fig. p. 430 et 431.

(2) Voyez l'éloge qu'en fait Lady Morgan, dans son dernier ouvrage intitulé : *La Princesse,* trad. par M.lle A. Sobry. v. 2. édit. de Bruxelles, Méline, 1835, en 3 vol. in-18. Lady Morgan semble avoir pris pour thême d'exalter continuellement Van Dyck aux dépens de Rubens

avec quelle obligeance M. Schamp fait les honneurs de cette riche galerie, qui compte des morceaux des plus grands maîtres tels que Rubens, Van Dyck, Rembrant, Hobbema, Mieris, Wauvermans, Le Titien, etc., etc.; celle de M. Van Saceghem, quoique peut-être aussi précieuse, est malheureusement moins connue.

Parmi les collections de gravures anciennes et d'estampes, celles de M.rs Brisart, Borluut-de Nortdonck et J.-B. Delbecq, tiennent le premier rang (1). Les principales collections de médailles sont celles de madame la comtesse douairière d'Hane de Steenhuyse, de M.rs Regnaut, Casier, Le Begue, Verhelst, de M.me Van de Woestyne, etc. Un seul fait suffira pour montrer quelle est la richesse des bibliothèques de Gand : on y compte 21 exemplaires du magnifique ouvrage intitulé : *Description de l'Egypte*, qui a coûté 3600 francs : la collection de feu monsieur Van Hulthem, qui était déjà remarquable, il y a 30 ans, contient, environ 55,000 volumes : celle de M. le pro-

---

nous ne voyons pas trop quel point de comparaison on peut établir entre le génie de ces deux grands artistes Belges, dont les productions sont d'un genre si différent. La prédilection de la spirituelle anglaise ne viendrait-elle pas de ce que Van Dyck, a long-temps habité l'Angleterre et qu'il y est mort ?

(1) Voyez la description du riche cabinet de M.r Brisart dans l'intéressant *Voyage d'un Iconophile* (amateur de gravures) *par Duchesne aîné*. Paris, Heideloff et Campé, 1834. in-8.° M.r Brisart, de même que M.r Borluut-de Noortdonck, possède aussi de fort beaux manuscrits sur vélin, avec miniatures, des ouvrages rares imprimés sur vélin, et des exemplaires uniques. Dans son voyage, M.r Duchesne décrit encore à Gand, la collection de M.r J.-B. Delbecq ; à Anvers, le cabinet de M.r F. Verachter et celui de MM. Geehland, le plus complet qui existe pour l'histoire numismatique des Pays-Bas, et qui se compose de plus de sept mille pièces, presque toutes à fleurs de coins. Ce sont là les seuls quatre cabinets dont parle M.r D. : il est inutile de remarquer combien il lui en reste encore à décrire dans la Belgique.

fesseur Lammens, plus de 40,000 : ces deux précieux dépôts des connaissances humaines en tous genres, sont encore, en manuscrits, les deux plus riches collections particulières du pays. Une bibliothèque à-peu-près unique en son genre chez nous, et fort peu connue jusqu'ici, est celle de littérature orientale formée par le savant M. Léopold Van Alstein : elle s'est surtout enrichie depuis la mort des orientalistes français Champollion, Abel de Rémuzat et de Chézy, à la vente desquels notre concitoyen a été l'un des principaux acquéreurs. Pour l'ancienne poésie et littérature flamande, les collections de MM. Serrure et Willems, ont atteint le plus haut degré d'importance. Quant aux cabinets d'antiquités nationales, celui de feu M. Jean d'Huyvetter, qui fera le principal objet de cet article, et celui de M. Versturme-Roegiers, méritent toute l'attention des amis des arts.

M. Jean d'Huyvetter vit le jour, à Gand, le 27 septembre 1770. Après avoir achevé avec distinction son cours d'humanité au collége des PP. Augustins, de sa ville natale, il se rendit, à l'âge de dix-sept ans, à l'université de Louvain pour y prendre ses grades d'avocat, mais les troubles qui éclatèrent bientôt sous Joseph II, dans le sein même de cette université, et la révolution brabançonne le forcèrent à rentrer dans sa famille, avant la fin de ses études académiques. Plus tard, M. J. d'Huyvetter fut nommé aux fonctions d'avoué, fonctions qu'il remplit jusqu'à ses derniers momens avec beaucoup de zèle, malgré les soins qu'il vouait aux beaux-arts.

Lorsqu'en 1808, Gand vit naître dans ses murs la Société des Beaux-Arts et de Littérature, qui établit successivement tant de rapports mutuels d'estime et d'affections, entre les différentes classes de ceux qui cultivaient ou aimaient et encourageaient les arts, M. J. d'Huyvetter fut appelé l'un des premiers à faire partie de cette société,

à laquelle il voua toujours un tendre attachement, et dont il fut secrétaire pendant environ trois ans. C'est vers cette époque qu'il commença à former ce cabinet d'antiquités pour l'embellissement duquel il ne devait épargner pendant toute sa vie, ni soins persévérans, ni dépenses : c'est aussi vers ce temps qu'il se lia d'une amitié plus intime avec MM. Paelinck et Van Huffel qui nous ont laissé chacun un portrait de leur ami, avec MM. Odevaere, P. De Noter, H. Van Assche, L. De Bast, Braemt, Cornelissen, et Van Hulthem. En l'année 1822, M.r J. d'Huyvetter accepta la nomination de membre de la direction de l'Académie Royale de peinture, sculpture et architecture de la ville de Gand; il rendit par son zèle infatigable et son désintéressement, de grands services à cette utile institution qui vient enfin d'attirer la sollicitude du gouvernement actuel, et qui en reçoit un subside annuel de 4000 francs, à l'aide desquels on pourra créer quelques nouveaux cours d'une indispensable nécessité.

Nommé, en 1823, vice-président de la Commission pour l'encouragement des Beaux-Arts, commission qui a pour but d'acheter, à chaque grande exposition triennale de Gand, par le moyen de souscriptions volontaires, des tableaux qui sont ensuite mis en loterie, il en acquit de cette manière avec ses collégues pour la somme de 40,000 fr. en quatre expositions. Son amour pour les arts et les artistes lui valurent en 1826 le titre de membre de l'Académie d'Amsterdam. Deux ans après, il fut reçu membre de la Société Royale de Botanique et d'Agriculture de Gand, ainsi que de la Commission pour la conservation des monumens historiques et d'objets d'arts de l'ancienne capitale des Flandres. C'est ainsi que le nom de notre ami fut attaché successivement à toutes les institutions utiles et agréables qui honorent en si grand nombre la

ville de Gand. M.r J. d'Huyvetter rendit encore à cette dernière commission d'éminens services : après la mort de M.r L. De Bast, il était du très-petit nombre de ceux qui avaient la connaissance la plus complète de tous les tableaux, qui depuis la suppression des couvens et des monastères, étaient devenus propriété de la ville, et avaient ensuite été dispersés dans divers locaux, à titre de dépôt. Heureusement qu'il a laissé en manuscrit l'historique de chacun de ces tableaux, qu'il comptait livrer à l'impression, et dont M.r d'Huyvetter fils a eu l'obligeance de laisser prendre une copie pour l'usage de la Commission.

Quand on aime sincèrement les arts, quand on est doué d'un goût sûr et persévérant, et qu'on est à même de faire des sacrifices pécuniaires, on réussit toujours à se créer un cabinet remarquable : c'est le but qu'a atteint M. Jean d'Huyvetter. Ses objets d'art sont au nombre de plus de trois mille, et ont été recueillis avec une peine infinie, depuis environ vingt-cinq ans; ils sont déposés dans une salle décorée dans le style gothique, et ornée de meubles et de tableaux de la première moitié du XVI.e siècle : c'est un vrai *musée national en miniature.* Les trois fenêtres sont formées de gentils tableaux d'une seule pièce, habilement placés selon la nature du sujet qu'ils représentent, soit qu'ils appartiennent à l'histoire profane ou sacrée, soit au genre ou au paysage. Lorsque cette salle est éclairée par les rayons du soleil, elle offre un aspect magique et enchanteur : l'on se croirait transporté dans une galerie de nos ancêtres, du temps de Marie de Bourgogne ou de Charles V, si toutefois il en existait alors qui fut formée avec autant de goût.

Ces vitraux peints sont la partie la plus curieuse et la plus intéressante pour l'histoire de l'art : on en remarque de toutes les époques : on y suit les progrès successifs de la décadence de la peinture sur verre. " On en ren-

contre qui nous rappellent l'école des Van Eyck et de leurs élèves; d'autres se rapprochent des compositions gracieuses des Memling et de Luc de Leyde. Viennent ensuite ceux de l'école de Rubens, dont les compositions moins symétriques, sont d'une variété et d'une vivacité de couleurs qui nous prouvent qu'à cette époque l'art du verrier était porté à la perfection; d'autres enfin nous rappellent les procédés inventés par Jean Van Eyck, pour l'exécution des ornemens en broderies qu'avant cette époque on ne pouvait obtenir sur un même morceau de verre „ (1). On a répété à satiéte que l'*art de peindre sur verre est perdu :* c'est une de ces erreurs de convention qu'il est difficile d'extirper. Cet art n'a jamais été perdu : tout ce qu'on pourrait dire, c'est qu'il a été longtemps abandonné pour des ouvrages de grande dimension. Notre savant concitoyen, M.r Cornelissen (2) a combattu victorieusement cette erreur, en rappelant que les vitraux du cloître des Feuillants, à Paris, n'ont été finis qu'en 1709, et ceux du petit cloître des Carmes-Déchaussés, qu'en 1738. M.r Dill, en France, vers la fin du siècle dernier, a tracé de gracieux tableaux sur de grandes glaces de Venise, tableaux dont il incorporait les couleurs à l'aide du feu. Plus tard, M. Bakler, en Angleterre, a exécuté d'après Lonsdale un tableau qui forme l'une des fenêtres de la salle dite des Barons, dans Arundel-Castle, et qui représente le *roi Jean signant la grande charte.* Tout le monde sait qu'aujourd'hui, en Allemagne, on exécute à des prix modérés des verres peints qui ne laissent rien à désirer.

---

(1) Voy. Messager des Sciences et des Arts (ancienne collection) vol. II. année 1824, p. 365.

(2) Voy. Annales Belgiques, 1.er semestre 1821, vol. VII, pag. 7-18.

Nous ne pouvons mieux faire connaître la collection de vases, de cruches en terre, de gobelets, de coupes, etc., de M.r Jean d'Huyvetter, qu'en empruntant à M.r d'Huyvetter lui-même, un extrait de la notice qu'il a placée en tête de son *Cabinet gravé par Mr. Ch. Onghena* (1).

» Les vases, cruches et autres objets exécutés en terre, figurés dans les quatorze premières planches, étaient plus anciennement employés, soit comme meubles de luxe, soit à l'usage domestique et journalier : c'est par leurs ornemens qu'on distingue ceux qui sont d'origine Allemande ou Flamande : il est facile de connaître ces derniers à des formes d'un meilleur goût; tous appartiennent aux XVI.e et XVII.e siècles, ainsi que les plats représentés dans les deux planches suivantes, que leurs formes et leurs embellissemens accessoires doivent faire classer parmi les productions d'origine Française.

» Les inscriptions, l'exécution correcte et l'élégance des formes, appellent aussi une attention toute particulière sur les morçeaux que représente la XVII.e planche, en ce qu'elles indiquent d'une manière incontestable que ces objets, qui appartiennent aussi à la même époque, sont l'ouvrage de nos compatriotes.

---

(1) *Objets rares, recueillis et publiés par M.r Jean d'Huyvetter, etc.*, et gravés sur cuivre par Ch. Onghena, de Gand. Gand, de Goesin-Verhaeghe, in-4.o de 22 planches et de 4 pages de texte. Cet ouvrage, dont il a été tiré quelques exemplaires petit in-folio, n'a jamais été mis en vente : M. d'H. s'en était réservé toute l'édition pour en faire des cadeaux. En le publiant à la sollicitation de ses amis, M. d'H. mû en même temps par une pensée généreuse, voulut contribuer à développer les talents d'un jeune artiste, M.r Ch. Onghena, auquel il portait une affection toute paternelle. Il devait donner lui-même une description détaillée et artistique de son cabinet : la mort ne lui permit pas d'achever ce précieux travail, que M.r son fils, nous l'espérons, terminera et publiera un jour.

II.

» Les quatre planches qui suivent offrent des goblets, bocaux et coupes de toutes formes et dimensions, embellis d'inscriptions ou d'emblêmes et d'armoiries : depuis des siècles et jusqu'à nos jours, l'on s'en sert dans ce royaume et surtout à l'occasion solennelle des banquets de sociétés, ou de corporations, ou dans d'autres fêtes publiques. Nous devons en partie ces objets à des artistes allemands, mais pour la plupart à des artistes du royaume; malgré la vétusté et la fragilité de ces pièces, elles sont d'une belle conservation et dans leur état primitif; elles nous présentent une juste idée de la perfection à laquelle l'art et l'expérience avaient porté la confection d'objets aussi fragiles et aussi délicats.

» La XXII.e et dernière planche représente un des vitraux du salon que nous avons plus particulièrement disposé pour les y placer, arranger et classer; ces objets remarquables, arrachés à la destruction et à une perte irréparable, forment le quart de notre collection. »

Le cabinet d'antiquités de M.r J. d'Huyvetter est orné de quelques tableaux très-intéressants pour l'histoire de l'art et de la peinture : on y remarque principalement une *Invention de la Croix*, attribuée à Josse de Gand, élève de Hubert Van Eyck, et un précieux diptique par Gérard Horenbaut, de Gand, premier peintre de Henri VIII, roi d'Angleterre. Ce diptique qui fut gravé et décrit dans le *Messager des Sciences et des Arts* (nouv. collection, 1.er vol. de 1833) représente la Sainte Vierge pressant l'Enfant Jésus contre son sein : sur la partie qui recouvre ce panneau, le peintre nous a conservé les traits de Liévin Hughenois, abbé de l'antique monastère de S.t Bavon. On y distingue encore une *Sainte famille* d'une grande beauté, peinte par Carlo Maratti.

Amateur zélé pour tout ce qui avait rapport aux monumens de notre ancienne école, M.r d'Huyvetter ne se plaisait

pas moins à encourager les artistes de notre époque auxquels il avait destiné un cabinet particulier, où l'on rencontre des ouvrages des deux frères Verboekhoven, De Noter, Geirnaert, De Jonghe, H. Van Assche, Paelinck, Cogels, Vander Poorten, Moerenhout, Schultz (1), M. P. Surmont, Van Eycke, etc. Parmi ses dessins, on doit remarquer un *album* qui en contient près de cent, tous d'une grandeur uniforme, et des premiers artistes de la Belgique, de la France et de la Hollande.

Une collection rare de médailles et d'ouvrages de choix pour l'histoire de la peinture flamande achève de compléter le cabinet de M.r J. d'Huyvetter, et ne laisse rien à désirer à l'ami de la plus belle de nos gloires nationales.

M.r J. d'Huyvetter accueillait avec des prévenances toutes particulières, les amateurs nationaux et étrangers qui s'empressaient de visiter sa collection, et qui en moins de trois ans a été honorée de la présence du roi Guillaume, de celle de la princesse Amélie de Beauharnais, de son frère le duc Auguste de Luchtenberg et, le 13 janvier 1832, de celle du roi Léopold. Pour perpétuer le souvenir de la première de ces visites, M.r J. d'Huyvetter fit exécuter en 1830, par le graveur Braemt, de Gand, une charmante médaille qui d'un côté représente ses plus beaux vases groupés d'une manière fort gracieuse, et portant

---

(1) Jeune peintre allemand d'un grand talent, envoyé à Gand par S. M. le roi de Prusse, vers 1825, pour copier les parties de la grande composition des frères Van Eyck, qui manquent à la galerie de Berlin. M.r le Vicomte Vilain XIIII, gouverneur de la Flandre Orientale, qui encourage les Beaux-Arts autant qu'il les aime, a proposé à notre gouvernement d'envoyer à son tour à Berlin, l'un de nos artistes pour y copier les *volets* de la même composition qui sont devenus, en 1820, propriété de S. M. le roi de Prusse. Si la pensée de M.r Vilain XIIII s'exécutait, la perte irréparable de ces chefs-d'œuvre nous serait moins sensible.

cette exergue : *Supellectilis Belg. Fictil. et Vitr. Palæotheca. Gandavi*, M.D.CCC.XXIX. Au revers on lit : *Ob favorem quod Guilielm.* I. B. R. *palæothecam visit adprobavitq. Joan. d'Huyvetter Acad. Graph. Director grat. consecr.* Les événemens du mois d'août 1830 empêchèrent que cette jolie médaille, qui est fort recherchée des amateurs, put être présentée à celui dont elle devait rappeler la visite à l'un de nos plus intéressants cabinets.

M.r Jean d'Huyvetter, à peine âgé de 63 ans, fut enlevé le 11 novembre 1833, par suite d'une attaque d'apoplexie, à sa famille éplorée, à ses nombreux amis et à ces beaux-arts auxquels il avait voué une si grande partie de son existence : peu de temps auparavant, il avait eu la douleur de perdre deux de ses amis les plus intimes, M.r L. De Bast, secrétaire de la Société royale des Beaux-Arts, et le savant M.r Ch. Van Hulthem (1). Son fils, M.r Norbert d'Huyvetter conserve non seulement avec un soin religieux l'héritage paternel, mais il l'augmente et l'embellit encore. Il cultive lui-même la peinture avec succès, et a remplacé son père à la direction de l'Académie Royale de dessin et à la Commission pour la conservation des monumens historiques. (2)

A. Voisin.

---

(1) Nous devons à M.r J. d'Huyvetter l'unique portrait lithographié que nous possédions encore de M.r Van Hulthem, et qu'il fit exécuter à ses frais : il le distribua à tous ceux que des liens d'estime ou de reconnaissance attachaient à ce protecteur des arts généreux et instruit.

(2) Nous joignons à cette notice une planche qui représente quelques-uns des vases du cabinet de M.r d'Huyvetter.

Mémoire Historique

SUR

LES BOLLANDISTES ET LEURS TRAVAUX,

SPÉCIALEMENT DEPUIS LA SUPPRESSION DE L'ORDRE DES JÉSUITES, EN 1773, JUSQU'A LEUR RÉUNION AUX RELIGIEUX DE TONGERLOO, EN 1789,

Lu à la séance de la Commission Royale d'Histoire, tenue le 3 avril 1835; *par M.r Gachard.*

Dans la séance du 27 octobre dernier, M.r de Reiffenberg donna lecture de l'analyse, faite par lui, d'un manuscrit appartenant à notre honorable collègue M. l'abbé De Ram, et contenant quelques documens relatifs aux travaux des hagiographes qui furent chargés, sous le règne de Marie-Thérèse, de la continuation du célèbre ouvrage des *Acta Sanctorum.*

J'eus l'honneur de faire observer à la commission que les archives du royaume renfermaient une collection volumineuse de pièces propres à éclaircir, d'une manière complète, ce point intéressant de l'histoire littéraire de la Belgique; et, comme elle m'en témoigna le désir, je m'engageai à lui présenter un travail qui serait le résultat de la mise en œuvre de ces matériaux.

Je viens acquitter ma promesse.

La résolution que la commission a prise, de continuer les *Acta Sanctorum Belgii selecta*, les avis qu'elle pourrait être appelée à émettre sur les moyens de conduire à sa fin le grand ouvrage des Bollandistes, me dispensent de prouver que le mémoire dont je vais donner lecture

rentre dans le cadre des travaux pour lesquels la commission a été instituée. D'ailleurs, lorsqu'il s'agit d'une des plus vastes publications historiques qui aient jamais été exécutées, d'une publication qui a fait tant d'honneur à la Belgique, pourrait-il être permis de douter que, dans le royaume, aussi-bien qu'à l'étranger, on ne sache gré à la commission d'avoir recueilli tous les faits qui s'y rapportent? L'intérêt avec lequel ont été généralement accueillis les extraits insérés au procès-verbal de la séance du 27 octobre, nous est un garant à cet égard.

On connaît fort peu de chose de l'histoire des Bollandistes, depuis la suppression de la Société de Jésus dans la Belgique, en 1773, jusqu'à leur translation à l'abbaye de Tongerloo, en 1789; je crois même que rien n'avait été publié sur ce sujet, avant le procès-verbal de notre séance ci-dessus mentionnée.

Nous devons donc nous féliciter de ce que nos archives renferment tous les documens désirables pour combler cette lacune; ils ne sauraient être plus complets, puisqu'ils comprennent: les décrets et autres actes du gouvernement, relatifs aux hagiographes et aux historiographes; les rapports du commissaire impérial, chargé de la surveillance de ces établissemens; la correspondance du gouvernement général de Bruxelles avec la cour de Vienne; les rapports faits par le prince de Kaunitz, chancelier de cour et d'état de Marie-Thérèse et de Joseph II, à ces deux souverains.

Il n'est aucune de ces pièces que je n'aie parcourue et analysée.

Le travail que je soumets à la commission est basé, dans son entier, sur ces documens authentiques.

Pour y mettre de l'ordre, je l'ai divisé en trois parties.

La première contient un historique succinct de l'entreprise des *Acta Sanctorum* et de celle des *Analecta Belgica*, jusqu'au moment de la suppression des jésuites:

il m'a paru être un préliminaire indispensable, pour l'intelligence des faits qui suivent.

Je fais connaître, dans la deuxième, les délibérations du gouvernement et les dispositions qu'il prit, à l'égard des hagiographes et des historiographes, à partir de l'année 1773 jusqu'à leur établissement dans l'abbaye de Caudenberg.

La troisième enfin est consacrée à leurs travaux pendant la période qui commence à cette dernière époque, et finit à la cession des deux établissemens à l'abbaye de Tongerloo.

§ I.

Quoique les jésuites des Pays-Bas n'aient, en aucun temps, fourni beaucoup d'hommes supérieurs dans les sciences et les lettres, c'est pourtant à eux que l'on est redevable d'une entreprise littéraire qu'aucune autre n'a surpassée en grandeur et en difficultés vaincues, pas même celles qui ont acquis tant de renom aux savantes congrégations de l'ordre de Saint-Benoît. La première idée de la compilation des *Acta Sanctorum* fut conçue par le P. Héribert Rosweyde, d'Utrecht. Ce père, travaillant, vers le commencement du XVII.e siècle, à corriger et épurer les martyrologes romains, et convaincu sans doute du tort que pouvaient faire à la religion les fables dont ils étaient mêlés, forma le dessein gigantesque de faire une collection nouvelle des vies de tous les saints, en puisant à des sources plus pures. Il le communiqua au cardinal Bellarmin, qui l'approuva beaucoup; dès lors, il s'occupa de recueillir les matériaux nécessaires à son entreprise. Il en avait déjà rassemblé une grande quantité, et il avait aussi préparé le plan de l'ouvrage, lorsque la mort le surprit, au milieu de ses travaux, à Anvers, le 5 octobre 1629. Le P. Jean Bolland, ou Bollandus, natif

de Julemont, au pays de Limbourg, (1) qui donna son nom à tous les hagiographes ses collaborateurs et ses successeurs, fut chargé, par ses supérieurs, de poursuivre les travaux commencés par Rosweyde. Il publia, à Anvers, en 1643, les deux premiers volumes des *Acta Sanctorum*, comprenant les vies des saints du mois de janvier.

Un ouvrage immense comme celui-là n'aurait pu avancer que bien lentement sous la main d'un seul homme, quelque instruit, quelque actif qu'il fût. Bollandus s'associa, ou peut-être ses supérieurs lui donnèrent pour collaborateur le P. Godefroi Henschen ou Henschenius, natif de la Gueldre, homme d'un génie supérieur et d'une érudition profonde. Ils publièrent ensemble, en 1658, les trois volumes de février. Peu de temps après, le P. Daniel Papebroeck, réputé l'un des plus savans et des meilleurs critiques de la compagnie de Jésus, leur fut adjoint : Papebroeck était fils d'un riche négociant de Hambourg, établi à Anvers.

Bollandus mourut à Anvers le 12 septembre 1665. En 1660, ses deux associés, sur l'invitation du pape Alexandre VII, s'étaient rendus à Rome, pour examiner les documens anciens qui s'y conservaient et qui pouvaient servir aux *Acta Sanctorum*. De retour à Anvers, en 1662, avec une riche moisson de matériaux, recueillie non-seulement dans la capitale du monde chrétien, mais en Allemagne et en France, ils y publièrent, en 1668, les trois volumes du mois de mars, et, en 1675, les trois du mois d'avril. L'année 1680 vit paraître les trois premiers tomes du mois de mai. Henschenius mourut l'année suivante.

---

(1) Plusieurs biographes font naître Bollandus à Tillemont ou Tirlemont en Brabant : ils se sont trompés.

Il n'était pas aisé de combler le vide laissé par la mort d'Henschenius. En 1685, toutefois, furent livrés au public les tomes IV et V du mois de mai, et, en 1688, les tomes VI et VII du même mois. Le premier volume de juin ne parut qu'en 1695 : le deuxième parut en 1698, le troisième en 1701, le quatrième en 1707, le cinquième en 1709, le sixième et le septième en 1715-1717. Les volumes suivans virent le jour assez régulièrement de deux en deux années. Au moment où les jésuites furent supprimés dans la Belgique, les trois premiers tomes d'octobre, qui complétaient le nombre de cinquante volumes, avaient paru : la dernière publication était de l'année 1770.

Le P. Papebroeck, accablé d'ans et d'infirmités, et devenu aveugle, cessa de travailler à la rédaction des *Acta Sanctorum*, après la publication du cinquième volume du mois de juin, en 1709. Il mourut en 1714, âgé de 86 ans.

Les services qu'il rendit à l'association bollandienne (1) ne se bornèrent pas à ses travaux littéraires. Son père, riche négociant de Hambourg établi à Anvers, comme je l'ai dit, laissa une succession assez opulente. Papebroeck employa la part qui lui en revint à l'acquisition de quantité de manuscrits et de livres dont il enrichit la bibliothèque particulière de l'association : de plus, comme la maison professe des jésuites d'Anvers, où elle était établie, n'avait point de revenus, et que les pères hagiographes, pour la défrayer de leur entretien, étaient obligés de pratiquer la prédication et la confession, Papebroeck proposa aux supérieurs, et il en obtint, qu'ils fussent exemptés de ces devoirs, qui les distrayaient, pendant un temps infini, de leurs travaux

(1) Ces détails sont tirés d'un mémoire envoyé, en 1773, au prince de Starhmberg, par le conseiller du conseil de Brabant Vanden Cruyce, chargé de la suppression des jésuites d'Anvers.

littéraires, moyennant une pension annuelle de 150 florins pour chacun d'eux, pension qui fut depuis portée à 350 fl.

Il n'entre point dans mon plan de donner la nomenclature de tous les jésuites qui poursuivirent l'exécution de l'entreprise commencée par Bolland, Henschen et Papebroeck. Je dirai seulement que ceux qui, en 1773, lors de la suppression de l'ordre, s'en trouvaient chargés, étaient Corneille de Bye, âgé de 45 ans; Jacques De Buë, âgé de 45 ans; Ignace Hubens, âgé de 35 ans, et Joseph Ghesquière, âgé de 41 ans.

Jusqu'en 1688, l'établissement des Bollandistes avait eu peu de consistance (1) : tous leurs revenus se réduisaient au produit de la vente des *Acta Sanctorum*, et aux libéralités que leur faisaient les grands personnages auxquels ils en dédiaient successivement les volumes. C'était peu de chose, en raison des frais considérables qu'entraînaient l'impression de l'ouvrage, l'acquisition des manuscrits et des livres dont les hagiographes avaient besoin, les voyages littéraires qu'ils étaient dans l'obligation de faire, pour compléter leurs matériaux. Cette année-là, le P. Jassing, l'un d'eux, se rendit à Vienne, et présenta à l'empereur Léopold une requête par laquelle il sollicitait, en leur nom, une pension annuelle, sous l'engagement qu'ils prenaient de dédier tous les volumes à paraître, à S. M. I. et aux princes de sa maison. L'empereur leur accorda, mais par une promesse verbale seulement, une pension de mille rixdalers. Comme elle ne fut pas payée, le P. Jassing retourna à Vienne en 1700 : cette fois, il obtint un acte formel de l'empereur, en date du 18 novembre, qui octroyait la pension, et même ordonnait que les arrérages en fussent liquidés. Cependant, ni les arrérages, ni la pension même, ne furent ponctuellement acquittés :

(1) Mémoire du conseiller Vanden Cruyce, ci-dessus cité.

en 1715, il était dû, de ce chef, aux Bollandistes, 33,000 florins. Sur de nouvelles instances faites par eux, l'empereur Charles VI ordonna, le 17 janvier 1716, qu'il leur fût payé, en extinction de tous arrérages, 6,000 florins, et qu'ils reçussent à l'avenir, par forme de pension annuelle, 1,500 fl. pendant dix à onze ans, à la condition bien expresse qu'ils seraient tenus de publier, tous les deux ans, trois tomes. Cette condition ne fut pas remplie, et néanmoins la pension leur fut continuée jusqu'à la suppression de l'ordre, à raison de 1,995 florins, argent courant de Brabant.

En exécution de l'engagement qu'ils avaient pris, les Bollandistes dédièrent tous les volumes qui parurent postérieurement à l'année 1688, à des princes de la maison d'Autriche. Des dix-neuf volumes publiés avant cette époque, cinq avaient été dédiés à des papes, quatre à des princes de la maison de Furstenberg, les autres à des cardinaux, des archevêques, des évêques, et des princes souverains : le 20.e volume de la collection le fut à l'empereur Léopold; le 21.e, à l'impératrice Eléonore; le 22.e et le 23.e, à l'empereur Joseph I; le 24.e, à l'impératrice Amélie; les 25.e, 26.e, 27.e, 29.e, 34.e, 35.e et 37.e, à l'empereur Charles VI; le 28.e, à l'impératrice Elisabeth; le 38.e, à l'impératrice Marie-Thérèse; tous les autres, à des archiducs et à des archiduchesses.

Tels furent l'économie et l'ordre qui présidèrent à la direction de la société bollandienne, que, sans autres ressources que le produit de la vente de leurs ouvrages, la pension payée par la cour impériale et les libéralités du père Papebroeck et de quelques autres personnes, parmi lesquelles on compte les évêques De Smet de Gand, et Van Susteren de Bruges, les jésuites hagiographes étaient parvenus, à l'époque de l'extinction de leur ordre, à amasser un capital de 136,000 fl. B.t, qui, placés à

rente, leur donnait un revenu annuel de 9,133 fl. 18s 1d, revenu que le débit des *Acta Sanctorum* augmentait, année commune, de 2,400 florins. Et ils avaient été pourtant dans le cas de faire des dépenses assez considérables à la maison professe d'Anvers, où ils étaient établis, pour y avoir une bibliothèque et des salles de travail, séparées du quartier qu'occupaient les autres jésuites; ils avaient, en outre, acquis une maison particulière, où ils entretenaient une imprimerie et un imprimeur qui ne travaillaient que pour eux; enfin ils firent beaucoup de largesses à la maison professe, dont ils payèrent plus d'une fois les dettes. Par la suppression de leur ordre, tous leurs capitaux et leurs propriétés furent dévolus au fisc royal.

A l'époque où cet événement arriva, il y avait peu d'années que les jésuites avaient fait transférer, aussi à la maison professe d'Anvers, un autre établissement littéraire, qui existait auparavant à Malines : je veux parler du *Musæum Bellarmini*, fondé vers le commencement du 18.e siècle par le chancelier de Brabant De Grysperre, et augmenté par l'archevêque Humbert De Præcipiano, dans le but d'écrire contre les jansénistes, ainsi que contre les autres ennemis de la société. Le *Musæum Bellarmini* possédait un fonds d'environ 50,000 florins de capital, outre beaucoup de manuscrits et une bibliothèque assez riche (1).

Les discussions sur le jansénisme et le molinisme étaient heureusement tombées dans l'oubli. Les jésuites résolurent de donner à la dotation du *Musæum* une destination infiniment plus utile : ils conçurent le dessein d'en employer les revenus à la publication d'*Analectes Belgiques*; déjà ils avaient rassemblé de nombreux matériaux pour cette

(1) M.r Delmotte a donné les mêmes détails sur cet établissement dans sa notice consacrée au marquis du Chasteler, *Archives du nord de la France et du midi de la Belgique*, t. IV. p. 118.

entreprise, et ils en avaient même fait paraître le prospectus (1), lorsqu'éclata la catastrophe qui anéantit leur ordre.

Les jésuites employés aux *Analecta Belgica* étaient, sous la direction de l'hagiographe Ghesquière, Donatien

(1) Ce prospectus, imprimé à Anvers, chez J. Grangé, en 1773, forme huit pages in-4°. Il est intitulé : *Prospectus operis quod inscribetur : Analecta Belgica ad XVII provinciarum Belgii ac ditionum interjacentium historiam dilucidandam pertinentia, etc.*

Il existe aux archives, une lettre du comte de Nény relative à ce prospectus, qui m'a paru assez intéressante, pour la transcrire ici ; elle porte la date du 26 mai 1773, et est adressée au secrétaire d'état, M.r De Crumpipen :

« Il y a déjà dix ans que j'ai proposé aux jésuites d'Anvers d'entreprendre l'ouvrage dont le prospectus ci-joint a été remis à S. A. le ministre plénipotentiaire. Je leur en avais tracé le plan, dont l'objet était de rassembler, dans un ou tout au plus dans deux volumes in-folio, tout ce qui se trouve d'essentiel dans l'immense ouvrage des *Acta Sanctorum*, sur la géographie, l'histoire et la chronologie des Pays-Bas, surtout pendant le moyen âge. J'ai eu avec eux, particulièrement avec le P. provincial, plusieurs conférences sur cet objet. Je leur ai montré la facilité de l'exécution; et, après avoir vaincu les obstacles qu'ils m'opposaient, je réussis enfin, il y a environ deux ans, à les déterminer. Au commencement de l'hiver dernier, le P. provincial vint m'entretenir du plan qu'on avait arrangé dans la Société, et suivant lequel cet ouvrage sera composé de 36 et peut-être de plus de volumes in-4.°, puisqu'on se propose d'y faire entrer des vies des saints tout entières, et que le P. provincial m'a dit que la vie de S.t Bavon seule remplira tout un volume. Je lui ai répondu que je respectais beaucoup les saints, mais que je ne prévoyais pas que j'aurais jamais ni l'envie ni le temps de lire la vie de S.t Bavon ; qu'ainsi le plan arrangé par la Société ne s'accordait pas avec mes idées, qui ne tendaient qu'à faire répandre de nouvelles lumières, dirigées par la critique, sur ce qu'il y a de véritablement intéressant dans l'histoire, et dont l'accomplissement aurait fait beaucoup d'honneur aux jésuites flamands. Le P. provincial m'assura que sa façon de penser s'accordait avec la mienne, mais qu'il n'avait pas été le maître de la faire adopter; à quoi je répliquai qu'il fallait donc les laisser faire. »

Du Jardin, âgé de 35 ans; Philippe Cornet, âgé de 39 ans, et François Lenssens, âgé de 30 ans.

L'établissement des Bollandistes et l'établissement du *Musæum* étaient entièrement distincts. Le père Clé, directeur de la maison professe d'Anvers, avait, à la vérité, voulu les réunir : mais les Bollandistes s'y opposèrent, et, la chose ayant été soumise à la décision du général, il prononça en leur faveur.

Il me reste, pour compléter ces notions préliminaires, à faire connaître la manière dont les Bollandistes travaillaient, et quelques autres points relatifs tant à la partie littéraire qu'à la partie purement matérielle de leur entreprise. J'ai trouvé de curieux renseignemens, à ce sujet, dans un rapport qu'adressa au prince de Starhemberg, le 7 juillet 1778, le conseiller d'état De Kulberg, qui les tenait des Bollandistes eux-mêmes; je les reproduis textuellement :

« Les hagiographes, dit M.r De Kulberg, parvenus à » traiter d'un certain jour d'un mois, entraient en con- » férence, rassemblaient tous les saints honorés ce jour-là » dans l'église, que renfermaient tous les différens mar- » tyrologes connus : ensuite, on délibérait sur les saints » de ce jour dont on traiterait, et sur ceux qu'on omet- » trait, soit parce qu'on en avait déjà traité, soit parce » qu'il y avait des raisons d'en traiter plus tard, ou de » n'en point traiter du tout, et on rendait compte, dans » l'ouvrage, des raisons qui avaient déterminé à prendre » l'un ou l'autre parti. Ceci fait, l'on s'arrangeait sur le » partage du travail, et chacun des historiographes pre- » nait à soi de traiter de tel ou tel saint.

» Il est bon de savoir que la vie d'un saint se trouve » autant de fois répétée dans les *Acta Sanctorum* sous » la date du jour de sa mort, qu'elle a été trouvée avoir » été écrite de fois par des auteurs connus ou inconnus,

» soit en manuscrit, soit par la voie de l'impression; et » les découvertes faites à cet égard en tout temps par » les hagiographes sont prodigieuses. Toutes ces vies du » même saint, insérées les unes après les autres dans » l'ouvrage, font l'objet des observations, des discussions » et de la critique des hagiographes, et ils ont été recon- » nus de tout temps pour avoir excellé en ce genre de » travail.....

» Lorsqu'un hagiographe, d'après cet esprit, ces prin- » cipes et cette marche, avait travaillé la vie, ou une » des vies du saint qu'il s'était chargé de traiter, il en » faisait faire l'impression par *quaternion*, formant huit » pages. L'imprimeur en tirait un exemplaire, le portait » à l'auteur, qui en faisait la correction, et l'exemplaire » lui était remis, corrigé selon ses remarques, par l'im- » primeur. Ce n'était que dans ce moment, que l'hagio- » graphe auteur faisait passer son ouvrage à ses confrères, » selon l'ancienneté. Chacun l'examinait, et tenait ses » notes. On s'assemblait ensuite, et l'on délibérait sur les » changemens, si l'on trouvait à en faire : la décision, » en cas de parité de voix, était emportée par l'auteur, » comme étant celui qui, ayant examiné les choses de » plus près, était plus en état d'en juger.

» Ce premier imprimé, vu ainsi par l'assemblée, était » remis, redressé ou non, à l'imprimeur : il en faisait » tirer un troisième exemplaire que l'auteur revoyait de » nouveau, et alors on en tirait 800 exemplaires.

. . . . . .

» Les volumes se répandaient dans le monde entier, » à mesure qu'ils paraissaient. Il n'en restait, dans le » magasin des hagiographes, au moment que la société » fut dissoute, que deux exemplaires de chaque volume » des mois de janvier, février, mars, avril et mai. Les autres

» volumes qui s'y trouvaient étaient des mois postérieurs : » juin, juillet, août et septembre (1).....

» Quand l'impression de quelque tome était assez avancée, » pour qu'on prévît de l'avoir achevée dans une demi-année, » les hagiographes écrivaient, à Vienne, à leur procureur, » pour le charger de s'enquérir à qui il plairait à l'em- » pereur que le tome qui devait paraître fût dédié. Le » procureur faisait tirer sur toile le portrait du prince ou » de la princesse désigné par S. M. I. : ce portrait, après » avoir été examiné et approuvé par la cour, était envoyé » aux hagiographes, qui le faisaient graver en Hollande, » et en envoyaient une épreuve à Vienne, où on lui faisait » subir une censure. Il n'était imprimé définitivement » qu'après avoir reçu l'approbation de la cour impériale.

» Dans le même temps, on s'occupait de la censure de » l'ouvrage. Jamais un autre que le censeur ecclésiastique, » ne censura les tomes des *Acta Sanctorum* : les hagiogra- » phes ne souffrirent, en aucun temps, quelque opposition » ou prétention, de ce chef, de la part des censeurs royaux. » Voici comme l'on en usait à cet égard. A mesure qu'il » y avait quatre ou cinq quaternions imprimés au correct, » on les remettait au censeur ecclésiastique : celui-ci, » après qu'il avait examiné le dernier quaternion pour le » volume, formait, s'il y trouvait matière, une note de » ce qu'il y avait à y redire ou corriger, et cette note était » insérée à la fin du volume, à la tête des *addenda et* » *corrigenda*.

---

(1) A la suppression des jésuites dans la Belgique, le gouvernement trouva, dans leurs bibliothèques, une quinzaine d'exemplaires complets des *Acta Sanctorum*. Il en fut vendu un au prix de 1,000 fl. B.t ; un autre, dans une vente publique à Bruxelles, fut payé 645 fl. de change. En 1780, il en restait entre les mains du gouvernement neuf exemplaires : il les céda au libraire Ermens, de Bruxelles, pour 4,950 florins, c'est-à-dire à raison de 550 florins l'exemplaire. (G.)

» Au moment où l'impression du volume était achevée, » les hagiographes rédigeaient un abrégé de ce qu'il ren- » fermait, et le faisaient imprimer, sous le titre de *Synopsis*, » et cela se réduisait à un livret d'une feuille de papier » à huit pages; et des exemplaires de cet abrégé s'en- » voyaient de suite à chacun de leurs correspondans, qui » les répandait et les faisait circuler, pour l'information » du public et le débit du volume.

» Il n'est peut-être pas hors de propos d'insérer ici la » liste des correspondans qu'avaient les hagiographes dans » les différentes parties de l'Europe, tant pour les infor- » mations relatives à la matière même de l'ouvrage, que » pour le débit. Ils avaient, pour ce débit :

» A *Utrecht*, C. Kribber;

» A *Amsterdam*, la veuve Merkus et Frickx, ainsi qu'un nommé Henri Castaing;

» A *Vienne*, le P. Hamert et le P. Appel, jésuites;

» A *Cologne*, la veuve Metternich, Jean-Michel-Joseph Pütz et J.h Henri Simonis;

» A *Munich*, le père Kransperger, jésuite;

» A *Rome*, le père Frambachs, jésuite et pénitencier flamand;

» A *Venise*, le père Lombardi, jésuite;

» A *Turin*, les frères Reycends;

» A *Lyon*, les frères De Tournes, qui servaient aussi pour Genève;

» A *Paris*, De Bure;

» A *Lisbonne*, les frères Du Beux.

» Aucun de ces correspondans ne prenait l'ouvrage que » sur commande: de façon que rien ne sortait du magasin, » qui ne fût vendu.

» Quant à la correspondance des hagiographes pour les » recherches et les informations dont ils avaient besoin, » elle existait particulièrement dans les savans que les

» maisons des jésuites renfermaient dans les différentes » parties de l'Europe et du monde entier.

» Ils avaient pris et suivi le système bien entendu de » s'occuper de rassembler des matériaux pour l'avenir même » le plus reculé, en même temps qu'ils étaient occupés » à rédiger ce qui se trouvait de nécessaire au travail pré- » sent..... »

§ II.

La Société de Jésus fut supprimée dans la Belgique par des lettres-patentes du 13 septembre 1773, ordonnant l'exécution de la bulle de Clément XIV *Dominus ac Redemptor*, en date du 21 juillet de la même année.

Des commissaires du gouvernement, tirés des tribunaux supérieurs de justice, se rendirent, le même jour (20 septembre) et à la même heure, dans tous les établissemens de la Société : ils y donnèrent lecture à la communauté assemblée, de la bulle de suppression et des lettres-patentes qui la rendaient exécutoire; ils firent fermer les églises et les écoles; ils apposèrent les scellés aux archives, aux bibliothèques, à l'argenterie des églises et chapelles, aux dépôts d'argent, aux sacristies, etc.

Le conseiller du conseil de Brabant Vanden Cruyce, chargé de cette commission pour la maison professe d'Anvers, eut ordre « de faire comparaître les ci-devant jésuites em- » ployés à la rédaction des *Acta Sanctorum*, et de leur » déclarer que le gouvernement, satisfait de leurs travaux, » pourrait être disposé à avoir pour eux des égards par- » ticuliers. »

En même temps que ces mesures étaient prises, le prince Charles de Lorraine instituait un comité, qui devait délibérer sur toutes les affaires que la suppression des jésuites amène-

rait (1). Ce comité eut à examiner, dans sa séance du 22 février 1774, ce qu'il convenait de faire par rapport aux Bollandistes et aux historiographes : il émit l'opinion « que » l'ouvrage des Bollandistes ne paraissait point propre à » étendre les lumières et à propager les connaissances » humaines ; que son objet avait déjà été rempli avec succès » tant par les savantes recherches des bénédictins fran- » çais, que par l'excellente histoire de l'abbé Fleury, qui » était entre les mains de tout le monde, tandis que l'ou- » vrage excessivement volumineux des Bollandistes ne pou- » vait convenir qu'à des bibliothèques publiques, où peu » de gens y avaient recours, et où tout au plus quelques » savans le consultaient de temps en temps. »

Un mois après, le comité tenait un tout autre langage : « L'ouvrage des Bollandistes, disait-il dans un rapport » du 2 avril 1774, jouit d'une réputation assez distinguée » dans l'Europe savante : il a été loué par les écrivains » les moins suspects de partialité en faveur de la Société, » tels que Bayle et les auteurs de l'Encyclopédie, et son » produit annuel de fl. 2,400, qui est fourni presque » entièrement par l'étranger ; mérite quelque attention, » en l'envisageant comme un objet de commerce. Les » fonds des Bollandistes proviennent, en partie, de fon- » dations et dotations faites par différens particuliers pour » l'avancement d'un travail qu'ils regardaient comme » utile à l'église et propre à répandre un nouveau jour » sur l'histoire ecclésiastique, et l'équité semble demander » qu'ils soient employés selon l'intention des fonda-

(1) Ce comité fut composé, sous la présidence du comte de Nény, chef et président du conseil privé, des conseillers du conseil privé Leclerc et Philippe de Nény, et des conseillers du conseil des finances Cornet de Grez et Limpens.

» teurs..... L'entreprise des historiographes paraît aussi » mériter des encouragemens de la part du gouverne- » ment. L'histoire intéressante de ce pays n'a pas encore » été écrite comme elle aurait dû l'être..... » Le comité ne pensait pas toutefois que ces deux entreprises dussent être confiées, au moins entièrement, à des membres de la Société supprimée. Il trouvait préférable d'associer quelques-uns de ceux qui y avaient été employés comme hagiographes ou historiographes, à d'autres gens de lettres, ou de faire présider à leur travail quelque savant *sur les principes duquel on pût compter.*

Il faut convenir que cette variation d'opinions dans les membres du comité n'était guère propre à recommander ses propositions.

Le prince de Starhemberg (1), à qui le duc Charles de Lorraine avait remis la direction supérieure des mesures que rendait nécessaires la suppression des jésuites, crut devoir, avant de s'arrêter à un plan quelconque relativement à la continuation des *Acta Sanctorum* et des *Analecta Belgica*, faire sonder les intentions des anciens hagiographes et historiographes. Ceux-ci déclarèrent être prêts à poursuivre les travaux auxquels ils s'étaient livrés jusqu'alors : tous leurs vœux se bornaient à être nommés membres de l'académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles; ils se soumettaient, du reste, au traitement qu'il plairait à l'impératrice de leur assigner.

L'idée d'agréger les Bollandistes à l'académie, pour leur faire continuer leurs ouvrages sous la direction de ce corps savant, avait déjà été suggérée au prince de Starhemberg

---

(1) Il était ministre plénipotentiaire de l'impératrice pour le gouvernement général des Pays-Bas, près de la personne du duc Charles de Lorraine.

par l'abbé De Nélis. Le comité institué pour les affaires jésuitiques la combattit de toutes ses forces. Il ne trouvait, en aucun des hagiographes et des historiographes, les qualités requises pour faire partie d'une académie; il allait plus loin : il prétendait que le jour de leur admission dans l'académie de Bruxelles marquerait la décadence de cette compagnie, qu'ils rempliraient de tracasseries et d'intrigues. Changeant encore une fois de système, il émettait l'opinion que l'on fît continuer les *Acta Sanctorum* par les régens et professeurs du grand pensionnat qu'il était question d'établir à Bruxelles, conjointement avec quelques savans qu'on pensionnerait à cet effet (1).

Le ministre, peu ébranlé par des avis qui se contredisaient l'un l'autre, et dont le caractère passionné était d'ailleurs manifeste, persista à proposer au prince Charles de Lorraine que l'académie, à laquelle on agrégerait un ou deux des Bollandistes et des historiographes, fût chargée, sous la surveillance du gouvernement, de la continuation des *Acta Sanctorum* et des *Analecta Belgica*, et que, dans cette vue, il lui fût assigné les rentes appartenantes aux deux établissemens : moyennant quoi, le salaire des individus employés et tous les autres frais seraient supportés par elle. Le duc Charles de Lorraine transmit ce projet à l'impératrice, en l'appuyant de son approbation (2).

Le prince de Kaunitz ne trouva praticables ni les vues du comité, ni celles du ministre plénipotentiaire. Selon lui, le meilleur parti qu'il y eût à prendre était de faire continuer les *Acta Sanctorum* dans le même esprit qui avait jusqu'alors présidé à leur rédaction, et d'y employer en

(1) Rapport du 19 octobre 1775.
(2) Relation du 24 avril 1776.

conséquence la même classe de rédacteurs. La vie des saints, disait-il, tient à la religion : donc il n'appartient qu'aux gens d'église de l'écrire, et les recherches qu'exige une pareille entreprise ne peuvent être l'affaire que d'une société monacale, telle qu'était celle des Bollandistes. Kaunitz pensait que l'on trouverait, dans l'une ou l'autre des abbayes de la Belgique, des religieux qui auraient du goût pour l'étude de l'histoire et de la diplomatique, et auxquels on pourrait, dans la suite, confier la continuation des ouvrages des hagiographes et des historiographes. En attendant, rien n'empêchait qu'on en chargeât quelques-uns des ex-jésuites qui y travaillaient avant la suppression de leur ordre, en les engageant à s'établir dans une abbaye où ils trouveraient à s'associer des coopérateurs parmi les religieux, qui à leur tour en formeraient d'autres avec le temps. Que si, contre toute apparence, cet arrangement ne pouvait s'effectuer, il n'en fallait pas moins préférer, pour la continuation de l'ouvrage, les anciens rédacteurs, en leur assignant de ce chef des pensions honnêtes, toujours sans dépendance aucune envers l'académie. Il était certainement possible, poursuivait-il, que, parmi les membres de ce corps littéraire, il y en eût qui pussent être employés avec succès à la compilation des *Acta Sanctorum* : mais pourquoi chercher, pour achever cet ouvrage, de nouveaux ouvriers, tandis que l'on avait ceux qui y avaient constamment travaillé avec le plus grand succès? D'ailleurs, ajoutait le chancelier, il ne convenait en aucune façon que le gouvernement parût directement dans ce qui regardait le fonds du livre, parce que la circonstance que telle ou telle opinion était publiée de l'aveu de l'autorité supérieure n'y donnait aucun poids, et que le gouvernement serait cependant mêlé, ou du moins cité d'une manière peu agréable, dans les querelles des savans : il serait compromis bien

davantage, s'il arrivait que la cour de Rome fît mettre quelque tome à l'*index*. Le prince de Kaunitz terminait, en faisant observer qu'il serait contre les intérêts du trésor royal d'attribuer, même par forme d'essai, à l'académie, les revenus provenant des Bollandistes et des historiographes (1).

Marie-Thérèse ayant adopté toutes les idées de son chancelier, celui-ci les développa dans des instructions détaillées qu'il fit parvenir au ministère de Bruxelles (2).

Eclairé sur les volontés de la cour de Vienne, le prince de Starhemberg n'avait plus qu'à y conformer le plan qui devait présider à la continuation des travaux des Bollandistes : les nombreuses occupations dont était chargé ce ministre, furent cause toutefois que dix-huit mois s'écoulèrent encore avant qu'une annonce officielle vînt révéler au public les intentions du gouvernement relativement à cet objet. Cependant, elle était attendue du monde savant avec anxiété. Pendant les deux années qui suivirent la suppression des jésuites, les Bollandistes avaient, de l'aveu du ministère, continué leurs travaux à la maison professe d'Anvers : mais, en 1775, cette maison ayant été destinée à l'établissement d'une académie militaire, ils s'étaient vus obligés d'en sortir, et d'y abandonner tous leurs matériaux ; on conçut alors sérieusement la crainte d'une interruption indéfinie de leur entreprise. Toutes les incertitudes cessèrent, par un décret du prince Charles de Lorraine, du 19 juin 1778.

Ce décret, adressé aux conseils privé et des finances,

---

(1) Lettre de Kaunitz au prince de Starhemberg, du 8 juin 1776. — Rapports du même à Marie-Thérèse, des 2 septembre et 8 décembre même année.

(2) Lettre du prince de Kaunitz au prince de Starhemberg, du 11 décembre 1776.

portait que l'impératrice avait résolu de faire continuer les *Acta Sanctorum* et les *Analecta Belgica*, d'après les directions contenues en un plan en vingt articles, y annexé, et dont voici les principales.

L'établissement des Bollandistes sera transféré dans l'abbaye de Caudenberg : il y sera continué par les ex-jésuites De Bye, De Buë et Hubens.

Ces trois Bollandistes auront un traitement fixe et des émolumens.

Le traitement fixe consistera dans 800 florins de pension pour chacun d'eux, y compris celle de 360 florins qui leur était attribuée en qualité de membre de la société supprimée. Cette pension leur sera payée leur vie durant, dans le cas même que, par défaut de santé, ils devinssent hors d'état de travailler, ou qu'ils cessassent de le faire par des motifs agréés du gouvernement.

Ils auront, en outre, le logement et la table dans l'abbaye.

Pour indemniser, de ces deux chefs, la communauté de Caudenberg, le gouvernement lui paiera 250 florins à titre du logement, et 250 florins à titre de la table, pour chacun des Bollandistes.

Les mêmes avantages étaient accordés à l'abbé Ghesquière, en qualité d'historiographe ; et de plus, comme il ne devait point participer aux émolumens dont jouiraient les Bollandistes, il lui était assuré des gratifications annuelles, sur les revenus du *Museum Bellarmini*.

Le magasin des *Acta Sanctorum* sera transporté à l'abbaye de Caudenberg, qui fera le débit des volumes imprimés et à imprimer.

Le produit de la vente des volumes, prélèvement fait des frais d'impression, de papier et autres, se partagera comme suit : L'abbaye aura la moitié du bénéfice, à la charge de récompenser le garde du magasin, un copiste

qui travaillera à la mise au net des manuscrits, et les religieux élèves dont il sera question ci-après. L'autre moitié appartiendra aux rédacteurs, entre lesquels elle sera divisée par portion égale.

On prendra, parmi les religieux de l'abbaye, à l'intervention des Bollandistes et du commissaire du gouvernement, deux élèves, pour les associer au travail des *Acta Sanctorum* : lorsque ces élèves seront devenus rédacteurs en chef, le gouvernement paiera à chacun d'eux une pension de 440 florins.

La bibliothèque des Bollandistes sera déposée, à leur usage, dans leur appartement, à l'abbaye de Caudenberg : les livres et manuscrits qui ne pourront y trouver place seront remis à la bibliothèque royale.

Aussitôt après l'entrée des Bollandistes à l'abbaye, il sera tenu un comité composé, sous la présidence d'un commissaire du gouvernement, de l'abbé de Caudenberg, des trois Bollandistes et du religieux de l'abbaye qui sera préposé à la garde du magasin et au débit de l'ouvrage. Ce comité discutera tout ce qui concerne le matériel de l'entreprise : le résultat de ses délibérations sera soumis au gouvernement.

Les *Acta Sanctorum* s'imprimeront à l'imprimerie royale, qui s'enrichira des caractères, presses, fonds de papier et autres effets de l'imprimerie que les Bollandistes avaient à Anvers.

La tâche confiée à l'historiographe Ghesquière était déterminée comme suit :

Il extraira des *Acta Sanctorum*, et des matériaux qu'on y emploie, les faits ou passages qui pourront servir aux *Analecta Belgica*, ainsi que les jésuites avaient l'intention de le faire.

Il fera aussi des extraits ou des indications des matières de la collection du *Musæum Bellarmini*. A cet effet,

cette collection restera à son usage dans l'abbaye, sous un récépissé à en fournir par lui.

Il gardera en outre et mettra en ordre, dans un catalogue raisonné, les mémoires et notices que l'on demandera aux abbayes et maisons religieuses, sur les documens existant dans leurs archives et bibliothèques, qui pourraient être employés à la rédaction des *Analecta belgica.*

Aussitôt que les matériaux nécessaires seront préparés, il sera nommé un comité, à l'effet de proposer au gouvernement, sur le rapport de l'historiographe, les personnes à employer, la méthode à suivre et les arrangemens à prendre pour la rédaction et l'édition des *Analecta belgica.* L'abbé Ghesquière sera, de droit, membre et secrétaire de l'association littéraire qui sera instituée à cette fin.

Le dernier article du plan exprimait l'intention de l'impératrice que l'ouvrage des Bollandistes fût achevé le plus tôt possible, et, pour atteindre ce but, le gouvernement général prescrivait qu'ils lui soumissent un prospectus dans lequel les époques de publication des volumes à paraître fussent indiquées.

Le prince de Starhemberg avait jugé convenable, avant de proposer au duc Charles de Lorraine, qu'il décrétât ce plan, de le communiquer à l'abbé de Caudenberg et aux quatre ex-jésuites que son exécution concernait. Ils ne trouvèrent rien à y reprendre d'essentiel. G. S. Warnots, abbé de Caudenberg, avait demandé lui-même au ministre que son abbaye fût préférée à d'autres, pour établir les Bollandistes et le *Musæum Bellarmini.*

Pour compléter les arrangemens ordonnés par le décret du 19 juin 1778, le duc Charles de Lorraine nomma, le 22 du même mois, le conseiller d'état et du conseil privé, De Kulberg, commissaire à l'effet de tenir la main, de la part du gouvernement, « à ce que la résolution prise par » S. M. de faire continuer l'ouvrage des *Acta Sanctorum,*

» ainsi que les recherches commencées sous le titre » d'*Analecta belgica*, eût son exécution d'une manière » autant prompte qu'utile. » Ce sont les termes mêmes de l'acte du gouverneur-général.

§ III.

Dès le mois d'avril 1778, les abbés De Bye, De Buë, Hubens et Ghesquière avaient été invités, par le conseiller fiscal de Brabant, au nom du gouvernement général, à se rendre à Bruxelles. Ils répondirent de suite à cet appel, et, dans le courant du même mois, ils étaient déjà installés à l'abbaye de Caudenberg.

Le premier soin du conseiller De Kùlberg fut de s'assurer de la façon de penser de ces religieux relativement aux dispositions contenues dans le décret du 19 juin. Il les trouva satisfaits, et prêts à se livrer au travail avec ardeur. De son côté, l'abbé de Caudenberg montrait le plus louable empressement à leur procurer toutes les commodités qu'ils pouvaient désirer. Malheureusement, leur bibliothèque et leurs archives avaient été, en 1775, à l'occasion de l'établissement de l'académie militaire dans la maison professe d'Anvers, jetées confusément, et sans inventaire, dans des caisses, et transportées ainsi à Bruxelles : or, jusqu'à ce que leurs livres et leurs papiers fussent déposés et rangés à l'abbaye, il leur était impossible de mettre la main à l'ouvrage. Ils étaient très-inquiets sur ce point (1).

Conformément aux articles 7 et 10 du plan, les hagiographes et l'abbé de Caudenberg, de commun accord,

(1) Voyez, à cet égard, l'extrait inséré au procès-verbal de la séance de la commission du 27 octobre 1834.

et de l'agrément du commissaire impérial, firent choix de deux religieux de l'abbaye, pour élèves. L'un se nommait François-Joseph Reynders : il était âgé de 29 ans, et remplissait les fonctions de proviseur de la communauté ; l'autre n'avait que 22 ans, et se nommait Jean-Baptiste Fonson : tous deux étaient de Bruxelles (1). Fonson manifesta du zèle et d'heureuses dispositions pour les travaux auxquels on venait de l'associer ; aussi fut-il, plus tard, comme je le dirai en son lieu, agrégé aux Bollandistes. Mais Reynders, rebuté par les difficultés qu'il y trouvait, ne tarda pas à y renoncer.

Pour remplir les vues de l'impératrice, formulées dans le dernier article du plan, M. De Kulberg convint avec les hagiographes des quatre points qui suivent :

I.° Les Bollandistes n'omettaient, ci-devant, rien de ce qui avait trait à la vie d'un saint. Tout fait indistinctement qui y avait rapport, qu'il fût authentique ou apocryphe, y était inséré, et faisait l'objet d'un commentaire, où on l'adoptait, ou le rejetait. Il fut jugé à propos, pour abréger l'ouvrage, de ne plus discuter, dans les commentaires, que des questions et des faits qui le méritassent par leur importance.

2.° Les Bollandistes avaient été constamment dans l'usage de publier toutes les vies d'un saint qu'ils avaient recueillies, même celles déjà mises en lumière. Cette répétition fut jugée inutile : on trouva qu'il suffisait de donner une de ces vies, en mettant sous les yeux du lecteur, de la manière la plus sommaire, les faits mentionnés dans les autres, qui n'étaient point rappelés dans celle qu'on lui offrait, ou qui n'y étaient pas rapportés avec les mêmes détails. Ce ne serait que dans des circonstances particu-

(1) Rapport du conseiller Kulberg, du 7 juillet 1778.

lières, et pour des raisons très-fortes, qu'on se permettrait de reproduire en entier les vies d'un saint déjà données par d'autres écrivains.

3.° Des vies de saints dont les Bollandistes prouvaient le caractère apocryphe, et qu'ils rejetaient comme telles, n'en étaient pas moins insérées tout au long dans les *Acta Sanctorum*, même lorsqu'elles n'étaient pas inédites. On décida que, à l'avenir, l'on se bornerait à montrer, par des extraits tirés de ces vies, qu'elles étaient fabuleuses.

4.° Enfin, on abrégea encore l'ouvrage, en convenant que les miracles avérés seraient seuls, à l'avenir, l'objet de commentaires, et qu'on ne s'expliquerait, sur les autres, que par de courtes remarques. Antérieurement, tous les miracles attribués à un saint, quels qu'ils fussent, passaient par le creuset de l'analyse et d'une discussion critique.

Ces différentes réformes devaient produire une réduction d'un cinquième dans les travaux à terminer. Mais, en en rendant compte au prince De Starhemberg, par son rapport du 7 juillet 1778, M. De Kulberg lui fit observer que, d'après le sentiment des hagiographes, qui était aussi le sien, il ne fallait point en faire mention dans le *prospectus* à rendre public, parce qu'une déviation des règles que les Bollandistes avaient suivies jusqu'alors, pourrait discréditer l'ouvrage aux yeux de certaines personnes.

Le prince De Starhemberg approuva ces raisons, non moins que le système de modifications proposé par les hagiographes. Il donna son assentiment au choix des deux élèves désignés parmi les religieux de Caudenberg. Il déclara que les livres, les manuscrits et les papiers que les Bollandistes possédaient à Anvers, seraient déposés à l'abbaye, pour l'usage des hagiographes, mais qu'ils ne leur seraient confiés qu'à titre de prêt, et sous inventaire, l'impératrice entendant se les réserver, pour en enrichir,

après l'achèvement des *Acta Sanctorum*, la bibliothèque de Bourgogne, devenue publique. « Quant à la censure, » poursuivait le ministre (M. De Kulberg, dans son rapport, » avait avancé (1) que les Bollandistes n'avaient jamais » voulu se soumettre qu'à la censure ecclésiastique), je » vous prie, monsieur, de me présenter vos idées sur les » moyens de la remplir d'une manière convenable. Il en » faut une sans doute : mais cette censure ne doit pas » servir de contrainte à l'opinion des rédacteurs. Le gou- » vernement doit éviter que la censure ne le compromette, » comme étant ou pouvant être de sa part une accession » à tel ou tel système qui serait en controverse entre les » théologiens ; mais, tandis qu'il est juste de laisser une » certaine liberté aux rédacteurs, il est bien nécessaire » aussi qu'on prenne quelques précautions pour un ouvrage » continué maintenant par ordre et aux frais du gouverne- » ment. Lorsque la Société existait, les rédacteurs avaient » un frein, parce que tous les membres de l'ordre étaient » des surveillans intéressés à prévenir qu'il ne se glissât » rien de contraire aux règles et aux ménagemens qu'il » était de la prudence, autant que de leur intérêt, de » faire observer rigoureusement : à présent que ces cen- » seurs n'y sont plus, il faut au moins un supplément, » et prévenir que, par les facilités qu'on accorderait aux » continuateurs, on ne contrevienne aux premières règles » qu'on exige en matière de censure (2). »

Le prince de Starhemberg revint, sur ce dernier sujet, dans des instructions qu'il transmit au commissaire impérial, en date du 20 avril 1779 : « Ayant pesé et considéré, lui

(1) Voyez ci-dessus, page 209.

(2) Lettre du prince De Starhemberg au conseiller De Kulberg, du 20 août 1778.

» écrivit-il, tout ce qui concerne l'article de la censure, » il a été jugé, monsieur, que, quoiqu'il ne s'agisse et » ne puisse s'agir, dans aucun cas, de gêner la liberté » du travail et des opinions des écrivains, beaucoup moins » d'adopter à cet égard une marche qui tendrait à faire » présumer seulement que le gouvernement voulût entrer, » en quelque manière que ce soit, dans le fond des thèses, » soutènemens, discussions ou controverses, auxquels » l'ouvrage peut donner matière, il était cependant in- » dispensable d'en assujétir les productions aux règles » ordinaires de la censure, réduites, comme vous le savez, » à la surveillance nécessaire pour prévenir que, dans les » ouvrages remis à l'impression, il ne se glisse rien de » contraire à la religion, à l'état et aux mœurs. Vous » voudrez bien en prévenir l'abbé de Caudenberg, ainsi » que les rédacteurs, en leur développant l'esprit de la » chose, et pourvoir à ce qu'à mesure qu'il y aura des » cahiers à remettre à l'impression, on s'adresse aux canaux » ordinaires : vous voudrez bien aussi vous concerter, de » ma part, avec le procureur-général de Brabant..... »

Dans le mois d'octobre 1778, on commença de transporter à l'abbaye de Caudenberg les papiers des Bollandistes. Ceux-ci avaient, au milieu de leur bibliothèque, à Anvers, un grand bureau, avec 240 tiroirs divisés par mois et jours de l'année, qui renfermaient des actes relatifs aux saints, et les écrits déjà préparés sur les vies de ces saints. Ce bureau fut replacé à Caudenberg. Tous les documens qui y avaient été contenus furent retrouvés dans le meilleur ordre. Les manuscrits et les papiers du *Museum Bellarmini* furent de même successivement transportés à l'abbaye. Les hagiographes et l'abbé Ghesquière en donnèrent reçu. Quant aux livres qui composaient les bibliothèques des deux établissemens, on en fit un triage : on leur remit, aussi sous récépissé, ceux qu'ils désigné-

rent comme leur étant nécessaires pour la continuation de leurs travaux; une autre partie fut destinée à être vendue avec les livres des jésuites : le reste fut déposé à la bibliothèque royale.

Le 10 mai 1779, le conseiller De Kulberg présenta ses vues au ministre plénipotentiaire, relativement aux *Analecta belgica*, dont la compilation était confiée à l'abbé Ghesquière. « Jusqu'à présent, disait ce commissaire, ce » titre d'*Analectes belgiques* n'a présenté que des idées » assez vagues sur la nature de l'ouvrage, et le pros- » pectus qui en a été publié en 1773, quelque soigneu- » sement travaillé qu'il soit, m'a paru laisser beaucoup » à désirer, pour se le représenter dans le vrai jour et » dans toute son étendue. » Il avait donc cru devoir en conférer avec l'abbé Ghesquière, l'un des principaux rédacteurs du plan publié en 1773, et celui-ci, d'après le résultat de leurs conférences, avait formé les projets suivans que le commissaire soumettait au ministre :

1.° Idée des *Analectes belgiques*;

2.° Idée de la marche dans la rédaction et impression des *Analectes*, suivie d'un projet pour perpétuer l'établissement des historiographes;

3.° Projet d'une lettre de l'historiographe Ghesquière aux chapitres, aux abbayes et autres maisons religieuses;

4.° Liste des chapitres, abbayes et maisons religieuses auxquelles cette lettre pouvait être envoyée;

5.° Observations sur le projet concernant la formation d'un dépôt public d'antiquités.

M. De Reiffenberg a donné une analyse fidèle de la première de ces pièces (voy. le procès-verbal de la séance du 27 octobre 1834) : je n'ai donc pas besoin de m'y arrêter.

Dans la seconde, qui était signée aussi par Ghesquière, et portait la date du 6 mai 1779, il assurait qu'il serait

à même de faire imprimer, chaque année, au moins un volume des *Actes des Saints belgiques*, format in-4.° et de 750 pages. Il comptait avoir terminé cette partie des *Analectes* en dix ans.

Il évaluait à cinq ou six volumes du même format, le contenu de la première partie des *Analectes*, qui devait être consacrée à des recherches concernant les provinces et les peuples des Pays-Bas, suivant leurs divers états, sous les Celtes, les Romains, les Francs; sous les divers comtes, ducs ou seigneurs particuliers; sous les Bourguignons et la maison d'Autriche. Il croyait pouvoir fournir, tous les deux ans et demi, un volume de cette partie, en même temps que deux des Actes des Saints.

Enfin, la troisième partie des *Analectes*, qui devait contenir les chroniques belges inédites, tant latines que françaises et flamandes, aurait formé cinq volumes in-4.°, en n'y comprenant que la chronique rimée de Brabant, celle de De Dynter, et celle de Corsendonc. Si l'on y joignait les diplômes publiés par Miræus d'après des copies infidèles, ou d'après des cartulaires peu exacts, et les chartes qu'il n'avait pas connues, elle s'augmenterait d'un volume. Il faudrait la porter à dix volumes, dans le cas qu'on voulût la grossir d'une nouvelle édition de certaines chroniques de villes, d'évêchés ou de monastères, telles que la chronique de Cambrai et d'Arras attribuée à Balderic, l'une des meilleures qui existassent, et qui était devenue très-rare; les chroniques des abbayes de Villers, de Lobbes, de Stavelot, de Saint-Martin de Tournai, de Vicogne, de Saint-Bertin, etc., qu'on ne trouvait imprimées que dans les vastes collections de D'Achéry, de Martène ou de Mabillon, ou dans d'autres recueils, devenus bien rares et très-chers.

Après avoir développé ces différens points, l'abbé Ghesquière étendait ses vues au-delà du terme qui pouvait

être nécessaire pour l'achèvement des *Analectes*. Il voulait que l'on jetât les fondemens, à l'abbaye de Caudenberg, d'une société littéraire qui, lorsque ce recueil aurait été publié, s'occupât de mettre au jour d'autres ouvrages, et notamment 1.° une histoire suivie des Pays-Bas en langue française, ou bien un abrégé chronologique de cette histoire, dans le goût de celui fait par le président Hénault; 2.° une histoire littéraire des Pays-Bas, en français ou en latin, modelée sur celle de l'histoire littéraire de la France par les Bénédictins; 3.° un recueil complet des antiquités belgiques. Les statues, les bas-reliefs, les cachets, les médailles, les anneaux, les bracelets, les amulettes et généralement toutes autres antiquités romaines trouvées dans les Pays-Bas, auraient composé la première partie de ce recueil : dans la seconde seraient entrés les mausolées, sarcophages et autres monumens sépulcraux des princes, des évêques ou des personnes illustres des Pays-Bas; les sceaux, les cachets, les armoiries dont les anciens souverains des dix-sept provinces se servaient; les monnaies frappées dans les Pays-Bas sous les princes carlovingiens; les monnaies des ducs, comtes ou seigneurs de ces provinces, frappées avant 1500.

Cette pièce était suivie d'une note, dans laquelle Ghesquière proposait que l'on donnât à la société à ériger dans l'abbaye de Caudenberg le titre de *Société des Antiquaires de Bruxelles*, et que l'on formât dans la même abbaye un dépôt d'antiques.

La lettre à écrire aux chapitres, aux abbayes et autres maisons religieuses avait pour objet d'obtenir de ces corps une liste détaillée des chroniques, diplômes, chartes, actes de conciles ou synodes tenus dans les Pays-Bas avant 1500, ainsi que de toutes autres pièces historiques existant en manuscrit dans leurs archives ou bibliothèques.

Dans la cinquième pièce citée ci-dessus, l'abbé

Ghesquière présentait des observations dont quelques-unes me paraissent mériter d'être transcrites ici : « Il y a près » d'un siècle et demi, disait-il, que la seule partie des » Pays-Bas actuellement soumise à l'auguste maison » d'Autriche, ne cédait à aucun pays de l'Europe, pas » même à l'Italie entière, ni pour l'érudition des anti- » quaires, ni pour le nombre des beaux cabinets d'antiquités.

» Les Goltzius, les Laurinus, les Nonnius, les Ortelius, » les Livinus Torrentius, les Livinus Hulsius, les Gorlæus, » les Theodorus Gallæus, les Andræas Schottus, les » Hemelarius, les Gevartius, les Albertus Rubenius, » tous nés ou établis dans cette partie des Pays-Bas, » seront à jamais mémorables dans les fastes littéraires, » et figureront avec distinction à côté des plus célèbres » antiquaires que toutes les autres parties de l'Europe ont » produits depuis le rétablissement des belles-lettres.

» Il existait alors, dans les seuls Pays-Bas, un plus » grand nombre de cabinets d'antiquités, que dans toute » l'Allemagne et l'Espagne, prises ensemble; et, si l'on » en doit croire un auteur, très-modéré dans tout ce qu'il » a avancé, le nombre des cabinets d'antiquités formés » dans les Pays-Bas allait alors jusqu'à *deux cents*.

» Mais, malheureusement pour ces mêmes pays, il n'est » que trop avéré que la plupart des monumens les plus » respectables de l'antiquité y ont subi un sort bien fatal, » entre les mains de ceux qui les possédèrent après la » mort de ces grands hommes, et que, malgré l'exemple » de nos voisins, qui, depuis plus d'un siècle, les recher- » chent si avidement, ces mêmes trésors, que la terre » semblait n'avoir cachés dans son sein, que pour les sauver » de la fureur des barbares, sont devenus, chez nous, » la *victime* de l'avarice, ou le jouet de l'ignorance.....

» Si l'on excepte, continuait-il, le cabinet d'antiquités » de son altesse royale notre sérénissime gouverneur, celui

» de MM. les chanoines de la cathédrale de Tournai, » celui de M. le comte de Leeuwerghem à Gand, quoique » peu complet quant à la partie des antiques, enfin la » petite collection que le soussigné a formée avec les secours » pécuniaires de ses parens, à peine trouverait-on, dans » tous les Pays-Bas autrichiens, un seul cabinet d'anti- » quités grecques ou romaines, qui soit digne d'un coup- » d'œil de la part d'un étranger curieux, ou qui puisse » servir à l'éclaircissement de l'histoire ancienne. »

Ghesquière s'attachait ensuite à faire ressortir l'importance des collections d'antiquités, non-seulement sous le rapport de l'art, dont elles servaient à constater les commencemens et les progrès, mais aussi sous celui de l'histoire : « Combien de fois, s'écriait-il, une seule médaille » ancienne, un bas-relief antique, ou tout autre monu- » ment ancien, n'ont-ils pas jeté plus de jour sur un fait » contesté, ou sur une époque douteuse, qu'un long » mémoire académique ! »

Le conseiller De Kulberg appuyait et recommandait toutes les idées suggérées par l'historiographe de l'impératrice; leur exécution ne pouvait, selon lui, que faire beaucoup d'honneur aux lettres, et répandre un nouveau lustre sur la Belgique : seulement, il lui paraissait impossible qu'un seul homme, parvenu à l'âge de cinquante ans, accomplît une entreprise aussi vaste. Il rappelait, à cette occasion, au ministre plénipotentiaire, que Ghesquière avait eu, pendant un an, pour associés au travail des *Analectes*, immédiatement après la publication du prospectus en 1773, les abbés Lensens et Cornet; il disait que ces deux sujets avaient prouvé leur aptitude à ce travail, et il concluait à ce qu'ils fussent adjoints à l'abbé Ghesquière, avec les mêmes avantages qui étaient assurés à celui-ci : au moyen de quoi, l'établissement historiographique acquerrait la consistance qui avait été donnée à l'hagiographie.

Mais la cour de Vienne, tout en regardant comme un devoir de faire continuer les *Acta Sanctorum* et les *Analecta belgica*, pour lesquels elle avait trouvé des dotations spéciales dans la succession jésuitique, n'entendait pas y consacrer même les revenus de ces fondations, tout entiers. Le prince De Starhemberg fit connaître au conseiller De Kulberg que, quoique les vues de l'abbé Ghesquière fussent bonnes, et que son plan pût même avoir des avantages (je me sers de ses propres expressions), les directions qu'il avait reçues de la cour impériale ne lui permettaient pas de concourir à leur exécution. Il lui était expressément recommandé de n'excéder, dans aucun cas, pour la dépense des *Analecta*, la somme annuelle de 1,500 florins, qui formait, à 3 p. %, le revenu de la dotation du *Musæum Bellarmini*; il était donc impossible de donner à l'abbé Ghesquière des coopérateurs, aux frais du gouvernement. Le ministre plénipotentiaire faisait encore observer à M. De Kulberg que, d'après le décret d'établissement de l'hagiographie et de l'historiographie, conforme aux instructions de Vienne, les travaux de l'historiographe devaient consister, pour le moment, non pas à publier les *Analecta belgica*, mais à en rassembler les matériaux; qu'ainsi, l'abbé Ghesquière avait poussé ses idées trop loin: ce qui n'empêchait pourtant pas que, si l'on trouvait le moyen de livrer au public quelque partie des Analectes, sans qu'il en résultât des frais pour le trésor royal, cela ne se fît. Le ministre invitait le commissaire du gouvernement à lui présenter un nouveau plan, conçu d'après ces observations, et il lui témoignait le désir qu'il le formât de concert avec l'abbé Nélis. (1)

---

(1) Lettre du prince de Starhemberg du 9 août 1779, et mémoire y joint.

M. De Kulberg satisfit à la demande du ministre par un rapport en date du 15 septembre 1779. D'accord avec M. De Nélis, il y proposait l'établissement d'une association de gens de lettres qui aurait son siège à l'abbaye de Caudenberg, et qui serait composée de l'abbé Nélis, du baron De Fraûla, de l'abbé Heylen, prévôt de Lierre, tous trois membres de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles; de l'abbé Ghesquière, de l'abbé Lensens qu'on lui adjoindrait, sans charge nouvelle pour les finances royales (l'abbé de Caudenberg offrant de le loger *gratis* et de lui fournir la table, moyennant une indemnité à prélever sur le produit éventuel des publications à faire); enfin de l'abbé de Caudenberg lui-même, sous la présidence d'un commissaire du gouvernement. Cette association commencerait de suite la publication des *Analectes*. Monsieur De Nélis et lui avaient trouvé que borner le travail de l'abbé Ghesquière, pendant un assez grand nombre d'années, à recueillir des pièces, pour laisser peut-être, après lui, tout l'honneur de leur mise en lumière à d'autres, serait peu encourageant et peu équitable d'ailleurs. « En » second lieu, continuait M. De Kulberg, M. De Nélis juge, » comme moi, que l'on tirera infiniment plus de parti d'une » association formée dans le moment présent, que d'atten- » dre, pour la composer, qu'on ait complètement vers soi » tous les matériaux, tels qu'on les aura jugés nécessaires » pour en entamer la rédaction. Une société de gens de » lettres qui se réunit dans un premier moment, pour » recueillir, rédiger et perfectionner en commun, de con- » cert et en même temps, un ouvrage, et qui coopère » ainsi avec unanimité, sera toujours infiniment plus utile » à la chose, qu'une association formée après la collection » de tous les matériaux, à laquelle les membres n'auront » eu aucune part, et qui, après le temps employé, pén- » dant un grand nombre d'années, par une personne seule,

» pour colliger et tenir des notes à sa façon et à sa propre » méthode, devront commencer par donner un temps » considérable encore à l'examen et analyse des matériaux » et des notes, avant d'en pouvoir tirer parti, et d'être » en état de les mettre en œuvre. »

Le ministre plénipotentiaire, après en avoir référé au prince De Kaunitz, informa M. De Kulberg qu'il accédait entièrement à ce que celui-ci avait proposé par son rapport, « pourvu toutefois que les frais, y compris le traitement » dont l'abbé Ghesquière jouissait, et ce que le trésor royal » payait aussi, pour son compte, ou à son sujet, à l'abbaye » de Caudenberg, n'excédât pas la somme annuelle de » 1,500 florins. » M. De Kulberg pouvait donc, après s'être entendu derechef avec M. De Nélis, faire les dispositions nécessaires pour mettre leur projet à exécution.

Mais de nouvelles combinaisons succédèrent, en peu de temps, à celles qui venaient d'être adoptées.

L'Académie impériale et royale des Sciences et Belles-Lettres, fondée, depuis peu d'années, à Bruxelles, par Marie-Thérèse, ne fut pas plutôt instruite du projet d'érection d'une société littéraire, formée avec la mission de publier les *Analectes belgiques*, qu'elle en éprouva de l'inquiétude, peut-être même de la jalousie. « Cette » inquiétude produisit dans son sein une espèce d'agita- » tion. Elle crut entrevoir, en cela, le dessein formé » d'élever autel contre autel, le but de lui ravir le mérite » et la gloire d'un travail qu'elle regardait comme lui » appartenant exclusivement; elle se le persuada, et, par » une marche conséquente à cette persuasion, elle mé- » dita de faire usage de moyens propres à empêcher » l'érection, ou du moins les progrès de cette société » littéraire, comme lui étant étrangère (1).

(1) Rapport du conseiller Kulberg au prince De Starhemberg, du 2 mai 1781.

Le premier moyen que l'Académie employa fut d'attirer à elle l'abbé Ghesquière, en l'appelant à faire partie de son corps. Ensuite elle créa un comité qu'elle chargea de publier les monumens de l'histoire du pays; elle le composa du marquis Du Chasteler, de l'abbé De Nélis, de MM. Gérard et Des Roches, et de l'abbé Ghesquière. Ce comité tint ses premières séances dans le mois de novembre 1780, sous la présidence du marquis Du Chasteler.

Cela fait, elle s'efforça de démontrer au prince De Starhemberg que l'établissement d'une société particulière de gens de lettres à l'abbaye de Caudenberg, pour la publication des *Analectes*, devenait inutile, et qu'il était préférable d'en confier le soin au comité qu'elle avait tiré de son sein. Le marquis Du Chasteler et l'abbé De Nélis s'employèrent chaudement, dans ce but, auprès du ministre : le conseiller De Kulberg y concourut lui-même, en proposant, par un rapport spécial, que la rédaction des *Analectes* et l'emploi des fonds annuels du *Musæum Bellarmini*, subordonnés aux dispositions qui avaient été faites antérieurement, fussent confiés au comité historique (1). Il fit plus : comme le marquis Du Chasteler avait un vif désir d'être nommé commissaire du gouvernement près le comité, il pria le ministre de lui conférer cette commission, que lui Kulberg avait remplie jusqu'alors. Tous ces arrangemens furent sanctionnés par différentes dépêches du prince De Starhemberg, datées du 16 mai 1781.

L'une s'adressait au chancelier de Brabant, M. De Crumpipen, en sa qualité de président de l'Académie. Le ministre l'informait qu'il avait résolu de transmettre la direction, tant littéraire qu'économique, du *Musæum Bellarmini*, au marquis Du Chasteler, et lui communi-

(1) Rapport au prince De Starhemberg, du 2 mai 1781.

quait les principaux points des instructions données à celui-ci.

La seconde était écrite au marquis Du Chasteler. Après lui avoir notifié la résolution qui l'appelait à remplacer le conseiller De Kulberg dans la direction du Musée Bellarmin, le ministre excitait son zèle, ses soins et son activité, pour accélérer, autant qu'il pouvait dépendre de lui, les progrès d'un établissement aussi utile. « En » même temps, ajoutait-il, je ne puis me dispenser de » vous recommander beaucoup de prudence et de ména- » gemens dans les résolutions que le comité prendra, » soit relativement à l'impression de quelque manuscrit » ou autre ouvrage destiné à entrer dans le recueil des » *Analectes belgiques;* soit par rapport à de nouveaux » objets de dépense, qui ne sauraient entrer dans les » vues de S. M., ni dans celles du gouvernement; soit » enfin qu'il s'agisse de quelques annonces à insérer dans » les feuilles publiques, dont il conviendra qu'avant tout, » vous communiquiez les projets au président de l'Aca- » demie, avec lequel vous vous entendrez aussi toutes » les fois qu'il sera question de délibérer au comité sur » quelque affaire extraordinaire ou intéressante; et, lorsque » le président jugera à propos de se rendre aux assemblées » du comité, il va sans dire qu'il doit avoir la préséance » et la semonce, tout comme il les a à l'Académie, dont » le comité est une annexe..... » Un mémoire, joint à cette dépêche pour servir d'instructions au nouveau commissaire du gouvernement, le chargeait d'assembler, de temps en temps, soit chez lui, soit en l'abbaye de Caudenberg, les membres du comité, à l'effet de délibérer sur l'objet des travaux qui leur étaient confiés; de faire tenir, par l'abbé Ghesquière, un protocole de ces délibérations, et enfin de rendre compte, par écrit, de mois en mois, au ministre plénipotentiaire, de l'état des choses.

Une partie des livres appartenant au *Museum Bellarmini* avait été, comme je l'ai dit ci-dessus, réservée pour la bibliothèque royale, et d'autres étaient même destinés à être vendus. D'après le désir exprimé par le comité historique, une lettre, en date du même jour, du prince De Starhemberg, adressée à M. Gérard, auditeur de la chambre des comptes, auquel avait été donnée la commission de rassembler et cataloguer toutes les bibliothèques des jésuites, lui prescrivit de faire transporter ces livres à l'abbaye de Caudenberg, où demeurait l'abbé Ghesquière.

En même temps, l'abbé Chevalier, conservateur de la bibliothèque royale, recevait l'autorisation de laisser suivre aux membres du comité, sous leur récépissé, et par deux volumes à la fois, tous les ouvrages, manuscrits ou imprimés, dont ils auraient besoin pour leurs travaux.

L'ardeur que le comité établi par l'Académie manifestait pour la publication des monumens de l'histoire nationale, et les connaissances qu'on se plaisait à reconnaître dans les membres dont il était composé, firent, à sa naissance, concevoir le plus heureux augure de ses travaux. La vérité m'oblige à le dire : le résultat ne répondit que médiocrement à l'attente. L'abbé Ghesquière seul accomplit avec honneur la tâche qu'il s'était imposée. Ses collègues, à l'exception du marquis Du Chasteler, qui publia un petit volume in-4.°, la chronique de Gilbert, chancelier de Baudouin V, comte de Hainaut, ne produisirent rien. Il est vrai que, en 1783, l'abbé De Nélis annonça le dessein de mettre au jour, en 30 à 35 volumes in-4.°, une collection d'historiens belgiques; mais ce projet ne fut suivi d'aucune exécution. Peut-être, dans cette occasion, le zèle et les talens des membres du comité furent-ils paralysés par un obstacle qui a fait avorter bien des entreprises du même genre : le manque

des fonds nécessaires. L'abbé Ghesquière était le seul d'entre eux qui fût indemnisé de ses travaux, et les frais de publication devaient se couvrir par le produit de la vente des ouvrages : ressource qui devint aussi précaire qu'insuffisante, du moment où Joseph II supprima une partie des maisons religieuses, et priva par-là les entreprises littéraires des principaux souscripteurs qui les avaient soutenues jusqu'alors.

Les publications de l'abbé Ghesquière eurent lieu dans l'ordre suivant :

Le premier volume des *Acta Sanctorum Belgii selecta* parut en 1783; le deuxième, en 1784; le troisième, en 1785; le quatrième, en 1787; le cinquième, en 1789 (1). Tous sortirent des presses de Lemaire, à Bruxelles.

En 1785, l'abbé Corneille De Smet fut adjoint à Ghesquière, en qualité de *lecteur et copiste d'anciennes écritures*; le gouvernement lui assigna, pour ce travail, une gratification annuelle de 300 florins. Plus tard, il reçut aussi le titre d'*historiographe*. Il travailla, avec Ghesquière, à la rédaction des tomes III, IV et V des *Acta Sanctorum Belgii*.

Je reviens à l'établissement des hagiographes.

Ce ne fut que dans les premiers mois de l'année 1780, que cet établissement eut pris toute sa consistance. Le conseiller De Kulberg en déduisait les raisons dans un rapport au ministre plénipotentiaire (2) : « Les bâtimens » que l'abbé de Caudenberg a érigés, par destination » propre à l'établissement, tant pour le logement des » hagiographes, que pour l'emplacement de leur biblio-

(1) Ghesquière fit paraître, en 1794, à l'abbaye de Tongerloo, le 6.e volume, en compagnie avec le père Thys, religieux de cette abbaye.

(2) Rapport du 3 mai 1780.

» thèque; la remise de tous leurs livres, manuscrits et » papiers, ainsi que l'arrangement de cette bibliothèque » intéressante : tout cela, disait-il, n'a demandé rien » moins que les deux années écoulées; et maintenant, » tout est achevé et fini, au point qu'on peut dire, dans » toute l'étendue du terme et de la chose, que cet éta- » blissement existe en l'abbaye de Caudenberg, comme » il existait dans la maison professe des jésuites à Anvers. »

Le 51.e volume des *Acta Sanctorum*, qui était le 4.e du mois d'octobre, parut vers la fin de la même année. Les hagiographes avaient sollicité la faveur de pouvoir le dédier à l'impératrice elle-même. Marie-Thérèse préféra qu'il le fût à l'un de ses fils qu'elle chérissait particulièrement, l'archiduc Maximilien.

Au mois de mai 1781, le religieux de Caudenberg, J. B. Fonson, fut agrégé à l'hagiographie avec une pension de 440 florins (1), et une part dans les bénéfices égale à celle des autres associés (2). Cette décision fut rendue par le prince De Starhemberg, sur le rapport du commissaire du gouvernement, à la demande des abbés De Bye, De Buë et Hubens, qui voulurent reconnaître par-là l'application, la conduite et les talens de ce jeune religieux. Le ministre accorda, dans le même temps, aux hagiographes, un autre point qu'ils sollicitaient avec instance : ce fut la permission d'avoir, dans l'abbaye de Caudenberg, une imprimerie pour l'édition des *Acta Sanctorum* (3). D'après le plan décrété en 1778, l'impression de cet ouvrage avait dû être confiée à l'impri-

(1) Les autres hagiographes recevaient 800 florins de pension; mais, sur cette somme, 360 florins leur étaient donnés, en qualité d'ex-jésuites.

(2) Lettre du prince De Starhemberg au conseiller De Kulberg, du 13 mai 1781.

(3) Acte du 19 mai 1781.

merie royale, aux frais toutefois de l'établissement hagiographique : en l'ordonnant ainsi, le gouvernement n'avait eu d'autre but, que de favoriser les hagiographes; mais ils démontrèrent qu'ils en étaient au contraire lésés, et qu'ils pouvaient obtenir la confection de leurs volumes à un prix moindre que celui que l'imprimerie royale demandait, pour se rembourser de ses dépenses. Tout le matériel de la typographie que les Bollandistes avaient eue à Anvers, et qui avait été réuni à l'imprimerie royale, fut donc transporté à l'abbaye de Caudenberg. L'abbé de cette maison, ainsi que les hagiographes, souscrivirent l'engagement de ne jamais employer la typographie qu'on venait, par un privilège spécial, de les autoriser à mettre en activité, que pour l'impression des *Acta Sanctorum*.

L'association bollandienne perdit un de ses membres en 1782. Le 18 juillet de cette année, l'abbé Hubens mourut. Le gouvernement, sur la proposition du conseiller De Kulberg, appela, pour réparer cette perte, dom Anselme Berthod, bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, grand-prieur de Luxeuil, membre des académies de Besançon et de Bruxelles. Dom Berthod, parvenu à l'une des plus importantes dignités de son ordre, pouvait espérer de s'y élever encore : mais son amour pour les travaux historiques lui fit préférer de venir s'enfermer dans l'abbaye de Caudenberg, pour y continuer une œuvre d'érudition patiente et laborieuse qui n'honorait pas moins l'église que les lettres. Il arriva à Bruxelles le 9 octobre 1784 : sa nomination fut signée le 30 du même mois.

Ce fut vers ce temps, que le système de réformes, conçu par Joseph II, commença de se développer dans la Belgique. L'abbaye de Caudenberg, entre un grand nombre d'autres maisons religieuses, se vit frappée de suppression, malgré tous les droits que le chef de cette communauté

avait à la bienveillance du gouvernement. Dès lors il fallut songer à fixer ailleurs le siége de la société bollandienne : un décret des gouverneurs-généraux, en date du 25 juillet 1786, ordonna sa translation dans les bâtimens de la bibliothèque des ci-devant jésuites.

Dans la même année 1786, le 52.e volume de la collection, qui était le 5.e du mois d'octobre, fut livré au public. D'après les ordres de l'empereur, il fut dédié à l'archiduc François, grand-prince de Toscane, aujourd'hui l'empereur François I.er (1). Quelque futile que cela puisse paraître, je signalerai ici un changement que Joseph II ordonna dans la dédicace, d'après les observations du prince De Kaunitz : les hagiographes, s'adressant à l'archiduc, s'y étaient servis des mots *serenitas tua ;* il leur fut prescrit de les remplacer par ceux de *regia celsitudo tua.* Joseph II n'agit pas du reste envers ces savans avec la même libéralité que l'impératrice sa mère : Marie-Thérèse, en 1780, avait fait graver, à ses frais, le portrait de l'archiduc Maximilien, et leur en avait fait présent ; il ne voulut pas, lui, entrer dans cette dépense.

D'autres actes, d'une plus haute gravité, vinrent révéler aux hagiographes le peu de sollicitude de la cour de Vienne pour leurs travaux. Dès le mois d'avril 1784, le prince De Kaunitz écrivait que l'empereur n'était pas satisfait de la lenteur qu'ils semblaient y apporter, et qu'il s'attendait à ce que, à l'avenir, ils publiassent, *tous les ans,* au moins un tome de la vie des saints, et qu'ainsi l'ouvrage fût achevé au plus tard en dix années : Kaunitz avait précédemment mandé au ministère de Bruxelles qu'il attribuait le peu d'activité des Bollandistes au désir d'éterniser les profits qui leur étaient attribués, mais que, si leur travail

(1) Ceci était écrit avant le 2 mars 1835, jour du décès de ce prince.

ne répondait pas à l'idée qu'on s'en était formée, il fallait le faire cesser d'abord.

Les Bollandistes n'eurent pas de peine à se justifier. Ils remontrèrent que, si, depuis leur établissement à Bruxelles, à la fin de 1778, ils n'avaient publié qu'un volume, on devait l'attribuer à cette circonstance fâcheuse, qu'il avait fallu une année entière pour rétablir de l'ordre dans leur bibliothèque et leurs archives; que, pendant deux années, ils n'avaient été que trois, tandis que, avant la dissolution de l'ordre, ils étaient au nombre de quatre; que, néanmoins, ils auraient fait paraître un volume en 1782, et un autre en 1784, si la mort de l'abbé Hubens et la maladie de l'abbé De Bye n'avaient pendant long-temps réduit la société au seul abbé De Buë. Ils terminèrent, en déclarant que l'empereur pouvait être assuré de leur parfaite soumission, de tout leur zèle, et de leur désir de répondre à ses intentions, mais que, vu la nature de l'ouvrage, et l'étendue de chaque volume, il n'était pas possible qu'ils en produisissent un chaque année.

Ces raisons, et d'autres encore qu'ils auraient données, ne pouvaient faire revenir sur un parti qui était arrêté. Le 23 août 1788, le conseil du gouvernement chargea la chambre des comptes de s'expliquer sur les moyens d'en finir avec les Bollandistes. Il est à remarquer qu'ils n'étaient plus que trois alors: dom Berthod était décédé à Bruxelles le 19 mars précédent.

La chambre des comptes montra, par des calculs d'une exactitude minutieuse, que le trésor royal gagnerait, à la suppression des Bollandistes et des historiographes, de deux à trois mille florins par année, car, d'après le décret d'établissement de 1778, la pension annuelle de 800 florins leur était assurée leur vie durante. Elle trouva, du reste, que cet établissement n'était aucunement utile.

La commission ecclésiastique et des études, entendue

à son tour, loin de prendre la défense d'une entreprise littéraire dont l'importance devait trouver des appréciateurs dans ses membres, si elle n'en avait pas rencontré dans ceux de la chambre des comptes, émit une opinion que je reproduirai, pour donner une idée de l'esprit qui animait les chefs du gouvernement à cette époque : « L'ouvrage » des Bollandistes, disait-elle dans son *votum* du 11 oc- » tobre 1788, est loin d'être achevé, et on ne peut guère » se flatter d'en voir la fin. Cet ouvrage n'a d'autre mérite » que celui d'un répertoire historique, surchargé de détails » énormes qui auront toujours peu d'attraits pour de véri- » tables savans. Il est étonnant que, lors de l'abolition » de l'ordre jésuitique, on soit parvenu à intéresser le gou- » vernement *dans un pareil fatras*..... Il est plus que temps » d'y mettre fin. »..... Et les mêmes hommes disaient encore le 31 janvier 1789 : « La commission est bien éloignée de » partager la prétendue vénération profonde dont l'Europe » savante serait imbue à l'égard des *Acta Sanctorum*. Si » cette immense collection renferme quelques monumens » historiques qui pourraient être précieux, ils sont noyés » dans une multitude de faits fort peu intéressans pour » tout savant profane, et le temps qu'il faudrait perdre » à faire le dépouillement de la partie utile qui se trouve » fondue au milieu de tant de volumes, ne serait pas le » moindre des inconvéniens qu'y trouverait tout homme » de lettres. Au reste, l'objet principal qui doit occuper le » gouvernement est de se débarrasser des frais..... »

Le 16 octobre 1788, le conseil du gouvernement notifia à la chambre des comptes qu'il avait résolu de faire cesser le travail des Bollandistes et des historiographes, et qu'en conséquence, à partir du 1er novembre suivant (1),

(1) Le père Feller dit, à cette occasion : « Le philosophisme faisant

on devrait se borner à payer aux abbés De Bye, De Buë, Fonson, Ghesquière et De Smet, leur pension annuelle de 800 florins. Ainsi fut consommée, sous le règne d'un monarque qui prétendait à la gloire de régénérer ses peuples, en les éclairant, une œuvre de parcimonie mesquine, disons mieux de véritable vandalisme : car les deux établissemens qu'il supprimait n'étaient pas à charge à son trésor, il les avait trouvés dotés de fonds plus que suffisans pour leur entretien. Quelque jugement que l'on porte sur Joseph II, sa conduite dans l'affaire des Bollandistes sera une tache éternelle à sa mémoire.

Cependant, l'annonce de la suppression des Bollandistes avait répandu une véritable consternation parmi les amis des lettres et de l'histoire, non-seulement en Belgique, mais dans les pays voisins. Dans une séance des états de Flandre, il fut fait la motion de proposer au gouvernement la continuation des *Acta Sanctorum*, aux frais de la province. Plusieurs abbayes conçurent le même dessein. En France, il fut sérieusement question de faire acquérir les collections des Bollandistes et des historiographes par la congrégation de Saint-Maur, qui se serait chargée de l'achèvement des deux ouvrages (1).

» toujours de plus grands progrès sur l'esprit des gouvernemens, celui » de Bruxelles supprima l'ouvrage et détruisit la société des Bollandistes » en 1788, le jour de la Toussaint, époque choisie par dérision et la » morgue philosophique. (*Dictionnaire historique*, au mot *Bollandus*.)

(1) J'ai trouvé, sur ce projet, au cabinet des chartes et diplômes de l'histoire de France, dépendance de la bibliothèque du roi, à Paris, les pièces dont voici l'analyse :

M. Moreau, historiographe de France, à M. De Nélis, évêque d'Anvers, 21 *novembre* 1788.

On dit que l'ordre est donné de vendre les collections des Bollandistes : cela est-il vrai ? à qui devrait-on s'adresser pour les acquérir ? les paierait-on

L'abbaye de Tongerloo en Brabant ayant la première fait des démarches dans le but que je viens d'indiquer, ce fut avec elle que, après quelques négociations, le gouvernement traita. Par une convention du 11 mai 1789, il lui transféra la propriété des bibliothèques des Bollandistes et du Musée Bellarmin, avec le matériel y appartenant, ainsi que du fonds de magasin des ouvrages des

---

cher? On aurait le projet de les faire acheter par la congrégation de Saint-Maur.

Réponse de M. De Nélis, 3 décembre 1788.

Il ne sait encore ce que l'on fera de la dépouille des Bollandistes. Plusieurs abbayes songent, dit-on, à l'acquérir.

Le garde des sceaux (Barentin) à dom Chevreux, général de la congrégation de Saint-Maur, 22 novembre 1788.

Il lui propose d'acquérir, pour la faire continuer par les bénédictins de Saint-Maur, la collection des Bollandistes.

Le même au chevalier de la Gravière, résident de France à Bruxelles, 22 novembre 1788.

Il le prie de lui dire s'il est vrai que l'on vende la collection, et le temps où la vente se fera.

Réponse de M. de la Gravière, 1.er décembre 1788.

On l'a assuré que le décret de l'empereur qui ordonnait la vente de la collection n'était pas encore public; que les dispositions n'en étaient pas connues. Il tâchera de se tenir au courant.

Le chevalier de la Gravière à M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, janvier 1789.

Il a trouvé occasion d'entretenir de cet objet M. la comte De Trautmansdorff. Celui-ci a répondu qu'il pouvait en toute liberté en parler au chef de la société des Bollandistes; que, en cas de dissolution, il pourrait sans obstacle traiter avec lui, mais qu'il ne voulait pas lui dissimuler qu'il se proposait de faire des représentations à S. M. I. sur le peu d'importance des frais de la continuation de cette entreprise, et qu'il tâcherait d'obtenir ou que les travaux des Bollandistes fussent continués à Bruxelles, ou que leurs matériaux fussent transportés à Vienne, dans le même but.

Acta Sanctorum déjà imprimés, et des papiers, ustensiles et effets de la typographie qui y était consacrée, aux conditions suivantes :

1.° L'abbaye prenait l'engagement de payer, en pensions viagères, savoir :

A l'abbé De Bye, ...	350	florins.
A l'abbé De Buë, ...	350	
A l'abbé Fonson, ...	380	
A l'abbé Ghesquière, . . .	515	
A l'abbé De Smet, ...	300	
En tout,	1895	fl.

2.° Elle devait, en outre, payer au gouvernement, pour l'acquisition des bibliothèques, 12,000 florins, argent de Brabant, et pour celle du magasin et de la typographie, 18,000 fl : mais la moitié de cette dernière somme était abandonnée aux trois hagiographes De Bye, De Buë et Fonson.

3.° Tous les frais de déplacement et de transport étaient à la charge de l'abbaye.

4.° L'abbaye s'obligeait à employer le compositeur Van der Beken, attaché, depuis de longues années, à la typographie bollandienne.

5.° Il lui était interdit d'employer la typographie qui lui était cédée, à d'autres usages que l'impression des *Acta Sanctorum* et des *Analecta belgica*.

6.° Enfin, il était expressément stipulé que l'abbaye ne pourrait se défaire, sous quelque pretexte que ce fût, d'aucun des livres et manuscrits dont on lui transférait la propriété, et que, toutes les fois que le gouvernement désirerait avoir en communication l'un ou l'autre de ces ouvrages, elle serait obligée de le lui délivrer, à charge de restitution.

Cette convention fut conclue entre M. Charlier, au-

diteur de la chambre des comptes, au nom du gouvernement, et les religieux Adrien Heylen et Hevermode Duchamps, au nom de l'abbaye, à l'intervention des trois hagiographes De Bye, De Buë et Fonson. Des lettres-patentes du 14 mai, données sous le nom de Joseph II, la revêtirent de la sanction souveraine. Par d'autres lettres, l'abbaye fut autorisée à lever une somme de 60,000 florins dont elle avait besoin pour couvrir les frais de l'opération qu'elle venait de conclure. Le ministère aulique de Vienne approuva beaucoup tous les arrangemens que l'on avait pris; et, en effet, n'était-ce pas une spéculation des plus avantageuses pour les finances impériales? Elles ne profitaient pas seulement du capital de près de 200,000 fl. que le gouvernement avait recueilli dans la succession des jésuites bollandistes et historiographes; mais elles retiraient un second capital de 21,000 florins, de la vente des livres, des manuscrits et du magasin de volumes imprimés qui appartenaient à la même succession !..... Auprès de ces avantages, qu'était la gloire des lettres, celle du pays et du souverain lui-même?

Ici se termine l'analyse des documens que renferment nos archives, et, avec elle, la tâche que je me suis imposée. J'ajouterai pourtant quelques mots, afin de compléter, autant que possible, l'histoire d'une société qui a répandu un si grand lustre sur la Belgique.

Les Bollandistes étaient à peine installés à l'abbaye de Tongerloo, lorsqu'éclata la révolution brabançonne. Cet événement dut nécessairement ralentir leurs travaux.

En 1794, ils publièrent le tome VI d'octobre des *Acta Sanctorum*, le 53.e de la collection. Ce volume, qui renfermait les vies des saints honorés sous les dates des 12, 13 et 14 octobre, fut dédié au pape Pie VI. Trois religieux de Tongerloo sont désignés dans le titre comme ayant coopéré, avec les Bollandistes, à sa rédaction.

A l'entrée des Français dans la Belgique, qui eut lieu la même année, les moines de Tongerloo se dispersèrent, et les Bollandistes suivirent leur exemples. Les pères De Bye et Ghesquière, selon M. Camus (1), se retirèrent en Allemagne, où ils moururent peu après. Les pères De Buë et Fonson, et le père Heylen, religieux de Tongerloo, qui leur avait été récemment associé, restèrent dans le pays. En 1801, M. D'Herbouville, préfet du département des Deux-Nèthes, fit des tentatives auprès de ces derniers, pour les engager à reprendre leurs travaux; elles n'eurent pas de succès. L'Institut de France, qui appréciait toute l'importance de la collection des *Acta Sanctorum*, écrivit, en 1803, au ministre de l'intérieur, pour le prier d'engager le même préfet et celui de la Dyle à tenter de nouveau d'obtenir des Bollandistes, ou qu'ils continuassent leur recueil, ou qu'ils cédassent, au moyen des conventions qu'on ferait avec eux, leurs manuscrits et les autres matériaux qu'ils avaient préparés : cette démarche demeura aussi sans résultat (2).

Les religieux de Tongerloo avaient eu soin, en 1794, de mettre en lieu de sureté leurs archives et leur bibliothèque. En 1827, des ouvertures furent faites, de la part du gouvernement des Pays-Bas, à ceux d'entre eux qui vivaient encore, pour qu'ils cédassent à l'état les livres et les manuscrits dont on les savait détenteurs : ils y consentirent. Les livres furent envoyés à La Haye, où on les déposa

---

(1) *Voyage fait dans les départemens nouvellement réunis et dans les départemens du Bas-Rhin, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, à la fin de l'an X*, par A. Camus. Paris, Baudouin, ventôse an XI (1803), 2 vol. in-18.°

(2) Voyez le *Voyage* de Camus, déjà cité, et le rapport fait, le 4 germinal an XI, à la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut, par le même, au nom d'une commission spéciale.

à la bibliothèque royale : on obtint, non sans peine, que les manuscrits fussent réservés pour la bibliothèque de Bourgogne. M. Dugniolle, aujourd'hui secrétaire-général du ministère de l'intérieur, et moi, nous fûmes chargés, par un arrêté de M. Van Gobbelschroy du 12 février 1828, de cataloguer ces derniers. Nous présentâmes notre travail au ministre le 4 août de la même année : il contenait 392 numéros ; tous les ouvrages nous parurent provenir de la bibliothèque des Bollandistes et du *Musæum Bellarmini*. On s'était flatté de rencontrer, parmi ces manuscrits, la continuation du travail des Bollandistes : cette espérance fut déçue ; mais nous trouvâmes du moins les matériaux qui devaient y servir, rangés dans un très-bon ordre, jour par jour, du 16 octobre au 31 décembre : ils formèrent les N.os 368 à 386 du catalogue. Ces matériaux, dans la supposition même qu'il faille renoncer à voir jamais s'achever la grande collection des *Acta Sanctorum*, seront toujours très-utiles : ils seront spécialement d'un grand secours à M. l'abbé De Ram, qui, d'après le plan arrêté par la commission dans sa première séance, est chargé de compléter les *Acta Sanctorum Belgii* commencés par Ghesquière.

Economie Politique.

Caisse d'Epargne.

Nous ne sommes pas les premiers à faire remarquer que les mêmes questions se traitent souvent, en même temps, à Paris et à Bruxelles, sans que les circonstances qui les font naître aient entre elles la moindre analogie.

Tout récemment encore, tandis que la fermeture des caisses d'épargne établies par la banque, éveillait la sollicitude du gouvernement belge et l'obligeait à chercher les moyens de pourvoir à leur remplacement, on s'occupait, en France, d'une proposition de MM. Benjamin Delessert et Ch. Dupin, tendante à propager cette utile institution.

Nous pourrions souvent retirer de grands avantages des lumières qui jaillissent des débats législatifs de nos voisins : sagement mises à profit, elles amélioreraient un grand nombre de nos lois.

Ce n'est pas que nous voulions citer comme modèle la discussion du 3 février dernier, sur les caisses d'épargne; le désordre et la confusion qui l'ont accompagnée feraient plutôt croire que, dans cette séance, les députés français avaient pris à tâche de justifier l'opinion de M. Fonfrède sur l'initiative des chambres; jamais ils ne s'étaient trouvés dans un tel embarras : d'accord sur

l'utilité des caisses d'épargne, ils allaient s'y montrer contraires en rejetant la loi si, pour se tirer d'affaire, ils n'avaient enfin consenti, après deux refus successifs, au renvoi du projet à la commission.

Ce projet avait le défaut de ne pas établir de distinction assez tranchée entre les caisses fondées par les particuliers et celles qui sont créées par les autorités municipales ou départementales. On a tout confondu; et tandis que les uns voulaient les assujettir indistinctement à la surveillance du gouvernement, les autres prétendaient les émanciper de tout contrôle quelle que fut leur origine. Il eut été plus sage de partir du principe qui sert de base à la loi de 1833, sur l'instruction primaire, et de diviser les caisses d'épargne en caisses privées et en caisses publiques de la même manière que les écoles.

M. Lombard-Bussière, en combattant le projet sous le rapport de son insuffisance, a proposé d'associer les caisses d'épargne aux Monts-de-Piété; il a reproduit à ce sujet les vues consignées dans un mémoire de M. Arnould, couronné par l'Académie de Nismes, en 1828, « ces » deux établissements réunis, disait-il, ne gagneraient » pas seulement de l'unité dans les idées de bienfaisance » qui présideraient à leur marche, ils gagneraient encore » de notables économies dans leur administration ».

On s'est borné à répondre que l'ouvrier économe n'irait pas porter ses fonds au Mont-de-Piété, de crainte d'être confondu avec l'emprunteur, et que d'ailleurs ces établissements n'existent que dans les grandes villes. Mais cette objection improvisée n'est d'aucun poids à nos yeux, car les Monts-de-Piété sont tous assez vastes pour avoir des bureaux séparés et des entrées bien distinctes où l'on placerait des écriteaux indiquant la destination; et, s'il est vrai que ce serait apporter un obstacle à la multiplication des caisses d'épargne que de les assujettir toutes

à des règles uniformes, pourquoi ne les associerait-on pas aux Monts-de-Piété dans les villes où il s'en trouve ? rien n'empêcherait de recourir à d'autres combinaisons, quand on serait privé de cet utile auxiliaire.

Cette question offrant un grand intérêt, dans ce moment, où tant de personnes ont retiré leurs fonds des caisses d'épargne fermée par la Banque, nous croyons faire une chose utile en donnant à nos abonnés l'extrait de l'ouvrage de notre compatriote concernant les moyens d'associer les caisses d'épargne aux Monts-de-Piété.

« Les caisses d'épargne, dit l'auteur, (1) sont l'un des plus puissants correctifs à opposer à la funeste influence que peuvent exercer les Monts-de-Piété ; elles accoutument le peuple à jeter des regards sur l'avenir ; elles le disposent à profiter de la jeunesse, de l'état de santé et des moments où le travail est abondant, pour subvenir par des économies aux besoins que la vieillesse, les maladies et l'absence d'ouvrage entraînent à leur suite.

Mais comment propager cette utile institution ? rarement l'on trouvera, comme la caisse d'épargne de Paris, une ressource assurée dans la libéralité des fondateurs ; cependant, les frais d'établissement ne peuvent se couvrir qu'à la longue et alors seulement que le peuple aura pris les habitudes convenables, pour donner aux opérations de la caisse d'épargne une étendue qui la mette à même de pourvoir aux dépenses qu'elle occasionne.

Cet obstacle serait levé, en étayant ce nouvel établissement sur une institution de bienfaisance déjà régie par une administration gratuite, dans l'intérêt de l'utilité publique et sous la surveillance de l'autorité.

---

(1) Avantages et inconvénients des banques de prêts connues sous le nom de Monts-de-Piété, par D. Arnould, secrétaire-inspecteur de l'université de Louvain, chez Gerard, à Namur.

Les Monts-de-Piété présentent toutes les conditions désirables sous les rapports d'économie, de sécurité et de facilité de placement pour les fonds déposés; leur dotation étant susceptible d'être remboursée à volonté, on emploierait successivement à des remboursements partiels les sommes versées à la caisse d'épargne.

L'établissement paierait l'intérêt de celles-ci sur le pied de 4, de 3 et même de 2 p. %, le taux devant décroître proportionnellement à l'élévation des capitaux. Un délai serait fixé pour le remboursement de toutes les sommes au-dessus de 50 francs, d'après leur progression, afin d'éviter que la demande de ces remboursements n'occasionnât des secousses trop brusques : plus le maximum des capitaux déposés serait élevé, plus serait grand l'avantage que l'établissement retirerait, par suite du bas intérêt qu'il aurait à payer; cet avantage tournant au profit des petits emprunteurs dont les charges seraient dès lors allégées, il y aurait lieu d'espérer que des personnes bienfaisantes placeraient quelques fonds à 2 ou 3 p. % pour coopérer au résultat de cette bonne œuvre.

Au moyen de ces précautions, les remboursements des gros capitaux n'occasionneraient point de gêne, puisque l'on aurait le temps de s'y préparer; le remboursement des petites sommes donnerait encore moins d'inquiétude, car on sait que dans toutes les affaires de ce genre, il s'établit une balance entre l'entrée et la sortie de fonds, qui permet de satisfaire aux besoins journaliers. Au surplus, rien n'empêcherait, alors comme à présent, de recourir à un emprunt momentané.

Cependant, si le Mont-de-Piété n'avait pas un crédit assez solidement établi pour trouver, en cas de demandes de remboursement plus fréquentes que de coutume, à emprunter avec facilité et à de bonnes conditions, il pourrait placer une partie des fonds versés à la caisse d'épargne,

en achat d'inscriptions sur le grand livre qu'il réaliserait au besoin; il emploierait également en acquisition de rentes sur l'état tous les fonds qui excéderaient la somme nécessaire aux opérations ordinaires de l'établissement, ou même une grande partie des capitaux déposés, si l'administration craignait que le mouvement de la caisse d'épargne n'apportât quelque gêne dans les opérations du Mont-de-Piété, ou n'altérât la solidité de la dotation. On doit s'en rapporter à cet égard aux mesures que les administrations locales prendraient, d'après les circonstances.

Quant au surcroît de travail des bureaux, il serait peu de chose et n'exigerait point l'augmentation du personnel des Monts-de-Piété, car vers le milieu de la semaine, l'on peut toujours disposer de certains employés; d'ailleurs, pourquoi les directeurs et les administrateurs ne s'y prêteraient-ils pas, à l'exemple des personnes bienfaisantes qui administrent la caisse d'épargne de Paris?

Il est entendu que les bureaux de la caisse d'épargne seraient séparés de ceux de l'établissement et que l'entrée serait distincte : si la disposition du bâtiment ne le permettait pas, on n'ouvrirait ces bureaux que les dimanches.

Ne devant point entrer dans tous les détails d'une organisation qui nous paraît d'une facile exécution, nous nous bornerons à montrer la possibilité de faire marcher simultanément et avec plus d'économie deux établissements, dont l'un trouverait une administration toute formée, un personnel, un local et un matériel qui le dispenseraient des moindres frais; et l'autre pourrait, par la réduction du taux de l'intérêt à payer pour la dotation, faire jouir les emprunteurs d'une diminution proportionnelle. Tous deux profiteraient de l'avantage de n'avoir qu'une caisse commune, et de faire fructifier des fonds que des caisses de réserve séparées laisseraient improductifs.

Peut-être pourrait-on même tirer parti de cette association pour habituer le peuple à faire des économies, en retenant, à cet effet, une faible somme sur certains emprunts pour la placer à la caisse d'épargne, d'où il ne serait permis de la retirer que dans un temps ou dans des circonstances à déterminer. Le Mont-de-Piété ne percevrait point d'intérêt sur les sommes retenues et ainsi placées à la caisse d'épargne, mais en revanche, celle-ci n'en paierait qu'à dater de l'époque où le gage serait retiré : l'on éviterait par là les abus qui pourraient naître de cette disposition.

Nous n'insisterons pas sur des vues qu'il serait superflu de développer dans ce travail (1). Il suffit d'avoir fait entrevoir tout le bien qui pourrait naître d'une combinaison qui, par la différence même des éléments dont elle se compose, présente, après un mûr examen, l'idée consolante de soulager les familles que la détresse force à emprunter, au moyen des économies des hommes sages et laborieux qui cherchent à se préparer des ressources contre les coups du sort. Il s'établirait alors une sorte de compensation qui tournerait à l'avantage commun.

C'est une des nécessités de cette époque de transition, de satisfaire à la fois aux besoins que nous ont légués les anciennes générations, et à ceux qui naissent d'un nouvel ordre de choses. Il faut bien, en effet, lier le passé au présent, alors que les positions sont si variées, que les mœurs et l'ignorance du moyen âge se trouvent souvent à côté des habitudes et des lumières d'une civilisation avancée.»

---

(1) Ces vues sont développées dans un projet de réglement qui termine l'ouvrage, pour en faire mieux apprécier les détails pratiques.

Nous avons exposé les vues de l'auteur avec d'autant plus de confiance que les états statistiques des établissements de bienfaisance publiés le 15 janvier dernier, par le Moniteur français, nous apprennent qu'elles ont déjà été réalisées dans trois Monts-de-Piété.

Leur mise à exécution serait bien plus facile en Belgique, maintenant surtout, que l'émission des bons du trésor portant 4 1/2 p. % d'intérêt, permet de placer au fur et à mesure les fonds déposés : la différence d'un demi p. % qui existerait entre l'intérêt à recevoir et l'intérêt à payer, dédommagerait le Mont-de-Piété et lui assurerait des bénéfices notables, dès que les opérations acquérraient quelqu'importance. Ces bénéfices formeraient un fonds de réserve destiné à couvrir les pertes qui pourraient résulter des opérations, ils serviraient aussi à payer l'accroissement des charges de l'établissement, et tourneraient, en définitif, à l'avantage des emprunteurs, en facilitant la réduction des intérêts qu'ils paient pour les gages. Et qu'on ne croie pas que les déposants pourraient souvent profiter directement de l'intérêt alloué pour les bons du trésor mis à leur portée par coupons de cent francs; l'ouvrier laborieux ne peut faire que de minimes épargnes, et s'il devait attendre qu'elles s'élevassent à la somme nécessaire pour acheter un bon, il succomberait mille fois à la tentation de dépenser ses petites économies : les classes aisées ne se figurent point les jouissances ou les privations que quelques francs peuvent procurer à des hommes qui en ont si peu et qui les gagnent si difficilement.

Un autre avantage de la combinaison proposée, serait de populariser les caisses d'épargne dans les classes inférieures qui accordent une confiance illimitée au Mont-de-Piété, tandis que, à raison sans doute des fréquents changements de régime dans notre pays, elles se tiennent

en méfiance contre les institutions émanées de plus haut. Aussi les caisses d'épargne de la banque, malgré les garanties incontestables qu'elles offraient, étaient-elles moins fréquentées par l'ouvrier économe que par le capitaliste qui y versait ses fonds, en attendant un emploi plus avantageux.

Quant au taux de l'intérêt, ce n'est pas son élévation qui multiplie les petits versements : M. Salverte a remarqué que celui qui porte son argent à la caisse d'épargne ne s'occupe guère de l'intérêt, il veut avant tout mettre une petite somme en réserve pour les plus pressants besoins. La preuve en est, dit-il, qu'un quart au moins des fonds déposés est tout à fait variable et sert en général à payer les petits loyers. On sait d'ailleurs que l'intérêt de 4 p. % excède de beaucoup celui accordé en Ecosse où les caisses d'épargne ne paient que 2 p. % d'intérêt, et en Angleterre où elles ne paient que 3,80, d'où le gouvernement retient encore 38 centimes pour payer les dépenses.

Du reste, nous voudrions que l'établissement payât comme le faisait la banque, 4 p. % d'intérêt pour toutes les sommes qui n'excéderaient pas deux mille francs et que cet intérêt se réduisit graduellement à 3 et à 2 p. % pour les sommes plus élevées, attendu qu'il s'agit uniquement ici, de favoriser les classes inférieures et non les capitalistes qui ont tant d'autres moyens de placer leurs fonds.

En soumettant ces idées à nos lecteurs, notre but est d'appeler leurs méditations et celle de l'autorité, sur un objet qui touche de si près aux améliorations sociales réclamées de toutes parts.

Notice

Sur Everard t'Serclaes.

Il y a dans notre histoire, si palpitante d'intérêt, si bigarrée de faits divers, certains grands noms qu'un dévouement héroïque, un courage à toute épreuve, une fermeté de fer ont entourés d'une auréole de gloire, dont le silence et la coupable indifférence des écrivains ont seuls dérobé l'éclat aux yeux de la postérité. Chez les Romains et les Grecs le moindre exploit militaire, l'action de celui qui défendait bravement sa patrie, était scrupuleusement enregistrée et entretenait dans la nation cette grandeur d'ame, cette conscience de soi, qui donne la véritable dignité aux peuples. Les noms de Codrus, d'Harmodius et de Léonidas; de Cincinnatus, de Coriolan et de Camille sont parvenus jusqu'à nous; et cependant chez nous à peine connait-on le dévouement des trois cent Franchimontois; les Breydel et les De Coninck, les Huldenberg et les Borluut. C'est vraiment une honte à nous de laisser ainsi ensevelies dans l'oubli ces célébrités dont tout autre peuple se montrerait fier et orgueilleux.

Parmi ces hommes à qui une patrie reconnaissante eût décerné des couronnes civiques, ou élevé des colonnes, nous mettrons en première ligne Everard t'Serclaes. Issu d'une famille illustre par ses alliances et son ancienneté, Everard t'Serclaes était né à Bruxelles vers 1315. Il tirait son origine

de la famille des Sleeuws, qui, ainsi qu'on le sait, était une des sept familles patriciennes de Bruxelles. Nicolas Sleeuws ayant commencé une souche à part, elle prit le nom de t'Sheren-claes ou t'Serclaes, c'est-à-dire Souche de Messire Nicolas (*Gramaye, Bruxelles, p.* 22. — *Haræus, Ann. ducum Brab., p.* 333., *Antverpiæ* 1623. — *M. S. généalogique appartenant à M. De Roover, à Bruxelles*).

Il était fils d'Everard t'Serclaes et de Barbe Van Ursel. Uni en premières noces à Béatrix Van Eessene, il épousa, après la mort de celle-ci, Elisabeth Van der Meeren. Il eut de son premier mariage cinq enfans, 1.° Everard, qui fut maître d'hôtel et favori du duc Jean IV; il fut décapité à Bruxelles par le peuple en 1421. — 2.° Wenceslas, qui mourut en 1422, en allant combattre en Bohême les sectaires de Jean Huss. — 3.° Laurette mariée au seigneur d'Assche; Jean IV la fit dame-d'honneur de l'infortunée Jacqueline de Bavière, duchesse de Brabant. — 4.° Jean. — 5.° Jeanne. (*M. S. généalogique, cité* — *Dyntherus, Chron. Brabant. M. S.* (*exempl. en* 5 *vol.*) *t. III. p.* 1606. *t. IV.* 2927 *Seqq.* 2985. — *Divæus Rer. Brabant. p.* 231 — *Nobiliaire des Pays-Bas. II.* 24 *Seqq. Malines.* 1779).

Son frère Jean t'Serclaes d'abord chanoine de S.te Gudule, devint en 1378 évêque de Cambray et comte du Cambrésis (*Gramaye Cameracum p.* 9 — *Carpentier, Hist. de Cambray* — *Nobiliaire etc. ibid*).

Everard t'Serclaes est le premier de cette famille que nous voyons avec le nom de *Patricius*, vers 1337 (*Gramaye, Bruxelles p.* 22). Il était seigneur de Wambeeck, Bodenghem et Ternath (1). Le château de Cruykenbourg,

(1) Villages voisins situés à 1 1/2 lieue de Bruxelles.

petite seigneurie enclavée dans le territoire de Ternath, fut rebâti par lui et augmenté d'une riche chapelle. La partie ancienne de ce château semble s'être conservée jusqu'à nos jours ; des tourelles, de larges fossés, d'épaisses murailles paraissent attester son antique importance. (*Gramaye, ibid. p.* 18. — *Le Roy, théâtre profane du Brab. p.* 25).

Le nom d'Everard t'Serclaes a surtout acquis sa célébrité par l'expulsion des Flamands de la ville de Bruxelles. Tous les auteurs sont d'accord sur les causes de la guerre qui éclata en 1356 entre la Flandre et le Brabant. Meyer, Divæus, Butkens, Oudegherst nous apprennent que Louis-de-Mâle se voyant éventuellement dépouillé de la succession au duché de Brabant, en conçut un profond ressentiment contre Wenceslas et Jeanne. Cependant, comme ses prétentions à cette succession ne se trouvaient fondées sur aucun droit, il se contenta d'exiger du Duc, son beau-frère, la dot assignée à Marguerite sa femme, qui consistait en une pension annuelle de 10,000 florins de Florence. Wenceslas eut la déloyauté de refuser au Comte l'exécution des engagements pris entre eux. Outré de tant d'indélicatesse et de si peu de bonne foi, Louis devint plus exigeant et réclama le paiement de 86,500 réaux d'or que lui devait encore le défunt Duc Jean III, pour la cession qu'il avait faite à ce dernier de la ville de Malines, en 1346. Une entrevue des deux princes à Malines ne fit qu'aigrir la querelle. Wenceslas se moqua ouvertement des menaces du Comte et s'en revint à Maestricht, pendant que Louis-de-Mâle, de retour à Gand, y préparait toutes ses dispositions et armait la jeunesse flamande pour marcher contre le Brabant.

Le Duc, venu d'abord à Maestricht afin de régler avec l'empereur Charles IV la soumission de ses états, y de-

meurait plongé dans l'oisiveté et l'indolence. « *Il s'amu-* » *sait avec assez peu de soing*, dit Butkens, *se laissant* » *mener par le conseil de jeunes gens sans expérience,* » *plus adonnés à leurs plaisirs qu'à ce qu'était néces-* » *saire pour la défense de la patrie.* »

Avant de commencer la guerre, Louis-de-Mâle dépêcha cependant une députation à son beau-frère et essaya des voies de conciliation. Mais Wenceslas, abusé par de perfides favoris, renvoya insolemment les ambassadeurs du Comte (*Butkens, troph. de Brab. et preuves I.* 190. — *Dewez III.* 340).

Divæus, p. 169, cherche à disculper l'époux de Jeanne et assure qu'il était à Maestricht, non pas oisif et insoucieux de ce qui allait arriver, mais s'occupant au contraire à assembler des troupes pour se défendre contre les aggressions éventuelles des Flamands.

Quoiqu'il en soit, on sait que les Brabançons essuyèrent une entière défaite à Scheut, près de Bruxelles, le 17 août 1356; on connait l'issue funeste que cette sanglante bataille eut pour Wenceslas; Bruxelles, Louvain, Tirlemont, Léau, toutes les villes du Brabant se soumirent, par la ruse ou par la force, au Comte de Flandre.

A la nouvelle du terrible échec éprouvé par ses compatriotes, Everard t'Serclaes qui faisait partie de la suite du Duc à Maestricht, conçut la noble entreprise de délivrer le Brabant du joug étranger et de remettre le duché à Jeanne et à Wenceslas; son courage et son activité étaient une sûre garantie du succès qui devait couronner son patriotique dévouement; Meyerl' appelle : *impiger est magni animi vir !*

Everard entretenait avec ses parens et quelques amis braves et restés attachés à la cause nationale, des intelligences suivies. Il leur fit connaître ses projets et concerta avec eux toutes les mesures que les circonstances semblaient

commander de prendre. Tout ce qui se passait à Bruxelles lui était fidèlement rapporté. Il apprit bientôt que la domination de Louis-de-Mâle commençait à peser trop lourdement sur les Bruxellois, que sa morgue insolente et ses manières de vainqueur lui attiraient le mépris et l'aversion, que les Flamands enfin trop confiants dans l'obéissance de ceux qu'ils venaient de soumettre gardaient la ville avec une inconcevable négligence, laissant pendant la nuit la plupart des postes les plus importans sans défense et à la merci d'un coup de main. (*Mann., hist. de Brux. I.* 55. — *De Smet, hist. de la Belgique I.* 214. — *Dewez, ibid.* 345). Ainsi instruit des moindres détails, il découvrit un jour ses plans au Duc Wenceslas et se rendit secrètement à Bruxelles, accompagné de quelques amis fidèles et dévoués. Louis-de-Mâle venait de quitter cette ville ; il était allé passer quelques jours à Gand. L'absence du Comte favorisait considérablement l'entreprise de t'Serclaes. Aussi ne laissa-t-il pas échapper une si heureuse occasion (*Dynterus, ibid. III.* 1606. *Seqq*). Il rassembla un petit nombre d'hommes déterminés, sur le concours desquels il pouvait compter, et, le 24 octobre 1356, pendant une nuit sombre qu'une pluie battante rendait plus noire encore, il sortit de la partie de la forêt de Soigne, alors contigue à la ville, et où il avait réuni ses compagnons. Munis d'échelles et de cordes, ils approchèrent dans le plus grand silence d'une éminence appelée *Warmoes-berg*, à-peu-près à l'endroit où se trouve aujourd'hui le coin de la rue d'Assaut qui descend vers le Fossé-aux-loups ; le *Warmoes-berg* était alors hors des remparts, car ce ne fut que l'année d'ensuite que la nouvelle enceinte de Bruxelles fut commencée, telle qu'on la voyait encore, il y a 40 ans. (*Mann. I.* 56. 57. — *Dyntherus ibid*).

T' Serclaes et ses compagnons appliquèrent leurs échelles

à la partie du mur extérieur que ne bordait pas le fossé de la ville et dont le revêtement endommagé menaçait ruine. Ils escaladèrent le rempart dégarni de sentinelles, abandonné aux tentatives de l'ennemi. Descendus de l'autre côté du mur, dans la rue qui prit depuis cet événement le nom de rue d'Assaut, ils se mirent à courir par la ville criant à tue tête : *Brabant au grand duc;* c'étaient les mots de ralliement pour assembler leurs amis qui attendaient, dans leurs maisons, le résultat de l'entreprise hardie d'Everard. La petite troupe que conduisait le brave Brabançon fut bientôt grossie par tous ceux qui tenaient pour Wenceslas.

Les Flamands réveillés par les cris d'alarmes de quelques sentinelles isolées qui venaient avec épouvante leur raconter ce qui se passait, essayèrent de résister au premier choc. Mais entourés d'épaisses ténèbres, cernés de toute part, sachant à peine quels ennemis ils avaient à combattre, ils furent vigoureusement repoussés; t'Serclaes suivi de ses amis pénétra bientôt jusqu'à la Grand'place où s'élevait la maison des bourgmestres (aujourd'hui le *Brood-huys* en face de l'Hôtel-de-ville); il s'élança sur le perron et en arracha la bannière du Comte de Flandre qui fut lacérée et foulée aux pieds. L'étendard de Louis-de-Mâle qui flottait sur quelques portes de la ville eut le même sort et fut remplacé par le drapeau du Duc de Brabant (*Haræus p.* 332. — *Divæus ibid.* — *Mann., ibid.* — *Oudegherst, I.* 492 *not.* 4. *Dyntherus, ibid.* — *De Smet, ibid.* — *Meyer, ibid*).

En voyant la victoire se décider en faveur de Wenceslas, les Bruxellois, qui jusqu'alors s'étaient encore crus liés par la religion du serment prêté au Comte, se levèrent en masse et unirent leurs efforts à ceux de t'Serclaes. Consternés des pertes qu'ils éprouvaient, traqués dans toutes les rues, les Flamands abandonnèrent les différens

postes qui leur avaient été confiés et cherchèrent leur salut dans la fuite. Les Brabançons les poursuivirent sans pitié jusqu'à la porte de Flandre, qui déjà gardée par un fort détachement d'archers, barrait le passage aux fuyards. (*Dewez, ibid.*).

Ainsi privés de tout moyen de se sauver, les uns se précipitèrent du haut des remparts et trouvèrent la mort dans leur chute; d'autres pleins de courage préférèrent de continuer le combat jusqu'à ce qu'ils tombassent percés de coups et accablés par le nombre; d'autres enfin furent impitoyablement massacrés par la populace (*Dyntherus, ibid.* — *Dewez, III.* 346. — *Mann., ibid.*).

Cinq semaines s'étaient à peine écoulées et déjà le Comte de Flandre se trouvait dépossédé de ses brillantes conquêtes! car aussitôt que les Brabançons eurent repris Bruxelles, les villes de Louvain, Tirlemont et autres (à l'exception d'Anvers) que la force retenait soumises à Louis-de-Mâle, furent réduites sous l'obéissance de Wenceslas, qui, à la première nouvelle des succès obtenus par t'Serclaes, s'était rendu avec la duchesse Jeanne à Bruxelles, où tous deux furent magnifiquement reçus avec leur nombreuse suite qui se composait d'une troupe d'Allemands entre lesquels brillaient les comtes de Berg, de Los, de Catzelenbourg et de Meghem; les seigneurs de Brederode, d'Iselsteyn, de Warfusée, de Hamale et Thierry de Rochefort. Everard t'Serclaes, le héros de ce bel exploit militaire, fut comblé de bienfaits par le Duc qui le créa chevalier et lui donna à jamais son amitié : *in proximorum numerum adscivit.* Le peuple de Bruxelles joignit ses actions de grâce à celles du prince et porta toujours à son intrépide libérateur une vénération profonde, un amour sans bornes dont nous verrons bientôt une preuve (*Haræus, p.* 333.— *Dyntherus, ibid.* — *Mann., ibid. p.* 57. — *Bukkens I.* 471).

Cependant après la réintégration du Duc de Brabant dans ses états la guerre n'en fut poursuivie qu'avec plus d'acharnement ; nous n'entrerons pas dans de plus longs détails à cet égard, il suffira de dire que la paix d'Ath, conclue le 4 juin 1357, mit enfin un terme à ces désastreuses dissentions qui divisaient Wenceslas et Louis-de-Mâle.

On a beaucoup varié sur le nombre de ceux qui secondèrent la courageuse tentative d'Everard t'Serclaes; les uns avec Butkens ont prétendu qu'ils étaient cinquante ; d'autres ont porté ce nombre à 100. Une pierre votive élevée en l'honneur de t'Serclaes pour perpétuer le souvenir de l'action qui l'avait illustré, détermine irrécusablement ce nombre et le fixe à *soixante-six*. Cette pierre, de marbre bleu, fut trouvée enfouie dans la terre lorsqu'on bâtit l'hôtel de Berghe, depuis l'hôtel de Beughem (aujourd'hui un magasin de nouveautés au coin de la rue d'Assaut) à l'endroit où, comme nous l'avons dit, fut tenté l'escalade. L'inscription telle qu'elle se trouvait gravée sur cette pierre, était ainsi conçue :

S. P. Q. B.

EVERHARDO T'SHERCLAES VICT.
PATR. LIBERAT.
QUI IX KALEND. NOV. MCCCLVI HUC NOCTU
CUM LXVI SOC. ARM. URB. INVAS. EXPUGN.
VEXILL. PRIMAR. GANDAV. CUR. SENAT. DIRUP.
ET
CONCERTANT. CIV. HOST. INTRORUPT.
VAL. DEP. PATR. LIBER.

P. S.

Voici l'inscription sans abréviations :

Senatus populusque Bruxellensis Everhardo t'Serclaes victori, patriæ liberatori qui IX *kalendas novembris* MCCCLVI

hùc noctu cum LXVI *sociis armatis urbem invasit, expugnavit, vexillum primarium Gandavensium è curia senatoria dirupit, et concertantibus civibus hostes introruptos validè depulsit, patriam liberavit. Posteritati sacrum.* (*Filiation et preuves justificatives de la famille de t'Serclaes. Brux.*, 1786, *imprimé chez Pauwels.*)

Après que la tranquillité eut été rendue au Brabant, Everard t'Serclaes rentra dans les rangs des simples particuliers et continua toujours à jouir auprès de ses compatriotes de cette estime précieuse, de cette haute considération que donne une réputation basée sur un mérite réel. Nous le voyons vers l'an 1367, élu échevin de Bruxelles, charge à laquelle la qualité de patricien (*uyt den geslachten*) lui permettait bien d'aspirer! (*Haræus, ibid. — Dyntherus, ibid. — Gachard, précis du régime municipal en Belgique, etc., p.* 15.)

Jusqu'à l'année 1386 il n'est plus fait mention d'Everard t'Serclaes que simplement comme échevin de la ville de Bruxelles. C'est vers cette époque que s'alluma la guerre entre les Brabançons et le comte de Gueldre pour la possession de la ville de Grave. Les premiers firent de grands préparatifs militaires; ils commencèrent la campagne par le siége de Grave. Chaque ville envoya à l'armée Brabançonne ses plus courageux capitaines. Bruxelles choisit à cet effet Everard t'Serclaes qui, quoique d'un grand age, conservait encore toute la vigueur, toute l'activité de la première jeunesse; on lui adjoignit Nicolas Saevens et Thierri d'Heetveld; tous trois étaient des chevaliers dont la bravoure était universellement reconnue.

Le siége de Grave durait depuis long-temps; déjà les Brabançons fatigués s'étaient retirés dans leur camp, espérant réduire la ville par la faim. Cependant engagé par le comte de Gueldre à conclure des accommodemens, Albert de Bavière essaya de pacifier les parties. Mais des infractions

mutuelles ramenèrent bientôt les deux armées en présence. L'année suivante, en 1387, pendant que le Brabant prenait de nouvelles mesures pour terminer la guerre, un crime affreux priva tout-à-coup les Bruxellois de leur chef le plus intrépide, d'Everard t'Serclaes. (*Haræus, ibid.* 357-359. — *Dyntherus III.* 1940-1951.) Voici comment Edmond de Dynther ou Dyntherus, qui vivait trente ans après, raconte la fin malheureuse du libérateur de Bruxelles : Zwedier d'Abscoude, seigneur de Gaesbeeck, pour obtenir à titre d'engagement certaines possessions territoriales qui étaient enclavées dans le village de Rhode, placé sous la jurisdiction de l'Amman de Bruxelles, avait tellement obsédé la Duchesse Jeanne, veuve de Wenceslas, qu'elle était sur le point de céder à ses importunités. Ayant eu connaissance de la faiblesse de Jeanne, les échevins de Bruxelles s'opposèrent formellement à l'impignoration des susdites possessions. Everard t'Serclaes qui faisait alors partie du magistrat, s'éleva surtout contre les prétentions du seigneur de Gaesbeeck et prenant la parole en présence des échevins ses collégues : Nicolas Zwaelft, Renier Clutinckx, Gilles de Mol, Arnoud Bogaert, Gilles de Hertoghe et Gilles de Weert, il représenta avec une mâle éloquence à la Duchesse en personne, qu'elle avait solennellement juré dans ses lettres de *Joyeuse-Entrée* l'intégrité et l'inviolabilité du territoire brabançon, qu'aucun droit ne lui accordait l'aliénation de quelque parcelle que ce fut de ce territoire, que lui-même enfin entraverait de toutes ses forces l'exécution des engagemens qu'elle prendrait, à cet égard, envers Zwedier d'Abscoude. La Duchesse de Brabant autant par considération pour l'expérience et la vérité des paroles d'Everard, que par amitié pour celui qui lui avait rendu la couronne ducale trente ans auparavant, approuva ses raisons et refusa la demande du seigneur de Gaesbeeck.

Ce dernier ainsi frustré de son espoir, conçut contre les échevins et surtout contre t'Serclaes une haine implacable. De retour dans son château de Gaesbeeck, il raconta pendant le repas à sa femme l'affront sanglant qu'il avait reçu et jura de se venger. La dame de Gaesbeeck courut furieuse rapporter à Melis Vuytenenge, alors bailli de cette seigneurie, toutes les circonstances qu'elle avait apprises de son mari. Melis promit de laver dans le sang de l'offenseur l'injure faite à Zwedier d'Abscoude. Accompagné de Guilluame de Clèves (fils naturel du seigneur de Gaesbeeck) et de quelques autres complices, le Bailli attendit un jour sur la grande route Everard t'Serclaes, qui s'en revenait à cheval du village de Lennick et se dirigeait vers Bruxelles; au moment où le cavalier passa, les assassins se précipitèrent sur lui, le mutilèrent cruellement et après lui avoir coupé un pied et une partie de la langue l'abandonnèrent seul au milieu d'un champ; les vassaux de Gaesbeeck croyant voir dans la victime un acte de justice seigneuriale, aucun d'eux n'osa lui porter secours. Cet infâme guet-apens eut lieu le 26 mars 1387.

Il arriva que Jean de Stalle, alors doyen de chrétienté dans la petite ville de Halle, passa par cet endroit avec son clerc Jean Coreman; ils placèrent le corps d'Everard sur un charriot et le conduisirent vers le soir à Bruxelles devant la maison des bourgmestres. Le peuple à la nouvelle de l'assassinat horrible du héros qui l'avait délivré jadis, accourut en foule sur la Grande-Place, où sa fureur fut au comble à l'aspect des blessures de t'Serclaes. La duchesse apprenant le tumulte que causait cet événement inattendu, se rendit elle-même sur la place et essaya de calmer l'effervescence des Bruxellois. Mais sa voix conciliatrice demeura impuissante au milieu de cette foule, qui demandait à grands cris le châtiment de Zwedier d'Abscoude. La commune de Bruxelles partit, le 27 mars 1387, vers

cinq heures du soir, avec ses machines de guerre et ses doyens de métiers, pour aller assiéger le château de Gaesbeeck. Elle passa la nuit à Vlesembeeck et se trouva le lendemain devant le château de l'assassin. Le siége dura assez longtemps; toutes les villes du Brabant, intéressées à venger l'injure commune, vinrent au secours des Bruxellois. Le château de Gaesbeeck fut miné et démoli de fond en comble après que l'on en eut chassé les habitans. (*Dyntherus. III.* 1940 — 1951 — *IV.* 2927. — *Dewez, t. IV.* — *Gramaye, Bruxella p.* 32. — *Butkens, trophées de Brabant*) (1).

Mais revenons à Everard t'Serclaes. Les médecins les plus habiles, parmi lesquels on comptait alors Albert Dithmar de Braine-l'Alleud, déclarèrent ses blessures incurables; en effet, malgré tous les soins de l'art qui lui furent prodigués, après avoir souffert pendant une année entière les plus horribles douleurs, le brave chevalier mourut le mardi de Pâques, 31 mars 1388. Il fut inhumé dans l'église paroissiale de Ternath où, comme nous l'avons déjà mentionné, se trouvait son château de Cruykenbourg. Malheureusement aucune pierre tumulaire, aucune tombe, ne semble confirmer ce qu'avance Dyntherus; toutes les recherches que nous avons pu faire à cet égard dans l'église et dans les archives de la fabrique ont été infructueuses; ce qui cependant appuie l'assertion de cet historien, c'est qu'il y a une fondation pieuse dans l'église de Ternath, qui ordonne de célébrer annuellement le 22 novembre un anniversaire funèbre pour le repos de l'ame de notre Everard et de sa femme Béatrix van Eessene.

---

(1) Les feuilletons que nous avons insérés dans le journal l'*Emancipation*, N.os du 22, 23 et 25 décembre 1834, donnent de plus amples détails historiques sur la prise de ce château.

Nous ajouterons en finissant cet article, que beaucoup de portraits de la famille de t' Serclaes, dont la plupart remontaient à une haute antiquité, se conservaient, il n'y a pas long-temps encore, dans le château de Ternath; ces monuments aussi précieux pour l'histoire de l'art que pour celle de cette famille, ont été employés à tapisser des murs froids et humides et ont ainsi disparu à jamais. L'on nous a assuré que, parmi ces tableaux, se trouvait peint sur bois le portrait d'Everard t' Serclaes, que l'on pouvait reconnaître à la date de 1380!

C'est de ce même Everard t' Serclaes que descendait Jean t' Serclaes, comte de Tilly, général si célèbre par ses hauts exploits militaires et les revers que lui fit essuyer Gustave-Adolphe, roi de Suède; il mourut à Ingolstad en 1632.

Jules de Saint-Genois.

Notice sur un ancien Manuscrit.

Croniques abrégiez commenchans lan mil quatre cens quatre vingtz et douze et continuant jusques en lan mil chincq cens vingt huit includ de pluseurs choses advenues es pays de Flandres, dArthois, Brabant et aultres lieux voisins, ensamble de Franche, dAngleterre, des Espaignes et Allemaignes, des Italles et aultres lieux marchissans aux contrees dessus dictes, tirées de prose en ryme par Nicaise Ladam, roy darmes de lempereur, intitule Grenadé, en la maniere qui ensuit.

Tel est le titre d'un manuscrit qui a appartenu à Philippe de Croy, 3.e du nom, sire de Croy, duc d'Aerschot, prince de Chimay, mort le 15 décembre 1595, et qui s'est distingué pendant les troubles qui ont eu lieu dans les Pays-Bas (1). C'est un petit in-folio de soixante-un feuillets. Le titre se trouve au verso du premier : il est bien conservé, sauf qu'il a été rongé par les gerces en plusieurs endroits. Il est composé de 708 strophes de quatre vers alexandrins, et chaque page en contient six. La rime des

(1) On lit au bas du recto du 2.e feuillet : ce livre et (sic) a moy Phles sire de Croy duc d'Arschot prince de Chimay comte de Beaumont et Senighen, etc. Croy.

hémistiches est assez exactement observée ; les rimes finales sont quelques fois forcées : dans tout le manuscrit il n'y a ni points ni virgules; les abréviations des mots ne sont pas nombreuses ; l'écriture est belle et lisible.

Nous allons essayer de donner une idée de la poésie prosaïque de l'auteur et de quelques-unes des particularités historiques qu'il nous a transmises. Voici son début :

1492. « En lan mil quatre ans et quatre vingtz et douze
» Non trop pourveu de sens aussy non trop harouge (1)
» Sievys les cours des prinches comme a vingt et quatre ans
» Et en plusieurs provinces escrips selon le temps

La deuxième strophe, c'est-à-dire, celle où commencent ces chroniques, nous apprend qu'en la même année 1492, les Anglais firent le siége de Boulogne :

» En ce temps les Angloix assegerent Boullogne
» Franche par deux exploix appaisa la besogne
» Bourgogne soubz hazart songeoit autre entreprinse
» Gouvernant un grisart dont Arras fut reprinse

L'auteur parle ensuite (1493) de la paix conclue à Senlis; (1494) de l'envie qu'eut le roi Charles VIII, de se rendre à Naples; (1495) de son départ de cette capitale; (1497) de sa mort : les événemens de 1498 commencent par ces vers :

» Lan dixhuit la compaigne de l'archiduc dAustrice
» Rejouissant Espaigne eubt une fille riche
» Entière (2) creature droicte blanche et non noire
» Sans quelque fourfaicture nommee Alienoire (3).

Il continue (1499) par l'arrivée de l'archiduc d'Autriche,

---

(1) Harouge, gêné, de harou, gêne. (2) Accomplie. (3) Eléonore.

à Arras; la cession qui lui fut faite d'Hesdin, Aire et Béthune (1502) et la prise de Milan; puis il dit :

» En celluy temps Brabant Haynault Arthois et Flandres
» Pour leur bon droit gardant ne eurent nulz esclandres (1)
» Le conte de Nassau prudent et liberal
» Estoit lors au consau lieutenant-general

Fidèle au titre de son manuscrit, l'auteur donne année par année, ce qui se passe. Ici Maximilien voit beaucoup de villes en peu de temps ;

1505. » Le dit roy (2) pour son cas conduire a bonne fin
» Se trouvast a Arras et dArras a Hesdin
» De Hesdin a Bethune a Lille et puis a Gand
» Approchant la fortune soupple comme le gand

Philippe I, surnommé le Beau, roi d'Espagne, meurt à Burgos, le 25 septembre 1506; il est enterré dans l'église des Chartreux de Miraflores, près de Burgos.

1506. » Le roy de grand estime et dEspaigne chief membre
» Le jour vingt chincquiesme en ung moys de septembre
» Lan mil chincq cens et six eubt a Bourgues son tour
» Quant par mort fubt transis et mis a Mere flour

Henri VIII, fils d'Edmond, comte de Richemont et de Marguerite de Lancasire, meurt, selon Nicaise Ladam, en 1510 (vieux style). Son fils Henri lui succède.

1510. » Lan quinze cens et dix Henry de Richemont
» Roy des Angloix jadis craint a bas et a mont (3)
» Rendit son corps a terre (4) par. quoy son filz Henry
» Laisse roy dAngleterre en vertu bien floury.

---

(1) Accidens facheux. (2) Maximilien, roi des Romains. (3) Des grands et des petits. (4) Mourut.

Voici une espèce de calembourg sur le siége et la capitulation de Tournay.

1513. » lAngloix pour tournerir devant Tournay tourna
» Qui pour retournerir dict que ne destourna
» Mais pour estre atournee dimperiaux atours
» Tournay fust retournee tournant portes et tours.

Cette capitulation fut suivie de tournois et de joutes.

» Larchiduc et les dames entrerent en Tournay
» Le roy Henry en armes sy monstra fricque (1) et gay
» Se feist dedans la ville joustes et beaux tournois
» Puis apres vint a Lille mectre jus son (2) harnois

François I, roi de France, dit le père des lettres, fut à peine sur le trône, qu'il s'occupa du recouvrement du Milanais : il passe les Alpes au mois d'avril 1515, et entre dans ce duché qui était défendu par les Suisses :

1515. » Le roy Franchois en guerre partist vers la saint Ihan
» Pour aller reconquerre la duche de Melan
» Esperant jouyssance sans faire longz sermons
» A tout grosse puissance passat outre les mons

Charles-Quint fait son entrée à Gand, lieu de sa naissance : il y est reçu d'une manière digne de son haut rang.

1520. » En la ville excellente de Gand ou il fust ne
» Feist son entree gente laigle (3) bien fortune
» Creatures humainnes jamais ne ont apperchut
» Aux histoires romainnes ung cesar mieux rechut

1520. Après ce vers : le bon roy catholique s'en vint à Saint-Omer. Nous voyons que ce prince se rendit à Ypres et à Bruges :

» Du quel lieu et contree a Ippre sen alla (4)
» Et apres son entree bien tost pariest de la
» Car pour toutes excuses il sen vollot alla
» En sa ville de Bruges pour ses gens consoller

(1) Galant. (2) Bas, à bas. (3) L'empereur. (4) Il y arriva le 20 juillet 1520.

Nicaise Ladam nous apprend aussi qu'en 1521, Charle-Quint se trouvait à Valenciennes.

» A Valenchiennes lors estoit l'empereur Charles
» Le roy (1) monstroit bon corps entre Lyeuce (2) et Marles
» Lempereur veist tout rade lentente de Tournay
» Se tire a Audenade (3) et meist Franche en esmay (4)

Voici ce qu'il ajoute, quelques strophes après celle qui précède :

» Franche allast a Bouchain eslongeant (5) Valenchiennes
» Costoyant vers Belain pour passer a Marchiennes
» Elle alloit a Tournay neubt este le regisme
» Du bailly de Douay resistant luy trentiesme

En 1522, vers la pentecôte, l'empereur part pour l'Angleterre, il est accueilli par le roi Henri VIII; Doulens est incendiée. Le Souverain Pontife, Adrien VI, meurt à Rome, le 24 septembre 1523. Clément VII est élu pour lui succéder, le 19 novembre de la même année, et couronné le 25.

» Pour lors pape Adrien fina son temps (6) a Romme
» Ne scay par quel moyen car il estoit viel homme
» Comme Dieu le vollut en gloire et en renom
» Pape Clement eslut septiesme de ce nom

Après avoir parlé (1524) sous cette année, de la bataille de Pavie, où les Français furent les victimes de la bravoure imprudente de leur souverain, l'auteur s'exprime ainsi :

» Lors fust prins Franchois (7) roy faisant armes cruelles
» Par Charles de Lannoy seingneur de Sennezelles
» Establi vice roy par lempereur en Naples, etc.

---

(1) François I. (2) Leuze. (3) Audenarde, ville de la Flandre Orientale. (4) Emoi, tristesse. (5) S'éloignant. (6) Mourut. (7) François I, roi de France.

Puis il transcrit la lettre que le roi, prisonnier, écrivit à sa mère, Louise de Savoie, et qui contient ces mots : " de toutes choses ne mest demoure que lhonneur et la vie. „ Ladam donne ensuite les noms des morts et des prisonniers qui furent faits à cette bataille mémorable, et raconte les événemens qui ont eu lieu en Europe de 1524 à 1528.

La relation des événemens de cette année, consiste seulement en cinq strophes. Voici la première :

1528. » Mil chincq cens vingt et huit quoy que chacun en dye
» Arthois de joye est wid (1) aussi est Picardie
» Mais pour les soulaigiez en leurs anguoisses griefves
» Dieu y faict de legier pour huit moys unes trîefves.

Enfin nous finirons notre revue par la strophe suivante qui est la dernière de ces chroniques.

» Dont puis que triefves sont en Arthois et sups Somme
» Gens de guerre ny font choses qui rompe ung somme
» Pour bouter (2) en escript ailleurs je me retire
» Priant a Jhesuscrist me faire un vray escripre.

Nous savons qu'il existe à la bibliothèque d'Arras des chroniques de Nicaise Ladam (3), mais nous ignorons si

---

(1) Vuide, privé. (2) Mettre.

« (3) Né dans le XV.me siècle, à Béthune, il se retira vers la fin » de ses jours à Arras, et c'est là que, suivant la Biographie uni- » verselle, tom. XXIII, page 90, il composa sa chronique qui s'étend » de 1488 à 1545. M.r Weiss, auteur de l'article où nous trouvons » ces détails, ajoute que le dernier éditeur de la Bibliothèque historique » de France, fait mention de deux copies de cette chronique, qui » étaient conservées, l'une à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras (c'est, » sans doute, celle dont nous venons de parler), et l'autre dans la » bibliothèque du chancelier d'Aguesseau : notre manuscrit serait donc » une troisième copie abregée de la chronique de Nicaise Ladam. »

ces chroniques sont en prose, ou, comme les nôtres, tirées de prose en rime; selon le titre rapporté ci-dessus, il serait possible qu'il les ait composées d'après un manuscrit ou un ouvrage imprimé d'un autre auteur; et comme il se pourrait aussi que celui qui nous appartient soit unique en son genre, nous avons cru qu'il ne serait pas inutile de le faire connaître.

LAMBIN,

Archiviste de la ville d'Ipres.

Guillaume de Meeff

Dit de Champion.

Guillaume de Meeff naquit à Liége vers la fin du quinzième siècle, de Michel de Meeff et d'Isabeau de Vivegnis; d'après Loyens, on le surnomma Champion, parce qu'il habitait une maison qui portait cette enseigne. De Meeff, fut successivement revêtu de plusieurs charges importantes et nommé deux fois bourgmestre de la cité, en 1544 et en 1550. Durant ces deux années de magistrature, il fit exécuter des travaux importants et d'une grande utilité pour la ville dont l'administration lui était confiée. Pendant le court séjour que fit Charles-Quint à Liége, en 1544, il fut présenté à cet empereur, qui le reçut avec la plus grande distinction.

Guillaume de Meeff ne nous a laissé qu'un seul ouvrage; voici à quelle occasion il le composa : En 1531, sous Erard de la Marck, la disette et l'excessive cherté des grains firent naître une violente émeute parmi les habitans de Seraing, de Jemeppe, de Tilleur et d'autres villages voisins. Champion, alors greffier de la cité, fut député par le conseil vers les révoltés, dans le dessein de calmer l'extrême irritation qui se manifestait parmi eux. C'est la narration complète et fidèle des évenements

qui se passèrent alors, que de Meeff a intitulée : *La mutinerie des Rivageois;* il l'a composée, dit-il, afin que ceux qui gouverneront la cité dans la suite, connaissant les évenements antérieurs, puissent plus facilement prévenir les maux futurs, car a-t-il soin d'ajouter : *Expérience est maîtresse de toutes choses.*

Avant d'entamer sa narration, Champion expose toutes les mesures prises par le conseil de la cité, pour remédier à l'affreuse disette qui se faisait sentir alors chez nous. Il entre ensuite dans tous les détails de cette émeute qui faillit amener le pillage de la cité entière. Cet ouvrage d'un contemporain, d'un homme qui a pris une part active aux évenements qu'il raconte, est indispensable à tous ceux qui désireront connaître cet épisode curieux de l'histoire du règne d'Erard de la Marck; écrit en français, il peut en outre offrir des renseignements utiles sur l'état du langage à cette époque, dans la ville de Liége. Quoiqu'il méritât bien les honneurs de la publication, le travail de Champion est resté inédit jusqu'à ce jour; j'ai pensé qu'on en lirait ici avec plaisir quelques fragments; cette citation suffira, je pense, pour donner quelqu'idée du degré d'intérêt qu'il présente.

Comment que, après que les dits Rivageois furent retirés, aucuns de la ville d'Ans les allèrent resomeir et rassembleir; et de la conspiration que ilz firent ensemble devant le vaulx de Saint Lambert.

« Le prédit dymenche mesme à soir, environ d'entre siex » et sept heures, ung compagnon de la ville d'Ans, nommeit » le sulty Laurent filz Simon De champs de Montgnée, » prinst ung tambour et le sonnat parmy laditte ville d'Ans, » assemblat vingt-cincq à vingt siex autres compagnons; » soy partirent tous ensemble et passant parmy la ditte » ville de Montgnée, assemblèrent et convocarent le plus

» de gens que avoir povoient, et de là s'en allèrent des-
» cendre à Jemeppe et à Tylleur; sy y trouvèrent encour
» aucuns ensemble, et les autres qui estoient retirez en
» leurs maisons, les allèrent huchier et appelleir, disant
» que ils estoient meschants gens et povres canailles de
» soy avoir ainsy laissiez seduyr par belles parolles, et
» pour trois à quattre thoneaux de cervoise que l'on leur
» avait donné à boire A la ditte semonce et convoca-
» tion, les dits de Tylleur de rechieff se eslevèrent, se
» rassemblèrent et s'en allèrent tous ensemble, convoc-
» queir et appellier ceulx de Jemeppe et des autres vil-
» laiges alenthour, en sorte que ils furent plus gros
» nombre qu'ils n'avoient estez paravant. Et pour ce que
» le soir approuchoit, ils cuidèrent alleir logier à la
» vaulx St.-Lambert; touttes fois, pour la résistance qui
» leur fust faicte, ils n'y allèrent pas, mais demorèrent
» sur les prez devant la ditte vaulx St. Lambert; et
» mandèrent à l'abbaye que l'on leur envoyast à boir et
» à mangier, ce que Mons.r l'abbé qui est homme savant
» et prudent, affin de eviteir leur fureur et maulvaise
» volonté, ne leur volut refuseir, mais leur envoyat
» incontinent trois à quattre thonneaulx de bonne cer-
» voise, du pain, de la chair et du fromaige à l'advenant.
» Et comme ils estoient ainssy logiez sur les dits prez,
» aians buyz ceste bonne cervoise, comenchèrent à de-
» viseir de leur conspiration et entreprinse, et oussy de
» faire serment les ungs aux aultres de non separeir ny
» devideir, si tout ce qu'ils demanderoient ne fust faict
» et accomply, et de resisteir et de defendre contre tous
» ceulx qui les voldroient invader et courir sus, jusques
» à morir tous ensemble. Et de fait eurent tels conseils
» que ils firent ledit serment, et leur faisoient faire comme
» chieffs et capitaines Michiel Caltroux de Tylleur et Goffin
» son frère. Le dit serment faict, firent conspiration que

» de bon matin, ils se partiroient d'illec par bandes, » affin d'alleir convocqueir tous ceulx des aultres villaiges » d'alenthour de là et pour soy trouveir tous ensemble » vers la cité ; ce qu'ils firent comme icy après déclaré sera.

Comment le lendemain les Rivageois et complices soy trouvèrent en gros nombre devant la cité, et du conduyct què ils tiendrèrent pour y cuider entrer.

» Le lendemain 3.e jour dudit mois de jullet, de bon » matin comme dit est, les dits Rivageois soy partirent » par bandes de devant la vaulx saint Lambert, et s'en » allerent convoquer tous ceulx des villaiges d'alenthour » de là, assavoir de la grande et de la petite Flemale, » tous ceulx du ban de Seraing entièrement, ceulx de » Chocquier, de Ramey, de Chuxha, de Mons, de Hol- » longne, de Grace, de Berleur de Montgnée, d'Ans et » de Mollin, et pareillement ceulx de Sclessin, de Cris- » gnée et de Ougrée. Et fut un nommeit Johan Barbe » sonneir la cloche et recoupier au dit Ougrée pour avoir » plus de gens ; et à l'heure par eulx limitée, soy trou- » vérent tous ensemble emprès la croix de Hurbrese et » multiplioient et augmentoient tousjours ; car toutes » gens de leur sorte et estoffe y venoient de deux à trois » liewes d'alenthour la ditte cité, en sorte que avant que » il fust huict heures du matin, ils estoient plus de trois » mille hommes ensemble, sans les femmes, entre les- » quelles, y avoit de bien maulvaises qui avoient appointié » grandz couteaulx pour esgorgier et des sacques pour » remporteir ce qu'elles auroient pillié et desrobeit.

» Estant la dite bande comme dit est, assemblée em- » près la dite croix, et que il y en avoit plusieurs qui » n'avoient esté le jour précédent par devant la ditte » vaulx Saint Lambert et qu'ils n'estoient de la conjura-

» tion et conspiration des aultres, les susdits **Michiel** » Caltroux et Goffin son frère, avec certains aultres fai- » sans du capitaine, leur remonstrèrent et declarèrent le » serment qu'ils avoient fait, disans que tous ceulx qui » voloient estre de leur nombre et faire le pareil serment » levassent la main droite en hault, disans qu'ils voloient » vivre et mourir ensemble. Ce fait, devisèrent les de- » mandes qu'ils voloient faire à ceulx de la cité, et cru- » rent de les mettre et redigier par escript, ce qu'ils firent; » et les escripvoit ung nommeit Pirar Constant de Tylleur » qui estoit de leur nombre. Et ne faisoient icelles de- » mandes seulement mention des grains, mais de plusieurs » aultres choses qui étoient contre équité, justice et raison, » et ne tendantes à aultres choses que à rebellion, sedi- » tion et mutinerie, comme cy après declaré sera.

» Or, pendant qu'ils estoient ainsy à la ditte croix fai- » sant et devisant les choeses dittes, messieurs de la cité » estant de tout advertis, envoyèrent vers eulx monsieur le » comte d'Arembergh, homme doulx et aymé d'ung chacun » grands et petits de la ditte cité, et avec lui monsieur » le comte de Horne prévost de Liege, messieurs Richard » de Mérode chevalier seigneur de Waroux et le devant » nommeit Edmond Zwaertzenberg, seigneur de Hierges, » bourguemestre, pour parlementeir avec eulx et les faire » retireir sy possible estoit. Sy leur démonstrèrent gra- » cieusement comme ils sçavoient bien faire, car alors » ne les falloit prendre par menasses mais par doulceur; » sy leur dirent : Messieurs qu'est-ce que demandez ? Ils » respondirent furieusement qu'ils voloient avoir le grain » à tel prix qu'ils avoient entre eulx ordonné, ensemble » les aultres demandes qu'ils avoient mys et redigiet par » escript, faites et accomplies, lesquelles demandes et » petitions ils firent la mesme, en la présence des dits » seigneurs, lire et publier. Alors les dits seigneurs leur

» respondirent très gracieusement disans : Messieurs, nous » avons bien oyu et entendu vos demandes et petitions, » nous vous prions que vous vous appaisiez ung peu et que » demoriez en paix; messieurs de l'égliese et de la cité » sont assemblez pour ordonneir sur le faict des grains » et aultres affaires concernantes le bien de la choese » commune, dont vous envoieront incontinent les doubles » et aurez bien cause vous contenteir et retireir.

» Le peuple comme forcené et plain de maulvaise » volonté, ne voloit oyr les dits seigneurs; mais par » grande fureur et impétuosité, soy mirent à courir » et devalleir vers la porte Sainte Margueritte pour la » saisir et entreir en la cité, ce qu'ils eussent faict, » ne fust que ung serviteur de la cité nommeit Ogier » de Marneff se mist à courir à briddes avallées à devant » d'eulx pour faire fermeir la ditte porte, car elle estoit » ouverte depuis que les dits seigneurs estoient sortis, » et suivoient le dit Ogier de sy près que il fust en » dangier de son corps, et fust son cheval blessé; et » crioient que l'on l'amassist et tuist. Ils ne demorè- » rent quasi rien que ils ne furent à la ditte porte, après » lui ferans, stichans, lansans et donnans assaulx par » violences et force qu'ilz saizirent la première porte et » blessèrent et ruèrent par terre le portier, et luy osté- » rent les cleffs; et sans la bonne resistence que firent » les bons bourgeoys, les repoussans et rebouttans de la » mesme sorte que ils y voloient entreir, la cité fust » été prinse, perdue et destruicte, car ne fault doubteir » que les *maulvais garsons* qui estoient dedans icelle, » ne se fussent mys et joins avec eulx pour piller et » desrober les *gens* de bien; et croy fermement que ce » qu'ils n'y entrèrent, fust plus œuvre divine que hu- » maine, car alors n'y avoit gens à la ditte porte pour » resister à la multitude furieuse de ce maulvais peuple;

» mais incontinent que le bruyt fust en la cité, mes-
» sieurs des églieses et bons bourgeoys soy mirent à la
» deffense et furent en pou d'heures les portes et mu-
» railles garnies de gens pour les tenir et gardeir.

» Or pour retourneir à mon propos, quant ces mauldits
» séditieux, conspirateurs et mutins veirent que la porte
» estoit fermée, ils firent de rechieff leur debvoir et
» jouissance pour la rompre de force, avec grosses pièces
» de bois; quoy veyant, les bons bourgeoys commen-
» chèrent à ruer des pierres d'en hault de la ditte
» porte et des murailles après eulx ce qui les fist cesseir.
» Et ne fust que les dits bons bourgeoys craingnoient
» que ces dits faulx mutins fesissent desplaisirs aux dits
» S.rs qui estoient dehors et entre eulx, ilz n'eussent
» cessez de les repousseir et renvoyer par beaux cops
» d'artillerie et de harquebutz, ce qu'ilz n'osèrent faire.
» Et pour ce, me semble que c'est grande folie aux
» seigneurs des cités ou villes, d'alleir ny envoyer dehors
» gens de bien, principalement quant il y at telle mul-
» titude de gens sans sens, sans raison ny entendement
» comme estoient ces faulx conspirateurs et mutins, qui
» fust presque esté cause de la perdition de la ditte cité.

Comment les Seigneurs qui estoient envoyez vers les Rivageoys soy retirèrent, et des lettres de demandieses et défiances que les dits Rivageoys et complices envoyèrent à messieurs de la cité.

« Quant les dits seigneurs apparchurent et veirent
» que ce mauldit peuple instabile ne se voloit consen-
» tier, et que de plus en plus il s'enflamoit, ils se
» retirèrent paisiblement arrier d'eulx et rentrèrent en
» partie en la cité par la porte Sainte Walbourghe,
» assavoir le comte d'Arembergh et le comte de Horne;

» et le S.r de Hierges se retirat en l'abbaye de Sainct » Laurent; mais le dit Richard de Mérode chevalier ne » s'en voulut partir et demorat entre eulx, droit à la » porte, les entretenant par doulx et beaux parleirs » comme bien faire sçavoit; et ce faisoit-il afin qu'ils ne » montassent vers la ditte Sainte Walbourghe, là ils » euissent facilement entré en la cité par les bresses des » murailles qui estoient abattues pour les refaire. Et » comme le dit chevalier, comme dit est, les entretenoit » à la ditte porte et veyans qu'ils n'y povoient entreir, » ils lui baillèrent les lettres de leurs demandieses et » défiances pour les envoyer à messieurs de la cité; et » furent données par desoubz la ditte porte, icelles con- » tenantes ce quy s'ensuyt de mots à aultres.

A vous, Monsieur le comte d'Arembergh et à vous, les bourguemestres et les XXXII bons mestiers, et à tous bons bourgeoys de la cité de Liége.

» Nous vous prions et supplions que les franchises » et privileiges de la cité de Liége soient entretenus » comme nos predecesseurs nous les ont tenu et laissié » à vous tous. Nous vous requérons que nostre bon » bourgeoy Johan Albert, soit délivré de la prison insta- » ment, puisque les eschevins de la ville de Trect l'ont » jugiet hors de prison et n'ont point trouvé cause au- » cune delle faire mourir, qui est loy d'empire et loy » de Liége.

» Secundement, que les graces et privileiges que nostre » chier empereur at donneit dernièrement soient passez » aussy bien az bourgeoys comme az gens de fieffz.

» Tiercement, quant à cry du péron qui at esteit pu- » blieit touchant les grains, les quelz on ne tient rien, » nous vous prions et supplions que les greniers soient

» visitez, avant que nous nous départons et qui soit mis » à prix, voir le stier de blan frument à XXIV aidans, » le wassend à XXII aidans et le speaulte à marmontant » et qui soit deffendu à tous les brasseurs, sur perdre » corps et biens, qu'ilz ne brassent de plus hault pris » que à VIII fl. et XII fl. le pot dorsenavant.

» Quartement, que les procureurs et les fiscales delle » court Mons.r l'Official n'aient quelque droit ne puis- » sance sur nous les bons bourgeoys, senon aux gens » ecclésiastiques; et vous prions tous noz bourgeoys » estre traitiez par devant les eschevins delle haulte » justice de Liége et les autres loiz accoustumées.

» Quintement, que tous ceulx qui ont plus de grains » que pour vire ung mois, qu'ilz soient des partys az » pris susdits et que y soit commis des hommes de biens, » oussy bien hors que dedans, pour les visiteir et que » le Hesbaing et les grands Cherwis soient visitez et » qu'ils vendent leurs grains auz pris qui sont escripts.

» Sextement et finalement, que ce qui est chy escript, » est par nous passé et accordé par la communaulté en » général; et avons tous jurez de jamais asépareir ne » despartir sy nous n'avons les coppies par nous données, » signées et scellées de tout ce que nous demandons, » ou sy non, nous en yrons quérir, là nous le trou- » verons, pour nous à morir les ungs sur les autres. » Sy nous n'avons vostre response en brieff, estons de- » liberez de faire nostre puissance; car nous ne pouvons » plus endurer ces choses dorsenavant.

» Or pendant que les dittes lettres et défiances furent » envoyées à messieurs de la cité, et que les dits » Rivageoys n'avoient responses d'icelles, ils demorèrent » par devant les portes et murailles de la cité par manière de » siége et obsidion. En partie allèrent en l'abbaye de » Saint Laurent et ens maisons des faubourgs, buvans,

» mangeans et gastans tout ce qu'ils trouvoient de vivres; » et aucuns emportoient les pots de stain dudit St.-Laurent » et firent plusieurs insolences et violences audit saint » et aux dittes maisons des faubourgs qui seroient trop » long à racompter. Et pour ce que chy-devant j'ay » parlé que leur intention n'estoit seulement d'avoir » bleid ou grains, mais pour pillier et desrober la cité » et y faire maulx innumérables, j'en fay présentement » juges tous liseurs de ceste et principalement des let- » tres prescriptes, par eulx envoyées à messieurs de la » cité, concernantes plusieurs articles ne faisans aucu- » nement mention des dits grains mais tendans totale- » ment à quelque mutinerie, sédition et rebellion, et » enfin apperte défiance s'ils n'avoient les choses à leur » plaisir. »

Guillaume de Meeff mourut le 5 septembre de l'an 1557. M. de Villenfagne a donné dans ses mélanges de 1810, quelques détails sur la conspiration des Rivageois, puisés dans l'ouvrage de Guillaume de Champion.

M. L. Polain,
De Liége.

Analyses Critiques d'Ouvrages.

CHRONIQUE D'ARRAS ET DE CAMBRAI, *par* BALDERIC, *chantre de Térouane au XI.e siècle, revue sur divers manuscrits et enrichie de deux supplémens, avec commentaires, glossaire et plusieurs index, par le* DOCTEUR LE GLAY. Paris, 1834 (de l'imprimerie de Lesne-Daloin, à Cambrai), 1 vol. in-8.° de XXX et 637 pages, avec 3 fac-simile. Il a été tiré plusieurs exemplaires sur papier fort.

Dans quelques universités d'Allemagne, on observe une coutume dont la critique littéraire pourrait faire son profit : quand on publie une dissertation académique, l'auteur donne des détails sur sa vie.

Il me semble, en effet, que la biographie d'un écrivain est de nature à expliquer, jusqu'à un certain point, la marche, la tendance de ses idées, et à faire comprendre la pensée-mère de ses ouvrages : de pareilles notices montrent si un homme a été conséquent avec lui-même, s'il a suivi ses aptitudes naturelles, s'il y a eu progrès dans son intelligence et dans sa manière d'écrire, à quelles influences il a obéi, à quelles nécessités il a dû céder. Et ne croyez pas qu'il faille des confidences minutieuses, une curiosité inquisitoriale pour répondre à ces questions, il suffit du fait le plus simple, d'une date, d'un renseignement géographique, de l'indication de la place qu'occupe un savant ou un littérateur dans la hiérarchie sociale.

Appliquant ce système à M. Le Glay, on comprendra son existence studieuse, toute spéciale, toute patriotique :

on verra ses utiles travaux naître les uns des autres, et, jugeant de son avenir par son passé, on calculera d'avance les importans services qu'il est capable de rendre encore aux sciences historiques et à la philologie.

M. A.-J.-G. Le Glay, né à Arleux, dans le département du Nord, le 29 octobre 1785, n'appartient entièrement ni au siècle passé ni à celui qui s'écoule, mais il en réunit les principaux avantages : de l'un il tient le goût des solides et profondes études, de l'autre cette critique élevée et sagace qui demande aux événemens leur véritable signification et ramène les hommes et les choses à de larges et puissantes synthèses. Appartenant exclusivement au XVIII.e siècle, il ne saurait peut-être pas convenablement lier, systématiser ses connaissances; enfant du XIX.e siècle, on le verrait quelquefois résumer ce qu'il n'aurait pas appris, généraliser des résultats imaginaires et construire l'humanité au lieu de l'observer. Mais, placé dans un âge de transition, il semble avoir été à la fois le disciple des Mabillon et des Bouquet, des Guizot et des Thierry.

Cependant jusqu'ici il s'est moins attaché à la philosophie de l'histoire, qu'à sa partie matérielle. Rassembler des documens inconnus, éclaircir des difficultés, guider l'esprit d'investigation, tel a été son but dans les nombreux et curieux mémoires qu'il a lus depuis 1817 à la Société d'Émulation de Cambrai, dans les articles qu'il a écrits pour la *Biographie Universelle* et les *Archives du Nord.* On retrouve les mêmes vues dans son *Catalogue des Manuscrits de la bibliothèque* qu'il dirigeait, dans ses *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*, dans son *Programme des principales recherches à faire sur l'histoire et les antiquités du département du Nord.*

M. Le Glay est persuadé avec raison que l'histoire n'est pas seulement une œuvre de style : qu'avant de broyer de riches couleurs, de cadencer d'ingénieuses paroles, il faut avoir le courage de s'enfoncer dans la poussière des vieilles chroniques, de dévorer des chartes, des diplômes. Lui aussi se livrerait sans doute avec joie à l'attrayante occupation de coordonner ces matériaux et d'en construire un imposant édifice ; lui aussi est en état de peindre au lieu de compiler, et s'il s'use en d'arides dissertations, sur des vérifications minutieuses, c'est un sacrifice dont on est obligé en conscience de le remercier, un désintéressement qui mérite récompense.

Aujourd'hui le principe de la division du travail, auquel l'industrie est redevable d'un développement prodigieux, s'applique avec non moins d'avantage à la littérature. Quel érudit ambitieux se flatterait de parcourir seul dans son étendue le vaste champ de l'histoire ? Dans une seule histoire même que de points spéciaux absorberaient le savant le plus infatigable ? Le Nord de la France, le Cambrésis surtout, voilà où M. Le Glay s'est circonscrit. En bornant ses efforts, il a doublé ses forces et il sera l'homme indispensable, chaque fois qu'on voudra connaître son pays.

Après avoir exploré le sol où il est né sans se prescrire de route déterminée, mais selon qu'il était sollicité par l'agrément des sites ou l'intérêt des lieux, il l'a envisagé dans son ensemble et, comme prélude à une histoire générale de Cambrai, il a mis sous nos yeux le plus ancien et le plus remarquable annaliste de cette cité, jadis si importante.

Cet annaliste est Balderic, chantre de Térouane au XI.e siècle. Un Belge (car il fut un tems où l'on rencontrait partout des Belges, dès qu'il était question de savoir et de choses utiles), un Belge, George Colvener

d'Alost, avait publié Balderic pour la première fois, en 1615; mais son édition était devenue rare. M. Le Glay ne s'est pas contenté de la reproduire; en profitant du travail de son devancier, il l'a rectifié, il y a ajouté ce que lui conseillaient son expérience et son habileté. On peut dire que, sous plusieurs rapports, il a offert un modèle à ceux qui se chargent de tirer de l'oubli les monumens du moyen-âge.

D'abord il s'était proposé de publier le texte de Balderic avec une traduction française. Il a bien voulu se rendre aux raisons que je lui ai soumises, pour l'en détourner. Un homme d'esprit l'a blâmé de cette condescendance dans les *Archives du Nord*, prétendant qu'il est urgent, indispensable de rendre populaires les chroniques des X.e, XI.e et XII.e siècles. Mais je persiste à penser que la popularité n'est faite que pour les ouvrages composés avec ces élémens, et non pour ces élémens eux-mêmes. De pareils livres ne sont destinés qu'aux savans qui n'en croiront pas sur parole le traducteur le plus discret, et qui réclameront toujours inexorablement le barbarisme du texte, l'expression originale seule propre à dissiper leurs doutes, à éclairer leur critique. On a été jusqu'à me dire, à moi, en face, qu'il fallait traduire les chartes, les diplômes : M. Campan, garçon fort agréable et très-amusant, avait eu ce projet; des personnes graves et capables l'avaient approuvé. Traduire les diplômes des Carlovingiens et des Ottons, juste ciel !....., on peut passer cette absurdité à un étourdi qui croyait faire de l'histoire comme on fait un vaudeville ou un bouquet à Iris, mais à des gens graves et entendus, cela est difficile.

Grâce au ciel! M. Le Glay a écouté d'autres avis. Après une préface ou quelques idées exprimées d'une manière piquante relèvent les détails bibliographiques, il présente

le texte pur de Balderic, collationné avec l'imprimé de Colvener, vérifié sur plusieurs manuscrits, et auquel il a ajouté un supplément de deux pages, déjà mis au jour dans le *Recueil des historiens de la France* et un autre de 40 pages, qui était inédit. C'est le troisième livre d'une chronique découverte en 1787, dans les archives de l'abbaye de Maroilles, par Dom Bevenot, alors religieux de St.-André du Câteau, aujourd'hui doyen-curé de Maubeuge.

Le commentaire, rédigé en français comme la préface, est précédé d'une notice sur Colvener. Rien d'essentiel n'y est omis, rien de futile n'y est admis. Ce n'est pas un petit mérite que celui de résister à l'envie d'attacher une note au mot qui n'en a pas besoin, de glisser la découverte dont on est encore palpitant, la citation qui a frappé, le passage qui enchante, à la première occasion venue, sans s'inquiéter si le lecteur n'aurait pas le droit de répéter la sentence d'Horace : *Non erat hic locus.* Il y a plus de courage, qu'on ne croit, à renoncer ainsi au plaisir de disserter, à ces délicieuses excursions d'un érudit qui s'égare dans le labyrinthe de ses livres. M. Le Glay a combattu ce penchant : ses notes sont abondantes et concises.

C'est principalement dans tout ce qui est local que ses *illustrations* sont précieuses. Il a accordé une attention particulière à la géographie, aux noms propres, et a fait preuve en cela, d'une exactitude que le savoir ne garantit pas toujours et qui ne peut appartenir qu'à ceux qui sont sur les lieux.

Sans ambitionner des grâces déplacées, sans vouloir, comme on disait jadis, *jeter des fleurs* sur un sujet qui n'en comporte pas, il a ôté à ses annotations la sécheresse et le pédantisme ordinaires de la *scholie.* En France, on ne compte pas autant qu'en Allemagne sur

la patience de ceux qui lisent; on tâche d'*emmieller le vase* qu'on les invite à vider, le grand point est de plaire et l'on n'en est pas dispensé dans les discussions même les plus rebutantes. C'est ainsi que M. Le Glay a inséré dans son commentaire une lettre sur les ruines de l'abbaye du Mont-St.-Eloi, lettre écrite par son ami de cœur, M. Fidèle Delcroix, auteur de poésies pleines de suavité et d'élégance, et qui, pour appartenir au genre classique, n'annoncent pas moins un talent très-distingué.

M. Le Glay observe quelque part, que de la réserve avec laquelle Balderic parle de l'origine des villes de Cambrai et d'Arras, on peut conclure qu'à l'époque où il écrivit, les contes bizarres sur nos origines troyennes, cimbriques, romaines, etc., n'avaient pas encore été imaginés, ou bien que Balderic, les ayant appréciés à leur valeur, dédaignait de les mentionner dans son ouvrage. Et sur ce problème d'archéologie, il a la bonté d'attendre notre avis. Il est certain que jusqu'ici nous n'avons pas encore trouvé ces origines exposées explicitement dans des auteurs antérieurs au XII.e siècle. Cependant le docte historien des bardes, des jongleurs et des trouvères Anglo-Normands, M. l'abbé de la Rue n'hésite pas à affirmer qu'aux V.e et VI.e siècles, les Gallois, fuyant la domination des barbares du Nord, se réfugièrent dans l'Armorique et y portèrent leurs fables, surtout celle de leur origine troyenne. C'est pour arriver à quelque chose de plus précis sur cette question, que nous avons engagé l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, à demander quelles ressources il est possible de tirer des écrivains du moyen-âge pour notre histoire, avant et pendant la domination romaine.

Si l'on en avait grande envie, on trouverait peut-être l'occasion de chicaner M. Le Glay sur quelques assertions relatives aux anciens droits et à quelques étymologies,

Mais comme en semblable matière, tout n'est pas décidé, il s'en faut, nous ne nous aviserons pas de trancher ce qui a paru problématique ou soutenable à un homme tel que lui.

Balderic, liv. II, ch. 18, s'exprime à peu près en ces termes : « Auprès de Marchiennes, Rectude, par les » conseils de St.-Amand, fonda un monastère de reli- » gieuses, et en prit elle-même la direction. Tout alla » bien pendant sa vie, mais les choses empirèrent à la » suite des tems. Les religieuses avaient commencé de » dégénérer et de se corrompre; la dépravation avait tou- » jours augmenté jusqu'à ce jour; l'abbé Ledwin chassa » des femmes qui menaient une vie dissolue et les rem- » plaça par des moines capables de servir mieux Dieu » et la Vierge. » Sur cet endroit, M. Le Glay dit dans ses notes : « L'abbaye de Marchiennes, fondée au » septième siècle par le duc Acdebalde, et dotée ensuite » par Sainte Rectude sa veuve, *était d'abord pour les* » *deux sexes* : ce fut en 1024, que l'évêque Gérard et » Baudouin Belle Barbe, témoins des désordres qui ré- » sultaient d'un pareil voisinage, en exclurent les femmes, » pour n'y laisser que des moines de Saint-Benoit. » L'illustre M. Raynouard observe, à ce sujet, dans le *Journal des Savans*, qu'il ne cherchera pas à vérifier comment cette abbaye était primitivement pour les deux sexes; mais on a des exemples de pareils rapprochemens, tout dangereux qu'ils fussent. Des annales de l'ancienne abbaye de Rolduc, écrites au milieu du XII.e siècle, et imprimées pour la première fois dans nos *Nouvelles Archives historiques*, contiennent ce curieux passage : « His ergo diebus cœpit sacerdos tractare cum fratribus » de religione et statu ecclesiæ, quod inconveniens esset » *fratres pariter et sorores in eodem loco cohabitare.* »

Afin que le lecteur n'ait rien à désirer, au commentaire

succèdent un glossaire des mots barbares et inusités, puis trois tables, la première des noms de lieux, la seconde des noms de personnes, la troisième enfin des chapitres.

Des *fac simile* des écritures d'un diplôme de Louis-le-Pieux, du 15 avril 816, et d'un bref du pape Grégoire VII, ainsi qu'un dessin présumé du *Ludus clericalis* de Wibold, 26.e évêque de Cambrai, sont des ornemens de bon goût, et qui attestent que M. Le Glay n'a rien négligé. Le diplôme de Louis-le-Pieux se termine par la formule *in Dei nomine feliciter. Amen.* Formule qui cessa, dit-il, d'être en usage vers le tems de Hugues-Capet, et qui se retrouve sur un diplôme inédit de l'empereur Henri IV, de l'an 1103, que j'ai produit dans le bulletin de l'Académie.

Telle est cette publication remarquable qu'un motif personnel m'a empêché de louer autant que je l'aurais voulu. M. Le Glay m'a fait l'honneur de me dédier son livre. Sans doute il n'a écouté en cela que sa bienveillance : je désirerais être à même de lui faire en retour quelque cadeau de cette espèce, mais ma fortune littéraire est loin de valoir la sienne. Du moins qu'il agrée l'assurance de ma profonde estime et de ma vive affection. Je lui cède volontiers en tout, excepté en amitié (1).

DE REIFFENBERG.

---

(1) Miræus qui a aussi confondu Balderic, le chantre de Térouane et l'auteur du *Chronicon cameracense*, avec l'évêque de Noyon et de Tournai, donne page 295 de son *Chronicon Belgicum* dont, par parenthèse, il existe à la bibliothèque de l'université de Louvain, un exemplaire chargé de corrections manuscrites, une suite des évêques de Cambrai, successeurs de Lietbert, jusqu'en 1179. Il l'avait tirée d'un manuscrit du monastère de Rouge-Val (*Rodendael*), près de Bruxelles.

C'est, sauf de très-légères variantes, le même morceau que M. Le Glay a extrait du manuscrit de Baluze, p. 308 de son édition.

FLANDRISCHE STAATS UND RECHTSGESCHICHTE BIS ZUM JAHR 1305, *von* L. A. WARNKOENIG. *Erster Band. Tübingen bey Ludw. Fuhs*, 1835. C'est-à-dire, l'Histoire sociale et législative de la Flandre jusqu'à l'an 1305, par M. L. A. WARNKOENIG. Vol. I; Tübingen, chez Fuhs, éditeur, 1835 (1).

Il serait difficile de trouver un peuple dont l'histoire législative présentât des résultats plus importans que celle de la Flandre. Ce pays fait voir partout des traces d'une civilisation précoce; il offre encore aujourd'hui des monumens très-intéressans de l'art antique, des preuves incontestables d'une agriculture portée à un très-haut degré de perfection, et d'une industrie développée, depuis des époques très-reculées. Des talens remarquables, l'esprit d'indépendance et l'amour de la liberté, distinguent les populations flamandes.

L'histoire de ce pays nous montre une suite de princes qui, sachant mettre à profit la prospérité des cités de la Flandre, ont par des priviléges judicieusement accordés, augmenté la population du plat pays, en même temps qu'ils y faisaient naître l'industrie.

Les constitutions libérales des villes de la Flandre embrassent jusqu'aux moindre détails. L'histoire du droit privé,

(1) Les rédacteurs du Messager s'étaient proposé de donner une notice sur l'ouvrage de leur collégue, lorsqu'ils ont reçu l'analyse critique de son livre par M. Mittermaier, professeur de droit à l'Université d'Heidelberg. Ils ont cru pouvoir donner ici la traduction de son article.

en nous fournissant chaque jour des preuves d'une civilisation fort avancée, nous démontre que cette partie du droit y avait atteint un haut degré de perfection, à une époque où d'autres pays n'en avaient que des notions très-imparfaites.

L'étude du droit de la Flandre nous fait connaître des monumens de jurisprudence tels que dans d'autres contrées, on les trouve à peine ébauchés, quand ils n'y manquent pas complètement. Ce sont les recueils de Coutumes et de Keures des districts du plat pays. Les Keures du Pays de Waes, de 1241, et celle des métiers d'Assenède, Hulst et Axel, de 1242, renferment des renseignemens très-précieux, qu'on chercherait en vain dans d'autres statuts des temps anciens. Des principes de contrat social, les garanties mutuelles et le maintien de la paix, forment la principale base de la législation flamande.

L'histoire des Flandres est une étude du plus haut intérêt pour la nation allemande, à cause de l'origine de la population flamande, de ses rapports avec l'empire, et de ses relations commerciales. D'après des documens authentiques, des liaisons de commerce existaient entre les villes de la Basse-Allemagne et les opulentes cités de Gand et de Bruges qui, à cette époque, avaient déjà une influence européenne.

L'Allemagne n'a pas seulement emprunté une foule de coutumes à la Flandre, elle en a reçu des institutions politiques et législatives, et les colonies flamandes ont exercé une grande influence sur la civilisation de plusieurs contrées germaniques. La Flandre possède, en outre, des collections historiques d'un grand mérite, où de véritables trésors sont amassés.

L'ouvrage de Saint-Genois et les richesses de ses archives, ainsi que les travaux de Diericx, de Raepsaet, de De Bast, renferment d'excellentes notices et des documens précieux. Ces ouvrages, tirés à un petit nombre d'exemplaires, n'ont

presque pas été livrés au commerce ; on a de la peine à se les procurer, même à un prix élevé.

Les connaissances historiques manquent, en général, aux auteurs qui, ne sachant pas tirer parti des matériaux, s'abandonnent aux hypothèses les plus hasardées. Les conséquences qu'ils en tirent sont très-souvent erronnées, d'autant plus qu'influencés par les écrivains français, ils s'efforcent de modeler les développemens des événemens politiques de leur pays, sur les travaux de leurs voisins. Pour en citer un exemple, ils attribuent l'affranchissement des communes à des révolutions, parce qu'en France il en était généralement ainsi. L'ouvrage que nous annonçons est donc de la plus haute importance sous beaucoup de rapports et particulièrement sous celui de la *vérité historique.*

De profondes connaissances historiques mettaient M. Warnkœnig à même de puiser, avec succès, aux sources de l'histoire de la Flandre. Fort des travaux historiques de l'Allemagne, il pouvait appliquer les résultats de la science dans ce dernier pays, aux documens flamands, tandis que la connaissance de la littérature française l'empêchait de devenir exclusif, en lui présentant une juste mesure pour l'appréciation des faits. L'étude infatigable des sources imprimées, la prudence qui a guidé ses recherches dans les archives du pays, et la persévérance qui l'a soutenu, ont mis, entre ses mains, une collection de matériaux dont la richesse surpasse, peut-être, celle d'aucun de ses devanciers. Animé du zèle le plus rare, accompagné de cette pénétration et de ce tact qui caractérisent le talent historique, M. Warnkœnig a composé un ouvrage indispensable à l'historien et au jurisconsulte.

Déjà, antérieurement, M. Warnkœnig avait traité quelques points saillants de l'histoire législative de la

Flandre, dans le recueil si intéressant, le *Messager des Sciences et des Arts* (1).

Le premier volume de l'ouvrage qui est l'objet de cette analyse, renferme une introduction et deux livres du texte. Dans le 1.er livre, divisé en quatre chapitres, l'auteur résume l'histoire de la Flandre depuis Baudouin I jusqu'à la mort de Guy de Dampierre (863-1305); dans le second livre, en six chapitres, il expose l'état social et législatif de la Flandre, au XIII.e siècle.

Dans l'introduction, l'auteur indique les sources de l'ancienne histoire de Flandre et des ouvrages qui en traitent; il parle (p. 6.) des archives du gouvernement, des couvens et des villes; et, après avoir montré combien de collections précieuses ont été détruites par la révolution française, il nous donne des renseignemens détaillés sur plusieurs archives, parmi lesquelles celles de la chambre des Comptes, à Lille, sont les plus importantes (voyez St.-Genois, ouvrage rare et précieux qui n'est plus dans le commerce; l'auteur de cet article a fait usage d'un exemplaire de la Bibliothèque Royale de Paris).

Ce que l'auteur dit (p. 14-82) des collections de chartes concernant l'histoire et le droit des Flandres, de la valeur des chroniques et de la manière de s'en servir, surpasse tout ce qui a été écrit jusqu'ici sur cette matière. Partout on trouve des notices littéraires et des rectifications, sur les renseignemens donnés par ses devanciers.

Le premier livre commence par la description du pays. — L'auteur admet la conjecture, très-vraisemblable, que le nom de Flandre dérive du mot flamand : *Vlander* qui signifie pont, et convenait à un pays couvert de marais

(1) M. Mettermaier donne ici une analyse des articles du 1 vol. de notre Messager.

et d'étangs, où les ponts devaient se trouver en grand nombre. M. Warnkœnig regarde les Ménapiens (p. 88.), les Morins et les Atrebates, comme les plus anciens habitans de cette contrée. Ce pays étant tombé de bonne heure sous la domination romaine, reçut au IV.me et au V.me siècles, des colons germains (p. 90), notamment des Saxons et des Francs, de manière qu'on remarqua aussitôt une différence de mœurs et de langage, entre la Flandre germanique et la Flandre gauloise. Cette dernière était habitée par les Ménapiens et les Morins. Après avoir parlé de la division en districts appelés *Pagi* et en allemand *Gauen*, l'auteur énumère les endroits qu'on y rencontre dans la première moitié du moyen-âge. A la page 100, nous trouvons l'établissement du christianisme (depuis le IV.me siècle), et l'importance, et les richesses que les églises y ont acquises, dans les temps reculés.

Après l'examen critique de la tradition des forestiers, suit l'histoire des Comtes de Flandres. L'espace ne nous permet pas d'en citer, ici, quelques fragmens; nous nous bornerons à dire, que l'auteur discute consciencieusement les différentes opinions; il sait augmenter l'intérêt de son ouvrage en faisant ressortir ce que les souverains ont fait pour les progrès de la civilisation de leurs peuples. La vie active de Philippe d'Alsace, à qui les villes flamandes sont redevables de leurs principaux priviléges, nous a vivement intéressé. L'auteur publie beaucoup de documens sur Marguerite de Constantinople (1244-1278), et sur la querelle concernant la Flandre impériale, sous Guy de Dampierre.

Dans le second livre, « *Etat social et législatif de la Flandre au XIII.e siècle,* » l'auteur expose la différence entre le comté de Flandre, tenu de la couronne, et entre la seigneurie tenue de l'empire; il en détermine les conséquences avec plus de précision qu'aucun autre écrivain. On remarque que l'esprit de liberté et d'indé-

pendance était plus vif dans la Flandre germanique que dans la partie française.

Dans l'exposition des rapports entre les différens membres de la société, l'auteur parle des serfs, et des tributaires, classe intermédiaire entre les hommes libres et les serfs (p. 245).

M. Warnkœnig parle d'un usage territorial par rapport au *laeten* dont il croit que la condition était égale à celle des *Hoerigen*, sur ce point nous ne sommes pas d'accord avec lui (1). Nous convenons que les *laeten* sont souvent définis de cette manière, et que les litanes (entre autre dans une charte de 1377, *Lutzel über die huerlichen Lasten in Hildesheim*, p. 56), sont même appelés *laeten*; cependant l'examen d'un grand nombre de chartes flamandes, nous a démontré, que le mot *laeten* ne signifie rien autre que ce qu'on exprime, dans les livres de jurisprudence, par le nom de *Landsassen*, condition égale à celle que les chartes néerlandaises assignent aux hostes (*hospites* ou *mansionarii*), colons étrangers qui n'avaient aucun caractère de servilité.

Le chapitre qui traite du lien féodal entre le comte et le roi de France, et entre le premier et l'empire, est d'autant plus intéressant, que nous n'avions que des données superficielles sur ce dernier point.

Nous avons vu avec plaisir l'exposé des dignitaires (*ministeriales*) de la cour du comte (p. 261); cependant, nous n'admettons pas avec l'auteur; que tout noble portait le titre de chevalier (*miles*). Les diplômes nous prou-

(1) M. Mittermaier a mal compris l'auteur : ce dernier dit seulement, qu'au nombre des *Laeten* se trouvaient aussi bien des serfs et tributaires (*hoerigen*) que des hommes libres.

(Note des rédacteurs.)

vent, que le titre de *miles* était réservé aux véritables chevaliers (1).

L'auteur pose en fait, avec raison, qu'en Flandre comme partout, les pouvoirs judiciaire et militaire formaient la base de la puissance du Comte. Là comme ailleurs, les rapports entre le seigneur et les sujets n'étaient pas uniformes, mais ils variaient selon les arrangemens faits entre les premiers et les différentes classes d'habitans. Cette diversité de rapports produisit les différens officiers ou fonctionnaires publics, qui, dans les mêmes localités, existaient les uns à côté des autres, savoir : les *châtelains*, les *villici* ou *écoutêtes*, et les *baillis*. Dans tous les tribunaux il y avait des échevins; et c'est avec raison que l'auteur fait observer, que les échevins n'avaient pas seulement à examiner les questions de faits, mais encore ils avaient à décider sur le droit même, à l'établir et à le développer, et par conséquent, ils avaient le droit de faire des *keures*. Cette observation de l'auteur, que *vierschare* signifie le tribunal des échevins est fondée; mais la dernière expression désigne surtout les séances publiques et solennelles.

L'auteur indique (p. 283) ces assemblées générales qui ont produit le grand-jury (comme en Angleterre), où le peuple dénonçait les crimes. Ces franches vérités (*doorgaende waerheden*) nous font voir, que le développement de la procédure inquisitoriale est très-ancienne dans le droit germanique (Voyez mon ouvrage : *Strafverfahren in den deutschen Gerichten*, p. 130).

Nous attendons des renseignemens plus détaillés sur cette matière, dans le second volume. Les Pays-Bas en

---

(1) M. Mittermaier a parfaitement raison; mais tout noble adulte, petit ou grand, avait soin de se faire recevoir chevalier.

(N. des rédacteurs.)

possèdent les statuts les plus précieux. La keure du Pays de Waes renferme des préceptes très-complets.

Ce que l'auteur nous dit des pouvoirs des Châtelains (p. 284), des Baillis (p. 297), et des Ecoutêtes (p. 303), mérite la plus grande attention.

Les recherches sur les assemblées nationales coïncident parfaitement avec les résultats trouvés par l'auteur de cet article : on ne peut pas prouver l'existence d'une représentation nationale en Flandre, avant le 14.e siècle.

Il ne faut pas faire dériver les assemblées des états proprement dits, de ces réunions de grands dignitaires, ou des hommes fiefs, sous la présidence du comte, ni les réunions ayant pour but le maintien de la paix publique.

Le chapitre IV (p. 311), contenant l'*Histoire des villes*, est à notre avis le plus important de tout l'ouvrage. Il s'agissait, ici, d'attaquer l'erreur dans laquelle tant d'écrivains sont tombés, en soutenant, que les communes flamandes devaient leur origine à des mouvements insurrectionnels, comme cela a eu lieu en France, où les noms de conjuration et de communes sont employés indifféremment, par les contemporains. Là, nous voyons les rois seconder prudemment ces conjurations, contre les hauts barons; ils se réjouissent des victoires remportées par la bourgeoisie, et en garantissent le bienfait par des chartes de priviléges. M. Warnkœnig soutient, avec raison (p. 369), que les chartes de liberté, chez les Flamands, n'ont pas été arrachées par des conspirateurs, mais qu'elles ont été accordées par des princes éclairés, qui appréciaient l'importance des villes, et savaient en augmenter la splendeur par la sagesse des lois constitutives.

Le comte Thiéri d'Alsace se montrait reconnaissant par intérêt. Les villes l'avaient puissamment secondé dans ses guerres contre ses compétiteurs. C'est à lui et à son fils Philippe que ces villes doivent leurs principaux pri-

viléges. Plusieurs causes ont contribué à la formation des villes, dans des temps reculés. Déjà au XII.e siècle, les cités flamandes étaient parvenues à un tel degré de prospérité, qu'elles exerçaient une influence marquée dans les affaires politiques. Des alliés aussi riches étaient recherchés et estimés par les hauts barons qui, dans ces temps d'agitations, se faisaient fréquemment la guerre.

Nous trouvons (p. 327) que Bruges et Dam étaient devenues le centre du commerce du monde. L'auteur saisit cette occasion pour faire remarquer l'importance des lois maritimes de Dam (p. 328). Cette législation, quoique dérivée des lois d'Oléron, contenait cependant le droit maritime reconnu en Flandre. La hanse des villes flamandes (originairement au nombre de dix-sept) est un point très-important dans l'histoire commerciale et politique de ce pays.

L'auteur pose comme base de l'association communale, outre la réunion d'un grand nombre d'habitations dans un espace peu étendu, le lien de la paroisse et celui de l'échevinage.

L'auteur de cette analyse regrette que M. Warnkœnig n'ait pas compris parmi ces causes la formation des corporations (1) ou métiers (*Gilden*) : car on ne peut douter, que ces associations politiques et religieuses des classes industrielles, n'aient, ici, comme ailleurs, contribué à modifier les constitutions des villes. Ces jurandes avaient leurs statuts, leurs chefs; et leur pouvoir devint tel, dans beaucoup de localités, qu'elles exerçaient une influence directe sur les élections des magistrats (2).

---

(1) On ne rencontre, en Flandre, les corporations, comme corps politiques qu'au 14.e siècle. (N. d. R.)

(2) On peut consulter, sur ces jurandes, l'ouvrage de Wilda, l'excellent écrit de Fortuyn : *de gildarum historia, forma et auctoritate politica.* Amstel. 1834.

L'auteur fait voir qu'il y eu de bonne heure, en Flandre, des motifs de soustraire les habitans des endroits fortifiés, à la jurisdiction générale du pays, et de leur donner un échevinage particulier.

La commune était d'abord composée de différentes classes d'habitans, parmi lesquels beaucoup ne jouissaient pas d'une liberté pleine et entière, mais délivrés peu-à-peu des charges de la servitude, ils venaient grossir la classe des hommes libres.

On trouve déjà au VII.e et au VIII.e siècles, sous le nom d'*Oppidum*, différents endroits qui, plus tard, sont des villes très-florissantes (p. 345).

Les cités flamandes jouissaient de très-grandes libertés, et leurs recettes et dépenses (Voyez p. 365 les documens importans) prouvent jusqu'à quel point de prospérité et de puissance, elles s'étaient élevées.

A la page 367, l'auteur parle des magistrats nommés *consaulx*, qui existaient à côté des échevins. Il ne s'explique pas clairement sur le rapport entre les *choremani* et les échevins. Je crois que l'expression de *choremani* avait différentes acceptions. Il est certain que ce mot désignait souvent tous les bourgeois, *qui secundum eandem copam vivunt.* Tous les citoyens vivant sous la même loi, s'appellent par fois *choromani, keurgenoten* (1).

Les *Raedmannen*, que l'on trouve également dans les villes allemandes, sont souvent les *conseillers de l'administration*, gérant toutes les affaires qui n'appartenaient

(1) M. Mittermaier se trompe, ici, en ce qui concerne la Flandre : il confond les *keurbroeders* et *keurzusters* avec les *keuremannen*. On ne rencontre ceux-ci que dans les Châtellenies de Furnes, Bergh, Bourbourg et Cassel, et dans quelques villes maritimes du Nord de la France : ils sont là à la fois échevins et conseillers. (N. d. R.)

pas à l'administration de la justice, laquelle incombait aux échevins. Ceux-ci étaient choisis parmi les *familles*, tandis que les consaulx représentaient souvent les corporations (1).

Le passage relatif aux *charges des échevins* est fort bien traité (p. 377).

L'exposition des sources historiques du droit flamand (chap. V) est du plus haut intérêt, à cause des vues neuves qu'elle renferme. Les droits personnels (comme le dit très-bien l'auteur, p. 384), ont disparu de bonne heure dans les Flandres, à cause du développement précoce des droits territoriaux et féodaux. Il est indispensable de ranger les *keures* des villes en catégories (p. 387); car, dans les anciennes keures on trouve tantôt des priviléges pour les bourgeois, tantôt pour la partie de la population qui ne jouissait pas encore de la liberté, tantôt on y trouve des dispositions concernant la constitution ou l'organisation des échevins. Il n'y pas de coutume générale en Flandre, tel que le *Sachsenspiegel* en Allemagne, et l'auteur a raison d'appeler l'attention sur *Bouteiller, somme rurale.*

L'explication du mot *keure* (p. 391) est suivie de l'énumération des principaux documens de ce genre : la keure de Furnes (2), la plus ancienne en date, se trouve à la tête; ensuite viennent celle de Gand (1192), remarquable par son étendue et par l'originalité de ses articles; celle du Franc-de-Bruges, de 1190; celles du Pays-de-Waes et des *Quatre-Métiers* Assenède, Bouchoute, Hulst, Axel (la plus étendue des keures flamandes).

---

(1) Il n'en était pas ainsi en Flandre. (N. d. R.)

(2) Le texte de cette keure, de 1169, est perdu.

M. Warnkœnig a omis la keure du pays de l'Angle, de 1248 (1).

Le chapitre VI traite des affaires ecclésiastiques en Flandre, et particulièrement de la division des évêchés en archidiaconats et en décanats (p. 497); ils indique les principaux couvens et des fondations pieuses (p. 411). Nous y trouvons les monastères riches et puissans (p. 423).

La justice synodale mérite une attention particulière. En Flandre, comme en Allemagne, on a essayé de bonne heure de s'affranchir de cette jurisdiction. Un article de la charte gantoise de 1192, renferme un passage qui ne permet les jugemens synodaux, que de quatre en quatre ans. L'auteur donne (p. 443) une notice très-intéressante sur les ouvrages concernant l'origine et la nature des dîmes en Flandre. Il est plus que probable que la plus grande partie des dîmes n'est pas d'origine ecclésiastique, mais elles peuvent être considérées comme partie intégrante des revenus seigneuriaux, de manière que la plupart des dîmes ecclésiastiques sont dues à la libéralité des comtes de Flandre. La charte de 961 (p. 448), d'après laquelle il paraîtrait que le Pape aurait cédé les dîmes aux seigneurs de la Flandre, pour les mettre en état de résister aux barbares, serait très-importante, si elle ne portait pas tant de marques d'une origine apocryphe.

Le supplément renferme quarante-huit documens, dont la plupart étaient inédits, les autres avaient été publiés inexactement, ou ne se trouvaient que dans des livres très-rares. Parmi les diplômes intéressans, nous citerons les anciennes chartes concernant des *Praestaries* faites en 830

(1) Le savant professeur de Heidelberg n'a pas considéré que le pays de l'Angle ne fesait pas partie de la Flandre, et que par conséquent sa keure ne pouvait pas trouver place dans l'ordre adopté par l'auteur. *N. du Trad.*

et en 840; la plus ancienne keure de St.-Omer, de 1127; les keures des villes de Gand, Bruges, Ypres, Oudenarde, de 1172, 1176, 1189, 1190; le traité entre les bourgeois de Cologne et les Flamands, relatif aux poursuites pour dettes, de 1197; le rapport d'une conférence entre Marguerite, comtesse de Flandre, et le roi Guillaume de Hollande, de l'année 1253; les extraits de la chronique du moine Jean de Thilrode, de 1282-1300; les priviléges des foires de Flandre, 1290; les statuts de la hanse flamande dite de Londres; et le texte de l'ancien droit maritime de Dam.

Nous attendons avec impatience le second volume de cet ouvrage; il traitera de l'histoire législative des différentes localités, et dévoilera le trésor des statuts des Flandres. Cet ouvrage de M. Warnkœnig mérite d'être placé parmi les publications les plus remarquables de nos jours.

MITTERMAIER.

LES TOURNOIS DE CHAUVENCI, *donnés vers la fin du XIII.e siècle, décrits par* JACQUES BRETEX, 1285. *Annotés par feu* PHILIBERT DELMOTTE, *bibliothécaire de la ville de Mons, et publiés par* H. DELMOTTE, *son fils, bibliothécaire, conservateur des archives de l'état, à Mons. Valenciennes*, 1835, A. PRIGNET, *in*-8.° *de* 165 *et* 28 *pag. fig.*

Longtemps, les Français montrèrent de l'insouciance pour leur ancienne langue et ne semblèrent pas se douter qu'elle eût une littérature riche, variée, originale; il semblait que le génie national ne se fût éveillé qu'avec la connaissance de l'antiquité classique. Boileau date de Villon l'histoire de la poésie française, et mentionne les roman-

ciers seulement pour mémoire. Cependant Nostradamus, Fauchet, Pasquier avaient donné le signal des recherches sur ce sujet, et parmi les contemporains il y avait des hommes très-versés dans cette partie de la philologie, tels que Ménage et surtout Du Cange, érudit resté sans pair, du moins à mon avis. Borel, André Duchesne, La Monnoye, Lenglet du Fresnoy, Le Duchat, Eusèbe de Laurière, Formey, Prosper Marchand, Lacombe, Carpentier, Doux fils, l'abbé Sallier, Lantin de Dameray, etc., rendirent des services à la langue : vers le même temps, un imprimeur, Urbain Coustelier, voulut tenter ce que M. Crapelet a si bien exécuté de nos jours. Malheureusement, quoiqu'elles soient encore recherchées, ses éditions fourmillent de fautes et de négligences (1). La Curne de S.te Palaye ne vécut pas assez pour effectuer ses vastes et utiles projets, mais ses ouvrages imprimés et ses manuscrits n'en font pas moins le plus grand honneur à ses connaissances et à son zèle. Barbazan, Levesque de la Ravallière, La Borde tirèrent de la poussière grand nombre de poésies des trouvères ; si Le Grand d'Aussy l'emportait sur

(1) Lenglet Dufresnoy, dans l'avertissement de son édition des *Arrests d'Amour*, Amst., 1731. p. XXV, appelle Urbain Coustelier *un petit étourdi qui suivait toujours mauvais conseil, c'est-à-dire ses propres lumières, dans les belles, mais très-mauvaises et très-fautives éditions qu'il donnait de nos anciens poètes, dont il prétendait sans doute augmenter plutôt les fautes que renouveler les impressions.* Plus loin il le qualifie de *bon libraire et d'archi-cocu*, ce qui n'est pas incompatible et ne tient pas à l'histoire littéraire. C'est peut-être à ce double passage que fait allusion l'auteur des *querelles littéraires* lorsqu'il dit (I., 101, note) : « Quant à l'abbé Len.... il reçut un pareil salaire » (des coups de bâton) en plein midi, pour avoir tenu des propos » indécens sur la femme d'un riche libraire. » Cette petite anecdote peut servir du supplément à l'article de Coustelier dans la *Biographie Universelle.*

eux par la science, aux originaux il substituait des traductions qui en altéraient la physionomie et quelquefois le sens. Vinrent ensuite M. Roquefort dont la vieillesse est si digne de commisération, le patient et modeste Méon, MM. Auguis, Chalvet, Benoiston de Château-Neuf, Sinner, etc. Mais la vieille langue française était plutôt devinée que connue par quelques-uns de ces littérateurs, pour aucun sa grammaire n'était encore reconstruite. L'honneur de la retrouver appartenait à M. Raynouard, l'auteur d'un des drames modernes les plus intéressans, et qui a joint, à la gloire du poète, l'honneur d'avoir seul résisté à la volonté de Napoléon, quand la France était encore à genoux, muette et tremblante, soumise et flatteuse. M. Raynouard a montré que cet idiôme que l'on croyait confus, indiscipliné, barbare, avait ses règles et que ce qu'on regardait comme des erreurs grossières était quelquefois la conséquence d'une théorie nettement conçue.

M. Raynouard a formé une école de philologues français du moyen-age. Sa grammaire des troubadours, ses fréquens articles dans le *Journal des Savans*, les conseils qu'il ne refuse jamais, les éclaircissemens qu'il prodigue, son accueil franc et aimable, la facilité avec laquelle il résout les questions les plus épineuses, lui ont acquis de nombreux disciples qui sentent pour lui autant d'attachement que de vénération. C'est dans la voie qu'il a ouverte avec le respectable abbé de la Rue que marchent MM. Robert, Monmerqué, Paulin Paris, Achille Jubinal, Francisque Michel, Edward Le Glay, Hérisson, Bourdillon, Monin, Prévost; c'était la même route que suivait M. Frédéric Pluquet. A ces noms, je joindrai ceux de MM. Esmangart et Eloy Johanneau, de M. Depping, du vénérable Hécart et de M. Arthur Dinaux, tous deux de Valenciennes, et à l'étranger, ceux de MM. Jacques Grimm, E. Bekker, l'éditeur du roman de *Fier-à-bras*, et Mone qui vient encore

tout récemment de donner, dans ses *Anzeiger für Kunde der teutschen Vorzeit* (1.er trimestre de 1835) un long fragment du roman d'*Anséis de Cartage*. J'ai commis sans doute quelques omissions involontaires, mais j'en ai dit assez pour faire voir avec quelle ardeur cette branche de la littérature est cultivée.

Cependant, qu'on ne s'y trompe pas : le zèle ne tient pas lieu de tout autre mérite. En général, on ne se fait pas une idée assez juste des obligations d'un éditeur de gothiques monumens. On s'imagine trop souvent qu'il suffit de parcourir les bibliothèques, les dépôts d'archives et d'avoir un copiste et un imprimeur. En effet, il n'en faut pas davantage si l'on examine sérieusement certaines publications prétenduement érudites. L'humble fonction d'éditeur, mieux comprise, exige cependant bien davantage : connaissance des langues, de l'histoire, des antiquités, mœurs, usages, critique déliée, goût sûr, rejetant tout ce qui est oiseux et ne prenant que la fleur de l'érudition, voilà les principales qualités sans lesquelles ce travail ingrat devient impossible, si l'on cherche à atteindre le degré de perfection auquel doit viser tout homme qui se respecte et qui respecte le public.

Ces qualités, feu M. Delmotte les réunissait presque toutes. Son fils, dans une notice écrite avec élégance et une pieuse sollicitude, nous a révélé ce que cet estimable littérateur cachait de talens et de vertus. On voit qu'il a recueilli religieusement ce précieux héritage.

Feu M. Delmotte, pour nous servir de l'expression à la mode, avait découvert dans la bibliothèque de Mons, les *Tournois de Chauvency*. Cependant ils étaient connus, le père Ménestrier en cite des passages à propos d'héraldique et je les ai indiqués moi-même avant leur publication. Ces *tournois* ont été décrits en vers par Jacques Brétex, vers la fin du XIII.e siècle. Ils sont intéressans par la

peinture des mœurs et par les personnages qui y sont mis en scène. Le prospectus annonçait un commentaire, qui, en effet, était nécessaire. Je ne le trouve pas dans le livre, à moins qu'on n'appelle ainsi les sept pages de notes qui précèdent le glossaire et qui, non-seulement, sont insuffisantes, mais contiennent des inexactitudes. Par exemple *Berfromont* doit avoir été mis pour *Beffromont* ou *Beaufremont*; *Wallerant de Fauquemont* ne tirait pas son nom d'un bourg de Lorraine, à 7 lieues Est de Metz, mais d'une petite ville du Limbourg, dont les seigneurs ont joué un grand rôle; *Hondeschort* est vraisemblablement *Hondschot*.

A la page 23 du glossaire, on allégue l'autorité du *reclus de Molinet*, il faut lire le *reclus* ou *renclus de Moliens*.

Le texte est pur et correct. Cependant page 36, vers 454 au lieu de

Et puis *Vâne* à ces hiraus.

Il faut, comme l'exige le sens et la mesure :

Et puis *Viane* à ces hiraus.

Les vers suivans sont trop courts :

468 Que je cuida que fust cil.
488 Et lui faut et porprent terre,
2844 Quand chascuns aura éue.
4027 Nénil, mais signor visinent.

Mais cela peut se mettre sur le compte du manuscrit.

Le glossaire qui contient des explications curieuses, en offre plusieurs de M. Hécart, l'auteur du *Dictionnaire du patois Rouchi*, et de M. Lorrin, l'élève de Charles Pougens. Il n'embrasse pas cependant tous les mots qui auraient besoin d'être interprétés, tels que *Annes* (*anneaux*), *Diva, dia !* interjection, *Mainhornir,* protéger,

corgies, coups, *campliaus* qui est mis, je crois, pour *templiaus*, *tempes* :

> Et à vos belles mains polies,
> Qui sont blanches et delaies (lisez *delaïes*),
> Sentir les frons et les campliaus.

Enfin, pour prouver que ma critique est impitoyable, j'aurais voulu qu'une introduction eût été destinée à nous faire mieux connaître l'auteur, à le comparer avec les trouvères contemporains et à résumer les enseignemens qu'on peut tirer de son livre.

Les *Tournois de Chauvency* ont été magnifiquement imprimés en caractères gothiques, par M. Prignet de Valenciennes. Ils sont ornés d'une gravure au trait représentant un *combat à la foule*, copié d'une tapisserie que M. Vitet, inspecteur des monumens, *découvrit* réellement dans les greniers de l'hôtel-de-ville de Valenciennes.

On doit cette publication à M. H. Delmotte fils, bibliothécaire et conservateur des archives de l'état, à Mons. Homme d'esprit et de savoir, il aime à présenter sa pensée sous une forme légèrement satyrique. Mais les ouvrages sérieux ne lui font pas peur et lui réussissent parfaitement. On attend avec impatience la *Biographie du Hainaut* qu'il a promise et dont il a inséré de piquans échantillons dans les *Archives du Nord de la France*. L'Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres vient, sur ma proposition, de l'inscrire parmi ses correspondans.

De Reiffenberg.

ABRÉGÉ MÉTHODIQUE DE LA GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE, *avec des notes sur la géographie ancienne, par* C. PIRLOT, *professeur d'histoire et de géographie au collége d'Ath.* Brux., HAYEZ, 1832, 384 pages in-12.

L'ouvrage que nous annonçons en est à la seconde édition, qui, nous assure-t-on, a été tirée à un grand nombre d'exemplaires. C'est d'un bon augure. Effectivement l'*Abrégé* de M. Pirlot nous a paru mériter la préférence sur les livres du même genre que nous avions déjà.

Nous sentons combien il est difficile de renfermer, dans des bornes étroites, un aperçu général de toutes les parties du globe. On risque de dire trop ou trop peu. Le cadre adopté par l'auteur nous paraît très-heureux. M. Pirlot, après avoir donné quelques notions préliminaires sur les cinq grandes divisions du globe, leur étendue, leurs bornes, etc., revient à l'Europe, dont il commence la description par celle de la Belgique. Nous applaudissons à cette idée. En effet, il est tout naturel que l'on apprenne aux enfans à connaître la patrie, avant de leur parler des régions presqu'inconnues de l'Asie et de l'Afrique, dont, une fois sortis du collége, ils n'entendront peut-être plus prononcer les noms. L'Auteur en conséquence, en s'écartant de la route trop-généralement suivie, a consacré au-delà du quart du volume à la Belgique. La description qu'il en donne est un peu vague peut-être, mais en général assez exacte. Au reste, il est bien entendu que les professeurs qui feront usage de cet abrégé donneront oralement les développemens que l'auteur n'a pu insérer dans son livre. M. Pirlot, pour ne pas trop grossir son texte, a eu l'ingénieuse idée de faire suivre la description de chacune des provinces qui composent notre royaume, d'un tableau des hommes remarquables à qui elles ont donné naissance. C'est là une innovation excellente,

mais cette partie de l'ouvrage aura encore besoin d'être soigneusement revue. Un bon nombre de noms propres sont estropiés tels que *Riga*, *Waddere*, *Van der Vincht*, *Wallis*, *Van Barle*, *Lempsonius Metkerke*, *Goltsius*, etc., Tout cela, nous en sommes persuadés, disparaîtra dans une troisième édition. L'auteur devra revoir les ouvrages de Foppens, de Paquot, de Delvenne, etc. Il devra également consulter les excellens mémoires de MM. Kiesewetter et Fétis pour connaître nos musiciens célèbres, les ouvrages de Van Mander, Descamps, Bazan et Bartsch, pour nos peintres et graveurs, celui de M. Willems pour les poètes flamands. Il trouvera également dans les *Archives* et *le Dimanche* de M. De Reiffenberg, ainsi que dans le *Messager des Sciences et des Arts*, différentes notices très-intéressantes sur des hommes dont le mérite n'était pas apprécié.

Pour ce qui regarde la description des autres pays du globe, le livre de M. Pirlot nous paraît être à la hauteur de la science. Il fera bien cependant de ne pas suivre aveuglément les manuels de géographie que nous avons déjà, mais de consulter autant que possible les descriptions des différens pays qui ont paru dans les derniers temps, ainsi que les relations des voyages les plus récens. Tel est celui que le prince de Saxe-Weimar fit, en 1825, aux Etats-Unis de l'Amérique, dont il a été rendu un compte assez détaillé dans le *Messager* de 1827-1828, page 243, dans lequel on accuse les livres élémentaires de ne faire aucune mention de villes telles que Richmond, Savannah, Albany, de lacs et de baies telles que l'Erie, l'Ontario, le Chésapeak, des rivières comme l'Ohio, le Missouri, l'Arkansah. Comme cette omission se trouve aussi en partie dans l'ouvrage que nous annonçons, nous avons cru devoir la consigner ici.

C. P. S.

Religion et Amour, *par* P. J. F. De Decker. Bruxelles, Hauman, 1835, in-18, 126 pages, avec lithographie.

Pendant que la littérature belge s'intrônisait enfin au théâtre, en y retraçant aux masses réunies les scènes les plus émouvantes de l'histoire nationale, elle n'était pas moins favorablement accueillie sous la forme intime dans un bon nombre de productions poétiques. Dans ce mouvement de progression des lettres, la Flandre-orientale n'est point restée en arrière; la ville de Gand a eu aussi son poète qui, dès son début, a donné les plus belles espérances. *Religion*, et *Amour*, tel est le titre de son ouvrage. Il faut avouer qu'il ne pouvait choisir deux idées qui soient plus propres à l'inspiration; et la première nous indiquant d'avance sous quel aspect devait se produire la seconde, une telle alliance ne pouvait manquer d'éveiller toute notre attention, d'exciter tout notre intérêt, en nous faisant espérer les aperçus les plus nouveaux. L'auteur a tenu dans la plupart de ses pièces ce qu'il semblait promettre. *Religion* et *Amour* sont bien partout les deux idées mères de son recueil; et il a su en tirer une suite de tableaux des plus suaves et des plus gracieux.

La pièce intitulée *Le Soir*, par laquelle commence notre poète, est comme l'exposé de son ouvrage. Après la lecture de ce morceau qui est tout de sentiment, nous connaissons déjà l'auteur : nous le savons, amant de la nuit, de la solitude, y cherchant sans cesse des idées qui soient en harmonie avec son cœur, plein de la plus exquise sensibilité. Ecoutons-le lui-même :

Oh! j'aime tant le soir! c'est l'heure où l'on oublie,
C'est l'heure solennelle où la mélancolie,

Se balançant rêveuse, en mon cœur vient s'asseoir ;
Où mon ame, qu'aigrit la folle multitude,
Se trouve face à face avec la solitude :
Oh ! j'aime tant le soir !

Ce début est gracieux. Il y a dans le retour de la première partie du premier vers qui vient terminer la stance, tout l'abandon de plusieurs de nos rondeaux. Une teinte toute religieuse vient ajouter un nouveau charme, lorsqu'il dit :

Ah ! le soir est l'amant des douleurs, des alarmes :
La chaleur du soleil trop tôt sèche nos larmes,
Le soir les fait couler librement de nos yeux.
Quand l'ame loin du bruit s'exile solitaire,
L'ange consolateur envoyé sur la terre
Vient lui parler des cieux
. . . . . .
Alors l'ame s'écoute, interrogeant sa vie,
Loin de ce monde au ciel elle semble ravie etc.

C'est encore au sentiment religieux qu'il doit le trait touchant par lequel est terminée cette pièce extrêmement remarquable ; après avoir, dans tout son contenu, opposé sa vie toute de tristesse, de pleurs et de prière à la vie toute de joie et de dissipation des enfans du siècle, voici sa consolation suprême :

Hélas ! le monde aussi fait souffrir ses heureux !
Et douleur pour douleur, souffrance pour souffrance,
Je préfère bien celle où sourit l'espérance,
Du doigt montrant les cieux !

Je ne ferai qu'un reproche à l'auteur, c'est d'avoir parfois confondu, dans ce morceau de début, les émotions de la *nuit* avec les émotions du *soir* :

« C'est l'heure *solennelle* où la *mélancolie* » etc.
« le soir vient, avec lui ses *ténèbres* moroses » etc.

L'auteur n'a pas été aussi heureux dans le début de l'ode qu'il adresse à M. le chanoine Triest, à l'occasion de la remise de la médaille à lui décernée par la Société Monthyon et Franklin :

Couronner tes vertus !... enfants d'un siècle infâme,
Le sordide intérêt a desséché leur ame ;
Dans sa balance, hélas ! par eux tout est pesé !
Ils ne conçoivent plus la charité sublime,
Le noble dévouement, ou l'acte magnanime,
Ou l'élan désintéressé !

Sans doute que la première, la plus belle récompense de la vertu est dans le témoignage secret de la conscience:

pulcherrima primùm
Dî moresque dabunt;

Et comme le dit fort bien M. De Decker, lui-même :

Noble fille du ciel, ici bas étrangère,
La vertu vole au ciel demander son salaire.

Mais ne voir que le froid calcul d'un cœur sec dans les prix de vertu de Monthyon, ne serait-ce point pousser un peu trop loin le rigorisme ? Au reste s'il pouvait y avoir ici dissentiment, l'auteur peut compter sur l'unanimité pour le portrait qu'il fait du bienfaisant chanoine :

C'est à toi que le pauvre, accablé de détresse,
Demande un sûr repos où sa triste vieillesse
Puisse en paix s'écouler en attendant la mort !
C'est toi qui des mortels seconde providence,
Semant l'instruction à l'indigente enfance,
En formant son esprit, lui prépares un sort !

Ces vers, sous le rapport poétique, sont loin d'être les

meilleurs de l'ode; mais ils sont tellement l'expression de la reconnaissance générale, que chacun en les lisant croira satisfaire au besoin de son cœur.

Une pièce qui m'a vivement touché, c'est *le Toit paternel.* Le début n'est pourtant pas sans une certaine emphase, vu la jeunesse de l'auteur; mais ces taches légères sont rachetées par des passages d'une si touchante simplicité. C'est d'abord l'émotion qu'il éprouve en revoyant après une longue absence les lieux qui l'ont vu naître :

Que je te saluais ! clocher de mon village,
Que par-delà les champs, à travers le feuillage,
Brillant au crépuscule, entrevoyaient mes yeux !

Et le récit de la veillée ! et les douces étreintes de cette bonne mère pour *son petit Benjamin!* et le silence du tombeau régnant en ces lieux naguères animés par une si nombreuse famille!

Nous voici arrivés à un tableau d'une originalité toute piquante, *L'Amante idéale.* Je m'arrête à cette pièce moins pour le sujet en lui-même, que parce qu'elle m'offrira l'occasion de faire remarquer que notre jeune poète possède déjà, jusqu'à un certain point, ce sentiment du rhythme qui est en général si rare aujourd'hui. Ce changement presque continuel de mètres demande une oreille des plus exercées; cette finesse de tact dont parle Horace :

Legitimumque sonum digitis callemus et aure.

Rien de plus facile que de croiser, d'entremêler des rimes; que de faire des vers sur différens modes; mais bien choisir ce mode; ramener de préférence une rime masculine ou une rime féminine, voilà le talent! *hoc opus, hic labor est.* Je serais porté à croire que l'idée première de ce morceau a été suggérée à M. De Decker, par ce beau chant du Calife de Bagdag : *de tous les pays pour vous plaire, etc.* Le merveilleux effet que le grand

compositeur a obtenu par l'étonnante variété de ses tons, notre poète s'est efforcé de l'obtenir par la variété de son rhythme ; et souvent il a réussi.

Je pourrais citer encore bon nombre de pièces qui portent l'empreinte du talent; entr'autres *l'Ossuaire du Village*, où l'auteur pleurant sur son Emma, enlevée à la fleur de ses ans, s'écrie si douloureusement, en gémissant de ne pouvoir distinguer ses restes confondus avec ceux de la foule :

Rien ne me dit : voici ses os !...
Rassemblez-vous pour moi !... forme-toi bouche tendre...
Ouvrez-vous beaux yeux noirs !... Ah laisse moi t'entendre,
Voix douce, au milieu des tombeaux !

Ou bien encore, *la Jeune Etique*. Il est vrai qu'il s'y trouve des longueurs; que parfois le poète se laisse trop apercevoir derrière cette infortunée ; mais les regrets qu'elle exhale sont en général si naturels, si déchirants; ils vont à l'ame.

Les productions du poète gantois ne sont donc pas des productions ordinaires. Ce qui est le propre du talent, il n'a pas craint dès son début de se livrer à ses propres inspirations. Il a voulu penser par lui-même et a dédaigné le rôle plus facile d'homme *d'autrui*, comme dit Montaigne. Il appartient sans doute à l'école de La Martine, mais pour le fond des idées, bien plus que pour la manière. En effet, vous rencontrez à chaque instant chez lui une tournure d'expression, une forme d'image qui, si elles laissent quelque fois à désirer, n'en portent pas moins un caractère d'originalité. On ne peut surtout lui refuser beaucoup d'imagination. Je le répète, l'essai de M. De Decker donne de grandes espérances.

Macte, ô generose Puer !

GOBERT-ALVIN.

Bulletin Bibliographique.

HISTOIRE DE LA BELGIQUE.

Du royaume des Pays-Bas, sous le rapport de son origine, de son développement et de la crise actuelle; suivi de pièces justificatives : par le baron De Keverberg, préfet sous l'empire. 1.er, 2.e et 3.e vol., chez Lejeune, La Haye et Bruxelles.

Histoire de Léopold, premier roi des Belges. Brux., au bureau des Fastes Militaires, rue de l'Impératrice, n.° 16, 1835. 1 vol. gr. in-8.° pap. vél. de 292 pages, avec portrait.

Fastes Militaires des Belges, ou histoire des guerres, sièges, conquêtes, expéditions et faits d'armes qui ont illustré la Belgique, depuis l'invasion de César jusqu'à nos jours. Brux., 1835. in-8.° VI à XIV.e livrais. avec planches.

[La XIV.e livraison se termine à la bataille de Bouvines et au siège de Damiette.]

Les hommes politiques de la Belgique, par Alp. Royer. Brux., Dumont, 1835. in-32. pap. vél.

Biographie universelle des musiciens et bibliographie générale de la musique, par J. J. Fétis, maître de chapelle du roi des Belges et directeur du conservatoire de Bruxelles. tome I. Brux., Leroux, et Mayence, Schott, 1835. gr. in-8.° avec planches lithographiées. CCLV et 151 pages.

[Ouvrage capital et fruit de 28 ans de travail : l'état ancien de la musique en Belgique y est surtout traité avec un soin spécial. Les autres volumes sont sous presse.]

Le cinquante-huitième volume de la Biographie Universelle,

troisième du supplément, contient plusieurs notices sur des Belges et des hommes nés aux Pays-Bas, tels que Théod. Van Berckel, Lefrancq van Berkhey, Jean Bernaerts, Pierre Beyts, Jean Bernier, Bilderdyk, Van Boechout, Guillaume et Jean De Blitterswyk, etc.

Le tome 1.er du journal de l'institut historique est terminé. Il renferme des extraits des procès-verbaux de la commission d'histoire de Belgique, des nouvelles littéraires relatives à notre pays, et des remarques de M. Roulez sur un article où M. Villenave traitait de l'influence des Gaulois sur la civilisation des Grecs et des Romains.

Le bulletin de la société de l'histoire de France forme jusqu'ici deux volumes in-8.° M. De Reiffenberg y a inséré des notices sur deux historiens belges, Lucien de Tongres et Jehan Le Bel, de Liége. On annonce une suite de pareils articles bio-bibliographiques.

Mémoires de la société des antiquaires de la Morinie. Tome 1.° année 1833. S.t Omer, Chanvin fils, 1834. in-8.° de 568 pages. avec planches.

[On remarque dans ce premier volume les articles suivants : rapport du sécretaire perpétuel (M. De Givenchy) sur les travaux de l'année, p. 33 à 36. — Mémoire couronné sur la Halle d'Ypres, par M. Lambin, p. 76 à 137. — Essai sur la mosaïque de S.t Bertin, par M. Alex. Hermand, p. 151 à 166. — Quelques notices historiques de M. Pigault de Beaupré. — Dissertation sur le Sinus Itius, par M. le docteur Deschamps, p. 251 à 264. — Relation du pas d'armes, de la croix Pélérine, près de S.t Omer, par M. Euder, p. 302 à 311. — Dissertation sur le vers de Virgile, *Extremique hominum Morini*, par M. Piers, p. 352 à 368.]

Biographie de la ville de S.t Omer, par H. Piers, bibliothécaire, etc. Saint-Omer, J.-B. Lemaire, 1835. in-8.° VIII et 280 pages.

[Cet ouvrage contient plusieurs articles biographiques intéressants pour l'histoire littéraire de la Belgique.]

Atlas synchronistique, géographique et généalogique, pour servir à l'étude de l'histoire moderne de l'Europe, depuis l'avénement de François I jusqu'à la restauration française, 1515-1815, par M. Charles Imbert des Mottelettes, de

Bruges (Fl.-occid.) Paris, F. G. Levrault, 1835. gr. in-fol. pap. vél.

[Les quatre premières livraisons de cet ouvrages sont composées de deux tableaux synchronisques et de deux cartes chacune. La cinquième livraison contient la partie généalogique et la table des matières.

Sous le rapport de l'exécution, rien n'a été négligé pour faire de cet atlas un ouvrage de luxe. Le texte en entier a été imprimé par M. Renouard, l'un des premiers typographes de Paris. Les cartes ont été gravées par des artistes en réputation, et le texte, ainsi que les cartes, sont coloriées avec le plus grand soin.]

PUBLICATIONS RELATIVES A LA RÉVOLUTION DE 1830, FAITES EN HOLLANDE.

Leerrede over J. Joh. III. Wij zijn schuldig voor de broeders het leven te stellen. Rotterdam, 1830.

De stemme der heeren roept (Mach. VI.v. 9) Te Wapen! enz., door Z. H. Vander Feen, med. doctor. Amst., 1830.

Wapendronk ter eere van oud-Nederland, uitgegeven ten voordeele der achtergeblevene vrouwen en kinderen der vrijwillige verdedigers van het vaderland. Haag, 1830.

Het beeld van den opstand. Leerrede door Zimmerman. Utrecht.

Holland aan Belgie, door P. Kikkerst. Rotterd.

Amsterdam aan de muitende Brusselaren, door C. Lindeman. Amsterdam.

Een woord aan mijne landgenooten. Leyden.

De aanspraken van Van den Poll, dichtmatig nagevold door Lindeman. Amst.

Eenige woorden tot opheldering, bij het lezen der Stemme des Heeren roept enz., door Z. H. Van der Feen, medicinæ Dr. Amst.

De burgerwapening voorgesteld als pligt, door J. Teissèdre l'Ange. Amst.

Uitboezeming aan alle de weldenkende Nederlanders, door F. R. Haag, 1830.

Uitboezeming, door A. K. Poortmann. Leiden, 1830.

Vaderlandsche uitboezemingen, door Christemeijer. Utr., 1830.

De belgische nijverheid. Boertig dichtstuk. Rotterd.

De hollandsche vrijwilligers, door L. Van den Broek. Breda.

Vaderlandsche liedjes voor de jeugd. Amst.

Stem uit Noord-Nederland, dichtstuk, door de Burlett. Amst.

Kessels, of, het bombardement van Antwerpen; dichtstukje. Amst., 1830.

De hollandsche nijverheid, een tegenhanger van de belgische nijverheid, boertig dichtstuk, door H. Kuyper. Rott., 1830.

Vaarwel der vaderlandsche studenten, door Tollens. Leiden, 1830.

Schutterslied, door Stroband. Groningen.

Wapenblank, krijgsliederen voor het studenten-jager-korps, door L. Van den Bergh. Utrecht, 1830.

Bundel van vaderlandsche liederen. Amst., 1830.

Wapenkreet door F. J. Hallo. Amst.

Krijgslied voor Groningens uittrekkende studenten door Lulofs, hoogleeraar. Groning. 2 *stukken.*

Krijgslied, door Tresling. Groningen.

Wapenzang, door H. Van Someren. Rott.

Wapenkreet aan Nederland, door D. G. Rott.

Aan de uittrekkende rotterdamsche schutterij, door H. W. Laurentius.

Bij het vertrek van het 2 veld bataillon der rotterdamsche schutterij. Rott.

Lied voor de vrijwillige jagers van Van Dam door M.

Nieuw volkslied. Rotterdam.

Nieuwe vaderlansche liederen. Amst.

Aan Nederlands krijgslieden, door H. V. Scuden. Groning.

Op het uittrekken der schutterij. Nov. 1830.

Jagerslied voor mijne leydsche mede-studenten, door Vedel. Leiden, 1830.

Philotreri ad juvenes academicos pro patriæ salute arma capientes. Lugd-Bat., 1830.

Ons leger; dichtstukje, door E. W. Van Dam van Isselt. 's Gravenhage, 1830.

Noord en Zuid; dichtstukje, door A. De Jong. Haag, 1830.

Afscheidslied aan nederlands vrijwilligers. Utrecht, 1830.

La trajectine, chanson dédiée aux étudians, chasseurs volontaires d'Utrecht. Utrecht, 1830.

Afscheidsgroet, etc. Amst., 1830.

Wapenkreet, door D. Bax. Zutphen, 1830.

Schuttersliederen. Dordrecht, 1830.

Jagerslied voor de studenten der leydsche hoogeschool, door Poortman. Leyden, 1830.

Wapenkreet aan Nederland, door D. G. Rott., 1830.

Wapenkreet, door J. P. Heye, stud. med. Leyden, 1830.

Wapenkreet, door M. J. Beerman. Zierikzee, 1830.

LITTÉRATURE.

Les Tournois de Chauvenci, donnés vers la fin du treizième siècle, décrits par Jacques Brétex, 1285. Annotés par feu Philibert Delmotte, bibliothécaire de la ville de Mons, et publiés par H. Delmotte, son fils, bibliothécaire, etc., à Mons. A Valenciennes, chez A. Prignet, 1835. gr. in-8.° de 165 et 28p. Le texte en lettres gothiques, titre orné. Avec une planche.

[Voir dans les annalyses critiques.]

La congiura de Tessitori, tragedia di Diego Piacentini. Guanto. D. J. Vanderhaeghen, 1835. in-12. 70 pages.

[Jacques Van Artevelde est le principal acteur de cette pièce.]

Il Luto materno. Ode prima. alla regina de' Belgi. Il Parto felice. Ode seconda. Al re de' Belgi. Guanto, D. J. Vanderhaeghen, 1835. in-4.° 12 pages.

[Par l'auteur de l'ouvrage précédent.]

Nederduitsch letterkundig jaarboekje, voor 1835. Tweede jaargang. Gent, P. Van Renterghem. 132 pages in-12.

La complainte et le jeu de Pierre de la Broce, chambellan de Philippe-le-Hardi, qui fut pendu le 30 juin 1278; publiés pour la première fois par Ach. Jubinal. Paris, Téchener, 1835. 76 pages in-8.°

[On sait que ce Pierre de la Broce fut mis à mort pour avoir faussement accusé la reine Marie, sœur de Jean I, duc de Brabant.]

Mes loisirs, poésies et drame (la mort du comte d'Egmont) par M. Motte. Brux., Voglet, 1835. un fort volume in-12.

[M. Alfred Motte, qui est de Gand, est à peine âgé de 20 ans.]

Almanach des honnêtes gens pour 1835. Sans nom de lieu ni d'imprimeur. in-32 de 2 feuilles 1/2.

Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, 2.e anniversaire de la fondation de la société. Mons, Hoyois-Derely. in-8.° de 36 et 3 pages.

Satyres de Juvénal, trad. en vers français à l'usage des colléges, par J. V. Raoul, 5.e édit. Brux., chez l'auteur, Boulevard de Waterloo, n.° 8. gr. in-18.

Le Lundi, nouveaux récits de marsilius Brunck, docteur en philosophie de l'université de Heidelberg, recueillis par le baron De Reiffenberg, Brux., Hauman, 1835. in-18 de 331 pages.

[Ce volume contient une préface. — Une légende de la Herbaye, Rasse à la barbe. — Bruxelles en 1720. — Une mort autrefois. — L'abbé Raclot. — Frère Jacques le Mineur ou le duel et le rendez-vous. — Mon ami Balthasar. — Séjour de Louis XI aux Pays-Bas. — Olivier le Diable. — Histoire des fous en titre d'office. — Notes.

Revue belge, publiée par l'association nationale pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique, livraisons II, III et IV. Liége, 1835.

Philip Van Artevelde : a dramatic romance, in two parts. By Henry Taylor, esq. second edition. London, Edward Moxon, Dover street, 1834. 1.er vol. XXXVI et 287 p. 2.e vol. 306 p. petit in-8.° pap. vél.

[Drame intéressant, dans lequel le caractère du célèbre Ruwaert de Flandre est retracé avec noblesse. Voy. en l'analyse dans la *Revue Britannique*, novembre 1834.]

Marie de Bourgogne, ou la révolte de Gand, par James, traduit de l'anglais par A. De Braceviel. Paris, librairie de Dumont, n.° 88, Palais-Royal, 1834. 2 vol. in-8.°

[L'auteur de ce roman historique, qui a traité avec une sage impartialité cet épisode de nos anciennes révolutions, va faire paraître très-incessamment à Londres, une histoire d'Edouard III, dans laquelle la politique de Jacques Van Artevelde sera traitée avec plus de justice qu'elle ne l'a été jusqu'à ce jour, par tous les écrivains étrangers à notre pays. On

doit déjà, à M. G. P. R. James, une histoire fort estimée de Charlemagne, sous le titre de : The history of Charlemagne, with a sketch of the state and history of France from the fall of the roman empire, to the rise of the carlovingian dynasty. London, Longman, Rees, etc., 1832. in-8.° fig. XVIII et 510 pp.]

Voyages et aventures de M. Alfred Nicolas au royaume de Belgique, par Justin *** Brux., Le Roux 1835. 2 vol. in-8.°

La Princesse, par Lady Morgan, traduit par M.lle A. Fobry. Bruxelles, Méline, 1835. 3 vol. in-18.

[L'action de ce roman historique se passe dans la Belgique actuelle.]

JURISPRUDENCE, LÉGISLATION, ETC.

Bulletin officiel annoté par M. Isidore Plaisant, procureur-général près la cour de cassation.

[Ce nouveau recueil commence en 1830, époque de la révolution belge. Il est au complet jusqu'à ce jour, et forme 4 vol. de 1830 à 1834. Les premiers cahiers de 1835 ont paru].

Annuaire judiciaire du royaume de Belgique. Bruxelles, J. De Mat, 1835. un gros volume in-12.

Annales de la jurisprudence belge, par Sanfourche-Laporte, avocat à la cour de cassation. Bruxelles, au bureau des *Annales*, rue de Ruysbroek.

Le duel est-il punissable par les lois actuellement en vigueur en Belgique; par M. Ch. de Lusemans, avocat. Tirlemont, Merx-Mertens, et Bruxelles, Montagne de la Cour, n.° 2. brochure in-8.°

Bibliothèque du garde civique. tom. II. nouvelle école du soldat et de peloton, avec planches. Brux., rue Pepinière, n.° 2.

Annuaire de l'état militaire de la Belgique. Bruxelles, au bureau de la revue militaire, rue de la Violette. 1835. in-18.

SCIENCES ET ARTS, ETC.

Réglement pour la conservation du cadastre de Belgique. Bruxelles, V.° Ad. Stapleaux, 1835. in-4.° de 60 pp. et 4. ff. de liminaires. Suivi d'un recueil de modèles in-fol.

[Ce réglement, qui, au dire des hommes à même d'en juger, est le meilleur qui ait été publié jusqu'ici sur la matière, n'a pas été mis en vente.]

De l'état actuel des prisons en Belgique; suivi d'une notice historique sur la maison de correction de S.t Bernard, et sur la prison militaire d'Alost, par P.-F.-J Brogniez. Bruxelles, Deprez-Parent, 1 vol. in-8.°

Mémoire sur la canalisation de la Sambre, par le colonel du génie De Puydt. Mons et Bruxelles, Le Roux, 1835. Un beau volume in-4.°, avec planches.

Mémoire sur la canalisation de la Meuse et de la Moselle, par le même. Même maison. 1 beau vol. in-4.°

Description de la route en fer d'Anvers à Cologne, avec 8 cartes. Th. Le Jeune, Bruxelles et La Haye. 1835.

Sur l'homme et le développement de ses facultés, ou Essai de physique sociale, par Quetelet. Paris, Bachelier, 1835, 2 vol. in-8.° figures.

Les roses peintes par P. J. Redouté, décrites et classées d'après leur ordre naturel, par C. A. Thory. 3.° édition, publiée sous la direction de M. Pirolle. Paris, 1835.

[Cette 3.° édition des roses de *P. J. Redouté*, notre concitoyen, né à S.t Hubert, dans les Ardennes, en 1759, aura 3 volumes format grand in-8.°, ornés de 184 planches imprimées en couleur et soigneusement terminées au pinceau.]

Chronique des Sciences et Arts, et Variétés.

Congrès Scientifique de Douai. — Il y a dix ans environ que l'Allemagne conçut le projet d'appeler à un congrès scientifique tous les savans naturalistes de l'Europe, afin d'y venir échanger les trésors de la science, pour ensuite les répandre dans le monde savant. C'est dans ces réunions que s'établirent, par une foule de communications et de découvertes intéressantes, ces relations d'intimité si favorables au progrès de l'esprit humain. L'utilité de ces assemblées est appréciée chaque jour davantage, une nouvelle réunion des sommités de la science aura lieu à Bonn au mois de septembre prochain. On se rappelle quel retentissement elles eurent dans toute l'Europe; les souverains allemands les secondèrent libéralement et ajoutèrent ainsi un beau fleuron à leurs couronnes.

Ce qui se fait en Allemagne pour les sciences naturelles est applicable à toutes les autres sciences et à tous les pays. Déjà en 1830 un de nos collaborateurs, M. De Reiffenberg, avait publié dans les nouvelles archives historiques (t. 1. p. 173) un *Projet de réunions périodiques, pour les antiquaires et les historiens.*

C'est en Normandie que quelques gens de lettres, jouissant d'une haute célébrité (1) ont réalisé le plan d'un congrès

(1) On doit le premier congrès surtout au zèle éclairé de M. De Caumont.

scientifique général de France. La première session fut tenue à Caen en juillet 1833, sous la présidence de M. l'abbé De la Rue, et le rapport (1) sur ce congrès est là, pour attester si le résultat à répondu au but que s'étaient proposé, ceux qui faisaient un si généreux appel à leurs compatriotes, ainsi qu'aux savants étrangers.

Le deuxième congrès s'ouvrit à Poitiers l'année dernière, sous la direction de M. Fontenette : le troisième doit avoir lieu à Douai, le 6 septembre prochain.

Des invitations ont été adressées aux savants, français et étrangers, notamment à ceux de la Belgique. La proximité de Douai, les rapports de bon voisinage, et les liaisons qui existent entre les hommes de lettres de la Belgique et leurs collègues du département du Nord, et surtout l'intérêt scientifique lui-même, engageront, sans doute beaucoup de nos concitoyens à se rendre à cette réunion savante. Pour donner aux travaux de cette assemblée plus de régularité, M. De Givenchy, sécretaire-général du congrès, a publié une circulaire qui contient un extrait du réglement arrêté pour cette session, et le programme des questions qui y seront traitées.

Nous donnons ici un extrait de cette circulaire :

Article premier. — La troisième session, etc., s'ouvrira à Douai, le dimanche 6 septembre, à midi précis, dans un local qui sera ultérieurement indiqué; sa durée ne pourra excéder dix jours.

Art. 3. — Sont convoqués, de droit, à cette session; 1.° les membres *titulaires* de toutes les sociétés scientifiques, littéraires et agricoles, légalement instituées en France; 2.° les préfets et sous-préfets, ainsi que les présidens, Conseillers et membres du parquet des cours royales; 3.° les membres de l'université, régulièrement nommés par l'autorité compétente.

Le secrétaire général pourra convoquer individuellement les savants français ou étrangers, distingués par quelqu'ouvrage

(1) Ce rapport est imprimé à Rouen en 1833. 1 vol. in-8.° de 300 pages.

sur les sciences, les arts, la littérature, l'agriculture et l'industrie, ou notoirement connus pour s'ocuper de ces matières.

Les savants qui n'auraient pas reçu de convocation avant le 30 avril, pourront adresser leurs réclamations à M. Louis De Givenchy, secrétaire général de la troisième session, à S.t-Omer.

Art. 4. — Nul ne sera admis à se faire inscrire parmi les membres du congrès, s'il ne présente au trésorier sa lettre de convocation, ou ne justifie d'une des qualités ci-dessus énoncées. Il devra en même temps payer sa cotisation qui demeure fixée, comme à Caen et à Poitiers, à 10 francs, et signer le registre, comme preuve d'adhésion au réglement. Une carte sera délivrée au membre admis, portant son nom et sa qualité; il ne pourra entrer dans les salles du congrès, sans la présenter à la porte.

Art. 5. — Les travaux du congrès seront répartis, comme à Caen et à Poitiers, en 6 sections, savoirs :

1.° *Sciences physiques, mathématiques et naturelles.*
2.° *Agriculture, commerce et industrie.*
3.° *Sciences médicales.*
4.° *Histoire et archéologie.*
5.° *Littérature, Beaux-Arts et Philologie.*
6.° *Sciences morales, économiques et législatives.*

Chaque section a un bureau particulier composé d'un président, un vice-président et au moins deux secrétaires.

Tout membre du congrès a la faculté de se faire inscrire dans tel nombre de sections qu'il le jugera convenable. Une carte spéciale lui sera remise à cet effet, pour chacune des sections dont il fera partie.

Art. 6.° Une commission permanente, composée des membres du bureau central, du président et d'un des secrétaires de chaque section, sera investie du droit de statuer, en dernier ressort, sur toutes les propositions et discussions qui pourraient survenir pendant la durée de la session. Elle entre en fonctions aussitôt que les bureaux sont constitués.

Le bureau central se compose du président du congrès, des deux vice-présidens et du secrétaire général. Il sera adjoint

à ce bureau, sans toutefois en faire partie, un trésorier chargé de la comptabilité de la troisième session, et un Archiviste chargé de la conservation des ouvrages, dont il sera fait hommage au congrès.

Art. 7. — Il y a deux sortes de séances : 1.° les séances particulières de chaque section; 2.° les séances générales, toutes les sections réunies.

Art. 8. — Les séances particulières des sections se tiennent dans des salles désignées à cet effet; nul ne peut y assister, s'il n'est inscrit au nombre des membres de la section, et y prendre la parole, s'il n'en a obtenu la permission du président, à qui appartient, de droit, la police de la séance.

Art. 12. — Outre les questions et propositions indiquées au programme du congrès, tous les membres ont le droit de lui en présenter de nouvelles, mais elles devront être formulées par écrit et déposées sur le bureau, en séance générale. Ces questions ou propositions sont renvoyées immédiatement à la commission permanente; elles les examine et décide, dans la journée, si elles peuvent être admises; dans le cas de l'affirmative, elles sont renvoyées immédiatement aux sections compétentes, qui les inscrivent au rôle. Quelle que soit sa décision, la commission en fait son rapport à la séance générale du lendemain.

EXTRAIT DU PROGRAMME. — PREMIÈRE SECTION.

Sciences physiques, mathématiques et naturelles.

1.° Déterminer, aussi rigoureusement que possible, la valeur des caractères zoologiques, comme moyen de reconnaître le niveau géologique des formations ?

2.° Les géologues admettent que les silex pyromaques des craies sont dus aux zoophytes, les faits observés dans la nature sont en harmonie avec cette opinion; il paraît donc démontré que la transformation de ces êtres, du règne organique, en cette matière, est exacte; en est-il de même des silex pyromaques du calcaire compacte, employés comme pierres à bâtir ?

3.° Quelle est la cause de la formation des couches de charbon minéral, de deux espèces très-distinctes, dans une même mine?

4.° Rechercher des signes plus positifs et plus certains que ceux qui sont connus jusqu'ici, du gisement des eaux souterraines, pour obtenir des chances plus probables de succès, dans le percement des puits artésiens?

8.° Peut-on espérer fixer les limites de l'hybridation des plantes, soit par l'observation des faits naturels, soit par des expériences pratiques, et parvenir ainsi à démontrer quelles sont leurs affinités et leurs sympathies?

9.° Quelles sont les mœurs des animaux invertébrés?

10.° Quel est le meilleur moyen de détruire le puceron lanigère? Ceux qui ont été proposés par la Société d'Agriculture de Caen et par plusieurs autres sociétés, ne paraissent pas avoir eu un résultat complet?

DEUXIÈME SECTION.

Agriculture, Industrie et Commerce.

1.° Quelles sont les meilleures mesures à prendre pour améliorer les races d'animaux domestiques, et pour empêcher qu'elles ne dégénèrent?

2.° Quelles sont les nouvelles espèces de cultures à introduire dans les terrains sablonneux, exposés aux filtrations intérieures des eaux de la mer?

3.° Quels seraient les moyens à employer pour parvenir à détruire l'abus, concernant les baux à ferme, connu en différentes parties du Nord de la France, sous les noms de *bon* et *mauvais gré*, *droit de marché*, *etc.*?

5.° Rechercher les moyens les plus prompts et les plus économiques pour transformer les terrains marécageux en terres arables?

6.° Indiquer quelles sont les espèces de sols, dans lesquels le sel marin pourrait être avantageusement employé, comme engrais; indiquer un moyen de rendre ce sel impropre aux usages domestiques, de manière à ce qu'on puisse l'exempter d'impôt, sans nuire au Trésor, pour s'en servir comme engrais.

9.° Déterminer les avantages et les inconvénients de la charrue simple et sans avant-train et ceux de la charrue avec avant-train; indiquer les circonstances où l'un de ces instruments doit être préféré à l'autre?

13.° Quelle influence peut avoir sur l'agriculture et le commerce, l'établissement des grandes lignes de communication, par le moyen des chemins de fer?

14.° Rechercher les moyens d'appliquer avec économie, la navigation par la vapeur, aux barques ou bateaux du port de 50 à 80 tonneaux, dans le but d'activer le transport des marchandises, par les canaux ou rivières canalisées, en imprimant à ces barques, une vitesse d'au moins une lieue à l'heure, sans toutefois endommager les berges?

TROISIÈME SECTION.

Sciences médicales.

1.° Quels sont les avantages que la médecine-pratique a pu retirer des révolutions de systèmes, qui se sont succédé dans la science médicale, depuis la doctrine de Brown jusqu'à celle d'Hahnemann?

2.° Quelle est l'influence de la médecine sur l'homme, considéré sous le rapport physique et moral?

3.° Quelles sont les modifications apportées, par les saisons et les constitutions athmosphériques, dans l'action des agens thérapeutiques et notamment dans le traitement des maladies épidémiques?

4.° Quels sont les meilleurs moyens d'apprécier les propriétés d'un agent thérapeutique?

QUATRIÈME SECTION.

Histoire et Archéologie.

2.° Quels étaient les avantages et les inconvénients du système féodal, et son influence sur la civilisation et sur le bonheur des peuples?

3.° En vertu de quelle loi, la société paraît-elle, suivant les divers degrés de la civilisation, tendre d'abord à la formation de grands empires, puis au morcellement en petits états, puis de nouveau, à la fusion des petites souverainetés en grands royaumes?

4.° Pourrait-on démêler dans la civilisation européenne, ce qu'elle doit à l'Orient et ce qu'elle tient de l'Occident; serait-il possible de distinguer, dans notre civilisation française, dans nos lois, nos mœurs, nos institutions, étudiées en général et par provinces, ce qui est d'origine gauloise, romaine ou franque?

5.° Rechercher l'état des lettres dans le Nord de la France, depuis la conquête de l'Angleterre, en 1066, jusqu'à la fin du XII.° siècle?

6.° Quelle était la destination successive des Cryptes; des nombreux souterrains, que l'on trouve particulièrement dans les départements du Pas-de-Calais et de la Somme; quelle date assigner à leur construction?

9.° L'Ogive et les Colonnettes groupées sont-elles contemporaines d'origine; ces dernières n'ont-elles pas précédé l'ogive?

10.° Émettre le vœu que dans chaque province, et même dans chaque ville, il soit publié une histoire monétaire?

12.° Existe-t-il des monnaies romaines frappées aux pays des Nerviens, des Atrébates, Morins ou Ménapiens, avec une indication certaine de ce fait?

13.° A-t-il réellement existé des monnaies de cuir?

15.° A quelle époque les Comtes de Flandre ont-ils commencé à faire battre monnaie? On croit savoir que leur première monnaie d'or date de Louis de Crécy.

CINQUIÈME SECTION.

Littérature, Beaux-Arts, Philologie.

1.° Quelle est l'influence respective du caractère des peuples sur les langues, et des langues sur le caractère des peuples; et par suite, en quoi la connaissance des langues peut-elle nous révéler le degré de civilisation et d'intelligence des peuples qui les parlent?

2.° Pourquoi, dans le développement de la civilisation française, le progrès de la littérature a-t-il précédé la réforme politique?

4.° Inviter les sociétés savantes et les littérateurs, à donner une histoire des Trouvères du nord de la France, faisant suite

à celle qu'a publiée M. L'Abbé de la Rue, sur les Trouvères normands ?

5.° Quel est l'état de la langue flamande dans la Flandre française et l'Artois ; à quel point y a-t-elle fleuri autrefois ; comment s'y est-elle insensiblement perdue ; quelle influence a-t-elle exercée sur le développement intellectuel des provinces où on la parlait ?

7.° Quelles sont les causes qui, depuis le XVII.e siècle, ont arrêté le développement du génie de l'architecture, malgré les progrès immenses des autres arts et de l'industrie ? Quels seraient les moyens à employer pour lui rendre tout l'essor désirable ?

SIXIÈME SECTION.

Sciences morales, économiques et législatives.

1.° Appeler l'attention des membres du congrès, sur les nouvelles améliorations qu'il serait utile d'apporter à l'instruction publique, en général, et surtout à celle des jeunes filles, beaucoup trop négligée jusqu'ici, dans les classes inférieures ?

2.° Les Hôtels-Dieu ne pourraient-ils pas être dirigés dans un but d'amélioration morale des malades qui y sont traités ?

3.° Indiquer un plan d'éducation spéciale pour les orphelins et orphelines ?

5.° Quel serait le meilleur plan d'organisation à adopter pour les colonies intérieures, créées dans le but de supprimer la mendicité ?

6.° Un impôt sur le sucre indigène peut-il être d'accord avec les intérêts du pays et ceux de son agriculture ?

7.° Indiquer le meilleur régime à adopter, pour procurer aux détenus, à leur sortie de prison, les moyens de vivre honnêtement, et pour les garantir de la misère qui les ramène presqu'inévitablement au mal ; chercher si les moyens d'obtenir ce résultat ne seraient pas : 1.° Modification dans le système actuel de pénalité ; 2.° Amélioration du régime pénitentiaire ; 3.° Patronage collectif sur les individus ?

8.° Quels sont les moyens à prendre, relativement aux forçats libérés, pour leur procurer des moyens d'existence, et garantir la société des nouveaux crimes qu'ils commettent souvent ?

MONARCHIA ANGLORUM

9.° Quelles seraient les améliorations à introduire, dans le système actuel de l'administration des hospices, des bureaux de bienfaisance, ainsi que dans l'établissement des salles d'asile, de manière à en diminuer les inconvénients ; quel serait le meil-

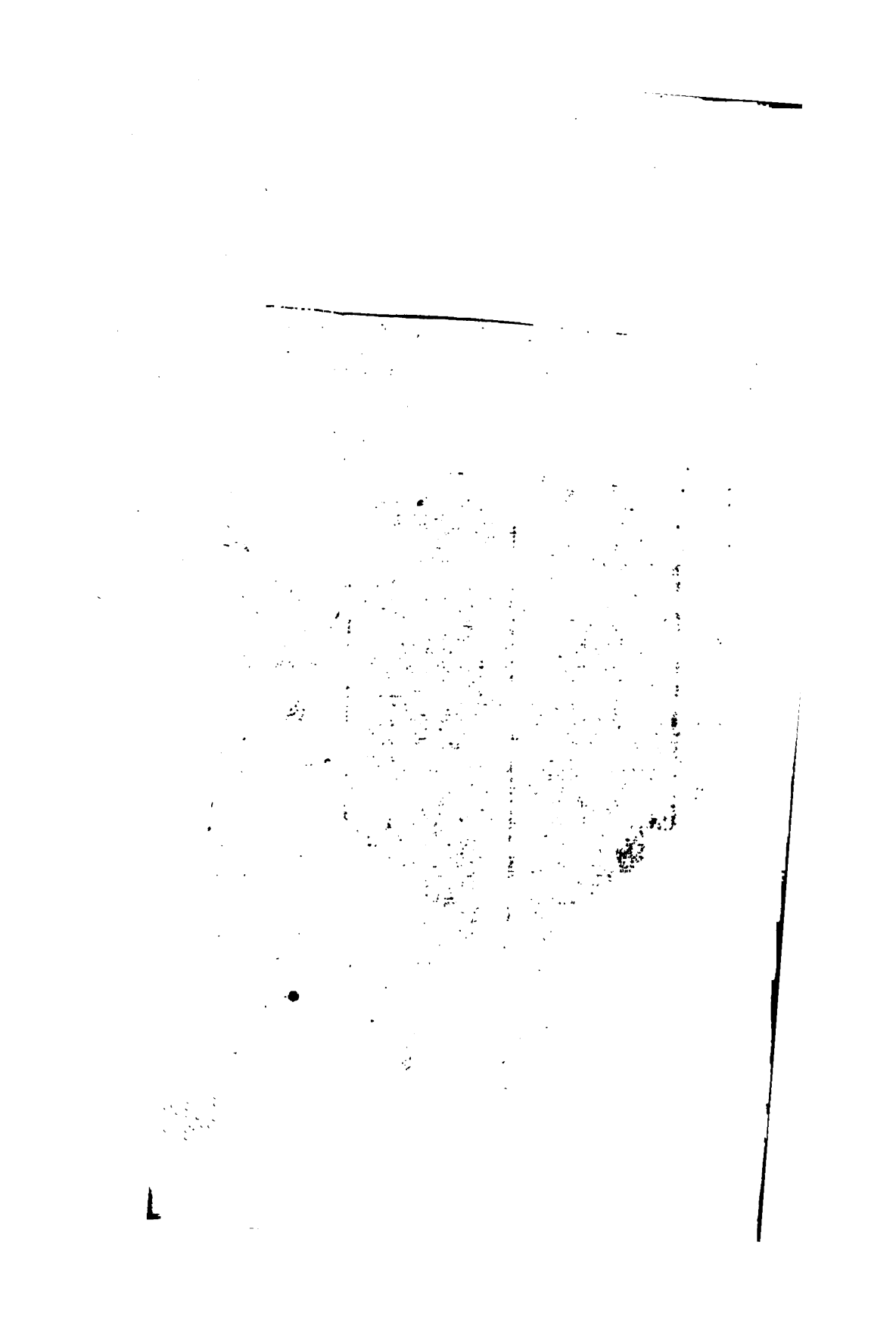

9.° Quelles seraient les améliorations à introduire, dans le système actuel de l'administration des hospices, des bureaux de bienfaisance, ainsi que dans l'établissement des salles d'asile, de manière à en diminuer les inconvénients ; quel serait le meilleur mode à suivre pour l'établissement et la dotation des Ouvroirs pour les enfants de 6 à 15 ans, qui y recevraient une instruction primaire et y apprendraient un métier ?

10.° Quels seraient les meilleurs moyens à employer pour l'entretien et l'amélioration des routes vicinales ?

12.° Indiquer les moyens de remplacer avantageusement le mode actuel de perception de l'impôt sur les boissoins, en supprimant les exercices, en accordant la libre circulation, sans diminuer le produit net de cet impôt ?

14.° Dans quels délais et par quelles mesures transitoires, pourrait-on arriver à faire disparaître les prohibitions et les droits de douanes, qui entravent le commerce dans certains départements ?

15.° Les remplaçants jettent dans les rangs de l'armée, nombre de sujets pervertis par les excès mêmes qu'ils viennent de faire à la veille d'être reçus, gaspillant, en quelques jours de débauches, le prix de leur remplacement escompté par des usuriers ; ne conviendrait-il pas que nul remplacement militaire ne fût permis, si le remplaçant ne consentait à ce que le prix fût versé à la caisse des consignations, et rendu incessible et insaisissable jusqu'à sa libération, l'intérêt seul lui en étant remis chaque année ?

Les savans qui ne pourraient pas se rendre au congrès, sont invités à y envoyer des mémoires sur les diverses questions contenues au programme, et à les adresser assez tôt à M. Givenchy, secrétaire-général du congrès, pour qu'il puisse les recevoir à St.-Omer, avant le 25 août, attendu que la session s'ouvre, à Douai, le 6 septembre.

Ancien sceau de la ville d'Anvers. — Lorsque la régence de la ville d'Anvers fit publier, en 1828, le travail d'une commission qu'elle avait nommée pour faire des recherches sur la véritable étymologie des noms des rues de cette ville, et sur

différents points d'antiquités locales, elle eut soin de faire orner le frontispice du beau volume qui parut alors, d'une lithographie représentant le plus ancien sceau municipal connu et qui remontait à la fin du XIII.e siècle. On voit sur ce sceau un bourg flanqué de petites tourelles, et, outre les armes de l'empire et du Brabant, on y remarque cinq bannières portant chacune une main coupée. Depuis ce tems, les armes de cette ville ont été composées, quoiqu'avec des modifications, des différents emblêmes figurés sur celui dont nous venons de parler.

Gramaye avait déjà fait la remarque que les mains n'avaient été ajoutées aux armes d'Anvers que dans le XIII.e siècle, et il assurait en même temps avoir vu, dans les archives de l'abbaye de S. Michel et ailleurs, des sceaux des villes de Louvain, Bruxelles et Anvers, représentant tous une porte surmontée de deux tourelles et ne différant que par l'inscription.

La découverte de cet ancien sceau dont l'existence pouvait être revoquée en doute et qui, en effet, est loin d'être tel que le décrit Gramaye, nous a paru très-intéressante pour l'histoire d'Anvers. Celui dont nous offrons la gravure ci-jointe, se trouve à une charte de l'année 1231, provenant de l'ancienne abbaye de S. Bavon, à Gand. Cette pièce qui est en même temps munie des sceaux de l'abbaye de S. Michel et du chapitre de Notre-Dame, est un acte de vente d'un alleu situé à Bouchout, en Brabant. Elle se termine ainsi... *in cujus rei testimonium presens scriptum sigillis abbatis sancti Michaelis, Capituli beate Marie* et Oppidi Antverpensis *confirmari annuimus. Actum anno domini M.°CC.°XXX.° primo, mense julio.*

Ce sceau porte, comme celui publié par la commission, l'inscription SIGILLUM MONARCHIE ANTVERPENSIS, ce qui se traduit *sceau du marquisat d'Anvers* (1). Cependant la charte dit *sigillum oppidi*, (*sceau de la ville*), donc il servait en même temps et pour le marquisat et pour la ville.

---

(1) Nous n'entrerons pas ici dans des discussions relativement au mot *monarchia*, qui ne paraît être que le synonime de *marchia*.

L'usage du contre-scel n'étant pas encore général à cette époque, on ne doit pas être étonné de n'en pas trouver ici.

On n'a pas songé jusqu'ici à examiner si les bourgs, châteaux, portes, etc., qui forment les armoiries de la plupart de nos villes, nous présentent, en effet, de pareils monuments existant à cette époque, ou s'ils ne sont dus qu'à l'invention de l'un ou de l'autre artiste. Tout le monde sait que nous pouvons reconnaître les armes, les montures, les habillements, etc., de nos anciens comtes et ducs, en examinant les sceaux et les monnaies; on pourrait en conclure qu'il serait également utile pour l'histoire de l'art, de faire une étude approfondie des monuments représentés de la même manière.

En admettant cette supposition, qu'aurait-on voulu figurer sur le sceau qui nous occupe? Est-ce une partie de l'ancien bourg, dont quelques restes existent encore aujourd'hui? ou l'ancienne tour de Croonenborch bâtie, à ce qu'il paraît, par un empereur Otton, sans que l'on sache trop lequel? (1) Les vues que nous avons conservées de cette dernière et l'absence de la couronne de fer doré dont elle était surmontée, nous feraient pencher pour la première idée.

La double banderolle que l'on voit flotter est apparemment là, pour marquer le double lien qui attachait Anvers à l'empire et au Brabant. Reste à expliquer ce que l'on a voulu indiquer par les étoiles. Voici à cet égard l'opinion de M. Mertens, bibliothécaire de la ville d'Anvers. Il serait assez tenté de croire que l'on aurait voulu exprimer par là une constellation et notamment *la petite ourse;* l'étoile polaire, servant à retrouver le nord, orienterait en même temps pour connaître la véritable position du bourg. Cette conjecture nous a paru fort ingénieuse et donne ici une explication assez naturelle, puisque de cette manière l'étendard qui porte les banderolles se trouverait placé au bord de l'Escaut, qui, en effet, était la limite du marquisat. M. Mertens a un autre exemple à citer à l'appui. C'est un sceau de la ville de

(1) *Antwerpsch chronykje* p. 149 et 151.

Groningue, de l'année 1517, qui porte une église au-dessus de laquelle se voient cinq étoiles, qui, en indiquant *la grande ourse*, servent également à faire trouver le nord.

Nous avons déjà dit que les mains coupées (1) n'ont été introduites, dans les armes d'Anvers, que vers la fin du XIII.e siècle, et nous savons maintenant que ce n'est qu'après 1231, que cela a eu lieu. Tout le monde connaît la prétendue étymologie du nom d'Anvers. A une époque inconnue, résidait dans un château sur le bord de l'Escaut, un géant formidable, qui forçait tous les navires qui montaient ou descendaient la rivière, à lui payer un tribut. Quand quelqu'un s'y opposait, le géant lui coupait impitoyablement la main et la jetait dans l'Escaut. Telle est la fable d'où serait venu le mot *Antwerpen*, que l'on ferait dériver de *hant*, *main*, et *werpen*, *jeter*. Cela se présentait en effet très-naturellement. Cette histoire, quelque ridicule qu'elle fût, ne laissa pas que d'être assez généralement répandue, surtout pendant le XVI.e siècle. Aussi la plupart des livres sortis alors des presses anversoises portent-ils la souscription *Hantwerpen* au lieu de *Antwerpen*. Des auteurs mêmes assez graves y ajoutaient foi et citaient à l'appui de cette étymologie, d'abord des ossements que l'on avait découverts et qui, à en juger par leurs proportions, avaient appartenu à un être humain qui n'avait pas moins de dix-huit pieds de hauteur (2). Venait ensuite l'assertion que les

---

(1) M. Mone y voit *des gants* au lieu *de mains*. Ce qui, selon lui, serait l'emblême de la franchise dont jouissaient les marchands d'Anvers dans l'empire. Le gant indiquerait ici qu'ils se trouvaient placés sous une protection spéciale. Il allègue à ce sujet un autre exemple, qui donne quelque poids à cette opinion. Voyez *Anzeiger fur Kunde des deutschen Mittelalters* 1834. *p.* 156.

(2) Ce n'est pas seulement chez nous que de pareilles méprises ont eu lieu. Voici les paroles d'un chroniqueur anglais du XIII.e siècle, que Camden nous rapporte : *Temporibus regis Richardi in littore maris in villa quæ vocatur Edulfinesse inventi sunt duo dentes cujusdam gigantis tantæ magnitudinis, ut ducenti dentes, quos nunc habent homines, ex his secari possent.* Camden n'ose pas tout-à-fait rejeter ce fait parce que S Augustin affirme qu'il y eut en effet de pareils géants, mais il ajoute cependant : *suspicari tamen liceat*

mains coupées avaient été de tout temps représentées dans les armes d'Anvers. Mais bientôt les études anatomiques, grâce à notre immortel Vésale, avaient fait de si grands progrès, qu'on ne pouvait plus attribuer, à un être humain, des ossements que les géologues de nos jours auraient facilement reconnus pour des restes fossiles d'un mamouth ou de tel autre animal. Ainsi s'était écroulé le premier argument en faveur du géant. Quant au second, les armoiries primitives de la ville d'Anvers, publiées aujourd'hui dans ce recueil, nous apprennent que celles qui ont été adoptées postérieurement reposent sur une fiction confondue avec l'histoire seulement dans le XIII.e siècle.

Ajoutons encore que l'histoire du géant d'Anvers, Druon Antigon, se trouve en rapport avec un poème composé, à ce qu'il paraît, vers la moitié du siècle précédent. Quoique le texte flamand soit inconnu aujourd'hui, il n'en est pas moins probable qu'il ait existé. En allemand il est connu sous le nom de *Lohengrien*, en français, sous celui de *Garin le Lohérin*. M. P. Paris nous a donné dernièrement une édition de celui-ci. Nous sommes persuadés que le récit de ces poètes a seul fait accréditer la fable du géant.

Archives de la ville de Lierre. — Les archives de la plupart des villes du Brabant ne remontent qu'à la dernière moitié du XIII.e siècle, et encore les documents originaux, antérieurs à l'année 1300, s'y trouvent-ils en assez petit nombre. En Flandre, au contraire, plus d'un dépôt municipal renferme des chartes du XII.e siècle, et presque partout l'on rencontr en abondance des documents du XIII.e siècle. Chose étonnannte! la petite ville de Lierre, dont l'existence vers 764 paraît être reconnue (quoique nous ne puissions croire que cet endroit, qui depuis le XII.e siècle, a porté constamment le nom de

---

quod Suetonius scripsit, prægrandia immanium bellnarum membra et alibi, et hoc etiam regno inventa, gigantum ossa vulgo dicta et habita fuisse. Voyez *Camdeni Britannia*, *in Essex*, *p.* 325.

Lira, ait été désigné antérieurement sous celui de *Ledon* ou *Ledo*, comme l'avancent les auteurs), n'a conservé dans ses archives qu'une seule charte originale. Comme cette pièce est inédite nous avons cru pouvoir l'insérer ici :

Nos Johannes Dei gratia dux Lotharingie, Brabantie et Limburgensis notum facimus universis presentes litteras inspecturis, quod Nos opidum nostrum Lirense cum omnibus appendiciis, que vulgariter Bivanc *appellantur, ac homines nostros universos in dictis opido et appendiciis manentes, sue pristine reddentes libertati, volumus et hoc eis specialiter indulgemus, ut ipsi, cum ab aliis nostris bonis et liberis villis tallias aut exactiones petere seu exigere nos contingat, prout alie bone ville nostre, tallias et exactiones, secundum statum suum, et non amplius, nobis solvant; nec ipsos ad alia quam, prout alias bonas et liberas villas nostras, cogere seu compellere poterimus in futurum. Et ut premissa perpetue robur obtineant firmitatis sigillum nostrum duximus presentibus litteris apponendum. Datum Bruxelle anno Domini. M.°CC.° nonagesimo, die dominica in octavis pasche.*

Le sceau, qui appendait à cette charte, est perdu.

Déjà, depuis des siècles, on ne conservait plus dans les archives de la ville de Lierre de documents plus anciens, car dans les différents recueils de priviléges se trouvent en tête la charte que nous venons de publier, ainsi que celle de l'institution de la commune, qui est de la même année.

On se demande ce que sont devenus les autres titres originaux ? se sont-ils égarés par l'incurie des personnes préposées à leur conservation, ou ont-ils péri pour la plupart pendant les troubles du XVI.e siècle ? Ceci nous paraît le plus probable, car Lierre a eu de temps en temps des personnes, même parmi la magistrature, qui se sont livrées à des études historiques, et qui par conséquent savaient apprécier la valeur de ces titres originaux. On connaît entr'autres les recherches du Bourgmestre Richard Van Graesen, qui, quoiqu'inédites, se trouvent en copie dans plusieurs bibliothèques particulières. Cet auteur composa, sur les antiquités de sa ville natale,

un ouvrage plein de détails curieux et peu connus. C'est en puisant dans ce manuscrit que Chr. Van Lom, qui publia en 1740 sa *Beschryving van Lier*, a su rendre son livre si intéressant.

Épitaphes et Inscriptions dans les Églises. — MM. Van Hulthem, Cornelissen, Hye-Schoutheer et quelques autres membres de la commission pour la conservation des monuments de la ville de Gand, eurent le projet, il y a quelques années, de publier un recueil des épitaphes et autres inscriptions intéressantes qui se trouvent encore aujourd'hui dans les différentes églises de la Belgique. Ce plan dont l'exécution aurait été de la plus grande utilité fut malheureusement abandonné.

Il serait à désirer que, en attendant que l'on puisse publier un recueil de ces monumens historiques, on s'occupât dans chaque localité, avant que les anciens pavements des églises disparaissent entièrement, de copier ou de faire dessiner tout ce qui est digne d'attention.

M. Jules De St. Genois nous a communiqué les deux inscriptions suivantes, dont la première surtout mérite d'être connue. Elles se trouvent dans l'Eglise d'Anderlecht près de Bruxelles, où était un des plus anciens et des plus importants chapitres de chanoines de la Belgique. La première est celle d'Albert Dithmar, médecin célèbre des ducs de Brabant, mort en 1439; elle est gravée en lettres gothiques sur une petite pierre grise, maçonnée dans le mur latéral de la nef à gauche en entrant. Les caractères badigeonnés et blanchis plusieurs fois en sont endommagés. Voici l'inscription :

Hic iacet egregius singularis....
vir Albertus cognomine dithmari de civitate
brenieñ oriundus arcium et medecine mg̃r eximius
illustrissimorũ quondã principũ ac ducũ brabancie
anthonii iohannis et philippi phisicus electus nec non
venerabiliũ ecclesiarum monteñ senogieñ
anderlechteñ canonicus dignissimus. qui decessit
ab humanis anno domini millesimo q̃dragẽtesimo

tricesimo nono die prima mensis septembris
cuius memoria ut benedictioni permaneat
animaque cum sanctis in gloria perenniter
requiescat.

« Ici repose le recommandable et célèbre Albert Dithmar, » originaire de la ville de Braine, maître-ès-arts et médecin » renommé des trois illustres ducs de Brabant, Antoine, » Jehan et Philippe, et leur physicien d'élection; digne cha- » noine des églises de Mons, Soignies et Anderlecht; qui sortit » de ce bas monde, l'an de notre seigneur 1489, le premier » jour de septembre; afin que sa mémoire et son ame soient » bénies, qu'il repose dans la gloire avec les saints! »

Au-dessus de cette pierre tumulaire se trouve une espèce de niche, où sont placées six figures sculptées en pierre et représentant l'adoration des mages, style de l'époque.

L'autre épitaphe est gravée sur un tombeau élevé dans le grand chœur à droite; la voici :

Icy repose
Le c̃mte Arnoul mort 1505
Et M.e nĩgte de Montmorency
Sa femme.
Il ẽtait fils aĩne de haut pr̃ñt et tres ĩltre c̃mte
Philip de Hornes et de Houtkercque chr̃.
Baron de Gaesbeck Honscote Rasigny Hese
Leende Braine-le-Chr̃au Loire Hebuterne
Vicomte de Berg-S.t-Winox mort 1488
Chambelan du duc de Bourgogne
Et de M.e Jeane de lanoy dame de brimée.

Plus bas est tracé en lettres modernes :

Hunc tumulum Principes Hornani Phil. Eman.
pater, et Max. Ema. filius restaurabant
1702.

Le pavement de cette église est en grande partie composé des pierres tumulaires des chanoines, dont les épitaphes sont quelquefois très-curieuses; car elles rapportent presque toutes

le genre d'étude de prédilection auquel ceux qui reposent dans ce lieu se sont livrés pendant leur vie. La plupart de ces pierres sont de 1400 à 1500.

Notice nécrologique. — L'université de Liége a fait une perte sensible dans la personne de M. R. Courtois, son professeur de botanique : mort à l'age de 29 ans, le 16 avril 1835.

Nous empruntons au discours prononcé sur sa tombe, la notice nécrologique suivante :

Richard Courtois naquit à Verviers en février 1806; issu de parents peu fortunés et l'aîné d'une nombreuse famille, il chercha de bonne heure les moyens de ne pas leur être longtemps à charge. Entré à huit ans au collége de Verviers, il y fit ses humanités de la manière la plus brillante. Ce fut vers cette époque que M. le docteur Lejeune, botaniste célèbre, de la même ville, ayant remarqué les dispositions de Courtois pour l'étude des sciences naturelles, l'accueillit paternellement, et lui fit faire ses premiers pas dans la carrière qu'il devait depuis parcourir d'une manière si distinguée. Il quitta le collége après y avoir remporté les premiers prix dans toutes les classes, et, secouru par quelques amis généreux, il se rendit à Liége pour y étudier la médecine et les sciences naturelles.

M. le professeur Denzinger, ayant promptement reconnu tout le mérite de Courtois, l'accueillit chez lui comme son fils, et le mettant ainsi à l'abri du besoin, lui donna les moyens de continuer ses études. Honneur à ceux dont les bienfaits vont chercher des hommes de talent, et les mettent à même de se rendre utiles.

Courtois était à peine reçu candidat en médecine, qu'il fut choisi par ses professeurs pour remplir les fonctions de chef de clinique interne. Ce fut à cette époque que l'université de Gand, couronna son mémoire sur la botanique.

En 1825, Courtois fut reçu avec la plus grande distinction docteur en médecine, après avoir soutenu une thèse sur la topographie physique et médicale de la province de Liége, thèse qui n'était qu'une introduction à l'ouvrage qu'il publia,

l'année suivante, en deux volumes, sous le modeste titre *d'Essai*, et qui est ce que nous possédons de mieux, sur une matière qui exige la réunion de tant de connaissances. Nommé, vers la même époque, directeur du jardin botanique de l'université de Liége, il renouvela pour ainsi dire ce jardin, et, si l'exiguité du local n'y eut mis obstacle, il en eût fait un des plus beaux de la Belgique.

Courtois, toujours laborieux publia en société avec son bienfaiteur, M. le docteur Lejeune, de Verviers, sous ce titre : *Choix des Plantes de la Belgique*, un herbier des végétaux qui croissent spontanément dans notre royaume; cet ouvrage a eut vingt fascicules et est resté inachevé par suite de la maladie de notre ami, a qui on dût, vers la même époque, la première idée de la création d'une société d'horticulture à Liége. Il en fut jusqu'à sa mort le membre le plus actif, et commença, dès lors, un journal d'horticulture destiné à faire connaître à l'extérieur, les travaux de cette société; œuvre qu'il a continuée jusqu'à sa mort. Il mit au jour, peu après, concurremment avec M. Lejeune, une *Flora Belgica* en 3 volumes, dont le 3.e, achevé depuis longtemps sera publié sous peu.

Les sociétés savantes de Belgique, de France et d'Allemagne s'empressèrent d'accueillir notre ami, dont la réputation s'était déjà répandue au loin, à un age où d'autres commencent seulement à travailler pour en acquérir. A la mort de M. Gaede, il fut chargé de donner les leçons de botanique à l'université, leçons que le mauvais état de sa santé ne lui permit pas de continuer longtemps. Il s'occupait depuis une dixaine d'années d'une bibliographie botanique complète, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Cet ouvrage, qui a exigé des recherches immenses est presqu'entièrement achevé et pourrait être livré à l'impression. Il a aussi traduit de l'allemand plusieurs opuscules sur la médecine et la botanique.

Souscription. — Annales de l'École flamande moderne; recueil de morceaux choisis parmi les ouvrages de peinture, sculpture, architecture et gravure, exposés aux salons d'Anvers, de Bruxelles, Gand et Liége; gravés au trait par M. *Charles*

Onghena, ou lithographiés par MM. Madou, Lauters et Fourmois; avec des notices descriptives, critiques et Biographiques. Par *Aug. Voisin*, secrétaire perpétuel de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand, membre de plusieurs sociétés savantes, co-rédacteur-propriétaire du Messager des Sciences et des Arts de Gand, auteur de la description des Monuments gothiques de la Belgique, etc., etc.

Les beaux-arts, qui jettent un si vif éclat sur la gloire de notre patrie, se donnent pour ainsi dire, tous la main : c'est pourquoi nous publierons dans les *Annales de l'École Flamande moderne* tout ce que les artistes de la Belgique ont produit de plus remarquable en peinture, sculpture, architecture, etc. et les notices que nous y ajouterons, offriront en même temps une biographie exacte et concise de nos peintres, sculpteurs, etc.

Nous insérerons également dans ce recueil, des productions d'artistes belges fixés à l'étranger.

Chaque livraison se composera, en nombre à-peu-près égal, de gravures au trait et de lithographies, ces dernières sur papier de chine.

Les Annales de l'*École Flamande moderne*, paraîtront par livraisons de 5 planches avec texte : 20 livraisons formeront un fort volume in-8° de 100 planches et d'environ 250 pages de texte. L'ouvrage sera imprimé avec des caractères neufs, les notices descriptives et critiques en *philosophie*, les notices biographiques en *petit texte*.

Le prix de souscription pour chaque livraison est de 3 francs : à la mise en vente de la seconde, le prix, qui ne sera baissé sous aucun prétexte, sera de 3 francs 50 centimes.

Il sera tiré douze exemplaires sur fort papier vélin in-4.°, qui porteront le numéro et le nom des douze souscripteurs. Le prix en sera de 6 francs la livraison.

On souscrit à Gand chez *M.me V.e De Busscher-Braeckman*, imprimeur de la ville, marché aux Grains; et à Bruxelles chez *M.r De Wasme-Pletinckx*, imprimeur-lithographe, près de S.te Gudule.

— Nous avons déjà annoncé dans le Messager la *bibliographie douaisienne*, par M. H. R. Duthillœul, bibliothécaire de la ville de Douai. Cet ouvrage sera prochainement livré aux souscripteurs. Voici le prospectus d'un autre ouvrage que le même auteur publie en ce moment :

Petites histoires des pays de Flandre et d'Artois.

Un assez grand nombre de personnes nous ayant exprimé le désir de voir réunies, en corps d'ouvrage, les notices que M. Duthillœul a publiées séparément et à diverses époques, tant sur les villes, bourgs et villages de la Flandre et de l'Artois, que sur quelques points de l'histoire de ces deux provinces, nous avons obtenu de l'auteur la permission de les rassembler et de les livrer à l'impression. Afin de rendre cette publication plus complète, M. Duthillœul a bien voulu nous promettre un bon nombre de notices encore inédites.

Pour la facilité des souscripteurs, et pour satisfaire autant que possible à l'empressement des lecteurs, nous ferons cette publication par livraisons.

L'ouvrage formera un fort volume grand in-8.°; il pourra être terminé dans le cours d'une année.

Avec la dernière livraison, les personnes qui auront souscrit, recevront gratuitement quelques lithographies représentant d'anciens monuments des contrées dont il aura été parlé dans l'ouvrage, ainsi que la liste des souscripteurs, elle sera suivie d'une table de matières.

Le prix de chaque livraison, composée de seize pages, est de *cinq sous* pour Douai, et de *six sous* pour l'extérieur de la ville. On ne peut souscrire que pour la totalité des livraisons. Chaque livraison prise séparément se payera *un franc.*

On souscrit à Douai, chez Foucart, libraire-éditeur, rue des Écoles, et chez tous les autres libraires des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Les deux premières livraisons sont sous presse, elles comprendront les notices sur : *Abscons, Acheville, Anchin, Anneullin, Antreulles, Anzin, Arleux, Attiches, Aubencheul, Auberchicourt, Auchy, Avelin, Avion.*

Le Comte Jacques De Thiennes, Présenté à ses Vassaux.

Tableau d'un Maître inconnu.

Le tableau, qui fait l'objet de la présente notice, fut trouvé, il y a quelques années, au château de Rumbeke, par M. le Comte De Thiennes. Quoique, par les costumes, il appartienne à la première moitié du XVI.e siècle, nous ne pouvons indiquer avec certitude à quelle main cette production est due. Parmi les peintres, qui vivaient alors dans ce pays, il devait se trouver des artistes recommandables et certes les Van Orley, les Porbus, les Van Helmont et les Coxie doivent avoir eu des émules, dont les ouvrages nous restent, quoique leurs noms nous soient inconnus.

La famille De Thiennes (et le mérite du tableau en fait preuve) aura fait choix d'un des artistes les plus distingués de l'époque et du pays, pour retracer un événement qui intéressait éminemment cette famille; cet événement est, à notre avis, la présentation à ses vassaux du jeune Jacques De Thiennes, par sa mère Marie de Langemeersche, dame héritière de Rumbeke et de Claerhoudt, et la prestation de foi et hommage de la part de ces vassaux à leur jeune seigneur et maître.

Il ne peut exister le moindre doute quant à l'identité des lieux; à la droite, dans le fond du tableau, s'élève le clocher de Roulers et la tour d'un ancien château des

Templiers, dont les vestiges et la motte existent encore de nos jours; au milieu du tableau, figure le château de Rumbeke, dont les bâtiments n'ont subi d'autre altération que l'adjonction de deux tourelles et un léger changement à l'aiguille de la tour principale; à la gauche, se voit le moulin de Rumbeke sur son emplacement actuel; et le village du même nom n'a pu être représenté, attendu qu'il aurait, par sa position, occupé l'avant-plan du tableau. Sur cet avant-plan se voit, comme sujet principal, le jeune Jacques De Thiennes que sa mère présente au peuple, en le soumettant à une cérémonie autrefois très importante, *l'imposition des mains*. L'on sait que cette cérémonie d'origine judaïque se pratiquait chez les juifs à chaque fois qu'ils priaient Dieu pour quelqu'un; que Jésus-Christ s'y conformait lorsqu'il daignait bénir des enfans ou guérir des malades, et que ses apôtres imposaient les mains à ceux à qui ils conféraient le St. Esprit, tandis qu'à leur tour ils se soumettaient eux-mêmes à l'imposition des mains à chaque fois qu'ils s'engageaient à quelque nouvelle entreprise.

A la gauche du jeune enfant et de sa mère agenouillée, figure un seigneur, qui sera ou son père ou un membre de sa famille; plus trois dames dont le costume distingué annonce de proches parentes; à leur gauche, deux femmes agenouillées paraissent des domestiques, auxquelles le chasseur de la maison remet un lièvre, tandis qu'à l'extrémité gauche de ce groupe le chapelain semble réciter sa prière; à la droite de l'enfant se trouve sa gouvernante agenouillée, et derrière lui un page, l'intendant, un chambellan et l'échanson vêtus de la livrée que la famille De Thiennes a conservée jusqu'à ce jour.

A droite et dans le coin du tableau, le peintre a représenté le bailly de Rumbeke, porteur de la verge caractéristique et accompagné de son épouse; dans le loin-

tain et derrière la pièce d'eau conservée encore de nos jours, s'avancent en habit de fête et tant en voiture qu'à cheval, des membres de la famille, appelés à cette importante cérémonie. Au-devant du groupe principal et à proximité du jeune héros de la fête, l'on aperçoit, portant à la jambe droite un anneau d'or, la Cigogne, dont le nid apparaît sur la toiture du château de Rumbeke. Cet animal, auquel nos ancêtres reconnaissaient le privilége d'apporter bonheur aux habitations sur lesquelles il établissait son gîte, était en outre à leurs yeux le symbole de la piété filiale, de la reconnaissance pour les bienfaits reçus, de la vigilance et de l'attachement au sol hospitalier; on le proposait aux rois et aux régents, pour qu'à son exemple ils purgeassent leurs états des méchans, comme la Cigogne les purgeait des serpens et autres reptiles malfaisans. Nos ancêtres, conformes en ce point aux Athéniens, qui en avaient fait le compagnon de Minerve, tenaient aussi en vénération le Hibou, qu'ils considéraient comme le symbole de la prudence et de la réflexion, tandis que la Pie représentait suivant eux la légèreté et le bavardage; c'est à ce titre et comme oiseaux respectivement de bon et de mauvais augure, que le Hibou a été placé à la droite et la Pie à la gauche de jeune seigneur, dont la carrière administrative va commencer pour ses vassaux.

Le bonheur de ces derniers pouvant dépendre d'une administration douce, paternelle et juste, il n'est pas étonnant que le peintre du tableau, dont nous parlons, ait imprimé à la cérémonie de prestation de foi et hommage une sorte de caractère religieux, en représentant quelques-uns des assistans dans l'attitude du recueillement et de la prière. De ce que cette cérémonie se passe en plein air et de ce que l'échanson y exerce très-activement son ministère, résulte suffisamment, à notre avis, la preuve que cette fête est tout autre chose qu'un acte religieux. Si le

peintre n'a point placé dans son tableau la foule des vassaux se pressant autour de son jeune seigneur, c'est qu'il lui importait de faire occuper tout le premier plan par ses figures principales, qui seules doivent fixer l'attention du spectateur et qui toutes sont des portraits.

Une autre question et la plus importante de toutes, c'est de savoir pourquoi la mère plutôt que le père de Jacques De Thiennes opère sa présentation aux vassaux; nous ne pouvons résoudre cette question sans avoir recours aux documens généalogiques, qui concernent cette ancienne et respectable famille; ces pièces nous apprennent que vers la fin du XV.e siècle, la terre et seigneurie de Rumbeke fut avec celle de Claerhoudt portée en mariage par Marie de Langemeersch, à Robert De Thiennes chevalier, seigneur de Lombize, baron de Broeck, vicomte et chatelain de Bailleul, seigneur de Castre et de le Delft, et que ces époux eurent pour fils unique Jacques De Thiennes, chevalier, seigneur de Lombize, de Castre, de Rumbeke, Bertene, Claerhoudt, etc., écuyer et chambellan des empereurs Maximilien I et Charles V, grand bailly de Gand et souverain bailly de Flandre, commissaire-général des gens de guerre, lieutenant-gouverneur et capitaine-général par interim des provinces hollandaises et de la Zélande, par nomination du 3 septembre 1527, envoyé extraordinaire en Danemarck et en Angleterre, par commission du 8 avril 1520, etc., etc.

Ce Jacques ayant été le premier seigneur de Rumbeke du nom de De Thiennes, il n'y a rien d'étonnant à ce que sa mère Marie De Langemeersch ait voulu, à une époque déterminée, faire reconnaître publiquement ce fils comme héritier féodal, et que cette reconnaissance fasse le sujet du tableau qui nous occupe.

Le costume blanc de l'enfant annonce probablement que dès avant sa naissance, il a été voué à la Vierge; il est

encore d'usage dans ce pays que les personnes qui désirent vivement un héritier, fassent le vœu de l'habiller jusqu'à l'âge de sept ans, en bleu ou en blanc en l'honneur de la S.te Vierge; ici la naissance de Jacques De Thiennes était d'autant plus importante pour ses parens, que son père Robert De Thiennes, lorsqu'il était encore célibataire, étant intervenu dans le contrat de mariage de l'un de ses frères Charles De Thiennes, y avait, moyennant un douaire, renoncé à la succession paternelle, sauf le cas où, un jour, il lui serait né des enfans; la naissance de Jacques avait annullé cette renonciation. La preuve de ces faits existe dans des papiers que M. le comte De Thiennes, à Gand, m'a fait la faveur de me communiquer.

C. Verviер.

Sur un Manuscrit de Li Muisis,

Abbé de S. Martin, de Tournai.

Dans une collection de manuscrits, récemment acquise par les soins de M. le ministre de l'intérieur, pour notre riche bibliothèque de Bourgogne, on a *retrouvé une suite, inédite, des Chroniques de Li Muisis* (1). Momentanément dépositaire de cette collection (2), Li Muisis est tombé dans mes mains, et j'en ai traduit quelques fragments dont la publication intéressera vos lecteurs. Ce manuscrit ne me paraît pas particulièrement remarquable par le nombre et l'importance des faits historiques ; mais il exprime avec beaucoup de vérité les mœurs et les idées de l'époque, on y rencontre quelques-uns de ces détails trop négligés par nos historiens, et dont les écrivains de nos jours aiment tant à colorer leurs récits; les événements qu'il retrace, se sont passés si près de nous, que sous

(1) On trouve un premier compte-rendu sur ce manuscrit de *Li Muisis*, par M. Warnkœnig, dans *le procès-verbal de la séance de la commission royale d'histoire*, tenue le 6 décembre 1834. Messager, tome III, p. 518-521. *Note du Rédacteur.*

(2) M. de Theux avait chargé l'auteur de cette notice de la négociation relative à l'achat de ces manuscrits.

ces divers rapports, il m'a paru digne d'attirer un instant vos regards (1).

Les rivalités d'Edouard d'Angleterre, et de Philippe de Valois, qui se disputaient la même couronne, furent, comme l'on sait, le signal de guerres longues, acharnées, et cruelles, et d'une suite de désastres pour la France. La faiblesse et la déconsidération du pouvoir royal, après de sanglantes défaites, amenèrent l'anarchie, et un désordre général dans l'Etat; l'énormité et l'arbitraire des impôts; les vexations et les voleries des agents du fisc; l'altération et les variations des monnaies; l'anéantissement du commerce et de l'industrie; le pillage des gens de guerre; et enfin l'oppression, l'épuisement et la misère du peuple. Il régnait au milieu de tout ce débordement de maux, une ignorance, une grossièreté, une licence de mœurs, un luxe dans la table et dans les vêtements, une fureur de dépenser et de jouir, incroyables. Comme il y avait, pour ainsi dire, absence de gouvernement, le peuple, que personne ne défendait, que tout le monde opprimait, outrageait, pressurait, torturait, était tombé dans une telle dégradation, il était tellement abruti par l'excès de ses malheurs, qu'il avait perdu tout sentiment de liberté, de dignité et d'humanité. La religion, si profondément empreinte dans les ames à cette époque, était presqu'entièrement obscurcie par l'ignorance et le fanatisme. Dans les Pays-Bas, et surtout en Flandre, où les villes étaient nombreuses et peuplées, où les grands intérêts d'un

(1) Je ne dirai rien des autres manuscrits de Li Muisis, déjà analysés dans différents recueils. M. Delepierre de Bruges a traduit et publié, notamment, divers extraits de la *Chronique* dite *des Flandres* qui se termine à l'année 1348. Celle-ci, qui en est en quelque sorte la suite, embrasse les années 1349 à 1352.

commerce immense avaient introduit, entre les communes, le droit d'association; où les communes avaient appris à se gouverner et à se défendre elles-mêmes, tantôt contre le despotisme de leurs princes, tantôt contre les ennemis du dehors, au milieu même des dissentions intestines et des réactions continuelles, les choses n'allaient pas à beaucoup près aussi mal. Mais en rappelant ici, en peu de mots, la situation déplorable dans laquelle se trouvait la France, à la fin du règne de Philippe de Valois, nous croyons faire mieux comprendre certains faits indiqués plutôt que racontés par notre vieux chroniqueur, tournaisien et français, et les plaintes que lui arrache le douloureux spectacle dont il va dérouler quelques pages à nos yeux. C'est dans ces tristes circonstances, c'est à la suite des guerres étrangères et civiles, et de toutes les calamités qu'elles entraînent, que les nations se trouvèrent subitement frappées d'un fléau si épouvantable, qu'elles oublièrent leurs maux présents à la vue de ce danger nouveau qui semblait menacer le genre humain tout entier. Ce fléau, c'était la peste. Il faut lire dans les écrivains du temps ce que fut la peste du 14e siècle, pour se faire une idée de ses ravages (1). Elle éclata, disent-ils, en

---

(1) Villani et d'autres historiens prétendent qu'elle enleva les quatre cinquièmes des habitants de l'Europe. A Paris, il mourut 40,000 personnes en deux mois. Papon, *De la Peste, ou Epoques mémorables de ce fléau.*

Le *Continuateur de Nangis* est celui des auteurs contemporains qui donne le plus de détails sur la peste de 1349, et qui en décrit le mieux les symptômes. « L'épidémie, dit-il, emportait tant de monde, qu'à peine ceux qui survivaient pouvaient-ils ensevelir les morts. Elle faisait plus de ravages parmi les jeunes gens que parmi les vieillards. La maladie durait rarement plus de deux ou trois jours; et le plus souvent, ceux qu'on croyait encore sains, mouraient subitement. Un gon-

Asie, puis elle se jeta sur l'Europe, en commençant par l'Italie : de là elle gagna le midi de la France; puis le nord et le couchant, d'où elle envahit nos provinces. Dans les lieux qu'elle atteignit, elle emporta tantôt le tiers, tantôt le cinquième des habitants; dans d'autres elle emporta presque tout. On compte qu'en général la moitié de la population y périt. Cette calamité produisit l'effet le plus extraordinaire sur ces hommes ignorants, barbares, endurcis par le malheur et par l'habitude de voir verser le sang, mais pourtant animés d'une foi vive et profonde. Ils firent un retour sur eux-mêmes, et ne songèrent plus qu'à désarmer la colère divine. Il s'opéra dans leurs mœurs une révolution soudaine. Les femmes abandonnèrent ces vêtements et ces parures qui scandalisaient si fort les gens austères; les hommes renoncèrent à l'ivrognerie, à la débauche, aux blasphèmes, et aux jeux de hasard, qui étaient encore une des plaies de cette époque : ceux qui avaient contracté des liens illégitimes se hâtaient de faire bénir leur union par l'Église : plus de guerres privées; plus de procès : on pardonnait à ses ennemis; on se réconciliait avec eux. On vit cesser, comme par miracle, une grande partie de ces violences atroces qui désolaient la société (1). C'est au milieu de la stupeur générale,

---

flement paraissait tout-à-coup aux aisselles ou à l'aine, et dès qu'il se formait, c'était un signe infaillible de mort. Le mal semblait provenir et de l'imagination et de la contagion ; car si un bien-portant visitait un malade, il était rare qu'il échappât, etc. »

(1) Il est vrai de dire toutefois, pour compléter ce tableau, que des hommes sans foi et sans frein, qui voulaient jouir encore un instant de cette vie qui allait leur échapper, se livraient avec fureur à toute sorte d'excès. Une foule d'autres, subitement enrichis par des successions sur lesquelles ils ne comptaient point, se hâtaient de les dévorer dans de continuelles orgies.

qu'apparurent des bandes de pélerins à demi nus, portant des *croix rouges* sur leurs chapeaux et des fouets à la main. On les appelait les *Flagellants*. Ces hommes, exaltés, comme les anciens *croisés*, par l'excès de leur zèle, par le souvenir de leurs crimes et par la crainte de leur fin prochaine, versaient leur sang pour racheter leurs péchés, appelaient la miséricorde du Ciel sur eux et sur les chrétiens, et sa colère sur les ennemis du Christ.

Les malheureux juifs, éternels objets de la haine du peuple, se trouvèrent ainsi désignés à ses vengeances. Voilà dans quel ordre de temps se succédèrent les événements retracés par Li Muisis. Mais cet auteur qui les rapporte simplement tels qu'ils se sont passés sous ses yeux, ou dans son voisinage, parle d'abord de la *Destruction des Juifs*; puis, *des Flagellants*; puis, *de l'Epidémie* qui ravagea nos provinces et une partie du monde.

Li Muisis n'est pas, comme Froissard (qui écrivit quelques années après lui), un homme à la vie active, vagabonde, errant de cour en cour, cherchant et recueillant les aventures chevaleresques, au loin, et un peu au hasard, pour avoir le plaisir de les raconter (6). C'est un digne religieux, un vieillard, qui emploie les loisirs d'une profession méditative et austère, partagée entre l'étude des lettres et la prière, en recueillant quelques faits et quelques souvenirs, pour l'édification et l'instruction de ses lecteurs. Dans la chronique que j'ai sous les yeux, et à laquelle s'appliquent

---

(6) Ce n'est pas non plus comme notre vieux Liégeois, Jacques de Hemricourt, (dont il me souvient d'avoir jadis translaté du gaulois en français les guerres d'Awans et de Waroux), un de ces auteurs pleins de verve, de rudesse, de variété et d'originalité, qui se plaisent à raconter de ces merveilleuses prouesses, qui excitent tantôt le rire et tantôt l'admiration.

particulièrement ces considérations, Li Muisis se borne à *compiler* et à *enregistrer*, comme il le dit lui-même, les événements particuliers dont il avait été témoin dans sa ville, en quelque sorte à la porte de son couvent, et ceux qui lui avaient été racontés par des hommes dignes de foi. Ce livre écrit en latin du moyen-âge, entremêlé de narrations, de digressions, de réflexions, d'oraisons, de prose et de vers, et de prose rimée, porte tout à la fois l'empreinte du siècle et du caractère de l'auteur. On n'y trouve aucun art d'historien; point de vues politiques; point de faits généraux; point de liaison : ce n'est guère qu'un recueil d'anecdotes, dictées à peu près jour par jour, et dans l'ordre où elles avaient frappé son oreille. Quant au style, il n'est remarquable que par un certain ton de naïveté et de simplesse, que j'ai calqué le plus littéralement possible : si ce n'est dans quelques endroits, et pour éviter les nombreuses redites du vieux chroniqueur. Mais l'écrivain est d'une bonne foi qui pousse le scrupule si loin, que quand il rapporte des choses qui se sont passées à Bruxellles ou à Gand, il n'oublie jamais de remarquer qu'il n'en répond pas, attendu qu'il n'en a point été témoin. Que pouvait-on faire de plus à cette malheureuse époque? lorsqu'il n'y avait point de relations régulières entre les villes les plus proches? avant que l'imprimerie ne fut inventée? et lorsqu'on était moine? Mais ne poussons pas ces réflexions trop loin. Que nous resterait-il de l'antiquité et du moyen-âge, sans ces hommes qui se livraient alors, à peu près seuls, à la culture des lettres? Point de doute que Li Muisis ne fût un homme très-savant pour son siècle, quoiqu'il en eût en partie les préjugés. Et c'est pour cela même qu'il le peint d'autant mieux. Il parle de l'astrologie comme d'une haute science. Et comment n'y eût-il pas cru? Son ami, Jean de Harlebeck, lui avait prédit, lorsqu'il était jeune moine, bien des événements

qu'il avait vu arriver depuis. Tout le monde alors recourait aux astrologues : les rois et les princes en avaient toujours à leur suite : ils remplaçaient les anciens augures parmi les chrétiens de ce temps là. Il était défendu de naître ou de mourir, de faire la paix ou la guerre sans les consulter. Les malheurs du présent, l'inquiétude de l'avenir, l'ignorance du peuple et des gouvernements, cette espèce de fatalité aveugle qui semblait présider à la destinée des nations, amenèrent à leur suite les vieilles superstitions de l'astrologie, avec lesquelles de faux savants trompaient, de très-bonne foi, une multitude grossière et crédule qui ne demandait qu'à être trompée. Cette étrange science avait ses règles. On distinguait, nous dit Li Muisis, les véritables, des faux astrologues. Les vrais ne considéraient comme infaillibles les événements qu'ils lisaient écrits sur le front des étoiles, qu'autant qu'il plairait à Dieu de n'en point changer le cours. Les juifs aussi étaient livrés à l'astrologie; mais la leur était diabolique. Ils ne croyaient point au Christ; ils étaient riches et usuriers; et ils pratiquaient la médecine : le peuple concluait de tout cela qu'ils étaient empoisonneurs publics, et amis de la peste. Il les accusait de corrompre les eaux des puits et des fontaines : sans s'inquiéter si cela était physiquement possible, ni quel rapport nécessaire il y avait entre cet empoisonnement prétendu et l'épidémie qui l'épouvantait. Ils avaient avoué dans les tortures : que fallait-il de plus? Pas une plainte ne s'échappe de la bouche du bon Li Muisis pour compatir à leur destinée. Puis vient l'accusation, différentes fois reproduite, contre ceux qui feignaient de se faire chrétiens, pour avoir occasion de se procurer des hosties consacrées, sur lesquelles ils se livraient à d'horribles profanations. C'était aussi le temps où l'on *envoûtait* son ennemi avec de petites figures de cire, que l'on poignardait en secret, en prononçant des

paroles magiques ; où les juges, non moins fanatiques que les accusateurs et les accusés, punissaient les *envoûteurs* par d'horribles supplices. En songeant à ces vengeances contre les juifs, pendant l'épidémie du XIV.e siècle, il est impossible de ne pas se rappeler quelques-unes des atroces fureurs populaires qui ont accompagné chez nous le *choléra*. Le peuple est toujours peuple, excessif et aveugle dans son amour ou dans sa colère, surtout quand il souffre.

Mais voici de nouveaux traits qui peignent les mœurs de l'époque. Quand on s'aperçut, dit Li Muisis, que le clergé séculier ne se mettait point en peine de conjurer les ravages de l'épidémie (notons en passant que Li Muisis était moine), *parce qu'il y faisait bien ses affaires*, le magistrat de Tournay publia un réglement dans lequel il s'en prenait aux blasphémateurs, aux joueurs, aux concubinaires. Il ne laissa pas toutefois d'ordonner quelques précautions sanitaires assez sages. Mais ces précautions mêmes prouvent à quel point la police et l'administration générale et locale étaient encore dans l'enfance. Nous ne voyons pas qu'on ait cherché à séparer, comme de nos jours, les malades des bien portants ; qu'on ait soumis ceux-là à un traitement médical et régulier ; qu'on ait tenté d'assainir les rues et les habitations infectées ; qu'on ait combattu enfin par des moyens préventifs une terrible épidémie qui déconcertait alors, comme aujourd'hui, tout l'art des médecins.

Li Muisis avait du reste dans l'esprit une certaine indépendance. Dans une espèce de rapsodie en vers latins rimés, retrouvée, dit-il, dans un vieux livre et qu'il a intercalée dans son ouvrage, on passe en revue les différents états de la société : personne n'y est épargné : le campagnard, l'usurier, le marchand, le moine, le soldat, tous y comparaissent tour à tour. Je ne citerai que ce

passage sur l'homme de guerre, dont l'unique métier semblait alors de tuer et de voler, que le poète appelle énergiquement *le cheval du Diable* (1).

Ailleurs, en déplorant les vices et les scandales du siècle, il observe que malheureusement le clergé lui-même en était infecté, et que l'on pouvait bien dire, *tel prêtre, tel peuple.* Cependant la religion était le seul lien de la société. Il n'y avait plus de vie morale que là. Si le clergé soutenait le pouvoir royal, le peuple y trouvait aussi parfois ses représentants. La liberté politique et religieuse se réfugièrent dans le clergé : c'était la tribune, la presse, l'opposition de ce temps-là. Quand les Flagellants vinrent à Tournai étaler leurs corps ensanglantés, au couvent de St.-Martin, un prédicateur, le frère Gérard *de muro*, monta en chaire ; il censura violemment les vices du peuple qui l'écouta patiemment. Mais en terminant son sermon, il omit de prier pour ceux qui faisaient des pénitences publiques, parce que cette innovation déplaisait au clergé ; et le peuple, qui les approuvait, se mit à murmurer. Alors il se trouva un prêtre qui se rendit l'organe de ses opinions à l'égard des Flagellants. Une bande de pénitents liégeois étant venus à Tournai, conduite par un frère de l'ordre des prédicateurs, celui-ci obtint aussi la permission de prêcher au couvent de St.-Martin. Et il fit une apologie véhémente des Flagellants, en face du clergé tournaisien.

J'ai déjà dit que l'on ne rencontrerait dans cette chronique, ni jugement sur l'ensemble des événements,

---

(1) Superbi milites, equi diaboli,
Huc illuc cursitant, feroces, validi,
Virosque, bestias ubi reperiunt,
Nituntur rapere, vel interficiunt.

ni sur la marche des affaires publiques. Cependant elle ne laisse pas de toucher en passant bon nombre de faits particuliers, curieux à recueillir. Ainsi Li Muisis se plaint de l'altération des monnaies, qui détruisait le commerce; de la cherté des subsistances qui désolaient le pauvre peuple et laissait les ouvriers sans travail et sans pain. Tournai appartenait alors à la France : or, la France n'était pas un pays de liberté. Certes, on n'en pouvait pas dire autant des Flandres. Li Muisis parle des Flamands comme d'un peuple *entêté* et *muable* dans ses volontés (8). Cela pouvait être vrai comme trait de caractère national. Mais il ne nous apprend rien sur le gouvernement de ces puissantes communes, dont l'alliance était tout à la fois briguée par les rois de France et d'Angleterre; qui mettaient sur pied des armées si formidables; qui gagnaient parfois de grandes batailles sur leurs puissants adversaires, et qui se relevaient plus nombreuses et plus terribles après leurs défaites.

Pourquoi les Flandres presque toujours agitées, presque toujours en guerre avec leurs princes, ou avec leurs voisins, déchirées par les factions, et par les rivalités des communes et des métiers, étaient-elles si vivantes, si riches, si florissantes, tandis que les provinces de France étaient si pauvres, si misérables, si asservies? N'est-ce pas qu'à défaut de gouvernement régulier et de bonnes lois qui les protégeassent, elles savaient elles-mêmes, au besoin, se faire respecter, et s'armer du glaive de la justice pour réprimer les excès de la force brutale, qui presque partout ailleurs tenait le faible sous ses pieds? En voici un exemple, que j'emprunte à notre auteur, et qui me paraît confirmer cette assertion.

---

(8) Gentes Flandriæ sunt populus capitosus et mutabilis.

« Quelques communes de Flandres, dit Li Muisis (1), ayant appris que sur leurs frontières, il y avait des gens de guerre, des nobles et des seigneurs qui opprimaient durement leurs vassaux et leurs voisins, il fut convenu entre le comte, les trois villes, et le pays de Flandres, qu'il serait fait une enquête pour connaître la vérité. Les commissaires chargés de l'enquête vinrent en la ville de Courtrai, où ils se mirent en devoir de procéder. Deux frères, le sire de Halewin, et le sire d'Eespienne, quoique prévenus que la voix publique les accusait, inspirés par je ne sais quels conseils, eurent la témérité de se montrer à Courtrai. Ils y furent arrêtés et mis en prison, malgré les vives sollicitations du roi de France, du comte et de la comtesse de Flandres, et de beaucoup d'autres qui voulaient les sauver. Mais la clameur du peuple l'emporta, et dans la nuit d'avant Noël, ils furent décapités en punition de leurs crimes. Cette sévérité plut aux uns, et déplut à beaucoup d'autres dont elle excita les murmures. Les commissaires demeurèrent encore quelque temps à Courtrai, pour y continuer leurs poursuites. Un grand nombre de chevaliers, de nobles, de vilains, furent par eux déclarés bannis. Mais après avoir terminé leurs opérations, deux de ces fonctionnaires qui étaient gantois, accompagnés de deux échevins de Courtrai, s'étant mis en route pour retourner à Gand, furent assaillis et tués, avec un de leurs domestiques, par un chevalier nommé sire Gérard de Stiennes, qu'ils avaient déclaré banni avec les siens. Le cas parut énorme, attendu que l'enquête avait eu lieu par autorité de justice. Plusieurs députés de Gand, de Bruges et d'Ypres vinrent alors à Courtrai pour aviser

(1) Page 93 du manuscrit.

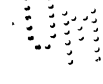

à ce qu'il y avait à faire. On attendit le retour du comte, qui se trouvait à Paris, pour se concerter avec lui. Et après en avoir délibéré en sa présence, on résolut qu'on mettrait le feu à la maison dudit Gérard de Stiennes. Ce qui fut fait. »

J'arrive enfin au texte de Li Muisis, dont je demande pardon d'avoir détourné si longtemps l'attention des lecteurs. J'aurais dû, je l'avoue, m'apercevoir plutôt que l'on en jugerait mieux en l'écoutant lui-même.

Fragments traduits de la suite des chroniques de Li Muisis.

Raisons pourquoi le présent livre fut compilé (1).

« Moi, Gilles, humble abbé du monastère de St-Martin de Tournay, de l'ordre de St.-Benoît, et le 17.e de ses abbés, depuis que notre couvent fut restauré, après sa destruction par les Vandales et les Normands (2), considérant qu'en l'année 1349, au commencement de novembre, après la fête de la Toussaint, il y aura 78 ans que je suis né, 60 ans que je suis moine audit couvent de S.t-Martin,

(1) Narratio pro quâ causâ fuit liber iste compilatus. PP. 1 et 2 du manuscrit.

(2) L'abbaye de St.-Martin fut fondée vers l'an 650 par St.-Eloi, évêque de Noyon et de Tournay. Ce monastère, par les donations et les priviléges qu'il obtint des rois francs, était riche et florissant, lorsqu'il fut détruit par les Normands en 882. Il n'en resta d'autres souvenirs, pendant près de deux siècles, qu'une petite chapelle élevée sur l'emplacement qu'il avait jadis occupé. L'ancienne maison de St.-Martin fut rétablie en 1092 par les soins d'Odon, chanoine de Tournay, et depuis évêque de Cambrai.

La 5.e peinture de Li Muisis (p. 109), représente cette scène de destruction en un seul tableau et en trois actes : savoir, 1.° l'assaut et la prise du couvent par les Normands; 2.° sa démolition; 3.° la fuite et le déménagement des moines. On les voit sortir, l'un avec ses livres, l'autre avec ses chausses, etc.

et 18 ans que j'en suis abbé; considérant que j'ai rédigé jadis un livre en trois traités (1), qui embrasse un grand nombre d'événements; qu'au commencement de cette année 1349, le monde se trouvant placé sous une maligne influence, fut affligé de divers fléaux qui envahirent d'abord les pays lointains : fléaux dont on parla d'abord beaucoup, mais dont le peuple ne s'émut guères jusqu'à qu'il ne se sentit lui-même frappé, parce qu'il était trop enfoncé dans ses vices; me ressouvenant encore que ces calamités m'avaient été prédites autrefois par maître Jean de Harlebeck, je résolus de mettre par écrit ces faits mémorables, à savoir : *la prise et la destruction des juifs;* l'histoire de ceux qui faisaient *des pénitences publiques;* et enfin celle *de la grande mortalité* qui frappa les hommes, les femmes et les enfants. Ce Jean de Harlebeck était clerc et bon catholique, et très-versé dans l'astronomie (2). Religieux, prêtres et séculiers, et tous ceux qui avaient foi en la science des astres, venaient à lui pour le consulter, parce qu'il ne pouvait se déplacer, étant boiteux et impotant. Et, bien qu'il fut un fameux astrologue, il estimait la foi catholique au-dessus de tout; il affirmait qu'elle était vraie; et jusqu'à sa mort, il mena une sainte vie, portant

(1) Cette chronique sera publiée par l'un de nos collègues de la commission d'histoire, avec les autres manuscrits de Li Muisis. « Un » des articles les plus considérables de cet ouvrage est celui qui a pour » objet la guerre qui se fit, pour ainsi dire, sous les yeux de l'auteur, » depuis l'année 1340, jusqu'à l'année 1345 inclusivement. On ne peut » guères désirer des mémoires plus exacts. On y suit jour par jour » les marches et les campements des armées. On y lit les noms des » villes, des villages, des châteaux, des monastères pillés, brûlés ou » détruits. » *Notice sur la chronique latine de Li Muisis*, improprement appelée *Chronique des Flandres*, par de Bréquigny.

(2) Fuit homo catholicus, et semper studens in diversis scientiis, et maxime in astronomiâ.

un cilice et macérant sa chair à force de jeûnes. Mais il n'aimait pas à parler de la science des astres, si ce n'était avec ses amis particuliers, et cela dans l'intimité et le secret. Il ne faisait point de prédiction qui ne fût vraie. Etant jeune moine, j'étais très-lié avec lui : souvent il me prenait à part et me prédisait des choses que je voyais arriver ensuite. »

Ici (1) Li Muisis raconte qu'un jour (c'était en l'année 1298, lorsque Gui de Dampierre ayant renoncé à son allégeance envers le roi Philippe-le-gros, on vit commencer les hostilités entre les Flamands et les Français), voyant Jean de Harlebeck plus gai qu'à l'ordinaire, il lui demanda quelques pronostics sur ce qu'il adviendrait de ces guerres. Jean de Harlebeck fit les prédictions désirées jusqu'aux années 1345, 1346, 1347, 1348 et 1349; mais il ne voulut pas aller plus loin. Il existait encore d'autres divinations d'un célèbre astrologue, nommé Jean de Muris (2), qui annonçaient des guerres, des massacres, des inondations, des épidémies; et il était évident, selon Li Muisis, que cela se rapportait aux événements dont il va entretenir ses lecteurs. Il explique ensuite comme quoi un grand nombre d'astrologues, inhabiles ou ignorants, font des pronostics qui ne s'accomplissent point. Mais ce n'est pas une raison, dit-il, pour mépriser cette science, ni pour la réputer fausse. Toutefois il signale de grandes différences entre les anciens et les modernes astrologues. Ceux-là prétendent, dit-il, que tout ce qu'ils ont prédit, d'après le cours des astres, doit arriver nécessairement; tandis que ceux qui sont véritablement catholiques, croient que la volonté de Dieu doit toujours prédominer (3). Vous allez

(1) Page 2.
(2) Pages 18-20.
(3) Page 19.

voir, par le récit de la destruction des juifs, par l'histoire des Fustigeants, et par celle de l'épidémie, l'à-propos de cette digression de Li Muisis.

« (1) En 1349, et pendant les années suivantes, dit-il, advinrent plusieurs des choses qui avaient été prédites par les astrologues. D'abord le bruit se répandit généralement que les Juifs, en jetant du poison dans les puits et les fontaines, cherchaient à détruire le peuple chrétien. On apprit qu'une grande mortalité avait commencé en Orient : qu'elle s'était étendue dans les Indes, puis sur toutes les régions habitées par les peuples chrétiens ou payens : de l'Orient au Nord, et du Nord au Midi, ainsi que le rapportaient les voyageurs et les marchands qui fréquentaient les pays lointains. Dans beaucoup d'endroits une tierce partie de la population ; dans d'autres le quart ; dans d'autres la moitié avait péri : dans d'autres, sur dix personnes, une ou deux seulement échappèrent. Beaucoup de terres et de vignes demeurèrent incultes faute de bras. Les astrologues disaient que cette calamité venait de la conjonction de certaines planètes et de certains astres ; que cette conjonction avait produit la corruption de l'air, et que cette corruption avait engendré la maladie qu'ils nommaient épidémie.

» L'on apprit aussi qu'en Allemagne, en Hongrie, dans le duché de Brabant, dans les cités, dans les villes, dans les châteaux, dans les bourgs et dans les villages, les habitants s'excitaient, les uns les autres, à se rassembler par bandes de 200, de 300, de 500, et plus, quand ils pouvaient. Ils couraient le pays pendant 33 jours consécutifs (2). Et deux fois, chaque jour, à pieds nus, dépouillés jusqu'aux reins, la tête couverte d'un capuchon, armés

(1) Pages 20 et 21.

(2) En mémoire des 33 ans que Jésus-Christ avait passés sur la terre.

de fouets, ils se flagellaient jusqu'au sang. A la fin ils parcoururent aussi la Flandre. A quelle occasion, pourquoi, et de quelle manière? c'est ce que personne n'a pu m'apprendre. N'ayant point de renseignements positifs à cet égard, je n'en dirai rien. Je me contenterai de parler de ce que j'ai vu et entendu moi-même.

» En cette année 1349, on s'empara de tous les juifs dans les différents pays qu'ils habitaient, et on les mit en prison. La raison pourquoi on les mettait en prison, c'est qu'ils étaient véhémentement soupçonnés de vouloir faire périr méchamment les chrétiens, en jetant en secret du poison dans les puits, dans les fontaines et dans les eaux en général; et ils le firent réellement dans bien des lieux, d'après la commune rénommée (1). Il y avait parmi ceux de cette religion certains astrologues, subtils et savants, qui avaient pronostiqué, en regardant le cours des astres, qu'il adviendrait une grande mortalité; et les juifs espéraient profiter de ce fléau pour exécuter en sûreté leur horrible complot. Ces mêmes astrologues avaient aussi deviné, d'après les astres, qu'une certaine secte devait être anéantie; et ils pensaient qu'il s'agissait des chrétiens. Mais lorsqu'ils virent des pénitents qui portaient des croix rouges sur leurs habits, ils craignirent qu'ils ne fussent eux-même menacés. On rapportait encore beaucoup d'autres choses qu'il serait trop long de redire ici. En France, depuis le roi St-Louis, il ne restait que peu ou point de

(1) Anno M.CCC.XLIX° capti fuerunt judei, et in carceribus et prisionibus universaliter positi, in omnibus locis ubicumque morabantur. Ratio autem captionis fuit, quoniam vehemens suspicio erat super nos, qui ipsi populum cristianum malitiose per venenum destruere nitebantur, et quod venenum, in puteis, in fontibus, et in aquis secrete projiciebant; et hoc fecerunt in pluribus locis, sicut fama et rumor communis laborabat, etc.

juifs. Mais partout où il s'en trouvait, on les prit, et on leur fit ce qu'ils avaient voulu faire à d'autres. Beaucoup nièrent leurs mauvais desseins : quelques-uns les confessèrent. Je ne saurais dire exactement ce qui leur arriva dans les régions lointaines ; mais la renommée portait qu'en Allemagne et dans divers autres pays, on les décapita, on les brûla, on s'en défit d'une ou d'autre manière (1). Il est certain que dans les comtés de Lorraine et de Bar, on brûla tous ceux que l'on put saisir.

» Dans la ville que l'on nomme Bruxelles (2), au duché de Brabant, où le duc et son fils aîné faisaient leur résidence, il y avait un juif fort riche ; et ce juif depuis longtemps voyait très-familièrement le seigneur duc ; et le duc l'aimait beaucoup et avait confiance en lui. Ce juif avait feint de se faire baptiser. Mais quand il vit arriver des pénitents qui portaient des croix rouges, il alla trouver le duc et lui dit : Seigneur, l'apparition de ces hommes, est un signe que moi, et tous ceux de la religion juive, nous sommes menacés d'une mort certaine. Le duc lui répondit : Ne craignez rien ; car je ne connais homme qui vive qui oserait mettre la main sur vous. — Le juif répliqua : O bon duc ! vous ne pouvez l'empêcher, car cela est ordonné là haut (3). Or, il y avait à Bruxelles un grand nombre de juifs ; et le duc, tant à cause de l'amitié qu'il avait pour celui-ci, que pour le profit qu'il tirait de cette nation, avait résolu de les défendre et d'empêcher qu'ils ne fussent détruits. Néanmoins les habitants de Bruxelles ayant ouï parler de ces bruits de poison,

---

(1) Le massacre des juifs fut en effet presque général, excepté à Avignon, où le pape les protégea, dit Meyer.

(2) In villa quæ dicitur Bruxella.

(3) O bone dux ! tu non potes contrà ire, quia desuper est ordinatum.

vinrent trouver le fils aîné du duc, et lui demandèrent que tous les juifs fussent mis à mort. Ils s'adressaient à lui, parce qu'ils savaient que son père était résolu de les protéger. Le jeune prince, dans l'intérêt de la foi catholique, les encouragea dans leur projet, et leur enjoignit, nonobstant les ordres du duc, de tuer tous les juifs, disant qu'il se chargeait d'obtenir leur grâce auprès de son père. Alors la commune, et les habitants de Bruxelles, se mirent à la recherche des juifs, et tuèrent tous ceux qui tombèrent entre leurs mains. L'on dit qu'il en périt plus de 500. Le riche juif dont nous avons parlé fut pris vivant : il reconnut qu'il s'était fait baptiser méchamment et par fraude ; qu'il avait trempé, comme les autres, dans le complot de l'empoisonnement des eaux, parce que sur la foi de son étoile il comptait que la nation juive l'emporterait. Il reconnut aussi qu'il avait fait semblant, par trois fois, de recevoir le corps de N.-S. Jésus-Christ à l'autel ; qu'il avait envoyé les trois hosties consacrées à des juifs qui demeuraient à Cologne ; et que ces juifs ayant percé ces hosties, il en était sorti du sang. Enfin il s'avoua coupable de beaucoup d'autres choses horribles, que des militaires et différentes personnes qui assistaient à son interrogatoire, rapportèrent. Pour moi, je raconte ceci par ouï-dire, car je n'y fus pas présent. Ce juif fut jugé et brûlé (1). Dans le même moment on fit justice de tous les juifs, dans plusieurs villes du duché de Brabant, et dans d'autres comtés et duchés.

» Je ne dois point omettre ici ce qui se passa dans la cité de Cologne. Dans cette cité, il y avait une grande quantité de juifs auxquels on avait assigné un quartier distinct, où ils demeuraient ensemble séparés des chrétiens.

---

(1) Fuit judicatus et combustus.

Il arriva que beaucoup de juifs, qui se sauvaient des lieux où on les mettait à mort, vinrent se réfugier à Cologne, et y résidèrent avec les autres : et ainsi il se trouva en cette ville une grande multitude de juifs. Voyant cela, les citoyens et les habitants de Cologne tinrent conseil entre eux, et résolurent de les détruire comme on avait fait ailleurs. De leur côté, les juifs se fortifièrent et s'armèrent, avec des armes que leurs débiteurs chrétiens leur avaient ci-devant remises en gage. Ils résistèrent d'abord vaillamment dans leur quartier : de sorte qu'on ne savait comment les y forcer. Les chrétiens n'osaient mettre le feu aux maisons des juifs, de crainte que la ville entière ne brulât.

» Alors, les bouchers, et plusieurs citoyens de Cologne, s'avisèrent de faire passer du côté des juifs des gens qui feignirent d'abandonner le parti des assaillants pour se joindre aux assiégés. Et la première fois que les juifs firent irruption dans la ville, les chrétiens, qui en étaient prévenus, tinrent ferme. Il y eut là un grand combat; mais enfin par la grâce de Dieu les juifs furent domptés (1). On disait communément qu'on en avait massacré plus de 25,000. Beaucoup de chrétiens y périrent aussi. Le quartier qu'habitaient ces Israëlites fut dévasté, et leurs maisons brûlées de fond en comble. En voilà bien assez sur la destruction des juifs et sur la manière dont elle s'opéra. Depuis la fête de la Toussaint de 1349, il ne fut plus question d'eux. Si ceux dont je tiens ce que je viens de rapporter ont été véridiques, mon récit n'est point menteur. Si la postérité y trouve des inexactitudes, elle ne doit point me l'imputer; car, je répète ce que l'on m'a dit, et non ce que j'ai vu de mes propres yeux. »

---

(1) Et fuit ibi ingens bellum; sed per Dei voluntatem Judei fuerunt superati.

En tête de ce récit, l'on voit une peinture représentant au naturel le supplice des juifs. La scène a lieu sur l'une des places de la ville de Bruxelles. Vers la gauche, on aperçoit un bâtiment gothique flanqué de tourelles, comme une forteresse. Le bûcher est creusé dans une fosse profonde. L'on y a précipité une quantité de juifs, dont les physionomies expriment, à travers les flammes, les angoisses de la douleur. A droite et à gauche du bûcher, on remarque des groupes de peuple qui applaudissent à ce spectacle et semblent insulter à ces malheureux. D'un côté, le bourreau, ou l'un de ses agents, lance dans le feu, avec colère, le fagot dont il est chargé : d'un autre côté, un personnage, qui paraît être un magistrat, y enfonce un morceau de bois, pour l'attiser de sa propre main.

Les artistes consulteront sans doute avec intérêt les figures de Li Muisis, comme monument de la peinture et des costumes à cette époque. Il paraît que le manuscrit contenait originairement *sept* miniatures, car le feuillet de garde, porte ces mots écrits d'une main moderne : *cum 7 pulcherrimis picturis.* Quelque téméraire en aurait donc retranché deux ?

« Ceux qui vivaient en l'année 1349 (poursuit Li Muisis), virent et ouïrent des choses tellement surprenantes, qu'il m'a paru nécessaire d'en donner une idée à ceux qui viendront après nous... Tout le peuple, c'est-à-dire, les hommes et les femmes, les ecclésiastiques et les laïcs, étaient tombés dans un déréglement de mœurs si grand, que c'était horrible à voir, surtout pour ceux qui avaient connu les temps passés... Que dirai-je d'abord des habits et des parures ? Les hommes portaient des vêtements si étroits, qu'ils accusaient les formes de leurs cuisses : ce qui était chose très-déshonnête (1). Cependant les femmes semblaient

(1) Dans les peintures du livre de Li Muisis, tous les hommes pa-

prendre plaisir à les regarder ainsi. Que dirai-je des femmes elles-mêmes ? Elles imitaient l'exemple des hommes dans leurs modes et leurs vêtements. Elles portaient des justaucorps si serrés qu'elles ne semblaient presque point habillées. Elles ornaient leurs têtes de cheveux empruntés dont elles se faisaient de grandes cornes comme des bêtes(1). Elles se promenaient par les rues et les places publiques, et se présentaient aux églises, parées comme pour des noces. Aux sermons, aux funérailles, aux offices des morts, elles ne songeaient qu'à provoquer les hommes par leurs gestes, leurs rires et leurs œillades. Quant aux chansons amoureuses, aux danses nouvelles au son des instruments, et à toutes les autres inventions du vice, il y aurait trop à dire. Et ce qu'il y a de plus affligeant, c'est que les ecclésiastiques eux-mêmes n'étaient pas totalement à l'abri de la contagion : pour le malheur de l'église, il semblait que le temps fût venu où l'on pouvait leur appliquer ce commum proverbe : *Tel peuple, tel prêtre* (2) ! »

---

raissent revêtus d'une espèce de jaquette qui descend jusqu'aux genoux, et quelquefois jusqu'aux talons : vous n'y rencontrez rien qui ressemble à ces hauts-de-chausses colants qui excitaient si fort la colère de Li Muisis, et qui cependant nous sont demeurés. Au reste, Li Muisis n'était pas le seul qui se plaignit de l'instabilité et de l'indécence des modes. Voici ce qu'on lit dans un autre écrivain contemporain : « In » temporibus istis inceperunt homines, et specialiter nobiles, ut puta » nobiles scutiferi, et eorum sequaces, sicut alii burgenses, et quas » omnes servientes, se ipsos, in robis et habitu deformare : nam ges» tare cœperunt robas curtas, et ita breves quod quasi eorum nates » et pudenda confusibiliter apparebant;... barbas longas omnes viri ut » in pluribus nutrire cœperunt :... qui quidem modus derisionem in » communi plebe non modicum generavit. » *Continuateur de Nangis*, spicilége de D'Achery, 1. 3.

(1) Ornabant capita sua capillis alienis, cornibus magnis, sicut bestiæ.

(2) Ut populus, sic sacerdos.

Suit l'histoire des fustigeants.

» Le jour de l'ascension de la S.te Vierge Marie, il arriva de la ville de Bruges, environ 200 pélerins, vers l'heure de midi. Ils se rassemblèrent sur la place du marché; et une grande rumeur se répandit aussitôt par toute la ville, dont les habitants accouraient pour voir cet étrange spectacle. Ces pélerins se mirent d'abord en devoir d'accomplir leur pénitence, et à se flageller rudement. Ceux de Tournay, tant hommes que femmes, qui n'avaient jamais vu chose semblable, eurent grande pitié de ces pauvres gens qui s'infligeaient à eux-mêmes un châtiment si cruel, et ils appelaient la miséricorde de Dieu sur eux. Ces pénitents brugeois demeurèrent dans la ville pendant toute la journée et la nuit suivante. Le lendemain, c'était un dimanche, ils vinrent au couvent de St.-Martin; là, ils commencèrent leurs flagellations : après le dîner, ils la réitérèrent sur la place du marché. Et la commune s'intéressait de plus en plus à eux. Toutefois les opinions étaient loin d'être unanimes à leur égard, car il y avait des gens de bon jugement qui ne les approuvaient pas; mais le plus grand nombre prenait parti pour eux.

» Le mardi suivant une procession, où se trouvaient réunis le doyen, le chapitre, une grande affluence de religieux, et tout le peuple, se rendit à notre couvent de St. Martin. Là, le frère Gérard *de Muro*, de l'ordre des mineurs, prêcha la parole de Dieu, au sujet de la grande mortalité qui menaçait tout le monde. Il reprit énergiquement les vices, et les habits immodestes des hommes et des femmes. Mais à la fin de son sermon, il omit de prier pour les flagellants. Le peuple en fut indigné, et pendant toute la semaine il murmura violemment contre ce prédicateur.

« Après ceux-ci vinrent à Tournay environ 400 pénitents

gantois, puis environ 300 de la ville de Cluse (1) sur mer, et 400 du pays de Durderecht (2) qui accomplirent leur pénitence, tantôt sur la place du marché, tantôt au monastère de St. Martin. Le samedi suivant, il arriva de Liége une troupe d'environ 180 pénitents, ayant avec eux un membre de l'ordre des frères prêcheurs, qui obtint aussi la permission de se faire entendre à St.-Martin de Tournay. Celui-ci vanta beaucoup les pénitences publiques; il appela les flagellants des *soldats rouges* (3), à cause qu'ils faisaient couler leur sang en abondance. Il compara le mérite de ce sang à celui de J.-C., et avança bien d'autres propositions qui parurent téméraires et causèrent un grand scandale parmi le clergé.

» On ne saurait croire à quel point pendant tout ce temps-là les gens du monde redevinrent pieux. Par un effet de la grâce divine, les hommes abandonnèrent leurs vêtements immodestes; les femmes changèrent leurs coiffures, déposèrent leurs cornes et leurs haucettes (4). On n'entendait plus blasphémer. Les hommes cessèrent de jurer par les saints noms de J.-C., de sa passion, de la Vierge Marie et de tous les saints. On n'entendait plus parler de jeux de dés, et d'autres semblables, dans les lieux mêmes où jadis on ne voyait que cela. Plus de danses, plus de chansons déshonnêtes: tout le train ordinaire de la vie était changé. On ne remarquait plus de ces désordres publics si communs

---

(1) De l'Ecluse.

(2) Dordrecht.

(3) Rubeos milites.

(4) Et plurime mulieres habitum capitis mutaverunt, cornua sua et haucettas déponendo.

Je n'ai pu découvrir ce que signifie le mot *haucetta*. Peut-être faut-il lire *housettas*, qui pourrait se traduire en vieux français par housettes ou houseaux.

entre les deux sexes. Que le Dieu d'Israël les maintienne dans ces saintes dispositions, et leur fasse la grâce d'y persévérer ! Ce qui est très remarquable encore, c'est que tous ces gens qui faisaient des pénitences publiques, et beaucoup d'autres, à leur exemple, se désistaient de leurs querelles, et des guerres dans lesquelles ils étaient engagés, et se réconciliaient avec leurs ennemis. Cela s'est vu à Tournay et en divers autres lieux (1).

» Voici le costume de ces Fustigeants (2). Par dessus leurs habits ordinaires, ils portaient une espèce de mantelet, vulgairement nommé *cloche*. Sur le devant de cette cloche, était une croix rouge, et une autre par derrière. Leurs cloches étaient ouvertes d'un côté ; et là étaient attachés des fouets semblables à ceux que nous appelons vulgairement *scorgie* (3). Ces fouets étaient garnis de trois nœuds, et chaque nœud armé de petite pointes de fer acérées. Sur leur tête ils avaient un capuchon par dessus une manière de chapeau, avec une croix rouge par devant, et une par derrière. Ils tenaient en mains des bâtons de pénitents. Quand ils entraient dans une ville ils se faisaient précéder de la croix et de la bannière, et portaient des cierges de cire torse ; tantôt beaucoup de cierges, tantôt peu, selon leurs moyens. Ils marchaient d'un pas cadencé, et chantaient des cantiques, chacun selon leur idiome, les Flamands en flamand, les Brabançons en teutonique, et les Français en français (4). Leurs pieds étaient nus, et une grande

(1) Multum enim est commendandum quod penitentiam facientes, et ad exemplum eorum quamplurimi condonabant. Et indulgebant guerras motas inter partes. Et hoc fuit in Tornaco et in diversis locis.

(2) P. 40.

(3) Habitus eorum erat quod super vestimenta sua consueta habebant colobium, quod vulgariter *cloche* nuncupamus, etc.

(4) Et cantando secundum suum idioma, Flamingi, in flamingo ; illi de Brabantia in theutonico, et Galli, in gallico.

partie de leur corps également nue ; ils étaient garnis d'un léger vêtement de toile, ou tablier, semblable à ceux que portent les boulangers quand ils sont à l'ouvrage, rond en haut et en bas et touchant presqu'à terre, qu'ils nouaient vers le milieu du ventre et qui couvraient leurs cuisses (1).

» Vers la première semaine de la quadragésime, on publia un ordre du gouverneur de la cité, portant que l'on eût à s'abstenir désormais de toute pénitence publique non ordonnée par l'autorité compétente, sous peine de bannissement. La même défense fut faite de la part du Roi, avec menace de confiscation de corps et de biens (2).

De l'épidémie qui étendit ses ravages sur toute la France et jusqu'à Tournay.

» Après la fête de St.-Jean, la mortalité commença dans la rue de Merdenchon, paroisse de St.-Piat ; et ensuite elle gagna les autres paroisses. On présentait chaque jour aux églises cinq, dix, ou quinze corps. A St.-Brice, on en présentait vingt ou trente. Et dans toutes les églises, les curés, les clercs et les fossoyeurs, pour augmenter leurs bénéfices, faisaient sonner les cloches nuit et jour, matin et soir. Au milieu de ces alarmes, tout le monde tremblait pour soi, et personne ne songeait à remédier au mal.

» Les gouverneurs de la cité voyant que ni le doyen,

---

(1) Les figures coloriées qui se trouvent en tête du 30.e feuillet, représentent exactement les fustigeants tels qu'ils sont décrits dans le texte.

(2) En France, l'autorité prit ombrage de ces rassemblements, et les dissipa par la force. « Parisiis autem non venerunt, neque ad partes » gallicanas, prohibiti per dominum regem Franciæ », dit le *Continuateur de Nangis*. On trouve dans d'Oudegherst, chap. CLXXV, et dans Meyer (Ann. fland. lib. XIII), quelques détails curieux sur les Flagellants. On voit que le pouvoir spirituel s'entendit avec les gouvernements pour anéantir une secte qui ne tarda point à devenir aussi dangereuse pour les mœurs, et pour la religion, que pour la paix publique.

ni le chapitre, ni le clergé n'avisaient aux moyens d'arrêter l'épidémie, parce que cette grande mortalité leur rapportait beaucoup, après avoir tenu conseil entre eux, firent publier l'ordonnance suivante (1).

Il est enjoint à tous ceux qui entretiennent des concubines de les épouser, ou de les renvoyer immédiatement; aux connétables, chacun dans leurs ressorts, d'en prévenir ceux que cela concerne, de les forcer à s'unir en légitime mariage, ou à se séparer, sous peine d'être bannis par décret du conseil et des jurés. Que si quelqu'un meurt, soit de jour, soit de nuit, il soit enterré à l'instant, sans aucun appareil; qu'il y ait des fosses toujours ouvertes, profondes de six pieds, et sans élévation au-dessus du sol. Défense de se rassembler dans les maisons mortuaires au sortir des églises, et d'établir des siéges ou des bans dans les rues, pour y stationner. Défense de se vêtir de deuil, à moins que ce ne soit pour la mort d'un père, d'un frère, d'un enfant ou d'un époux. Défense de dépenser, en un seul repas, plus de dix écus. Défense de travailler le samedi après neuf heures du soir, et de vendre ou d'acheter le dimanche autre chose que des victuailles. Défense de fabriquer et de vendre des dés; de jouer à aucun jeu où l'on fait rouler des dés; de prendre en vain le nom de Dieu et de ses saints. »

« La maladie ayant redoublé, vers la St.-Mathieu, il fut totalement défendu de se vêtir de noir, ni de sonner les cloches, ni de se réunir pour assister aux obsèques, selon l'usage admis dans les temps ordinaires.

» J'ai ouï dire à plusieurs personnes dignes de foi, que cette ordonnance fut cause que beaucoup d'hommes et de

---

(1) Gubernatores civitatis videntes quod decanus et capitulus et clerus totus de remedio apponendo non curabant, quia suâ intererat, et in facto lucrabantur, habito consilio, fecerunt ordinationes, etc.

femmes, qui vivaient en concubinage, s'unirent en mariage légitime, et qu'on n'entendait plus comme autre fois parler de blasphèmes, de jurements, ni d'autres choses mauvaises; que ceux qui s'occupaient jadis à faire des dés, changeant tout-à-coup de mal en bien, avec la même matière dont ils fabriquaient ci-devant de petits objets carrés, en faisaient de ronds qui servaient à dire *pater noster* (1).

» La mortalité fut si grande à Tournay que des gens bien informées prétendirent que plus de 25 mille personnes y périrent. Les plus riches et les plus notables habitants, surtout ceux qui buvaient du vin, se préservaient du mauvais air, et s'abstenaient de fréquenter les malades, échappaient pour la plupart. Mais si l'on approchait des personnes infectées, l'on mourait ou l'on devenait bientôt malade. La contagion atteignit les petites ruelles étroites, avant d'envahir les quartiers vastes et bien aérés. Quand une personne succombait dans une maison, les autres la suivaient de près. Dans une seule famille, l'épidémie emportait jusqu'à dix individus, et quelquefois davantage. On remarqua que les chiens, les rats, et les souris périssaient aussi. Au demeurant, personne, ni parmi les riches ni parmi les pauvres, n'était en sûreté. Il mourut surtout un grand nombre de curés et d'ecclésiastiques qui entendaient les confessions des mourants et leur administraient les sacrements (2).

» Au monastère de St.-Pierre, en Hainaut, il y avait une châsse contenant des reliques de St.-Sébastien. Le bruit s'en étant répandu lorsque l'épidémie commençait à étendre ses ravages, une grande multitude de peuple s'y porta, et

(1) De materia de qua taxillos quadrates faciebant, facere inceperunt res rotundas, de quibus pater noster faciebant.

(2) On voit qu'ici Li Muisis rend plus de justice à ces mêmes hommes contre lesquels il avait lancé tout à l'heure un trait peut-être peu mérité.

aussi beaucoup de nobles, de chevaliers et de hautes dames, d'ecclésiastiques, de chanoines, et de religieux de toute espèce. Leur dévotion était grande et admirable à voir; mais à mesure que le mal se calmait, les pélerinages et les dévotions se ralentirent également (1). »

Li Muisis raconte vers la fin de son livre (2), qu'ayant perdu presque entièrement la vue, il ne pouvait plus dire la messe; que pour se procurer quelques distractions, il passait son temps à dicter, de souvenir, soit en latin, soit en français. C'était ainsi qu'il évitait l'oisiveté, et prenait ses maux en patience; et on s'étonnait de le voir si résigné et si gai (3). Dieu toutefois lui réservait dans ce monde une dernière consolation. Certain oculiste, venant d'Allemagne, lui fit une opération avec un instrument délicat, semblable à une aiguille, qui ne lui causa qu'une légère douleur, et lui rendit la vue, non pas complètement, non pas de manière à pouvoir lire et écrire, parce qu'il était octogénaire, mais assez claire pour pouvoir jouir encore de la lumière du soleil (4). On voit à la 100.e page du manuscrit, une peinture où le docteur et le patient sont représentés au moment de l'opération. Le recueil se termine à l'année 1352,

(1) Quod vivere fuit devotissimum et mirabile. Sed cessante aliquantulum mortalitate (post festum omnium sanctorum), cessavit peregrinatio et devotio.

(2) Page 100.

(3) Ad vitandam otiositatem, et ne essem impatiens, multa in latino et gallico feci registrare, ...unde multi super patientiâ meâ mirabantur; et toto tempore illo hilaris eram et semper gaudens.

(4) *Le passage suivant peut intéresser les oculistes et les chirurgiens.* Quidam magister de Alamania venit in Tornacum, qui cum parvo dolore, et citotransacto, cum quodam instrumento, ad modum acûs, discoperiens lumen oculorum, visum recuperavi, et vidi : non sicut in ætate juvenili, sed sicut ætas mea requirebat, quia jam eram octogenarius. Et videbam celum, lunam, stellas : non perfecte agnoscens gentes, etc.

dont Li Muisis ne dit presque rien. Vient enfin une espèce de chronique biographique, en vers, alternativement latins et français, des dix-sept abbés de St.-Martin de Tournay. Voici quelques-uns des vers français sur Li Muisis lui-même, qui est le dernier de la liste.

Gilles Li Muisis fut nommés;
Grand paour ot quand fut sommés,
S'il volrait le faix entreprendre :
Consentir convenait ou rendre...

Or fut maistre dixseptimes...
Pape Jehans vinte deusimes
Cassa pour voir l'élection...
.... Puis le prononcha
Abbet (1). . . . . .

Trèstoutes ses prospérités,
Et toutes ses adversités
En son livre seront trouvées,
Car il les a bien registrées...

Pour terminer, il faut conclure de ce qui vient d'être dit, et mieux encore des fragments que nous venons de faire connaître, qu'un ouvrage écrit avec tant d'exactitude et de probité, par un contemporain, et par un témoin irrécusable, mérite l'attention des hommes de lettres et des érudits; et qu'on ne peut qu'applaudir à l'entreprise du savant professeur (2) qui se propose de nous faire bientôt connaître, en entier, les différentes chroniques de Li Muisis.

E.-C. De Gerlache.

---

(1) Thierri du Parc, 16.e abbé de St-Martin, étant mort le 18 avril 1331, Gilles Li Muisis fut élu unanimement pour lui succéder. Le pape déclara d'abord son élection nulle, mais il la confirma *proprio motu*, en 1332... Li Muisis réussit à rétablir son monastère, fort déchu, tant pour le spirituel que pour le temporel; et après l'avoir gouverné, d'une manière fort louable, pendant l'espace de 22 ans, il y mourut en 1352. *Paquot*, Mémoires littér. des P.-B.

(2) M. Warnkœnig.

L'Abbaye et l'Eglise Paroissiale de Lobbes.

Parmi les monuments anciens de la Belgique, remarquables soit par les beautés de l'art, soit par les souvenirs historiques qu'ils rappellent, l'ancienne abbaye de Lobbes, dans la province du Hainaut, occupe sans contredit un rang très-distingué. Ce célèbre monastère, réputé au XII.^{me} siècle, le plus riche et le plus considérable de tous les monastères des diocèses de Liége et de Cambrai (1), doit nous intéresser sous plusieurs rapports, par les éminents services qu'il rendit aux lettres et à l'instruction, dans les siècles de barbarie, par les hommes célèbres qui sortirent de ses écoles ou y enseignèrent avec éclat ; enfin par la magnificence de ses édifices qui rendait cette abbaye un des monuments les plus magnifiques de la Belgique.

Au village de Vaux, à une lieue de la ville actuelle de Bapaume, vivait au commencement du VII.^{me} siècle un Seigneur Franc, d'une famille illustre, nommé Landelin.

(1) *Lobiense monasterium à beato Ursmaro fundatum insignius habebatur omnium monasteriorum leodiensis et cameracensis diocœsium sicque pontificalibus insignitum insigniis, ut lobiensis abbas in leodiensi ecclesia vices episcopi agere solitus esset.* (Iperii *Chron. S. Bertini.* c. 43.)

Il lui naquit, en 623, un fils qui, à l'âge de dix ans, reçut le baptême des mains de S.t Aubert, évêque de Cambrai; car alors on n'avait pas encore renoncé à la coutume des premiers chrétiens, d'administrer le baptême aux enfants adultes. A cette époque il y avait ordinairement, près de chaque église cathédrale, une école épiscopale où l'on enseignait la théologie et les arts libéraux, qui consistaient dans la grammaire, la dialectique, la rhétorique, la géométrie, l'astrologie, l'arithmétique, le chant et la poétique. Ces écoles étaient dirigées par les évêques eux-mêmes ou par un de leurs délégués, ordinairement un chanoine, portant le titre d'écolâtre. L'école épiscopale de Cambrai l'était par S.t Aubert. Ce digne prélat chargé de l'éducation du jeune Landelin, son filleul, en prit un soin tout particulier. Les progrès qu'il faisait dans les études et sa conduite exemplaire, firent juger au saint évêque que l'église acquerrait dans son élève un digne ministre des autels; mais les amis et les parents de Landelin le détournèrent de la résolution que son précepteur voulait lui inspirer. " Issu d'une famille illustre, et doué par la nature de tous les avantages du corps et de l'esprit, comment pourriez-vous, disaient-ils au jeune homme, renoncer au siècle et aux plaisirs du monde, pour aller végéter au fond d'un cloître. „ Séduit par les discours et les remontrances de ses proches, Landelin abandonne secrètement la demeure de l'évêque, et cédant aux séductions et à la fougue des passions, il se livra à tous les désordres d'une vie licentieuse, et devint bientôt criminel jusqu'à commettre des meurtres et s'associer à une troupe de brigands, qui exercèrent d'affreux ravages dans la contrée nommée alors la Forêt Charbonnière (*Silva Carbonaria*), et aujourd'hui la province du Hainaut; il devint ainsi le fléau et la terreur d'un pays où il devait être dans la suite vénéré comme un saint et un bienfaiteur.

Cependant le ciel ne permit point que Landelin, qui, pour ne pas être reconnu, avait changé son nom en celui de Maurosus, persévérât dans une conduite aussi infâme. Le bon naturel du jeune homme, le sentiment de la religion qui restait toujours au fond de son cœur, et la profonde impression qu'avaient laissée, dans son esprit, les instructions de S.t Aubert, finirent par triompher des conseils et de la séduction des pervers, et à dessiller les yeux de Landelin. La mort subite d'un de ses complices le toucha vivement et décida sa conversion. Il alla se jeter aux pieds de S.t Aubert, implora son pardon et se retira dans un monastère où, sous l'habit séculier, il se soumit à une rude pénitence. Lorsque S.t Aubert fut convaincu que le repentir de Landelin était sincère, il lui donna la tonsure. Landelin alla ensuite visiter le tombeau des apôtres à Rome, et à son retour il fut ordonné diacre; preuve que déjà alors l'église avait renoncé à cette discipline sévère, qui défendait d'admettre dans les ordres, tout homme qui avait commis des crimes énormes depuis son baptême. Après un second voyage à Rome, Landelin reçut la prêtrise, à l'âge de trente ans. Il travailla alors avec un zèle ardent à répandre et à raffermir la foi dans le Hainaut, où la plupart des habitants étaient encore imbus des superstitions du paganisme. Après plusieurs années de travaux apostoliques et un troisième pélerinage au tombeau des apôtres, Landelin désira finir ses jours dans la solitude et la prière, ne croyant pas pouvoir assez expier les erreurs de sa jeunesse. Il obtint d'un seigneur puissant, nommé Hidulfe, un vallon désert et couvert de bois sur les bords de la Sambre (1) où il jeta, l'an 652, les fon-

(1) *Erat autem locus*, dit Folcuin, *parandis insidiis et latrocinantibus aptus; nam sicut dictum est, anectus est sylvis et exasperatus scopulis; unde et perpetrato scelere non inveniebatur hostis* (Folcuini *gesta abbatium lobiens.* Apud Dachery, *spicilegium*, tom. II.) Dans

dements de la célèbre abbaye de Lobbes (1). Le roi Clovis II se déclara le protecteur du monastère et lui concéda quantité de terres, de fermes et de serfs; de sorte que du vivant de S.t Landelin c'était déjà une des abbayes les plus considérables de la Belgique. S.t Landelin n'y finit point cependant ses jours. Après avoir gouverné pendant trente ans l'abbaye de Lobbes, il fit élire, pour second abbé, Ursmer qu'il avait élevé à la prêtrise (2), et se retira avec deux de ses disciples, Adelendus et Domitien dans un endroit désert, à une lieue de la petite ville actuelle de Condé. Il y fonda, en 681, l'abbaye de Crepin où il mourut en 686, en 691 ou en 703, car la date certaine de sa mort est inconnue. Outre l'abbaye de Lobbes et celle de Crepin, S.t Landelin fonda encore celle d'Alne, à cinq quarts de lieue de Lobbes, et celle de Walers, dans la Thiérarche, supprimée long-temps avant la révolution française.

Nous laissons ici les légendes et la chronique de l'abbaye de Lobbes, pour ne plus nous occuper que de son histoire monumentale, unique but de cet article. D'ailleurs les annales de ce monastère, comme toutes les histoires de ce genre, n'offrent, à l'exception de la relation du siége de l'abbaye par les Hongrois, en 954, et de la visite dont le pape Innoncent II honora l'abbaye de Lobbes, en 1131, lorsqu'il fut obligé de quitter l'Italie, à cause du schisme de Pierre Léon, dit Anaclet II; n'offrent, disons-nous, aucun fait remarquable; car la relation fort détaillée de

---

un autre passage de la chronique de Lobbes, Folcuin fait un tableau plus flatteur de l'emplacement de l'abbaye de Lobbes, tracé sans doute, d'après l'état de ce lieu, au temps où vivait cet auteur, vers la fin du X.me siècle, et tel qu'il se présente encore de nos jours.

(1) La petite chronique de Lobbes publiée par Martene et Durand, fixe à l'an 637 la fondation de cette abbaye; c'est là une grave erreur.

(2) Ce furent Pépin d'Herstal et Hidulfe qui engagèrent S.t Ursmer à accepter la dignité d'abbé de Lobbes.

toutes les dissentions et querelles monacales qui en occupent la majeure partie, ne nous importent guère aujourd'hui.

S.t Ursmer, successeur de S.t Landelin, acheva et fit, le 16 août de l'an 697, la dédicace de la première église abbatiale, commencée par S.t Landelin, en l'honneur des SS. Pierre et Paul et de tous les apôtres (1). L'abbaye de Lobbes ayant acquis, dans les deux siècles suivants, d'immenses richesses (2), l'église élevée par S.t Landelin et S.t Ursmer, parut peu digne d'un monastère qui, dès lors, était compté au nombre des plus considérables de l'Europe. Elle fut démolie et rebâtie avec plus de magnificence sous l'abbé Francon, en 837, et achevée au commencement du X.me siècle, sous l'abbé Etienne, dixième évêque de Liége (3). Folcuin vante la beauté de cet édifice et la régularité de son architecture. C'était selon lui, la plus belle de toutes les églises de la contrée (4). Les Hongrois que Conrad, duc

---

(1) Folcuinus, *de gestis abbatum lobiensium* c. 4. apud Dachery, *spicilegium*, tom. II.

(2) Elle possédait en 888 jusqu'à 153 villages qui donnèrent naissance à la puissance temporelle de l'abbaye de Lobbes, unie depuis l'an 890 à l'évêché de Liége.

(3) L'abbaye de Lobbes fut du petit nombre des établissements religieux de la Belgique qui échappèrent aux ravages des Normands. Les moines avaient mis leurs reliques en sûreté dans le château de Thuin.

(4) *Ecclesiam priorem, si meminit lector prudens, sub Pippino principe à sancto Ursmaro factam jam suprà diximus diemque dedicationis ejus V kalendis septembris* (plus haut il dit le XVII des calendes de septembre) *annotavimus : quæ crescente copiâ rerum per munificentiam regum seu cæterorum fidelium, quia loci nobilitati parva et minus apta videbatur, destructa et funditus eversa est et ista quæ nunc est elegantioris formæ et speciei ædificata, quæ ad id opus columnis undecumquè corrasis, cum basibus et epistyliis, seu cæteris latomorum vel cæmentariorum disciplinis pro moduli sui quantitate omnibus circum se positis est incomparabilis, quod quia oculata, ut aiunt, fide probatur, hæc satis sit tetigisse* (Folcuinus *de gestis abbat lobiens.* c. 18.)

de Franconie et de Lorraine avait appelés contre Regnier, comte de Hainaut, pillèrent en 954 l'abbaye de Lobbes. Ils brulèrent l'église de S.t Paul, mais ne purent se rendre maître du trésor et des autres effets les plus précieux, que l'abbé Erluin avait eu soin de mettre en sûreté, avant l'arrivée de ces barbares (1). Le savant Folcuin, successeur d'Erluin, qui était décédé en 965, et auteur d'une histoire de l'abbaye de Lobbes, mit tous ses soins à réparer les dommages causés par les Hongrois et à rendre, à cette abbaye, son ancien lustre et son ancienne splendeur. Il construisit un nouveau réfectoire, précédé d'un vestibule où un acqueduc souterain alimentait une fontaine, dont l'eau jaillissait par quatre conduits; il répara l'église de S.t Paul, brûlée par les Hongrois, et y joignit une infirmerie; il agrandit et embellit les cloîtres, et enrichit l'église d'ornements d'un grand prix, parmi lesquels on comptait une table d'argent pour le grand autel, une seconde table d'argent pour l'autel de la S.te Croix, avec une image du Sauveur, que Folcuin lui-même tenait pour un ouvrage incomparable; enfin un pupitre en bronze, pour la lecture de l'évangile, ayant la forme d'un aigle, et d'un travail précieux pour cette époque (2). Le célèbre historien des évêques de Liége,

(1) Folcuinus, c. 26.

(2) *Ecclesia quia satis per se elegans erat, ut in ornamentis elegantior redderetur operam dedit, quam de pulchrâ fecit pulcherrimam; cujus altaris tabulam, quia nulla erit, fecit argenteam, domum ipsam altaris et laquear ipsius optime pinxit; pulpitum quoque evangelii tali modo fecit, ut essent quatuor emicedia altrinsecùs è regione in modum crucis posita, quæ ex ære ductilia, et ad libitum artificis per loca scalprata et deaurata, postibus undiquè secùs deargentatis : in septemtrionali parte fusilem habent aquilam optimè deauratam, quæ interdum alas stringit, interdum alis extensis capacem evangeliorum codici locum pandit, colloque quasi prolibitu artificiose ad audiendum retorto et iterum reducto, immissis prunis fragrantiam*

Hariger, qui succéda à Folcuin dans la dignité d'abbé de Lobbes, prit aussi un soin particulier de tout ce qui concernait l'embellissement de son monastère. Il commença ou continua l'entière restauration de l'église, l'agrandit à l'ouest d'une nouvelle chapelle dédiée à S.t Benoit, et l'enrichit de nouveaux ornements (1). Deux autres abbés de Lobbes, au XI.me siècle, montrèrent le même goût pour les arts et le même zèle pour accroître la splendeur de l'abbaye; ce furent Ingobrand qui avança beaucoup la restauration de l'église abbatiale, et Adelard qui l'acheva entièrement et qui bâtit le portique des cloîtres (2). Cependant s'il faut en croire la petite chronique de Lobbes, publiée par Martene et Durand, cette église était construite de matières assez viles, et ne fut rebâtie en pierres et couverte en tuiles qu'en 1162 (3). Les continuateurs de Folcuin ne font pas mention de cette particularité. Ils rapportent seulement, que, dans ce siècle, l'abbé Fulcard fit construire en pierres la voute du sanctuaire qui, antérieurement, n'était que de bois, et qu'il l'orna de peintures (4). On pourrait croire que c'est ce travail que la petite chronique de Lobbes

---

superimpositi thuris emittit. In occidentali autem parte ejusdem ambonis versùs populum fecit altare in honorem sanctæ crucis, et omnium sanctorum, cui et tabulam argenteam anteposuit, et desuper vivificam illam domini imaginem, quam nostris adhuc terris incomparabilem ipse quemdam ut faceret magno pretio locaverat, erexit. (Folcuinus, c. 29).

(1) Continuatio Folcuini *de gestis abbatum Lobiensium.*

(2) Ibid.

(3) 1162. *Hoc anno ecclesia lobiensis quæ prius ligneis ac vilibus tegulis operta fuerat lapideis et tegulis ornari cœpit.* (Breve chronicon lobiense, apud Martene et Durand, thes. nov. anecdot. tom. III. p. 1409.)

(4) *Quo etiam tempore, id est sub Fulcardo abbate, altaris domus antiquitus laquearibus ligneis compacta, novissimâ verò templi renovatione lapidea, crepidine cumulatâ, Bernardi studio diligenter et decenter depicta est* (Contin. Folcuini.)

a voulu désigner, si Fulcard n'était pas mort en 1107. Il y a peut-être erreur de date dans cette chronique.

Sous l'abbé Leonius, au commencement du XII.me siècle, l'abbaye de Lobbes qui possédait naguère tant de richesses, qu'elle pouvait passer pour le monastère le plus opulent de la Belgique, fut réduite, par la négligence et une mauvaise administration, dans un état tellement déplorable, que les moines avaient à peine de quoi subsister. Mais Lambert, successeur de Leonius, parvint par une sage administration, à rendre à ce célèbre monastère toute sa splendeur (1). Il répara les bâtiments claustraux qui tombaient en ruines, et reconstruisit l'infirmerie et l'oratoire de S.t Paul (2). L'abbé Francon continua l'ouvrage commencé par son prédécesseur, il fit refaire toutes les constructions, en bois, des cloîtres et du réfectoire, et fit embellir la salle de lecture des moines. Le silence des annalistes de Lobbes semble prouver que pendant les XIII.me, XIV.me et XV.me siècles, il fut peu travaillé à l'embellissement des bâtiments du monastère. Les continuateurs de Folcuin rapportent seulement que l'abbé Robert, mort en 1217, ajouta de nouvelles constructions à l'abbaye, sans spécifier lesquelles. On lit encore dans la petite chronique de Lobbes, que le pont en pierres qui existe sur la Sambre, près du monastère, fut construit par ordre de l'abbé Jean, en 1239. Ce pont existait dès le X.me siècle, mais en bois, il s'affaissa alors sous la multitude de peuple qui se rendait à l'église un jour de fête (3). Il tomba une seconde fois, et fut reconstruit en 1140 (4). Ce ne fut qu'après une troisième catastrophe semblable, arrivée en 1236, qu'il fut rebâti en pierres tel

(1) Iperii chron. S. Bertini, c. 43.
(2) Contin. Folcuini.
(3) Folcuinus, c. 40.
(4) Contin. Folcuini in abbat. Joannem I.

qu'il existe peut-être encore de nos jours. Ses arches sont ogives, d'une construction ancienne et très solide (1).

L'an 1541 un terrible incendie détruisit de fond en comble l'église et tous les bâtiments claustraux de l'abbaye de Lobbes. La perte des objets d'art, d'un prix inestimable par leur ancienneté et la beauté du travail, dont cette opulente abbaye avait été enrichie pendant une longue suite de siècles, est sans doute à déplorer; mais la perte que firent les lettres dans cette catastrophe fut plus grande encore; car alors périt toute entière la bibliothèque de Lobbes, une des plus anciennes et des plus riches en manuscrits de l'Europe (2). Elle avait été commencée vers l'an 966 par le célèbre Folcuin (3) et n'avait pas cessé de s'accroître par les soins de ses successeurs (4),

---

(1) Le moulin de l'abbaye de Lobbes, bâti sur la Sambre près de ce pont, existait déjà probablement au IX.me siècle (Folcuinus, c. 12).

(2) Anno 1541. *Miserabilis ecclesiæ et monasterii lobiensis conflagratio in qua periit insignis illa bibliotheca numquam satis laudata, et multa insignia ipsius ecclesiæ* (breve chron. lob.)

(3) Folcuinus, c. 29.

(4) Particulièrement l'abbé Lambert et Francon, son successeur. Les continuateurs de Folcuin disent de Francon : *Multiplicandis in armario libris, maximè iis qui glossati sunt et modernorum magistrorum opere conditi, tam ipse quam prædecessor ejus, operam dedit.* Les bénédictins Martene et Durand, ne font pas un pareil éloge de l'abbé de Lobbes qui gouvernait ce monastère au commencement du siècle dernier, lorsque ces religieux visitèrent l'abbaye. " Pour la bibliothèque, écrivent-ils, il nous fut impossible d'y entrer. L'abbé occupé à recevoir la princesse de Nassau, nous renvoya à son prieur, qui nous mena dans son jardin, où il nous fit voir beaucoup de puérilités. Nous les vîmes par complaisance; mais nous gémissions dans le fond du cœur de voir de telles occupations à un homme qui tient aujourd'hui la place que tant de saints et de savants religieux ont autrefois si dignement remplie. „ (Voyage litter. de deux religieux bénédictins de la congrég. de S.t Maur, tom. II. p. 211.)

la plupart hommes de mérite, et par ceux des savants religieux qui enseignèrent les belles lettres et les sciences, dans les écoles de Lobbes, comptées pendant le IX.me, le X.me, le XI.me et le XII.me siècle, au nombre des plus célèbres institutions scientifiques de l'Europe, et qui, alors, n'étaient pas moins fréquentées que celles de la cathédrale de Liége à laquelle, comme on l'a dit, se trouvait unie l'abbaye de Lobbes depuis le IX.me siècle (1).

---

(1) Parmi les hommes les plus savants qui fleurirent à Lobbes, pendant le X.me, le XI.me et le XII.me siècle, comme simples moines, abbés ou professeurs, on compte : l'abbé Anson, Françon abbé de Lobbes et évêque de Liége, philosophe, rhéteur, poète et habile dans la musique ; Etienne, son successeur, comme abbé et évêque, versé dans la musique et la liturgie, et qui fit fleurir les écoles de Liége et de Lobbes où il forma un grand nombre de disciples dignes de leur maître, entre autres Rathier, homme d'une profonde érudition, possédant les langues anciennes, et auteur d'un grand nombre d'ouvrages. Il fut tour-à-tour moine de Lobbes, évêque de Vérone et de Liége, professeur dans les écoles de Lobbes, abbé de S.t Amand, d'Alne et d'Hautemont. La rudesse de ses mœurs, la violence de son caractère et ses sanglantes diatribes contre les mœurs déréglées du clergé, le rendirent odieux et le firent chasser de Liége et de Vérone. L'abbé Aletran joignait à l'éloquence un grand fond d'érudition sacrée et profane. Son successeur Folcuin, auteur de la chronique de Lobbes, écrivait le latin avec plus de pureté que la plupart de ses contemporains. Hariger, écolâtre et abbé de Lobbes, est auteur d'une histoire estimée des évêques de Liége et de plusieurs autres ouvrages en prose et en vers. Ingobrand, successeur d'Hariger, composa plusieurs légendes et cantiques. Vers le même temps fleurit Adelbolde, chanoine de S.t Ursmer et depuis chancelier de l'empereur Henri et évêque d'Utrecht. Son érudition était si universelle, qu'on le mettait de pair avec les savants les plus célèbres de son temps. A la même époque vivaient aussi Thierri, écolâtre des petites écoles de Lobbes, depuis écolâtre à l'abbaye de Stavelo et à S.t Vanne où il enseigna avec éclat, enfin abbé de S.t Hubert en Ardenne, où il rétablit les études, et S.t Burchard, évêque de Worms, qui fut élevé et instruit dans les écoles de Lobbes. L'abbé Hugues II, successeur d'Ingobrand ne le céda pas en science et en amour des lettres à ses prédécesseurs. Il fut un de ceux qui mirent le

A l'époque où l'abbaye de Lobbes fut brûlée, une foule de monuments religieux étaient tombés et tombaient encore, tous les jours, sous la hâche des fanatiques sectateurs de Calvin, et, ce qui est remarquable, c'est qu'à cette époque si fatale aux beaux arts et aux ordres monastiques, les religieux de Lobbes osèrent concevoir et exécuter le projet de relever leurs cloîtres et leur église, avec une magnificence qui devait en faire un des monuments les plus extraordinaires de la Belgique. Chez eux l'amour des arts devait l'emporter sur la crainte des iconoclastes, qui déjà commençaient à lever la tête et à parler haut en Belgique. L'église, la partie la plus remarquable des nouveaux bâtiments, fut même commencée et achévée dans un temps ou le calvinisme avait déjà triomphé dans cette contrée, dont la plupart des abbayes n'offraient plus qu'un triste amas

---

plus de zèle à accroître la bibliothèque du monastère. L'abbé Léon fit beaucoup pour maintenir la discipline monastique, mais il eût le tort de vouloir supprimer les écoles destinées à l'instruction des séculiers, sous le faux prétexte que cette institution était nuisible à la religion : *Tandem,* disent les continuateurs de Folcuin, *eadem quoque non dicendâ religione sed superstitione, etiam scholarum studium celebre semper apud nos habitum de cætero interdixit, dum scilicet tantas ac tales sperat convertere, ut erudiensis pueris (quasi hoc religioni debeat esse contrarium) non sit ulterius opus intendere.* Lambert, successeur de Léon, montra plus de goût pour les belles lettres. Il possédait le latin, le roman et le tudesque, et passait pour un des hommes les plus éloquents. Pour n'être pas trop prolixe et parce que cet article n'a proprement pour but que l'histoire monumentale de l'abbaye de Lobbes, nous nous contenterons de citer encore, parmi les savants qui fleurirent dans ce monastère avant le XIII.me siècle, l'abbé Francon, successeur de Lambert, l'abbé Fulcard, Gerard, depuis cardinal et légat du pape, Vazon, chapellain de l'évêque Notger et de l'empereur Conrad, écolâtre, archidiacre et prévôt de Liége, et évêque de cette ville en 1041, enfin Olbert, écolâtre à Worms et abbé de Gembloux en 1202. On a de lui un recueil de canons et de cantiques et plusieurs légendes de saints.

de cendres et de décombres. La construction d'un édifice aussi dispendieux que le fut le nouveau monastère de Lobbes, ne put être terminée qu'après un espace de temps assez considérable. L'église ne fut commencée qu'en 1568. Elle fut achevée huit ans après et consacrée par le suffragant de l'archevêque de Malines, le 27 mai 1576 (1). L'abbé Chappron eut l'honneur d'entreprendre et de terminer ce grand ouvrage. Un poète français du XVI.me siècle s'exprime de la manière suivante sur l'incendie et la reconstruction de l'abbaye de Lobbes :

Mil quarante six dessus cinq cent (2)
En juin avint feu fortuit,
De telle furie tant véhément,
Que tout le cloistre brusla subit.
Les cloches, les orgues, les sièges, les livres
Beaux et de grande antiquité,
En dortoir, réfectoir, cuisines
Ce qui estoit fut animé,
Chappron sur l'espace de vingt ans
Dressa ce beau vaisseau d'église (3)
Lequel François bien décorant,
Employe esprit et les mises (4).

Les nouveaux bâtiments de Lobbes étaient une des constructions les plus belles et les plus hardies du style gothique, dit *Tertiaire* ou *Flamboyant*, mélange singulier du gothique secondaire et du style grec de la renaissance, architecture fantasque, bizarre, moins noble et moins grandiose peut-être que le gothique pur, mais plus gra-

(1) Breve chron. lob.

(2) La petite chronique de Lobbes indique l'an 1541.

(3) C'est le temps que gouverna l'abbé Chappron, mais la construction de l'église ne dura que huit ans.

(4) Mises sans doute pour muses. Le poète s'est cru permis cette licence poétique, un peu forte, pour avoir la rime.

cieuse, plus svelte, plus délicate et surtout plus hardie. L'église abbatiale de Lobbes était l'idéal de cette architecture qui ne fut en vogue qu'un petit nombre d'années, et disparut bientôt devant l'architecture plus sévère et plus imposante des Grecs et des Romains. L'église de Lobbes était moins remarquable à l'extérieur qu'à l'intérieur pour lequel on semblait avoir réservé tous les ornements. Ce n'était pas non plus la vaste étendue du bâtiment qui frappait le spectateur. Cette église formait un vaisseau d'environ 150 pieds de longueur, divisé en trois nefs, de largeur et de hauteur égales; elles étaient soutenues et formées par deux rangs de colonnes en faisceaux, d'une extrême ténuité et qui s'élançant en forme de palmier, se ramifiaient à leur sommet pour former les nervures de la voûte de l'édifice, divisée en nombreux compartiments, fort surbaissée et construite en *anse-de-panier*. Les colonnes, les corniches, les riches découpures des grandes et belles fenêtres, et les nervures des voûtes étaient bâties en pierre bleue; les compartiments des voûtes et les grosses constructions l'étaient en briques. Comme l'église de St. Waudru à Mons, celle de Lobbes avait conservé la couleur naturelle des pierres et n'avait point été défigurée par un ignoble badigeonage, ornement tout à fait bourgeois et industriel, mais qui ne convient guère à un temple ou à un palais. Quant aux ornements d'architecture de l'église de Lobbes, d'après les faibles débris qui en existent encore, nous avons jugé que les détails, comme l'ensemble de ce monument, présentaient des proportions également régulières, pures et gracieuses. La coupe et l'appareil des pierres ne laissaient rien à désirer.

L'impression qu'on éprouvait en entrant pour la première fois dans ce temple auguste, était l'admiration et la crainte. On était émerveillé de la hardiesse de cette construction; on s'arrêtait involontairement à l'entrée du portail; on ne concevait point que des colonnes si grêles, si élancées pussent

soutenir le poids de triples voûtes, dont la pesanteur était encore accrue par les nervures saillantes de ces compartiments multipliés, qu'on retrouve dans tous les édifices du gothique tertiaire; on était porté à croire à la prédiction de l'archiduc Albert qui, pendant son séjour au château de Marimont, visitant pour la première fois l'abbaye de Lobbes, s'écria en pénétrant dans l'église : *hoc templum erit sepulcrum monachorum.* Mais bientôt la crainte faisait place à l'étonnement, et après avoir admiré cet œuvre merveilleux du génie, on désirait connaître le nom de l'artiste qui éleva cet édifice pompeux. Hélas! le nom de l'architecte de l'église de Lobbes nous est aussi peu connu que celui des architectes de l'hôtel-de-ville et de l'église de S.t Pierre à Louvain, de l'église de S.te Gudule et de la chapelle démolie de l'ancienne cour brûlée de Bruxelles, de l'hôtel-de-ville d'Ypres, de la cathédrale de Malines et de tant d'autres monuments qui excitent encore notre admiration et notre étonnement. Cependant le nom de l'architecte de l'église abbatiale de Lobbes aurait dignement terminé la longue liste des artistes du moyen-âge, qui élevèrent cette foule de monuments qui ornent le sol de la Belgique; mais la plupart nous sont restés inconnus, tandis que nous ne manquons pas de détails prolixes sur tel et tel moine, auteur d'un livre ascétique ou de quelque rapsodie scolastique sur les *réaux* et les *nominaux.*

Les cloîtres de l'abbaye de Lobbes, élevés par le même artiste qui donna les plans de l'église, n'étaient pas construits avec moins de magnificence que cette dernière; ils formaient les côtés d'un carré décoré de portiques à arcades ogives d'une charmante proportion, et ressemblaient, par leur élevation et leur largeur, aux nefs d'une église (1).

---

(1) Itinéraire de l'abbé de Feller, tom. II. p. 488.

L'abbaye de Lobbes fut le dernier monument important d'architecture gothique construit en Belgique. Elle atteste que ce bel art ne dégénéra pas dans notre patrie, et que les artistes du XVI.e siècle qui élevèrent cet édifice, l'église de S.te Waudru, la Chapelle de la vieille cour à Bruxelles et l'hôtel-de-ville d'Audenarde, étaient dignes de ceux qui, dans les siècles précédents, construisirent les églises de S.te Gudule à Bruxelles, de S.t Pierre à Louvain, de S.t Rombaut à Malines, de S.t Gommaire à Liere, de Notre-Dame à Hal, de S.t Martin à Alost, de S.t Paul à Liége, de l'abbaye de Villers, le chœur et le portail de la cathédrale de Tournai, les hôtels-de-ville d'Ypres, de Louvain et de Bruxelles.

L'abbaye de Lobbes qui avait échappé au génie destructeur des iconoclastes du XVI.e siècle, devint la proie de celui des régénérateurs politiques du XVIII.e Dans la retraite de l'armée française en 1793, la horde dévastatrice commandée par l'infâme Charbonnier, général jacobin de l'accabit des Rossignol, des Ronsin, des Santerre, des Henriot et de tant d'autres brigands ineptes, réduisit en cendres ce célèbre monastère, le jour même qu'elle mit le feu, en plus de vingt endroits, à l'abbaye d'Alne située à une lieue et demie de celle de Lobbes, et un des plus beaux monastères de l'Europe. Ainsi périt, sous la hâche et la torche révolutionnaires, cette institution monastique qui avait rendu de si éminents services à l'agriculture, aux lettres et aux arts. Le dernier monument de l'architecture du moyen-âge élevé en Belgique, fut le premier par lequel les modernes Vandales commencèrent leurs exploits dévastateurs dans cette contrée.

Lorsque nous visitâmes, au mois d'août de l'année 1834, les ruines de l'abbaye de Lobbes, nous ne reconnûmes l'emplacement de l'église qu'à un amas confus de colonnes et de corniches brisées et calcinées par le feu. Il ne restait

plus de vestiges de sa tour carrée, en pierres de taille, ni du palais abbatial. Les cloîtres avaient totalement disparu, à l'exception d'un pan de mur qui lui-même devait être abattu dans l'autome suivant; de sorte que, dans quelques années, l'emplacement de tous ces édifices n'offrira plus qu'une campagne rase et nue. Les seuls bâtiments restés intacts sont les beaux et vastes communs, bâtis au siècle dernier et aujourd'hui convertis en deux corps de ferme. La canalisation de la Sambre, en facilitant les transports, n'a pas peu contribué à la prompte disparition des ruines de l'abbaye de Lobbes. Depuis l'exécution de cet ouvrage hydraulique, les ruines de l'abbaye d'Alne qui avaient résisté, pendant quarante ans, aux intempéries de l'air et aux ravages du temps, commencent aussi à disparaître peu-à-peu. Dans quelques années, elles cesseront de faire l'admiration de tous les voyageurs.

Au sommet d'une colline très-escarpée, au pied de laquelle gisent les ruines de l'abbaye de Lobbes, s'élève un humble oratoire, peu connu, peu visité par le voyageur, mais qui n'en est pas moins un de nos monuments les plus rares et les plus intéressants, et peut-être l'édifice religieux le plus ancien existant de nos jours en Belgique. Cet antique oratoire, c'est l'église paroissiale du village de Lobbes, qui, par son site romantique, est un des lieux les plus pittoresques du royaume. Cette église dépendait autrefois de l'abbaye. Elle fut construite par S.t Ursmer, pour servir de sépulture aux religieux et d'oratoire aux habitants du voisinage, surtout aux femmes à qui il était défendu d'entrer dans l'église abbatiale, si ce n'est à certains jours de l'année (1). Lorsqu'en 954, les moines de Lobbes reçurent

(1) *Quam ecclesiam* (abbatialem) *nequaquam passus pollui cadaveribus mortuorum, fecit aliam in honore Sanctæ Mariæ in montis vertice, cui subjacet prædictum monasterium; ubi cœmeterium con-*

l'avis que les Hongrois paraîtraient bientôt devant leur monastère, ne se croyant pas en sûreté dans ce dernier, ils se retirèrent sur la colline. Ils entourèrent l'église de S.te Marie de palissades, en barricadèrent la porte et s'y retranchèrent comme dans un fort. Les Hongrois, après avoir pillé et dévasté l'abbaye, vinrent les y attaquer. Après avoir soutenu courageusement plusieurs assauts, les moines allaient être accablés par les forces supérieures de l'ennemi. Déjà, celui-ci allait forcer les derniers retranchements, lorsque, ô prodige! on vit s'élancer de la porte de l'église deux colombes blanches qui volèrent trois fois autour de l'armée des assiégeants. Ce miracle, auquel peut-être les moines n'étaient pas étrangers, frappa l'esprit superstitieux des barbares. Des torrens de pluie qui tombèrent au même instant, et détendirent les cordes de leurs arcs et de leurs arbalètes, augmentèrent leur consternation. Ils crurent que le ciel se déclarait pour les moines de Lobbes. Saisis d'une terreur panique, ils cessèrent l'attaque et s'enfuirent avec tant de précipitation, que les chefs eux-mêmes forcèrent, à coups de fouet, les traînards à précipiter leur marche. Les moines, rendant des actions de grace au ciel pour cette délivrance inespérée, instituèrent une fête annuelle qui fut célébrée jusqu'à la destruction de l'abbaye (1).

L'église de S.te Marie et de S.t Ursmer fut érigée en collégiale en 1046 (2), mais les malheurs du temps obligèrent d'en transférer le chapitre à Binche en 1409. Alors, les chanoines emportèrent avec eux les reliques de S.t Ursmer et de ses successeurs S.t Ermin, S.t Théodulfe, S.t Ulgise,

---

stituit esse fidelium, et ad quam conflueret populus ; nam illitus, ut nunc quoque, nisi certo tempore, apud aliam erat feminarum accessus. (Folcuinus *de gestis abbat. lobiens.* C. 4.)

(1) Folcuinus C. 25.

(2) Balderici *chron. camerac. te attrebat.* L. II C. 27.

S.t Amolvin et S.t Abel, qui tous avaient été ensevelis dans la crypte de S.t Ursmer. L'église de S.t Ursmer ne fut plus depuis que l'église paroissiale du village de Lobbes qui s'était formé peu-à-peu autour de l'abbaye, à mesure que le nombre des serfs du monastère s'était accru, et que les défrichements y avaient pris de l'extension.

Les continuateurs de Folcuin rapportent que la tour de l'église de S.t Ursmer fut bâtie et l'église agrandie par Oibald, avoué de l'abbaye de Lobbes, sous l'abbé Arnould, successeur d'Adelard, mort en 1076 ou 1077. La chronique ajoute qu'Oibald se servit d'un ours apprivoisé pour le transport des matériaux (1). Suivant la même chronique, l'église fut de nouveau consacrée, le 13 des kalendes de février 1095, par Otbert, évêque de Liége, qui dédia aussi dans la crypte, un autel à S.t Lambert (2). Le portail de l'église d'un gothique simple et ancien paraît en effet dater de cette époque; il est bâti en briques comme toute l'église, et on y aborde par un perron de plus de cinquante degrés qui commence au bas de la colline. Les autres parties de l'église, à l'exception de la tour construite au-dessus du portail, indiquent évidemment une époque antérieure au II.e siècle. Elles sont dans le style byzantin ou roman le plus pur et le plus ancien, et il y a raison de croire que la majeure partie de l'église, surtout la crypte, date du temps de S.t Ursmer même, c'est-à-dire de la fin du VII.e siècle. L'église est divisée en trois nefs séparées

---

(1) *In ecclesiâ tamen beati Ursmari meliorandâ.... se admodum propensum atque devotum exhibuit; ita ut ejusdem ecclesiæ mensuram ad partem orientalem non parvâ quantitate porrexit, et turrim in eâ ad partem occidentalem erexerit in cujus etiam structurâ lapidibus comportandis ursâ domesticâ pro jumento usus est* (*contin. Folcuini* in abb. Arnulfo.)

(2) *Contin. Folc.* et *breve chron. lob.* ad ann. 1095.

par des pilliers carrés, alternant avec des colonnes cilindriques et supportant des arceaux à plein cintre. Les voûtes des nefs sont également cintrées, croisées et sans nervures, indice certain d'une antiquité très-reculée. La crypte qui se trouve au-dessous du chœur élevé de plusieurs degrés au-dessus du niveau des nefs, est construite dans le même style. La voûte cintrée repose sur des pilliers qui n'ont qu'environ deux diamètres et demi de hauteur. On remarque dans cette crypte les cénotaphes de S.t Ursmer et de S.t Irmin, avec leurs statues de grandeur naturelle, mais d'un travail moderne. Dans l'église supérieure, on observe les épitaphes de plusieurs autres abbés de Lobbes, mais dont les plus anciennes ne remontent qu'au XV.e siècle. L'église et sa crypte sont éclairées par des fenêtres étroites, peu élevées et cintrées en *dos d'âne*. Nous le répétons, si l'église entière de Lobbes, telle qu'elle existe, ne date point du VII.e siècle, quoique nous croyons le contraire, sa crypte n'est certainement point postérieure à cette époque (1). Ainsi, on trouvait réuni à Lobbes des modèles parfaits de l'architecture la plus ancienne et la plus récente du moyen-âge, du style byzantin et du style gothique tertiaire.

La France et l'Angleterre possèdent d'excellents ouvrages sur l'histoire de l'architecture au moyen-âge. Esperons que

---

(1) En parlant de l'abbaye de Lobbes, Martène et Durand disent : " Le lendemain nous fûmes dire la messe dans l'église de la paroisse, qui est sur la montagne joignant le monastère. La vénération que nous avions pour ce lieu saint nous y attira, car c'était là le premier cimetière de tous ces saints religieux qui se sont distingués par leur pieté et leur science. L'on y enterre même encore aujourd'hui tous les religieux. Nous vîmes avec beaucoup de consolation les tombeaux de six ou sept abbez reconnus pour saints, et un autel de carreaux cimentez qui n'a point de table de pierre, ce qui fait voir son antiquité. „ (*Voyage littéraire, etc.* tom. II p. 210.

la Belgique, si riche en monuments de cette époque, aura aussi son histoire monumentale. Un tel ouvrage serait digne de la commission pour la conservation des monuments de la Belgique. On a droit de l'attendre d'une association composée des premiers artistes du pays (1).

A. G. B. Schayes.

---

(1) Pour l'exécution de ce beau projet, il serait nécessaire que ceux qui oseraient entreprendre un ouvrage aussi remarquable que l'histoire de l'architecture en Belgique, visitassent les différentes provinces du royaume. Les hommes de talent qui composent la commission, n'ayant point la plupart le loisir d'employer un temps considérable à faire ces courses, il faudrait que la commission s'adjoignit un secrétaire qui devrait être une personne très-versée dans l'archéologie et passionnée pour les Beaux-Arts, et qui, par conséquent, ne s'épargnerait ni peines ni travail pour connaître tout ce qui concerne l'architecture ancienne et du moyen-âge en Belgique; sa tâche serait donc d'explorer le pays en tout sens. Il ne se contenterait point de visiter les villes et les lieux connus, mais il scruterait avec soin, et au moins de frais possibles, jusqu'aux plus petit villages ou hameaux, qui souvent recellent des édifices fort anciens et du plus haut intérêt pour l'histoire des arts, témoin l'essai de M. de Caumont, sur l'histoire de l'architecture religieuse en Normandie. Le secrétaire de la commission visiterait donc successivement chaque province, en commençant, par exemple, par le Brabant d'où il ne sortirait qu'après l'avoir parcouru et exploré dans tous les sens. Il adresserait, tous les quinze jours, à la commission, un rapport de ses investigations auquel il pourrait joindre les dessins des édifices ou des détails d'architecture les plus remarquables. Au reste, l'auteur de cet article est persuadé que les observations émises dans cette note n'auront pas échappé à la commission elle-même, et que le gouvernement ne les négligera pas lors de l'organisation définitive de cette dernière.

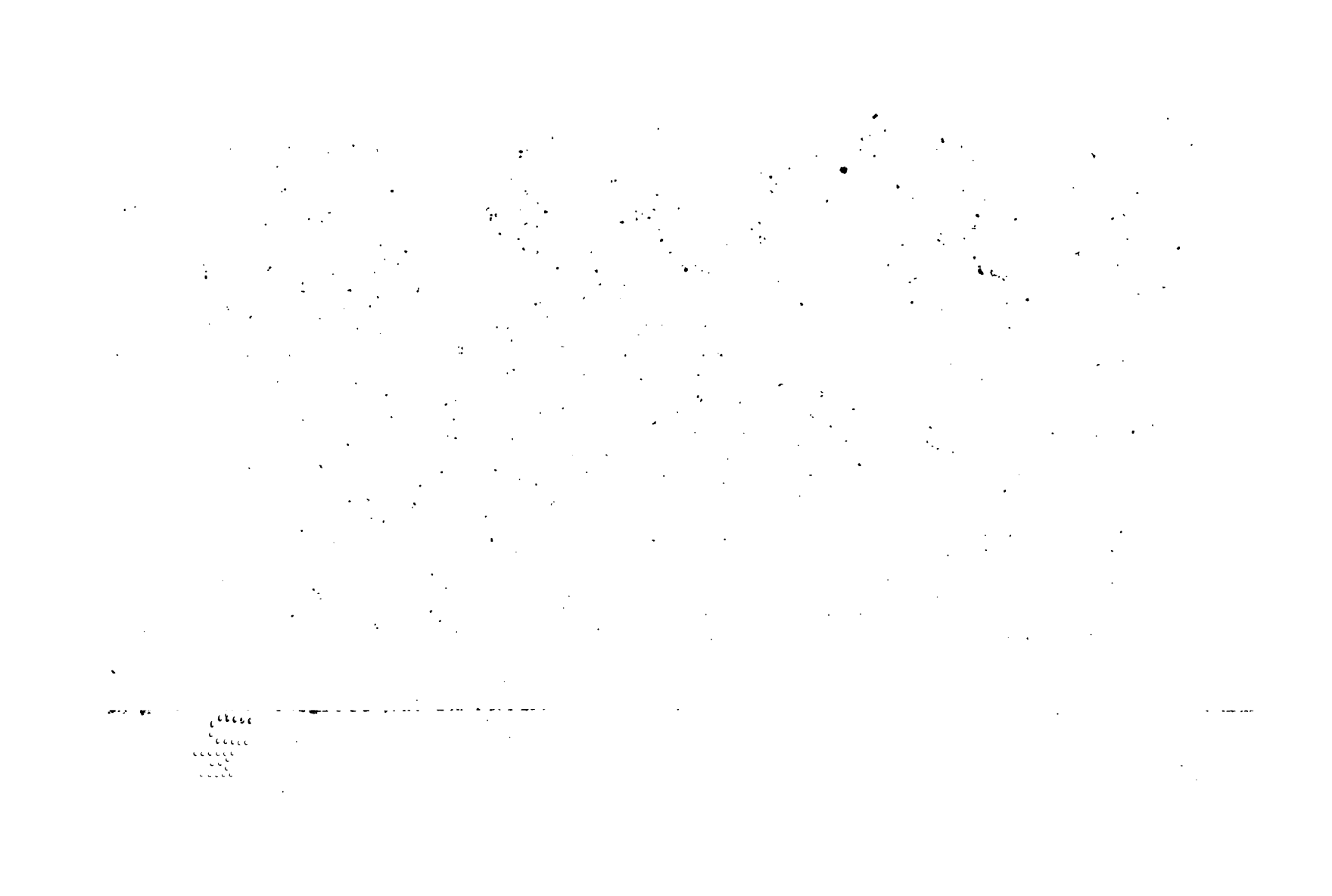

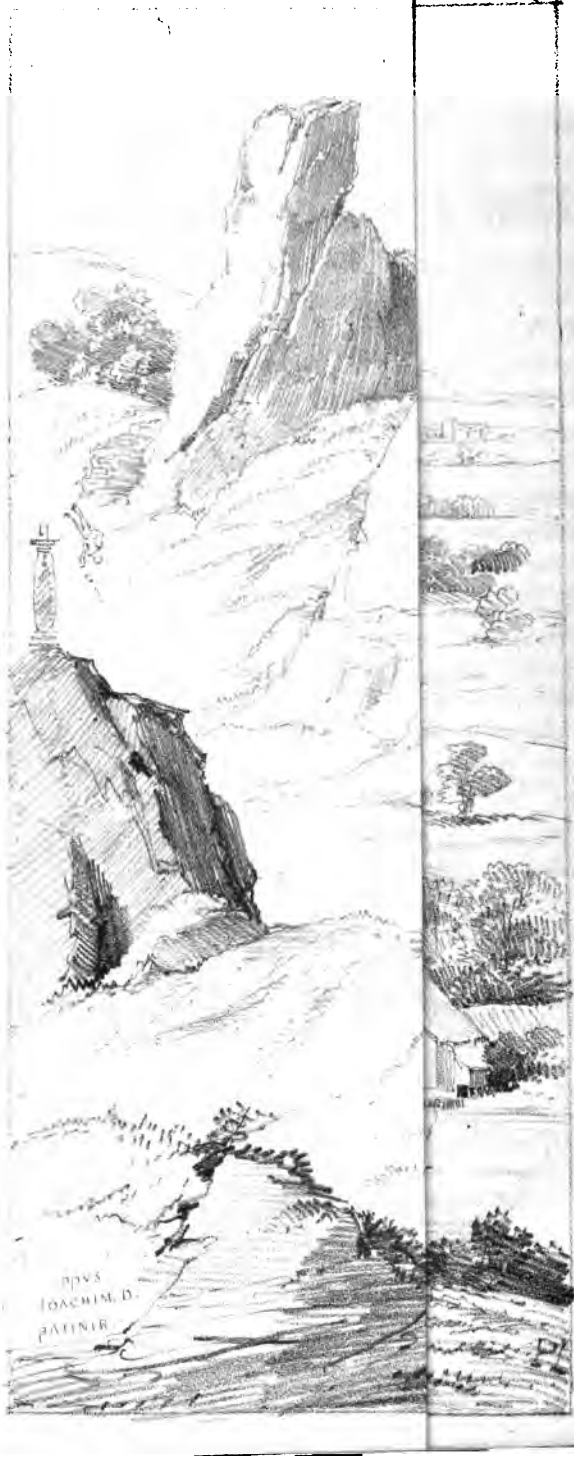
opvs
IOACHIM. D.
PATINIR.

Paysage par Joachim Patinir.

Patinir est un des premiers artistes, qui, depuis l'emploi de l'huile dans la peinture, ait traité le paysage d'une manière spéciale : d'accessoire qu'il était, Patinir en a fait l'objet principal de ses productions. C'était une innovation, que son grand talent, le choix remarquable des sites et des *étoffages*, firent bientôt agréer avec enthousiasme. Il trouvait ses inspirations dans le beau pays qui lui avait donné le jour : il se plaisait surtout à représenter ces sites grandioses des bords de la Meuse et du pays des Ardennes, qui, à cette époque, devaient avoir un caractère autrement sauvage que celui qu'ils offrent maintenant. Ces rochers grisâtres, couronnés d'antiques châteaux et festonnés de bois, qui jamais n'avaient été élagués, les souvenirs historiques, que rappelaient les forteresses de Crève-Cœur, de Poilvache, de Mont-Aigle (1), de Valzyn, durent fournir une ample moisson à l'ame artistique de Patinir, et ses productions inspirèrent

(1) *Mons aquilæ*, situé à une lieue de Dinant, au confluent des ruisseaux de la *Sossoie* et de *Flavion*. Ce château, anciennement nommé *Faing*, *Fania*, fut acquis, en 1298, par Gui, comte de Namur : les Liégeois le saccagèrent en 1431; il est abandonné depuis ce temps.

d'autant plus de surprise qu'elles étaient neuves et sans antécédents : aussi ses tableaux eurent la plus grande vogue et se répandirent bientôt à l'étranger.

Patinir fut le créateur d'un genre de paysage, auquel les Salvator Rosa et les Poussin ont donné depuis tant de célébrité, nous voulons dire le paysage héroïque. Il ne se bornait pas à reproduire les belles scènes de la nature, qui avaient entouré son berceau, et que sa vive imagination savait encore embellir ; mais il les relevait, il les agrandissait par des sujets ascétiques, par des scènes d'un caractère grave, par des batailles ou par des chocs de cavalerie. C'est d'un de ces paysages dont il est ici question ; il se trouve dans la riche collection de M. Florent Van Ertborn, à Anvers, et l'original n'est pas plus grand que la lithographie qui accompagne cet article.

La scène est des plus pittoresques : la vue s'étend sur un vaste horizon, entrecoupé de rochers et de montagnes. Prise à vol d'oiseau, elle se termine par la mer, sillonnée par quelques voiles. On y voit les plans bien distincts que la critique moderne exige pour le paysage : quelques *fabriques* rustiques viennent diversifier cette composition agreste. On a cru reconnaître dans le rocher qui, sur la gauche du tableau, s'élance dans les airs, la roche Bayard, située près de Dinant, et nommée, dans le pays, *Roche à Bayau :* nous ne pouvons pas admettre cette opinion, car cette roche n'a été séparée de la masse, que depuis une époque qui n'est pas éloignée de nous : selon la tradition, que nous avons receuillie nous-même sur les lieux, ce ne fut que quelque temps avant la première révolution française, en voulant élargir une trouée percée dans le granit, et par où la grande route passait, que la partie supérieure du rocher s'écroula, et qu'ainsi la partie avoisinant la Meuse, forma une aiguille tout-à-fait isolée.

Le paysage est animé par quelques figurines, représentant le massacre des innocents : sur l'avant-plan, l'on voit S. Joseph, la Vierge et l'Enfant Jésus, qui fuyent cette horrible persécution, et à leur approche, la statue d'un faux Dieu tombe de son piédestal. Idée toute emblématique, par laquelle l'artiste aura voulu rappeler que la vérité allait enfin apparaître, et que la venue du Messie anéantirait le culte des idôles.

L'histoire ne nous a conservé que des notions très-superficielles sur Joachim Patenier ou *Patinir*, comme on le trouve écrit sur le tableau qui nous occupe. Il naquit à Dinant, en 1480 (1) : on ne sait point qui fut son maître, il paraît que la nature fut son seul guide. En 1515, il fut agrégé (2) à la corporation des peintres de la ville d'Anvers. Durant son séjour en cette ville (1520–1521), Albert Durer traça, sur son album, le portrait de Patinir : on pense même qu'il le grava. Cependant, quoique communément le portrait de Patinir fasse partie de l'œuvre de Durer, on n'est pas d'accord sur ce point. Van Mander n'en parle pas : il ne fait mention que d'un portrait de Patinir, gravé par *Corneille Cort*, d'après Albert Durer (3).

---

(1) Voyez *Reliquien von Albrecht Durer.* p. 82, note 49.

(2) Voy. *K. Van Mander.* p. 219, r.° et v.°

(3) Le gouvernement prussien vient d'acquérir l'*Album*, fait par Durer, durant son excursion en Belgique : il appartenait à M. De Nagler, à Francfort. La manière, dont ce dernier l'a acquis, mérite d'être rapportée : les héritiers de l'ancien possesseur de cet Album, ne purent s'entendre à son sujet ; ils résolurent de le partager entre eux. On le sépara en deux parties, dont l'une échut à M. De Nagler, qui parvint dans la suite à acquérir l'autre moitié, qui était tombée dans la part du baron Soltan. Cette particularité nous a été rapportée par M. Boehmer, conservateur des archives et de la bibliothèque à Francfort.

Au témoignage de Van Mander, Patinir avait une vocation toute particulière pour le paysage : et le tableau de Monsieur Van Ertborn ne laisse rien à désirer sous le rapport de la netteté de l'exécution. Le beau talent de Patinir était terni par ses vices crapuleux : il ne quittait les tavernes que quand le besoin d'argent le forçait à recourir à ses pinçeaux, pour lui procurer de nouveaux aliments à ses débauches. L'ivrognerie de Patinir était devenue proverbiale : on en a conservé cette épigramme (1) :

Le soleil ne l'a jamais vu,
Tant fut-il matin, qu'il n'eût bu,
Et jamais, jamais la nuict noire,
Tant fut tard, ne l'a vu sans boire;
Car épris d'un bachique amour,
Ce galand buvait nuict et jour.

Il avait en outre une assez singulière manie, qui lui fit donner un sobriquet : c'est Van Mander, qui nous a conservé cette singularité (2). On ignore le lieu et l'époque de sa mort : Guicciardin dans sa *Description de touts les Pays-Bas*, fait mention de Patinir, comme natif de Bouvines, près de Dinant, mais il ne donne aucun détail à son égard.

Patinir ne tarda point à avoir des imitateurs : *Henri de Bles*, de Bouvines, sans qu'il suivit ses leçons, étudia la nature comme lui; et quoiqu'il lui resta inférieur en talent, ses tableaux ont néanmoins beaucoup de mérite.

---

(1) Voyez *Mélanges de littérature et d'histoire par H. Baron de Villenfangne*, p. 149.

(2) Voyez p. 219. Voici ce qu'il en dit : " *Hy hadde voor ghewoonte in al zyn landtschappen erghen te maken een manneken zyn ghevoegh doende, waerom hy* den kacker *wiert gheheeten : dit kackerken was t' somtyt te soecken, ghelyck het ulken van Hendrick met de Ble..* „ Voyez aussi l'auteur précité, p. 114.

Van Mander (1) cite un peintre, qui apprit les principes de son art chez Patinir, ce fut *François Mostert* ou *Mostart,* natif de Hulst, en Flandres: l'emportement et l'ivrognerie de son maître le forcèrent plus d'une fois à devoir fuir son attelier; las enfin de brutalités, qui ne faisaient qu'accroître avec l'âge, François Mostert le quitta pour suivre, les leçons de Henri de Bles.

A. V. L.

(1) Voyez page 291 et 261.

Analyses Critiques d'Ouvrages.

RECHERCHES SUR LES CAUSES, L'HISTOIRE ET LE TRAITEMENT DE L'OPHTALMIE MILITAIRE, *par* H. VANDERMEER, *docteur en médecine, médecin-adjoint attaché à l'hôpital militaire à Liége; suivies de considérations anatomico-physiologiques sur l'œil, par* M. FOHMAN, *professeur à l'Université de Liége.* Liége Dessain, mai 1835, in-8.° de VI et 92 pages.

L'opuscule dont je viens de transcrire l'intitulé, est dédié à l'armée et mérite à plus d'un titre de fixer l'attention du public éclairé et surtout des hommes de l'art et des chefs militaires. Le but dans lequel il a été publié est louable, et c'est pour m'associer autant qu'il est en mon pouvoir à l'œuvre honorable de l'auteur, que je vais essayer de donner un aperçu des travaux de M. Vandermeer, en y joignant les réflexions que m'a suggéré la lecture de son livre.

L'auteur entre en matière par des considérations sur le mode probable de transmission de l'ophtalmie, qu'il regarde comme inhérant et propre à l'organisation anatomique de l'œil, sur laquelle il entre dans des développements physiologiques fort remarquables, riche qu'il est des doctrines et des progrès de la médecine allemande.

C'est spécialement sur les nouvelles données, fournies par l'anatomie des parties les plus fines, dont la science est redevable à l'illustre Tiedemann de Heidelberg, et au savant professeur de l'Université de Liége, M. Fohmann, que l'auteur se fonde en appliquant leurs découvertes à la pathologie de l'œil. L'on ne peut donc que lui savoir gré d'avoir ainsi acclimaté le fruit des travaux de ces célébrités

étrangères, et, surtout, de les avoir dirigées sur un objet aussi grave que la maladie qui règne dans l'armée et qui, par cela seul, touche de si près chaque famille belge.

L'intervention nerveuse dans les phlegmasies des yeux est sans doute une idée fort heureuse, mais elle est neuve et aura quelque peine à s'accréditer, quoiqu'elle soit démontrée d'une manière fort plausible par les éclaircissements dans lesquels l'auteur est entré à cet effet. Aucun pathologiste n'a indiqué, jusqu'à ce jour, la compression comme capable de léser le système nerveux de la vie organique ou de prédisposer à l'ophtalmie; cette manière de voir, est un argument qui peut renforcer de beaucoup l'opinion des médecins compressionnistes, qui devaient souvent en venir à invoquer, à l'appui de la compression, les loix mortes de l'hydraulique dans les corps vivants, l'éternelle stase du sang, et toutes les traditions gothiques de la physiologie mécanique de Boerhave. Il défend la compression sur l'économie vivante, avec des raisonnements qui se rapportent aux loix de la vitalité des organes et des tissus, et non pas avec des raisons qui ne peuvent s'appliquer, pour ainsi dire, qu'à la matière inerte. Il dit, dans ce premier chapitre, un mot sur les causes morales, qu'il regarde comme puissances prédisposantes, en s'appuyant sur des faits tirés de l'histoire et de la condition du soldat, qu'il pense qu'on envoie trop jeune sous les drapeaux; je partage sincèrement son opinion sur ce dernier point.

M. Vandermeer aborde, dans son second chapitre, les questions de *contagiosité* et de *non contagiosité* de l'ophtalmie; il embrasse cette dernière en exposant ses raisons; l'explication qu'il donne relativement aux armées françaises et anglaises atteintes de l'ophtalmie en Egypte est une grande donnée étiologique. De là, il remonte aux temps les plus reculés, pour y représenter les armées de Cyrus, des rois d'Egypte et l'armée grecque que Xénophon ramena

d'Asie en Grèce frappée de ce fléau; il prouve par ces faits, que la date de l'apparition de l'ophtalmie ne peut être assignée, qu'elle est immémoriale; il démontre encore, que sous l'influence de certaines conditions inhérentes aux armées, cette maladie doit sévir; l'auteur expose ensuite la méthode dont se servaient les anciens pour combattre cette terrible maladie, ce qui le conduit à examiner différents aphorismes d'Hippocrate, relatifs à l'ophtalmie; il y a rencontré des contradictions qui lui font supposer, que ces aphorismes ont pu être altérés et ne sont pas, selon son opinion, conformes à la manière avec laquelle cet ancien et illustre Médecin considérait les affections des organes en particulier. Les efforts de ce jeune médecin pour retrouver les traces de l'ophtalmie aux époques les plus reculées, et les faits précieux, pour le sujet qu'il traite, qu'il a su semer dans son ouvrage, méritent surtout d'être remarqués.

Dans le troisième chapitre, les diverses classifications et la manière de voir des principaux pathologistes sur l'ophtalmie, sont passées en revue; il fait observer qu'on n'a pas toujours tenu compte des caractères essentiels, pour la classer ou la décrire, mais bien d'une foule de signes propres aux maladies en général, qu'on appliquait comme à une altération locale; il croit qu'on pourrait classer toutes les ophtalmies en externes et internes. Il y a déjà longtemps que des médecins allemands et anglais avaient suivi cette classification; mais ici je ne suis pas de son avis; peut-être cette classification pourrait-elle être admise pour l'ophtalmie militaire et pour ce qui concerne la rigueur du traitement? Mais les maladies des yeux ont trop de nuances distinctes qui se rapportent aux tissus qu'elles ont envahi, il est donc nécessaire de conserver ces nuances, afin d'avoir une idée précise de leur siège et de leur nature. Quelques considérations relatives aux localités que l'auteur habite et dans lesquelles il a observé l'ophtalmie, terminent ce chapitre;

il expose pour quelles raisons il pense que cette maladie sévit avec plus de force dans l'une des deux citadelles de Liége que dans l'autre, et attribue cette différence à ce que dans l'une les troupes doivent y faire un service plus pénible; ce qui le porte à regarder les fatigues, comme la raison directe de la compression qui prédispose, et comme les causes prochaines qui font contracter l'ophtalmie.

Il aborde, dans le 4.e chapitre, le traitement de l'ophtalmie. C'est après avoir compulsé les ouvrages des principaux ophtalmologistes, qu'il formule celui qu'il regarde comme le plus rationel et le plus sûr; il ne prescrit rien en effet, qu'il n'ait une grave autorité à citer à l'appui de ce qu'il avance, et dont il n'ait discuté les raisons pour ou contre; cette thérapheutique révèle, il faut bien l'avouer, science et sagesse. Quant aux charlatans et à la médicomanie dont on a toléré toutes les jongleries et encouragé les funestes pratiques en Belgique, il fait voir qu'une semblable tolérance sera suivie des plus fâcheux résultats, dans les pays où l'on humiliera les médecins devant des intrus, la médecine devant des remèdes familiers.

Les conclusions du travail de M. Vandermeer, sont : que l'ophtalmie est une maladie qui n'est ni inexplicable ni insurmontable ; que les hommes éclairés et de bonne foi pourront assez tôt s'en convaincre, et il donne ce consolant espoir, qu'on pourra non seulement reprimer cette maladie, mais la détruire dans ses causes; il signale à cet effet les améliorations déjà obtenues, depuis que les enseignements, donnés par les chefs de service, ont été mis à exécution. Cependant un grand nombre de causes concourrent à maintenir l'ophtalmie dans l'armée, tels sont, pour ne citer qu'un exemple, les hommes dont les yeux sont si gravement altérés que les plus petites causes pourraient la faire reparaître, les nouvelles levées où ces causes n'auront pu developper leur action seront, faut-il espérer, à l'abri de cette

terrible maladie; il serait à désirer, comme le fait remarquer M. Vandermeer, que la législature s'occupât de remanier la loi sur la milice et de reculer l'époque de l'arrivée des miliciens sous les drapeaux; il fait entrevoir d'ailleurs que la partie administrative de l'ophtalmie est effrayante, vu le grand nombre d'hommes déjà renvoyés dans leurs foyers avec la pension, et ceux qu'il serait nécessaire d'y renvoyer encore, si ce fléau continuait ses ravages dans l'armée.

Je ne terminerai pas sans ajouter quelques mots sur les *Considérations anatomico-physiologiques sur l'œil par M. Fohman*, que M. Vandermeer a publié à la fin de son livre. Ces fragments où l'on trouve toute la lucidité qui caractérise le professeur de l'université de Liége, peuvent être regardés comme le dernier mot de la science sur cette branche de l'organisation et sont en même temps une preuve éclatante d'intérêt, donnée à l'auteur du livre dont je me suis occupé dans cet article.

Ed. L.

Lettres sur la révolution brabançonne, *par* Ad. Borguet, *juge d'instruction à Namur*. Bruxelles, chez Berthot, 1834. 2 vol. in-12.

L'époque de l'histoire Belgique, connue sous le nom de *Révolution Brabançonne*, a trouvé dans le courant de l'année dernière deux historiens. D'abord M. Gachard a publié, au mois d'avril 1834, *des documents politiques et diplomatiques* sur la révolution belge de 1790. (Bruxelles, chez Rémy, 1 vol. in-8.°). Ensuite un jeune auteur en a tracé un tableau agréable dans *les lettres* qui forment l'objet de la présente analyse.

Un style simple mais coulant, un exposé lucide et élégant, rendent la lecture de cet ouvrage agréable et même entraînant; nous présageons à la Belgique un auteur historique, qui, muri par l'étude des sources et par des recherches plus étendues, saura nous rendre d'une manière intéressante les épisodes de l'histoire du pays qu'il voudra traiter.

M. Borguet nous fait connaître, dès le début, les causes du mouvement qui eut lieu alors dans le pays. La principale consistait dans l'incompatibilité des plans politiques de Joseph II, avec les institutions nationales, bonnes ou mauvaises, adoptées par les mœurs et consacrées par les siècles.

« J'ai parlé, dit l'auteur, des rouages administratifs, et de la manière dont était organisée la machine gouvernementale, avant notre réunion à la France. On a vu combien les anciennes constitutions du pays présentaient de garantie contre les empiétements du pouvoir, et on a pu s'assurer, par le simple exposé qne j'en ai fait, du peu de chances de succès que pouvait avoir chez nous l'ambition d'un despote.

» Ce serait se faire une idée bien erronée des anciennes institutions de la Belgique, que de croire que ce pays ne possédait pas la partie essentielle de ce système représentatif dont nous sommes si fiers aujourd'hui. Gardons-nous de croire que, sur le sol de la patrie, la liberté soit née d'hier. La représentation nationale, toute imparfaite qu'elle était, n'offrait pas moins de garanties, et pour paralyser des mesures impopulaires, on avait toujours la grande ressource du refus des subsides, ressource dont nos pères, pour le dire en passant, n'étaient pas le moins du monde avares, et dont plus d'une fois ils firent usage pour rappeler le souverain à la stricte observation des lois. On peut, par le fait suivant, se faire une idée de la raideur et de la fermeté qu'ils mettaient dans l'exercice de ce droit.

» Les vingt-quatre corps de Namur furent un jour

convoqués en leur qualité de membres du tiers-état, pour délibérer sur une proposition tendant à frapper la bierre d'un impôt minime. La discussion eut pour résultat le rejet de la proposition. Assez grand était l'embarras du greffier pour adoucir un peu ce que ce refus pouvait avoir de désagréable. Dites *qu'il ne nous plaît pas*, lui cria-t-on, et ces expressions d'une crudité plus énergique encore dans le patois du pays (*Inn' nos plait nin*) furent, parait-il, consignées dans le procès-verbal. »

Après ces réflexions, M. Borguet trace, dans les trois premières lettres, un tableau très-restreint de l'organisation administrative et judiciaire de la Belgique à cette époque, d'après les innovations de Joseph II. Nous aurions désiré que l'auteur fût entré dans plus de détails, et surtout qu'il eut dessiné plus nettement le caractère des changements qu'avait subis la machine gouvernementale, avant de porter un jugement sur le but que se proposait Joseph II.

Voici l'opinion de l'auteur, sur la conduite de Joseph II envers les Belges :

« Deux partis se présentaient à l'empereur : dominer par un système de terreur et de despotisme, ou revenir franchement sur ce qu'il avait fait, en accordant à l'opinion publique les appaisements qu'elle était en droit d'exiger. Le premier n'était pas moral, mais il est convenu qu'en politique on n'y regarde pas de très-prés; le second était plus juste et aussi plus sûr. C'est aux mesures de rigueur qu'il recourut; pour les mener à bonne fin, il lui fallait des moyens autres que ceux qu'il avait à sa disposition, et l'absence de ces moyens le perdit.

» Si, au lieu de prendre ce dangereux parti, il eut renoncé, de bonne grâce et sans arrière-pensée, à cette manie d'imposer des innovations que le pays repoussait de toutes ses forces, nul doute que la révolution brabançonne eut été arrêtée dès le principe. Il n'en fut pas ainsi,

Joseph II usa même, à l'égard des Belges, du plus détestable de tous les systèmes politiques, celui qui consiste à céder jusqu'à ce qu'il se présente une occasion de ressaisir par la force ce qu'il avait été contraint d'accorder. Moyen infaillible pour anéantir toute confiance entre le pouvoir et la nation. »

Après avoir passé en revue les divers événements qui préludèrent à la catastrophe générale, l'auteur arrive à plusieurs résultats dont la cause n'est pas indiquée.

Les faits matériels sont racontés avec beaucoup d'exactitude; mais la chronologie est quelquefois embrouillée. Nous nous permettons encore quelque remarques : M. Borguet cite, dans son avant-propos, les sources où il a puisé; mais il aurait ajouté beaucoup plus de prix à son ouvrage, s'il avait donné des indications plus complètes, notamment pour les points les plus importants : le lecteur aurait pu remonter aux passages sur lesquels l'auteur base ses assertions.

Il aurait été également intéressant dans un ouvrage de la nature de celui qu'il livre au public, et dans lequel beaucoup d'événements contraire, beaucoup d'actions et de réactions se succèdent presque continuellement, que l'auteur pût faire connaître la politique secrète des partis; c'est le seul moyen de suivre et d'apprécier la marche de la révolution, et sa tendance vers un but déterminé.

Nous ajoutons encore une réflexion : dans toute révolution il y a deux points extrêmes, le départ et l'arrivée; la pensée mère et l'accomplissement de cette pensée, regardée comme but de l'entreprise. Entre ces deux extrêmes viennent se placer les acteurs, qui, en s'emparant des idées générales, les mettent en jeu, pour remplir le vœu commun. L'auteur aurait jeté beaucoup de lumière sur le drame de la révolution s'il avait pu dessiner clairement le caractère de ses auteurs et de ses principaux acteurs.

A la vérité nous trouvons quelques données sur les caractères de Vonck, de Van der Noot, de Van Erpen, ainsi que

sur les généraux Van der Meersch, mais on n'est pas en état de les juger en pleine connaissance de causes.

Peut-être sommes nous encore trop près de cette période pour la bien juger : d'ailleurs on n'a pas encore osé publier des mémoires de quelque contemporain, propres à nous dévoiler le tableau secret de cette époque.

Nous finissons nos observations par des encouragements que nous adressons à M. Borguet, et nous l'invitons à faire suivre ce premier essai par d'autres ouvrages : il ne manqueront pas d'être bien reçus.

Bulletin Bibliographique.

HISTOIRE BELGIQUE.

Merkwaerdige gebeurtenissen, vooral in Vlaenderen en Brabant, en ook in de aengrenzende landstreken, van 1377 tot 1448; letterlyk gevolgd naer het oorspronkelyk onuitgegeven en titelloos handschrift van Olivier van Dixmude, verrykt met eene voorrede, met geschiedkundige aenteekeningen, eene lyst van de verouderde woorden en eene alphabetische tafel, door J. J. Lambin. Ypre, Lambin en zoon 1835. XIII et 206 pages in-4.°

[Il sera rendu compte de cette importante publication.]

Chronique de S.t Bavon à Gand, par Jean de Thielrode. (1296) d'après le Ms. original, appartenant à M. Lammens, bibliothécaire de l'université de cette ville, avec un extrait de la chronique de S.t Bavon, du XV.e siècle, d'une chronique d'Olivier de Lange et d'un martyrologe. Gand, chez Vassas, août 1835. XI et 208 pages in-8.°

[Un très-petit nombre d'exemplaires tirés in-4.° ne sont pas dans le commerce.]

Histoire de la Flandre et de ses institutions civiles et politiques, jusqu'à l'année 1305, par L. A. Warnkœnig, traduite de l'allemand, avec corrections et additions de l'auteur, par A. E. Gheldolf. Tom. I. Bruxelles, Hayez, 1835. in-8.° XV et 413 pages, carte et fac-simile.

Mémoire sur les Forestiers de Flandre, envoyé à la Société des Antiquaires de la Morinie, à S.t Omer, pour le concours de 1834, par D. Loys, major de la gendarmerie nationale belge. S.t Omer, Chanvin. 28 pages in-8°.

[Extrait des mémoires des antiquaires de la Morinie.]

Précis historique de la vie de S. A. R. le sérénissime duc Charles-Alexandre de Lorraine et De Bar, gouverneur-général des Pays-Bas autrichiens, etc. 2.e édit. continuée depuis l'érection de la statue sur la place royale, le 17 janvier 1775, jusqu'à ce jour, et enrichie de notes historiques, par P. J. Br. Bruxelles, chez N. J. Slingeneyer, 1835. in-12. de 104 pages, avec grav.

Recueil de costumes du moyen-âge, pour servir à l'histoire de la Belgique, par Félix De Vigne, peintre d'histoire, etc. Brux., chez l'auteur. 1835. in-4.°

[13 livraisons, chacune de 4 planches, ont paru, avec 16 pages de texte.]

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire des Francs, par H. G. Moke. Paris, Paulin, août 1835. tom. I. in-8.° de XVIII et 484 pages.

BEAUX-ARTS.

Annales de l'école flamande moderne; recueil de morceaux choisis parmi les ouvrages de peinture, sculpture, architecture et gravure, exposés aux salons d'Anvers, de Bruxelles, de Gand et Liége; gravés au trait par M. Charles Onghena, ou lithographiés par MM. Madou, Lauters et Fourmois, avec des notices descriptives, critiques et biographiques, par Aug. Voisin, secrétaire perpétuel de la Société des Beaux-Arts de Gand, etc., etc. Gand, V.e L. De Busscher-Braeckman, 1835. in-8.° et in-4.° 1.e et 2.e livraisons. 24 pages de texte et 10 gravures.

[Ce recueil, tout en pouvant servir de complément aux *Annales du Salon de Gand* publiées par feu M. L. De Bast, forme en même temps une publication tout-à-fait indépendante de la première.

20 livraisons formeront un fort volume in-8.° de 100 planches et d'environ 250 pages de texte.]

NUMISMATIQUE.

Numismatique du moyen-âge, considerée sous le rapport du Type, accompagnée d'un atlas, composé de tables chronologiques, de cartes géographiques et de figures de monnaies,

gravées sur cuivre; par Joachim Lelewel. Ouvrage publié par Joseph Straszéwicz. Brux., Berthod, 1835. 3 parties 2 vol. in-8.° de texte. (1.° p. XXII et 229, 2.° p. 126, 3.° p. 333 pages), l'atlas in-4.° obl. a XXVIII tables et XXV planches.

LITTÉRATURE.

Nederduitsch letterkundig jaarboekje, voor 1835. Tweede jaargang. Gent, P. Van Renterghem. in-18. 131 pages.

Jacques Artevelde, drame en trois actes et en sept tableaux, par Victor Joly, précédé d'une chronique sur Jacques Artevelde et les troubles des Flandres, au XIV.° siècle. Brux., Ad. Wahlen, 1835. in-18. VIII et 212 pages.

BOTANIQUE.

Flore Cryptogamique des environs de Louvain, ou description des plantes cryptogames et agames qui croissent dans le Brabant et dans une partie de la province d'Anvers, par J. Kickx, docteur en sciences, etc., etc. Brux., Van Dooren, frères, 1835. in-8.° de XV, 263 et table de 24 pages.

MEDÉCINE.

L'abeille et l'observateur médical réunis; ou annales de médecine belge et étrangère, publiées par les docteurs Ad. Lequime, Em. Lequime, P. J. Van Esschen et Ed. De Losen. Brux., A. Mertens, 1835. in-8.°

[Ce journal paraît tous les mois par cahiers qui forment 3 vol. par an.]

Quelques réflexions de M. le professeur Kluyskens sur la nature et le traitement du choléra-morbus épidémique de l'Inde. Gand, J. Begyn (1832). in-8.° de 36 pages.

JOURNAUX.

Le Polygraphe Belge, journal de la littérature, des sciences et des arts. Anvers, J. E. Rysheuvels, in-8.° 1835. N.° 1 15 juillet. N.° 2, 1 août.

[Il paraît une feuille d'impression tous les quinze jours.

Ce journal est exclusivement consacré à la Belgique. Les deux premiers numéros renferment des articles de MM. F. Bogaerts, F. De Reiffenberg et A. G. B. Schayes.]

OUVRAGES DIVERS.

Études sur la révolution belge, par Charles Froment. Gand, D. Duvivier, 1834. in-8° 66 pages.

A la mémoire de Jacques Joseph Delin. Anvers, J. B. Heirstraeten, 1835. in-8.° 20 pages.

Die Frage über die Niederlande und die Rheinlande von E. M. Arendt. Leipzig, 1834. in-12.

MÉCANIQUE.

Instructions populaires sur les machines, à l'usage de élèves de l'école industrielle de Gand, par Ed. Le François. Gand, chez de Busscher, 1835. 1 vol. in-12. de 174 pages.

Chronique des Sciences et Arts, et Variétés.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE. — EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 1835. — Le président donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'intérieur, notifiant qu'un arrêté royal du 26 février dernier, appelle M. l'abbé Joseph Desmet, ancien membre du congrès national, à faire partie de la commission, en remplacement de feu M. Dewez.

M. Desmet est installé et prend séance.

Le secrétaire continue de lire la correspondance. Entre autres lettres, il en communique une de M. le ministre de l'intérieur qui informe la commission qu'il a fait acheter à la vente de la bibliothèque de M. l'avocat Van den Bossche, à Malines, et déposer à la bibliothèque de Bourgogne, les manuscrits suivans :

1.° *Voyage que fist l'Archiduc Philippe d'Autriche, depuis roi des Espagnes, aussi de son retour en ces Pays-Bas l'an* 1501. In-fol.

C'est la relation d'Antoine de Lalaing, laquelle se trouve déjà à la bibliothèque de Bourgogne, et dont M. de Reiffenberg a remis à M. Gachard un manuscrit tiré de son cabinet.

2.° *Recueil et mémoires des voyages de l'Empereur Charles V.* In-fol.

Ce volume contient l'*Itinéraire de Vandenesse*, dont la bibliothèque de Bourgogne possède déjà une copie que M. de

Reiffenberg a analysée dans le 8.e vol. des mémoires de l'académie.

3.° *Mémoires de Laurent Vital, sur quelques faits et actions de Charles d'Autriche, après son départ de Gand.* In-fol.

Ces trois manuscrits seront confiés à M. Gachard.

4.° *Cronica castri et cœnobii S. Bavonis Gandavensis.* In-fol.

Ce dernier manuscrit est réservé à M. Warnkoenig.

M. le ministre de l'instruction publique de France, par une lettre du 6 janvier dernier, remercie la commission de l'envoi de ses procès-verbaux, et déclare que c'est avec une vive satisfaction qu'il l'a vue se livrer avec activité à des recherches qui touchent de si près l'histoire nationale de la France.

M. de Gerlache demande, à l'ouverture de la séance, à entretenir un instant ses collègues d'une nouvelle et importante acquisition de manuscrits, que M. le ministre de l'intérieur vient de faire pour le compte de l'état et qui doit intéresser vivement la commission d'histoire. Vous savez, dit-il, que le ministre, qui montre un zèle très-empressé à favoriser nos travaux, avait prié l'un d'entre nous d'examiner attentivement la collection des manuscrits de M.me la baronne de Ghyseghem, dont on proposait la cession au gouvernement. Celui sur qui M. le ministre avait jeté les yeux, désira s'adjoindre deux de ses collègues, spécialement versés dans cette matière, pour s'éclairer de leurs conseils. Sur son rapport, ces ouvrages ont été achetés par le ministre et réunis à la bibliothèque de Bourgogne. Cette collection se compose de plus de 660 manuscrits, dont quelques-uns sont précieux pour la littérature et pour l'histoire nationale. On y distingue un assez grand nombre de classiques, des Tite Live, des Valère Maxime, des Cicéron, des Salluste, ornés de vignettes, et d'une belle conservation, ainsi qu'une quantité d'ouvrages relatifs à notre histoire, entr'autres un P. Wiltheim, sur les antiquités du duché de Luxembourg; un Gilles li Musiis, inédit, renfermant des détails circonstanciés et curieux sur la destruction des juifs, sur la secte des Flagellans, et sur la peste dite de Florence. Ce dernier ouvrage est orné de dessins

coloriés et contemporains, où les diverses scènes, retracées par l'auteur, se trouvent naïvement représentées.

M. de Gerlache, qui a traduit quelques-uns des principaux épisodes de li Muisis, dit qu'il se propose de les communiquer à l'académie, M. Warnkœnig s'étant chargé de faire imprimer en entier, avec une introduction et des éclaircissemens, les différens ouvrages de li Muisis dans la collection de nos chroniques.

M. de Reiffenberg lit un rapport sur deux manuscrits au sujet desquels le gouvernement avait consulté la commission.

L'un est une généalogie historique des seigneurs d'Egmont, depuis Radbout, mort en 792, jusqu'à celui qui fut condamné à mort par le conseil des troubles. C'est un in-folio sur parchemin. Il contient d'abord vingt-sept figures en pied, fort bien peintes, représentant un roi d'armes et la série des seigneurs d'Egmont, dont les portraits et les costumes paraissent être souvent de fantaisie; celui de Lamoral, exécuté par une autre main que les autres et avec moins de talent, est probablement fidèle. Au bas des figures sont des légendes. Viennent ensuite trente pages de texte sur l'une desquelles sont tracées les armoiries d'Egmont. L'auteur est Dirick Woutersoen, pasteur à Wassenaer, qui commença d'abord cet ouvrage en latin pour Georges d'Egmond, évêque d'Utrecht, mais qui l'écrivit ensuite en hollandais et en fit hommage au comte Lamoral. Il déclare avoir consulté Renier Snoy, médecin de Gouda, publié plus tard par Sweertius, les chroniques de Hollande de Guillaume Herman de la même ville, ainsi que divers écrivains qui avaient traité des sires d'Egmont, tels que *Petrus Suyrmundius*, *Andreas Hosdenus*, *Antonius* et *Martinus Zybrandus Hueveus*, et les manuscrits conservés à l'abbaye d'Egmont, où le faux *Klas-Kolyn* dit avoir vu les chants des anciens Bardes. Il ajoute qu'il a également profité d'un ouvrage de Marcelin, disciple de S.t Swibert, évêque, et de S.t Willebrord, archevêque d'Utrecht, lequel Marcelin écrivit, suivant lui, en 695, la vie et les miracles de S.t Swibert; mais cette vie est reconnue apocryphe par les auteurs des *Acta Sanctorum Belgii*, VI, 161.

Ce manuscrit est daté de Wassenaer le 16 juin 1562. Un des propriétaires du volume y a joint une copie à la main de l'abrégé historique (imprimé) de la généalogie de la maison d'Egmont, par Lecoq Madeleine.

Le deuxième manuscrit est un in-folio sur parchemin, à deux colonnes, miniatures et encadremens, écriture du XIV.e siècle.

Il contient d'abord un chapitre intitulé : *Comment li grand roy Alexandre envoia une epistle à Aristote son maistre des merveilles que il trouva en Ynde.* On n'y trouve qu'un amas de merveilles absurdes. Cette épître est suivie d'une autre intitulée : *Epistle le roy Pimenès à l'empereur.* Elle est dans le même goût.

Après cela commencent les grandes chroniques de France dites de Saint-Denys, sur lesquelles La Curne de Sainte Palaye a inséré un excellent mémoire dans la collection de l'académie des inscriptions, XV, 580, et dont une nouvelle édition a été annoncée récemment par l'écrivain ingénieux qui a adopté le pseudonyme du *Bibliophile Jacob.*

Le texte est fort bon et l'ancien langage y est plus scrupuleusement conservé que dans les imprimés. Ces chroniques s'arrêtent en 1297, tandis que les imprimés vont jusqu'en 1461. La fin est un morceau à part sur les croisades; cette pièce commence ainsi : *Veschi comment il est avenu puis le tems Godeffroy de Buillon, etc.*

Un des chapitres concerne Bouchard d'Avesnes. On n'y dit point qu'il était ecclésiastique, mais *gentiux hom et vaellans hom.* Il semblerait d'après ce court chapitre que le mariage de Bouchard et de la comtesse de Flandre n'eut lieu qu'après la naissance de Jean et de Baudouin d'Avesnes.

Plusieurs événemens de l'histoire du Hainaut et de la Flandre tiennent place dans cette partie qui finit à l'an 1304. On y trouve un état des ducs, princes et vicomtes *qui furent en l'ost avec le roy de France en* 1297.

Le libraire Verbyst de Bruxelles, qui possède ce manuscrit et le précédent, prétend qu'ils proviennent de la maison d'Egmont.

Ces rapports terminés, M. de Reiffenberg met sous les yeux de l'assemblée un long catalogue des manuscrits relatifs à la Belgique qui étaient autrefois dans la bibliothèque de M. George-Joseph Gérard, membre de l'académie de Bruxelles, et qui reposent maintenant à La Haye. De ce catalogue dont il a déjà inséré un extrait dans le *Bulletin de la société de l'histoire de France*, il signale les articles qui suivent :

— *Cronycke van het gedenckwaerdighste dat in de Nederlanden en besonderlyk binnen Antwerpen geschiet is sedert* 1067 *tot* 1565, *door de Werit* (1), *pensionaris der stadt Antwerpen.* MS. in-fol. de 207 pages.

Cette chronique, inconnue à tous les historiens belges et rédigée par un homme instruit, contient quantité d'anecdotes curieuses. Elle a été copiée sur la minute originale qui était dans la bibliothèque de M. van Aerdenbodeghem, échevin d'Anvers.

— *Mémoires historiques pour servir à l'histoire des Pays-Bas, depuis l'année* 1555 *jusqu'en* 1645, *contenant des réflexions politiques sur le gouvernement et le commerce dudit pays.* MS. de 336 pages in-fol.

On ignore quel est l'auteur de ces mémoires ; mais c'était assurément un homme instruit, qui paraît avoir été employé par le gouvernement et avoir eu accès aux archives. Ce manuscrit a été copié sur un autre du XVII.e siècle, qui appartenait à M. de Stassart, en son vivant conseiller du conseil privé à Bruxelles, et ensuite président du conseil à Namur.

— *Litteræ Richardi, regis Angliæ et Hiberniæ, quibus transfert, remittit et donat Philippo, archiduci Austriæ, regna Angliæ et Hiberniæ,* 24 *januarii* 1494.

— *Histoire des Pays-Bas, depuis* 1477 *jusqu'en* 1492. MS. in-fol. de 190 pages.

Ce manuscrit a été copié sur un autre qui se trouvait dans la chambre des comptes à Bruxelles, dont l'écriture était de

(1) Lisez, *De Weerdt.*

(*Note des Réd. du Messager.*)

la fin du XV.e siècle et que, d'après ses ratures et corrections, on pouvait considérer comme original.

L'auteur, contemporain des événemens qu'il raconte, paraît avoir été bien informé, et sa relation contient des détails ignorés, surtout sur l'emprisonnement du roi des Romains par les Brugeois. Cette histoire était destinée à faire partie de la collection des historiens belges que l'académie de Bruxelles se proposait de faire imprimer.

— *Mémoires de Jehan, sire de Haynin et de Louvignies, contenant ce qu'il a sçeu et vu de son tems* (*depuis* 1465 *jusqu'en* 1476). Manuscrit copié sur l'original de l'auteur; 2 vol. in-fol. de 1043 pages.

Ouvrage d'un contemporain allié aux plus illustres familles des Pays-Bas, qui fréquentait la cour de Philippe-le-Bon et qui accompagna le comte de Charolois dans ses expéditions militaires en France et au pays de Liége. Il décrit avec la plus grande naïveté ce qu'il a vu et ce qui lui a été rapporté par des témoins oculaires qu'il cite le plus souvent, et donne entre autres des détails neufs sur la bataille de Mont-le-Héry et sur la prise de Dinant. Il sert souvent de correctif à Comines.

Le manuscrit original appartenait à M. Gabriel Delmarmol. L'écriture et l'orthographe en étaient si mauvaises, que M. Gérard fut obligé de le copier de sa main.

Ces mémoires se trouvent à la bibliothèque de Bourgogne sous le n.os 9656 et 947. Ils étaient destinés à faire partie de la collection de l'académie de Bruxelles, ainsi que de celle de la commission de 1828.

— *Précis des lettres originales de l'empereur Charles-Quint et de celles de Marie, gouvernante des Pays-Bas, écrites en* 1552 *et relatives à la délivrance du lantgrave de Hesse, retenu à Malines.* MS. in-4.° de 96 pages.

Copie du précis fait par le comte de Wynants, garde des chartres de Brabant.

— *Lettres de Marguerite, duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas, écrites en* 1564 *et* 1565 *à différens évêques et aux conseils de Flandre, de Hainaut et d'Artois, au sujet*

de la publication du Concile de Trente dans les Pays-Bas, avec les avis rendus par lesdits conseils sur les décrets dudit concile, qui étaient contraires aux hauteurs et prééminences de sa majesté et aux priviléges de ses sujets; le tout tiré des registres des états de Flandre et d'Artois. MS. in-fol. d'une écriture du commencement du XVII.e siècle, et composé de 129 pages.

On ne connaît pas d'autres copies de ces lettres, qui sont curieuses et intéressantes et qui n'ont jamais été imprimées.

A propos du concile de Trente, M. de Reiffenberg fait observer qu'à la bibliothèque de l'université de Louvain, on conserve un manuscrit qui a appartenu autrefois à F. Verdussen et qui est intitulé :

Liber itineris et successuum ejusdem facti, per Rev..... Petrum Vorstium, epis. Aquensem ac comitem ...cum esset in legatione sua ad Germaniam ad intimandum generale concilium in civitate Mantuæ, 1557. MS. in-4.° de 148 pages.

Il poursuit ensuite sa revue des manuscrits de feu M. Gérard.

— *Verhael van het magistraet van Antwerpen aen den Hertogh van Alba, hoe sy hun gedraegen hebben in de troubelen.* Ms. in-fol. écrit vers le milieu du XVI.e siècle; 102 pages.

C'est la justification que le magistrat d'Anvers, traduit devant le tribunal des troubles pour ne pas avoir empêché les désordres de cette ville dès le principe, présenta au duc d'Albe et aux membres de ce terrible conseil, le magistrat y rapporte ce qui s'est passé à Anvers, depuis le mois de septembre 1565 jusqu'au 28 avril 1567, et les moyens qu'il a mis en usage pour rétablir l'ordre.

On croit que ce factum est l'une des copies originales délivrées aux membres du *conseil des troubles.* Il n'a jamais été publié; seulement Pierre Bor en a tiré parti dans son excellente histoire des troubles des Pays-Bas, et il le cite, t. I, p. 211, de l'édition de 1679.

— *Traduction originale de l'espagnol en français, faite par le secrétaire du conseil des troubles, Prats; des interrogatoires et réponses du comte d'Egmont, faits le* 13 *et* 17

novembre 1567 *par le licencié Vargas et le docteur Del Rio, commissaires dénommés par le duc d'Albe.* Ms. in-folio.

Cette pièce authentique, du plus haut intérêt, est signée par le secrétaire du conseil des troubles, Prats. On ne la trouve point parmi les documens du procès des comtes d'Egmont et de Hornes recueillis à la fin de la traduction de Strada, et imprimés à Bruxelles en 1719, ni dans aucun autre ouvrage. Feu M. Leclercq, de Mons, qui mourut à Bruxelles, était parvenu à s'en procurer une copie dans laquelle M. de Reiffenberg avait trouvé que le comte d'Egmont était né au château de la Hamaide dans le Hainaut, circonstance inconnue à tous les historiens et biographes, et qu'il a consignée, en 1822, dans son édition de Van der Vynckt.

— *Diarium Francisci Sonnii, legati Philippi II, ad summum pontificem.*

Journal du voyage fait à Rome en 1558 sur l'ordre du roi Philippe II, par François Sonnius, pour solliciter, près du pape Paul IV, la division des anciens évêchés et l'érection de nouveaux dans les Pays-Bas. Il contient les instructions données à Sonnius, les harangues qu'il fit au pape, ce qui se passa dans les congrégations des cardinaux, les différens mémoires présentés par Sonnius. Les ratures et corrections de la main de Sonnius démontrent que ce sont les minutes originales. On voit par une note d'une écriture du commencement du XVII.e siècle, et qui se trouve en tête du volume, qu'il a été acheté en 1600 dans une maison mortuaire à Anvers. Il forme un in-fol. de 127 pages.

— *Mémoires remarquables concernant les troubles des Pays-Bas au XVI.e siècle.* In-fol. de 884 pages.

On y trouve les commissions des inquisiteurs, plusieurs lettres de Philippe II au duc d'Albe, différentes sentences rendues contre les confédérés, quelques libelles semés dans les villes des Pays-Bas; des dépêches du duc d'Albe aux gouverneurs des villes et provinces, etc.; écriture de la fin du XVI.e siècle, à l'exception des dernières pages et de la table qui sont d'une écriture moderne. Le volume est orné d'un

dessin représentant des *Gueux* ou confédérés. Il contient des pièces concernant les provinces wallonnes, lesquelles ont été inconnues à P. Por et aux autres historiens des troubles des Pays-Bas.

— *Histoire de la guerre civile des Pays-Bas, par Pontus Payen*, in-folio de 425 pages, copié sur un manuscrit du XVI.e, siècle de la bibliothèque du duc Charles de Lorraine, gouverneur-général des Pays-Bas autrichiens.

— *Diplomata Brabantiæ*, ou recueil de diplômes, traités et autres actes concernant le pays et duché de Brabant, depuis 978 jusqu'en 1553. In-fol. de 282 pages.

Les pièces contenues dans ce volume ont été copiées sur les originaux qui se trouvaient dans la chambre des comptes à Bruxelles, et dans les archives des différentes villes et abbayes du Brabant.

— *Table chronologique des diplômes, chartres, titres et actes, tant imprimés que non imprimés, concernant l'histoire du pays et duché de Brabant.* 3 gros vol. in-folio.

— *Notices historiques et anecdotes concernant le comté de Flandre, depuis* 1375 *jusqu'en* 1478. In-folio de 245 pages, écriture moderne.

Ces notices sont tirées de différens registres de la chambre des comptes de Lille et de quelques anciens mss. Elles concernent principalement l'histoire des mœurs et usages.

— *Diplomatarium Flandriæ*, ou recueil des diplômes des comtes et comtesses de Flandres, depuis 1056 jusqu'en 1456. 4 vol. in-fol. d'une écriture moderne.

Tiré de la chambre des comptes de Lille, de celle de Bruxelles, des archives de quelques abbayes et d'anciens mss. Il ne serait plus possible de rassembler aujourd'hui une collection aussi complète.

— *Recueil de diplômes, traités, lois, etc., pour servir à l'histoire du comté de Flandre sous le comte Baudouin, depuis* 1190 *jusqu'en* 1214. In-fol. de 130 pages.

— *Diplomata Namurcensia ab anno* 1185 *ad* 1308. In-fol.

— *Diplomatarium Luxemburgense ab anno* 1201 *ad* 1483. In-fol. de 384 pages.

Il n'existe aucune copie de ce recueil. Les actes qu'il renferme ont été copiés sur ceux qui reposaient à la chambre des comptes de Bruxelles.

— *Table chronologique des diplômes, chartres, traités et autres titres concernant l'histoire des dix-sept provinces des Pays-Bas, qui se trouvaient dans la chambre des comptes à Bruxelles et ailleurs, et qui n'ont pas été imprimés; rangés par ordre chronologique depuis* 1159 *jusqu'en* 1300. 2 vol. in-fol.

— *Catalogue de tous les manuscrits qui étaient dans la bibliothèque publique dite de Bourgogne, à Bruxelles, avant l'année* 1794, *lorsque la plupart en furent enlevés savoir: les manuscrits de l'ancienne bibliothèque de Bourgogne, ceux de la bibliothèque de Marguerite d'Autriche, duchesse-douairière de Savoie, ceux provenant des bibliothèques des jésuites, ceux provenant de la bibliothèque du duc Charles de Lorraine, enfin ceux qui furent achetés par l'académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles.* 3 vol. in-fol.

M. Willems s'exprime ensuite en ces termes :

« Dans la séance de l'académie de Bruxelles, du 5 février 1777, M. Des Roches a lu une dissertation sur l'histoire diplomatique d'A Thymo et sur la chronique du continuateur de Clericus, deux ouvrages dont la publication est confiée à M. de Reiffenberg et à moi. Cette dissertation n'a pas entièrement vu le jour; on en trouve des extraits et une analyse dans le journal *des séances de l'Académie*, imprimé en tête du second volume des mémoires de ce corps savant, pages XL - XLIV. Si je ne me trompe, elle fait partie des manuscrits délaissés par M. Van Hulthem.

» Dans l'intérêt de nos travaux, je crois utile de relever les erreurs où est tombé l'auteur de cet opuscule.

» Avant M. des Roches, presque tous nos bibliographes avaient répété que la chronique manuscrite du continuateur des *Brabandsche gesten* était une traduction de l'ouvrage

d'A Thymo (1) et c'est ce que le savant académicien ne voulut pas admettre. Pierre A Thymo, dit-il, mourut en 1473, âgé de 80 ans; cette date est avouée de tout le monde. Le poète flamand, continuateur de Clericus, acheva la première partie de son ouvrage en 1402, lorsqu'A Thymo avait tout au plus neuf ans accomplis. Voici la suscription du 6.e livres des *Gestes :*

Dit was volscreuen ende voldicht,
Int wout van Sonyen, doe ic u cont,
Op sente Barbelen auont,
Als men screef noch min noch mee
Dusent vier hondert ende twee.

» Cette preuve paraît sans réplique, et M. des Roches y ajoute encore d'autres argumens, puisés dans le texte flamand qu'il compare à l'auteur latin; puis, appelant l'attention du lecteur sur le prologue de la chronique, dont il rapporte en partie le texte original, il demande s'il est possible de conserver encore le moindre doute à l'égard de cette prétendue traduction. En effet, dans ce prologue le poète dit avoir lu les cinq livres des Gestes des ducs de Brabant qui finissent en 1350. Un homme éclairé l'engageait à les continuer. Il s'en excuse d'abord sur son peu de talent; mais il s'y résout enfin, persuadé que son ami le redressera s'il tombe dans l'erreur. Il l'invite à corriger un ouvrage, entamé à sa prière, le priant d'y ajouter ce qui serait utile et d'en élaguer les défectuosités :

Ic bidde hem die my des bad
Voert te dichten dese historie,
Dát hi aensie die clein memorie
Mijns armen stompers grof ende ruut,
Die corrigere, set in, doe wt
Alsoe hem dat sal ghenoeghen.

» D'après cela M. des Roches, ne soupçonnant pas que cet ami pût être le trésorier de l'église de S.te Gudule, assure,

(1) Voir le prologue de l'*Excellente cronike van Brabant*, Foppens, Paquot, etc.

sans crainte d'être démenti par ceux qui confronteront les deux ouvrages, qu'on ne vit jamais des dessins moins calqués l'un sur l'autre, des routes plus contraires, des matériaux moins ressemblans, en un mot deux livres qui annoncent des différences plus marquées.

» Qu'il me soit permis d'exposer en peu de mots les motifs que j'ai à faire valoir contre l'opinion, d'ailleurs si respectable, de M. des Roches. Comme celui-ci possédait le manuscrit original de la chronique, corrigé en beaucoup d'endroits de la main de cet ami dont parle le prologue, on peut d'autant moins lui pardonner une méprise. J'ai examiné, et, j'ose dire, avec un peu plus de soin que lui, ce manuscrit original, dans lequel il y a des ratures et des corrections fort curieuses que je reproduirai dans le texte à publier. Il fut vendu 52 florins 10 sols de change à la vente des livres de M. des Roches (n.° 1063 du catalogue), qui l'avait acquis de l'échevin Verdussen. Antérieurement ce livre avait appartenu au poète anversois Gevartius, dont il porte la signature. Il est sur papier, format petit in-folio, à deux colonnes, écriture de la première moitié du XV.e siècle. Le 6.e livre des *Gestes*, ou la première partie de la continuation de Clericus, n'a pas été achevé en 1402, comme l'affirme M. des Roches, mais bien en 1432, lorsque Pierre A Thymo avait atteint l'âge de 89 ans. Voici ce qu'on lit à la fin de ce livre :

Dit was gheschreuen ende voldicht
. . . . . .
Als men screef noch min noch mee
M. iiij°. XXX ende twee.

» M. des Roches a copié la fausse date qu'il a trouvée dans une autre copie des *Gestes* dont il était possesseur, provenant également de Gevartius (n.° 1788 dudit catalogue), et où on lit effectivement :

Dusent vier hondert ende twee

» Cependant il eût dû reconnaître l'erreur du copiste, en comparant son travail avec la composition originale, ou même

par cela seul que le livre 6.e contient le récit de plusieurs événemens d'une date postérieure à 1402. La mort de la duchesse Jeanne, arrivée en décembre 1406, y est rapportée tout au long, et l'auteur fait à ce sujet la remarque suivante :

Jc sach by vrou Johannen tiden
Den selcken op hoege peerden riden
Die na hare doot, sere cort na dat,
Metten clederen inder modren sat.

» C'est-à-dire : « J'en ai vu qui montaient des chevaux superbes au temps de la duchesse Jeanne, mais qui, peu après sa mort, laissaient traîner leurs habits dans la boue. »

» En tête du manuscrit original, M. Verdussen a écrit de sa main : *hoc chronicon Petri Thimensis, eodem auctore curante, in rhytmos vernaculos translatum est*, indication en tout conforme au témoignage de nos bibliographes anciens, mais qui n'a pas la portée que M. des Roches voulait lui donner. Il ne s'agit pas ici d'une traduction du *Recueil diplomatique* d'A Thymo, ouvrage qui ne comporte pas le titre de chronique, mais de quelqu'autre histoire manuscrite du même auteur. Néanmoins on peut lui donner le nom de *chronique traduite en partie sur le grand recueil d'a Thymo*, car il est très vrai que le poète flamand a rendu fidèlement, dans ses rimes, les diplômes de ce recueil, autant que ceux-ci se rapportent à la période historique dont il avait à dépeindre les événemens. J'ajouterai que la suscription qui se trouve en tête de la table des matières, dans le manuscrit original, est de nature à détruire tous les doutes. On y lit :

Tafele vanden VI.en boecke vanden Croniken van Brabant, welke Croniken in latyne gecompileert zyn van meester Peter de Thimo, tresorier van sinte Goedelen te Bruessel, uten welken dese yerst in dietsce gemaect zyn ende van hem gevisiteert.

» C'est-à-dire : « Table du sixième livre des chroniques du Brabant, lesquelles chroniques sont compilées en latin par maître Pierre A Thymo, trésorier de Sainte-Gudule, à Bruxelles, et sur lesquelles les présentes ont été composées pour la première fois, et par lui revues. »

» Je conclus de tout ceci, que Pierre A Thymo, après avoir composé son grand recueil, s'est aperçu que celui-ci présentait une lacune, en ne retraçant pas ou en retraçant trop imparfaitement les faits historiques qui se liaient à son travail. Il a donc engagé notre auteur flamand à compléter l'ouvrage de Clericus d'aprés des matériaux qu'il lui fournissait lui-même, en langue latine, et c'est à quoi nous devons les 6.e et 7.e livres des *Gestes* des ducs de Brabant, qui sont de la plus haute importance pour l'histoire de cette province. »

M. Warnkœnig demande alors la parole pour un rapport sur la chronique de S.t Bavon.

« C'est avec une vive satisfaction que j'ai reçu, dit-il, de M. de Ram la nouvelle que le ms. original de la chronique de S.t-Bavon, perdu depuis quarante ans, avait été retrouvé et acheté pour le gouvernement. Chargé de la publication de cette chronique, j'en demandai aussitôt communication à M. le ministre de l'intérieur. Ce n'est que le 2 mars que le manuscrit me fut envoyé par M. Marchal, conservateur de la bibliothèque de Bourgogne, qui l'avait fait relier à neuf.

» On sait que ce manuscrit doit sa haute réputation d'antiquité et d'importance au *Prodromus* de Nélis, et après lui, au chanoine de Bast, qui tous deux placent ce manuscrit *au* XII.e siècle, parce que la chronique cesse à l'an 1153, et que, partant, son auteur était mort à cette époque.

» Plusieurs passages de ce manuscrit avaient été publiés par André Duchesne, Gramaye, Lindanus, Sanderus, Butkens et le savant Kluit, qui même l'avait vu à Gand.

» Une chronique originale inédite du XII.e siècle était une source d'histoire de la plus haute importance, et l'on concevra que j'attendais ce trésor avec impatience.

» Cependant (en 1833) mes études sur la Flandre m'avaient fait douter de l'existence de cette chronique tant vantée, et qu'on ne trouvait nulle part. Un chroniqueur de S.t Bavon qui écrivait vers l'an 1298, Jean de Thielrode (1), dont le

(1) J'ai donné une description détaillée de sa chronique dans mon ouvrage historique sur la Flandre, t. 1, pag. 47-49.

manuscrit original appartient à M. Lammens, bibliothécaire de l'université de Gand, dit, au commencement de son ouvrage, que le monastère de S.t-Bavon n'avait presque pas de chroniques avant lui, ce qui l'avait engagé à en écrire une.

» L'ouvrage de Thielrode, semblable à l'histoire universelle de *Martinus Polonus*, contient, vers la fin, les passages sur l'origine du château de Gand et du monastère de S.t Bavon, passages qu'on attribue à notre chronique.

» Mais le poids d'une autorité telle que celle de M. Nélis fit que je n'osais nier l'existence d'une chronique de S.t Bavon du XII.e siècle.

» Grande fut donc ma surprise lorsqu'à la réception du manuscrit original de cette chronique, j'ai reconnu que son écriture datait du XV.e siècle et peut-être même du commencement du XVI.e. Et cependant on ne peut élever aucun doute sur l'identité du manuscrit avec celui dont parle M. Nélis; car il provient de sa succession, et porte le n.o 83 du catalogue des manuscrits de S.t Bavon.

» Non seulement le manuscrit, mais la chronique elle-même, appartient au XV.e ou au commencement du XVI.e siècle. Il est impossible que le savant Nélis ait examiné cet ouvrage. Il se contente de dire que son auteur a souvent transcrit Sigebert de Gembloux.

» Mais, outre cela, l'auteur de la chronique de S.t Bavon a puisé chez des auteurs postérieurs à Sigebert de trois siècles et plus. Sans avoir vérifié le ms. en entier, j'ai trouvé plusieurs passages dans lesquels l'auteur donne des extraits de chroniques écrites au XV.e siècle, et dont il cite les noms d'auteurs *ex professo*.

» C'est ainsi qu'en parlant de la naissance de Charlemagne, à l'année 742 (fol. 18 r.), il rapporte le passage suivant de Tritheim :

» *Carolus magnus natus est in imperiali Castro Ingelheim, ut scribit abbas Spanhemensis in libro de illustribus Germaniæ.*

» Et en 826, en parlant d'Eginhard (fol. 21), il donne

un extrait d'un autre ouvrage de ce Tritheim, savoir de son livre *de scriptoribus ecclesiasticis*. J'ai vérifié le passage de *Tritheim*, il est presque littéralement transcrit dans le ms.

» On sait que Tritheim mourut l'an 1516, abbé de Spanheim ou de Sponheim, en Allemagne; il passait pour un des chroniqueurs les plus célèbres du temps : la plupart de ses ouvrages appartiennent cependant au XV.e siècle.

» Outre les passages que nous venons de citer, la chronique de S.t Bavon contient encore des extraits de celle de l'abbaye des Dunes, et notamment de l'abrégé de l'ouvrage de *Brando*, fait par Adrien de Budt, et publié par Sweertius. Aussi l'auteur de la chronique n'en fait-il pas un mystère : il cite *Adrianum Budt, monachum Dunensem*, à l'année 557 (fol. 12, en reproduisant l'étymologie du mot *Flamingus*, donnée par ce dernier.

» Adrien de Budt écrivit vers l'an 1466 et mourut l'an 1488.

» Nous espérons, en préparant l'édition de cette chronique, trouver encore d'autres preuves qui détruiront l'opinion des auteurs du pays sur l'ancienneté de ce monument historique.

» Il mérite néanmoins les honneurs de la publication, car il contient un grand nombre de faits qu'on chercherait peut-être vainement ailleurs.

» Nous observerons seulement qu'au lieu d'être placé avant la chronique de S.t Bavon, publiée par M. Pertz, d'après un ms. du XIV.e siècle, et avant la partie de la chronique de Jean de Thielrode, il ne doit trouver place qu'après ces ouvrages. »

M. Warnkœnig lit ensuite des

Notices sur des manuscrits relatifs à l'histoire de la Belgique, qui se trouvent dans quelques bibliothèques publiques d'Allemagne, d'Italie et d'Angleterre.

« Les gouvernemens, dit-il, qui concurent le projet de publier des documens sur l'histoire de leurs pays, firent faire de tout temps des recherches dans les bibliothèques des pays étrangers, pour connaître les trésors littéraires qui pouvaient y être cachés et dont l'importance se rattachait au but de leur entreprise.

» C'est ainsi que le savant Bréquigny fut envoyé en Angleterre en 1764 (1). La commission des *Records* de Londres fait voyager sur le continent, et la société pour la publication des monumens historiques de l'Allemagne a constaté non seulement dans toute l'Allemagne, mais en Italie, en France, en Belgique et ailleurs, les manuscrits relatifs à l'objet de sa mission.

» Peu a été fait jusqu'ici pour la Belgique; mais l'esprit cosmopolite des savans allemands n'a point été sans utilité. L'histoire de la Belgique se rattache à celle de l'Allemagne; les savans de ce pays ont aussi exploré les manuscrits qui nous intéressent. Ils ont inséré, dans les six volumes des *archives de la société pour les monumens historiques sur l'Allemagne* (2), des notices dont le haut intérêt est trop national pour que nous n'en donnions pas ici communication. Nous ignorons cependant si cette notice sur les manuscrits relatifs à l'histoire belgique, qui se trouvent dans les bibliothèques publiques de l'Allemagne, est complète. — Nous présenterons un extrait de chaque volume.

» T. I, p. 447, M. Dumgé fixe l'attention sur un *chronicon Flandriæ*, que le savant Uffenbach avait vu dans la bibliothèque de M. Van Alkemade, à Rotterdam. C'est la chronique du moine de Gand, de 1296 à 1310. Elle est publiée sur l'original qui existait à la bibliothèque de Hambourg en 1823, et sera insérée dans notre collection des chroniques flamandes.

» Notre correspondant de Hambourg nous apprend que l'original de la chronique a disparu depuis la mort de M. Hartmann. Mais les archives de la Flandre orientale ont fait l'acquisition, en 1833, à la vente de la bibliothèque de M. de Koning, à Amsterdam, d'une copie faite au XVIII.e siècle. Cette copie ne pourrait-elle pas être celle qu'Uffenbach avait

(1) Voyez sa correspondance publiée par M. Champollion-Figeac en 1831.
(2) Archiv. der Gesellschaft für deutsche Geschichtkunde.

vue à Rotterdam (1)? A moins cependant que le manuscrit de Hambourg ne fût celui d'Alkemade, puisqu'il provient de la *Bibliotheca Uffenbachiana.*

» D'après le catalogue de la bibliothèque impériale de Vienne, inséré dans le 2.e volume des archives, on y trouve, pour la Belgique, les manuscrits suivans :

1	*Armoire*	I	*n.os* 204.	*Antverpiensis civitatis statuta.*
2		E	102.	*Belgica historia.*
3		J	104.	*Ad belgicam historiam pertinentia.*
4			146.	*Belgici ærarii leges reformatoriæ.*
5			184.	*Belgici ærarii recte administrandi statuta.*
6		*Hoh.*	94.	*De Burgundinis rebus tractatus.*
7			37.	*Ducis Yohannis defensio de cæde Aureliani.*
8	*H. P.*		815.	*Philippi boni res gestæ ab anonymo coævo, fortasse Ludov. Cescares* (?).
9			576.	(410) *Burgundiæ ducis Philippi Epitaphium.*
10	*S. J.*		611.	*Notata quædam de Carolo audac. Burgundiæ duce; cod. Chartaci Sæc. XV, fol.*
11		J	244.	*Carmen rythmicum de gestis et morte Caroli audacis.*
12		E	44.	*Chronique de Valenciennes*, in-4.°
13		J	239.	*Flandriæ comitum Balduini, Ferdinandi, Johannæ, Roberti diplomata quædam.*

(1) Il n'est pas probable que la copie du *Chronicon Flandriæ monachi gandensis* 1296-1310, achetée par M. Serrure, pour les archives de la Flandre-orientale, à la vente des manuscrits de J. Koning, faite à Amsterdam, le 29 avril 1833, et désignée dans le catalogue de cette vente sous le N.° 5, soit celle que le savant Uffenbach vit dans le siècle dernier, chez Alkemade. L'indication de *Chronicon Flandriæ* est trop vague pour devoir se rapporter précisément à celle-ci, et il est plutôt à croire que la copie de Koning est l'une des deux que possédait Verdussen d'Anvers, en 1776, et qui se trouvent décrites dans son catalogue, t. 1. p. 225, sous le N.° 52 : *Flandriæ chronicon ab anno* 1296 *usque ad annum* 1310, *auctore Anonymo, monacho conventus fratrum minorum gandavensium. mss. in-fol. nitidiss.*, et sous le N.° suivant. *Idem chronicon in-fol. nitidiss.*

Note des Réd. du Messager.

14	*H. P.*	141.	*Flandriæ comitum, Balduini barbati, calvi, junioris, Gotfredi ducis, Otgivæ uxoris atque Giselæ sororis Balduini barbati, et Elstrudis Balduini calvi uxoris, Epitaphia.*
15	J	239.	*Brugæ urbis antiquæ jura et privilegia.*
16	*H. P.*	239.	*Luceburgensium et Mettensium rerum breve cronicon ad annum* 1294.
17	*J. C.*	62.	*Leodiensis capituli epistolæ ad Papam.*
18	*J. C.*	67.	*Episcopi dispensatio quædam durante schismate.*
19		45.	*Leod. Episc. epistolæ.*
20	*H. C. P.*		*Ducum Luceburgensium genealogia.*
21	*S. II.*	291.	*Sanctæ Ludgardis monialis in Acqueria, monasterio Brabantiæ, vita a quodam anonymo ordinis predicator. scripta.* (Chart. S, 16. in-4.°)
22	*H. P.*		*Lutgardis filiæ Arnuphi magni Epitaphium.*

» Il est à regretter que les indications de ces 22 manuscrits soient si brèves, si incomplètes : nous désirons qu'on puisse faire examiner ces manuscrits par quelqu'un qui soit familiarisé avec l'histoire ancienne de ce pays.

» Dans le tome III des archives, page 157, se trouve une lettre de M. le ministre Falck au baron de Wagenheim, par laquelle il lui fait connaître qu'il existe aux environs de Munster, en Westphalie, des documens rassemblés par les Bollandistes, pour la continuation des *Acta Sanctorum*. Dans le même volume, on trouve le catalogue des manuscrits d'Oxford et de Cambridge (p. 438); il mentionne de plus une *genealogia comitum Flandriæ*, n.° 2364 de la *Bibliotheca Vossiana*.

» Le catalogue publié de la bibliothèque du Vatican contient *Frederici I privilegium pro Leodiensibus* (n.° 3881).

» A Vienne, un catalogue *hist. prof.* indique, n.° 141, *Arnulphi Junioris comitis Flandriæ epitaphium* (p. 587).

» M. Fœrber a trouvé à la suite d'un manuscrit d'Eginard, en 1821, à Londres, un *chronicon ab anno* 646 *ad* 1189, *conscriptum, ut videtur, a Belga aliquo vel Batavo*. Ib. p. 510).

» Le vol. IV contient (p. 412) des renseignemens donnés par M. Ritz d'Aix-la-Chapelle sur les archives de Stavelot et de Malmédy.

» La bibliothèque *Barberini* à Rome possède (2.e catalogue, n.° 911) un ms. intitulé : *Flandriæ comitum chronica.*

» Le 5.e volume donne les notices suivantes (p. 204) : Un ms. n.° 3887 de la bibliothèque du Vatican contient entre autres : *Vita Jacobæ ducissæ Hollandiæ* (sans doute une biographie de la célèbre Jacqueline de Bavière), et sous le n.° 3881 un cartulaire de l'évêché de Liége (1), commençant à 980 jusqu'en 1427. On cite les chartres inédites de Henri III, de l'an 1054; de Charles IV, de 1346; de Clément VI, de 1347; de Rodolphe de Habsburg, de 1290; de Guillaume de Hollande, de 1254, etc. (p. 336).

» La bibliothèque de Berne possède, n.° 65, dans un ms. du XV.e siècle : *Anonymi chronicon episcoporum Tungrorum sive Leodiensium usque ad annum* 1483 (en flamand).

» Le 6.e volume énumère, dans le catalogue, des mss. de Wolffenbuttel (p. 5) :

» *Lamberti canonici Sancti Audomari liber Floridus.* Ms. du XI.e siècle, in-folio : c'est le même ouvrage qui se trouve aussi à la bibliothèque de l'université de Gand; mais il est du XII.e siècle (page 19).

» *Chronica Flandriæ nœpigraphum et anonymum.* Ms. du XV.e siècle. C'est le ms. dont nous avons rendu compte dans la séance du 26 octobre 1834 et que M. Schoenemann fait collationner en ce moment à Wolffenbuttel.

» Ce n'est donc pas une copie moderne comme nous l'avions pensé d'après la lettre de M. Schoenemann (Voir la séance du 28 octobre, n.° 17, p. 74).

» On possède à celle de Bamberg :

» *Chronicon ab exordio mundi ad annum* 982, *scriptum ab aliquo monacho S. Vedasti in Gallia Belgica* (pag. 80).

---

(1) Ce cartulaire doit nous intéresser, vu que les chartres originales de l'évêché de Liége sont perdues.

» La bibliothèque de Gotha possède le manuscrit autographe de Sigisbert de Gembloux, conservé autrefois à Metz, où Sigebert écrivit cette chronique (ms. n.° 61).

» Deux mss. de la célèbre abbaye d'Epternach, fondée par Saint Willebrord, savoir :

» C. 70. *Vita scti Willebrordi et aliorum.* Le ms. a été écrit l'an 1078.

» C. 74. Le cartulaire d'Epternach, écrit au XIII.e siècle (page 102) (1).

» Aux archives impériales à Vienne on conserve un ms. intitulé :

» *Tractatus parentelæ Burgundianæ*, ou négociations relatives au mariage de Marguerite de Bourgogne avec le duc Léopold IV d'Autriche.

» De plus un cartulaire des ducs de Bourgogne intitulé : *Philippus* 1448. Il contient :

» a). *Infeudationes provinciarum Lotharingiæ, Brabantiæ, Limburgiæ, Hanoniæ, Flandriæ, per Fredericum Imperatorem.*

» b). *Literæ recognitionis Alberti, ducis Austriæ, super homagiis factis per Philippum Burgundiæ ducem.*

» c). *Minuta confederationis inter Philippum Burgundiæ ducem et Austriæ ducem Albertum, nomine Frederici III, imperatoris, et ratificationes eorum, etc.*

» On trouve encore (page 128), consigné dans les mêmes archives, un manuscrit de Dinterus, *Chronicon ducum Brabantiæ, VI lib. distinct. luci donatum ex bibliotheca Joannis Gervtaii.* (Lisez *Gevartii.*)

» Item, n.° 7, *les traités d'Arras de* 1435, *de Péronne* 1468, *de Soleure* 1475, *d'Arras* 1482, *de Senlis* 1493, *de Paris* 1498.

» Item, n.° 17, *un cartulaire de Flandre et du Hainaut.* contenant, outre un grand nombre de diplômes sur ce pays, un traité sur les usages des fiefs de la Flandre et du Hainaut.

---

(1) Ce cartulaire est important pour les premières époques de l'histoire de la Campine.

» Item, n.° 29, *Infeudatio Lotharingiæ, Brabantiæ, per Fredericum Imperatorem.*

» La bibliothèque de Goettingue a, d'après la page 202, XXII vol., fol., des ms. de Viglius contenant des copies de documens du 12.° jusqu'au 16.° siècle. La bibliothèque de Leipsig possède (p. 208) un des plus anciens mss. de Sigisbert de Gembloux, du 11.° et 12.° siècle, le même que Miræus a employé dans son édition de 1609, p. 236. A Hambourg, le ms. n.° 14 est intitulé :

» *Tabulæ cronicæ principum Flandriæ ab aevo Liderici ad an. Christi* 1437. ms. sur papier du 16.° siècle, n.° 186.

» *Anonymi historia belgica seu historia et insignia regum Austrasiæ*, du 17.° siècle, n.° 31, p. 241.

» *Joannis de Stabulaus, monachi scti. Laurentii Leodiensis, chronicon Tungrensium et Trajectensium episcoporum*, jusqu'à l'an 1434.

» Cette chronique a été publiée par extraits dans le *magnum Chronicon Belgicum* de *Pistorius*. Ensuite le même ms. contient: *De origine et gente dominorum de Arkel, d'Egmond, de Bergen*, etc., p. 299.

» On a préparé, pour publier dans les volumes de la collection, les auteurs suivans qui intéressent la Belgique :

» *Vita scti Vedasti episcopi atrebatensis*, d'après des mss. de Vienne.

» *Vita Dagoberti*, d'après le ms. de Dresde.

» La *chronique* de Sigisbert, d'après 7 mss. de Paris, de Berne et autres, avec une suite inédite jusqu'en 1150.

» *Caroli ducis Burgundiæ prælia et finis auctore Alberto de Bonstetten*, d'après le ms. de Paris.

» *Missale Stabulense* du 11.° siècle; d'après un ms. de la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, p. 714.

» *Reinharti poemata inedita*, à la même bibliothèque.

» Lettres *runiques* conservées à la même bibliothèque.

» Nous terminons ces extraits par une observation que nous voudrions inculquer à tous ceux qui se proposent de publier d'anciennes chroniques. Les savans allemands Pertz, Lappen-

berg, Stenzel et autres, donnent des renseignemens sur les sources où ont puisé les chroniqueurs, et sur la Méthode à suivre pour mettre au jour des éditions qui ne laissent rien à désirer.

» Nous désirons vivement que cette méthode soit suivie chez nous. »

M. Warnkœnig dépose aussi sur le bureau un catalogue dressé autrefois pour les Bollandistes, et contenant l'indication des mss. de l'ancienne abbaye de St.-Pierre, à Gand.

M. Gachard dépose également le catalogue des manuscrits de l'ancienne abbaye de Tongerloo, rédigé par lui et M. Dugniolle, il y a quelques années. Ce catalogue est confié à M. de Ram.

M. Gachard présente à la commission un recueil, en partie manuscrit, en partie imprimé, qui a appartenu autrefois à l'abbaye des Dunes, près de Bruges, et qui est aujourd'hui conservé aux archives du royaume. Ce recueil a 282 feuillets grand in-fol. Il contient :

Aux feuillets 3-25, une chronique manuscrite des comtes de Flandre, commençant à Lideric, et finissant à l'avénement de Philippe-le-Bon. On lit en tête : *Chronica D. Adriani De Budt, religiosi monasterii de Dunis*;

Aux feuillets 26-69, une espèce de tableau chronologique, aussi manuscrit, des principaux événemens de l'histoire du monde, avant la naissance de J. C., suivi de listes des papes, des rois des Romains, des rois de France, d'Angleterre et de quelques autres. Il porte pour titre : *De cursu temporum ab exordio creationis ;*

Aux feuillets 71-140, une chronique imprimée en 1479, qui s'étend depuis la création du monde jusqu'au temps de l'impression de l'ouvrage. Elle est chargée d'une quantité d'annotations manuscrites, qui paraissent être de la main du religieux de Budt, ci-dessus nommé;

Aux feuillets 141-146, des listes chronologiques des rois de Jérusalem et de Sicile, des rois et ducs de Bourgogne, des ducs de Lothier, de Brabant, des comtes de Flandre, des

comtes de Hollande et Zélande, des comtes de Hainaut, des comtes d'Artois, des comtes de Namur, des abbés des Dunes (de 1107 à 1569), des comtes de Gueldre, des comtes de la Marck;

Enfin, aux feuillets 147 à 202, une chronique manuscrite intitulée : *Annalium brevis à Christi nativitate continuatio.* Ces annales s'étendent jusqu'à l'année 1488. Pour les temps antérieurs au 15.e siècle, elles ne consistent qu'en de simples notes; souvent une seule ligne est consacrée à une année. A partir du règne de Philippe-le-Bon, les détails augmentent; ils sont très-étendus pour ceux de Charles-le-Téméraire et de Maximilien, surtout pour le dernier. Une indication placée en tête du feuillet 179 fait connaître que le religieux de Budt a rédigé et écrit de sa propre main la partie de cette chronique qui embrasse les années 1484-1488, et qui comprend 23 feuillets d'écriture très-serrée.

On lit, sur un feuillet blanc, à la fin du volume :

Hic liber fuerat ablatus à nebulonibus, perfidis et divinæ atque regiæ majestatis rebellibus, anno XV.e LXXVIIJ, *sed diligentia Joannis Trochæi Brugensis, religiosi Dunensis, comitisque aquarum territorii Furnensis, ab eisdem rebellibus subtractus, a.o* 1583. Sic attester.

(*Sign.*) J. Troch.

M. Gachard pense que la première et la dernière partie de ce recueil seraient consultées avec fruit pour l'édition des chroniques latines de Flandre, et qu'elles mériteraient peut-être même d'entrer dans la série de ces chroniques.

Sur sa proposition, le volume est remis à M. Warnkœnig, auquel la publication des chroniques de Flandre a été confiée.

M. Gachard, ayant repris la parole, s'exprime ainsi :

» Dans la séance du 27 octobre dernier, M. de Reiffenberg a donné lecture de l'analyse, faite par lui, d'un manuscrit appartenant à notre honorable collègue M. l'abbé de Ram, et contenant quelques documens relatifs aux travaux des hagiogra-

phes qui furent chargés, sous le règne de Marie-Thérèse, de la continuation du célèbre ouvrage des *Acta Sanctorum*.

» J'eus l'honneur de faire observer à la commission que les archives du royaume renfermaient une collection volumineuse de pièces propres à éclaircir, d'une manière complète, ce point intéressant de l'histoire littéraire de la Belgique; et, comme elle m'en témoigna le désir, je m'engageai à lui présenter un travail qui serait le résultat de la mise en œuvre de ces matériaux.

» Je viens acquitter ma promesse.

» La résolution que la commission a prise, de faire continuer les *Acta Sanctorum Belgii selecta*, les avis qu'elle pourrait être appelée à émettre sur les moyens de conduire à sa fin le grand ouvrage des Bollandistes, me dispensent de prouver que le mémoire dont je vais donner lecture rentre dans le cadre des travaux pour lesquels la commission a été instituée. D'ailleurs, lorsqu'il s'agit d'une des plus vastes publications historiques qui aient jamais été exécutées, d'une publication qui a fait tant d'honneur à la Belgique, pourrait-il être permis de douter que, dans le royaume, aussi bien qu'à l'étranger, on ne sache gré à la commission d'avoir recueilli tous les faits qui s'y rapportent? L'intérêt avec lequel ont été généralement accueillis les extraits insérés au procès-verbal de la séance du 27 octobre, nous est un garant à cet égard.

» On connaît fort peu de chose de l'histoire des Bollandistes, depuis la suppression des jésuites dans la Belgique, en 1773, jusqu'à leur translation à l'abbaye de Tongerloo, en 1789: je crois même que rien n'avait été publié sur ce sujet, avant le procès-verbal de notre séance ci-dessus mentionnée.

» Nous devons donc nous féliciter de ce que nos archives renferment tous les documens désirables pour combler cette lacune; ils ne sauraient être plus complets, puisqu'ils comprennent les décrets et autres actes du gouvernement, relatifs aux hagiographes et aux historiographes; les rapports du commissaire impérial chargé de la surveillance de ces établissemens; la correspondance du gouvernement général de Bruxelles avec la cour de Vienne; les rapports faits par le prince de Kaunitz,

chancelier de cour et d'état de Marie-Thérèse et de Joseph II, à ces deux souverains.

» Il n'est aucune de ces pièces que je n'aie parcourue et analysée.

» Le travail que je soumets à la commission est basé, dans son entier, sur ces documens authentiques.

» Pour y mettre de l'ordre, je l'ai divisé en trois parties :

» La première contient un historique succinct de l'entreprise des *Acta sanctorum* et de celle des *Analecta belgica*, jusqu'au moment de la suppression des jésuites; il m'a paru être un préliminaire indispensable pour l'intelligence des faits qui suivent.

» Je fais connaître, dans la deuxième, les délibérations du gouvernement et les dispositions qu'il prit à l'égard des hagiographes et des historiographes, à partir de l'année 1773, jusqu'à leur établissement dans l'abbaye de Caudenberg.

» La troisième enfin est consacrée à leurs travaux pendant la période qui commence à cette dernière époque, et finit à la cession des deux établissemens à l'abbaye de Tongerloo. »

M. Gachard donne successivement lecture des trois parties de son mémoire (l'étendue de ce travail ne permettant guère qu'il puisse être inséré dans les procès-verbaux de la commission, il a été convenu que l'auteur l'enverrait au *Messager des Sciences et des Arts de la Belgique*, recueil qui jouit d'une juste réputation dans le royaume et à l'étranger). Il finit en ces termes :

» Ici se termine l'analyse des documens que renferment nos archives, et, avec elle, la tâche que je me suis imposée. J'ajouterai pourtant quelques mots, afin de compléter, autant que possible, l'histoire d'une société qui a répandu un si grand lustre sur la Belgique.

» Les Bollandistes étaient à peine installés à l'abbaye de Tongerloo, lorsqu'éclata la révolution brabançonne. Cet événement dut nécessairement ralentir leurs travaux.

» En 1794, ils publièrent le tome VI d'octobre des *Acta Sanctorum*, le 53.e de la collection. Ce volume, qui renfer-

mait les vies des saints honorés sous les dates des 12, 13 et 14 octorbre, fut dédié au pape Pie VI. Trois religieux de Tongerloo sont désignés dans le titre comme ayant coopéré, avec les Bollandistes, à sa rédaction.

» A l'entrée des Français dans la Belgique, qui eut lieu la même année, les moines de Tongerloo se dispersèrent, et les Bollandistes suivirent leur exemple. Les pères de Bye et Ghesquière, selon M. Camus (1), se retirèrent en Allemagne, où ils moururent peu après. Les pères de Buë et Fonson, et le père Heylen, religieux de Tongerloo, qui leur avait été récemment associés, restèrent dans le pays. En 1801, M. d'Herbouville, préfet du département des Deux-Nèthes, fit des tentatives auprès de ces derniers, pour les engager à reprendre leurs travaux; elles n'eurent pas de succès. L'institut de France, qui appréciait toute l'importance de la collection des *Acta Sanctorum*, écrivit, en 1803, au ministre de l'intérieur, pour le prier d'engager le même préfet et celui de la Dyle à tenter de nouveau d'obtenir des Bollandistes, ou qu'ils continuassent leur recueil, ou qu'ils cédassent, au moyen des conventions qu'on ferait avec eux, leurs manuscrits et les autres matériaux qu'ils avaient préparés : cette démarche demeura aussi sans résultat (2).

» Les religieux de Tongerloo avaient eu soin, en 1794, de mettre en lieu de sûreté leurs archives et leur bibliothèque. En 1827, des ouvertures furent faites, de la part du gouvernement des Pays-Bas, à ceux d'entre eux qui vivaient encore, pour qu'ils cédassent, à l'état, les livres et les manuscrits dont on les savait détenteurs : ils y consentirent. Les livres furent envoyés à La Haye, où on les déposa à la bi-

---

(1) *Voyage fait dans les départemens nouvellement réunis et dans les départemens du Bas-Rhin, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, à la fin de l'an X*, par A. Camus; Paris, Baudouin, ventôse an XI (1803), 2 v. in-18.

(2) *Voy.* le voyage de Camus, déjà cité, et le rapport fait, le 4 germinal an XI, à la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'institut, par le même, au nom d'une commission spéciale.

bliothèque royale : on obtint, non sans peine, que les manuscrits fussent réservés pour la bibliothèque de Bourgogne. M. Dugniolle, aujourd'hui secrétaire-général du ministère de l'intérieur, et moi, nous fûmes chargés, par un arrêté de M. Van Gobbelschroy, du 12 février 1828, de cataloguer ces derniers. Nous présentâmes notre travail au ministre le 4 août de la même année : il contenait 392 numéros; tous les ouvrages nous parurent provenir de la bibliothèque des Bollandistes et du *Musæum Bellarmini*. On s'était flatté de rencontrer, parmi ces manuscrits, la continuation du travail des Bollandistes : cette espérance fut déçue; mais nous trouvâmes du moins les matériaux qui devaient y servir, rangés dans un très-bon ordre, jour par jour, du 16 octobre au 31 décembre : ils formèrent les n.os 368 à 386 du catalogue. Ces matériaux, dans la supposition même qu'il faille renoncer à voir jamais s'achever la grande collection des *Acta Sanctorum*, seront toujours très-utiles : ils seront spécialement d'un grand secours à M. l'abbé de Ram, qui, d'après le plan arrêté par la commission dans sa première séance, est chargé de compléter les *Acta Sanctorum Belgii*, commencés par Ghesquière. »

Il est fait hommage de la part de M. Voisin, professeur à l'athénée de Gand et secrétaire perpétuel de la société des beaux-arts de cette ville, de la relation de la bataille de Courtray, composée en flamand par M. Goethals-Vercruysse et traduite en français par lui, avec des notes. La commission remercie M. Voisin et applaudit à son zèle pour les connaissances historiques.

M. De Smet est prié de se charger de la publication de Dinterus, réservée jusqu'ici à M. l'abbé de Ram, qui se trouve surchargé de travail, attendu qu'il a en partage la rédaction des *Acta Sanctorum Belgii*.

Il est décidé que l'*Itinéraire de van de Nesse* sera publié par M. Gachard, malgré les extraits qu'en ont donnés M. J.-B. Lesbroussart et M. de Reiffenberg.

Le secrétaire est invité à rédiger un *prospectus*.

L'impression des chroniques va être immédiatement com-

mencée, de sorte que trois volumes seront imprimés à la fois dans l'ordre suivant :

Première série.

Chronique métrique de Philippe Mouskes, évêque de Tournay, en français, XIII.e siècle : éditeur, M. de Reiffenberg.

Chronique de Jean Van Heelu sur la bataille de Woeringen, en flamand, XIII.e siècle : éditeur, M. Willems.

Chroniques latines de Flandre : éditeur, M. Warnkœnig.

Deuxième série

Collection de voyages entrepris par des souverains de la Belgique : éditeur, M. Gachard.

Chronique flamande de De Klerk : éditeur, M. Willems.

Le premier volume d'A Thymo : éditeur, M. de Reiffenberg.

Troisième série.

Le premier volume des *Acta Sanctorum Belgii :* éditeur, M. de Ram.

Chronique de Jean d'Outremeuse : éditeur, M. de Gerlache.

Le premier volume de Dinterus : éditeur, M. De Smet.

Les séries suivantes seront réglées ultérieurement.

Pour extrait conforme :
Le secrétaire de la commission,
Baron de Reiffenberg.

Époque d'Artevelde. — Au moment où l'on recherche avec avidité tout ce qui peut répandre quelque jour sur cette époque si orageuse de l'histoire de Flandre ; au moment où des drames français, italiens et anglais portent sur la scène Jacques d'Artevelde, le principal acteur de cette lutte du peuple contre le Comte et la France, nos lecteurs verront, sans doute, avec plaisir, la publication, d'une lettre du roi Edouard, déjà embarqué pour retourner en Angleterre, dans

laquelle il fait connaître les motifs de son départ si brusque et si inattendu. Ce curieux document fait partie des chartes de la ville de Gand, et se trouve parmi celles qui furent confisquées, en 1539, par Charles-Quint. Nous devons la copie de cette pièce à l'obligeance de M. l'archiviste Parmentier :

Edward, par la grace de Dieu, Roi de France et d'Engleterre et Seigneur d'Irlande : A nos chers et bien amez burghmaistres, eskevins, capitains, et counseilz de Gaunt, Brugges et Ipre et autres bones villes de Flandres, et à toute la comunaulté du pais de Flandres, saluz et conoissance de veritet. Du bon port et naturel que vous avez eu envers nous puis que l'alliance se fist par entre nous et vous, vous mercions tant come nous savons et poons, et vous supplions que de celle volenté voillez demorer devers nous en temps avenir et si Dieu plest en droit de nous, nous tendrons les alliances et ferrons quantque en monde purrons por l'onneur et proufit de vous touz et du pais; mes au fin que nostre aler vers Engleterre vous soit conuz et par si hastive manère nous vous signifions la cause : que aucuns noz faux counseillers et ministres en Engleterre se ont portez par tielle manère devers nous, que si nous ne mettons briefment remède, nous ne troverons eide nul de faire gré à vous des covenances par entre nous et vous, ne as autres as queux nous sumes tenuz, ne de maintenir nostre guerre seison, et si doutons que si nous ne mettons eide por nous meismes, que noz mauveis ministres susditz mettroient hastivement nostre poeple ou meschief, ou en desobeissance de nous. Queux perils nous avons considerez, et en esperance que vous prendrez nostre aler si bien por l'eide de vous come pour nous, si sumes alez en tielle manère, et vous prions chèrement que vous n'el voillez prendre en autre manère, car nous esperons que tost après nostre arivaillement, vous aurez tielles novelles de nostre exploit que nostre aler vous serra gréable et si nul y feust qi vorrait faire voler autre parole que nostre aler n'est por le bien du pais de Flandres, n'el tiegnez mie pour amy du pais, car, od l'eide nostre seigneur Dieux, le fait se monstrera hastivement, et

Dieu vous voille touz jours garder. Donné en la Meer l'an de grace mil CCC et quarante, le XXVIII jour de novembre.

— Sur la rive droite de la *Coupure*, à Gand, s'élève en ce moment un vaste et somptuex édifice, sous le nom un peu hasardé de *Casino*, mot qui ne fait aucune allusion au but principal de cet établissement, destiné sans doute à réunir dans ses salons tout ce qui peut contribuer aux amusements de la partie éclairée du public, et aux agréments de la vie sociale, dans une grande ville; mais qu'une pensée plus élevée, plus patriotique, a voulu plus particulièrement consacrer aux progrès des sciences et des arts.

En effet, ce sera là que se réuniront la *Société de Flore* et celle de *Sainte-Cécile;* l'une y fera ses expositions de fleurs, l'autre y donnera ses concerts. Le projet primitif appartient à la première de ces sociétés, et c'est au moyen d'une souscription particulière, offerte sans distinction à tous les citoyens, que l'acquisition du terrain, la construction de l'édifice et les *tracés* du parc-jardin, ont eu ou auront lieu.

La régence qui avait compris combien ce nouvel établissement serait utile, et contribuerait à l'embellissement de la ville, et aux progrès des arts utiles, s'est empressée d'encourager le projet en concédant gratuitement aux souscripteurs, une certaine partie du terrain; le comité des États-Provinciaux et le gouvernement ayant successivement approuvé cette concession, S. M. le roi, lui-même, ayant bien voulu souscrire pour un grand nombre d'actions, on procéda immédiatement, sous la direction de M. L. Roelandt, architecte de la ville, à l'ouvrage, d'après le plan soumis à une commission et approuvé par elle.

M. le Gouverneur civil de la province, et M. le Bourgmestre, président de la Société d'Horticulture, avaient été invités à poser les pierres fondamentales de l'édifice. Mais le premier ayant été incidemment surpris par une grave indisposition, a exprimé ses regrets de ce qu'il ne pouvait assister à cette solennité, qui eut lieu le 2 juin dernier, en présence d'un

grand nombre de magistrats, des députés de toutes les confréries civiles et des sociétés consacrées aux progrès des sciences et des arts, et d'une grande affluence de spectateurs.

M. le Bourgmestre et l'un des anciens secrétaires de la Société de Botanique, expliquèrent dans des discours concis, quel était le but principal du nouvel établissement, et quels étaient ses moyens et ses espérances de succès.

Après ces discours, le procès-verbal signé de tous les magistrats et députés présents à cette solennité, ainsi qu'une inscription contenant tous les détails auxquels on vient de faire allusion, et frappée sur une table de bronze, avec plusieurs médailles et le plan même de l'édifice, furent placés et scellés dans l'intérieur de la pierre.

Comme cette inscription qui n'a pas été imprimée, paraît n'être destinée à revoir le jour qu'après un intervalle de temps dont il n'est pas donné aux prévisions de l'homme de calculer la durée, nous avons cru devoir la recueillir comme un document historique; la voici :

Ædem sumtuosam
Sacris floralibus bis in anno celebrandis,
Complures Societatis Botanicæ Gandavensis sodales
A fundamentis ex ære privato extruendam
Sociosque sibi musices D. Cæciliæ choros
Adjungendos esse
Censuerunt.

Quod quidem propositum,
Ut ornamento urbis sic civium oblectamento
Adcommodatissimum,
Consul et municipes adprobarunt,
Et parte altera sumtu sociorum coemtâ,
Partem hancce soli ad hos fines
Ex decreto adsignarunt et concesserunt.

Et hoc decretum,
Adsensu comitiorum provinciæ flandriæ orientalis firmatum,

Principis adprobationi ex lege submissum,
Regiam sanctionem obtinuit.

Hoc autem festo die II mensis, junI, anni M.D.CCC.XXXV;
Ad principes ædis lapides ponendos,
Alterum nobiliss. vir Karolus vice comes Vilain XIIII,
Provinciæ gubernandæ ab rege præfectus;
Alterum vero consultiss. vir Joseph. Van Crombrugghe I.V.D.
Urbis rector, et conlegii botanices præses,
Designati et invitati;
At prior incidenti morbo inpeditus (1).

Quo scilicet tempore urbis administratio
Mandata erat clariss. VV. (viris)
N. N. N. N.

Ex Soc. Botan. delegati solennibus adstabant
N. N. N. N.

Ex Soc. musices D. Cæciliæ,
N. N. N. N.

Aliique quam plures ex omni civium ordine,
Ut meritis sic beneficiis clarissimi.

Ædis ἐρέαγραφιαν et σύμθεσιαν invenit,
Et opera direxit Ludov. Roelandt, Neoport.
Rebus municipii ædilibus præposito,
PalatI academici architectus.

At ne diei festi hujus,
Nec benefactorum memoria periret,
Hæc omnia æri inscribunda,
Et in ipso lapidis utero includunda esse,
Conlegium XII virorum

---

(1) L'artiste a pu le matin même ajouter cette ligne, sans nuire ni à la construction de la phrase, ni à l'élégance de l'œuvre gravée.

Quos instituti curatores præfecit
Societas Botanica,
Ex voto decrevit.

(Seqq. nomina XII virorum)

His omnibus, ceterisque,
Qui de florum et musices cultu,
Bonisque artibus et liberaliori studiorum ratione
In hac civitate bene meruere,
faveat D. O. M.,
Et posteritas grata grates rependat.

Æri inscripsit,
KAR. ONGHENA, GAND.

BIBLIOGRAPHIE. — M. J. Fiess, bibliothécaire de l'université de Liége, nous communique l'intéressante note suivante, relative à l'histoire de l'imprimerie dans notre pays :

« Jusqu'à ce jour, tous les bibliographes, qui se sont occupés de l'histoire de l'imprimerie en Belgique, pendant le XV.e siècle, ont cru, que la ville de Hasselt, dans le pays de Liége, avait joui de cette précieuse invention dès l'année 1481. Cette conjecture était fondée, sur ce que le *Recollectorium ex gestis Romanorum*, portait la souscription suivante : *in Hasselt finitum.* Anno domini M.CCCCLXXXI, et au-dessous les lettres P. B. »

« Cependant *Lambinet*, dans le propectus annonçant la publication de la première édition des *Recherches historiques, littéraires et critiques sur l'origine de l'imprimerie*, avait énoncé la conjecture que cet ouvrage, dont il avait vu un exemplaire dans la bibliothèque de la ville de Mons, devait avoir été imprimé, non pas à Hasselt dans le pays de Liége, mais bien à Hasselt dans l'Overyssel, à deux lieues de Zwol, et que les lettres P. B. sont les initiales du prénom et de la ville de l'imprimeur, *Peter van Os, de Breda*, qui avait ses presses à Zwol, en 1479 et 1480. Lambinet en était probablement resté à cette conjecture, sans pouvoir la confirmer

par aucun fait positif, puisque l'on ne trouve rien à cet égard, dans son ouvrage, publié postérieurement.

» Je viens de découvrir dans la bibliothèque du séminaire de Liége, un livre sorti des mêmes presses que le *Recollectorium*, et qui confirme enfin complétement la conjecture de Lambinet. Voici le commencement et la souscription de ce livre :

Hier beghint een boeck dat men noemt summe le Roy of des Coninc-Summe eñ leert hoe dat men de sunden biichten en beteren sal :

et à la fin;

Hier geet wt dat boeck dat men noemt Somme le Roy of des Coninx somme : ende woert vollenbrocht te Hasselt indē stichte van Utrecht. ter eren gods. ende sijnre ghebenedider moeder Marien in den jare doe mē screef na gods gheboerte dusent veerhondert ende eenentachtentich. Des achtentwintichsten daghes van October op sunte Simon ende Judē avōt der hilligher Apostelen.

et au-dessous les deux lettres P. B. »

Le volume contient V feuilles de préface et 222 f. de texte.

« Les mots *te Hasselt in dē stichte van Utrecht* que porte la souscription ci-dessus et les deux lettres P. B. qui se trouvent au-dessous, de même que la souscription de *Recollectorium*, démontrent que ce dernier livre est sorti des mêmes presses que la *Summe le Roy*, et que définitivement la ville de Hasselt et le pays de Liége, doivent rénoncer à l'honneur d'avoir possédé une imprimerie pendant le XV.e siècle. »

QUESTION PROPOSÉE POUR LE CONCOURS DE 1836, PAR LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE GAND. — Quel a été l'état des sciences médicales en Belgique, depuis Vésale jusqu'à la suppression de l'université de Louvain en 1796; et quels sont les médecins belges qui, pendant ce laps de temps, ont contribué par leurs écrits, aux progrès de l'art de guérir ?

Un prix de 300 francs sera accordé au meilleur travail sur cette question.

Les mémoires écrits lisiblement en français, devront être

adressés avant le 1.er juin 1836 à M. De Nobele, secrétaire de la société, rue des Charretiers, n.° 19 (1).

Les auteurs sont tenus d'inscrire leurs noms, qualités et demeure, sur un billet cacheté, qui portera à l'extérieur une devise semblable à celle qu'ils auront en tête de leur mémoire.

Antiquités Romains. — Un mémoire relatif à la découverte d'un tombeau romain, faite à Cuesmes, dans les derniers jours de septembre 1835, a été lu à la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, dans la séance du 1 octobre dernier. M. R. Chalon, en a fait l'objet d'une notice, dans laquelle il signale comme ayant été trouvés à trois pieds du sol : 1.° Une urne en belle poterie rouge à bords perpendiculaires et à fond légèrement bombé; 2.° Un vase en forme de jatte ou de bol hémisphérique de 5 à 6 pouces de diamètre, aussi en poterie rouge fine, orné à l'extérieur de bandes ou zones de hachures inclinées alternativement de droite à gauche; 3.° Une bague en argent avec un châton empreint d'une tête de profit en creux; 4.° Trois pièces de monnaie en cuivre, dont l'une porte d'un côté une tête diadémée et les lettres D. N. FL. N., et sur le revers un portique fruste.

L'auteur de cette notice pense que l'on peut rapporter ces pièces à l'époque du règne de Flavius Valens ou de Flavius Victor, c'est-à-dire vers la fin du IV.° siècle.

On a trouvé dans les environs quelques morceaux de fer et de cuivre, mais il n'y avait aucunes traces d'ossemens humains; bien qu'à l'époque à laquelle on doit attribuer ce dépôt, on ait abandonné l'usage de brûler les morts, on peut supposer que les restes du corps inhumé auront été totalement détruits et consommés.

---

(1) Il est à regretter que la société de médecine *de la capitale de la Flandre*, ait ôté à un grand nombre des personnes la faculté de concourir pour cette belle question, en stipulant que les mémoires doivent être écrits *en français* exclusivement. MM. les membres de cette société savent cependant mieux que tout autre que les sept-huitièmes des ouvrages publiés par des médecins belges, sont écrits soit en latin, soit en flamand; on a donc tout lieu d'être étonné de les voir dédaigner les langues dont se sont servi les Vésale, les Van Helmont, les Marquis, les Fienus, les Palfyn, etc., etc.

(*Note de la Rédaction.*)

Lith. de J. E. Loof.

Sur la ville de Damme au moyen-âge.

Il n'existe peut-être pas d'endroit en Europe qui présente un plus triste exemple des vicissitudes des choses humaines que le village actuel de Damme près de Bruges, jadis l'une des cités les plus florissantes de la Flandre. L'étranger qui visite aujourd'hui les restes de cette ville, ne se doute guère qu'elle ait pû être le centre du commerce au moyen-age.

Nos recherches sur l'histoire de la Flandre, à cette époque, nous ont procuré une foule de documens qui attestent la prospérité croissante de Damme, pendant le XIII.e siècle. Il nous mettent à même de donner ici une histoire abrégée de son origine et des premiers temps de sa gloire.

Damme dut sa naissance à sa position naturelle. Une grande baie, connue sous le nom de *Zwyn*, s'étendait autrefois depuis l'Ecluse jusqu'aux environs de Bruges; on ignore comment elle se forma. A en juger d'après les recherches de M. Belpaire, sa formation devait être d'une date assez récente, et son existence fut de courte durée. A peine formée, la baie se combla insensiblement; au XV.e siècle, les eaux se retirèrent, et les villes opulentes auxquelles elles avaient donné naissance disparurent pour jamais, ainsi que leurs ports. C'est au fond de cette baie,

à deux lieues de Bruges, au nord, que surgit la ville de Damme, en 1180. Voici comment les chroniqueurs racontent son origine. Une violente inondation avait submergé, deux ans auparavant, toute la contrée jusqu'à Bruges. Les habitans du pays, peu versés dans l'art d'endiguer, ne purent arrêter le torrent des eaux. Ils eurent recours à des ingénieurs zélandais et frisons, qui construisirent de larges digues, et des écluses destinées à donner un libre passage à l'écoulement des eaux. Dès ce moment, le fond de la baie forma un vaste port qui put recevoir des milliers de vaisseaux. Un canal assez large établit des communications faciles avec Bruges, cité riche et très-peuplée, qui s'appropria le port de Damme, et devint la capitale du commerce. Ces deux endroits étaient admirablement situés pour acquérir une prompte prospérité commerciale. La navigation entre le midi et le nord était alors dans son enfance; les Italiens, les Espagnols et les autres nations n'osaient pas entreprendre les voyages lointains de la Norwège, de la Suède et de la Russie; et les commerçans de la mer Baltique, ne s'aventuraient pas à faire des expéditions jusque dans la mer Méditerranée. Il n'est pas difficile de s'expliquer cette crainte; des voyages aussi longs ne s'accomplissaient alors que dans l'espace de plusieurs mois. Dans ces circonstances, Damme était dans la position la plus convenable, pour servir d'étape entre le midi et le nord. La Flandre, pays de luxe, et dont le sol était couvert de fabriques, offrait des débouchés au commerce de l'étranger et fournissait des draps au monde entier. On conçoit, dès lors, l'intérêt qu'avaient les navigateurs à choisir le Zwyn, dont l'abordage à cette époque était facile, pour en faire l'entrepôt général du commerce du monde, et pour choisir Bruges comme lieu du rendez-vous général. La formation de la hanse teutonique, par les commerçans des villes saxonnes

(nous en avons parlé dans le 1.er vol. du Messager, p. 23–36) porta bientôt le commerce au plus haut degré de prospérité ; Bruges eut son principal bureau, et partant il ne faut pas être étonné que la ville de Damme soit devenue aussi florissante.

On peut croire que peu de temps après que le Zwyn fut contenu par des digues, des habitations se formèrent dans les environs du port. L'église de S.te Marie, dont nous admirons encore aujourd'hui les belles ruines, fut commencée l'an 1180, elle est du style gothique le plus ancien. La même année, une commune fut instituée, et gratifiée de priviléges par Philippe d'Alsace. Les habitans de Damme furent exempts de tout payement du tonlieu en Flandre, et du payement de la hanse dans les autres villes. Damme eut ses échevins et son bailli, et fut, en un mot, favorisée comme une ville, dès sa naissance. Ces franchises procurèrent aux habitans l'avantage d'exporter très-facilement les marchandises arrivées dans son port. Ce port a été décrit, en l'an 1213 par un poète français (Guillaume le Breton) comme le dépôt des richesses de l'univers. On sait que Philippe–Auguste fit alors la guerre à Ferrand, comte de Flandre, soutenu par les Anglais ; sa flotte entra dans le port de Damme et y fut brûlée peu de temps après par la flotte anglaise, qui à son tour fut détruite par l'armée de terre de Philippe. Guillaume le Breton accompagnait le roi de France. Voici la description qu'il donne du port :

« Il était si large et offrait tant de sûreté qu'il pût » contenir toute notre flotte ; la situation du port était » d'autant plus belle, qu'il était battu par une eau tran- » quille, entourée de fertiles campagnes, et le voisinage » de la mer ne contribuait pas peu à lui donner un as- » pect majestueux. Les richesses du monde apportées là, » par les navires étrangers, surpassent toute croyance. Des

» masses de lingots d'argent, des amas de laines orien-
» tales, de cire, de vêtemens de pelleteries de Hongrie, de
» grains, de vin de Gascogne, de fer et d'autres métaux,
» et un grand nombre d'autres produits industriels, pro-
» venant de l'Angleterre ou de la Flandre, étaient réunis
» à Damme pour en être exportés dans tous les pays,
» au grand profit des spéculateurs, qui abandonnent avec
» un espoir mêlé d'angoisses, leur fortune au caprice du
» sort. »

C'est dans cet état que se trouvait Damme, en 1213. Le premier document que nous possédons date de l'an 1236 et constate, ainsi que les suivans, sa prospérité toujours croissante, jusqu'au commencement du XIV.e siècle. Nous en donnerons ici une analyse que nous ferons suivre d'une description du port de Damme (1).

1236.

Un diplôme, conservé en copie aux archives de la ville de Hambourg, contient une ordonnance des échevins de Bruges et de Damme réunis, qui détermine la distance qui doit exister entre les écluses (*Speye*) et les bâtimens qu'on voudrait élever dans leur voisinage. Tous les endroits situés près des écluses sont exactement indiqués, et les maisons désignées d'après les noms de leurs propriétaires. Ce document fait mention de deux écluses, une grande et une petite, nous ferons connaître ci-après leur position respective.

1238.

Le comte Thomas de Flandre ordonne au bailli et aux échevins de Damme de rendre justice à tous les étrangers, en déans les trois jours de leur plainte. Cette charte prouve

(1) Nous tenons les documens dont nous donnons le contenu, des archives de Hambourg, Lille, Bruges et Bruxelles.

que Damme avait une organisation municipale, à l'instar de celle des grandes villes, et que l'affluence des étrangers y était considérable, puisqu'on avait jugé nécessaire que justice prompte leur fût rendue.

1239.

Il paraît que les Gantois ne respectèrent pas les priviléges des habitans de Damme, concernant la franchise du tonlieu dans toute la Flandre; car le comte Thomas ordonne cette année à son bailli de Gand, de ne pas souffrir qu'on moleste à Gand les habitans de Damme, ni de tolérer qu'on porte atteinte à leurs priviléges. Nonobstant cette protection, le comte, conjointement avec son épouse la comtesse Jeanne, renouvela en l'an 1241, le privilége donné par Philippe d'Alsace, en 1180.

1241.

Le comte Thomas introduisit, en outre, une nouvelle organisation de l'échevinage de cette ville, savoir; celle que les grandes villes de Flandre avaient obtenue successivement, depuis le commencement du XIII.e siècle, d'après laquelle les échevins durent être renouvelés chaque année; ils ne purent être choisis que parmi les bourgeois de la classe notable, c'est-à-dire, parmi ceux qui étaient admissibles à la hanse de Londres. Remarquons que l'ordonnance qui opéra cet important changement, dans la constitution municipale, était la même qui, l'année précédente, avait été octroyée à la ville de Bruges. D'après l'ancien régime, les échevins étaient choisis et nommés à vie, par le comte seul; par le nouveau, les habitans prennent part à l'élection de leurs magistrats, dont le renouvellement annuel assure à la commune des citoyens capables de l'administrer, et l'affranchit des abus du pouvoir; les sentimens patriotiques sont entretenus par l'espoir que chacun pouvait être admis à faire partie de l'administration communale.

Damme comptait donc, dès cette époque, dans la grande congrégation, connue sous le nom de la hanse de Londres, association que M. Brun-Lavainne (1), archiviste de la ville de Lille, nous a fait connaître, en 1830, et sur laquelle nous avons donné beaucoup de renseignemens dans le 1^er^ vol. de notre ouvrage, p. 328 et suivantes, de l'édition allemande. Cette hanse teutonique *était* exclusivement formée par les villes de Flandre, et autres de la Belgique et de la France. Leur nombre fut d'abord de 17, et fut porté ensuite à 24. Le principal comptoir de cette hanse était à Londres, de là, sa dénomination; la commission directrice résidait à Bruges, et l'objet le plus important de ses entreprises consistait dans l'exploitation des foires de Champagne. Il paraît que ce fut cette même année que le comte Thomas permit aux habitans de Bruges de bâtir le beffroi de leur ville (1).

Nous mentionnerons encore d'autres édits qui appartiennent à l'an 1241 :

Le premier, en date du 1.^er^ juillet de cette année, statue que, dans le cas de rixe entre les habitans de Damme et ceux de Bruges, les coupables doivent toujours être écroués et gardés dans les prisons de cette dernière ville, ce qui prouve la dépendance de la première à l'égard de celle-ci. Cet édit contient une expression fort remarquable, celle des échevins de Flandre (*Scabini Flandriæ*). L'institution des échevins de Flandre a été peu connue avant nos recherches; cependant il en est souvent parlé dans les chroniques et les diplômes. Voici en quoi consistait cet échevinage. Si une discussion s'élevait entre plusieurs villes ou communes de Flandre, l'éche-

(1) Dans les Archives du Nord de la Francc. t. 1.
(2) D'après Custis.

vinage d'aucune d'elles n'était compétent pour la décider. Le comte, voulant qu'on rendit une justice impartiale, appelait à la juger un certain nombre d'échevins, choisis parmi ceux des cinq grandes villes de Flandre, qu'à la fin du XIII.e siècle, nous trouvons être Bruges, Gand, Ypres, Lille et Douay. Ces échevins formaient un tribunal transitoire, qui décidait en dernier ressort sur l'objet de la contestation. Si celle-ci regardait une des cinq villes, on choisissait alors les échevins dans les quatre autres. Nous avons donné quelques détails sur cette institution dans le 1.er vol. de notre ouvrage sur la Flandre, p. 383.

Les échevins de Flandre se réunissaient partout où le comte les appelait.

Le deuxième édit est du mois de septembre 1241, en voici les dispositions principales :

1.° Les habitans de Damme sont libérés du payement du droit d'étalage (*Stalpenning*); c. a. d., la perception de ce droit est abandonnée au profit de la commune;

2.° Ils peuvent construire une *halle;*

3.° Ils ont le droit de bannir pour trois ans les querelleurs, et ceux qui troublent le repos;

4.° Le bailli et les receveurs du tonlieu, ne peuvent vendre du vin en détail.

1242.

Nous rencontrons, cette année, le jugement d'un procès qui s'était élevé entre les habitans de Damme et les propriétaires du Broek (1), près de ce port. La ville avait permis à ces derniers d'établir, un canal d'écoulement de leurs eaux, dans le port, au moyen d'une écluse, et ce, pour une redevance annuelle de 50 sols de Flandre. La question était de savoir, à charge de qui était l'entretien

(1) Le Broek consistait dans le terrain avoisinant la ville à l'est.

de cette écluse. Les parties choisirent pour vider ce différent, Gilles de Bruges, prévôt de Douay. Cet arbitre décida que cette charge incombait à la ville, attendu qu'elle percevait la redevance.

1245.

Nous voyons Damme au nombre des villes qui donnèrent à la comtesse Marguerite de Flandre, une déclaration de vouloir reconnaître pour son successeur au comté, celui de ses fils que le roi de France Louis IX et Etudes évêque de Frascati (*Tusculum*) choisiraient : preuve nouvelle de la haute importance de la ville de Damme.

1247.

Le chevalier d'Oostkerke, au N. Ouest de Damme, permet aux échevins d'ouvrir un chemin à travers ses possessions; la longueur et la largeur en sont exactement indiquées.

1249.

Cette année nous fournit un document existant aux archives du royaume à Bruxelles, et provenant de celles de l'évêché de Tournai, qui prouve que la ville de Damme possédait déjà, à cette époque, un hopital assez spacieux, qui subsiste encore aujourd'hui. Ce diplôme traite d'un arrangement entre les échevins de Damme et l'évêque de Tournai, sur le nombre et sur le mode de nomination des frères et sœurs, et inspecteurs admissibles à cet hôpital. Le nombre des premiers qui étaient à la nomination de l'évêque, est fixé à cinq, celui des derniers à quatre, nommés par les échevins. Il faut la présence de huit échevins au moins, pour que la nomination puisse avoir lieu. Ce nombre ne peut être augmenté qu'en proportion de l'augmentation des revenus; le nombre des

malades admissibles est illimité. Un administrateur rend annuellement compte des recettes et des dépenses.

1252 et 1253.

Nous arrivons à un temps, où la prospérité commerciale de Damme et de Bruges a atteint son apogée de splendeur et de renommée. Les marchands de la hanse allemande envoyèrent, en 1252, deux députés pour obtenir en Flandre des priviléges étendus et un tarif de tonlieu, modéré et rigoureusement déterminé. Ces documens importans sont inserés en partie dans le code diplomatique de la hanse allemande, publié par MM. Sartorius et Lappenberg, en 1830, pag. 54, 60 et suivantes.

Le tarif remplit 10 pages in-4.°, et montre le commerce de Damme dans toute son étendue.

Voici l'analyse abrégée de ce tarif :

Il fixe d'abord la taxe à payer pour les navires de différentes constructions.

Il les distingue en navires de haute construction, Losboghe, Envare, Chaloupes, Scarpoise, Hoogboth.

Il parle encore des droits à payer pour le vin, les laines, le cuir, les différentes peaux d'animaux, telles que celles de bœuf, de cheval, de chèvres, des peaux de fouïnes et de lièvres.

Il passe ensuite aux taxes des différentes espèces de fer, entre autres de celui de *Maindbondslage*, de *Kattenrebben*, de *Gloeden*, de *Duryzer*.

Les droits à payer sont aussi fixés pour les animaux, tels que le porc, le cheval, le bœuf, les chevaux de la Frise et du Danemarck.

Sont encore assujétis à la taxe, le cuivre, les cendres, la poix, les graisses de différentes espèces, le petit gris, la résine, les fromages, le ciment, les tonneaux de différentes grandeurs, les figues, les ustensiles de cuisine et

les cuivres de Dinant, les melons, les prunes d'Espagne, les plumes, le feutre, les cottes d'armes, les armes de différentes espèces, le saumon, le grain, la limaille de fer, le houblon, le miel, l'huile, les légumes, la garance, les vases, le plomb, les pierres précieuses, le liége, les filets pour la pêche, la bierre par tonneaux, les anguilles par mille, l'huile de baleine, les verres, les sonnettes, le vinaigre, les baleines, le poivre et autres épiceries, les cordes, les œufs par paniers, la tourbe, les chariots, les pierres blanches, c. a. d., les pierres calcaires, le soufre, le mercure, les cables, le lin, la gomme, les grosses noix, les chapeaux, les cornes, les cerises, le rouge d'Espagne.

Pour tous les autres objets qui pourraient être soumis à la taxe, le tarif énonce qu'on la fixera d'après une comparaison équitable des objets désignés ci-dessus. La comtesse Marguerite ne s'arrêta pas à cette ordonnance : l'an 1253, à la demande des députés de l'empire, envoyés de Cologne, Munster et d'autres villes, savoir : Roger de Lubeck et Jordaens de Hambourg, elle octroya aux marchands étrangers les priviléges suivans dans la ville de Damme :

1.° Les commerçans de l'empire ont le droit de vendre et d'acheter à Damme toutes marchandises quelconques, sous la condition d'acquitter le tonlieu établi.

2.° Leurs personnes, ni leurs biens ne tombent sous la jurisdiction locale, pour des délits commis hors du territoire; mais le contraire a lieu pour les délits commis à Damme. S'ils croient être arrêtés illégalement, ils ont leur recours au comte.

3.° Jamais un receveur de tonlieu ne peut remplir en même temps les fonctions de bailli ou d'amman.

4.° Si le bailli refuse de rendre justice à un marchand étranger, les échevins doivent cesser de suite leurs fonc-

tions, et ne les reprendre que lorsque justice a été rendue au marchand.

5.° La comtesse renonce à son droit d'échelle (*scala legitima*).

Enfin, 6.°, elle renouvelle tous les priviléges antérieurs des marchands en Flandre.

1266.

Dans le voisinage de Damme, au nord, à la gauche du Zwyn, se trouvait autrefois un village appelé *Monikereede.* Lorsque la ville de Damme commença à pencher vers son déclin, cet endroit, situé près de la mer, prit en quelque sorte sa place. Monikereede avait déjà obtenu, dès l'an 1331, des priviléges semblables à ceux de Damme. Sa situation était telle que les habitans de cette dernière ville furent inquiets de cette rivalité voisine, dès le milieu du XIII.e siècle. C'est, sans doute, pour cette raison qu'ils obtinrent, l'an 1266, une ordonnance de Marguerite qui défendait aux habitans de Monikereede, d'avoir un canal navigable dirigé vers le Zwyn. Ils promirent donc de faire leurs *Wateringhes* tellement étroites qu'aucun navire petit ou grand ne put passer.

1267.

Un an après, la comtesse Marguerite et son fils Guy cédèrent aux habitans de Damme, les moulins qui leur appartenaient ainsi que les maisons dont ils étaient propriétaires et plusieurs autres propriétés, afin que ceux-ci pussent établir un grand chemin. Les souverains se réservèrent seulement la moitié des revenus de tout ce que ces objets pouvaient rapporter et les produits de la jurisdiction. L'ordonnance contient plusieurs dispositions sur les droits de mouture, de cens, etc. La ville de Damme paya pour cette concession 1200 liv. de Flandre.

1269.

Le chevalier Eustaes, chamberlin de Flandres, cède, à la ville de Damme, sa part dans le droit de balance qu'il avait à Damme. La comtesse, dont il tenait ce droit en fief, confirme cette cession.

La même année, la comtesse et son fils accordent à la ville de Damme le droit d'avoir un aquéduc d'eau douce et un chemin qui le cotoyait, depuis le château de Male jusqu'à la ville. La distance est de plus de deux lieues. L'aquéduc consistait en des tuyaux de plomb, dont on a encore trouvé, nous a-t-on assuré, des débris, il y a quelques années. Enfin, dans la même charte, la comtesse et son fils leur permettent d'établir une grue pour décharger plus facilement les tonneaux de vin et autres objets de commerce.

1270.

La comtesse Marguerite, pour dédommager les Anglais à cause des marchandises enlevées par les Flamands et pour le rachat du chevalier Van den Poele, avait imposé au pays de Flandre en entier une somme, dont les échevins de Flandres avaient fait la répartition sur chaque ville. La ville de Damme était mécontente d'avoir à payer 9 liv. sterlings, qu'on lui avait imposées. La comtesse, tout en l'obligeant a supporter cette charge lui déclarait que les échevins de Flandre avaient mal agi, en ne l'ayant pas entendue auparavant (1).

1271.

Les Comtes de Flandre percevaient à Damme, sous le nom de *Maelpenninc,* un droit de mouture. Le revenu était donné

(1) Diericx, Lois Gantoises, t. 1. p. 245, mentionne cet impôt connu sous le titre : Frais pour la paix d'Angleterre.

en fief à plusieurs nobles. L'an 1271, ce fief appartenait au seigneur Jacques Van de Woestyne, à sa femme Isabelle et à Guillaume de Bornhem (1). La comtesse Marguerite désirait en affranchir sa ville favorite ; elle détermina les possesseurs à se laisser racheter leurs droits, ce qui fut exécuté solennellement devant le bailli de Damme, délégué à cet effet par celui de Bruges. On trouve tous les actes relatifs à cette cession dans *St. Genois*, t. 1 p. 634-637.

1271.

La comtesse Marguerite, pour dédommager la ville de Damme de plusieurs « gravances et oppressions », lui cède en pleine propriété tous ses terrains vagues situés dans cette ville, et confirme le rachat du droit de balance qu'avait possédé le chamberlin Eustaes; elle se réserve cependant de la part de la ville une rente de cinq sols, payable à son receveur de *Brieves*, à Bruges.

1288.

Il y avait un procès entre la ville de Bruges et Damme, d'un côté, et les propriétaires d'une contrée nommée Rembondswerf (2), relatif à la réparation des digues. Le comte Guy fit examiner la question par quelques-uns de ses vassaux, les parties présentes, et décida, le 3 avril 1288, en faveur des villes.

1289 et 1290.

La ville de Damme pouvait être considérée comme une colonie de Bruges, et se trouvait toujours dans une espèce de dépendance à l'égard de la ville mère. La *Keure* de Bruges (de 1190) était devenue celle de Damme. L'orga-

(1) On nous a montré à Damme un endroit connu autrefois sous la seigneurie de Bornhem tout près de la ville.

(2) Elle existe encore aujourd'hui.

nisation municipale était la même dans ces deux villes, et pour rendre leurs rapports mutuels plus intimes, les échevins de Damme devaient prendre conseil de ceux de Bruges, dans toutes les circonstances difficiles. Ce recours obligé s'appelait *aller à rechief*, les échevins de Bruges étaient donc chefs de ceux de Damme. Mais ce lien de subordination n'était pas exactement déterminé, et c'est surtout le droit d'appel qui était incertain. Une contestation s'étant élevée entre les deux villes, le comte Guy ordonna de la vider en 1289, et donna, l'année d'ensuite, une interprétation de cette décision; voici les dispositions principales de la sentence :

1.° Tout demandeur peut aller en recours à Bruges, si les échevins de Damme ne décident endéans les trois délais judiciaires (*respits par 3 jours de plaids*). Dans cet intervalle ceux de Damme peuvent aussi demander une décision à ceux de Bruges; après l'expiration de ces délais, ils ne peuvent plus juger.

2.° Celui qui a succombé dans son action devant les échevins de Damme peut appeler de faux jugement à ceux de Bruges, un particulier aussi bien que le comte lui même.

3.° Les échevins peuvent demander *sens* et *jugement* à ceux de Bruges, pour tout ce qui est régi par la Keure du comte Philippe (1190), sans étendre cependant cette faculté aux contestations à décider d'après les usages locaux.

Nous possédons encore une lettre du roi de France écrite en l'an 1296, relative à l'interprétation de la sentence du comte Guy, il l'attaque comme arbitraire et en demande la révocation.

1294.

La ville de Damme doit avoir eu une grande étendue à la fin du XIII.° siècle; car, nous voyons qu'elle renfermait deux églises paroissiales : actuellement elle en contient

à peine une, celle qui dépend de son église primitive, dédiée à la Vierge. Il y a plus de deux siècles qu'une autre paroisse celle de S.te Catherine a disparu (1602). Nous nous estimons heureux de pouvoir publier une inscription funéraire de ces temps reculés, pour fournir la preuve qu'en 1294, cette deuxième paroisse existait déjà. Nous en donnons le fac-simile le plus fidèle. C'est une plaque en plomb, trouvée dans le caveau de la ci-devant église de Ste Catherine de Damme, il y a environ 30 ans. Elle était pliée en deux et l'inscription tracée dans la partie intérieure. Une légère fente, au milieu de la plaque figurée sur la lithographie, est bien visible. C'était un dyptique placé sous la tête de celui dont le nom devait se transmettre à une génération éloignée de six siècles de celle où il vivait, savoir : de Pierre *Outcoren*, curé de la paroisse de S.te Catherine à Damme, mort le mardi après la fête de S.te Christophe en 1294. L'église de S.te Catherine se trouvait placée sous le patronage de l'abbaye de S.t Quentin en Vermandois. Il est donc probable qu'elle y avait été établie par des marchands étrangers, et notamment par ceux de France. Comme peu d'inscriptions du XIII.e siècle ont été conservées, nous nous félicitons d'avoir obtenue celle-ci de M. Norbert de Bel (1), sacristain de Damme, pour le musée historique de Gand. C'est à son père qu'est due la conservation de cette plaque.

L'emplacement de l'ancienne église de S.te Catherine est aujourd'hui bien éloigné de l'enceinte de la ville, et

---

(1) Nous saisissons cette occasion de lui temoigner notre reconnaissance, pour nous avoir procuré, en avril dernier, la connaissance exacte de la localité de la ville de Damme; il nous a donné des explications satisfaisantes touchant tous les points sur lesquels nous l'avons interrogé.

jamais on ne soupçonnerait que jadis, il existait des bâtimens en cet endroit.

1298–1300.

Les guerres qui eurent lieu entre Philippe-le-Bel, le comte Guy et le roi d'Angleterre, avaient eu pour résultat la confiscation du comté de Flandre et la naissance de deux partis politiques dans ce pays. Dans toutes les villes on rencontrait des gens du Lys (*Leliaerts*) et des partisans du comte. Il en existait aussi à Damme. Le vainqueur avait l'habitude de faire poursuivre les adhérens des vaincus.

Nous voyons donc, en 1298, le comte, alors maître de Bruges et de Damme, ordonner au chevalier de Mortagne de faire une enquête contre ceux, qui à Damme s'étaient déclarés les partisans de Philippe-le-Bel, et deux ans après Jacques de Châtillon, tout en pardonnant aux habitans de cette ville, leur adhésion au comte Guy, leur impose des conditions bien dures, en leur rendant leur liberté et leurs anciens priviléges.

Nous avons encore quelques autres preuves qui attestent la haute prospérité de Damme dans la seconde moitié du XIII.e siècle, savoir un certain nombre d'actes par lesquels la comtesse Marguerite ou son fils constituent des rentes sur la recette de leur tonlieu de Flandre, savoir :

1260. — 200 livres constituées à l'abbaye de Flinnes, par la comtesse Marguerite (*de St. Génois p.* 596).

1273. — 1000 livres de rente annuelle constituée par différens legs. (*Ibid. p.* 641).

1275. — Une rente de 30 livres à l'abbesse de Marquette. (*Ibid.* 655.)

1280. — Une rente de 160 livres à payer à Marie, fille du comte Guy, comtesse de Juliers.

1280. — Une rente de 1000 livres en faveur d'Isabelle, seconde femme du comte Guy. (*Ibid.* 950).

1285. — 20 livres à Baudouin du Gielo, fils de Baudouin du Hainaut. (*Ibid.*, 732.)

1291. — Une rente de 50 livres au chevalier Ponchard de Florence. (*Ibid.* 798.)

1300. — Le roi Philippe fait une rente de 200 livres à Jean de Namur, fils du comte Guy (ibid. 194).

Si nous devons supposer que les Comtes n'ont pas disposé de la recette entière, il est certain que ce revenu était fort considérable, puisque il supportait si facilement des rentes dont le total s'élevait à 2490 livres.

Une visite faite à Damme, au printemps de cette année, nous offrit l'image suivante de la ci-devant capitale du commerce du monde. A la rive droite du beau canal que le génie de Napoléon avait fait creuser par la main des prisonniers espagnols, on voit une cinquantaine de maisons habitées par des paysans en haillons; la belle façade gothique de la maison-de-ville transformée en caserne, nous représente quelques lueurs de la splendeur d'autrefois. Quant à l'église, le chœur seul est resté intact, quoique défiguré. Le tombeau de Maerlant, le poète le plus célèbre du moyen-âge n'était plus visible, il se trouvait enfoui sous un monceau de pierres et d'ordures. Quelques colonnes qui ont supporté les nefs de l'église, indiquent sa longueur terminée par une tour, que sa construction gigantesque a préservée d'une ruine complète; quoique ébranlée en partie, avec un escalier fort dangereux, ces ruines méritent encore d'être visitées par l'étranger curieux de découvrir l'emplacement de cette cité jadis opulente. Il verra du haut de sa plate forme vers le nord, dans le lointain, les tours d'Ardenbourg, de l'Ecluse, de S.te Anne et d'autres endroits renommés dans l'histoire du

moyen-age. Au midi, la ville de Bruges s'étend comme un fond de théâtre à ses pieds; à sa gauche, il voit les dunes, les clochers de Blankenberg, d'Ostende et autres. Mais il cherchera envain le célèbre port. Notre guide nous montra, tout près de la tour dans la direction de Bruges, à la gauche du canal, quelques riches prairies, des terres ensemencées de colza, qui autrefois ont dû former le bassin; quelques débris de murs indiquent l'endroit où était l'écluse. Vers Bruges à l'est, on voit serpenter le canal des Gantois, creusé en 1252, connu encore sous le nom de *Gendsche Lieve*. Nous avons retrouvé, à l'aide de notre guide, tous les endroits cités dans nos documens. Mais nous les avons quittés, en nous écriant : *sic transit gloria mundi*.

L. A. Warnkoenig.

Réflexions

SUR UN PASSAGE DE GILLES D'ORVAL, RELATIF AUX ENVIRONS DE TONGRES.

Gilles d'Orval, moine de l'abbaye de ce nom, située dans le Luxembourg, écrivit dans le treizième siècle une histoire des évêques de Tongres et de Liége, depuis S. Materne qui vivait vers l'an 314, environ, jusqu'en 1246. Entre autres faits plus ou moins extraordinaires qu'il cherche à établir, il avance que la mer baignait anciennement les murs de Tongres, et que de son temps, on voyait encore les sinuosités des digues.

Quelque problématique qu'aurait du paraître une assertion aussi vague, puisée peut-être dans les Mss. de Lucius, perdus depuis, elle n'en semble pas moins avoir été admise par les écrivains de l'époque comme l'expression de la réalité. En se transmettant d'âge en âge, elle fut même appuyée de probabilités plus ou moins futiles.

Ainsi, on cita une élévation de terrain qui avait retenu et qui porte encore le nom de *zeedyk* (digue de mer), et à proximité un mur dans lequel étaient fixés de grands anneaux de fer, destinés à l'amarrage des vaisseaux.

En outre, Pierre Van Bruheze, de Rythoven en Campine, dans ses lettres sur les eaux thermales d'Aix et de Spa, écrites en 1550, parle de la découverte faite à Tongres,

en creusant le sol, d'instrumens nautiques, de mats de navires et d'autres objets qui prouvent à l'évidence, dit-il, que la navigation y était jadis très-active.

D'autre part, et ceci coïncide, des chroniques rapportent, selon De La Jonkaire (1), que les Normands dans une des irruptions qu'ils firent en Belgique dans le neuvième siècle, irruption pendant laquelle ils incendièrent Anvers, se rendirent, *par eau*, de cette ville à Tongres, ce qui n'est guères possible aujourd'hui.

Enfin plus tard quand on en vint à reconnaître que les corps pris longtemps pour de simples jeux de la nature, sont des restes d'êtres organisés, l'immense quantité de coquilles marines dont est parsemé le sol tongrois, coquilles que nous savons à présent se rencontrer dans la plupart des terrains anormaux, parut une preuve nouvelle à surajouter aux précédentes. Et il devait en être ainsi dans un temps où l'on ne se doutait point que le bassin des mers n'est devenu tel qu'il est, qu'après avoir subi des déplacemens et des resserremens successifs.

Les historiens et les géographes qui ont postérieurement parlé de Tongres, se sont contentés ou bien de reproduire sans critique le récit de Gilles d'Orval, ou bien de le traiter de fable, sans examiner s'il ne cache point, sous une apparente invraisemblance, un fait réel mais dénaturé. Aussi la question ne pouvait-elle être éclaircie qu'en appliquant au sol de cette contrée, ce que l'on connaît

(1) Notice géologique sur les environs d'Anvers, 1823. L'auteur n'indiquant point la source où il a puisé ce curieux renseignement, il devient impossible de juger du degré d'importance qui s'y attache. Le sac d'Anvers par les Normands, en 835, et leur départ de cette ville pour Tongres sont consignés dans le recueil des « Facta et gesta Normannorum extra Daniam », mais pas un mot n'y donne à entendre que le trajet se serait fait *par eau*.

de la constitution géognostique et de l'ancienneté relative des terrains.

Fondée, à ce que l'on croit, sous Auguste, alors que des colonies germaines vinrent des bords du Tanger occuper le pays des anciens Eburons, Tongres est située sur la lisière sud-est d'un petit bassin de terrain crétacé qui s'étend de Wavre par Maestricht jusque près d'Aix-la-Chapelle, et dont la limite boréale passe près de Leau, Herck-S.-Lambert et Munster-Bilsen.

Cette espèce d'îlot est enclavé tout autour, excepté vers le nord, dans le calcaire transitif des provinces de Liége et du Hainaut, dont une partie le sépare au nord-ouest de la grande formation crayeuse de la France.

Du côté du nord, il est limité par deux sortes de terrains : l'un, avoisinant la vallée de la Geête, est le prolongement de cette formation de sable à grès ferrifere, qui constitue tout le plateau compris entre cette rivière, le Demer et la Dyle : l'autre, opposé au premier, se compose des sables de la Campine.

De La Jonkaire, d'Omalius (1) et d'autres géognostes, regardent ces sables de la Campine comme contemporains de ceux à grès ferrifere, et estiment que les uns et les autres appartiennent à l'époque de la formation du calcaire grossier de Bruxelles.

Quant au grès ferrugineux, la question semble ne plus être douteuse, depuis qu'on y a reconnu des fossiles du calcaire grossier bruxellois, et même des assises inférieures de celui de Paris. Nous avons nous-mêmes trouvé en 1828, dans des blocs de grès ferrugineux qui servaient de fondemens à une partie des remparts de Louvain, des moules

(1) *Mémoires pour servir à la description géologique des Pays-Bas.* pag. 182-204.

de lucines, tellines, venericardes, cythérées, huitres, petoncles, nautiles, buccins, cassidaires, cyprées, cones, volutes, calyptrée, cérite, turritelle, natice, cadran, de turbinolithes et d'autres indéterminées.

Mais il n'en est plus de même des sables de la Campine qui ne sauraient, à ce que nous croyons, être assimilés pour l'âge ni à ceux à argile plastique d'Anvers, ni aux autres terrains précités, à l'exception toutefois de la partie comprise entre les deux Neêthes, partie dans laquelle on trouve exclusivement et ces infiltrations calcaires qui ont agglutiné les grains quartzeux en forme de nodules, dont parle M. De La Jonkaire, et des tellines, des cythérées, des nautiles, des buccins ainsi que des débris de cétacés.

Des observations plusieurs fois répétées depuis quatre à cinq ans, nous permettent au contraire d'établir que sur toute la rive gauche de la grande Neêthe, ces nodules et ces dépouilles fossiles de mollusques et de cétacés ont complètement disparu, et que le sol s'y compose de haut en bas :

1.° De terre végétale ou de sable blanc.

2.° De sable vert plus ou moins marneux.

3.° De sable argileux jaune.

4.° D'une terre noire (detritus de tourbe?) que les habitans appellent *Rand.*

5.° D'une tourbe sèche plus ou moins fibreuse ou ligneuse, gisant à une profondeur de 10 à 20 pieds, très-variable en puissance (de 2 à 6 pieds), et exploitée sous le nom de *Luyf.* Elle renferme des feuilles de graminées ou d'autres monocotyledones, des semences très-approchantes de celles du Spartium scoparium, des strobiles encore hygroscopiques du Pinus sylvestris, des tiges d'une sorte de Larix, et des elytres de coléoptères parmi lesquels nous avons cru reconnaître ceux du Carabus cyaneus, sans parler de plusieurs autres impressions que nous ne sommes pas parvenus à déterminer avec certitude.

6.° De sable argileux au-dessous duquel nous n'avons pas eu l'occasion de pénétrer, mais qui paraît reposer sur de l'argile verte, laquelle perce en beaucoup d'endroits sur le bord de la Neêthe.

Ce terrain occupe toute la partie Est de la Campine, sur la rive gauche de la grande Neêthe, de Lierre à Aerschot, Beringen, Peer, Brée, Weêrd, Peel, jusqu'à Venloo et vraisemblablement jusqu'à Helmond et Nimègue; il est partout identique sauf quelques légères modifications qui ne portent que sur la disparition du *Rand*, sur la puissance des couches ou sur l'inversion du sable chloriteux au-dessus du sable blanc. Dans certaines localités, la tourbe est séparée du sable marneux sur lequel elle repose, par un mince lit de sable quartzeux. Nulle part au reste nous n'y avons observé de coquilles : il paraît néanmoins qu'on y trouve quelquefois des Lymnées.

Quoique le sable vert, joint à l'aspect ligniforme de la tourbe, pourrait, au premier examen, faire confondre ce sol avec celui à argile plastique et lignites des terrains tertiaires, un examen plus approfondi permet de conclure de la présence de l'argile verte en quelques localités, que l'on doit le regarder comme un terrain de transport ancien, conséquemment beaucoup plus récent que les terrains qui l'environnent.

On peut donc, ou plutôt, on doit admettre que longtemps après que la Campine d'outre-Neêthe et le reste du pays étaient habité depuis des siècles, un vaste amas d'eau douce, d'une quarantaine de lieues de longueur, (unissant, à une époque plus éloignée, les bassins de la Meuse (1) du Bas-Rhin et de l'Escaut) a dû exister en cette contrée.

---

(1) Ainsi s'expliquerait peut-être comment César (*Comment.* libr. VI.

Quand on jette les yeux sur la carte de la Campine et des contrées adjacentes, on observe qu'elle est entre-coupée, de l'Ouest au Nord-est, par une longue suite de lacs et de marais éparpillés avec une profusion toujours croissante, à mesure qu'on approche de la Gueldre hollandaise. Nous citerons comme les plus remarquables de ces lacs, celui de Léau (un peu en dehors, il est vrai, de la direction prémentionnée) et celui de Eersel qui couvrent chacun à-peu-près une étendue de cent bonniers. Près de Peer, il en existe une trentaine de moindre grandeur; ceux de Beringen, Diepenbeek et Weêrd peuvent être évalués approximativement à une centaine; viennent ensuite les marais de Peel, près de Venloo, s'étendant sur un espace de deux à trois lieues; et c'est là que les deux Neêthes, le Lack, le Demer, le Dommel, la Beerse, le Hilver, l'Aa, le Ginder, la Meirle, la Swartebeek, la Maelbeek, outre plusieurs cours d'eau de moindre importance, prennent leur source.

Que peut-on voir dans cette singulière agglomération de marécages, de lacs et de rivières, si ce n'est les restes du vaste golfe mentionné plus haut ? et l'aspect actuel de cette partie de la Belgique ne confirme-t-il pas surabondamment ce que l'examen du sol nous a conduit à admettre?

Tongres n'est éloignée que de deux lieues du terrain de transport ancien dont nous venons de constater l'existence. Plusieurs branches de la Herk, de l'Oudebeek, de la Motte, et l'une des principales du Demer, naissent aux portes de la ville : celles de la Motte surtout doivent en avoir été très-proches avant sa ruine.

---

cap. 33) rendant compte de son expédition contre les Eburons, a pu dire « Ipse cum reliquis tribus legionibus ad flumen Scaldim *quod influit in Mosam* ire constituit », car le Ruppel, reste de ce bras de jonctoin, est encore appelé *Escaut* par ses riverains.

Or, il est facile de sentir qu'à l'époque où le sol moderne, précédemment décrit, était sous les eaux, tous les affluens de ce lac devaient également remplir leurs vallées respectives, et offrir ainsi à la cité à laquelle elles aboutissent, une communication par eau avec lui. Si un doute restait à cet égard, il semble levé par la présence au Nord de Tongres, dans la couche supérieure de la formation crayeuse sur laquelle est bâtie la ville, de Paludines et de Melaniès qui sont des coquilles fluviatiles, pêle-mêle avec les Corbules, les Lucines, les Cythérées et autres dépouilles de mollusques marins qui y préexistaient.

L'inspection des localités autorise à croire que la digue et le mur, dont il a été parlé, sont des débris d'anciens travaux exécutés soit pour empêcher les eaux d'inonder la ville, soit pour opérer sous ses murs, en guise de bassin, la jonction des vallées de la Motte et du Demer, puisqu'on nous dépeint unanimément notre cité comme ayant été, dans les troisième et quatrième siècles, très-commerçante et l'égale de Cologne en grandeur et en richesses.

Quelque soit, au reste, le but dans lequel la digue aurait pu avoir été élevée, toujours est-il certain qu'elle est l'ouvrage de l'homme. Son isolement à l'égard des chaînes environnantes, sa direction de l'Est à l'Ouest, tandis que celle des autres collines va du Nord-est au Sud-ouest, ou bien du Nord au Sud, mettent cette vérité en évidence.

Pour ce qui est de la dénomination de *Zeedyk*, Droixhe, dans son Essai historique et critique sur Tongres (1), observe judicieusement que le mot *zee* signifie en allemand, qui était la langue des anciens tongrois, non seulement *mer* mais aussi *lac*. Cette remarque est d'autant plus juste que de nos jours encore le lac de Laach près

(1) *Messager des Sciences et des Arts.. Ann.* 1826.

d'Andernach, n'est désigné sur les lieux que par le nom de Laacherzee, et que dans notre dialecte flamand *zee* indique encore au figuré toute grande masse d'eau.

La double signification de ce mot explique tout. Les premiers historiens qui consignèrent dans leurs chroniques la tradition populaire de l'existence du lac, auront pris le substantif *zee* dans l'acception de *mer*, et l'auront traduit par mare et oceanum sans faire attention qu'on s'en sert aussi dans une acception différente.

Nous ignorons, à la vérité, quand et comment ce lac s'est écoulé. Mais l'histoire nous ayant conservé les dates de plusieurs tremblemens de terre des dixième et onzième siècles, ne pourrait-on pas raisonnablement admettre que dans des temps plus reculés, de pareils phénomènes ont pu occasionner l'écoulement de cette grande masse d'eau? Certes, le voisinage de l'Eyffel, cette région volcanisée, qui n'est éloignée, en ligne droite de Tongres, que d'une quinzaine de lieues, donne à cette hypothèse un haut degré de probabilité.

Envain objecterait-on le silence de nos chroniques et l'absence d'archives locales qui mentionnent ces faits, puisqu'on sait que le peuple Eburon fut entièrement exterminé par César, que plus tard les annales de la nation gauloise furent brûlés par ordre d'Auguste, que depuis lors Tongres fut incendiée et ravagée par les Francs en 389, par les Alains et les Vandales en 406, par Attila roi des Huns en 451, par les Normands en 881, par le comte de Looz en 1170, par Henri duc de Brabant en 1213, par le duc d'Albe en 1568, par les Français en 1672 et 1673, et deux fois à un mois d'intervalle en 1677.

Si souvent relevée de ses cendres, Tongres ne pouvait conserver ni des documens relatifs aux temps passés, ni même son premier emplacement : aussi l'enceinte actuelle

sort-elle en partie du cercle tracé par les restes des anciens remparts. Le sol même a eu ses bouleversemens, témoin la découverte faite lorsqu'on reconstruisit, en 1240, la collégiale, d'une église entière ensevelie à quarante pieds de profondeur. Il n'y a pas jusqu'à la fontaine de Pline qui ne jaillisse d'un endroit différent de celui qu'elle occupait; tant il est vrai que ces lieux ont été le théâtre de toutes sortes d'événemens !

J. Kickx.

Quelques souvenirs autour d'un Tombeau.

NOTICE CONSACRÉE A RAPPELER LA MÉMOIRE ET LES DEVOIRS DE

JEAN HENRI MUSSCHE,

JARDINIER-EN-CHEF DU JARDIN DE L'UNIVERSITÉ DE GAND.

Het lot van mensch en boom, van al wat leeft, is eén.
De Ceder die Libaen met donkergroene kruynen
Belommert, valt met schroom;
Onsterflyk in Homeer, bloeijt ge, O Phéaeksche tuynen,
En doch stierf elke boom.

(N. C. *Juvenilia.*)

Confrères, Amis.

Dans cette terre froide, inanimée que la pelle ignoble d'un fossoyeur vient de remuer, vous allez voir descendre ce qui nous reste d'un de nos plus vieux amis (1).

C'était un simple jardinier; je dirai mieux, et la religion, présente à cette triste solennité, ne s'effraiera pas du mot,

(1) Une partie seulement de ce discours a dû être lue autour du tombeau, où à côté du premier magistrat de la ville, plusieurs autres membres de la régence et fonctionnaires publics et plusieurs vieillards étaient réunis, qui tous, malgré l'intensité du froid de décembre, assistaient, la tête découverte, à cette lugubre solennité.

Le comité de rédaction du *Messager* n'a pas fait difficulté d'autoriser le tirage d'un certain nombre d'exemplaires du discours avec le portrait et la gravure du sarcophage, que j'ai eu soin de repartir entre quelques vieux amis de M. Mussche, et surtout les jardiniers qui avaient souscrit, n'importe le montant plus ou moins élevé de leur retribution. *N. C.*

Jean Henri MUSSCHE,

jardinier en Chef de l'Université de Gand,
né en cette ville, le 20 juin 1765, décédé le 24 décembre 1834.

Horticulteur intelligent, botaniste instruit, il contribua, guidé par son ami **Charles Van Hultbem**, *à répandre le goût de la culture des plantes et à élever sa ville natale au premier rang qu'elle occupe dans l'empire de Flore.*

Imp.ie lith.ie de De Wasme Pletinckx.

c'était un disciple de Flore, initié aux mystères de son culte, et sans doute vous vous attendez à ce qu'appelant les tropes de la rhétorique à mon aide, je vienne ici semer des fleurs, et invoquer la déesse et ses nymphes; mais avant tout un devoir plus sévère est venu nous rallier sur cet impitoyable terrein, qui ne rendra qu'au dernier jour le dépôt que la famille, l'amitié et la reconnaissance lui confient.

Ce n'est donc pas ici du cyprès funéraire qui ombrageait les tombeaux des patriciens à Rome (1), ni des asphodèles (2)

---

(1) Et non plebeios luctus testata Cupressus.

(2) Κατ' ἀσφοδελὸν λειμῶνα,
" Ἔνθα τε ναίουσι ψυχαὶ. — Odyss. XXIV., 13, 14.

Mais d'abord, puisqu'en style pathétique, nous invoquons si souvent, nous modernes, les Asphodèles d'Homère, ne serait-il pas permis d'examiner un moment quelle pouvait être cette fleur classique. Remarquons avant tout que l'ἀσφοδελὸν du vers est un adjectif qui paraît à plusieurs scoliastes si peu déterminer le nom spécifique d'une fleur, que Samuel Clarke et Ernesti eux-mêmes n'ont pas hésité à traduire : *In* herbosum *pratum, ubi habitant animæ, simulacra defunctorum.* Ce pourrait donc, d'après des critiques si éclairés, n'être qu'une plante herbacée, graminée, fourragère, telles que le Chien-dent, par exemple, ou le Treffle; peut-être aussi une de ces fleurs qui croissent communément dans les prés humides, et que nous appelons fort ignoblement des Paquerettes, des Pattes d'oie, des Queues de Souris, des Pissenlits, etc., qui sait même si l'une ou l'autre de ces plantes, dont le nom grec *originaire* nous paraîtrait probablement fort sonore, si nous le connaissions, n'a pas quelques titres à revendiquer, comme appartenant à l'antique famille des Asphodèles et comme étant chargée de remplir des fonctions mythologiques ? Il est certainement bien avéré que l'Asphodèle d'Homère, si toutefois c'est le nom d'une plante qui fleurit, n'est pas plus l'Asphodèle de nos jardins, que notre Jacinthe n'est l'*Hyacinthus* des Métamorphoses, ni le γραπτα Ὑακινθος de Théocrite. Dodonée croit que ce dernier est le *Delphinium Aiacis;* d'autres ont désigné le *Glayeul;* d'autres enfin, d'autres fleurs; toutes ces opinions divergentes ont fini par me placer, moi aussi, sur le terrein des conjectures, et j'ai eu la présomption de croire que l'*Hyacinthus*

de la mythologie, que nos pieux souvenirs entoureront le modeste sarcophage de Mussche; quelques branches du buis sacré, quelques arbustes, toujours verdoyants, choisis dans son jardin et cultivés de ses mains avec tant d'amour, conserveront mieux à cette cérémonie le caractère religieux dont elle est empreinte.

O vous, ses élèves d'abord et bientôt compagnons de ses travaux et de ses succès; vous qui vous serrez, affligés et tristes, autour de moi, et qui n'avez ni l'art de feindre, ni celui de cacher vos sentimens, jardiniers intelligens et honnêtes de la ville de Gand, écoutez-moi : je vais vous parler une dernière fois de celui que, de commun accord, vous vous êtes habitués à appeler votre *père*; qu'ensuite la tombe, bénie par les prières de l'église, se referme sur lui et que la terre lui soit légère !

---

des anciens était tout uniment la *Tulipe*, dont plusieurs espèces, originaires de la Grèce et du Pont, contrées mythologiques comme on sait, y croissent encore spontanément, et cependant je n'ai nulle part pu voir, quel avait été le nom grec ni même latin, que portait une bulbe, si commune et si remarquable, dans les auteurs anciens tant de la Grèce que de l'Italie. Quant aux signes AI, AI, qu'Ovide dit avoir été inscrits sur l'Hyacinthe, pour peu que le Botaniste aussi ait la robuste foi du Charbonnier, il saura bien les lire au milieu des traits fantastiques que les pétales de la Tulipe varient de mille manières. J'ai lu le mémoire que j'avais écrit à ce sujet dans une des séances de la III.e classe de l'Institut Royal d'Amsterdam, et l'insertion dans les annales en avait été votée; mais avant de le donner, j'avais demandé à en faire une nouvelle transcription, et entre-temps la révolution étant survenue, le mémoire n'a pas été renvoyé, ce qui fut pour moi un regret bien vif et un vrai désappointement, car j'eusse désiré tenir encore par cette communication, à une société, dans laquelle je comptais plusieurs collègues, auxquels, par mes doctrines littéraires et par des sentimens d'amitié, j'étais extrêmement attaché.

(*Note particulière N. C.*)

Jean Henri Mussche, issu d'une famille d'horticulteurs de près d'Enghien, naquit le 20 juin 1765 à Gand (1), où son père devint jardinier de l'évêque, prince Lobkowits, et ce fut ainsi que dès son enfance, il apprit ce que vers cette époque et bien plus tard encore, on appelait sans dignité un métier de manœuvre et de journalier.

Son père, homme judicieux, avait très-bien entrevu que savoir grotesquement et selon la mode du temps, tailler l'if et le buis, pourrait bien ne pas suffire à l'instruction d'un jardinier qui annonçait de l'esprit et de l'intelligence, et aidé du patronage et même des conseils du prince-évêque, il envoya son fils à l'ermitage d'Ath, un des pensionnats les plus renommés du pays, vers 1780.

Mais l'éducation pratique de Mussche encore enfant ne se renfermé pas dans l'enclos de Loochristi, où vers ce temps la giroflée et le tournesol, le lys et la rose de nos campagnards, s'entre-disputaient presque seuls les plates-bandes de nos parterres, tandis que le mirte et le laurier, l'oranger, et chose rare! quelques aloës, qui poussaient, disait-on, jusqu'à cent ans avant de fleurir, dominaient seuls à l'abri d'un hangar couvert, destinés plus tard à recevoir du jeune jardinier le baptême de Linnée et les noms patronymiques d'une science nouvelle.

Nous ne suivrons l'écolier imberbe ni dans ses progrès, ni dans ses succès littéraires; ce qui est certain, c'est qu'alors dans ce pensionnat, ni dans aucun autre, ni même dans les chaires de l'université de Louvain, on n'enseignait encore les élémens de la botanique, élevée à la dignité de science. Ce qu'il apprit plus tard, il en fut redevable au développement de son esprit, à des études soutenues et à une circonstance toute particulière.

---

(1) Rue *Donkerstege*, maison marquée n.° 11, du S.r Millot, coutelier.

Ce fut la fondation des écoles centrales; à cette institution fort bien conçue, mais mal coordonnée, était attachée, dans chaque chef-lieu des départemens, celle d'un jardin, consacré non plus à la culture de quelques plantes médicinales et à la connaissance bien équivoque de leurs vertus, mais à l'étude physiologique de tout ce qui appartenait au règne végétal, et ce fut dans le potager de l'abbaye de Baudeloo que le docteur Bernard Coppens, chargé de l'enseignement botanique, planta ce jardin sur les dessins de l'architecte Pisson.

Le jeune Mussche, d'abord aide-jardinier, fut remarqué par son application et par un caractère studieux qui le portait naturellement à l'observation, et ce fut Charles Van Hulthem qui eut le bonheur de deviner de quelle utilité les dispositions et l'intelligence du jeune adepte pourraient être à l'établissement naissant.

Après la mort du docteur Coppens, ce furent le jardinier et son Mécène qui mirent la main à l'œuvre, et le jardin fut organisé. M. Van Hulthem en fut le père nourricier, et c'était, sur toutes nos autres institutions, l'enfant de sa prédilection; il l'aimait d'amour et il identifiait toutes ses sollicitudes avec les premiers intérêts d'une création qui était toute nouvelle en Flandre, et tandis que, dans la plupart des autres départemens de la France, le jardin botanique s'écroula avec les écoles centrales qui en avaient motivé la fondation, il promit de prospérer dans la ville de Gand, par une accroissance rapide et inespérée de richesses et de considération.

Et cependant ce jardin aussi, comme notre bibliothèque, était à la veille de périr, parce que la suppression de l'école centrale semblait devoir entraîner celle des cours spéciaux d'enseignement, et sans doute le refus des subsides d'entretien. Bientôt Flore allait descendre de son piédestal et ses nymphes humiliées rouvrir la porte au chou, à la betterave et à la scorsonnère.

Plusieurs parmi vous, mes confrères, peuvent se rappeler encore quelle heureuse idée, ceux d'entre nous qui cultivent aussi les fleurs classiques de la littérature des anciens, suggérèrent à notre ingénieux jardinier : celle d'intéresser à la conservation du jardin, la sollicitude de Madame Bonaparte, et c'était bien là aussi un nom historique dans les annales de l'horticulture.

A cette époque, le premier Consul et son épouse étaient venus voir les provinces belges réunies à la France, et lorsqu'avant le lever du soleil, déjà Bonaparte à cheval, parcourant rapidement et à de grandes distances, toute l'étendue du département de l'Escaut, assignait à tel point une forteresse, à tel autre un port, ici un canal maritime, là des chaussées, Madame Bonaparte, fidèle à ses études et à ses goûts de la Malmaison, vint se délasser de sa grandeur toute neuve et se reposer dans notre jardin.

L'idée nous vint de personnifier les arbres et les fleurs, et après les avoir doués de la parole, comme l'avaient été les Dryades de la mythologie, nous leur confiâmes le soin de plaider leur propre cause devant une personne toute puissante alors sur l'esprit du premier Consul. Les plantes parlèrent, mais par un calcul qui, comme on le verra, n'avait rien de pédantesque, et que le résultat prouva n'avoir pas été mal-adroit, leur voix suppliante s'exprimait en latin :

Cui me moribundam deseris, hospes ?

Virg. Æn. IV.

pouvait-elle lire sur la première caisse qui se présenta : c'était un Bananier de la même espèce que les serres de la Malmaison venaient d'en perdre un à une époque où les individus de cette tribu étaient rares encore; l'effet que cette vue devait produire était calculé : « Voilà ma

pauvre *Héliconia Bihai !* s'écria comme involontairement Madame Bonaparte : M. Van Hulthem, qui allait souvent à la Malmaison, connaissait cette circonstance ; Mussche tourna la caisse sur son pivot, et le noble végétal s'adressant à Josephine lui dit :

« *Sauvez l'*Héliconia Bihai, *trop heureuse si elle peut aller remplacer une de ses sœurs parmi les plantes de la Malmaison !* »

Et M. le baron Baut, au nom des trois curateurs du jardin, prit la parole : « Vous ne refuserez pas, Madame, lui dit-il, d'accueillir la prière d'un arbre de la famille des *Muses* (1). »

Devant la porte de l'orangerie, Mussche avait transporté un autre groupe de végétaux exotiques, un *Borassus flabelliformis* et un *Chamærops humilis*, à la tête ;

Ave !.... morituri te salutant,

semblaient dire ces deux arbres, et le premier rappelait avec reconnaissance qu'il avait été cultivé par un protecteur spécial de la botanique, et de tous les arts, Mgr. l'évêque Triest, dans la petite *Villa* (2), où cet opulent

---

(1) Musa, est le nom de plusieurs Bananiers, et vient, dit-on, de celui d'un médecin d'Auguste. M. Baut probablement ne voulait faire qu'un jeu de mots, qui fut à la portée de Madame Bonaparte.

A l'époque de l'enfance du jardin, les premiers curateurs furent M. Diericx, connu par plusieurs ouvrages et recherches historiques, M. Jacq. Van de Woestyne, longtemps président de la Société Botanique, et M. le baron Baut de Rasmon dont le nom sera encore rappelé ci-après. M. Van Hulthem, vers ce même temps, siégeait au conseil des cinq-cents et ensuite au tribunat.

(2) M. Ch. Onghena a fait un joli dessin colorié, de cette *Villa*, dont les allées toutes bordées par des plates-bandes, étaient régulièrement allignées ; mais il y avait aussi une orangerie et des conservatoires pour des plantes exotiques. Ce jardin et la maison, dont on croit voir

et généreux prélat aimait à se délasser des soins graves de l'épiscopat, en cultivant ses fleurs. Le *Chamœrops* rappelait avec bien plus d'orgueil encore, que déjà en 1599, il avait fait partie des arbres exotiques que les Infans Albert et Isabelle avaient importés dans la Belgique, et donnés à l'abbaye d'Eenaeme, d'où il fut récemment et après deux siècles, transporté dans le nouveau jardin. Ce Nestor séculaire du règne végétal demandait aussi la conservation d'un asyle pendant ses derniers jours (1).

M. Van Hulthem, constamment à côté de Joséphine, aimait à étaler les trésors de sa mémoire et de son érudition non moins fleurie qu'étendue, en traduisant les inscriptions latines, et en expliquant avec chaleur les traits d'histoire et de poésie qui en provoquaient l'application au sort de toute une population végétale, condamnée à être vendue aux enchères publiques ou à mourir comme les esclaves de la Rome des Césars.

---

encore quelques vestiges dans la blanchisserie de M. De Beer, à Ackerghem, parait avoir été envahie par divers embranchemens de la Lys dans l'intérêt de la fabrique; la petite campagne s'appelait alors le *Belvedère*, dénomination très-commune à cette époque. Le sens de ce nom même a péri, mais du moins la racine s'en conserve, puisque cette fabrique est encore vulgairement connue par le nom de *Belle fidèle*.

(1) Ce vieil arbre mourut en 1814, l'année même où la Belgique allait passer à la dynastie d'Orange Nassau. M. Van Hulthem, en faisant part de cette circonstance au roi des Pays-Bas, lui suggéra l'idée de consacrer l'existence séculaire de ce *Chamœrops*, en faisant faire l'acquisition de deux autres de la même famille, exposés en vente à la maison mortuaire de l'abbé Verdonck; le prince comprit ce que cette idée avait de libéral, et c'est de cette vente que proviennent les deux individus qui vivent actuellement au jardin. Une inscription sur une des caisses rappelait l'ancienne donation et la nouvelle; la peur, qui n'est pas toujours mauvaise conseillère, l'a fait effacer pendant les jours d'effervescence de 1831. Un temps plus calme permettra sans doute de la restituer à ce végétal historique.

Elle sourit plus d'une fois, cette bonne et bienfaisante épouse du premier Consul, et parut très-bien comprendre le sens et le but du langage de ces fleurs; et témoins de cette scène fort bien jouée, les curateurs du jardin recueillirent bientôt avec reconnaissance, de la bouche même de Joséphine, ces mots rassurants : « Calmez-vous, mon » cher M. Van Hulthem, et comptez que si j'y puis quelque » chose, ce beau jardin sera maintenu, et mes *Nymphes*, » comme vous les appelez, ne mourront pas ».

Le jardin fut conservé. Déjà, pendant les quatre premières années qui précédèrent la période consulaire, il avait mérité de compter au nombre de ses bienfaiteurs, les propriétaires des deux colonies florales, qui seules dans notre province pouvaient alors donner quelque idée de la richesse variée de cette Flore des diverses zônes de l'Amérique, qui plus tard devait successivement nous faire connaître tous ses trésors (1).

Parmi les hommes instruits qui avaient concouru à organiser l'enseignement de la science, nous rencontrons le nom d'un Suédois savant, le disciple et l'ami du grand Linnée qui, le premier après le docteur Coppens, prononça

---

(1) Ces deux jardins, l'un et l'autre à Wetteren, sur les bords de l'Escaut, étaient celui de feu M. Hopsomere, consacré presque sans exception aux arbustes de l'Amérique septentrionale, à cette époque tout nouveaux pour notre continent, et celui de Madame la comtesse Vilain XIIII, ce dernier, embelli d'un vaste château, qui communiquant avec des serres, une orangerie et une volière magnifique, réunit les agrémens d'un grand jardin anglais à ce que les *Villas* d'Italie offrent de somptueux. Depuis le décès de Madame Vilain XIIII, cette belle campagne n'a pas été occupée, et sans doute ce qui concerne l'horticulture doit y être négligé, depuis que son fils unique, bourgmestre de Wetteren, s'est fait construire, non loin de là, une autre habitation, non moins *comfortable*, quoique sur une échelle moins étendue.

dans un cours public le nom et dirigea la classification des plantes, d'après le système de son illustre maître. Un ecclésiastique, l'abbé Verdonk, vieillard instruit, et qui cultivait avec soin quelques plantes exotiques, les partagea avec nous, et l'homme de goût, l'écrivain élégant, le botaniste éclairé qui traça et planta les jardins de sa somptueuse *Villa* de Wanneghem, fut inscrit un des premiers dans l'*Album* de nos bienfaiteurs (1).

M. le docteur Kluyskens, bien jeune alors, succéda à M. Bernard Coppens, décédé en 1801, et professa la botanique jusqu'au moment de la suppression de l'école centrale, en 1804. Rivaux, et non pas envieux de Mussche, attentifs à épier sa marche et à calculer ses succès, d'autres jardiniers, déjà cultivateurs intelligents, mais non pas initiés aux mystères de la science, se modelèrent sur lui et se formèrent. Partout les propriétaires opulens, les heureux de la terre, comme vous les appelez, Vous jardiniers, Vous hommes du peuple qui vivez du travail de vos mains, comprirent combien cultiver les plantes exotiques et les acclimater, peut ajouter aux jouissances de la vie privée, surtout à la campagne; et, comme par enchantement, des centaines de serres et d'orangeries s'élevèrent dans les communes autour de la métropole: vous en ressentiez, Vous, les premiers bienfaits, car toutes ces fleurs qui formèrent le noyau de la population de ces nouvelles colonies furent choisies dans vos collections, et ce fut ainsi que des jours de prospérité et d'aisance commencèrent à réjouir vos modestes familles.

Cet accroissement de pépinières d'horticulture, disséminées dans notre Flandre, reçut bientôt une nouvelle

(1) M. le baron Baut de Rasmon. Il est l'auteur d'un commentaire et de notes non moins savantes que remplies de goût sur le *Poème des Vergers*, par Fontanes, dont il soigna la réimpression à Gand.

importance par la création de la Société Botanique, qui fut instituée en 1809 à Gand, et dont les salons d'exposition furent successivement imités sur une échelle plus ou moins large, dans plusieurs autres villes et communes belges, et plus tard en Hollande, en France, en Angleterre et même aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce dût être pour Mussche surtout, une bien douce satisfaction de voir que l'utilité de ce qui n'était naguère qu'un métier, ainsi que les produits de la bêche et du greffoir, commençaient à être appréciés, et que dans les banquets de la société, le modeste jardinier, assis à côté des premiers magistrats de la province et des communes, semblait ces jours là, recevoir l'hommage de son ancien seigneur, dont il avait élevé la Camellie et le Limodore qui venaient d'être couronnées dans le concours.

Les rangs de ces premiers apôtres de Flore, dont Mussche lui-même me dicta, en 1817, les noms et les titres méritoires (1), ont été bien éclaircis depuis 1809, et bien plus sensiblement encore depuis cette période jusqu'à nos jours! déjà le vieux Van Cassel, un des plus anciens patriarches de la floriculture, avait précédé Mussche dans le tombeau; tous nous les suivrons dans ce dernier asyle, qui plus tôt, qui plus tard; nous qu'un âge plus avancé et déjà ses infirmités menacent de plus près, et vous, qui jeunes encore, semant des lys et des roses sous vos pas, arrosez les platanes qui, vous aimez du moins à l'espérer, réuni-

(1) V. La notice historique qui précède *l'Hortus Gandavensis* que M. Mussche dédia au roi et fit imprimer en 1817. Cette notice contient une nomenclature consciencieusement exacte de ceux qui, par leurs bienfaits, avaient contribué à enrichir le jardin.

ront un jour, votre heureuse famille et vous, sous leur ombrage. Écoutez la voix du poète :

Linquenda tellus, et domus, et placens
Uxor, neque harum, quas colis, arborum
Te, praeter invisas cupressos,
Ulla brevem dominum sequetur (1).

Mais au moins est-il doux de voir encore se grouper ici, autour des magistrats, respectueusement découverts et inclinés devant cette tombe, un si grand nombre de ces vétérans de la culture pratique, MM. Lanckman, Verleeuwen, Willems, Verschaffelt, L. Myncke, Van Damme, Spae, et déjà au milieu de ces anciens, signalés par leurs chevrons, la nombreuse pépinière de leurs enfants et de leurs petits-enfants, déjà tous armés de la bêche et conscrits au service de Flore.

Nous voici à la période de 1815, qui ne s'ouvrit pas sous des auspices moins heureux. Déjà sous l'empire de Napoléon, un sentiment d'affection et de sympathie avait attaché les frères Thouin du Jardin des Plantes de Paris, au Jardin de Gand et à son directeur; c'était des deux côtés un échange continuel de graines et de plantes, et cependant ils ne s'étaient jamais vus.

En 1815, une ère toute nouvelle se présenta pour notre institution. La bienveillance des ministres des Etats-Unis de l'Amérique au congrès de Gand, nous autorisa à ouvrir de grandes communications avec les botanistes de cette partie d'un autre hémisphère.

Par nos relations avec lord Moira, gouverneur-général des Indes britanniques dans l'Asie, deux illustres botanographes, le docteur Wallich et Broager, nous firent con-

(1) Hor. *Lyr.* II. 14.

naître plusieurs végétaux du midi de l'Indostan; d'autres, tout-à-fait inconnus du Thibet et du Népawl (1).

Un religieux, don Léandro, savant professeur de Rio-Janeiro, nous devint connu par l'intermédiaire du professeur Sommé, d'Anvers, et les végétaux du Brésil vinrent doter et étonner nos serres.

Mais voici que le gouvernement des Pays-Bas ouvre une cinquième partie du monde et tout l'archipel de la Sonde, la Chine, le Japon, aux communications de la science; de savants Hollandais et Belges vont explorer la Flore de l'Australasie. Les belles familles des Myrtacées, des Protées, des Mimoses, des Epacrides, et toutes ces fleurs qui par leur nom si sonore, semblent trahir une origine grecque, à l'exception seule de celui que la reconnaissance à imposé à la *Banksia* (2); mille autres encore, non moins anomales par leur port et leur floraison que par leurs mœurs et leurs habitudes, viennent successivement enrichir et compléter nos conservatoires.

A cette époque se rattachent nos premières communications avec le baron Van de Capelle, gouverneur-général des Indes néerlandaises, avec le professeur Reinwardt, et

---

(1) M. le docteur Reynier de Vos, de Middelbourg, établi au comptoir hollandais de Chinsurah, se rendit envers lord Moira, l'interprète de la reconnaissance de la société, en lui présentant en son nom et en échange de ses bienfaits, une collection de graines de nos plantes légumineuses, farineuses et fourragères.

(2) J'en ai fait encore ailleurs l'observation. Les botanographes qui ont donné aux végétaux de la Nouvelle-Hollande, des noms scientifiques, n'en ont guère donné de ceux qui, comme sous d'autres zônes lointaines, rappellent quelques noms propres. On peut citer pour exemple les Mélaleuca, les Métrosidéros, les Eucalyptus, les Leptospermum.

le colonel Paravicini, dans l'île de Java même (1), le docteur von Sieboldt au Japon et le vice-consul de Macao, en Chine ; et comme déjà le Brésil nous avait fait connaître ses Cactoïdes et ses Passiflores, l'Amérique du nord ses Rhodores, ses Kalmies et ses Magnoliers, le Cap ses immenses et capricieuses tribus de Bruyères et de Pelargônes, de nouvelles espèces de Roses aux couleurs brillantes et au feuillage élégant, viendront aussi se porter du Bengale, et se mêler aux Roses mythologiques et odorantes de nos parterres ; Sieboldt viendra nous montrer de nouveaux Lys et d'autres rejetons de la belle et bizarre famille des Orchidées (2) ; la Camellia et cette Dahlia qui serait la reine de l'empire de Flore sous les tropiques, si, plus belle que la Rose, elle en avait le parfum ; des milliers d'autres fleurs, sans noms encore, s'acclimateront et se multiplieront dans

---

(1) Une collection de graines légumineuses, pareille à celle qui avait été envoyée à Lord Moira, fut envoyée au gouverneur-général par les soins de la régence, et sous la surveillance de M. le comte d'Exaerde agronome expérimenté.

(2) Une partie de cette collection avait été confiée, en 1830, par le docteur Von Sieboldt lui-même à feu M. Mussche ; dans ce nombre se trouvent des liliacées magnifiques qui ont fleuri depuis 1830, et que M. Morren, professeur de botanique de l'université, a savamment décrits, dessinés et fait graver dans l'*Horticuleur belge ;* il paraît que plusieurs bulbes ont dû être arrachées pendant une période assez longue, quand la maladie de Mussche l'empêchait de veiller à la conservation de ces plantes dont il était facile de soustraire quelques caïeux qui circulent aujourd'hui, dit-on, et même se répandent dans le commerce. Il sera difficile d'arriver à la source de cette infidélité, et le caractère honorable et à grandes vues de M. Von Sieboldt, le portera à d'autant plus d'indulgence que la multiplication même de ces fleurs, sur le continent de l'Europe, entrait dans les vues qu'il avait en les y introduisant. Il est juste de dire aussi que Mussche lui-même, dans des vues utiles et honorables, avait donné tel de ces caïeux à des jardiniers dont il savait apprécier l'intelligente culture.

nos jardins, où elles brilleront nombreuses comme les étoiles du firmament : colifichets admirables de la création pour notre frivolité, sujets de méditations profondes aux yeux de la philosophie, elles sont pour la jouissance de nos sens et pour l'ornement de nos jardins, ce que ce noble Solanée, cette pomme-de-terre, cet autre bienfait de la providence, est pour la nourriture du pauvre et la richesse de nos campagnes....

Mais j'oublie que nous sommes autour d'une terre aride et stérile, d'une tombe avare; parlons une dernière fois du jardinier, et rappelons combien, dans une position, si humble avant lui, il sut s'élever à l'estime et à la confiance des hommes que leur position ou leur grande science, plaçait au-dessus de lui.

Je vous ai déjà nommé plusieurs botanographes et horticulteurs, dont les noms sont renommés; rappelons-nous encore le célèbre de Candolle et plus tard M. Bory de Saint-Vincent; je nommerai ensuite le prince de Salm-Dyck qui dota notre jardin d'une riche collection de Stapelias, et de Mésembryanthêmes, et importa dans notre ville cet élégant Cactoïde, que notre culture a si bien réussi à multiplier (1); il faudrait distinguer encore le conseiller d'état, feu M. Membrede, qui partagea avec nous les Saules de ses jardins d'Albeeck, MM. Verlat et Plasschaert, de Wespelaer, MM. Smedt, de Deurne, et le baron Du Bois, de Nevele, ou mieux encore leurs intelligens jardiniers, Donckelaer et Van den Berghe....

Je n'oublierai pas cependant de désigner encore au nombre de ces protecteurs, un nom illustre, celui de S. A. R. feu

---

(1) *Cactus speciosus.* M. de Salm, membre à cette époque de la chambre des députés pour le département de la Roër, faisait partie de la députation qui était aller complimenter le roi Joseph à Madrid, et ce beau végétal accompagna son retour.

le prince Auguste, Grand Duc de Saxe Weymar; combien d'heures n'est-il pas venu passer avec Mussche qui le recevait tout en travaillant dans ses serres (1) ? on eut dit que ce noble ami de Goëthe ne se rendait quelquefois au milieu de nous que pour y partager avant tout l'affection de ses enfans et de son illustre famille, et pour ajouter ensuite à ses jouissances, les instans qu'il pouvait consacrer à voir les travaux de Mussche et à encourager les succès de son habile expérience.

Jardinier avant tout autre devoir, et toujours armé de la serpette, Mussche portait avec orgueil le tablier et le costume obligé de sa profession; il ne le quitta quelquefois que pour se mettre à la table des princes et des grands; car lui aussi, il jouit de ce qu'Horace, courtisan d'Auguste, appelle, (et il n'en est pas toujours ainsi), un bonheur! Il sut se faire estimer des hommes que leur célébrité scientifique et leur haute position sociale, recommandent au respect; disons mieux : son mérite et les services qu'il rendit furent appréciés; et sous ce rapport seul, le vers du poète est un éloge pour cet homme d'ailleurs si modeste :

Principibus placuisse viris, non ultima laus est.

Ce mérite, ces services ne purent pas échapper non plus à l'équité de l'administration municipale, ni à la gratitude spéciale de la Société Botanique, et plus d'une fois leur munificence encouragea le laborieux jardinier, en consacrant son nom sur un médaillon d'or, solennellement décerné et remis (2).

---

(1) Ce souverain avait une estime toute particulière pour notre jardinier, qui conservait précieusement une boîte d'or avec le chiffre du prince et une médaille d'or à son effigie.

(2) Une empreinte gravée au burin de ces médaillons, est déposée au cabinet des médailles de l'université.

Le roi des Pays-Bas aussi n'a pas cru devoir passer sur notre jardin, sans y laisser des traces de sa satisfaction; il récompensa l'activité de Mussche, en lui promettant la constrution de nouvelles serres et d'une orangerie (1) et son désintéressement, en l'aggrégeant à l'ordre du Lion Belgique, et en le dotant ainsi d'une augmentation annuelle de subsides. Ce nom de *frère* parut honorable à notre modeste jardinier. Jamais, en effet, ce titre ne fut prodigué, et chaque fois il fut la récompense d'une action vertueuse ou courageuse, ou d'un mérite spécial (A).

Mais voici que nous avançons rapidement vers le terme que la providence avait marqué aux jours de Mussche. Depuis trois ans sa santé, minée en grande partie par des travaux assidus, et par un passage continuel de la température des serres à celle de l'air libre, déclinait visiblement et des intermittences de meilleur augure pouvaient seules encore donner quelque lueur d'espoir. Mais quand tous ses amis (2) voyaient combien son énergie et cette active surveillance qu'il avait toujours exercée sur les serres et les collections, s'était affaiblie, seul il paraissait ne pas croire au déclin de ses forces physiques et morales; en 1832, il perdit, — nous perdîmes tous — M. Charles

---

(1) L'orangerie seule, bâtie sur une vaste échelle et dans un style sévère, sur les dessins de l'architecte L. Roelandt, put être achevée et le fut en 1829.

(A) *On est prié de recourir à une note imprimée à la fin de cette notice.*

(2) M. Mussche avait des amis d'enfance et de jeunesse, et il méritait d'en avoir : ce serait chose oiseuse de les nommer ; si je me fais un devoir de citer plus particulièrement M. le greffier Maelsacke, c'est qu'il fut un des premiers promoteurs et signataires pour la construction du sarcophage monumental qui a été élevé à la mémoire de son ami, et que c'est de lui que je tiens plusieurs détails particuliers dont j'ai fait usage. (N. C.).

Van Hulthem, son protecteur pendant sa jeunesse, son conseil et son guide dans un âge plus avancé, son ami pendant sa vie entière. Cette perte inopinée, irréparable pour nous tous, agit bien plus douloureusement encore sur les sens affaiblis et sur l'esprit de Mussche.

Le jardin reçut en 1834 la visite du roi et de la reine des Belges, qui examinèrent avec le plus vif intérêt les collections botaniques, et des expressions de bienveillance encouragèrent le jardinier qui en éprouva quelque soulagement à l'état habituel de ses souffrances, surtout en remarquant que le prince n'était pas étranger à la science même, et ce sentiment de satisfaction que Mussche manifesta, était entièrement dirigé, non pas dans son intérêt privé, mais dans celui du jardin. « Cela nous vaudra, disait-il » avec naïveté, l'achèvement de nos serres ». Il aimait surtout à en conclure que le roi, par cela seul que S. M. avait apprécié la richesse de la collection, aurait continué sa protection à cet établissement, menacé en effet, par le décret du 16 décembre 1830, qui ordonna, dans l'université de Gand, la suppression de la faculté des sciences à laquelle il appartient.

Puisse ce prince, si des paroles prononcées sur une tombe peuvent avoir accès dans un palais, recueillir ce dernier vœu d'un mourant, et répandre aussi ses bienfaits sur cette belle institution, mère et modèle de tant d'autres dans notre patrie!

Quelques mots encore: plus heureux que M. Van Hulthem, Mussche vécut assez longtemps pour avoir pu admirer la magnificence de notre salon-jubilaire, — de ce salon qui ne se rouvrira jamais, aussi superbe, aussi gracieux, par une réunion aussi nombreuse et aussi rare de fleurs, accourues de toutes les zônes de la terre, pour y disputer la pomme décernée à la plus belle!

Il s'y fit conduire mourant; nommé un des juges du

concours, il vint un instant se mêler parmi ses *Pairs*, tous maîtres dans la science botanique ou dans l'horticulture, qui l'accueillirent avec respect; mais trop affaibli il s'abstint de voter.

Il s'était seulement laissé entraîner à l'espoir de voir et de saluer une dernière fois les fleurs, ces agens parés et mystérieux des amours et des noces de la plante, ces fleurs au milieu desquelles il avait passé sa vie, tout entier à leur culte, occupé de leurs sympathies et de leurs affections, étudiant leurs goûts et leurs mœurs, facilitant le croisement de leurs espèces, et recueillant religieusement le produit de leurs amours.

A chaque salon il avait vu s'épanouir des fleurs nouvellement introduites sur le continent; en 1834, il put voir, la première et dernière fois, la tige élancée du Doryanthe (1) qui venait d'être couronné; il avait pu admirer la magnifique phalange de fleurs que Sir H. T. Oakes nous avait amenée de Tournai, les Camellies de Madame Meeus-Van der Maelen, les Amaryllis de M. C. Maes;.... des larmes coulèrent de ses yeux : et à sa joie de les avoir vues, se mêlèrent des regrets; mais « j'ai vu le salon, et je meurs content, dit-il. *Nunc dimittis!* se serait-il écrié, si le mot sublime du Vieillard de l'évangile pouvait être détourné à l'expression d'une joie profane.

A cette dernière visite au salon se rattache un fait touchant par sa simplicité, et je vous le rendrai comme je l'ai vu.

Une Camellie, produite par la culture intelligente de Donckelaer, dont elle porte le nom, avait échappé aux regards de Mussche. Le jardinier de Louvain lui avait fait présent de la belle *Hybride*, et néanmoins il désira, avec

(1) *D. excelsa* cultivé dans les serres de M. A. Mechelynck, fabricant.

l'impatient désir d'un enfant, qu'elle fut portée un instant chez lui, pendant l'ouverture même du salon, pour qu'il pût en voir la fleur; « mais elle vous appartient, lui » dit-on; vous la verrez dans deux jours ». Il insista : « Qui sait ? dit-il, la fleur sera fanée et tombée peut-être, avant qu'elle puisse s'épanouir au printemps prochain ».

Les commissaires du salon s'empressèrent de lui accorder cette jouissance. Il put voir la fleur, — mais il ne la verra plus refleurir !

La maladie, qui le menait lentement au tombeau, prit finalement un caractère d'intensité qui, vers les derniers mois de 1834, ferma toute chance à l'espoir. Les soins que la piété médicale lui rendait avec affection, et les consolations de l'amitié ne lui avaient jamais manqué, et tempérèrent ce qu'il y avait de douloureux dans ces derniers momens d'une vie utile et laborieuse; la religion seule pouvait les adoucir, et elle vint à son secours.

Pendant sa carrière, plus d'une fois, Mussche avait reçu la visite du vénérable évêque du diocèse (1). Le prélat aimait à causer quelquefois avec notre jardinier, et plus d'une fois aussi, en le surprenant, occupé de ses plantes et tout adonné à ce travail paisible, il a dû comprendre combien il était plus doux, plus placide d'être chargé de la culture des fleurs que des soins graves et pénibles, attachés à l'administration d'un vaste et populeux diocèse.

L'évêque vint voir et revoir Mussche pendant l'intensité de ses dernières souffrances; jardinier chrétien, il accueillit avec respect de la bouche du prélat et de celle du curé de sa paroisse, les consolations et les secours que la religion offre aux mourans, et calme, résigné, plein

(1) Le palais épiscopal a une issue sur le jardin.

d'espoir et de confiance, il rendit son âme au créateur et sa dépouille mortelle à la terre.

Jean Henri Mussche termina son utile et laborieuse carrière, le 24 décembre 1834, âgé d'environ 70 ans.

Que son âme repose en paix !

N. Cornelissen,
Ancien Secrétaire de la Société Botanique.

Note A. *V. page* 19.

On a dit et imprimé que c'était, de la part du roi des Pays-Bas, une espèce de manque d'égards, que de n'avoir conféré à un homme du mérite de Mussche, d'autre grade que l'aggrégation, *comme frère*, à l'ordre du Lion Belgique.

Ceux qui ont dit cela ne connaissaient guère Mussche, et surtout ils se méprenaient sur la nature de son mérite. C'était un jardinier dans toute l'étendue du mot; il en avait les habitudes, le langage et le costume, et quoique ayant assez pour passer ses jours dans une certaine aisance, il n'était pas fâché d'obtenir un peu de « ce superflu qui n'est pas moins nécessaire », et (cet aveu dut-il désenchanter quelques idées) nous dirons franchement, que c'était bien aussi en partie ce motif qui l'avait porté à désirer l'aggrégation qui ajoutait une annuité de fl. 200 des P. B. à son modeste traitement. Mussche dit lui-même cent fois que rien ne lui eut paru plus ridicule que de s'entendre appeler *M. le chevalier;* on me nomme si souvent *le père Mussche*, dit-il, on n'a qu'à dire *le frère*; aussi le frère put-il librement continuer de marcher sur ses anciennes brisées, s'entourer de ses confrères, jardiniers comme lui,

CI GIT LA DÉPOUILLE MORTELLE DE.
JEAN HENRY MUSSCHE.
JARDINIER EN CHEF DU JARDIN BOTANIQUE,
AGGRÉGÉ À L'ORDRE DU LION BELG. .
DOUÉ D'UNE INTELLIGENCE RARE,
CET HOMME, SI UTILE PENDANT XXXII ANS,
S'ÉTAIT INITIÉ AUX METHODES DE LA SCIENCE,
ET NÉ JARDINIER, IL ÉTAIT DEVENU BOTANISTE.
SOUS LES AUSPICES DE CH. VAN HULTHEM, SON AMI,
IL CONTRIBUA PAR SON EXEMPLE
À RÉPANDRE LE GOÛT DE L'HORTICULTURE
ET DE L'INTRODUCTION DE PLANTES ÉTRANGÈRES,
ET UNE NOUVELLE SOURCE D'INDUSTRIE,
DE PROSPÉRITÉ COMMERCIALE ET DE GLOIRE,
S'OUVRIT AINSI POUR SA VILLE NATALE
QUI BIENTOT, PAR SES CONCOURS BISANNUELS
DE FLEURS EN HIVER ET EN ÉTÉ.
SERVIT DE PREMIER MODÈLE À LA BELGIQUE
ET À L'EUROPE ENTIÈRE.
J. H. MUSSCHE. HOMME SAVANT ET MODESTE
AVAIT DES MOEURS SIMPLES ET UN BON CŒUR;
DES SOUVERAINS ONT HONORÉ SON MÉRITE;
LES AMIS DE LA SCIENCE L'ONT APPRÉCIÉ
SES ÉGAUX L'AFFECTIONNAIENT
ET L'APPELAIENT LEUR PÈRE.
AFFAIBLI PAR L'AGE ET PAR LES TRAVAUX
IL S'ANIMAIT ENCORE EN REGARDANT SES FLEURS,
ET IL NE LES QUITTA PAS SANS REGRET.
PAR L'ORGANE D'UN VÉNÉRABLE ET PIEUX PRÉLAT,
LA RELIGION VINT LE CONSOLER ET LUI OFFRIR
LES SECOURS QU'IL REÇUT AVEC PIÉTÉ,
ET NÉ À GAND LE XX JUIN MDCCLXV,
IL Y MOURUT CALME ET RESIGNÉ,
LE XXIV DÉCEMBRE MDCCCXXXIV.
Que son âme repose en Paix!

CETTE PIERRE TUMULAIRE
FUT VOTÉE PAR L'AMITIÉ:
LES PREMIERS MAGISTRATS DE LA PROVINCE ET DE LA VILLE,
ET À LEUR EXEMPLE L'EVÊQUE DU DIOCÈSE
ET LE COLLÉGE DES CURATEURS DE L'UNIVERSITÉ,
APPRÉCIANT LES SERVICES D'UN HOMME UTILE,
SE SONT ASSOCIÉS À LE MONUMENT D'AFFECTION,
ET C'EST AINSI QU'UN SOUVENIR PRIVÉ
EST DEVENU L'EXPRESSION
DE LA RECONNAISSANCE PUBLIQUE.

A Ω.

N. CORNELISSEN INV. CH. ONGHENA GAND. PATERNOTRE COMETR.

dans un estaminet flamand, et leur offrir de partager avec eux, le litre d'*uytzet* ou le petit verre de stomachique.

Et quant au mérite, jamais nous n'avons entendu dire ni voulu insinuer que notre jardinier fut un génie, un maître dans la science, un savant du premier ordre; c'était tout simplement à nos yeux, comme aux yeux de ceux qui savaient apprécier ses services, un homme laborieux et instruit, doué d'un esprit droit et juste, et de connaissances peu communes dans la profession qu'il honorait.

Ce n'est cependant pas que des botanistes qui ont leur rang dans la science, n'aient également estimé à une haute valeur ce qu'il y avait de relevé dans ses connaissances; connu d'eux comme botanographe, et auteur de l'*Hortus gandavensis*, il attira leur attention; M. de Candolle fils, dans sa monographie des *Campanulacées*, lui a dédié trois espèces de campanules, sous le nom générique de *Musschia*, et originaires de Madère; M. Dumortier, de Tournai, a également créé un genre *Musschia;* et non-seulement M. Morren, professeur de botanique à l'université de Gand, a désiré aussi rendre sur la tombe du jardinier, un dernier hommage à sa mémoire; mais de concert avec M. Decaisne, il a consacré à ses mânes une des plus belles espèces parmi les Epimèdes qui nous viennent du Japon, et ce qui les a surtout portés à lui dédier plus particulièrement cette fleur sous le nom d'*Epimedium musschianum*, c'est que ce fut lui qui, le premier, réussit à conserver dans nos orangeries un genre de plantes qui, comme le dit très-bien M. Morren, en fera désormais un des plus jolis ornemens.

Les hommages funéraires n'ont pas manqué à la mémoire de Mussche. Presque seul, pendant de longues années, il avait rédigé les notices qui nommaient avec une correction si consciencieuse, les fleurs exposées dans ses salons de la Société Botanique; cette société exprima

ses regrets par une inscription due au pieux soin de M. Coryn, secrétaire perpétuel de l'institution; elle a également transcrit la note simple et touchante, par laquelle feu M. Van Hulthem indiquait les services du jardinier, — note sans flatterie et sans exagération, et qui contient la juste mesure de son mérite.

Ce fut pendant l'inhumation même que vint la première idée d'un sarcophage à élever; M. le bourgmestre, président de la société, les fonctionnaires publics et les anciens amis du défunt, accueillirent ce projet; une souscription fut ouverte et remplie en peu de jours, et dans cette liste aussi, à côté des noms de tant de simples jardiniers et ouvriers, on pourra lire ceux du gouverneur de la province, de Mgr. l'évêque, du premier président de la cour provinciale et des hommes les plus distingués, soit par leur position sociale, soit par le rang qu'ils occupent parmi les savans, les artistes et les littérateurs.

N. C.

Analyses Critiques d'Ouvrages.

PHILOSOPHIE SUR L'HOMME ET LE DÉVELOPPEMENT DE SES FACULTÉS, OU ESSAI DE PHYSIQUE SOCIALE, *par* M. QUÉTELET, *directeur de l'Observatoire de Bruxelles.* Paris, Bachelier, et Bruxelles, Périchon. 1 vol in-8.°

De tout temps, l'homme s'est pris lui-même pour objet de ses études; le scalpel de l'anatomiste a su lui révéler la construction habile de ses organes et de leurs fonctions. Le médecin a déterminé les symptômes indicateurs et la médication appropriée aux diverses maladies qui viennent tour à tour assaillir notre frêle organisation : le philosophe, depuis plus de trente siècles, discute sur l'origine et sur la distinction des facultés de notre intelligence; en un mot, des sciences diverses et nombreuses exploitent la mine féconde, peut-être inépuisable, des phénomènes de notre existence; et cependant le nombre de ceux qui ont jusqu'à présent échappé à nos regards est encore bien grand. L'auteur de l'ouvrage que nous anonçons, connu déjà par un grand nombre d'essais de travaux statistiques, a essayé de combler une lacune à cet égard. Il s'est proposé de déterminer numériquement les lois du développement de nos organes, de nos facultés physiques, de nos aptitudes morales et de nos penchans, de fixer à quelle époque de la vie se rencontre leur maximum d'énergie; il a été frappé des différences considérables qu'on remarque dans le rapport des naissances et des décès à la masse de

la population, dans des localités différentes, ou dans les mêmes localités à des époques diverses; il a cherché à en trouver les causes, à y joindre celles qui peuvent augmenter ou diminuer le nombre des mariages, à déterminer si ce nombre se trouvait en raison directe ou inverse de l'accroissement de la population, etc. Il est facile de comprendre quel vaste champ s'est ouvert à ses recherches. Avant lui, nous ne possédions que quelques essais rares, incomplets et encore récens sur ces matières. A quoi devons-nous attribuer une si longue indifférence? Serait-ce la multitude des questions qui se présentent à l'observateur, leur variété, leur complexité, et je ne sais quelle incertitude vague dans leurs élémens, qui en rend la solution difficile? Serait-ce une certaine crainte religieuse qui les enveloppait, dans les temps où la foi était vive et générale, et qui les dérobait aux investigations de la science, pour les attacher immédiatement au bon plaisir de puissances supérieures et mystérieuses?

Poussé par l'instinctive curiosité de sa nature, l'homme avait pourtant alors l'œil braqué sur les astres, pour reconnaître celui qui paraissait à l'horizon au moment de la naissance d'un enfant, il étudiait avec anxiété la longueur de la fatale ligne de vie qui sillonnait le creux de sa main, il écoutait avec angoisse le cri de l'orfraie perchée sur la muraille voisine; mais il aurait regardé comme téméraire et impie de s'adresser aux circonstances mêmes au milieu desquelles son existence s'écoulait, et de chercher si elles n'exerçaient pas sur celle-ci des influences naturelles, efficaces, de sorte qu'il y eût, entre elles et les phénomènes les plus importans de son organisation, des rapports incertains et précis qu'il lui fût possible de déterminer. La statistique eût été proscrite sans pitié; la pauvre statistique, qui n'est que la constatation innocente et consciencieuse des faits matériels et moraux, dans

l'intention de trouver et de mettre en évidence les lois qui les produisent et les dirigent : tandis qu'aujourd'hui, où l'esprit humain a enfin conquis et chèrement acheté le droit de se livrer à toutes les études qui peuvent concourir à son libre développement, nous voyons la statistique s'étendre avec indépendance et impunité, multiplier tous les jours ses travaux et n'épargner aucun des faits qui présentent quelque intérêt pour l'homme et pour la société.

Le plan de l'ouvrage de M. Quételet est très-simple. Il prend pour objet de ses recherches, les deux termes entre lesquels s'accomplit l'existence de l'homme, la naissance et la mort, et détermine les causes qui peuvent modifier leurs relations numériques soit entr'eux, soit d'eux à la population. Ainsi il examine séparément l'existence des sexes, des localités, de l'âge, des années, des saisons, des heures du jour, des professions, de la nourriture, de la moralité, de l'aisance et de la misère.

Dans le second volume, il s'occupe du développement de l'homme au physique d'abord, de la taille, du poids, de la vitesse, de la force; puis au moral, et après avoir posé quelques questions relatives au progrès régulier et ordinaire de ses facultés, il traite, plus en détail, de l'aliénation mentale, de l'idiotisme, de l'intempérance, du suicide, du duel, et enfin du penchant au crime.

A-t-il étudié d'une manière assez positive et assez complète tous ces faits, et l'action exercée sur chacun d'eux par les influences antérieures, telles que l'âge, la saison, etc., pour pouvoir coordonner les lois qui les régissent? Non certainement. Il a trop d'expérience et de sagacité pour en avoir la prétention. Il sait qu'il est très-probable que des résultats précis et complets échapperont toujours à nos moyens faibles et bornés, mais s'il ne nous est pas possible de déterminer avec exactitude l'influence

qu'exercent certains faits, c'est déjà beaucoup que de savoir qu'ils en exercent une, et dans quel sens ils l'exercent. Aussi parce qu'elles nous offrent cet enseignement sur beaucoup de points, les observations de M. Quételet sont-elles dignes de tout notre intérêt, et nous n'éprouvons que l'embarras du choix pour en présenter quelques-unes à nos lecteurs. Celles que nous allons rapporter sont tirées du dernier chapitre, celui qui traite du penchant au crime.

Nous sommes heureux de trouver que les matériaux dont l'auteur s'est servi dans ce chapitre, lui ont presque tous été fournis par les comptes généraux de l'administration de la justice en France, publiés depuis dix ans par le ministère de la justice. Recueil précieux dont le cadre s'étend et se perfectionne chaque année. Seulement M. Quételet a pu constater et vérifier pour la Belgique la plupart des résultats auxquels il a été conduit pour la France, et il a trouvé une grande conformité entre les uns et les autres.

Nous voyons le penchant au crime se développer d'abord en raison de l'intensité de la force physique et des passions.

Il atteint son maximum vers l'âge de vingt-cinq ans, époque où le développement physique est à peu près terminé. De plus, certains crimes ont des rapports intimes avec certains âges, de sorte qu'ils semblent en être un triste et funeste accompagnement. Nous ne pouvons mieux faire que de citer les paroles graves et éloquentes, par lesquelles l'auteur exprime la progression que doit parcourir l'homme qui s'engage dans la carrière du crime.

« Ainsi le penchant au vol, qui est un des premiers à se manifester, domine en quelque sorte toute notre existence; on serait tenté de le croire inhérent à la faiblesse humaine qui le suit comme par instinct. Il s'exerce d'abord à la faveur de la confiance qui règne dans l'intérieur des familles, puis se manifeste au-dehors et jusque sur les

chemins publics, où il finit par recourir à la violence, lorsque déjà l'homme a fait le triste essai de la plénitude de ses forces en se livrant à tous les genres d'homicides. Ce funeste penchant est moins précoce cependant que celui qui, vers l'adolescence, naît avec le feu des passions et les désordres qui l'accompagnent, et qui pousse l'homme au viol et aux attentats à la pudeur, en commençant à chercher ses victimes parmi les êtres dont la faiblesse oppose le moins de résistance. A ces premiers excès des passions, de la cupidité et de la force, se joint bientôt la réflexion qui organise le crime, et l'homme, devenu plus froid, préfère détruire sa victime en recourant à l'assassinat ou à l'empoisonnement. Enfin ses derniers pas dans la carrière du crime sont marqués par la fausseté qui supplée en quelque sorte à la force. C'est vers son déclin que l'homme pervers présente le spectacle le plus hideux; sa cupidité, que rien ne peut éteindre, se ramine avec plus d'ardeur, et prend le masque de faussaire; s'il use encore du peu de forces que la nature lui a laissées, c'est plutôt pour frapper son ennemi dans l'ombre; enfin si ses passions dépravées n'ont point été amorties par l'âge, c'est sur de faibles enfans qu'il cherchera de préférence à les assouvir. Ainsi ses premiers et ses derniers pas dans la carrière du crime sont marqués de la même manière, du moins sous ce dernier rapport; mais quelle différence! Ce qui était en quelque sorte excusable chez le jeune homme, à cause de son inexpérience, de la violence de ses passions et de la ressemblance des âges, devient chez le vieillard le résultat de l'immoralité la plus profonde et le comble de la dépravation ».

Nous apprenons ensuite que la différence des sexes a aussi une grande influence sur le penchant au crime. On ne trouve en moyenne qu'une femme sur quatre hommes amenée devant les tribunaux. Plus on s'élève dans les rangs de

la société, plus l'instruction de l'un et de l'autre sexe s'étend et se complète, mieux chacun comprend sa mission, plus le crime devient proportionnellement rare chez les femmes, car la difficulté à le commettre augmente, en même temps que la tentation diminue. Le contraire se manifeste en redescendant l'échelle sociale; plus on se rapproche des dernières classes du peuple, plus la misère augmentant produit l'abrutissement, plus aussi l'on voit les habitudes des deux sexes tendre à se confondre, et le privilége d'une moindre criminalité diminuer pour les femmes.

Les saisons exercent également une influence très-marquée sur le penchant au crime. Ainsi c'est pendant l'été que se commettent le plus de crimes contre les personnes et le moins de crimes contre les propriétés. L'inverse a lieu pendant l'hiver.

Mais le fait le plus curieux que nous signalent ces recherches, est certainement la constance avec laquelle se reproduit, tous les ans, le nombre total des crimes commis dans un pays, et le nombre de ceux de chaque espèce. Aussi nous savons qu'il y a tous les ans de sept mille à sept mille cent crimes commis en France, c'est-à-dire sept mille à sept mille cent individus poursuivis pour crimes, ce qui fait un sur quatre mille quatre cent soixante-trois habitans. Nous pouvons assurer que l'année prochaine et l'année d'après ce nombre sera le même. Nous pouvons dire combien il y aura d'individus qui tremperont leurs mains dans le sang de leurs semblables, combien seront faussaires, combien seront empoisonneurs. Nous pouvons aller plus loin; nous pouvons dire combien parmi ceux qui seront accusés et poursuivis, il y en aura de condamnés; car nous savons qu'il y en aura soixante-un sur cent. Il ne nous est pas permis de marquer au front un de nos semblables, et de lui dire : « L'an qui vient, tu porteras ta tête sur l'échafaud », mais nous pouvons

dire à la société, à notre pays, quel est le contingent qu'il doit à l'échafaud, aux bagnes, aux prisons; car ce tribut effrayant ne s'acquitte pas avec moins de régularité que celui que la population paie à la nature, ou qu'exige le trésor pour subvenir aux charges de l'état. Est-ce à dire qu'il soit fatal, qu'il échappe à l'empire de l'homme et que nous devions nous résigner à l'inexorable nécessité de voir à tout jamais sept mille de nos semblables déshonorer notre pays par des crimes honteux ou sanglans? Non assurément! nous protesterions de toutes nos forces contre un semblable résultat qui fait frémir le cœur et révolte l'esprit, si M. Quételet ne nous avait pas devancés, et si nous n'étions parfaitement d'accord avec lui sur les conséquences qu'il en tire. Le nombre des crimes commis dans un pays est l'expression du rapport le plus intime entre, d'une part, la législation criminelle, et, de l'autre, les mœurs, les institutions, les lumières, les habitudes, tout ce qui constitue la manière d'être, de vivre, de penser, de sentir, en un mot la moralité de ses habitans. Or, les causes qui peuvent et doivent modifier ce rapport, ne sont certainement pas placées hors de notre portée; mais elles sont infiniment compliquées, et ce n'est pas l'affaire d'un jour que de les atteindre. Comme le dit très-bien notre auteur : « Il n'est donné qu'à peu d'hommes doués » d'une puissance de génie supérieure, d'imprimer une » action sensible au système social; et encore cette action » exige souvent un temps considérable pour transmettre » pleinement son effet ».

« Si l'action modificative des hommes se communiquait immédiatement au système social, toute espèce de prévision deviendrait impossible, et l'on chercherait vainement dans le passé des leçons pour l'avenir, mais il n'en est pas ainsi : quand des causes actives ont pu s'établir, elles exercent une action sensible longtemps même après qu'on

a cherché à les combattre et à les détruire : on ne saurait donc apporter assez de soin à les signaler et à développer les moyens les plus efficaces pour les modifier d'une manière utile. Cette réaction de l'homme sur lui-même est une de ses plus nobles attributions ; c'est le champ le plus beau dans lequel puisse se développer son activité. Comme membre du corps social, il subit à chaque instant le nécessité des causes et leur paie un tribut régulier ; mais comme homme, usant de toute l'énergie de ses facultés intellectuelles, il maîtrise en quelque sorte ces causes, modifie leurs effets et puis cherche à se rapprocher d'un état meilleur ».

C'est donc une tâche longue et difficile, mais vaste et pleine d'encouragement que de remonter aux véritables termes de notre bien être, à toutes causes qui directement, ou indirectement, peuvent avoir quelque influence sur notre moralité. C'est là, bien plus encore que dans les modifications que peut subir la législation que se trouvent les remèdes à un état de choses aussi affligeant, que le spectacle de sept mille de ses concitoyens se dégradant ainsi chaque année. Si l'action qu'il nous est permis d'exercer sur ces causes est lente, elle est sûre, et pour plusieurs il suffira sans doute de les avoir signalées pour les faire disparaître, ou du moins les voir diminuer rapidement.

(*Journal de l'Instruction publique*).

Bulletin Bibliographique.

OUVRAGES RELATIFS A LA RÉVOLUTION BELGE.

Willem den koppigen, ingedrongen koning der Nederlanden, aenleyding gevende tot den opstand der Belgen in 1830; met een omstandig verhael van de vier roemweêrdige dagen, groote voorvallen en gevolgen ; door J. B. Van der Meulen. Eerste deel. Brussel, Vanderborght zoon, 1833. in-8.° 500 blad.

[Le deuxième volume est sous presse.]

Un mot sur le système monarchique tempéré (par M. Bernard Vispoel, avocat à Gand). Gand, Van Ryckeghem-Hovaere, 1831, de 16 pages in-8.°

Un mot sur l'intervention étrangère et sur l'indépendance de la Belgique (par M. l'abbé De Foere. Ibid, idem, (1831), de 16 pages in-8.°

De l'administration de la justice aux Pays-Bas, sous le ministère de C. F. Van Maanen; avec une analyse des principaux procès criminels politiques, et des autres persécutions, depuis l'an 1815 jusqu'au 25 août 1830 (par M. R. Helias d'Huddeghem). Ibid, idem, 1830. de 120 pages in-8.°

Précis historiques des institutions judiciaires de la Belgique, depuis les temps les plus reculés jusqu'à ce jour. Par le même, Bruxelles, Tarlier, 1831. de 74 pages in-8.°

HISTOIRE.

Notice sur les institutions Gallo-Frankes, 420-752, par M. Tailliar, conseiller en la cour royale de Douai. Extrait

des mémoires de la société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts, du département du Nord. Douai, Wagrez aîné, 1835. in-8.° de 186 pages.

[Notice consciencieuse, puisée aux sources contemporaines, et qui jette beaucoup de jour sur les institutions politiques de cette époque.]

Fastes militaires des Belges, ou histoire des guerres, sièges, conquêtes, expéditions et faits d'armes qui ont illustré la Belgique, depuis César jusqu'à nos jours. Brux., 1835.

[Cet ouvrage se continue avec une grande régularité : la 22.e livraison qui vient de paraître, avec la 5.e de planches, contient : Les Ecorcheurs — Guerre du Luxembourg. — Révolte des Gantois. — Simon de Lalaing. — Jacques de Lalaing. — Bataille de Gavre. — Vieillesse de Philippe-le-Bon. — Le vœu du Faisan. — Bataille de Montléry. — Deuxième guerre de Dinant. — Charles-le-Téméraire. — Guerre de Liége. — Affaire de Brusthem. — Jean de ville.]

LITTÉRATURE.

Jahres-Bericht ueber das Gymnasium zu Lingen in dem Schuljahre von Ostern 1832 bis Ostern 1833, von D.r E. Kästner. Vorangeht eine Abhandlung desselben ueber die niederdeutsche und niederlaendsche Dichtkunst im Mittelalter und eine noch ungedruckte Probe derselben. Lingen G. W. Mohr, 1833. in-4.° 32 pages.

[Dans cette brochure se trouve un fragment de 459 vers de la bible rimée et inédite de Jacques van Maerlant.]

Poésies militaires de l'antiquité, ou Callinus et Tyrtée, texte grec, traduction polyglotte, prolégomènes et commentaires; par A. Baron, professeur de littérature à l'université libre de Belgique, etc. Ouvrage dédié au roi. Bruxelles, Méline. in-8.° de 336 pages et de 5 feuillets de liminaires.

[Ouvrage d'érudition et de goût, traduction en vers français de M. Baron, qui laisse loin derrière elle toutes celles qui l'ont précédée : les autres traductions données par l'éditeur sont pour le hollandais, celle de Bilderdyk, pour l'allemand, celle de F. Jacobs, pour l'anglais, de R. Polerhele, pour l'italien, de Lamberti. Cette polyglotte en sept langues est un vrai chef-d'œuvre typographique qui sort des presses de M. A. Wahlen.]

HORTICULTURE.

Arbres fruitiers, leur culture en Belgique et leur propagation par la graine, ou Pomonie Belge, expérimentale et raisonnée, par J. B. Van Mons. Bruxelles, Périchon. in-12.

LIVRES CLASSIQUES.

Cours élémentaire de prononciation, de lecture à haute voix et de récitation, d'après les auteurs les plus estimés; par un professeur. Tournay, Renard-Dosson, 1834. in-12 de 107 pages.

BIBLIOGRAPHIE.

Manuel du Bibliothécaire, accompagné de notes critiques, historiques et littéraires, par M. P. Namur, bibliothécaire de l'université de Louvain. Brux., J. B. Tircher, 1834. in-8.° IV et 368 pages.

Catalogue d'une belle collection de livres et manuscrits, ayant fait partie de la bibliothèque de feu M. Richard Heber, suivie d'un supplément. Gand, Duvivier, 1835. de 140 pages. in-8.°

DROIT ADMINISTRATIF.

Essai sur les besognes périodiques de l'administration provinciale et communale en Belgique, par H. D. K. (De Kerchove). Gand, C. J. Van Ryckegem, 1835. XXIV, 115 et 12 pag. in-8.°

Chronique des Sciences et Arts, et Variétés.

Nous avons déjà annoncé dans notre recueil la grande carte cadastrale de la province de la Flandre orientale, à l'échelle de 1 à 80,000, par M. P. Gérard, inspecteur du cadastre, dans cette même province. M. Gérard vient d'envoyer en cadeau à ses nombreux souscripteurs, parmi lesquels il compte S. M. le roi, pour un grand nombre d'exemplaires, les ministres, etc., un *spécimen* de sa carte qui nous donne Gand et ses alentours, dans un rayon d'environ deux lieues. Nous ne craignons pas de dire que rien d'aussi parfait en ce genre n'a encore été exécuté en Belgique, tant sous le rapport des détails d'exécution matérielle, que sous celui de la science et de la fidélité topographiques : la confection de cette carte a coûté à l'auteur plusieurs années d'un travail opiniatre : elle est le fruit du dépouillement de trois mille cartes, grand in-folio, exécutées par ordre du gouvernement : il faudrait voir la carte originale de M. Gérard, pour concevoir l'étendue d'une telle entreprise, et la persévérance qu'elle exige pour être conduite à bonne fin.

Empressons-nous de faire connaître les deux jeunes artistes qui, sous la direction de l'auteur, ont attaché, à Gand, leur nom, à ce travail qui sera d'une si grande utilité pour les propriétaires et les administrations : ce sont pour le trait, M. F. J. Desmarés, et pour la lettre, M. L. Slaes, tous deux de Bruxelles : ces deux graveurs nous ont prouvé que nous ne serons plus forcés de recourir à l'étranger pour l'exécution de nos plus belles cartes topographiques et géographiques.

On sait que la carte de M. Gérard dont nous avons publié le prospectus, paraîtra en deux feuilles, dont la première sera livrée aux souscripteurs, en mars, 1836, et la seconde

à la fin de la même année. Le prix en sera de 15 francs pour eux, et de 20 francs pour les non-souscripteurs. Des spécimen et prospectus sont déposés chez tous les libraires de Gand.

— On annonce comme devant paraître sous peu une *Histoire de la Belgique, par M. C., aîné, avocat, avec 52 gravures composées et gravées par M. Joseph Coomans.* Les 52 gravures exécutées avec le plus grand soin, représenteront les armes, les costumes, les monumens des anciens Belges, les portraits des grands hommes de la Belgique, les batailles les plus remarquables et les plus beaux sites du pays. Le texte, tout en ne formant que la partie accessoire de l'ouvrage, contiendra cependant l'histoire substantielle, et pour ainsi dire complète, des diverses provinces de la Belgique. Ayant travaillé dans un but tout populaire, les auteurs publieront deux éditions de leur *histoire gravée de la Belgique;* l'une en français, l'autre en flamand. La première coûtera complète 7 francs; la seconde, qui aura les gravures du second tirage, n'en coûtera que cinq.

Bibliographie. — Vente de livres de feu M. R. Heber. De tous les bibliophiles qui aient jamais existé aucun n'a peut-être égalé celui dont nous allons dire quelques mots. M. Richard Heber, né à Oxford, fit dans sa jeunesse des études très-brillantes, et s'appliqua avec tant d'ardeur aux langues anciennes qu'il s'acquit bientôt, comme helléniste, une brillante réputation. Après avoir terminé ses cours à l'université, l'histoire, les antiquités et la littérature de son pays attirèrent toute son attention, et en peu de temps il fit dans cette partie des progrès si marqués, que les premiers savants de l'Angleterre recherchèrent son amitié, et entretinrent avec lui une correspondance très-active. Warton, Ellis, Douce, le ministre Peel, mais surtout Walter-Scott, qui lui dédia quelques-uns de ses ouvrages, vivaient dans son intimité et aimaient à lui soumettre les questions les plus difficiles, relatives à l'histoire de l'Angleterre. L'université d'Oxford, qui, comme on sait, a le droit de nommer un membre au parlement, avait choisi M. Heber pour la représenter. Il s'ac-

quitta avec honneur de cette place, et ne donna sa démission qu'afin de pouvoir augmenter ses recherches littéraires.

M. Heber, possédant une fortune qui, chez nous, passerait pour colossale, avait déjà recueilli une immense bibliothèque, lorsqu'il forma le projet de réunir à lui seul tout ce qui a jamais été écrit sur la littérature et l'histoire des différents peuples. Afin de mettre à exécution ce projet gigantesque, il fit plusieurs voyages sur le continent, et acheta des masses de livres tellement considérables, que dans beaucoup d'endroits, et surtout en Belgique, il causa à lui seul, pour ainsi dire, une pénurie de livres rares ou curieux.

Doué d'une facilité étonnante pour apprendre différentes langues, M. Heber fut bientôt à même d'apprécier ce que les littératures des divers peuples offraient de plus intéressant. Il se forma une bibliothèque tellement riche pour la littérature italienne, qu'elle surpassait celles de Florence, de Milan, etc. Personne, en France même, ne possédait une collection aussi complète que la sienne de ces anciens romans de chevalerie, qui sont devenus si rares aujourd'hui et qui presque tous se vendent à des prix si élevés. En Belgique, il recueillit tout ce que l'ancienne littérature flamande offre de remarquable. Cette collection dont la majeure partie a passé malheureusement en Angleterre, était mieux choisie et plus nombreuse que tout ce que nos bibliothèques publiques et privées renferment en ce genre. Elle seule pourrait détruire le préjugé de quelques personnes qui ont prétendu que les provinces flamandes de notre royaume, n'avaient pas une littérature riche et variée.

La mort surprit M. Heber dans les premiers jours d'octobre 1833, au moment que son commissionnaire allait lui rendre compte des derniers achats qu'il avait faits pour lui à la vente de Van de Velde, à Gand. Le projet de M. Heber était loin d'être exécuté, aucun triage, aucun classement n'avait été opéré. Tout se trouvait pêle-mêle, et il lui aurait fallu encore dix années de vie pour réunir et arranger cette vaste bibliothèque, et pour choisir les meilleurs exemplaires

des différens ouvrages, dont un nombre infini se trouvait en double ou triple. Ces immenses richesses littéraires qui devaient être réunies dans un seul et même local, se trouvaient encore dispersées dans différens endroits. C'est ainsi qu'outre des grandes collections déposées à Nuremberg, à Paris et à Leyde, il existait encore, en Belgique, des dépôts à Anvers, à Bruges, à Bruxelles, à Gand, à Louvain et à Malines. C'étaient là les acquisitions que M. Heber avait faites aux ventes les plus remarquables qui eurent lieu chez nous depuis quelques années, telles que celle d'une partie du musée des Bollandistes, à Anvers, en 1825, celle du bibliothécaire Lauwers de la même ville et celle de l'abbaye de Parck, dont la vente eut lieu à Louvain, en 1830.

La petite vente faite à Gand (1) était presqu'entièrement composée de curiosités bibliographiques qui se fesaient remarquer par une admirable conservation. Un très-grand nombre de ces livres avaient été récemment reliés par les soins de M. Heber, et les nombreux amateurs qui assistèrent à cette vente ont rendu justice au relieur Catoir, de Bruxelles, dont le talent avait encore fait augmenter le prix des ouvrages, en ajoutant à la valeur des volumes mêmes, une condition extérieure simple mais élégante.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en citant les prix auxquels les principaux articles ont été portés. Le N.° *Bible des Aldes*, en grec, 1518, a été vendu fr. 96 (2), le N.° 482 *Virgile* des mêmes imprimeurs de 1501, fautivement indiqué comme sans titre, mais d'ailleurs en assez mauvais état, a été vendu fr. 220. Le N.° 278 a été vendu fr. 80. Les *Acta Sanctorum* (48 volumes seulement), sous le N.° 140, fr. 390,

(1) Nous disons petite parce qu'elle ne forme qu'une très-mince partie du total de cette bibliothèque. En Angleterre, on n'est pas encore parvenu à la moitié, et l'on a déjà vendu pendant cent et cinquante jours.

(2) Nous indiquons seulement les prix de vente sans avoir égard aux 10/00 d'augmentation.

les *Acta Eruditorum Lipsiae*, incomplets, fr. 235. Le N.° 1354, *Clément, bibliothèque curieuse*, exemplaire en grand papier, peut-être unique, a été porté à fr. 195. Le magnifique Vondel (N.° 694) fr. 140; un *Schilter* (N.° 1190) fr 92; les 5 volumes de *Hontheim* fr. 90. Le N.° 773 *Le livre de Baudouin, comte de Flandre*, imprimé à Chambéry, en 1485, relié avec un exemplaire incomplet du *Du Guesclin* et une *Destruction de Jhérusalem*, a été adjugé à M. Crozet, libraire à Paris, pour la somme de fr. 1675. Le même a acquis, au prix de fr. 160, le N.° 1213. Le précieux recueil de gravures d'Albert Durer et autres anciens maîtres, sous le N.° 1213, a été acheté par un amateur de Gand, pour la somme de fr. 1375. L'article précédent, exemplaire unique du *Schilderboek* de De Bie, a été acquis pour compte du gouvernement, pour la somme de fr. 300. Le même prix a été payé pour le N.° 705, *Vocabulario de Japon*, imprimé sur papier végétal, par les missionnaires eux-mêmes, livre qui est d'une rareté excessive.

Les prix auxquels ont été vendus les manuscrits ne sont pas moins remarquables. Le N.° 1 a été payé fr. 600, et a été acquis pour la bibliothèque de Bourgogne, ainsi que les N.os 5, 26, 27, 28, 33, etc., etc. Le N.° 3 adjugé pour fr. 180, le N.° 30, pour 250, et le N.° 32, pour fr. 170, ont été emportés en Angleterre. Les N.os 2 vendus fr. 220, 21 fr. 45, 22 fr. 54, 29 fr. 180, 31 fr. 190, 36 fr. 85, 41 fr. 52, enrichissent les collections de différens amateurs de Gand.

TABLE DES MATIÈRES.

ANNÉE 1835.

MÉMOIRES, NOTICES, ETC.

Page.

La Vierge et l'Enfant Jésus, tableau de Jean Van Eyck, 1439, par A. V. L. (M. Aug. Van Lokeren). . . . 1
Le Jeu d'Esmorée, drame du XII.e siècle, traduit du flamand par C. P. Serrure. 6
Jean Van Hembyze, par A. Voisin 41
Notice sur le dépôt des archives de Gand, par (A. Van Lokeren et Parmentier) 54
Mausolée de deux Dames d'honneur de Marie Stuart, qui se trouve à Anvers, par C. P. Serrure . . . 89
Notice sur la collection des manuscrits de Granvelle, qui se trouve à Besançon, par L. P. Gachard. . 97
Notice sur M. D'Huyvetter et sur son cabinet d'antiquités nationales, par A. Voisin. 189
Mémoire sur les Bollandistes et leurs travaux, par L. P. Gachard 200
Économie politique, Caisse d'Épargnes 250
Notice sur Everard t'Serclas, par J. de Saint-Génois. 258
Sur un ancien Ms., concernant l'histoire de Flandre, de Brabant et d'Artois, par M. Lambin 271
Guillaume de Meef, dit de Champion, par M. L. Polain. 278
Le Comte Jacques de Thiennes, présenté à ses Vassaux; tableau d'un maître inconnu, par C. Vervier . . 349
Notice sur un Manuscrit de Li Muisis, par E. C. de Gerlache 354

L'abbaye et l'Église paroissiale de Lobbes, par A. G. B. Schayes. 383
Paysage par Joachim Patinir, par A. V. L. . . . 403
Sur la ville de Damme, au moyen-âge, par L. A. Warnkœnig 457
Réflexions sur un passage de Gilles d'Orval, relatif aux environs de Tongres, par J. Kickx. 475
Notice biographique sur H. Mussche, par N. Cornelissen. 484

ANALYSES CRITIQUES D'OUVRAGES.

Observations sur le premier titre du projet de loi sur l'instruction publique, D. A. 112
Examen de Jacqueline de Bavière de M. Prosper Noyer, par Gobert-Alvin 127
Choix de légendes historiques belges : Une leçon de Juste-Lipse, etc., par M. C.... de P.. 139
Recherches sur les ossemens fossiles de la province de Liége, par Ch. Morren 149
Encyclographie du règne végétal, etc., par le même. 159
Chronique de Balderic, édition de M. Le Glay; par M. De Reiffenberg 288
Flandrische staats und Rechtsgeschichte; traduit de l'Allemand de Mittermaier, par M. Lenz . . . 296
Les Tournois de Chauvenci, publication de H. Delmotte; par De Reiffenberg. 308
Abrégé méthodique de la géographie universelle, par Pirlot; analysé par C. P. Serrure. 314
Religion et amour, par P. J. F. De Decker; analysé par Gobert-Alvin 316
Recherches sur les causes de l'ophthalmie, par Vandermeer; analysé par Ed. L. 408
Lettres sur la révolution brabançonne, par Ad. Borguet. 412
Philosophie sur l'homme et le développement de ses facultés, par M. Quetelet. (Extrait du Journal de l'Instruction, de France). 507

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire de la Belgique 162, 321, 417, 515
Publications relatives à la révolution belge de 1830. . . . . 163, 323, 515
Histoire générale. 418
Géographie de la Belgique 165
Littérature. 165, 325, 419, 516
Histoire littéraire 166, 419
Jurisprudence, législation, etc. . . . 167, 327, 517
Ouvrages divers, livres classiques . . . 168, 420, 517
Sciences et arts. 327, 418, 420
Numismatique 418
Botanique, horticulture 419, 517
Médecine. 419
Bibliographie 517

CHRONIQUES DES SCIENCES ET DES ARTS, ET VARIÉTÉS.

Retour de Charles V, de l'expédition d'Alger, en 1541. 169
Prise de Gand, par Louis XIV, en 1678 170
Règles de travail pour les ouvriers du Brabant, dans le XVI.e siècle. 171
Lettre inédite de Guicciardin, au magistrat de Gand. 173
Damassé de Flandre 175
Installation de la Société des Sciences, des Lettres et des Arts, à Anvers. 176
Société physiophile de Gand 180
Souscriptions à divers ouvrages 181
Société des Antiquaires de la Morinie 188
Congrès scientifique de Douay. 329
Ancien sceau de la ville d'Anvers 337
Archives de la ville de Lierre. 341
Epitaphes et inscriptions dans les églises 343

Notice nécrologique sur M. R. Courtois, professeur de Botanique. 345
Commission royale d'histoire, pour la publication des chroniques belges 421
Epoque de J. Artevelde : lettre inédite d'Edouard III, roi d'Angleterre, au magistrat de Gand. . . . 449
Pose et inscription de la première pierre du *Casino*, destiné aux Sociétés de Flore et de Saint-Cécile de Gand (communiqué par M. N. Cornelissen). . . 451
Article bibliographique, par J. Fiess 454
Question proposée pour 1836, par la société de médecine de Gand. 455
Carte cadastrale de la Flandre orientale de M. P. Gérard. 518
Vente de livres de feu M. Heber. 519

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 44. Jean Van Hembyze, fut fils de Guillaume (et non de Jean) et de Wilhelmine Triest, voyez l'année 1545, où fut premier échevin Guill. Van Hembyze. *L'Espinoy.* fol. 868; aussi *Gend. Gesch.* II deel. fol. 428.

Page 94. Le portrait de M. Stuart d'après l'avis de connaisseurs, serait dû au pinceau de Porbus. Comme la date de l'érection du monument s'accorde parfaitement avec celle à laquelle vécut cet artiste, cela paraît d'autant plus probable.